

Digitized by the Internet Archive in 2012 with funding from University of Toronto

HISTOIRE DE FRANCE.

TOME IV.

PROPRIÈTÉ.

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI :

A BESANÇON, chez Turbergue, libraire.

Lyon — Girard et Josserand, libraires.

Périsse frères, libraires.

— Bauchu, libraire.
 Montpellier — Séguin fils, libraire.

- Malavialle, libraire.

Angers — Lainé frères, libraires. — Barassè, libraire.

Nantes — Mazeau frères, libraires.

Metz — Rousseau-Pallez, libraire.

- Constant Loïez, libraire.

LILLE -- Lefort, libraire.

Dijon -- Hémery, libraire.

ROUEN — Fleury fils ainė, libraire.

Arras — Théry, libraire.

Nancy — Thomas , libraire.

— Vagner, imp.-libraire.

Toulouse — Léopold Cluzon , libraire.

Le Mans — Gallienne , imp.-libraire.

LE MANS — Gallienne, imp.-libraire.

CLERMONT-FERRAND — Veysset, imp.-libraire.

ROME — Merle, libraire.

MILAN — Dumolard, libraire.

Boniardi-Pogliani, libraire.
 Turin Marietti-Hyacinthe, libraire.
 Mally-Baillière, libraire.

LONDRES - Burns et Lambert, libraires, Portman street,

Portman square.

GENÈVE - Marc Mehling, libraire.

HISTOIRE

DE FRANCE,

DEPUIS LES ORIGINES GAULOISES
JUSQU'A NOS JOURS,

PAR

AMÉDÉE GABOURD.

TOME QUATRIÈME.

(814 - 1108.)

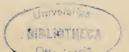
PARIS,

GAUME FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

RUE CASSETTE, 4.

1856.

L'auteur et l'éditeur se réservent le droit de traduction et de reproduction à l'étranger,



HIS LITER

DE FRANCE.

100 Feb 100 100 100 200 200

1.5

OCCUPATION OF STREET

1 10 10 10

DC 38 , G-23 1855 V.4

HISTOIRE DE FRANCE

DYNASTIE CARLOVINGIENNE

(SUITE).

LOUIS LE PIEUX (le Débonnaire)

(814-840).

Le nouvel empereur recut des Latins le titre de pieux, et porte dans nos chroniques le surnom de Débonnaire, qui ne paraît pas remonter à l'époque carlovingienne, et dont la signification, jadis restreinte à l'idée de bonté, reçoit dans la langue moderne une acception moins digne et moins honorable. En restituant au fils de Charlemagne le titre qui rappelle sa dévotion touchante et sincère, nous n'avons pas l'intention de proposer en exemple aux princes ce que cette piété eut trop souvent d'inintelligent et d'aveugle, alors surtout qu'elle fit oublier à Louis Ier, empereur d'Occident et roi des Francs, les droits de sa couronne et la légitimité de sa puissance politique, pour l'abaisser et l'humilier devant des sujets rebelles et des fils coupables. Charlemagne avait tracé la voie par où doivent marcher les rois vraiment chré-

T. IV.

tiens et vraiment fils de l'Église; Louis le Pieux, son trop faible héritier, montrera à son tour aux chefs des peuples où peut les conduire l'abnégation ignorante de leur majesté souveraine.

La mission du nouvel empereur n'était pas exempte de difficultés : le vieux parti germanique, qui avait si longtemps exercé la prépondérance en Austrasie, n'avait qu'une confiance très-restreinte dans les dispositions et la capacité de Louis d'Aquitaine; il voyait en ce prince un représentant de la civilisation romaine plutôt qu'un chef des Francs. On n'ignorait pas que, sous le dernier règne et par l'entremise de plusieurs personnages très-considérables, au nombre desquels figuraient Adalhard, abbé de Corbie, et Walach ou Wala, son frère, l'un et l'autre cousins de Charlemagne et petits-fils de Charles-Martel, l'association de Louis à l'empire avait été longtemps discutée et retardée. Wala, disait-on, redoutant de voir tomber la monarchie entre des mains impuissantes, avait cherché à faire léguer le titre impérial à Bernard, fils illégitime de Pepin, roi d'Italie, et dont la mort était récente. Le temps n'était plus où les bâtards, tels que Thierry et Charles-Martel, étaient admis à gouverner les Francs. Bernard fut écarté, et Wala, qui espérait administrer l'empire sous son nom, réussit seulement à lui faire obtenir la couronne d'Italie. La candidature de Louis, le seul des fils légitimes de Charlemagne qui fût encore vivant, avait donc prévalu, en dépit de l'opposition des hommes du parti germanique et grâce aux conseils d'Éginhard. Mais Louis d'Aquitaine, bien qu'il eût été appelé à

l'empire, avait compris que le palais d'Aix-la-Chapelle renfermait un certain nombre d'hommes disposés à lui nuire, et, au lieu de leur résister en face, il avait pris la détermination de retourner au delà de la Loire, et d'y attendre, au milieu de populations dont il était sincèrement aimé, que Dieu rappelât à lui son père. La nouvelle de la mort de Charlemagne lui parvint à Doué, en Poitou, où il se trouvait alors; il hésita un moment avant de se mettre en route pour Aix-la-Chapelle, et il manda près de sa personne un renfort de seigneurs et de partisans disposés à défendre sa cause. Or Wala, soit résignation, soit prudence, ne jugea pas qu'il fût convenable de mettre obstacle à l'avénement de Louis Ier; donnant donc l'exemple de la soumission, il vint au-devant du nouvel empereur, se reconnut son homme et son vassal, et lui fit hommage. Cette démarche entraîna l'adhésion de l'aristocratie austrasienne, et de tous côtés leudes, grands, évêques, abbés, peuples et hommes de guerre, vinrent saluer l'héritier de Charlemagne et reconnaître ses droits. Ce mouvement, tout en écartant de l'âme de Louis la crainte d'une résistance prochaine, lui permit de mesurer l'influence dont jouissait Wala, et d'entrevoir qu'il faudrait bientôt rompre avec un homme si puissant ou consentir à régner sous son protectorat.

Or, pendant que Louis s'acheminait lentement vers Aix-la-Chapelle, il se faisait précéder dans cette capitale par des ordres sévères. Charlemagne avait eu le tort de fermer les yeux sur les dérèglements de plusieurs de ses filles, et Louis, avant de prendre possession du palais impérial, voulait le purger de tout scandale. Il chargea donc Wala, Ingobert, Warnaire et Lambert, de se rendre à Aix et d'y mettre en arrestation les seigneurs que trois de ses sœurs, Rhotaïs, Hiltrude et Théodebrade, avaient choisis pour complices de leurs désordres. Wala s'abstint de remplir une semblable commission. Les autres seigneurs se montrèrent moins scrupuleux; le comte Warnaire, l'un d'entre eux, manda devant lui Hodoïn, l'un des seigneurs sur lesquels allait s'étendre la justice du prince. Hodoïn, n'espérant aucun pardon, mit l'épée à la main, tua Warnaire, blessa Lambert, et périt enfin, à son tour, accablé par le nombre. Sa résistance irrita vivement Louis, et cet empereur, qui déjà avait usé de clémence envers un autre seigneur nommé Tullius, révoqua cette sentence de grâce, et fit crever les yeux à celui qui l'avait obtenue, et que l'on punit ainsi, on ne sait pourquoi, de la rébellion de son ancien complice. Ainsi le fils de Charlemagne inaugurait son règne sous de tristes auspices. Arrivé à Aix-la-Chapelle, Louis relégua ses sœurs dans les abbayes ou dans les domaines qu'elles tenaient de la libéralité de Charlemagne, et l'on ne garda au palais que le petit nombre de femmes dont la présence fut jugée nécessaire au service.

« Louis, dit un chroniqueur qui écrivait sous son règne, prit sans aucune autre contradiction les royaumes que Dieu avait accordés à son père... Il se fit montrer tous les trésors du dernier empereur, soit en or, soit en argent, soit en pierres précieuses, soit en richesses de tous genres. Il donna à ses sœurs la portion que leur assignaient les lois, et tout ce qui restait il l'employa pour le repos de l'âme de son père. La plus grande partie du trésor, il l'envoya à Rome, où régnait alors le bienheureux pape Léon, et le reste il le distribua tout entier aux prêtres, aux pauvres, aux étrangers, aux veuves, aux orphelins, ne se réservant rien pour lui-même, si ce n'est une table d'argent... Il ne la conserva que par amour pour son père; encore la racheta-t-il en en distribuant la valeur pour le salut de son âme.

« Des ambassadeurs vinrent ensuite le trouver de tous les royaumes et provinces. Tous ceux qui avaient reconnu l'empire de son père lui jurèrent la fidélité et la paix, et, de leur propre mouvement, lui offrirent une soumission volontaire. Parmi eux on remarqua les députés des Grecs, avec Amalkaire, évêque de Trèves, qui était l'ambassadeur de l'empereur Charlemagne auprès du prince de Constantinople (Léon l'Arménien). A leur arrivée, ils trouvèrent l'empereur Louis assis sur le trône de son père, car Dieu en ordonnait ainsi. Il les accueillit avec bienveillance, recut leurs présents en leur rendant grâces... La même année (814), ce prince ordonna de renouveler tous les décrets qui avaient été rendus du temps de ses ancêtres pour les Églises de Dieu, et lui-même les confirma en les signant de sa propre main. Il recut aussi les ambassadeurs des Bénéventins, qui réunirent en son pouvoir tout le territoire de Bénévent, et promirent de payer chaque année plusieurs milliers de pièces d'or comme tribut.. Vint ensuite Bernard, fils de Pepin, son frère, qui se livra à lui comme à son seigneur, et lui

jura fidélité. Louis le reçut avec bonté, l'honora de présents glorieux et magnifiques, et lui permit de retourner en Italie.

« A la même époque, l'empereur envoya des commissaires (missi dominici) dans toutes les parties de ses États, pour s'informer si quelqu'un se plaignait de quelque injustice, ordonnant que quiconque formerait une plainte et pourrait la prouver par la déposition de témoins véridiques se présentât aussitôt devant lui avec ses témoins. Dans leur mission, les commissaires trouvèrent une foule d'opprimés dépouillés de leur patrimoine ou privés de leur liberté : oppressions qu'exerçaient par méchanceté d'injustes gouverneurs, comtes ou vicomtes. L'empereur fit annuler tous les actes que la méchanceté avait suggérés aux gouverneurs injustes pendant la vie de son père; il rendit aux opprimés leur patrimoine, délivra ceux qui avaient été réduits à une servitude inique, et fit rendre pour toutes ces choses des décrets qu'il confirma en les signant de sa main. Cela dura pendant longtemps. »

Louis le Pieux, à son avénement au trône, était âgé de trente-six ans; marié, fort jeune encore, à Ermengarde, il en avait eu trois fils, Lothaire, Pepin et Louis. Certains historiens, qui, plus d'une fois, n'ont pas craint de jeter des doutes sur la pureté des mœurs de Charlemagne, n'ont point osé élever de semblables soupçons à l'égard de son fils. Ce dernier était d'un caractère grave et même triste; comme si son cœur eût été sans cesse occupé de scrupules religieux, il ne se laissait jamais aller à la joie, et le sourire n'effleurait que bien rarement ses lèvres.

Impatient d'avoir à subir l'influence et la présence de Wala et d'Adalhard, Louis le Pieux ne tarda pas à retirer à ces deux anciens ministres de son père la part d'autorité et de conseil que d'abord il leur avait laissée. Adalhard fut relégué à l'abbaye de Noirmoutiers. Wala, soit de lui-même, soit ruse politique, se retira dans le monastère de Corbie et se fit moine. La cour et la capitale de l'empire étaient remplies de leurs ennemis et de leurs rivaux, et on leur faisait autant de crimes de la fermeté et de la sagesse dont ils avaient fait preuve en d'autres temps. Des anciens conseillers de Charlemagne Éginhard fut le seul qui conservât ses fonctions et son influence. L'empereur lui confia même la charge d'élever Lothaire, l'aîné de ses fils, et de former ce jeune homme à la science du gouvernement. L'autorité ministérielle passa aux mains de ceux qui, en Aquitaine, avaient déjà mérité par leurs services l'estime de Louis, et dans ce nombre on remarqua l'austère saint Benoît d'Aniane et Bigo, dont, plus tard, l'empereur fit son gendre, et qu'il créa comte de Paris. L'un et l'autre désiraient ardemment faire aimer Louis le Pieux de ses sujets, en signalant les préludes de son pouvoir par des réparations équitables et d'utiles réformes; leurs tentatives concilièrent à l'empereur quelque popularité

Saint Benoît d'Aniane, consacré à la vie religieuse, ne vivait point au milieu des affaires et parmi les courtisans. L'empereur, qui l'avait appelé auprès de lui, fit construire, pour lui servir de retraite, le cloître d'Inde, dans une vallée située à deux lieues d'Aix-la-

Chapelle. L'empereur le consultait avec soin dans les questions religieuses, et il s'appuyait de ses conseils pour travailler à la réforme de la discipline monastique.

Benoît d'Aniane est l'une des intelligences les plus fortes et les plus sérieuses dont fasse mention l'histoire du moyen-âge, si féconde en penseurs chrétiens et en saints illustres. Né de parents nobles, il avait fait vœu d'embrasser la règle des Cénobites, et il s'était montré énergiquement fidèle à cette vocation. Son disciple Smaragde a retracé quelques traits de cette mâle figure que notre siècle ne saurait comprendre. « Une fois moine, dit la légende, il se mit à macérer son corps pendant deux ans et demi et à le forcer à des jeûnes incroyables. Il luttait contre sa chair comme contre une bête féroce, prenant fort peu de nourrijure, du pain, de l'eau, plutôt pour chasser la mort que la faim, fuyant le vin comme un mortel poison. Si la fatigue le forçait à prendre quelque sommeil, il le prenait sur un grabat; quelquesois, tout épuisé, il s'étendait sur la terre nue, repos qui devait le fatiguer encore davantage. Souvent il veillait, pour prier, les pieds nus sur un pavé glacé, tellement concentré dans ses saintes méditations que, durant plusieurs jours, assistant à la psalmodie, il n'interrompit pas l'obligation du silence. Pendant que tous les moines reposaient, il prenait leurs souliers, il allait les laver, puis il les remettait à leur place. Quelques-uns même, se moquant de lui comme d'un insensé, lui jetaient leur chaussure de loin. Esprit supérieur, il supportait cet affront en toute tranquillité.

« Il mettait avec soin de côté la portion des pauvres;

il ne souffrit pas qu'on réservât pour d'autres usages celle des veuves. Il avait chez lui tous les noms des saintes femmes et des veuves. Il était heureux quand il pouvait racheter des captifs. Je crois que personne ne le quitta sans avoir reçu quelque présent : il se faisait tout à tous; aussi tout le monde lui apportait une partie de ses biens : c'était le pain des pauvres, des malheureux, des veuves, des captifs et des moines. Quelques-uns allèrent jusqu'à lui donner 4 ou 5,000 sous. Tous ceux qui l'ont connu savent que son amour s'étendait à tous les hommes. Jamais il ne cherchait ce qui lui était utile à lui-même, mais ce qui était utile aux autres, et, dans le cas contraire, il se corrigeait. C'est ce sentiment qui lui inspirait le désir de parcourir tous les ermitages, pour expliquer ce qu'il y avait d'obscur dans la sainte règle. A Orléans, il expliqua les décrets, les canons et les homélies du pape Grégoire aux ignorants. Il avait un peu dévié de la rigueur de ses habitudes premières, car il avait entrepris une œuvre impossible : sa volonté restait la même. Il labourait quand on labourait; il creusait, il moissonnait avec tout le monde. L'insupportable chaleur de ce pays brûle plutôt qu'elle ne réchauffe. Épuisés de fatigue, brûlés par le soleil, les moines demandaient plutôt de l'eau que du vin, et personne ne murmurait. L'abbé souffrait avec eux, et il en était ravi; car, lorsque la soif le dévorait, il se trouvait meilleur pour les autres. Personne n'osait interrompre le travail en faisant des contes; la main travaillait, la bouche chantait des psaumes.»

Voilà quels étaient ces hommes de l'époque car-

lovingienne, qui, sous la cuirasse ou sous le capuchon, servaient Dieu et l'empereur.

Wala était une nature de la même trempe; mais, voué à une cause humaine et à un intérêt politique, il se sentait réservé à un rôle moins pur et bien autrement livré aux contradictions de l'histoire. Pour le moment, les grandes luttes n'étaient point encore commencées, et il ne s'agissait que de préparer le règne du nouvel empereur.

Pour se concilier l'amour et la fidélité des Saxons et des Frisons, Louis, de l'avis de son conseil, rendit à ces peuples le droit d'hériter et celui de disposer de leurs biens par testament. Charlemagne, les traitant en ennemis vaincus et subjugués, leur avait enlevé ces prérogatives. On blâma Louis de l'imprévoyance avec laquelle il renonçait à maintenir ces précautions tvranniques, et ces reproches émanèrent surtout des leudes francs, qui convoitaient les dépouilles des tributaires du nord. Mais Louis ne s'arrêta pas à de pareilles plaintes; il comprenait que, toujours menacé par les barbares normands et danois, il avait besoin d'attirer à lui les sympathies des peuples de la Frise et de la Saxe, placés comme à l'avant-garde de l'empire, du côté des barbares. Ce calcul fut juste, et la confiance de Louis le Pieux ne fut point trompée.

L'année suivante (815), Louis se rendit à Paderborn et y tint la diète nationale. Il envoya ensuite une armée composée de Saxons et d'Abodrites pour rétablir sur son trône Hériold, roi des Danois, qui avait été défait et chassé par les fils de Gottefried.

« Vers le même temps, dit la chronique (1), on annonça à l'empereur que quelques Romains puissants étaient entrés dans une détestable conspiration contre le pape Léon, et que, découverts et convaincus, ils avaient été livrés au dernier supplice par l'ordre de ce pontife, ce qu'autorisait une loi des Romains. Or, l'empereur n'entendit qu'avec chagrin le récit de cette conspiration, qui lui parut bien sévèrement punie par le souverain pontife. C'est pourquoi il envoya à Rome Bernard, roi d'Italie, afin que, s'informant par lui-même de ce que la renommée avait répandu de véritable ou de faux sur cette affaire, il le lui fit savoir par Gérold. Le roi Bernard vint en effet à Rome, et manda à l'empereur, par le messager que je viens de nommer, tout ce qu'il apprit. Mais des messagers du pape Léon, savoir, Jean, évêque, Théodore, nomenclateur, et le duc Sergius, vinrent presque aussitôt que celui de Bernard, et justifièrent le pape des crimes qu'on lui imputait. » Il résulte évidemment de ce texte, qui n'a jamais été contredit, que Louis le Pieux, comme empereur et héritier de Charlemagne, exerçait sur le gouvernement temporel de Rome un pouvoir de contrôle ou de juridiction que les papes ne refusaient pas de reconnaître. Le chroniqueur, en disant que le pape fit mourir quelques criminels, a soin de mentionner qu'il était autorisé à procéder ainsi en vertu d'une loi des Romains, comme si l'acte de souveraineté émané du pape était une chose peu ordinaire et qui eût besoin d'être justifiée. En députant auprès

⁽¹⁾ L'anonyme dit l'astronome; on croit qu'il s'appelait Luitwolf; il était contemporain de Louis le Débonnaire, dont il a écrit la vie.

de l'empereur trois personnages considérables, chargés d'expliquer sa conduite, le pape admettait également comme régulière l'intervention de Louis et le droit en vertu duquel agissait ce prince. Si nous insistons sur ces détails, c'est dans l'intérêt même de la vérité, et afin de faire voir par quels degrés dut passer la papauté, au neuvième siècle, avant d'accomplir d'une manière parfaite l'œuvre de son indépendance comme pouvoir temporel. Les obstacles qu'elle rencontrait encore à cet égard servent peut-être à constater que la souveraineté séculière des papes, dans leurs États, s'établit avec plus de lenteur que ne l'auraient désiré les chrétiens fidèles'; mais pour ce qui est de leur autorité spirituelle, alors, comme de nos jours et comme dès l'origine de l'Église, elle ne fut jamais vassale, elle ne dépendit jamais que de Dieu.

Cependant l'armée recrutée dans la Saxe et chez les Abodrites, qui était chargée de soutenir les droits d'Hériold, franchit l'Eyder, sous les ordres du comte Balderic, et se porta vers Sinland, dans le pays des Normands ou Danois. Les fils de Gottefried, « bien qu'ils eussent, dit la chronique, une grande multitude de troupes et deux cents navires, ne voulurent point en venir aux mains, ni courir le hasard d'un combat, et chacun des deux partis se retira après avoir saccagé et brûlé tout ce qui se trouvait sur sa route. Les Danois donnèrent cinquante otages. Après cette expédition, les nôtres revinrent à Paderborn, auprès de l'empereur (1). »

⁽¹⁾ L'Astronome.

Pour se soustraire au joug des califes de Cordoue, les chrétiens, qui avaient dans leurs veines le vieux sang des Goths, se ralliaient aux rois des Asturies et reconstituaient, auprès d'eux, une Espagne catholique; ceux qui, plus timides, ne pouvaient que fuir la persécution, se réfugiaient dans la Marche espagnole, soumise aux Francs, et dans les campagnes de la Septimanie. L'empereur Louis voulut leur donner un témoignage public de sa protection et de ses sympathies, et fit publier en leur faveur un édit qui portait en tête ce préambule : « Au nom de Notre-Seigneur Dieu et Sauveur Jésus-Christ, Louis, par la providence divine, empereur auguste, à tous les fidèles de la sainte Église de Dieu et les nôtres, présents et à venir, qui habitent et habiteront l'Aquitaine, la Septimanie, la Provence et l'Espagne. »

Par cet édit l'empereur prenait sous sa protection les Espagnols réfugiés pour cause religieuse; il les tenait au rang des hommes libres, déterminait les juridictions auxquelles ils allaient ressortir, leur donnait en propriété les terres désertes qu'ils cultiveraient, sans autre redevance que de veiller à la garde du pays, comme tous les hommes libres, et de fournir des moyens de transport aux commissaires impériaux (missi dominici). Ces dispositions protectrices, plusieurs fois éludées par l'avarice des comtes, furent plusieurs fois renouvelées.

Rome était encore agitée par de nouvelles conspirations (816). Cependant le pape Léon III mourut, le 11 juin, après plus de vingt ans de pontificat et de règne. Dix jours après, on lui donna pour

successeur Étienne IV, de famille noble, et qui avait été élevé par les soins du pape Adrien. Dès que ce pontise eut pris possession du saint-siége, il ordonna à tout le peuple romain de jurer fidélité à l'empereur Louis; il envoya ensuite ses légats à l'empereur, pour lui faire part de son exaltation au souverain pontificat et lui annoncer qu'il ne tarderait pas à se rendre auprès de lui, pour l'entretenir des affaires de Rome et lui conférer le sacre. L'empereur répondit au pape qu'il le verrait avec plaisir. Lorsqu'il eut appris que le vénérable pontife avait franchi les Alpes, il envoya au-devant de lui une ambassade d'honneur; enfin, quittant sa résidence ordinaire, il se rendit à Reims et y disposa tout pour recevoir dignement le chef de l'Église. Quand il sut que le pape approchait, il chargea les archevêques d'Arles et de Cologne, l'évêque d'Orléans et plusieurs hommes éminents du clergé d'aller à sa rencontre en habits pontificaux et de l'escorter; il fit plus, il vint luimême au-devant du pontife, et, l'ayant aperçu, il descendit de cheval et se prosterna trois fois, en disant: « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur! C'est le Seigneur Dieu qui a fait éclater sur nous sa lumière. » Le pape le salua à son tour en s'écriant : « Béni soit le Seigneur notre Dieu, qui nous a donné de voir de nos yeux un second roi David! » Ensuite ils s'embrassèrent, et, se donnant la main, entrèrent tous deux dans la basilique de Saint-Rémy, au chant du Te Deum. Le quatrième jour, qui était un dimanche, eut lieu la cérémonie du sacre, en presence du clergé et du peuple. « Le pape, dit le chorévêque Thégan, donna

l'onction à l'empereur, et placa sur sa tête une couronne d'or d'une beauté admirable, enrichie des pierres les plus précieuses qu'il avait apportées avec lui. Il donna à la reine Hermengarde le titre d'Auguste, et lui mit aussi sur la tête une couronne d'or. Tant que le bienheureux pape demeura auprès de l'empereur, il s'entretint chaque jour avec lui sur les intérêts de la sainte Église de Dieu. A la fin de son séjour, le seigneur empereur l'honora de présents innombrables et magnifiques, trois fois plus grands au moins que ceux qu'il avait reçus de lui ; car telle était toujours sa maxime de donner plus qu'il ne recevait. Enfin il le laissa retourner à Rome, le faisant accompagner de députés auxquels il ordonna de le traiter avec distinction pendant toute la route. » Après le départ du pape, l'empereur retourna à Aix-la-Chapelle.

Ainsi la papauté continuait à s'affranchir et à prendre, au milieu des puissances, la hauteur et l'indépendance qu'elle avait droit de revendiquer. En rendant compte de son avénement à l'empereur, et en prescrivant luimême que le peuple romain prétât serment à ce prince, Étienne IV établissait la ligne de démarcation qui séparait les deux pouvoirs. Il s'abstenait de réclamer de l'empereur l'investiture politique ou religieuse, et en cela il montrait que la papauté ne relevait que de Dieu et qu'elle était libre. En ordonnant aux Romains de rendre hommage à l'empereur, il reconnaissait les droits de protecteur et de défenseur inhérent à la dignité de Louis, patrice et monarque. En conférant à l'empereur l'onction sainte, il annonçait aux peuples que l'intervention de l'Église et de son

chef était nécessaire pour consacrer et légitimer la dignité impériale dont le fils de Charlemagne était revêtu.

Peu de mois s'étaient à peine écoulés depuis le sacre de Louis le Pieux que le pape Étienne IV mourut (817), et fut remplacé sur la chaire de Saint-Pierre par Pascal, Ier du nom et d'origine romaine. Il fut élu tout d'une voix par le clergé et le peuple. « Après avoir été solennellement consacré, dit Éginhard, il envoya des présents à l'empereur avec une lettre d'excuse, dans laquelle il l'assurait que le pontificat lui avait été imposé, non-seulement contre son vœu, mais encore malgré ses refus réitérés. Ne s'en tenant pas là, il fit partir une ambassade pour solliciter le renouvellement et la confirmation du traité conclu avec ses prédécesseurs. » Ce récit est confirmé, presque dans les mêmes termes, par la chronique de l'Astronome. Il est évident que Pascal Ier, à l'exemple de son prédécesseur, ne demandait en aucune façon à l'empereur de ratifier l'élection qui l'avait élevé au pontificat suprême, l'intervention de la puissance temporelle en pareille occurrence ne pouvant être qu'irrégulière et sans droits. Pascal Ier, subitement appelé au redoutable honneur de la papauté, tenait seulement à prouver à Louis le Pieux que son avénement avait été exempt de brigue et entièrement légitime. Comme l'empereur exerçait, par droit et par devoir, la sainte fonction de défenseur de l'Église, c'était faire acte de prudence que de réfuter d'avance les calomnies et les attaques que les ennemis du saint-siége apostolique pouvaient saire parvenir jusqu'au trône. L'attente du

pape ne fut pas trompée, et Louis le Pieux se hâta de renouveler et de confirmer les donations que son aïeul Pepin et Charlemagne, son père, de glorieux souvenir, avaient faites à l'Eglise romaine. Ce nouveau pacte fut revêtu de la signature de l'empereur et de celle de ses trois fils. C'était-là une précaution utile au milieu des révolutions qui pouvaient surgir; les luttes du moyen-âge ne devaient pas tarder à la justifier.

La dernière disposition du pacte de confirmation est justement célèbre; elle est ainsi conçue : « Lorsque Dieu appellera de ce monde le pontife du très-saint siége, nul de notre royaume, Franc ou Lombard, ni aucun autre de nos sujets, n'aura la permission de contrarier les Romains, soit publiquement, soit secrètement, ni de faire l'élection... et celui que, par l'inspiration divine et par l'intercession du bienheureux Pierre, tous les Romains auront élu au pontificat, d'un commun accord et sans aucune promesse, ils pourront, sans aucune difficulté ni contradiction, le consacrer selon l'usage canonique. Quand il aura été sacré, on nous enverra des légats, à nous ou à nos successeurs les rois des Francs, pour renouveler l'amitié, la charité et la paix réciproques, comme c'était la coutume de faire au temps de Charles, notre bisaïeul, de notre aïeul Pepin, et de l'empereur Charles, notre père (1). »

Or, pendant que l'empereur d'Occident, à l'exemple de Charlemagne, multipliait ainsi les garanties que réclamaient les papes pour l'indépendance de Rome, les empereurs d'Orient ne semblaient pas avoir ab-

⁽¹⁾ Baluz., t. Ier, pag. 595 et 596; id., pag. 791 et seq. T. 1V.

diqué la dérisoire prétention qu'ils élevaient touchant la souveraineté de l'Italie et de la ville pontificale. Michel et Théophile, son fils, qui régnaient à Constantinople, écrivaient ainsi à Louis le Pieux : « Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, un seul vrai Dieu, Michel et Théophile, en ce Dieu même fidèles empereurs des Romains, à leur honorable et bien-aimé frère, Louis, glorieux roi des Francs et des Lombards, et appelé leur empereur. » Dans cette lettre, où ils méconnaissaient les droits de Louis et ceux de sa race, les empereurs grecs demandaient l'établissement d'une paix durable.

Les assemblées générales de 816 et 817 furent importantes; on v traita plusieurs points concernant la discipline du clergé. « L'empereur, dit la chronique, avant rassemblé les évêques et la partie la plus puissante du clergé de la sainte Église, il fit composer un livre contenant les règles de la vie monastique, où se trouve la perfection de cette manière de vivre, comme l'attestent les reclus qui la suivent. Il voulut qu'on fixât en ce livre quelle quantité de boisson, de nourriture, et de toutes autres choses utiles, était nécessaire, afin que les religieux et les religieuses qui se dévouent à servir le Seigneur sous cette règle ne manquent d'aucune chose, et se souviennent que, serviteurs du Seigneur, ils n'ont point d'autre maître. Il commit ensuite à de sages hommes le soin de porter ce livre dans toutes les villes et dans tous les monastères de son empire (1)... Cet empereur, ai-

⁽¹⁾ L'histoire ecclésiastique (Fleury) donne un résumé des règlements

mable devant Dieu, chargea en même temps l'abbé Benoît (d'Aniane) et plusieurs autres moines d'une

qui furent imposés aux monastères; nous en extrayons quelques passages.

« On fera l'office suivant la règle de saint Benoît.... Plusieurs articles « font mention du travail des mains, et l'abbé n'en était pas exempt. Les « moines travaillaient eux-mêmes à la cuisine, à la boulangerie et aux au- « tres offices; quelquefois ils recueillaient les fruits. Les jours de jeûne, « le travail était plus léger, et en carême il durait jusqu'à nones. Ils « avaient peu de prêtres, puisqu'il est dit que l'abbé, le prévôt ou le « doyen ne laisseront pas de donner la bénédiction au lecteur, quoiqu'ils « ne soient pas prêtres: Les moines donneront aux pauvres la d'îme de « toutes les aumônes qu'ils recevront.

« On fera deux repas les jours de fêtes, et, aux grandes solennités, « c'est-à-dire à Noël et à Pâques, quatre jours durant on pourra manger « de la volaille ; mais elle est défendue dans tout le reste de l'année. On « ne mangera ni fruits ni herbes hors les repas; on distribuera même dans « le réfectoire les eulogies, c'est-à-dire les pains non consacrés offerts à « l'autel. Il y aura toujours de la graisse dans la nourriture des frères, « excepté le vendredi, huit jours avant Noël, et depuis la quinquagésime « jusqu'à Pâques. Le Vendredi-Saint, on ne prendra que du pain et de « l'eau; si le travail y oblige, on pourra boire après le repas du soir, « même en carême. Comme la règle permet d'augmenter les habits selon « la qualité des lieux, le règlement d'Aix-la-Chapelle en accorde beaucoup « plus que la règle, savoir : deux chemises, entendez des sergettes, car « les moines ne portaient pas de linge ; deux tuniques, deux cuculles pour « servir dans la maison, deux chapes pour servir dehors, deux paires de « fémoraux ou caleçons, deux paires de souliers pour le jour, et des pan-« tousles pour la nuit ; des gants en été, et des mousles en hiver ; de « plus, un roc ou habit de dessus, nommé depuis froc, et une pelisse ou « robe fourrée. On rasait les moines tous les quinze jours, mais point « pendant le carême. Ils pouvaient user du bain à la discrétion du supé-« rieur, car l'usage en était fréquent chez les séculiers. Ils se lavaient les « pieds les uns les autres, principalement en carême, en chantant des « antiennes. Ils ne se faisaient point saigner en certain temps, mais sui-« vant les besoins, et toutefois ces saignées, réglées par les saisons, pas-« sèrent depuis en règle dans les congrégations plus modernes. — Aucun séculier ne logera dans le monastère, s'il ne veut être moine. Les

vie austère en toutes choses, de parcourir tous les monastères, et de faire naître parmi les religieux et les religieuses l'habitude de vivre uniformément selon la règle de saint Benoît... Tels étaient les exercices de ce saint empereur; tel était son plaisir de chaque jour, et le noble champ où brillait avec plus d'éclat, devant le Seigneur, la vie de cet homme qui, placé au faîte des grandeurs, s'élevait d'autant plus qu'il

« moines survenants seront logés dans un dortoir séparé, et on choisira, « pour leur parler, des frères bien instruits. Ils ne voyageront point sans « compagnon. On n'admettra pas facilement un novice; il servira pre-« mièrement les hôtes dans leur logis pendant quelques jours. Il char-« gera ses parents de l'administration de ses biens, dont il disposera, « suivant la règle, après l'année de probation, et ne prendra l'habit qu'en « faisant son vœu d'obéissance; car on n'en faisait point d'autre, et on « en trouve encore des formules. On ne recevra personne à cause de ce « qu'il donne au monastère, mais seulement pour son mérite. Les pa-« rents peuvent offrir leurs enfants, et faire pour eux la demande, qu'ils « confirmeront étant en âge de raison. Il n'y aura point d'autre école « dans le monastère que pour ces enfants. Il faut entendre ceci des « écoles intérieures, car il y en avait d'extérieures et de publiques en « plusieurs monastères, au neuvième siècle, comme je l'ai déjà observé, - L'abbé se contentera de la portion du moine pour la nourriture, « sera vêtu et couché de même, et travaillera comme eux, s'il n'est oc-« cupé plus utilement. Il ne mangera point avec les hôtes à la porte du « monastère, mais dans le réfectoire, et pourra augmenter les portions à « leur considération . Il n'ira point visiter les métairies sans nécessité, et « n'y laissera point de moines pour les garder. S'il a des celles ou prieu-« res, il n'y laissera pas moins de six moines. L'abbé n'en emmènera « point en voyage, si ce n'est pour aller à un concile. Le prévôt sera « tiré d'entre les moines et aura la principale autorité après l'abbé, tant « dedans que dehors le monastère. Les dovens suivront entre eux l'ordre « d'antiquité. On usera de punition corporelle pour les plus durs... » On voit si, au point de vue du monde, cette existence monastique, si peu connue, était une vie d'oisiveté et de paresse, comme la philosophie railleuse ne cesse de le dire.

s'humiliait davantage... L'empereur regardait comme un monstre tout homme qui, membre de la famille ecclésiastique, convoitait les ornements et la gloire du siècle. »

Cependant les peuples étaient soumis, et les nations étrangères, encore dominées par le souvenir de Charlemagne, respectaient son successeur. Louis ne craignit pas d'affaiblir son pouvoir en le partageant avec ses fils. Encore dans toute la force du commandement, il associa Lothaire à l'empire; par le même acte il créa le jeune Louis, son troisième fils, roi de Bavière, et le jeune Pepin demeura roi d'Aquitaine. Ce testament prématuré, et qui porta un coup de mort à la puissance carlovingienne, commençait ainsi : « Au « nom de Jésus-Christ, Notre-Seigneur Dieu et Sau-« veur, Louis, par la divine providence, empereur « auguste; Nous n'avons pas voulu, nous et ceux qui « sont sages, briser l'unité de l'empire que Dieu nous « a conservé. Cette scission toute humaine, nous le « craignons, eût pu faire naître un scandale dans la « sainte Église, et nous aurions offensé celui qui a « sous sa puissance les droits de tous les royaumes. « Après trois jours de jeûne, il s'est fait, par la vo-« lonté de Dieu, nous le croyons, que notre choix et « le suffrage de tout le peuple se sont réunis pour « élire Lothaire, notre cher fils aîné. Alors il nous a « plu, et à tout notre peuple, de lui imposer solennel-« lement, selon la coutume, le diadème impérial, de « l'associer à l'empire, pour qu'il soit ensuite notre « successeur, si Dieu le veut, de l'élever ainsi d'un « consentement unanime. Quant à ses autres frères,

« à savoir Pepin et Louis, notre homonyme, nous « avons voulu, d'un commun accord, leur donner le « nom de rois, leur assigner des pays nommés plus « bas, dans lesquels, après notre mort, ils seront « maîtres sous la dépendance royale de leur seigneur « frère, dans les conditions que nous avons indiquées. « Les articles qui les contiennent regardaient aussi « l'utilité de l'empire, la paix que les frères doivent « toujours conserver entre eux, et la sûreté de l'Église; « aussi avons-nous voulu les discuter avec tous nos « fidèles, afin que ce qui a été fait d'un consente-« ment unanime soit inviolablement conservé d'un « consentement unanime, pour la paix perpétuelle et « des frères et de tout le peuple chrétien, réservant « toutefois notre puissance impériale sur nos fils et « sur nos peuples, et la soumission que des fils doi-« vent à leur père et empereur, des peuples à leur « roi. »

Dans les articles suivants, Louis, formulant les deux idées exposées dans ce préambule, donnait à Pepin l'Aquitaine et les contrées adjacentes, à Louis la Bavière et les contrées adjacentes; mais ces deux princes, tout en recevant le titre de roi, tout en ayant à leur disposition la distribution des dignités et des places de leur royaume, devaient, soit ensemble, soit l'un après l'autre, visiter leur seigneur frère pour se concerter avec lui et agir sous sa suzeraineté impériale. L'acte de partage réglant l'ordre de succession se terminait par ces mots : « Nous avertissons notre « peuple tout entier, dont le dévouement, la foi sin- « cère et la fidélité sont célèbres chez presque toutes

« les nations, que si ce fils, qui nous succédera par « la divine volonté, sortait de ce monde sans enfants « légitimes, le peuple, en vue du salut de tous, de la « tranquillité de l'Église et de l'unité de l'empire, « adopte, pour élever l'un des frères, s'ils lui survi- « vent, le mode de l'élection que nous avons adopté « nous-même pour élever celui-ci, afin que dans cette « élection on ne cherche pas à accomplir la volonté « de l'homme, mais celle de Dieu. »

Cet acte de partage affaiblissait l'empire en le morcelant; et toutefois, comme il réservait à l'empereur une suprématie et une suzeraineté toujours prépondérantes sur les rois ses frères et ses vassaux, il ne détruisait point entièrement l'œuvre de Léon III, œuvre de concentration et d'unité, préparée par la Providence et proclamée au nom de l'Église, lors de l'élection de Charlemagne. Cette idée permanente de division et de partage d'États monarchiques, si contraire à la civilisation et à la grandeur des empires, était si fortement enracinée dans les habitudes germaniques que les souverains ne pouvaient s'y soustraire, et que Charlemagne lui-même, dans la charte donnée à Thionville en 806, s'y était docilement conformé.

L'Église ne voyait pas avec faveur ce droit germanique, qui nuisait à son œuvre et dispersait de nouveau les peuples qu'elle cherchait à rassembler. Louis le Pieux eut donc beaucoup à lutter avant de céder à la pression exercée sur lui par l'opinion qui le poussait au partage de ses royaumes. Dans la combinaison à laquelle il s'était arrêté, si les peuples allaient être régis par différents rois, du moins, en principe,

l'empire restait un et n'était pas morcelé. Il est digne de remarque que le partage de 817 était beaucoup moins dangereux, dans ses effets, que celui de Thionville, en l'an 806. Dans celui-ci, le vieux principe germanique de l'égalité des droits des fils était respecté; dans l'acte de 817, au contraire, il y avait subordination pleine et entière des cadets sous l'autorité impériale de leur aîné. La race conquérante des Francs gardait ses droits à l'égard des nations vaincues, et celles-ci n'étaient appelées qu'à une liberté illusoire. Disons cependant que cette charte, en élevant si haut Lothaire, donnait un rival à l'empereur, et mécontentait gravement les deux autres princes, fort inégalement dotés. Le premier qui réclama fut Bernard, roi d'Italie et neveu de l'empereur. Excité par de perfides conseillers, il se révolta, et la guerre qu'il entreprit eut un moment les apparences d'un mouvement national. Tous les princes, toutes les villes de la Lombardie avaient promis leur appui à Bernard, protestant ainsi contre sa déchéance. Tous les passages étaient cernés; toutes les populations accouraient sous ses drapeaux; mais, soit fraveur, soit inconstance, elles ne tardèrent pas à les déserter. Ainsi abandonné, désespéré, n'ayant en perspective qu'une lutte inégale, Bernard hésitait, lorsqu'un message de l'impératrice Ermengarde vint lui apprendre que son pardon dépendait de son obéissance. Il accourut, confiant comme un jeune homme, se jeter aux pieds de son oncle, qui était alors à Châlon, à la tête d'un nombreux hériban. Un seul interrogatoire suffit pour découvrir et le but de l'entreprise et les noms des partisans de

Bernard: Eggideo, Reginer, Reginald, illustres barons, puis des clercs, des évêques même, Anselme, évêque de Milan, Wolfold, évêque de Crémone, et Théodulphe, archevêque d'Orléans, Théodulphe, jadis si chaud partisan de Louis. Mais l'empereur avait déjà lassé beaucoup d'amis. On jeta tous les coupables en prison, et à la fin de l'hiver on les fit juger par un placite qui les condamna à mort. Nonobstant l'autorité qui s'attachait aux décisions du haut tribunal qui avait prononcé contre les rebelles la sentence capitale, Louis I^{er} ordonna que l'on se contentàt de leur crever les yeux(1); mais ce supplice fut exécuté avec tant de barbarie que Bernard mourut au bout de trois jours (818).

Sur ces entrefaites mourut l'impératrice Ermengarde, princesse fière et ambitieuse. Louis prit alors pour épouse Judith, fille d'un seigneur bavarois. Ce mariage fit appréhender que la naissance d'un nouveau fils ne soulevât des guerres entre les enfants de l'empereur, parce que, pour former un quatrième apanage, il faudrait nécessairement enlever aux frères aînés une portion de leurs domaines. Cette prévision devait plus tard se réaliser.

Cependant les mécontements des fils de l'empereur, et ce qui transpirait au loin de la faiblesse de Louis

⁽¹⁾ Ce genre de supplice était fort en usage en Orient; mais on se contentait d'ordinaire de passer un fer rouge devant les yeux du condamné, et de le priver ainsi de la vue, sans danger pour sa vie. Bernard eut les yeux crevés avec un instrument de fer, et ne put survivre à cet horrible traitement. Un écrivain lombard assure qu'on en agit aussi cruellement à son égard à l'instigation de l'impératrice Ermengarde,

le Pieux, disposaient les nations tributaires à secouer le joug des Francs. Vers ce temps-là donc les mabtiernes (1) de la Bretagne refusèrent les tributs et coururent aux armes sous la conduite de Morvan, comte de Léon, qui prit le titre de roi. Celui-ci, obligé de se replier devant l'armée de Louis le Pieux, se contenta de faire aux Francs une guerre de partisans; il perdit la vie en combattant pour l'indépendance du pays, et il trouva un successeur digne de lui et de l'entreprise qu'il avait commencée dans la personne de Viomarch, issu de la race des comtes de Cornouailles. Au moment où ce dernier appela à la liberté les Armoricains, qui, dans l'enthousiasme d'un premier mouvement, le proclamèrent roi, une maladie pestilentielle, jointe à la famine, désolait la Gaule, et Louis fut obligé de rester tranquille spectateur de la révolte. Mais, aussitôt que le fléau eut cessé de s'appesantir sur ses États, il marcha vers la Bretagne à la tête d'une puissante armée, et il obtint la soumission de Viomarch, qui, ayant été battu, fut surpris dans un château par Lambert, que Charlemagne avait établi comte ou gouverneur de Nantes, et eut la tête tranchée.

L'année même où la Bretagne fut soumise pour la

⁽¹⁾ On a déjà vu que les seigneurs de Bretagne prenaient alors le titre de tyrans et de mabtiernes. Le premier de ces deux noms était emprunté à la langue latine, et comme, dans des actes de ce temps, l'on trouve des noms de femmes accompagnés du titre de tyrannisse, il paraît qu'elles pouvaient acquérir les terres auxquelles le titre de tyran était attaché. Le second, qui signifie fils de seigneur, a une origine celtique; et le mot mab, qui le commence, et qui signifie, en breton, fils de tel ou tel, paraît être à peu près le même que le mac de l'Écosse et de l'Irlande,

quatrième fois, Louis, afin de s'assurer de la fidélité des Bretons par de nouveaux serments, rassembla à Vannes les plus notables habitants de tout le pays, et alors on vit pour la première fois paraître sur la scène Noménoë, qui était destiné à commencer l'indépendance de la Bretagne, sa vieille patrie. Pour le moment il l'administrait avec le titre de gouverneur ou de duc, sous l'autorité des monarques carlovingiens.

Après la Bretagne, ce fut le tour des Abodrites, des Gascons et des Avares. Les Francs eurent à combattre presque en même temps sur les Pyrénées, sur l'Elbe et aux bords de la Save. Liudewit, prince des Avares et duc de Pannonie, fut pour eux un redoutable adversaire, qui souleva contre Louis le Pieux toutes les nations slaves. On vint difficilement à bout de cette guerre.

Nous empruntons à la chronique carlovingienne le récit très-rapide de ces incidents. « Au retour de l'empereur, dit l'Astronome, comme il entrait dans le palais de Herstall, il rencontra les envoyés de Siggon, duc de Bénévent, lesquels venaient lui offrir les présents les plus magnifiques et disculper leur maître de la mort de Grimoald. Il trouva en outre les envoyés de diverses autres nations, des Abodrites, des Goduscans et des Timatians, qui avaient abandonné l'alliance des Bulgares et s'étaient récemment unis avec nous. Là se trouvaient encore les envoyés de Liudewit, gouverneur de la Pannonie inférieure, lesquels accusaient (faussement, comme il parut par la suite) Cadolach d'exercer envers ce prince une inhumanité insup-

portable. Après avoir entendu, satisfait et congédié ces envoyés, l'empereur se transporta dans le palais où il avait résolu de passer l'hiver. Pendant son séjour en ce lieu, les ducs saxons lui amenèrent Sclaomir, roi des Abodrites, qui, accusé de rébellion, fut condamné au bannissement, n'ayant pu se laver du crime dont on le chargeait. Son royaume fut donné à Céadrag, fils de Trasicon. »

L'impulsion était donnée: la Germanie cherchait à se séparer de la Gaule, l'Italie à s'isoler de toutes deux, les peuples slaves à recouvrer leur indépendance. Peut-être en partageant son empire entre ses fils l'empereur n'avait-il fait que régulariser ce mouvement, ne pouvant l'empêcher; ce qu'on lui a reproché comme une faute n'aurait donc été qu'un acte de sagesse. Il aurait pensé avec raison que, ne pouvant dominer une révolte générale, il valait mieux donner le change à l'esprit de rébellion de ses peuples, en leur imposant des rois de son sang. Ce calcul était juste; mais l'ambition et la jalousie des fils de l'empereur devaient le tromper, et l'empire fut affaibli en même temps que divisé.

Ainsi que nous l'avons fait à l'égard de Charlemagne, nous mentionnerons ici le portrait de Louis le Pieux, tel qu'il se trouve consigné dans les chroniques contemporaines. « De jour en jour, dit le chorévêque de Trèves (Thégan), on voyait briller en lui des vertus sacrées qu'il serait trop long d'énumérer. Il était d'une taille ordinaire; il avait les yeux grands et brillants, le visage ouvert, le nez long et droit, des lèvres ni trop épaisses ni trop minces, une poitrine

vigoureuse, des épaules larges, les bras robustes; aussi, pour manier l'arc et lancer un javelot, personne ne pouvait lui être comparé. Ses mains étaient longues, ses doigts bien conformés. Il avait les jambes longues et grêles pour leur longueur; il avait aussi les pieds longs et la voix mâle. Très-versé dans les langues grecque et latine, il comprenait cependant le grec mieux qu'il ne le parlait. Quant au latin, il pouvait le parler aussi bien que sa langue naturelle. Il connaissait très-bien le sens spirituel et moral des Écritures saintes ainsi que leur sens mystique. Il méprisait les poëtes profanes, qu'il avait appris dans sa jeunesse, et ne voulait ni les lire, ni les entendre, ni les écouter. Il était d'une constitution vigoureuse, agile, infatigable, lent à la colère, facile à la compassion. Toutes les fois que, les jours ordinaires, il se rendait à l'église pour prier, il fléchissait les genoux et touchait le pavé de son front; il priait humblement et longtemps, quelquefois avec larmes. Toujours orné de toutes ces pieuses vertus, il était d'une générosité dont on n'avait jamais oui parler dans les livres anciens, ni dans les temps modernes, tellement qu'il donnait à ses sidèles serviteurs, et à titre de possession perpétuelle, les domaines royaux qu'il tenait de son aïeul et de son bisaïeul. Il fit dresser pour ces donations des décrets qu'il confirma en y apposant son sceau et en les signant de sa propre main. Il fit cela pendant longtemps. Il était sobre dans son boire et son manger, simple dans ses vêtements; jamais on ne voyait briller l'or sur ses habits, si ce n'est dans les fêtes solennelles, selon l'usage de ses ancêtres. Dans ces jours

il ne portait qu'une chemise, et des haut-de-chausses brodés en or, avec des franges d'or, une épée et un baudrier tout brillants d'or, des bottes et un manteau couverts d'or; enfin, il avait sur la tête une couronne resplandissante d'or, et tenait dans sa main un sceptre d'or. Jamais il ne riait aux éclats, pas même lorsque, dans les fêtes et pour l'amusement du peuple, les baladins, les bouffons, les mimes défilaient auprès de sa table, suivis de chanteurs et de joueurs d'instruments; alors le peuple même, en sa présence, ne riait qu'avec mesure; et, pour lui, il ne montra jamais en riant ses dents blanches. Chaque jour, avant ses repas, il faisait distribuer des aumônes, et partout où il allait il avait avec lui des hôpitaux.»

Au fond, l'empereur Louis, à la différence de son père, qui savait étendre le domaine de l'Église et de la chrétienté en même temps qu'il accroissait sa gloire et sa puissance, porta sur le trône les vertus du cloître; il ne sut pas comprendre que la religion impose aux têtes couronnées des obligations encore plus sérieuses et une responsabilité encore plus grave qu'aux simples chrétiens et aux hommes voués à la vie contemplative. Sans doute elle commande à tous les mêmes devoirs; mais le premier devoir d'un roi envers Dieu est de s'élever à la hauteur de sa mission royale, et non de l'abdiquer par une humilité préjudiciable; surtout il doit bien se garder de donner un champ libre aux passions ou à l'orgueil des sujets, afin d'abaisser plus pieusement l'orgueil du monarque. Cette faiblesse, indigne de la majesté impériale, éloigna de la personne de Louis le respect de ses peuples, en même temps

qu'elle le soumit à tous les caprices de ses adversaires, surtout lorsque ceux-ci abusèrent de sa conscience scrupuleuse.

Le dernier acte par lequel l'empereur fit preuve de quelque vigueur fut la détermination qu'il prit à l'égard de trois de ses frères, qui résidaient comme lui au palais d'Aix-la-Chapelle, et qui, n'étant point issus de mariage légitime ou officiel, n'avaient point été appelés à la succession de Charlemagne : c'étaient Drogon, Hugues et Thierry. L'empereur, appréhendant qu'à l'exemple de Bernard d'Italie, ils ne songeassent à revendiquer un apanage, les fit tonsurer et les relégua dans un monastère, et alors, dit le chroniqueur, l'empire put se reposer de la colère de l'empereur (1).

Louis le Pieux vit mourir (820) l'un après l'autre Théodulfe, qu'il avait rappelé en grâce, et saint Benoît d'Aniane, le plus austère et le plus énergique de ses conseillers. Privé de cet appui, il se sentit réduit à ses propres forces, et alors domina sa nature scrupuleuse et faible, au grand détriment de l'empire. La rigueur dont il avait usé envers Bernard, petit-fils de Charlemagne, ne cessait de causer ses remords; il avait toujours devant les yeux l'image de ce jeune roi, qui avait imploré sa clémence et qu'il avait livré aux bourreaux chargés de lui arracher les yeux; il se disait qu'à l'égard de ses trois frères, récemment contraints d'embrasser la vie religieuse, il avait usé d'une injuste tyrannie, et il se rappelait ce passage du testament de Charlemagne: « Quant à nos petits-fils, nous voulons

^{(1) «} Et regnum quievit imperatoris ab ira. » Chron. Moiss. ad 818.

« que personne ne se permette de les tuer, de les mu-« tiler, de leur arracher les yeux, de les tonsurer « malgré eux; » dispositions solennelles, ordres d'un père mourant qu'il avait méprisés ou méconnus. De là un repentir et une douleur de tous les instants qui pesaient sur sa vie. Sous l'influence de ces sentiments impérieux, il rappela de l'exil l'inflexible Adalhard, et bientôt après Wala lui-même. Cédant ensuite aux obsessions des grands feudataires, il consentit, l'année suivante (821), à confirmer le partage de l'empire dans une diète nationale tenue à Nimègue. Peu de temps après son fils aîné, l'empereur Lothaire, épousa Hermangarde, fille du comte Hugon, et cette alliance donna un appui de plus aux influences du parti germanique. Pour Adalhard et Wala, méprisant ce qu'ils appelaient une réparation tardive, ils ne voulurent pas sortir de leur cloître et grossir à Aix-la-Chapelle le nombre des courtisans de l'empereur.

Louis avait pu se tromper et user d'une sévérité trop grande envers ses ennemis (822): quelles que fussent ses erreurs à cet égard, elles pouvaient être réparées avec dignité et convenance. Au lieu de partager de tels sentiments, Louis se crut et se déclara coupable de grands crimes. Ne sachant comment apaiser ses remords, il demanda à subir une pénitence publique, et, dans une assemblée tenue au mois d'août 822 à Attigny-sur-Aisne, il confessa hautement ses fautes, et en demanda pardon au peuple dans les termes suivants: « Averti par l'esprit de Dieu « tout-puissant et par votre zèle pieux, provoqué par « votre salutaire exemple, nous avouons que notre

« négligence a été si grande, soit dans nos actions, soit « dans notre doctrine, soit dans notre ministère, que « notre raison se refuse à dire et qu'il nous est impos-« sible d'énumérer toutes les circonstances où nous « avons failli. « Alors Louis déclara vouloir faire pénitence de la violence faite à ses frères, de l'exil d'Adalhart et de Wala, et du meurtre de son neveu Bernard. Il déclara qu'il suivrait désormais les conseils de ceux qu'il rappelait. Cette humiliation volontaire, que rien ne justisfiait, que les circonstances rendaient dangereuse, avilit Louis le Débonnaire auxyeux des grands, déconsidéra la dignité dont il était revêtu, et donna à tous une haute idée de ce qu'on pouvait entreprendre sous un maître aussi humble et aussi docile. A cette même place où l'empereur Louis s'était agenouillé dans la poussière, l'empereur Charlemagne assistait, il n'y avait pas cinquante ans, au baptême de Witikind, et par là il avait subjugué à jamais la Germanie, et dompté, pour le régler, le génie des barbares. On citait la pénitence de Théodose; mais Théodose, en se prosternant devant Dieu, ne faisait pas la fortune d'un parti. Or il était évident aux yeux de tous que les barons et les seigneurs de l'ordre ecclésiastique, après avoir vu s'abaisser devant eux la majesté impériale, ne devaient désormais rencontrer aucun obstacle pour gouverner le pays et reléguer leur maître dans l'obscurité des rois fainéants. La féodalité frappait aux portes depuis deux ou trois siècles; dès ce moment toutes les barrières allaient disparaître devant elle, et l'avenir lui était livré. Ni la puissance temporelle, ni l'Église ne devaient gagner à cette situation.

Après ces excuses publiques, suivies d'une réconc iliation solennelle, qui devait être de peu de durée, Adalhard et Wala reparurent au palais impérial, et à leur suite les grands du parti germanique, qui travaillaient de tous leurs efforts à réagir contre la monarchie et les institutions romaines. Adalhard, déjà fort avancé en âge, ne se faisait remarquer que par l'éminentesainteté de sa vie; l'influence et la direction réelle des affaires appartenaient à Wala, nouvel abbé de Corbie. Auprès d'eux prenaient une part active à la conduite du gouvernement l'archichancelier Hélisachar et l'archichapelain et abbé de Saint-Denis Hilduin, l'un et l'autre conseillers de l'empire. Dans un degré moins élevé d'influence, l'administration était confiée à Matfried, comte d'Orléans, à Hugon (Hugues), beau-père de Lothaire, et au leude Géronge, chef des domestiques ou préfet du palais impérial.

Dans l'assemblée d'Attigny, l'archevêque Agobard, l'un des noms les plus illustres de cette époque, présenta une requête tendant à obtenir que la loi des Francs fût substituée, dans ce que l'on appelait encore le royaume de Bourgogne, à l'antique loi des Burgondes, dont l'établissement datait de Gondebaud; il s'éleva également avec énergie contre le maintien des épreuves judiciaires, et particulièrement contre celle du duel. Ainsi les évêques continuaient de réformer et d'amender les codes de l'empire, et de mettre la civilisation en harmonie avec les principes de l'Église.

Vers le même temps, pour réparer le châtiment cruel infligé à Bernard, roi d'Italie, ses deux fils, Héribert et Pepin, furent dotés de riches domaines: le premier fut plus tard seigneur de Crépi en Valois et comte d'Amiens; l'autre fut la tige de la célèbre maison de Vermandois.

Lothaire, quoique associé à l'empire (823), ne portait pas encore le titre d'empereur, sans doute parce qu'il n'avait pas encore été sacré par le pape. Ce jeune prince, qui avait d'ailleurs reçu en appanage le royaume d'Italie, se rendit dans cette contrée, suivi de Wala. Ce dernier mit tous ses soins à réformer les abus que l'absence d'un maître avait introduits dans l'administration des provinces lombardes; puis il se rendit à Rome, où Lothaire fut couronné et proclamé empereur par le chef de l'Église. La ville de Rome était toujours divisée en deux partis, celui du pape et celui des mécontents; et ceux-ci se composaient des familles qui n'avaient point réussi à faire élever quelques-uns de leurs membres aux honneurs du pontificat suprême. Les deux partis se faisaient d'ailleurs un mérite de leur fidélité à l'empereur et de leur dévouement à la cause des Francs. Parmi les mécontents figuraient deux personnages considérables, qui, à force d'intrigues, suscitaient de grandes difficultés au gouvernement du pape. Ils furent arrêtés, conduits dans l'enceinte même du palais du pape, à Saint-Jean de Latran, et là, après leur avoir crevé les yeux, on leur infligea le dernier supplice. Cette grave affaire causa un vif mécontentement à l'empereur Louis le Pieux, qui chargea quelques personnes dignes de confiance de se rendre à Rome et d'y faire une enquête. Les envoyés du pape, de leur côté, quittèrent l'Italie et vinrent auprès de

l'empereur expliquer et justifier la conduite du pontife. En présence de renseignements contradictoires, Louis déféra le serment au pape, qui se justifia aussi en présence du peuple romain et des commissaires impériaux. Peu de jours après, le 14 mai, mourut Pascal I^{er}, qui ne tarda pas à être remplacé, comme chef de l'Église, par Eugène II, archiprêtre du titre de Sainte-Sabine et Romain de naissance.

L'empereur Lothaire vint à Rome (824), et y régla différentes questions en litige; puis, de concert avec le nouveau pape, on arrêta et on précisa la nature et la forme des serments réciproques qui devaient lier Rome aux empereurs et les empereurs au peuple romain. Voici la formule du serment qui dut être prêté par le clergé des États pontificaux : « Je promets par le Dieu tout-puissant, par les saints Évangiles, par la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et par le corps du bienheureux Pierre, prince des Apôtres, que je serai toujours fidèle à nos seigneurs les empereurs Louis et Lothaire, pendant le cours de ma vie, suivant ma connaissance et mon pouvoir, sans fraude ni mauvais dessein, sauf la sidélité que j'ai promise au seigneur apostolique. Je ne consentirai point que l'élection du pontife, dans ce siége de Rome, se fasse autrement que selon les canons et la justice, autant que j'en aurai le pouvoir et la connaissance, ni que celui qui aura été élu soit consacré avant qu'il ait fait, en présence du peuple et de l'envoyé de l'empereur, un serment semblable à celui que le pape Eugène a fait de lui-même pour la conserva-

tion de tout. » Ce texte est précis; il atteste que la fidélité du clergé romain envers l'empereur était subordonnée à celle qui était due au saint-siége, et que le serment des papes, loin d'impliquer de leur part fidélité à l'empereur, était avant tout un serment de justice et de gouvernement bon et équitable. De son côté l'empereur Lothaire publia une constitution destinée à réprimer les abus et les violences qui trop souvent avaient lieu, de la part des ennemis de la papauté, pour amoindrir sa puissance temporelle ou nuire à la liberté de l'élection pontificale. L'empereur ajoutait : « Nous voulons que des commissaires soient établis par le seigneur apostolique et par nous, pour nous rapporter tous les ans comment les ducs et juges font justice au peuple... Nous ordonnons que les plaintes de leurs négligences soient premièrement portées au seigneur apostolique, pour y remédier promptement ou nous en donner avis, afin que nous puissions y pourvoir... Nous ordonnons à tous les ducs, aux juges et aux autres magistrats, de venir se présenter à nous, tandis que nous sommes à Rome; car nous voulons connaître leur nombre, leurs noms, et leur donner des avis sur les devoirs de leur charge. Enfin nous avertissons et nous déclarons que tout homme qui veut jouir de la grâce de Dieu et de la nôtre doit rendre en tout obéissance et respect au pontife romain. » Par cet édit mémorable, Lothaire agissait à la fois et comme le défenseur de la sainte Église et comme partageant avec le pape la juridiction temporelle sur Rome. Ce jeune prince, vaniteux et ambitieux, eut besoin d'invoquer, pour résoudre ces questions délicates, le secours d'une âme plus forte que la sienne : l'histoire constate qu'il ne fut, dans cette circonstance, que le prête-nom de Wala. Quand ce dernier eut rempli cette mission, il revint à Aix-la-Chapelle prendre la direction générale des affaires. A son retour les choses avaient changé de face, et de nouvelles influences dominaient déjà le Débonnaire.

L'impératrice Judith, douée du double prestige de l'intelligence et de la beauté, avait donné à Louis un fils qui fut Charles le Chauve, et dont la naissance fut fatale aux Francs. Dans l'exaltation du sentiment maternel, Judith réclamait en faveur de son enfant un apanage royal, une part de l'héritage de la monarchie. Ses prétentions et ses intrigues étaient appuyées à la cour par Bernard de Septimanie, jeune ambitieux qui exerçait sur l'esprit de l'impératrice une grande et regrettable fascination. Bernard était fils de ce Guillaume d'Aquitaine dont nous avons raconté la sainte vocation; oublieux des exemples de son père, il portait dans tous les ressorts du gouvernement le désordre et l'intrigue, et Judith, sa complice, l'aidait à triompher des résistances et des volontés impuissantes de l'empereur. On assure d'ailleurs qu'il descendait des ducs de Wasconie et d'Aquitaine, si longtemps rebelles envers les Carlovingiens, et qu'à ce titre, fier du sang de Caribert et de Mérovée, ses ancêtres, il aspirait à revendiquer les droits de sa race.

Judith s'adressa à Lothaire, déjà associé à l'empire, et obtint de lui le serment de servir de tuteur et de protecteur au jeune Charles; elle fit plus, elle le détermina à tenir cet enfant sur les fonts baptismaux, acte religieux qui, au moyen-âge, établissait des liens fort étroits et fort respectés même dans l'ordre civil. Les grands de l'empire pénétraient le but secret de Judith, qui était de provoquer en faveur de son fils un nouveau partage; ils eurent soin de faire part de leurs soupçons à Lothaire et de le refroidir au sujet de Charles.

Durant le cours de ces intrigues, les anciennes disputes touchant le culte des images s'étaient ranimées, et les empereurs grecs multipliaient leurs efforts pour faire prévaloir à cet égard les doctrines hérétiques tant de fois condamnées par l'Église romaine. Des conférences eurent lieu à Paris à ce sujet, avec l'agrément du pape, et tant était grande encore l'ignorance d'une portion du clergé de la Gaule que dans ce synode on se montra de plus en plus irrespectueux à l'égard des décisions du concile de Nicée. Le pape Eugène II, dans cette circonstance, usa d'autant de modération que de prudence; il évita jusqu'au bout de froisser les tendances peu éclairées de certains évêques gallicans et de l'empereur lui-même, et, tout en maintenant l'autorité des saints conciles et la pureté de la doctrine touchant les images, il s'abstint de tout ce qui aurait pu exaspérer des esprits aveugles et prévenus. Cette dispute s'assoupit enfin, et les Eglises des Gaules demeurèrent en possession d'honorer les saintes images, comme elles avaient fait de tout temps. On reçut dans les États gallo-francs le concile de Nicée, dès qu'on se fut donné la peine de le comprendre et de reconnaître la fausseté des interprétations qu'on lui avait

données, avant d'avoir pu en apprécier le sens véritable.

Cependant les Bretons (824-825), dociles aux exhortations de Noménoë, leur duc, ne cessaient de se révolter contre la domination des Francs et se montraient sourds aux menaces de l'empereur. Noménoë, joignant d'ailleurs la ruse à l'audace, essayait de mettre son peuple à l'abri de la colère des Francs, chaque fois que le péril d'une invasion à main armée devenait imminent pour la Bretagne. Vers le même temps, Abdérame II étant calife de Cordoue, de nouvelles attaques avaient été dirigées, au delà des Pyrénées, contre les lieutenants de Louis le Pieux : Tarragone, Lérida, Tortose, qu'avait subjuguées l'empereur au temps où il n'était encore que roi d'Aquitaine, tombèrent l'une après l'autre au pouvoir des Sarrasins. Cependant le comte goth de Barcelone, Béro, ayant été accusé et convaincu du crime de trahison, les comtes de la Marche espagnole, pour écarter loin d'eux les mêmes soupçons, agissaient avec énergie, et parmi eux on remarquait Bernard de Septimanie, nouvellement investi du comté de Barcelone. Malgré le courage et la vigueur des Francs, les armes de Louis le Pieux ne furent pas toujours heureuses au delà des Pyrénées, et une armée envoyée en Navarre périt presque tout entière dans la vallée de Roncevaux (824).

« L'empereur, dit la chronique, ordonna qu'une assemblée générale se réunît à Aix-la-Chapelle, au mois de mai (825). Tandis qu'il la présidait, la députation des Bulgares, qui, selon ses ordres, avait longtemps demeuré, en Bavière, lui fut amenée et pré-

sentée. Son objet principal, après la confirmation de la paix, était le maintien des frontières entre les Bulgares et les Francs. Un assez grand nombre de seigneurs bretons assistèrent aussi à cette assemblée, où ils protestèrent longuement de leur soumission et de leur obéissance. Parmi eux était Wihomarch, qui semblait investi d'une autorité supérieure, et dont l'aveugle audace et les desseins téméraires avaient contraint l'empereur de faire la guerre à la Bretagne; mais comme, en cette occasion, il témoigna du repentir de son méfait et s'abandonna à la discrétion de l'empereur, ce prince, n'obéissant qu'au penchant qui l'entraînait à la clémence, l'accueillit avec bonté, le combla de présents, ainsi que tous les autres Bretons, et lui permit de retourner dans sa patrie. Or Wihomarch ne s'étant point désaccoutumé de sa déloyauté naturelle, et oubliant tout ce qu'il avait promis comme tout ce qu'il avait reçu, ne cessa de tourmenter et de fatiguer par des injustices continuelles tous ses voisins fidèles à l'empereur, jusqu'à ce qu'enfin, accablé par les hommes de Lambert (qui commandait au nom de Louis les Marches de Bretagne), il finit sa vie dans son propre château, de la façon dont la terminent tous les méchants... A la même époque, l'empereur ordonna que la paix sollicitée par les Normands (Danois) leur fût confirmée au mois d'octobre (825)...

« Cependant les envoyés bulgares étaient retournés dans leur patrie avec les lettres de l'empereur. Leur roi, bien moins touché du contenu de ces missives que de n'avoir pas obtenu ce qu'il demandait, députa de nouveau les mêmes envoyés pour signifier à l'empereur que, si une limite commune n'était pas tracée entre les Francs et les Bulgares, chacun des deux peuples pouvait se préparer à défendre ses frontières de son mieux.... L'empereur congédia les députés, mais sans conclure la négociation (1). »

L'année suivante (826), la Marche d'Espagne presque tout entière fut soulevée par le Goth Aïson, auquel ne tardèrent pas à se joindre les principaux d'entre la nation gothique, mécontents de la préférence accordée sur eux aux leudes francs. L'assemblée générale qui fut réunie à Ingelheim s'indigna de leur audace et réclama de l'empereur une répression énergique : les instants étaient précieux. Le comte Bernard, assiégé dans Barcelone, tenait seul les ennemis en échec et semblait au moment de succomber. Le chancelier Hélisachar eut ordre d'arrêter à tout prix le mouvement insurrectionnel des Goths, et les deux autres chefs militaires de l'aristocratie, Hugues et Matfried, recurent la mission de rassembler des troupes pendant l'hiver, et de se porter sur les Pyrénées au retour du printemps.

Lorsqu'ils eurent levé les contingents nécessaires pour fortifier l'armée franque (827), ils se mirent en mouvement vers la frontière, accompagnés du roi Pepin, l'un des fils de Louis le Pieux. Comme ils détestaient Bernard de Septimanie, favori de Judith, dont la gloire excitait leur jalousie, ils agirent mollement et donnèrent aux ennemis le loisir nécessaire de ravager le pays de Barcelone et de se replier sur

⁽¹⁾ L'Anonyme dit l'Astronome, Vie de Louis le Débonnaire.

Saragosse sans avoir été inquiétés. Leur conduite causa une indignation générale dans l'empire, et l'impératrice Judith, profitant de cette circonstance pour perdre ses plus dangereux ennemis, fit prononcer leur dégradation par l'assemblée générale qui se tint, l'année suivante, à Aix-la-Chapelle. « Vers le même temps, dit la chronique, et au mois d'août, le pape Eugène II avant terminé ses jours, Valentin, diacre, lui avait succédé. A peine lui survécut-il un mois. Grégoire, prêtre de Saint-Marc, fut élu à sa place, mais sa consécration fut différée jusqu'à ce qu'on eût obtenu l'approbation de l'empereur. Ce prince ayant donné son assentiment à l'élection du clergé et du peuple, Grégoire fut sacré pape (1). » Ce passage de la chronique carlovingienne ne saurait être entendu littéralement. Il est évident que l'on s'était borné, à Rome, en différant la consécration du pape, à se conformer au décret du pape Étienne II, dont nous avons parlé. On sait qu'en vertu de ce décret le clergé romain avait fait serment de ne reconnaître pour chef de l'Église que le pape qui, en présence de l'envoyé impérial, aurait juré, à l'exemple d'Eugène, de veiller à la conservation des droits de tous. Le pape tenait ses droits de l'élection régulière, et non de l'empereur. S'il était vrai, d'ailleurs, que, perpétuant l'exercice d'une intervention oppressive dans les affaires de l'Église, l'empereur eût contraint la papauté de ne commencer ses saintes fonctions qu'après avoir obtenu, en quelque sorte, le visa du successeur de Constantin et

⁽¹⁾ L'Anonyme dit l'Astronome.

de Charlemagne, nous ne protesterions pas contre l'histoire, nous admettrions le fait comme matériel, mais nous constaterions qu'il manquait encore une condition essentielle à l'indépendance temporelle des souverains pontifes, et qu'il importait que l'Église se hâtât de rejeter une suprématie et une suzeraineté dont le maintien offensait sa majesté et son autorité spirituelle.

La splendeur de l'empire s'affaiblissait (828). Les lieutenants de Louis le Pieux s'étaient vus hors d'état de châtier les insolences des Arabes et des Bulgares, et, du côté du nord, les Danois devenaient de jour en jour plus entreprenants; la disette et les maladies contagieuses désolaient la Gaule. Les circonstances semblaient donc favorables à ceux qui cherchaient à abaisser l'empereur et à relever les vieilles traditions de la liberté austrasienne. Dans le plaid national qui fut tenu au mois de décembre, Wala, le fougueux abbé de Corbie, déroula le tableau des fautes qu'il imputait aux conseillers intimes de l'empereur, et, sans doute à l'influence de Judith, il conclut en ces termes : « Que le roi prenne, pour diriger son peuple, des hommes probes et expérimentés, haïssant l'avarice et craignant Dieu, et qu'il se garde de choisir à son caprice ceux qui lui plaisent (1)... Car je vous le dis, ô roi! si vous ne remplissez pas ces préceptes, vous êtes réservé à des maux plus grands encore que ceux qui vous ont déjà frappé, et nous périrons tous avec

^{(1) «} Non secundum proprios libitus qui ei faveant. » Vita Walæ abb. Corbeicusis.

vous. Ne négligez donc pas vos devoirs... » Un moment après il ajouta : « Dites-nous, grand empereur, de quel droit vous disposez des honneurs ecclésiastiques. Les biens des Églises reçus en aumônes leur appartiennent de droit; et si vous croyez pouvoir transgresser l'Esprit-Saint, sachez que vous sortez de vos fonctions légitimes (1)... ». Ces réclamations véhémentes, élevées au nom de l'Église contre l'intervention impériale, qui gênait son indépendance, portèrent immédiatement des fruits; dans cette grande assemblée, où siégeaient les grands et les évêques, personne n'osa prendre la parole pour défendre l'empereur; et Louis le Pieux, toujours prêt à s'avouer coupable, ne songea plus qu'à faire droit aux griefs dont Wala s'était rendu l'interprète. L'empereur ordonna donc que l'on assemblât incessamment quatre conciles, un à Mayence, et les autres à Paris, à Lyon et à Toulouse; il voulut également, de concert avec le plaid national, que, dans ces conciles, les évêques recherchassent nonseulement ce qu'il fallait réformer dans le clergé et dans l'État, mais encore ce qu'il fallait corriger dans sa personne impériale et dans la conduite de ses propres fils. Les conciles s'assemblèrent au temps indiqué, et, sans discuter les actes et la vie du prince, se bornèrent à publier divers règlements ecclésiastiques destinés à remédier aux abus. Ces différents soins remplirent une partie de l'année suivante.

Le concile de Paris (829) s'appliqua à retracer quels étaient les devoirs de la royauté et ceux de l'é-

^{(1) «} Noveris quod extra officii tui est quod præsumis.» Ibid., loc. cit.

piscopat; une lettre qu'il adressa à Louis le Pieux se terminait ainsi : « Les évêques font remarquer à l'empereur qu'une principale cause de désordres, c'est que les princes se mêlent plus souvent qu'ils ne devraient des affaires ecclésiastiques, et les évêques plus qu'il ne convient des affaires séculières. » Ainsi l'Église des Gaules réclamait en faveur de son droit et proclamait ses propres devoirs. Sur ces entrefaites, l'impératrice Judith, s'indignant de l'influence toujours croissante de Wala, s'attachait de toute son âme à prémunir l'empereur contre cequ'elle appelait l'usurpation de ce moine et la prépondérance excessive des évêques. Par suite de ses instances, on appela à la cour d'Aix-la-Chapelle Bernard de Septimanie, comte de Barcelone, ce même favori dont la présence donnait lieu aux plus outrageantes imputations.

Entre Wala, qui voulait le placer sous la tutuelle du clergé, et qui, d'ailleurs, protestait injustement au nom de l'Église; entre l'impératrice Judith, qui deshonorait peut-être son époux, et qui, néanmoins, le dominait et le subjuguait, Louis le Pieux hésitait et cherchait une route. Pour le moment Judith prévalut; Wala fut encore disgracié, et l'impératrice obtint qu'un nouveau partage de l'empire serait fait, et qu'un royaume, détaché de la part des trois fils aînés, serait donné au jeune Charles. Après trente mois de délai, employés sans doute à s'assurer des créatures, Judith réussit à faire consacrer ces arrangements par la diète générale convoquée à Worms. La part du jeune Charles fut composée de la Rétie et d'une portion de la Bourgogne, et fut appelée royaume d'Alle-

magne. Ce coup d'État, dû aux intrigues d'une femme et imposé à la faiblesse de Louis le Pieux, devait avoir pour conséquence inévitable de mécontenter à la fois les grands, les évêques, les princes à demi deshérités, et Wala, qui représentait toutes les oppositions et tous les obstacles, tantôt pour faire prévaloir les droits du clergé, tantôt pour donner satisfaction au parti germanique, et presque toujours pour se grandir luimême et s'élever à la direction suprême des affaires.

Toutes les influences blessées, tous les droits méconnus, tous les services payés d'ingratitude se liguèrent contre l'impératrice, contre Bernard, et contre l'empereur lui-même (830). Wala était l'âme du mouvement. On dépêcha des courriers à Pepin et à Lothaire; Louis de Germanie arriva à son tour et fut associé au soulèvement général; l'élite du clergé suivit cet exemple.

L'empereur conduisait alors une armée contre les Bretons; il emmenait avec lui Bernard et cette Judith « dont le caprice osait briser la volonté des grands de l'empire(1). » Les premières nouvelles de la révolte lui parvinrent lorsqu'il était au monastère de Sithin, non loin de la mer. Terrifié par l'orage qui s'annonçait de loin, il se hâta de le conjurer en éloignant Bernard et en le renvoyant à Barcelone; il mit ensuite l'impératrice sous la protection d'un monastère, à Laon; puis il se rendit lui-même à Compiègne au-devant des conjurés. Ces derniers avaient établi leur quartier général à Verlarie et y attendaient Lothaire.

^{(1) «} Confragerat omnium ossa virtutum vis fæmina. » Vita Wala, p. 497.

Leur premier soin fut de s'assurer de la personne de l'empereur et de faire amener Judith à Compiègne. Sous la menace de mort qui pesait sur elle, et avec le consentement de Louis le Pieux, Judith promit d'embrasser la vie monastique. On voulut exiger le même engagement de l'empereur, mais il refusa et demanda du temps. On conduisit l'impératrice au monastère de Sainte-Radegonde, à Poitiers, et on l'y tint enfermée. Héribert, frère de Bernard, fut condamné à perdre les yeux; quelques autres vengeances furent exercées, et l'on fit torturer Conrad et Rodolphe, frères de Judith. L'empereur, bien que protestant toujours de ses droits, fut emprisonné dans un cloître, et, peu de jours après, Lothaire aposta dans la retraite de son père plusieurs moines chargés de le déterminer à embrasser la vie religieuse. «Or, dit l'historien Nithard, comme chacun alors, livré à ses passions, ne cherchait que son propre intérêt, la république empirait chaque jour. C'est pourquoi les moines dont nous avons parlé, et d'autres gens qui gémissaient de ce qui avait été fait, demandèrent au seigneur Louis si, en cas qu'on le remît à la tête du gouvernement, il voudrait le rétablir et le soutenir avec vigueur, et surtout remettre sur pied le culte divin, qui protége et dirige tout le reste. Comme il v consentit facilement, on s'entendit bientôt sur sa restauration. Ayant pris un certain moine, nommé Gondebaud, Louis l'envoya pour ce dessein, et sous prétexte de religion, vers Pepin et Louis, ses fils, leur promettant que, s'ils voulaient concourir avec ses partisans à son rétablissement, il agrandirait leur

royaume. Ils consentirent aisément et avidement. »

Il paraît certain que Wala, satisfait d'en être venu à ses fins, consentait volontiers à voir rétablir l'empereur, tandis que Lothaire ne demandait qu'à tirer parti, pour son propre compte, de la révolution qui s'accomplissait. C'était là, de sa part, une prétention aussi maladroite que criminelle, et que la résistance de Pepin et de Louis suffisait à déjouer. Contraint de s'en remettre comme ces derniers à la volonté des Francs, Lothaire ne tarda pas à adhérer à la convocation d'une nouvelle assemblée générale.

Les mécontents voulaient que ce placite se tint dans les provinces de la Gaule (830); le parti impérial demandait qu'il fût convoqué dans les provinces d'Outre-Rhin. Les deux opinions, qui semblaient ne représenter chacune que des ambitions seigneuriales, répondaient peut-être à des exigences nationales, à des rivalités de race : c'était toujours, sous d'autres noms, la Neustrie en lutte avec l'Austrasie, l'élément romain aux prises avec l'élément barbare. L'empereur Louis, qui, à Compiègne, se voyait entouré d'ennemis, insistait vivement pour que l'assemblée eût lieu en Germanie. Lothaire et ses affidés tenaient beaucoup à ce qu'elle fût convoquée dans les provinces neustriennes, qu'ils occupaient militairement et où leurs complices s'étaient rendus de toutes parts. Après diverses contestations, il fut convenu que le placite général se tiendrait à Nimègue.

L'empereur avait ressaisi quelque ombre de pouvoir depuis qu'il s'était réconcilié avec ses deux fils Louis et Pepin. En attendant la convocation de la

diète, il prit des mesures pour contenir les Bretons, qui ne cessaient de se révolter et de ravager la Marche de Bretagne, province impériale qui bordait leur territoire. Il fit avertir secrètement les leudes de Germanie de se rendre exactement à l'assemblée, et la plupart y vinrent, déterminés à opposer aux factieux et à Lothaire une énergique résistance. L'empereur, ayant appris que l'un de ses adversaires, Hilduin, abbé de Saint-Denis, s'était mis en route pour Nimègue avec une escorte de gens armés, lui intima l'ordre de licencier cette troupe et de se retirer à Paderborn. Pour Wala, en ce moment isolé des siens et hors d'état de soulever des révoltes, il reçut l'injonction formelle de retourner au monastère de Corbie, et d'y gouverner les moines de sa règle, sans se mêler des affaires de l'État. Wala se résigna à obéir, et son départ apprit à Lothaire et aux mécontents groupés sous le drapeau de ce prince que leur cause était une fois encore vaincue ou compromise.

Lothaire avait la volonté de la révolte et n'en avait pas l'énergie; abandonné de ses frères et surpris des coups d'autorité que frappait l'empereur, il témoigna du repentir et sollicita son pardon. Louis le Pieux l'accueillit avec bonté et lui fit grâce. Or, tandis que le père et le fils se réconciliaient ainsi, leurs partisans étaient loin de suivre cet exemple; ils représentaient des intérêts généraux, des rivalités de peuples, des principes même, et non des intérêts domestiques et des querelles de famille. L'empereur et ses fils, s'étant, pour le moment, mis d'accord, prévalurent contre ces obstacles et firent arrêter les chefs des dernières ré-

voltes, qui furent jugés et condamnés comme criminels de lèse-majesté. L'assemblée de Nimègue les déclara dignes de mort, mais Louis le Pieux commua leur peine.

On était loin des humiliations de Com piégne, et cependant la restauration du pouvoir impérial n'était pas entière. Lorsqu'après son arrestation et sa détention dans un monastère Louis le Pieux avait de nouveau obtenu la permission de porter le sceptre, il s'était vu un moment placé dans la nécessité de ratifier une partie des attentats dirigés contre sa personne. Ce jour-là, en effet, en face de l'assemblée des seigneurs et des évêques victorieux qui voulaient bien le reconnaître encore pour leur empereur, il s'était exprimé en ces termes : « Vous avait fait ce que ja-« mais peuple ne fit, parce que moi-même j'ai fait ce « qu'aucun souverain n'avait fait avant moi. Aussi je « rends grâce au Dieu tout-puissant qui a conduit un . « danger si imminent à une si pacifique issue. Je pro-« mets donc qu'à l'avenir je ne ferai rien de tel, rien « sans votre conseil. Que l'empire reste comme je « l'avais coordonné et constitué de concert avec vous. « C'est ce que j'ordonne et ce que je veux. »

Maintenant, il s'agissait d'user de la puissance souveraine dont il était investi, et de revenir sur des concessions arrachées par la force. Et d'abord on commença par le rappel de Judith, qui revint à la cour prendre possession du rang d'impératrice. Peu de temps après, on leva la sentence d'exil qui pesait sur Bernard, et les deux frères de Judith, récemment tonsurés, reparurent au palais impérial et se virent

de nouveau immiscés aux affaires publiques. Judith et Bernard se justifièrent l'un après l'autre par serment de l'accusation d'adultère.

En récompense de leur soumission (831), Louis et Pepin, rois de Germanie et d'Aquitaine, obtinrent des agrandissements de territoire; mais le titre impérial fut enlevé à Lothaire, qui le portait depuis treize ans, et ce prince fut obligé de se contenter du royaume d'Italie. En cette année, l'assemblée générale de l'empire avait été deux fois convoquée, en février et en octobre : la première session avait eu lieu à Aixla-Chapelle, l'autre à Thionville. Dans l'intervalle qui avait séparé ces deux placites, les dispositions des esprits avaient subi d'étranges changements. Louis et Pepin s'étaient flattés d'hériter du titre de Lothaire et de se voir associés à l'empire; trompés dans leur attente, ils ne cachaient pas leur ressentiment et se montraient · les ennemis et non les fils de Louis le Pieux. Leur fureur contre Bernard ne trouvait plus de bornes. Par malheur pour ce dernier, son influence s'était éteinte, et il avait été remplacé, dans la confiance de l'empereur et de Judith, par le moine Gondebaud (Gontbald), qui avait préparé la restauration de Nimègue. Bernard, ulcéré à son tour de l'ingratitude de Judith, retourna à Barcelone, et, avant de passer les Pyrénées, il fut assez habile pour se réconcilier avec Pepin, roi d'Aquitaine, et lui rendit hommage comme son leude et son vassal.

Louis le Germanique et Lothaire (832), préparés l'un et l'autre à recommencer la lutte contre leur père et leur empereur, gardaient encore quelque réserve

et attendaient une occasion favorable. Plus éloigné, plus sûr de ses vassaux, et appuyé sur le concours de Bernard, son nouveau complice, Pepin d'Aquitaine leva le masque et ne craignit plus de désobéir ouvertement. Pour en finir avec cette résistance. Louis le Pieux convoqua un placite général à Orléans, et ses deux fils Louis et Lothaire eurent ordre de s'v rendre. Louis le Germanique ne tint pas compte de cette convocation; enhardi par l'exemple de Pepin d'Aquitaine, il se jeta sur l'Allamanie (le royaume d'Allemagne), qui avait été donnée par l'empereur au jeune Charles, fils de Judith, à titre d'apanage. Or les grands de Germanie ne voulurent pas être complices de sa révolte, et, au lieu de le suivre dans son aventureuse expédition, ils vinrent se ranger sous les drapeaux de Louis le Pieux. Abandonné des siens, réduit à sa propre impuissance, Louis le Germanique cessa d'inquiéter le royaume d'Allemagne et se retira en Bavière. L'empereur le suivit lentement; puis, étant arrivé à Augsbourg, il s'y arrêta et manda à son fils rebelle d'avoir à comparaître en sa présence. Louis le Germanique n'osant résister plus longtemps prit le parti de venir trouver son père et de solliciter un pardon qui ne lui fut point refusé; de plus, il obtint d'être dispensé de suivre Louis le Pieux en Aquitaine et de combattre Pepin.

La rébellion de Pepin durait encore. L'empereur persévéra dans le projet de tenir la diète nationale à Orléans. Dès qu'il eut donné suite à cette volonté, Pepin et Bernard comprirent qu'ils étaient hors d'état de tenir tête à l'orage, et ils vinrent à leur tour solliciter la clémence de leur père. Bernard offrit de se justifier par serment et défia au combat quiconque oserait l'accuser; sa réputation de bravoure était si fortement établie qu'aucun adversaire ne jugea prudent de relever son défi et qu'il fut absous, de par les lois franques. Néanmoins, comme nul ne doutait de sa faute, on le destitua de toutes les charges dont il était investi. Pepin fut pardonné, mais il eut ordre d'aller à Trèves et d'y attendre la décision de l'empereur touchant l'Aquitaine; en chemin il s'évada, et, regagnant son royaume à la faveur de quelques complices, il se détermina encore à lever le drapeau de la révolte. Son complice, Bernard, n'hésita pas à se joindre à lui et à lui prêter le secours de son épée. Quant aux peuples d'Aquitaine, toujours impatients du joug des Francs, ils se ralliaient volontiers à leur jeune roi, sinon pour défendre la justice de ses griefs, du moins pour avoir un chef et ne pas laisser perdre une occasion de plus de reconquérir leur nationalité vaincue. Les événements avaient marché vite. Pendant que l'Aquitaine se soulevait à l'appel de Pepin et de Bernard, l'empereur continuait sa route vers Aix-la-Chapelle, et n'apprenait que tardivement l'évasion de son fils et l'insurrection des peuples méridionaux. Les troupes franques chargées de faire rentrer les rebelles dans le devoir s'acquittèrent mal de cette mission, et se virent contraintes de se replier sur la rive droite de la Loire.

Tout marchait vers une seconde explosion (833). Excités par les manœuvres de Judith et poussés par l'ambition, Pepin et Louis le Germanique sollici-

taient Lothaire de prendre les armes et de tirer vengeance de son abaissement. Les Églises de la Gaule revendiquaient leurs droits et s'étonnaient d'avoir si souvent à réclamer l'indépendance qui leur était due, alors qu'à la tête de l'empire régnait un prince animé d'une dévotion humble et fervente. Agobard, l'archevêque de Lyon, écrivit à l'empereur pour lui faire part des plaintes que motivait sa conduite. « Vous avez tout renversé, lui disait-il; vous avez omis le nom de votre fils aîné dans les actes de l'empire, et vous faites murmurer le peuple de tous ces serments divers que vous exigez de lui. Prenez garde; ne recevez pas avec dédain ces avertissements. Je me rappelle votre ardente piété; je vous ai vu jusqu'ici chanter et louer Dieu par des prières assidues, des psaumes, des hymnes et des cantiques, avec une âme pure, un esprit miséricordieux et un cœur contrit; mais, hélas! je crains que votre zèle ne se soit refroidi. » La menace se cachait mal sous ces formes encore respectueuses, et d'ailleurs ces réclamations sé rattachaient plutôt à la cause de Lothaire et des grands qu'aux véritables griefs des Églises. Quoi qu'il en soit, ni l'empereur ni Judith ne purent se méprendre sur l'imminence du soulèvement qui se préparait de tous les points de l'empire.

Il est d'ailleurs évident que tout n'était pas injuste dans les plaintes des fils de l'empereur, et que de nombreuses souffrances pesaient sur les peuples par la faute de Louis le Pieux. Incessamment ballotté par des influences contraires, troublé par des scrupules exagérés, jouet des intrigues de sa femme, ce lamen-

table empereur bouleversait les conditions dans lesquelles se trouvaient les peuples, faisait et défaisait les partages, confisquait et restituait les provinces de ses fils, et revenait, sans droit, sur des concessions régulièrement accordées. Le mal était si grave que le pape Grégoire IV, sans approuver l'ingratitude des fils de l'empereur, reconnaissait que leurs réclamations étaient fondées, et adhérait, sous quelques rapports, aux plaintes de Lothaire. Voici dans quels termes Agobard, écrivant à Louis le Pieux, enseignait à ce prince ce qu'il fallait faire, en présence de l'intervention du pape dans les débats de l'empire : « Certainement, très-clément seigneur, si le pape Grégoire vient sans raison et pour combattre, on le combattra, on le repoussera, et en toute justice; mais s'il vient pour le repos et la paix du peuple et pour le vôtre, si c'est là le souci qui l'amène, il faut lui obéir justement et raisonnablement, et non le combattre. S'il veut ramener à son ancien état ce que vous avez fait en toute volonté et puissance, avec le consentement de tout l'empire, ce que le siége apostolique a confirmé, son arrivée est raisonnable et fort opportune; car vous ne devez nullement changer ce que vous avez ainsi établi; ce changement ne peut se faire sans péril, sans culpabilité pour votre âme. » Tandis que l'archevêque de Lyon adressait à l'empereur de semblables avertissements, le moine Wala, par l'ordre du pape et sur l'appel des princes, sortait de nouveau du cloître de Corbie et venait prendre part aux luttes qui troublaient l'empire. De son côté le souverain pontife manda à Louis le Pieux qu'il voulait

se rendre dans son camp impérial. Chef de l'Église et gardien fidèle de ses intérêts, Grégoire IV s'efforçait de tout son pouvoir de maintenir l'unité de l'empire, l'œuvre de son prédécesseur Léon III et de Charlemagne; et cette unité, si nécessaire au repos du monde catholique, avait pour adversaires Louis le Pieux et Judith.

Les évêques du parti de l'empereur, se montrant dociles aux prières de ce prince, écrivirent au pape pour lui faire part de l'étonnement que leur causait sa démarche; ils lui disaient qu'ayant appris son arrivée dans la Gaule ils seraient allés au-devant de lui pour le saluer, mais que l'empereur le leur avait défendu, et qu'il avait eu raison de le défendre, s'il était vrai qu'il fût venu d'Italie pour l'excommunier. Ils le priaient de réfléchir plusieurs fois avant de faire une semblable démarche, parce que, s'il entreprenait d'excommunier l'empereur, il pourrait bien lui-même s'en retourner à Rome excommunié; qu'il trouverait plus de résistance qu'il ne le pensait dans les Églises des Gaules et de Germanie, et qu'il devait se souvenir du serment de fidélité qu'il avait fait à l'empereur après son exaltation. Cette lettre surprit et inquiéta le chef de l'Église. Bien qu'elle émanât d'une portion du clergé ralliée aux intérêts de la cour, et qu'elle fût en opposition avec les sentiments du reste de l'épiscopat de la Germanie et de la Gaule, le pape dut s'affliger de voir son caractère et ses droits méconnus par ceux qui auraient dû offrir aux peuples l'exemple du respect. Il adressa aux signataires de la lettre dont nous avons donné la substance une réponse digne et sévère,

et dans laquelle il leur disait : « Vous faites tout pour la rétribution temporelle, parce que vous êtes des roseaux agités à tout vent et que le moindre souffle fait plier. » Il ajoutait : « Et pour quel motif me seriez-vous contraires, avec vos Églises, à moi, l'ambassadeur de la paix et de l'unité, ce qui est le don et le ministère du Christ? » Il disait en finissant : « Ce que contiennent vos menaces n'a jamais été fait depuis le commencement de l'Église; car, alors même que je serais parjure, il faudrait vous appliquer cette parole de l'Évangile: « Est-ce que tu ne crains pas Dieu, toi qui es « dans la même condamnation? » Cependant l'empereur Louis exhorta le pape à venir promptement le voir, témoignant par cette démarche respectueuse et filiale qu'il était prêt de s'en remettre à la décision protectrice du chef de l'Église. Le pape se rendit au camp de l'empereur; il y reçut un bon accueil, et il s'y arrêta plusieurs jours, entouré de respect et d'hommages.

Les fils de l'empereur, à la tête de leurs armées et de leurs fidèles, prirent position dans la vaste plaine qui s'étend entre Bâle et Colmar, et qui portait alors le nom de Rothfeld, le champ rouge (1). En face d'eux ne tarda pas à se déployer l'armée de leur père, bien autrement forte, et qui se composait de tous les Germains et de tous les Francs restés fidèles à la cause impériale. Le pape, continuant sa mission de paix, s'était rendu auprès des trois fils de Louis le Pieux, cherchant à concilier tous les partis et à prévenir l'effusion du sang. On se garda bien, de part et d'autre, d'en-

⁽¹⁾ On l'appela depuis lors Lugenfeld, le champ du mensonge.

gager la bataille, et l'on eut recours à des récriminations et à des échanges de manifestes à l'aide desquels chaque parti essayait d'établir son droit.

Soudain, dans une seule nuit, un mouvement étrange se manifesta dans le camp de l'empereur; de tous ceux qui l'avaient suivi et qui s'étaient rangés sous ses drapeaux, ce fut à qui abandonnerait sa cause. Et tous, dit saint Pascase Radbert, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, ils vinrent asseoir leur campement à cóté de celui de Lothaire, si bien qu'au matin on vit avec étonnement toutes leurs tentes plantées autour de la sienne... Ils avaient laissé, d'un seul coup, sans y être poussés ni encouragés, l'empereur seul avec l'impératrice. Il est évident que le pape, en passant du côté de Lothaire et en condamnant la politique de l'empereur, avait déterminé toutes les armées et tous les peuples à abandonner sa cause et à se rallier au principe de l'unité de l'empire et au maintien de la charte de partage de 817. Quoi qu'il en soit, il ne resta à l'empereur d'autre parti à prendre que de se résigner et d'implorer la protection de ses fils; ceux-ci le recurent, le préservèrent des menaces auxquelles il était exposé, mais ils le déclarèrent prisonnier, et agirent de même à l'égard de Judith et du jeune Charles.

La révolution s'accomplit sans résistance. Une assemblée tumultueuse proclama la déchéance de Louis le Pieux et décerna la couronne impériale à Lothaire. Louis détrôné fut conduit d'abord à Metz, puis à Soissons, où il fut emprisonné dans un monastère. Le jeune roi Charles, dépouillé de ses États d'Allemagne, notamment de la Bavière et de l'Aquitaine, que son père lui avait récemment données, fut enfermé dans l'abbaye de Pruym, au milieu des Ardennes. L'impératrice Judith, objet de la haine des factieux, fut reléguée à Tortone, en Italie. Quant au souverain pontife, consterné de voir que la violence et la rébellion prenaient la place du droit, indigné des excès auxquels s'abandonnaient les vainqueurs, il reprit le chemin de Rome, et les chroniques contemporaines parlent de la tristesse dont son cœur était rempli.

Grégoire IV avait compris que, dans le changement qui s'opérait, au lieu de songer à l'unité de l'empire et aux libertés de l'Église, on ne donnerait satisfaction qu'à la violence et aux cupidités de l'aristocratie germanique et des princes. Cette opinion fut celle de Wala; aussi n'eut-il que des paroles amères et ironiques pour les nouveaux parvenus. Dans les premiers jours de leur gouvernement, soit hasard, soit intention, il arriva tout à coup dans la salle où délibéraient les ministres; ceux-ci venaient de se partager l'empire. Tout honteux à sa vue, ils lui demandèrent son avis sur les mesures qu'ils avaient prises. Ce que vous avez fait est fort bien fait, répliqua Wala, excepté que vous n'avez rien laissé faire à Dieu de ce qu'il devait faire. Après avoir ainsi témoigné ce qu'il pensait du désordre que les factions allaient introduire dans l'État, il quitta le camp des princes et se retira dans un cloître de Lombardie. Pepin et Louis le Germanique s'éloignèrent à leur tour, l'un pour regagner l'Aquitaine, l'autre pour aller en Bavière, et tous deux avaient obtenu de leur frère aîné des concessions territoriales dont on ignore l'étendue.

Agobard fut chargé de légitimer ce qui avait été fait et de préparer les esprits aux changements que l'on méditait encore. Il soutenait, dans ce manifeste, que Lothaire, Pepin et Louis avaient eu raison de prendre les armes pour purifier le palais de leur père des crimes qui le souillaient. Il rejetait la cause de tous les maux sur Judith, qu'il comparait à Jésabel et à Dalila. « Écoutez, disait-il, écoutez mes paroles, ô nations! Que du couchant à l'aurore, de l'aquilon à la mer, la terre entière les écoute! Que tous sachent et pensent que les fils du seigneur et empereur Louis ont été justement indignés; que leurs désirs étaient justes quand ils ont voulu purger le palais paternel de toutes les factions iniques, débarrasser le royaume de tous les mouvements funestes et tumultueux. Que seulement la fidélité, la fraternelle sincérité, qui plaît à Dieu et à tout le peuple fidèle, se conservent inviolablement au milieu d'eux! » Venait ensuite un tableau long et passionné des désordres qu'Agobard imputait à Judith et des maux qu'avait enfantés son influence. L'archevêque de Lyon ajoutait ensuite : « Grâce à de basses flatteries, l'épouse, comme légitime maîtresse, fut ramenée au palais, préférée à tous les conseillers. Ses instigations changèrent l'esprit du chef; il se mit à frapper durement ses fils, à troubler les peuples... On persécuta; on fut forcé de persécuter... Prenez garde et voyez s'il y eut jamais une pareille situation... Nous avons prêté serment au vieil empereur, et, sur son ordre, nous avons prêté serment au jeune empereur. Il a obligé quelques-uns à prêter serment au roi son frère, et enfin il excite

presque tout le monde à prêter serment à un enfant. Et encore il n'en est pas resté là. Comme si tout cela n'était rien, voici d'autres serments qu'on nous demande. Est-ce que je n'irai pas les visiter! s'écrie le Seigneur... Une fois les abîmes de folie ouverts, à quoi en est-on venu? à ceci : quand on devrait envoyer les armées contre les nations étrangères; quand l'empereur lui-même devrait combattre les barbares pour les soumettre à la foi, pour étendre les limites du royaume des fidèles, car c'est là ce que désirent toutes les Églises lorsque, en priant pour l'empereur, elles demandent que Dieu lui soumette les nations barbares; maintenant, au contraire, tout le royaume, depuis ses frontières, se rassemble au milieu, dans une intention bien différente, il est vrai : les uns pour déchirer les entrailles de la patrie, les autres pour pacifier, s'il est possible, l'injuste discorde.

«... La maison de Dieu, qui est l'Eglise du Dieu vivant, prie pour que les barbares soient soumis à un empereur très-chrétien, et non pour que les sujets soient troublés et rendus barbares. Est-il d'un empereur très-chrétien de troubler ses sujets, de les diviser quand ils sont unis?

« O Seigneur, Dieu du ciel et de la terre! pourquoi as-tu permis que ton serviteur très-fidèle et très-chrétien, notre empereur, en vînt à ce point de négligence qu'il ne veut pas voir les maux qui l'environnent? Il aime ceux qui le haïssent; il hait ceux qui l'aiment. Que sera-ce, si ce que les plus intelligents prétendent est vrai, s'il est autour de lui des hommes qui ne respirent qu'après le massacre de ses fils?... » Agobard

retraçait ensuite de nouveau les crimes de Judith, et, après avoir mentionné sa première expulsion, il faisait allusion à son retour. « Elle a repris, continue-t-il, le costume royal, quand elle ne devait pas, quand elle ne pouvait pas quitter le voile de la religieuse... Elle est revenue au palais, reconnue comme épouse légitime, ce qui ne pouvait nullement se faire... Elle a fait plus de mal encore qu'auparavant. Elle a fait comme Jésabel... Si quelqu'un vient nous dire qu'il n'est plus question d'idoles, qu'il connaisse cette parole de l'Apôtre : « L'avarice est la servitude des « idoles. » Et cette autre: La racine de tous les maux, « c'est la passion; la suivre, c'est quitter la foi. » Vous voyez bien que tous ceux qui ambitionnent les richesses, la gloire... ne sont pas éloignés d'adorer les idoles... Voyez ce qui est arrivé à Samson, que l'Apôtre range dans la liste des hommes justes : il aima une femme qui ne l'aimait pas... il la crut... il perdit le gouvernement d'Israël... Plus tardil retrouva ses forces, mais non son gouvernement. Qu'ainsi celui qui fut longtemps notre empereur n'aille pas perdre le royaume du ciel. Une femme l'a trompé : il a perdu le royaume temporel. Qu'il cède aux jugements de Dieu; car rien n'arrive sur la terre sans cause; qu'il revienne à ce Dieu terrible qui enlève l'intelligence des princes...; qu'il lui rende grâce de n'avoir point pour successeur un ennemi ou un étranger, mais un fils chéri. Et que tous entendent cette parole du prophète : « Que la terre se taise en présence de Dieu (1)! »

⁽¹⁾ Traduction de M. Francis Monnier, les Temps Carolingiens.

Cependant Lothaire, déjà inquiet des symptômes de repentir qui se manifestaient autour de lui, et craignant de voir encore son usurpation entravée, cherchait à la consommer, afin qu'il ne fût possible ni à l'empereur ni aux peuples de revenir sur le passé; il ne trouva pas de moyens plus efficaces que de faire juger son père par un tribunal d'évêques, et de le faire condamner à la pénitence canonique pour tout le reste de sa vie : c'était lui enlever d'un même coup l'honneur et l'empire. Ce fils indigne trouva des complices; on contraignit Louis le Pieux à comparaître dans une assemblée à Compiègne, et d'y confesser publiquement de prétendus crimes dont la liste avait été dressée par Ebbon, évêque de Reims, que la bonté du vieil empereur avait élevé de la plus basse condition aux plus hautes dignités de l'Église.

On lisait dans cette nomenclature de crimes :

« Je m'accuse d'homicide et de sacrilége pour n'avoir pas respecté les avis de mon père; et ce serment redoutable fait après l'invocation divine devant l'autel sacré, en présence des prêtres et d'une multitude immense de peuple, je ne l'ai pas respecté, en faisant violence à mes frères, à mes proches; en permettant la mort de mon neveu quand je pouvais le délivrer; en faisant, par l'oubli de ma promesse, du signe de la sainte religion un moyen de vengeance pour ma co-lère.

« Je m'accuse d'avoir été l'auteur du scandale, le perturbateur de la paix ; je m'accuse d'avoir violé mes serments ; car, par un emploi de ma puissance, j'ai détruit ce pacte qui, du consentement de tous mes fidèles, pour la paix et l'unité parfaite de l'empire, pour la tranquillité de l'Église, avait été fait entre mes fils et confirmé par des serments. Par cette faute j'ai poussé mes fidèles à faire un serment contraire au pacte primitif et à leur premier serment, tombant ainsi dans le parjure, puisque je violais moi-même les serments prêtés. Combien cette action a déplu à Dieu! C'est ce qu'il est facile de voir; car, dans la suite, ni moi-même, ni le peuple qui m'est soumis, nous n'avons pu avoir de paix; mais tous nous avons été jetés dans le désordre par un juste jugement de Dieu et en punition de ce péché.

« Je m'accuse d'avoir, au mépris de la religion chrétienne et contre mon serment, sans utilité publique ou sans nécessité évidente, trompé par le conseil d'hommes méchants, ordonné une expédition générale dans les jours du carême; d'avoir convoqué un placite aux frontières de l'empire le Jeudi saint, alors que les fêtes de Pâques sont célébrées par tous les chrétiens. Dans cette expédition, autant qu'il a été en moi, j'ai forcé mon peuple à murmurer beaucoup. J'ai, contre toute justice, enlevé à leurs fonctions les prêtres du Seigneur et gravement opprimé les pauvres.

« Plusieurs de mes fidèles m'étant venu donner humblement des conseils pour mon salut, pour celui de mes fils, pour la réorganisation de l'empire chancelant, et m'ayant découvert les embûches qui m'étaient dressées par mes ennemis, je leur ai fait violence; et, contre toutes les lois divines et humaines, je leur ai ravi leurs biens, j'ai ordonné leur exil, je les

ai condamnés à mort quand ils n'étaient pas là pour répondre; j'ai amené certainement les juges à porter un faux jugement ; les prêtres du Seigneur, les moines, j'ai, au mépris de l'autorité divine et canonique, porté contre eux des lois préventives; je les ai condamnés, malgré leur absence; en cela je m'accuse d'homicide. J'ai violé les lois divines et humaines. Je m'accuse de tous ces serments opposés, pernicieux, qui furent faits par mes fils, par mes peuples.... Je m'accuse de toutes ces expéditions que j'ai faites, en pure nullité, sans conseil... Je m'accuse de toutes les divisions de l'empire faites contre la paix générale... Pour tous ces crimes je me déclare coupable devant Dieu, devant les prêtres; je demande une pénitence publique, afin que l'Église scandalisée par mon péché soit satisfaite par mon repentir. »

Après ces paroles Louis se releva; ses yeux étaient pleins de larmes. Il remit à Ebbon le parchemin qui contenait sa confession, afin que, dans la suite, il pût instruire les prêtres. Il déposa son épée sur l'autel. On le revêtit d'une robe grise, on le fit agenouiller sur un cilice; et, après lui avoir fait subir une exhortation humiliante, on le conduisit dans une petite cellule du monastère pour y finir ses jours dans les pratiques de la pénitence.

C'était assez de dégradation : les parricides avaient comblé la mesure ; l'empire tout entier s'indigna, et le peuple, que les premiers attentats des rebelles avaient trouvé indifférent , fut ému de pitié jusqu'au fond de l'âme en voyant la honte imposée au fils de Charlemagne (834). Ces dispositions des esprits eussent peut-

être été stériles; mais, comme il arrive toujours, les coupables se divisèrent après leur triomphe. Lothaire indisposa ses frères par l'excès de sa hauteur; ils regrettèrent de s'être donné un maître dur et orgueilleux à la place d'un père si facile et si bon. Leur intérêt fut d'accord avec leur repentir; ils armèrent l'un et l'autre, et le roi de Bavière marcha sur Aix-la-Chapelle au moment où Pepin, son frère, venait de passer la Loire à la tête des Aquitains et de se diriger vers le Rhin. Lothaire, épouvanté de cette double agression, abandonna précipitamment sa capitale, et chercha un refuge à Vienne, dans l'ancien royaume de Bourgogne, résolu de s'y fortifier et de s'y défendre. Pour Louis et son fils, le jeune Charles, ils furent provisoirement déposés à Saint-Denis.

Lothaire n'était plus là pour prolonger la captivité de son père; les partisans du vieil empereur accouraient en foule, peuples, seigneurs, évêques, chacun s'empressant de lui témoigner ses sympathies ou ses regrets. Louis le Débonnaire fut mis en liberté; mais il ne voulut reprendre la couronne qu'après qu'une assemblée d'évêques eut cassé tout ce qui s'était fait à Compiègne. On lui rendit son épée, et il remonta solennellement sur son trône aux acclamations des peuples. Cette révolution de palais eut pour premier résultat la réconciliation du vieil empereur avec ses fils Louis et Pepin : le premier garda la Bavière. l'autre obtint de conserver l'Aquitaine. L'impératrice fut délivrée et revint à Aix-la-Chapelle. Lothaire connaissait trop la gravité de son crime pour espérer un pardon qu'il n'avait point mérité; il s'obstina dans

sa révolte; mais l'empereur marcha contre lui à la tête d'une armée, et le contraignit de venir à Blois implorer sa clémence. Dans cette situation, le cœur du Débonnaire ne se démentit point, et le fils rebelle obtint sa grâce après avoir juré de se retirer en Italie.

Nous avons flétri l'ingratitude des fils de l'empereur et déversé le blâme sur ceux qui présentèrent à Louis le Pieux un calice d'amertumes et d'humilitions, alors qu'ils auraient dû se montrer fidèles à leur pacifique ministère : c'était un devoir pour nous de faire la part de ce qui était dû à la majesté du trône, aux droits du sang et à la pitié. Toutefois, nous manquerions à lamission de l'histoire si nous nous abstenions de considérer ici quelle fut la conduite du clergé des Gaules et ce qu'il faut penser des fautes de l'empereur Louis.

Il était de règle absolue que la pénitence publique, imposée à un monarque, entraînait des incapacités civiles, et, entre autres, l'interdiction de régner; du jour où Louis le Pieux, dans l'assemblée d'Attigny, avait volontairement accepté et sollicité les humiliations de cette pénitence, son droit impérial, sa souveraineté politique avaient pu être contestés ou méconnus. La charte de partage de 817, que nous jugeons inopportune et fatale à l'unité de l'empire, avait été tout autrement appréciée à cette époque, alors que nul n'était imbu ni pénétré de nos idées modernes sur la centralition et l'autorité, en matière de gouvernement des peuples. Que Louis eût cédé à des scrupules, qu'il eût été contraint de subir la pression qu'exerçaient sur lui les réclamations ou

les menaces des nations conquises et qui tendaient à ressaisir leur indépendance, cela ne change rien au droit, cela ne diminue en rien les conséquences légitimes et nécessaires d'un acte de partage, c'est-à-dire: 1º le droit pour chaque peuple de former désormais un État isolé, vassal de l'empire, mais en possession de sa nationalité première; 2º le droit pour les princes copartageants de rester maîtres et souverains légaux, sous la suzeraineté de l'empereur, des provinces et des contrées désormais placées sous leur sceptre; 3º la nécessité de respecter ce haut contrat, et de ne rien changer à une charte acceptée de part et d'autre, ratifiée par le pape, suivie de serments réciproques entre les sujets et les princes, et qui ne pouvait être modifiée ou amendée qu'avec l'adhésion et le consentement des parties contractantes.

Que voyons-nous, au contraire.

Jouet des intrigues de sa femme et instrument des caprices coupables de Bernard, l'empereur annule de sa propre autorité l'acte de partage; il détache des lambeaux de nations de chaque royaume pour en faire un nouveau royaume dont il dote un nouveau fils. Ou il n'y a point de droit pour les rois et pour les peuples, ou cette décision était attentatoire à des faits irrévocables, contraire aux notions de la justice, et radicalement nulle, comme étant abusive, tyrannique, et excédant le pouvoir de celui qui osait en prendre la responsabilité. Au fond, tous les malheurs, toutes les dégradations, toutes les déchéances de Louis Ier ne dataient que de cette immense injustice et n'avaient d'autre point de départ que son opiniâtre

persévérance à vouloir la consacrer, au mépris des droits de ses fils et des vœux de l'Eglise et des peuples. La résistance à de semblables abus était permise : l'attitude du pape et les sévères admonitions du clergé servirent à le prouver. Le tort des fils de Louis le Pieux fut de dépasser leur droit et de chercher à détrôner ou à dégrader leur père, lorsqu'ils auraient dû se borner à se maintenir en possession de leurs apanages irrévocablement concédés. Il est des limites que leur résistance ne pouvait et ne devait pas franchir. Ajoutons, d'ailleurs, que leur ambition ne cherchait qu'un prétexte, et qu'après avoir coloré leur rébellion d'apparences justes, telles que le maintien des serments et l'utilité de l'Église, ils ne songèrent, après la victoire, qu'à assouvir leurs cupidités et à détacher à leur profit de plus larges lambeaux du pouvoir impérial injustement ravi à leur père.

Et quant aux évêques des Gaules, qui trop souvent s'associèrent aux prétentions violentes de ces princes lorsqu'ils auraient dû se borner à des avertissements religieux et faire succéder la conciliation à la lutte, si nous avons déploré ce que leur attitude eut de regrettable et d'excessif, nous devons également rémarquer: 1° que, s'ils crurent devoir céder aux plaintes des peuples et déposer l'empereur, pour remédier aux maux de l'empire, ils agirent en vertu du droit politique des Francs, comme leudes et seigneurs temporels, et non en vertu d'une autorité purement ecclésiastique, l'Église ne s'étant point attribué un droit direct de déposition sur les rois, mais une simple

juridiction religieuse sur eux et sur les peuples; a° qu'en réalité, jugeant l'empereur abdicataire et régulièrement déposé depuis les événements dont le Champ-Rouge (Roht Feld) avait été le théâtre, ils s'étaient bornés à appliquer à Louis, comme pénitent et non comme prince, les règles canoniques concernant les pénitences publiques.

Ces considérations présentent peut-être quelque utilité pour nous mettre en mesure d'apprécier d'une manière impartiale le clergé, les peuples et les princes de cette époque. Ne nous montrons pas trop sévères en jugeant les hommes qui appartinrent à des temps grossiers, durant lesquels les droits, revendiqués énergiquement de part et d'autre, étaient encore mal limités, mal définis : temps obscurs où la féodalité, étant entrée de force dans les rangs du clergé, cherchait à absorber et souvent à opprimer l'Église; temps d'enfantement social où la puissance ecclésiastique, toute de persuasion et de conseil, était appelée par les rois et par les peuples à agir comme arbitre souveraine dans les luttes temporelles, à donner, à enlever, à rendre et à reprendre les droits, selon qu'ils étaient exercés avec intelligence ou aveuglement, avec justice ou tyrannie. Les habitudes de la politique moderne ne trouveraient nullement leur place dans de pareilles discussions; pour avoir le sentiment et la conscience de ce qui se passait à cette étrange époque, il faut s'y reporter d'une manière complète et ne rien garder avec soi du bagage des préoccupations contemporaines. C'est un devoir que nous avons essayé de remplir.

« Ces choses terminées (835), dit la chronique,

l'empereur vint avec son fils Louis à Orléans, où il lui permit, ainsi qu'aux autres seigneurs qui l'avaient suivi, de retourner chez lui (en Bavière). Vers ce temps, c'est-à-dire à la fête de Saint-Martin, l'empereur tint l'assemblée dans le château d'Attigny. De tous les règlements utiles qu'il fit dans ce plaid (placite), ceux-ci furent les principaux : il fit porter à son fils Pepin, par l'abbé Hermould, l'ordre de rendre sans délai les biens des églises, soit qu'il les eût donnés à ses hommes, soit qu'il se les fût attribués à lui-même. Il envoya aussi ses commissaires dans les villes et dans les monastères, et rétablit partout dans un état prospère l'Église depuis longtemps dégradée et appauvrie. Il voulut encore que ses commissaires se rendissent dans chaque comté pour y réprimer les violences des brigands et des larrons qui les infestaient, les autorisant, partout où ceux-ci se trouveraient en force, à appeler, pour les chasser et les détruire, le secours des comtes voisins et des hommes des évêques (l'Astronome).» L'assemblée suivante se tint à Worms; Pepin et Louis le Germanique y assistèrent. « L'empereur voulut, selon sa coutume, que cette assemblée s'occupât beaucoup de la chose publique. Il s'attacha à examiner ce que ses commissaires (missi) avaient fait partout où il les avait envoyés; et comme il parut que quelques comtes avaient mis à arrêter et à détruire les Saxons rebelles trop peu d'empressement, il châtia leur négligence par diverses punitions et de vives réprimandes. Ensuite il recommanda à ses fils d'aimer la justice, de punir les brigands, de défendre de toute oppression les bons et ce qui leur appartient. »

Cette même année (835), un plaid général fut tenu à Crémieux, dans l'ancien pays des Allobroges. On s'y occupa de régler la position définitive des fils de l'empereur. Pepin et Louis le Germanique s'y rendirent; mais Lothaire protesta par son absence contre les arrangements qui allaient intervenir. L'empereur ajouta aux États de Pepin (l'Aquitaine) tout le pays qui s'étendentre la Seine et la Loire, et vingt-huit cantons du nord-ouest de la Gaule; il accrut également le royaume de Louis (la Bavière), en y ajoutant l'Allamanie, l'Austrasie septentrionale, la Bourgogne, la Provence et la Gothie. Il n'était point question dans ce partage des droits de Charles, fils de Judith; mais l'impératrice avait ses vues secrètes, et comptait se réconcilier avec Lothaire en obtenant de ce dernier qu'il prêterait la main à ce qu'une partie des domaines concédés à Louis le Germanique seraient restitués à Charles.

Wala reparut alors un moment sur la scène politique (836); il vint trouver l'empereur, au nom de Lothaire, pour obtenir au profit de ce dernier un nouveau remaniement de l'empire. Ces négociations furent interrompues : Lothaire tomba gravement malade, et Wala mourut; avec lui s'éteignit le dernier appui du vieux droit salique, le représentant du principe mérovingien. L'épidémie qui sévissait alors fut particulièrement fatale aux partisans de Lothaire. « En peu de temps, dit l'Astronome, c'est-à-dire depuis les calendes de septembre jusqu'à la messe de la Saint-Martin, voici les illustres personnages qui sortirent de la vie : Jessé, jadis évêque d'Amiens; Hélias, évêque de

Troyes; Wala, abbé du monastère de Corbie; Matfreid, Hugues, Lambert, Godofreid, ainsi que son fils Godofreid; Albert, comte de Pert; Burgaret, jadis officier des veneurs royaux. Richard y échappa avec peine, mais bientôt il retomba et mourut. C'étaient là les hommes dont l'exil avait, disait-on, laissé la Gaule veuve de sa noblesse, épuisée et sans force, comme si les nerfs lui eussent été coupés, dépouillée de son intelligence, quand ils s'en allèrent. Mais qui n'admirerait le cœur de l'empereur, gouverné alors par la clémence divine! A ces nouvelles son cœur ne tressaillit point d'allégresse, il n'insulta pas à la mort de ses ennemis; mais, se frappant du poing la poitrine, et les yeux pleins de larmes, il gémit profondément et supplia Dieu de lui devenir propice. »

Les ennemis et les rivaux du Débonnaire étaient morts ou réduits à l'impuissance (837), et l'empire pouvait encore jouir d'un peu de repos, lorsque l'impératrice réussit enfin à obtenir, en faveur de son jeune fils, Charles le Chauve, une nouvelle charte de partage. Outre le pays des Alamans, ce prince obtint de son père la Neustrie et quelques provinces détachées de l'ancien royaume de Bourgogne et de l'ancien royaume de Metz. Ces vastes et riches domaines ne pouvaient être donnés à Charles qu'au détriment de ses frères; mais ces derniers, si récemment vaincus, se trouvaient hors d'état de s'opposer immédiatement et à force ouverte à l'injustice conseillée par Judith. Le partage qui rendait à Charles le Chauve une puissante royauté fut proclamé et accepté dans l'assemblée générale tenue à Kiersy-sur-Oise.

Sur ces entrefaites (838) mourut Pepin, roi d'Aquitaine, laissant deux fils. Cet événement favorisa les vues ambitieuses de l'impératrice. L'empereur, docile aux suggestions de Judith, décida que les deux fils de Pepin ne succéderaient point à leur père, mais que l'Aquitaine serait partagée entre Lothaire et Charles le Chauve. Lothaire fut invité à se rendre à Worms, et à désigner lui-même les provinces qu'il comptait réunir à ses États, celles qu'il voulait laisser à son jeune frère. Une ligne de démarcation fut tirée du nord au sud, c'est-à-dire de la Meuse au Rhône. Les contrées situées à l'ouest de cette limite furent assignées à Charles; le reste de l'empire, moins la Bavière, fut donné à Lothaire; aucune portion de territoire ne fut attribuée à Louis le Germanique. Cette injustice devait bientôt porter ses fruits.

Cependant commençaient à se réaliser les funestes prévisions de Charlemagne. Louis le Débonnaire vit ses États attaqués par les Normands ou Danois, qui débarquèrent aux embouchures de la Loire, sous la conduite d'Hasting, un de leurs chefs les plus célèbres, issu d'une famille franque, et né, dit-on, aux environs de Troyes. Après avoir dévasté tout le pays situé entre la Loire et le Cher, ces barbares mirent le siége devant Tours. Les habitants de cette ville firent une sortie, en portant devant eux les reliques de saint Martin; ils furent délivrés, et les Normands se hâtèrent de regagner la mer. L'année précédente, une troupe de ces pirates avait pillé la Frise. Pendant que ces désastres affligeaient l'empereur, les Sarrazins surprirent la ville de Marseille; ces barbares du Midi

s'emparèrent des religieuses, des clercs et des trésors des églises (1).

On ne voit pas ce que la nation des Francs fit pour venger l'injure faite à sa puissance; mais il y a lieu de remarquer combien elle était déjà déchue de la grandeur où l'avait élevée Charlemagne. C'est un événement qui semblerait incroyable, si l'histoire ne l'attestait, que cette invasion des Normands, accomplie en pleine paix jusqu'au cœur de la Gaule. Mais la prise de Marseille par les Sarrasins révéla surabondamment cette inconcevable décadence et ce dépérissement de l'empire. Il était désormais possible de calculer tout ce que la faiblesse du chef de l'État avait attiré de malheurs sur ses peuples.

Louis de Bavière jugea que les circonstances douloureuses où se trouvait l'empire lui fournissaient une occasion favorable de se révolter contre son père; il en appela encore aux armes contre le dernier partage, et la guerre qu'il souleva, à l'autre bord du Rhin, obligea le vieil empereur à marcher en personne pour le réduire au devoir. Louis le Débonnaire partit pour la Germanie (840) à la tête de ses armées; mais une profonde tristesse s'était emparée de son âme, et cette nouvelle ingratitude lui porta le dernier coup. A peine était-il arrivé près du Rhin qu'il se sentit atteint de la fièvre; et', pendant que sa seule présence mettait en fuite l'armée du rebelle, il se fit transporter, mourant, dans une île du Rhin, au-des-

⁽¹⁾ Quelques historiens reculent au règne suivant l'époque de cette incursion des pirates; nous avons suivi la version de l'Art de vérifier les dates.

sous de Mayence, vis-à-vis d'Ingelheim. Là, durant six semaines, il ne prit pour toute nourriture que le pain de l'Eucharistie.

« L'empereur, dit la chronique, sentant son état, ordonna qu'on lui préparât une habitation d'été dans une île voisine de Mayence; et là, entièrement abandonné de ses forces, il se mit au lit...

« De vénérables prélats et un grand nombre d'autres serviteurs de Dieu étaient venus pour le consoler; parmi eux se trouvait Drogon, frère de l'empereur (1), évêque de Metz et archichapelain du palais. Plus l'empereur avait pu connaître de près ce dernier, plus il avait mis en lui sa confiance; par son entremise il offrait à Dieu le sacrifice d'un cœur contrit et d'un esprit humilié, offrande que Dieu ne refusa jamais. Sa seule nourriture fut, pendant quarante jours, le corps du Seigneur. »

Ici le pieux auteur mentionne les différentes dispositions testamentaires de Louis le Débonnaire, et il ajoute: « ... Quand il eut mis ordre à toutes ces choses, il rendit grâces à Dieu de ne plus rien posséder en propre. Cependant le vénérable Drogon, ainsi que les autres prélats, rendaient grâces au Seigneur de tout ce qui avait été fait; car ils voyaient bien que celui qu'avait sans cesse accompagné un cortége de vertus, en persévérant à s'environner d'elles jusqu'au dernier moment, rendait agréable à Dieu le sacrifice de sa vie entière. Une seule chose diminuait un peu leur

⁽¹⁾ Drogon était l'un des fils de Charlemagne qui n'avaient point eu de part à l'empire.

joie : ils craignaient que l'empereur ne refusât de pardonner à son fils Louis, sachant combien une blessure si souvent rouverte, ou brûlée par un fer ardent, cause une douleur violente. Espérant toutefois en la patience dont l'empereur avait toujours usé, ils chargèrent Drogon, dont ce prince n'osait mépriser les paroles, de sonder doucement ses dispositions. L'empereur découvrit d'abord toute l'amertume de son âme; mais se recueillant ensuite un moment, et rassemblant le peu de forces qui lui restaient, il se mit à énumérer tous les maux dont il avait été affligé par Louis, et tout ce qu'il méritait pour avoir agi de la sorte contre la nature et contre la volonté de son maître. « Mais puisqu'il n'a pu venir, dit-il, me donner « satisfaction, je veux faire tout ce qui est en mon « pouvoir, et je prends mes paroles et Dieu à témoin « que je lui remets tout le mal qu'il m'a fait... Il faut « qu'il se rappelle cependant que c'est lui qui a con-« duit à la mort son vieux père, accablé de douleur, et « qu'il a foulé, en le faisant, les commandements et « les menaces du Seigneur, notre père commun. »

« Après avoir dit ces paroles (c'était un samedi soir), il ordonna qu'on célébrât vigiles devant lui, et qu'on plaçât sur sa poitrine le bois de la sainte croix; et tant qu'il en conserva la force, il se signa de la main le front et la poitrine avec ce même crucifix... Le lendemain, il ordonna qu'un autel fût préparé, et voulut que son frère Drogon y célébrât la messe; il demanda aussi qu'il lui donnât de sa main la sainte communion. Cependant l'instant de la crise approchait... Drogon s'étant avancé, ainsi que les autres pré-

lats, l'empereur se recommanda à eux tous par ses paroles et par ses signes, demanda qu'on le bénît, et qu'on fit toutes les cérémonies consacrées pour le moment où l'âme se sépare du corps. Tandis que les prélats s'acquittaient de ce devoir, l'empereur, comme plusieurs me l'ont raconté, s'étant tourné du côté gauche, s'écria deux fois avec un mouvement de colère, et avec autant de force qu'il put : Aus! aus! ce qui signifie hors! D'où il paraît qu'il avait aperçu l'esprit malin, dont il ne voulut jamais souffrir la présence... Enfin, ayant levé les yeux au ciel, autant il exprimait auparavant la menace, autant alors il était rempli d'une telle gaieté que son visage paraissait sourire. Ce fut dans cet état qu'il atteignit le terme de la vie présente, qu'il alla trouver (nous en avons l'espérance) un heureux repos; car, ainsi qu'il est dit par le docteur qui ne ment point : « Ne peut mourir mal qui a bien vécu. » Avouons-le, après la lecture de ces pages, on comprend que toute gloire n'est pas dans l'élévation, toute dignité dans la puissance et le triomphe. Il y a aussi dans l'abaissement de la mort chrétienne une grandeur que le siècle ne remarque pas assez, parce qu'elle lui semble importune; et la fin de Louis le Débonnaire est là pour attester au besoin tout ce qu'il y a de consolation dans la foi, et de sublimité dans la résignation religieuse.

C'était le 20 juin de l'an 840; l'empereur était âgé de soixante-deux ans; il avait été déclaré roi d'Aquitaine au sortir du berceau, et avait porté pendant plus de vingt-six ans la couronne impériale.

Illustrée par quatre générations de grands hommes,

privilége inouï dans l'histoire, la race de Pepin l'Ancien, de Charles-Martel, de Pepin le Bref et de Charlemagne avait fini par s'épuiser, et le Débonnaire ne s'était point montré le digne héritier de cette famille de héros. Avec lui s'annonçait la longue décadence de l'empire des Francs et de la dynastie carlovingienne. Désormais, et jusqu'à ce que d'autres grands hommes relèvent à leur tour le sceptre, l'intérêt historique ne se concentrera plus sur les rois ; les trônes reculeront devant le principe féodal; la vieille tradition germanique reprendra possession du gouvernement et des races; la réaction romaine s'arrêtera et perdra peu à peu le terrain qu'elle avait reconquis ; les intérêts individuels prévaudront sur le principe monarchique, et le formidable faisceau des peuples que la conquête avait rassemblés et liés l'un à l'autre se dissoudra naturellement et sans obstacles. C'est le point de départ d'une nouvelle ère sociale; c'est l'heure où vont commencer des nationalités et des royaumes impatients d'avoir leur histoire propre. Les peuples se lèvent sans se rendre compte du mouvement qui les pousse; ils se groupent au hasard à la suite de chefs ignorés, et je ne sais combien d'épées encore obscures sortent d'elles-mêmes du fourreau et vont découper des manteaux de rois dans le manteau impérial de Charlemagne.

Si l'on envisage la vie et les actes de Louis le Pieux, on se lasse bien vite d'une histoire sans grandeur et sans dignité; on plaint ce triste empereur, dominé par une dévotion étroite et aveugle, à qui rien ne manque des vertus du cloître et dont l'intelligence ne comprend rien des devoirs des rois. Les princes de cette trempe, lorsqu'ils succèdent à un grand homme, sont accablés sous le poids de leur héritage : c'est par eux que commence le déclin des empires. Au moyen âge ils tombent devant les entreprises des leudes et des grands vassaux, et on les couche sur la cendre; dans les temps modernes on les appelle Jacques Stuart et Louis XVI, et il n'est pas donné à leurs vertus privées de conjurer les orages que leur incapacité laisse se former à l'horizon. Vainement voudrait-on entourer de respect et de sympathie la pieuse résignation du Débonnaire; on se fatigue à le suivre du trône aux conciles et de la cellule des pénitents à la cour. Humble sujet des évêques et des grands, il n'échappe à leur domination que pour se courber sous le joug de sa femme; et s'il commande aux armées, c'est pour s'abaisser tour à tour devant les révoltes de ses fils : règne sans autorité et sans gloire; triste période qui succède à une prodigieuse splendeur; spectacle navrant que présente aux yeux du monde l'édifice de Pepin et de Charlemagne s'écroulant pierre à pierre.

Mais si l'observateur se dégage de ces impressions, et s'il laisse de côté le débile successeur de tant de grands hommes pour suivre le mouvement social qui s'accomplissait sous son règne, soudain la scène change, l'intérêt se développe dans de vastes proportions, et l'on s'étonne du spectacle émouvant qu'offre cette histoire. Alors, en effet, au point de vue des peuples, les nationalités recommencent, les races reprennent leur vieux drapeau, tandis qu'au point de vue religieux l'Église travaille à compléter son af-

franchissement et à se dégager des barbares comme elle s'est dégagée du joug des Césars de Rome et de Byzance.

Rien dans ces mouvements généraux ne serait compris de ceux qui, en lisant les annales du passé, ont l'habitude de n'y voir que des intérêts de cour et des alliances de princes. Où semblent se discuter et se résoudre des questions domestiques, des embarras de testateur, des querelles d'héritiers et de copartageants, l'œil du penseur découvre aisément des questions d'un ordre plus élevé, des luttes plus hautes. A travers les débats issus des réclamations de Lothaire on démêle l'intérêt de l'Église et le dernier effort de la civilisation romaine; sous la querelle de Louis de Bavière on voit surgir dans toute sa puissance la nationalité germanique, qui s'indigne d'être subjuguée par la nationalité gauloise, et qui essaie de grouper en un faisceau les droits, les intérêts et les traditions de l'ancien empire des Teutons. A la suite de Pepin, on sent que la Wasconie et l'Aquitaine, depuis trois siècles opprimées par la francisque des hommes du Nord, aspirent à revivre de leur vie particulière et à redevenir libres; ailleurs on comprend la résistance des Bretons et l'agitation des Lombards, dissimulées sous des noms obscurs ou réduites à invoquer des prétextes sans éclat pour exhumer de vieux titres. De toutes parts on devine combien est solennel le mouvement qui pousse les nations à se rassembler ou à s'isoler, à associer leur cause à des intérêts transitoires de rois, à se ranger du côté du père ou sous le drapeau des fils; car, au milieu de ces débats mono-

tones, c'est des races humaines, et d'elles seules, qu'il s'agit, et les acteurs impériaux qui parlent et se meuvent sur la scène n'ont d'autre mission que de personnifier et de représenter des intérêts, des besoins et des principes dont ils n'ont pas même conscience et dont la grandeur leur échappe. C'est là ce qu'il faut voir dans ces débats qui nous apparaissent si petits, et qui, au demeurant, prennent de vastes proportions dès qu'ils servent de prétextes à des conflits d'un ordre élevé, dès que, sous ces prétentions de princes, sous ces dehors dynastiques dont les contemporains sont aveuglément épris, la vérité nous fait voir l'empire carlovingien qui se dissout, l'Église qui défend sa liberté, l'Italie, la France, l'Allemagne à la veille de renaître d'une vie nouvelle et de recommencer leur histoire. Tel est l'aspect, nouveau peut-être, mais vrai, sous lequel doit nous apparaître la période durant laquelle régna et souffrit le lamentable prince à qui avait été réservé l'honneur de continuer Charlemagne, Pepin et Charles-Martel.

LES FILS ET LES PETITS-FILS DE LOUIS LE PIEUX.

LOTHAIRE. — LOUIS LE GERMANIQUE. PEPIN II. — CHARLES LE CHAUVE.

(840 - 877.)

La mort de Louis le Pieux ouvrait à ses trois fils, Lothaire, Louis le Germanique et Charles le Chauve, et à son petit-fils, Pepin II, fils de Pepin, dernier roi d'Aquitaine, un prétexte immense de querelles et de guerres de famille. Rien n'était réglé : Lothaire invoquait la charte de partage de 817, et revendiquait les droits et le titre d'empereur; Charles prenait pour base de ses prétentions le partage promulgué par son père, d'après les instigations de Judith, au plaid national de Crémieux, et dont la date était encore récente; Louis le Germanique entendait réclamer la possession de provinces dont son père et ses frères l'avaient exclu, en 838 et à la mort de Pepin d'Aquitaine; Pepin II se montrait disposé à joindre ses armes à celles de Lothaire, ne fût-ce que pour obtenir d'être maintenu dans sa royauté de la Gaule méridionale. Au milieu de ces prétentions diverses, le droit et la force paraissaient appartenir à Lothaire, déjà investi du titre d'empereur, et, en cette qualité, suzerain de ses frères et chef suprême de l'Occident. Dès le premier jour il parla et agit en maître, et ne parut douter d'aucun des priviléges impériaux que lui assuraient la charte de 817 et son droit d'aînesse.

« A la mort de Louis le Pieux (840), dit l'historien Nithard, petit-fils de Charlemagne, Lothaire envoya des messagers par tout le pays des Francs, pour annoncer qu'il allait venir prendre possession de l'empire qu'on lui avait autrefois donné, promettant qu'il conserverait à chacun les honneurs et les bénéfices qu'avait accordés son père, et qu'il voulait même les augmenter. Il ordonna aussi qu'on fit prêter serment de fidélité aux gens dont il doutait, leur enjoignant en outre de venir à sa rencontre le plus vite qu'ils pourraient, et prononçant la peine de mort contre ceux qui s'y refuseraient. Il s'avança lui-même lentement, voulant savoir, avant de passer les Alpes, comment tourneraient les choses. Entraînés par l'avidité et la crainte, tous accoururent vers lui de toutes parts, et, enorgueilli par ses espérances et ses forces, il commença à rechercher par quels moyens il pourrait envahir tout l'empire. » Pour ne négliger aucune précaution à cet égard, il fit marcher des troupes à la rencontre de son frère Louis le Germanique, qui se trouvait sur son chemin; en même temps, ayant artificieusement cherché à capter la confiance de Charles, qui s'était porté sur l'Aquitaine, il le pria d'épargner Pepin II, leur neveu, jusqu'à ce qu'ils eussent pu se concerter et s'entendre à son sujet. Ces dispositions prises, il se dirigea sur Worms, où Louis avait laissé quelques détachements chargés de garder la ville, appelé qu'il

était au delà du Rhin par une révolte des Saxons. Lothaire dispersa cette faible troupe et se porta en toute hâte à la poursuite de son frère. Ce dernier, prévenu à temps, fit face à Lothaire et se retrancha non loin de Francfort. On s'attendait à voir s'engager la lutte entre les deux frères; mais, d'un commun accord, ils ajournèrent tout conflit armé, et convinrent de se retrouver dans le même lieu, le 11 novembre, soit pour conclure un arrangement pacifique, soit pour vider la querelle à force ouverte. Un moment tranquille de ce côté, Lothaire ne songea plus qu'à se tourner vers Charles le Chauve et à le réduire à l'obéissance.

Louis le Germanique, en tenant tête à Lothaire, avait donné à Charles le Chauve un exemple que ce prince, moins hardi, hésitait encore à suivre. Charles était à Bourges, flottant entre deux partis politiques dont l'un voulait le reconnaître pour chef et pour roi, et dont l'autre se ralliait à Pepin II, et cherchait à ériger, sous ce jeune roi, les provinces de Wasconie, de Septimanie et d'Aquitaine, en pays indépendant et séparé de la monarchie franque. Se croyant hors d'état de résister à Lothaire, Charles le Chauve eut recours aux négociations. Lothaire feignit de se montrer animé de dispositions fraternelles, mais il eut recours à de secrètes manœuvres pour détacher les leudes de Charles de la cause de ce prince, et cette politique, secondée par la cupidité et la peur, obtenait des succès rapides et mettait de jour en jour en péril la royauté du fils de Judith.

Chaque jour, en effet, amenait une défection nou-

velle, et les plus illustres seigneurs de la Gaule centrale et austrasienne se prononçaient pour Lothaire; Pepin II et son parti suivirent le même mouvement et se rallièrent au nouvel empereur. Peu à peu la désertion se manifesta dans les provinces qui sont situées entre la Seine et la Loire, et il ne resta plus à Charles, pour défendre sa cause, que ceux des Aquitains qui, depuis le partage de Clermont, le reconnaissaient pour leur légitime roi. Or là encore Charles le Chauve se trouvait menacé par un triple ennemi : à sa gauche il avait à tenir tête aux Bretons; à sa droite, aux troupes du jeune Pepin; en face de lui arrivait l'armée impériale. Quoique dépourvu de décision et d'énergie, Charles le Chauve ne se laissa point abattre par le danger; il fit appel à ses seigneurs et à ses leudes, et il les trouva fidèles, malgré leur petit nombre. D'un autre côté, les intrigues de Lothaire ne furent pas pleinement couronnées de succès. L'empereur espérait triompher sans combattre et voir se renouveler, au détriment de son frère, les honteuses défections du champ du mensonge; mais cette politique échouait devant la courageuse loyauté des serviteurs de Charles. Ne pouvant en venir à bout par la ruse et n'osant tirer l'épée, Lothaire céda à Charles l'Aquitaine, la Septimanie, la Provence, et dix comtés d'entre Loire et Seine, se réservant en secret de revenir sur ces concessions dès que l'occasion se présenterait à lui. Il demanda, en outre, et il obtint que l'on se réunirait aux ides de mai à Attigny, pour conclure des arrangements définitifs.

Cependant Louis le Germanique avait mis le temps

à profit pour établir sa domination, de l'autre côté du Rhin, sur les Saxons, les Thuringiens, les Allemands et les Bavarois. Lothaire, employant à la fois la ruse et la force, se porta rapidement sur les provinces austrasiennes, franchit de nouveau le Rhin et dispersa les troupes de son frère. Réduit au désespoir, Louis se détermina à réclamer le concours de Charles, et ce dernier lui fit dire d'arriver et de compter sur lui. Dès qu'il en fut instruit, Louis fit appel à ses barons, se jeta sur un corps d'armée que lui opposait Lothaire, le tailla en pièces, entra sur le territoire de la Gaule austrasienne, et vint au plus tôt joindre son armée à celle de Charles.

Le premier soin des deux frères, lorsqu'ils eurent réuni leurs forces, fut d'engager de nouvelles négociations avec Lothaire (841); mais celui-ci fit répondre qu'il ne céderait rien avant d'avoir combattu; puis, dérobant ses mouvements à Louis et à Charles, il envoya dire à Pepin II, qui lui amenait un contingent d'Aquitains, de presser sa marche et d'arriver au plus vite. En attendant ce renfort il se replia, pour faire face à ses frères, dans une position meilleure. En ce moment le quartier général de Charles et de Louis était à Troyes, et celui de Lothaire venait d'être établi, non loin d'Auxerre, dans un lieu devenu à jamais célèbre: c'était un village connu sous le nom de Fontenay (Fontanet), et situé en avant de Tury, près de Coulon et de Saulmé. On était au mois de juin.

Les deux rois, soit ruse stratégique, soit cri de la conscience, persistèrent à négocier encore, tout en se portant à la rencontre de l'empereur. Ils conjurèrent

Lothaire, au nom des liens sacrés qui les unissaient tous les trois, de laisser en paix l'Église de Dieu et le peuple chrétien, de ne pas leur ravir les royaumes qu'ils tenaient de leur père, et de recevoir en échange toutes les richesses de leur camp, excepté leurs armes et leurs chevaux. S'il refusait encore, ils offraient une part de leurs propres royaumes : pour Charles, la forêt Charbonnière; pour Louis, les rives du Rhin. Enfin, sur un nouveau refus, ils promettaient de diviser la Gaule franque en trois parties, laissant à Lothaire le droit de choisir le premier. Lothaire demanda du temps pour réfléchir, et enfin, grâce au répit qui lui fut accordé, il vit arriver à lui Pepin II et son corps d'armée. Dès qu'il se trouva en état de soutenir la lutte, il prit envers ses frères l'attitude de la menace. Ces derniers comprirent qu'ils ne pouvaient désormais retarder la lutte; ils répondirent aux envoyés de Lothaire « que ce prince n'avait plus qu'à choisir entre renoncer à ses prétentions ou s'en remettre au jugement de Dieu, auquel il les appelait malgré eux. » Lothaire leur fit répondre qu'il verrait ce qu'il avait à faire, qu'il ne les attaquerait pas le premier, mais qu'il saurait se défendre. Ainsi de part et d'autre on se précipitait vers la guerre civile, et chacun cherchait à en renvoyer l'odieux et l'initiative à ses ennemis.

Louis le Germanique avait sous ses ordres les Bavarois, les Allemands, et les troupes venues du fond de la Saxe. Charles commandait une armée recrutée en Aquitaine et en Bourgogne. Lothaire s'était fait suivre de tout ce que les Francs neustriens et austrasiens comptaient encore de propre à la guerre. Son neveu Pepin amenait sous ses drapeaux ceux des Aquitains qui étaient demeurés fidèles à sa cause. Enfin Bernard, duc de Septimanie et de Barcelone, et ancien ministre disgracié de Louis le Débonnaire, était suivi d'une armée prête à embrasser la querelle du victorieux.

Ainsi, parmi ces rois et ces chefs, Louis le Germanique représentait les barbares, Lothaire les Francs, Charles le Chauve la Gaule, Pepin II et le duc Bernard chacun l'instinct national des provinces méridionales placées sous leur obéissance. Ce sont là des détails qu'il importe de ne point perdre de vue, parce que, là où la plupart des historiens n'ont aperçu que des disputes de princes, il n'est point contraire à la vérité de signaler des rivalités de peuples. L'empire se dissolvait de toutes parts, et chaque nationalité tendait à rentrer dans son lit naturel. La Gaule se séparait de la Germanie, la Germanie de la Gaule, l'Italie de toutes deux; mais surtout le Midi s'isolait du Nord. La bataille qui fut livrée le 25 juin 841 précipita cette tendance de chaque peuple à se constituer d'après ses propres éléments; elle fut longue, vaillamment disputée, et la plus sanglante de celles dont fasse mention l'histoire du moyen âge.

La plaine occupée par les deux armées était dominée, du côté de l'ouest, par des hauteurs qui, de nos jours, sont appelées la montagne des Merles. A peu de distance coulait le ruisseau d'Andrie, alors nommérivière des Bourguignons (Burgondes). Le camp de Lothaire avait été dressé entre ce courant d'eau et les collines. Les deux rois avaient pris position à

Thierry (Tauriacus) près de Fontenay. Les camps ennemis étaient si rapprochés l'un de l'autre que, peu de temps avant la bataille, il fallut les placer en arrière, afin de pouvoir déployer les troupes. L'armée de Louis le Germanique et de Charles était partagée en trois corps. Les Gallo-Wisigoths, que conduisait Bernard de Septimanie, se tenaient hors de la portée des coups, observant les chances de la bataille et prêts à se déclarer pour le vainqueur. Au lever du jour, les deux rois commencèrent la lutte en se rendant maîtres des positions élevées qui commandaient la plaine et d'où l'on dominait le camp impérial. Lothaire, qui semblaits'attendre à ce mouvement, y répondit en attaquant avec vigueur le corps d'armée de Louis le Germanique. Pour la première fois ces petits-fils de Charlemagne, jusque-là incertains et timides, se montrèrent dignes de leur race et combattirent en soldats. Les troupes de Louis furent les premières ébranlées, et bientôt Adelhard, l'un des lieutenants de Charles le Chauve, se vit forcé de perdre du terrain. Ces désavantages étaient compensés par les succès que remportait alors ce même Charles sur les contingents aquitains de Pepin II. L'historien Nithard, qui commandait un corps d'armée, vint en aide à Adelhard et opéra une diversion fâcheuse pour le parti de Lothaire. Cependant les plus grands efforts de la journée avaient lieu en avant du village de Brétignelles (Britlas), entre Louis le Germanique et l'empereur; ce dernier maintint longtemps la supériorité de ses armes et enfonça plus d'une fois les colonnes bavaroises. Pour sauver Louis le Ger-

manique d'une complète destruction, on fit marcher contre Lothaire la réserve des deux rois, aux ordres de Warin, autrefois comte de Mâcon et récemment investi du duché de Toulouse. Cet intrépide capitaine, à la tête des Aquitains, des Provençaux et des Bourguignons du parti de Charles, se jeta sur les troupes de Lothaire, les rompit et les mit en déroute. Alors commença sur tous les points d'un champ de bataille de deux lieues une épouvantable mêlée, sans exemple dans l'histoire, et qui se termina par la défaite de Lothaire et de son allié Pepin II. La plaine était partout jonchée de cadavres, et des évaluations sans doute exagérées, portent à cent mille le nombre des morts qui périrent dans cette fatale journée. Les historiens ajoutent d'ailleurs que quarante mille combattants rangés sous les drapeaux de Lothaire succombèrent pour défendre la cause de ce prince, qui, après tout, était celle de l'empire des Francs et de l'unité monarchique fondée par son aïeul Charlemagne.

« Dès que l'aube, dit le barde Angilbert, fit succéder à la sombre nuit la blanche lumière du matin, on vit apparaître, non le jour du repos (1), mais l'astre fatal de Saturne; et alors un démon impie se réjouissait de la querelle des trois frères....

« Jamais on ne vit carnage plus grand, non, sur aucun champ de bataille. Les chrétiens trouvèrent la mort dans un fleuve de sang. Aussi la troupe des génies infernaux se réjouit, Cerbère ouvre la gueule.

⁽¹⁾ Il y a dans le texte Sabbatum. — La bataille de Fontenay fut livrée un samedi.

- « La droite si puissante de Dieu a protégé Lothaire. Pour lui son bras a été vainqueur, il a vaillamment combattu. Si tous les autres avaient combattu ainsi, on eût bientôt vu revenir la concorde.
- « Voici, de même qu'autrefois Judas a livré le Sauveur, ainsi, ô roi! tes propres généraux t'ont livré à l'épée. Sois prudent, pour que le loup qui s'avance n'enlève pas l'agneau.
- « Fontanet, les paysans donnent ce nom à la source et au village où s'élevèrent le massacre et la ruine, où coula le sang des Francs. Les campagnes en ont horreur, les forêts en ont horreur, les marais en ont horreur.
- « Que jamais la rosée ni la pluie ne rafraîchissent la prairie où sont tombés ces braves, si savants dans les combats : on pleurera bien ceux qui moururent alors.
- « Ce grand forfait accompli, que j'ai décrit en vers, moi, Angilbert, je l'ai vu, combattant avec les autres. Seul de beaucoup de guerriers je restai aux premières lignes de l'armée.
- « En détournant la tête, j'ai vu le fond de la vallée et le sommet de la montagne, où le roi courageux, Lothaire, pressait ses ennemis, qui fuyaient jusqu'au bord du ruisseau.
- « Du côté de Charles, et du côté de Louis aussi, les campagnes étaient blanches, couvertes de vêtements et de lignes de morts, comme elles sont blanches en automne quand les oiseaux s'y reposent.
- « Mais cette bataille n'est pas digne de louanges : qu'on ne la chante pas. L'Orient et le Midi, l'Occident

et l'Aquilon pleureront ceux qui moururent là. Le hasard les a frappés.

« Maudit soit ce jour fatal! Qu'il ne compte plus dans le cercle de l'année! mais qu'il soit rayé de tout souvenir! Que la clarté du soleil lui manque, et qu'il n'ait pas d'aurore!

« Oh! nuit, oh! nuit amère, nuit trop lamentable, durant laquelle tombèrent les forts, endurcis à la guerre, pleurés de leurs pères, de leurs mères, de leurs sœurs, pleurés de leurs frères et de leurs amis!..(1) »

Les deux rois victorieux parurent épouvantés de leur triomphe; ils suspendirent le carnage, et, au lieu de chanter le cantique d'actions de grâces, ils firent célébrer un service funèbre en mémoire des morts, amis ou ennemis. « Les rois, dit l'historien Nithard, prenant pitié de leur frère et de son peuple, souhaitaient pieusement, selon leur coutume, que, réprimés par le jugement de Dieu en cet échec, ils revinssent de leur injuste cupidité, et retournassent, avec l'aide de Dieu, à la véritable justice. Ils étaient donc d'avis de leur témoigner à cette occasion la miséri-

(1) Aurora quum primo mane Tetram noctem dividens, Sabbatum non illud fuit, Sed Saturni dolium... De fraterna rupta pace Gaudet demon impius.

Noxque illa nox amara, Noxque dura nimium, In qua fortes ceciderunt, etc.

(Poëme du barde Angilbert sur la bataille de Fontanet (Fontenay).

corde de Dieu. Le reste de l'armée ayant applaudi à cette résolution, ils abandonnèrent le combat et le butin, et rentrèrent dans leur camp presque au milieu du jour, se disposant à délibérer sur ce qu'il convenait de faire désormais. On fit là une immense quantité de butin et un grand carnage. La miséricorde tant des rois que des guerriers est admirable et justement digne d'être rapportée. Par divers motifs ils résolurent de passer le dimanche en cet endroit. Ce jour-là, après la célébration de la messe, ils enterrèrent égalementamis et ennemis, fidèles et infidèles, et donnèrent le secours qui était en leur pouvoir aux blessés et aux guerriers à demi morts. Ensuite ils firent dire aux fuyards que, s'ils voulaient retourner à leur légitime foi, toutes leurs offenses seraient pardonnées. Les rois et le peuple, s'affligeant alors sur Lothaire et le peuple chrétien, demandèrent aux évêques quelle conduite ils devaient tenir en cette occasion. Tous les évêques se réunirent en concile, et on déclara dans cette assemblée qu'ils avaient combattu pour la justice et l'équité seule, que le jugement de Dieu l'avait prouvé, et qu'ainsi quiconque avait pris part à cette guerre, du conseil ou de la main, avait servi la volonté de Dieu et devait être exempt de tout reproche; mais il fut reconnu en même temps que quiconque, dans cette expédition, aurait conseillé ou agi par colère, par haine, par vaine gloire, ou par quelque vice que ce soit, ferait secrètement une confession sincère de sa secrète offense et serait jugé selon la nature de la faute. De plus, pour rendre grâces à Dieu de cette éclatante manifestation de sa justice, pour le remercier de la délivrance qui lui était due, pour obtenir de lui le pardon du sang versé et des péchés auxquels tous savaient bien que, dans leur imperfection, ils n'avaient point échappé; enfin, pour que le Seigneur nous accordât à l'avenir la protection et la faveur qu'il venait de nous montrer, on ordonna un jeûne de trois jours. »

La bataille de Fontenay est comme le point de départ d'une nouvelle ère historique; elle commença la ruine de l'empire des Francs et la transformation sociale des peuples qui, assujettis l'un après l'autre, de Clovis à Charlemagne, au profit de l'unité, eurent enfin la force de briser le lien qui les unissait et de revivre d'une vie propre à chacun d'eux. Jamais, depuis les Teutons et les Cimbres, tant de sang barbare n'avait coulé à la fois, et la domination de ces leudes d'Austrasie et de Neustrie, qui pesait sur la Gaule, se détendit, faute de mains assez nombreuses pour en assurer désormais la durée. « Les forces des Francs, disent les Annales de Metz, furent tellement affaiblies, et leur vertu guerrière tellement abattue par ce désastre, que, dorénavant, loin de faire comme autrefois des conquêtes sur leurs ennemis, ils ne furent plus capables de défendre leurs propres frontières. » Si cette assertion des chroniques n'est point exagérée, il faut reconnaître qu'après cette grande destruction d'hommes il ne resta plus de la race des conquérants de la Gaule que des débris trop faibles pour comprimer ce vaste pays; la noblesse germanique fut presque éteinte, et remplacée par une noblesse de second ordre, dans laquelle entraient les éléments des deux nations. Les Francs, dès ce moment, cesseront d'être pour nous un peuple distinct et suzerain d'un peuple vaincu; la fusion s'opéra par la force même des choses, et de ce mélange, où l'élément gaulois dominait presque seul, se forma comme une nation mixte, chez laquelle il n'apparut désormais, soit dans les lois, soit dans les droits respectifs, aucune différence entre les fils des Romains (Gaulois) et les barbares.

C'est donc à dater de cette période, qui vit poindre des nationalités nouvelles sur les débris de l'empire d'Occident, que nous cesserons de parler des Francs et des Gaulois, pour réunir les deux populations et leurs patries respectives sous les dénominations collectives de nation française et de France, dénominations qui se pressaient déjà sous notre plume, et que nous ne voulions accepter que du jour où, sur le sol que nous habitons, les vainqueurs et les vaincus des siècles barbares, les races conquérantes et les races conquises, si longtemps séparées par les traditions et les lois, commencèrent enfin à ne former qu'un seul peuple, et se préparèrent, à leur insu, à reconstituer, au prix de beaucoup d'efforts et de sacrifices, l'œuvre d'une nouvelle et laborieuse unité, œuvre immense qui n'a été achevée que de nos jours.

Lothaire n'avait pas perdu tout espoir et se repliait sur Aix-la-Chapelle, répandant sur son passage des rumeurs propres à donner le change aux peuples sur l'issue de la journée de Fontenay. Peu scrupuleux sur les moyens qui s'offraient à lui de relever sa fortune, il faisait appel aux peuples germaniques et leur laissaitentrevoir le moment où, grâce à lui, ils prendraient de nouveau possession de leur indépendance et de leurs dieux nationaux. La Saxe ne fut pas entièrement sourde à ces excitations dangereuses; les hommes libres et les esclaves de cette contrée se soulevèrent, prirent le nom de Stellings (Indépendants), et se déclarèrent affranchis du joug de Louis le Germanique. Sur ces entrefaites Charles et Louis se séparèrent, contraints qu'ils étaient d'agir chacun de son côté pour veiller à la garde de leurs États respectifs. L'un et l'autre, malgré leur victoire récente, se voyaient exposés à de graves périls, menacés qu'ils étaient, au nord, par les Saxons et les armées de Lothaire; au midi et à l'est, par les Austrasiens et les Aquitains.

Lothaire se porta sans obstacle sur la vallée de la Seine, et parut successivement à Saint-Denis, à Sens et à Laon; mais Charles le Chauve, par des dispositions habiles, fit échouer ses entreprises et le rejeta vers le nord.

Charles avait à cœur de se concerter de nouveau avec son frère Louis. Les deux rois, après avoir refoulé Lothaire au delà du Rhin et contraint Pepin II de se replier en Aquitaine, se donnèrent rendez-vous à Strasbourg, et s'y trouvèrent le 14 février de l'année suivante (842). Là, ayant rangé leurs deux armées en bataille, hors des murs de la ville, ils les passèrent en revue, les haranguèrent, et n'épargnèrent aucune exhortation pour les déterminer à se montrer dévouées et fidèles à leur cause. Louis le Germanique, l'aîné des deux frères, prit le premier la parole et parla ainsi, en langue tudesque:

« Vous savez combien de fois, depuis la mort de notre père, Lothaire s'est efforcé de poursuivre et de faire périr moi et mon frère ici présent. Puisque ni la fraternité, ni la chrétienté, ni aucun moyen n'ont pu faire qu'il y eût paix entre nous sans bles-ser la justice, contraints enfin, nous avons remis la chose au jugement de Dieu tout-puissant, afin que chacun de nous se contentât de ce que sa volonté lui attribuerait. Dans ce combat, comme vous le savez, et par la miséricorde de Dieu, nous avons été vainqueurs; lui, vaincu, s'est réfugié avec les siens où il a pu.

« Alors, émus d'amitié fraternelle et compatissant « aux maux du peuple chrétien, nous n'avons pas « voulu les poursuivre et les détruire; mais, de « même qu'auparavant, nous avons demandé que « chacun fût assuré dans ses justes droits. Néanmoins, « n'acceptant point l'arrêt de Dieu, il ne cesse de « poursuivre à main armée mon frère et moi; il dé-« sole notre peuple par des incendies, des rapines et « des meurtres. C'est pourquoi, forcés par la néces-« sité, nous nous réunissons aujourd'hui; et, parce « que nous craignons que vous ne doutiez de la sin-« cérité de notre foi et de la solidité de notre union « fraternelle, nous avons résolu de nous prêter ser-« ment l'un à l'autre en votre présence. Ce n'est « point une ambition injuste qui nous fait agir ainsi; « mais nous voulons, si Dieu, par votre aide, nous « donne enfin le repos, que l'avantage commun soit « garanti. Si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, je violais « le serment que j'aurais prêté à mon frère, je délie



« chacun de vous de toute soumission envers moi et « de la foi que vous m'avez jurée. »

Lorsque Louis le Germanique eut cessé de parler, son frère Charles prit à son tour la parole, et prononça dans la langue de ses peuples un discours semblable; puis, après ces deux harangues, Charles et Louis s'avancèrent au milieu des deux armées, et s'unirent par de mutuels serments dont l'histoire a conservé le texte.

SERMENT DE LOUIS LE GERMANIQUE. Pro Deo amur, et pro christian poblo et nostro comunn salvament, dist dien avant, in quant Deus savir et podir me dunat, si salvara eu cist meon fradre Karlo et in adjudha, et in cadhuna cosa, sic un om per dreit son fradra salvar dist, moquid il nun altresi fazet; et ab Ludher nul plaid nunquam prindrai qui, meon vol, cist fradre Karlo in damno sit. Ce qui signifie en français moderne: « Pour l'amour « de Dieu, et pour le peuple chrétien et notre com-« mun salut, dès ce jour en avant, en tant que Dieu « me donne savoir et pouvoir, je sauverai (défendrai) « Charles, ce frère à moi, et l'aiderai en toute chose, « comme un homme doit par justice sauver son « frère; et, pourvu qu'il ne fasse pas autrement, je ne « prendrai jamais avec Lothaire aucun arrangement « qui, par ma volonté, devienne nuisible à mon frère « Charles (1). »

⁽¹⁾ Ce serment a été traduit dans le x11e siècle; je le rapporte ici comme pouvant servir à indiquer les modifications subies par la langue dans l'intervalle de trois cents ans :

Pro Dex amor, et por christian pople et nostre commun salvament, de cest jor in avant, et Kant Deus saveir et pooir me done, si salvarei

A son tour Charles le Chauve, parlant aux hommes d'origine teutonique, répéta la même formule, traduite littéralement dans leur langue :

"In Godes minne end um tes christianes folches end unser beider gehaltnisse, fon theseme dage framwerdes, so fram so mir Got gewissen ende mahd fergibet, so halde ih tesen minen Brueder, soso man mit rekte sinen Bruder scal."

Les deux rois s'étant ainsi engagés solennellement l'un envers l'autre, les chefs dont l'idiome roman était la langue maternelle, ou l'un d'entre eux en leur nom, prononcèrent les paroles suivantes :

« Si Lodewigs sagrament que son fradre Karle juret conservet, et Karle meos senher de soa part non lo tenet, si io retornar non l'entpois, ne io ne nuels que io retornar ent pois, en nulla adjuda contra Lodewig non li ivrai. »

« Si Louis (Lodewig) garde le serment qu'il a prêté « à son frère Charles, et si Charles, mon seigneur, de « son côté, ne le tient pas, si je ne puis l'y ramener, « ni moi ni aucun autre, je ne lui donnerai nulle aide « contre Louis. »

Les Teutons répétèrent la même formule, en changeant seulement l'ordre des noms :

« Obe Karle then eid, then er sineme brueder Ludewig geswor, geleistet, end Ludewig, min herre, thenen gesime wor ferbrichet.... »

ieo cist moun frere Karle, et eu adjudhe seroi en cascune cose, si cum um per dreit sun freire salvar dist, en oki il me altresi faset, et a Lothaire nul plaid n'onques prindrai qui, ar mon voil, a cist moun frere Karl en damn seit.

Charles et ses leudes prononcèrent ces serments en langue tudesque, de même que Louis le Germanique et ses seigneurs s'exprimèrent en langue romane. Les uns et les autres choisissaient à dessein l'idiome de leurs alliés, pour faire davantage acte de sincère union. Il est à remarquer que la connaissance des deux dialectes aurait été familière aux hommes puissants des deux partis.

Ce monument est le plus ancien de ceux qui existent sur les origines de la langue française, et sous ce rapport indique une double transformation, celle de la nationalité et celle du langage. Dans la Gaule, depuis l'invasion des Francs, il existait deux dialectes : l'un, teutonique, parlé par les conquérants, par les rois, les seigneurs et les armées; l'autre, mélangé de latin et de celte, et successivement de grec, d'arabe et de lombard, et qui était en usage dans toutes les classes du peuple. L'Église et le gouvernement se servaient des deux langues pour la commodité de tous.

Lothaire était à Sincy, non loin de Strasbourg, lorsque ses frères se liguaient contre lui (842—843). Ils lui firent connaître le résultat de leur entrevue, sans néanmoins pouvoir en obtenir aucune réponse. Lothaire comptait encore sur les seigneurs du nord, surtout sur Oger et Hériold, à qui il avait enjoint de garder la Moselle. Aidé des Saxons, auxquels, pour se les attacher, il avait rendu la liberté de pratiquer le culte des idoles, il recommença la guerre, mais sans succès. Louis et Charles, fatigués d'une lutte interminable et qui épuisait leurs peuples, aspiraient à conclure une paix que Lothaire semblait toujours refuser. Ils invoquèrent

l'intervention des évêques, dispensateurs des droits et arbitres de la justice, et de tous les points de leurs États les chefs des diocèses et des cloîtres se rendirent à l'assemblée d'Aix-la-Chapelle. Or, dans ce concile politique, les évêques reproduisirent contre Lothaire quelques-uns des griefs évoqués naguère contre Louis le Pieux à Compiègne. Ils considérèrent que Lothaire avait chassé son père du trône; que, pour satisfaire son ambition, il avait poussé au parjure tout le peuple chrétien; qu'il avait lui-même violé ses serments en essayant de deshériter et de perdre ses frères; que, par sa criminelle ambition, il avait fait souffrir à l'Église universelle homicides, adultères, incendies, forfaits de tous genres; ils ajoutèrent qu'il ignorait l'art de gouverner, et qu'il était impossible de trouver en lui une trace de bonne volonté; que, d'ailleurs, le jugement de Dieu s'était prononcé, une première fois quand il avait été vaincu, une seconde fois quand il avait quitté le royaume. C'était donc la juste vengeance de Dieu qui le rejetait et transmettait son royaume à ses frères, meilleurs que lui pour le gouverner en toute justice. En conséquence ils le déclarèrent déchu et le dégradèrent de la majesté impériale. S'adressant ensuite à Louis le Germanique et à Charles le Chauve, ils ne craignirent pas de leur faire entendre ces paroles : « Voulez-vous marcher sur les traces de votre frère re-« jeté, ou régner suivant la volonté de Dieu?... - Autant « que Dieu nous donnera savoir et pouvoir, dirent les « rois, nous voulons que nous et les nôtres gouvernent « suivant cette volonté. — Par l'autorisation divine, « reprirent les évêques, prenez le royaume, gouvernez« le suivant la volonté de Dieu. Nous vous en avertis-« sons, nous vous y exhortons, nous l'ordonnons. » Ainsi le clergé d'Occident, au nom de l'Église et sans doute aussi en vertu du droit féodal, traçait aux souverains la ligne de leurs devoirs, et les avertissait, par des paroles et par des exemples, que, s'ils s'écartaient de la volonté de Dieu en exerçant l'oppression et la tyrannie, le sceptre serait retiré de leurs mains et confié à des instruments plus dignes. Que les écoles politiques des siècles modernes se révoltent contre cette intervention du prêtre dans les crises sociales du moyen âge; l'histoire se chargera de démontrer que les peuples et les pauvres n'avaient pas de plus puissantes garanties et ne pouvaient se confier à une tutelle plus légitime. Quoi qu'il en soit, en face de la royauté carlovingienne et de l'autorité considérable des nobles et des seigneurs, un nouvel ordre politique avait pris place dans le gouvernement du pays, et c'était le clergé, investi, au nom du Ciel, de par l'Église, et en vertu de la nécessité, de la grande et pure mission qui consistait à protéger et à servir les serfs, les vassaux, les petits et les opprimés, le peuple enfin, s'il est permis de comprendre sous ce nom collectif toutes les classes qui souffraient et qui avaient besoin d'être défendues et représentées.

Lothaire fut effrayé en apprenant sa déchéance. Il comprit qu'une lutte nouvelle ne pouvait qu'aggraver sa position, en fournissant à ses adversaires de nouvelles armes. Il sentit l'impossibilité d'une résistance à main armée contre un concile qui ne discutait pas et ne parlait qu'au nom de Dieu. Il se résigna à s'hu-



milier devant ses frères, et leur fit porter des propositions de paix, en reconnaissant « qu'il avait péché « contre Dieu et contre eux-mêmes. » Ces marques de repentir apaisèrent les rois, les seigneurs, les évêques et le peuple, et, au mois d'août 843, « les évêques, « dit la chronique, ayant tous été d'avis que la paix « régnât entre les trois frères (1), » un traité de paix intervint enfin entre ces princes, un nouveau partage de l'empire eut lieu à Verdun. Toute la partie de la Gaule située au couchant de la Meuse, de l'Escaut, de la Saône et du Rhône, fut abandonnée à Charles le Chauve: ce fut là le nouveau royaume de FRANCE. La Germanie tout entière fut donnée à Louis, et l'Italie à Lothaire. Ce dernier obtint en outre la lisière longue et étroite des pays détachés de la Bourgogne et de l'Austrasie qui s'étendaient du nord au midi, entre la Meuse, la Saône et le Rhône, d'une part, les Alpes et le Rhin, de l'autre. Ce territoire, bizarrement découpé, fut appelé Lotharingia (portion de Lothaire)(2); et c'est depuis lors que la partie septentrionale de ce même pays a pris et conservé jusqu'à nos jours le nom de Lorraine.

Ce déchirement de l'empire d'Occident répondait aux espérances et aux besoins des nationalités révoltées contre l'œuvre de Charlemagne; et toutefois il ne s'accomplit pas sans laisser dans l'histoire trace de douleurs et de regrets, ce qu'atteste l'élégie suivante attribuée à Flavus, diacre de l'Église de Lyon:

⁽¹⁾ Constatons une fois encore ce rôle consolateur et pacifique de ce clergé du neuvième siècle, trop souvent calomnié par quelques historiens.

⁽²⁾ En tudesque Lother-reichen; en roman Lohier-règne.

« Un bel empire florissait sous un brillant diadème; « il n'y avait qu'un prince et qu'un peuple; toutes les « villes avaient des juges et des lois. Le zèle des prê-« tres était entretenu par des conciles fréquents. Les « jeunes gens relisaient sans cesse les livres saints, « et l'esprit des enfants se formait à l'étude des lettres. « L'amour d'un côté, de l'autre la crainte, mainte-« naient partout le bon accord. Aussi la nation franke « brillait-elle aux yeux du monde entier. Les royaumes « étrangers, les Grecs, les Barbares et le sénat du La-« tium lui adressaient des ambassades ; la race de Ro-« mulus, Rome elle-même, la mère des royaumes, « s'était soumise à cette nation. C'était là que son « chef, soutenu de l'appui du Christ, avait reçu le « diadème par le don apostolique. Heureux, s'il eût « connu son bonheur, l'empire qui avait Rome pour « citadelle et le porte-clef du ciel pour fondateur! Dé-« chue maintenant, cette grande puissance a perdu « à la fois son éclat et le nom d'empire; le royaume « naguère si bien uni est divisé en trois lots: il n'y a « plus personne qu'on puisse regarder comme empe-« reur; au lieu de roi on voit un roitelet, et au lieu « de royaume un morceau de royaume. Le bien gé-« néral est annulé; chacun s'occupe de ses intérêts : « on songe à tout; Dieu seul est oublié. Les pasteurs « du Seigneur, habitués à se réunir, ne peuvent plus « tenir leurs synodes au milieu d'une telle division. « Il n'y a plus d'assemblée du peuple, plus de lois. « C'est en vain qu'une ambassade arriverait là où il « n'y a point de cour.

« Que vont devenir les peuples voisins du Danube,

« du Rhin, du Rhône, de la Loire et du Pô? Tous, a anciennement unis par les liens de la concorde, a maintenant que l'alliance est rompue, seront tour- mentés par de tristes dissensions. De quelle fin la colère de Dieu fera-t-elle suivre tous ces maux? A peine est-il quelqu'un qui y songe avec effroi, qui médite sur ce qui se passe, et s'en afflige; on se réjouit plutôt du déchirement de l'empire, et on appelle paix un ordre de choses qui n'offre aucun des biens de la paix (1). »

Les États de Charles le Chauve, désolés par les longues guerres civiles, présentaient l'aspect le plus déplorable. Un royaume placé dans de telles conditions était nécessairement ouvert à toutes les agressions étrangères. Les peuples voisins s'enhardirent peu à peu et ne trouvèrent aucune résistance. Noménoë, ce duc vassal que Louis le Débonnaire avait imposé à la Bretagne, entreprit d'effacer dans le sang français la tache de son origine: il prit le titre de roi et se déclara indépendant. Charles le Chauve entra dans le pays des Bretons avec une armée qui se borna à des ravages dont le seul effet fut d'irriter le peuple et de le rendre encore plus hostile à la France. L'année suivante, Noménoë prit sa revanche; après s'être montré aux portes du Mans, il passa la Loire et étendit ses incursions jusque dans le Poitou. Sur la route se trouvait le riche et célèbre monastère de Saint-Florent; il s'en empara et obligea les religieux à placer sa statue sur leur clocher, le visage tourné vers la

⁽¹⁾ Traduction de M. Augustin Thierry.

France. Charles, en réponse à cette bravade, voulut qu'après avoir brisé cette statue l'on mît la sienne à la place, le visage tourné vers la Bretagne. Noménoë, ayant appris que cet ordre avait été exécuté, brûla le monastère et chassa les moines, qui le punirent en le représentant, dans une prose composée en l'honneur de leur saint patron, comme un barbare ignorant et illettré, qui avait quitté la charrue pour opprimer sa patrie.

Vers le même temps, Charles le Chauve eut à soutenir la guerre dans le midi contre Bernard, duc de Septimanie et de Barcelone. Quelques historiens rapportent que, s'étant rendu maître de la personne de ce vassal si souvent traître et rebelle, il le fit juger dans un plaid convoqué à Toulouse, et lui fit ensuite trancher la tête (843). Ainsi Bernard porta la peine de ses crimes et de ses révoltes; et toutesois, si l'on se rend compte avec intelligence des faits auxquels fut mêlé son nom, on doit reconnaître en lui, non un courtisan perfide ni un conspirateur vulgaire, mais l'un des chefs de cette féodalité déjà en possession de la souveraineté et de la puissance, et qui, pour asservir l'autorité monarchique, ralliait à elle les instincts et les vœux des races vaincues par les Francs. Il ne survécut que de quelques mois à l'impératrice Judith, autrefois sa complice, et qui était descendue dans la tombe peu de temps après la conclusion du traité de Verdun.

Une chronique de Toulouse, on ne sait d'après quelle tradition, impute à Charles le Chauve d'avoir tué de sa main le duc Bernard; elle donne à cet égard

les détails suivants, que l'histoire ne saurait accepter avec confiance. « Bernard, comte de Toulouse et de Barcelone, vint à Toulouse et se prosterna devant le roi Charles, dans le monastère de Saint-Saturnin. Le roi saisit le comte de la main gauche, comme pour le relever, et, de l'autre, il lui enfonça un poignard dans le cœur et le tua cruellement, non sans se rendre coupable d'infidélité et d'impiété, non sans exciter les soupçons de parricide; car on le croyait partout fils de Bernard, et son visage le laissait bien voir : la nature révélait la honte de sa mère. Après cet atroce assassinat, le roi, quittant son trône couvert de sang et frappant du pied le cadavre, poussa ce cri : Malheur à toi qui as souillé le lit de mon père et de ton seigneur!... Le cadavre resta deux jours sans sépulture; le troisième jour, Samuel, évêque de Toulouse, l'ensevelit, et mit sur son tombeau une inscription en langue du pays (1). » Quoi qu'il en soit d'un récit, dont les circonstances sont peu vraisemblables, il paraît que les peuples du Midi, qui voyaient en Bernard leur chef et leur seigneur, s'émurent profondément de sa mort et gardèrent cette pensée que Charles le Chauve n'avait pu le faire périr que par trahison. Aussi le châtiment infligé à ce duc des Goths, loin de réduire à l'obéissance les villes de la Septimanie et de la Marche espagnole, fut le signal d'une révolte plus dangereuse encore que celles que de son vivant Bernard avait fomentées. Guillaume (Wilhelm), fils de ce chef, s'empara de Toulouse, arbora le drapeau de

⁽¹⁾ Adonis Ariberti chron.

Pepin II, et fit soulever toute la contrée qui avoisine les Pyrénées. Poussant plus loin l'audace, il ne craignit pas de solliciter l'appui d'Abdérame, calife de Cordoue, et de faire intervenir les mahométans d'Espagne comme protecteurs des Aquitains. Charles le Chauve assiégea Toulouse et ne put s'en emparer; une partie de son armée fut attaquée et taillée en pièces par Pepin II, sur le territoire d'Angoulême, et dans cette sanglante bataille plusieurs évêques et plusieurs abbés, qui prenaient part à la guerre comme leud es de Charles le Chauve, périrent par l'épée ou furent faits prisonniers. Au nombre des morts figurèrent Hugon et Rikbole, tous deux abbés, et petits-fils de Charlemagne; un grand nombre de comtes et de seigneurs neustriens eurent le même sort.

Le traité de Verdun commençait à peine à recevoir son exécution, au milieu des prétentions rivales et des guerres intestines qui désolaient les peuples d'Occident, qu'il fallut enfin se préoccuper d'un danger plus sérieux encore: nous voulons parler des développements rapides qu'avaient pris les incursions des barbares scandinaves, et des dévastations et des pillages qui, sur toutes les côtes de l'Océan germanique et gaulois, signalaient les apparitions des Normands (Northmen).

Sous ce nom les peuples confondaient alors les Teutons des contrées boréales, ceux dont les descendants occupent encore aujourd'hui le Danemark, la Suède et la Norwége. Ces barbares appartenaient à la grande famille d'où étaient sortis les Saxons et les Francs, et parlaient à peu près le même langage; mais cette ancienne fraternité ne protégeait pas contre

leurs incursions les peuples voisins de la Seine et du Rhin; les liens en avaient été rompus par la conversion des uns à la foi chrétienne, par la fidélité qu'avaient vouée les autres au paganisme d'Odin, le chef fabuleux de leurs ancêtres. Ces pirates formaient donc comme le dernier ban de l'idolâtrie contre la civilisation romaine. Nous avons vu jusqu'à quel point, du vivant même de Charlemagne, ils avaient osé pousser l'audace, et ce grand homme avait eu raison de pleurer en songeant au mal qu'ils devaient faire à ses peuples, dès qu'il ne serait plus là pour protéger l'empire. Tandis que ces Danois à demi sauvages passaient l'Eyder, se ruaient sur la Saxe et emmenaient des troupeaux de prisonniers pour les sacrifier aux dieux scandinaves dans le temple de Lethra, les longs navires de leurs voisins de Suède et de Norwége paraissaient sur toutes les mers, remontaient le Rhin, la Seine, la Loire, et débarquaient partout des pirates normands qui enlevaient les moissons, brûlaient les villes et massacraient sans pitié les femmes, les hommes, surtout les prêtres. Chacune de leurs flottes obéissait à un chef électif qu'ils nommaient konong, c'est-à-dire roi de la mer; « et c'est avec raison, dit un de leurs historiens, puisque, toujours errants sur les flots, ils ne cherchaient jamais un refuge sous un toit, et ne vidaient aucune coupe près d'un foyer. » On comprend aisément la raison de cette existence : les terres du nord nourrissaient peu d'hommes, et il fallait bien que l'Océan devint la ressource des autres. Souvent des femmes se mêlaient à ces hardis aventuriers et prenaient leur part du danger; les idiomes scandinaves avaient un

terme pour désigner celles qui ne craignaient pas de courir ainsi les hasards de la mer sur de frêles barques, et en se chargeant de lourdes armures : les Sagas les appelaient skoldmoë, vierges aux boucliers, et citaient de nombreux exemples de leur héroïsme. Les bateaux normands avaient douze rangs de rames, et leur équipage se composait d'un pilote et de douze matelots. De pareilles embarcations n'étaient pas faites pour de grandes expéditions; on ne pouvait même s'en servir la nuit : il fallait chaque soir revenir à terre. Les snekkar, ou serpents, munis de vingt bancs de rameurs, étaient plus grands et plus forts ; ils servaient surtout dans les guerres navales, ou plutôt dans les guerres des côtes; cependant ils ne pouvaient contenir que peu de provisions; ceux qui les montaient étaient obligés de débarquer fréquemment, afin de se pourvoir de vivres. Les Normands prenaient, au lieu où ils descendaient, ce dont ils avaient besoin en viande, en bière et en grains. Ces pirates procédaient dans leurs invasions d'une manière uniforme : ils remontaient les fleuves aussi loin que la profondeur des eaux pouvait le permettre à leurs barques, et, ainsi campés sur les flots, ils envoyaient sur les deux rives des bandes de pillards avides, qui portaient partout l'incendie et la désolation. Des fleuves ils passaient dans les rivières; et, chaque fois qu'une île leur semblait offrir un retranchement favorable, ils s'y fortifiaient, soit pour y passer l'hiver, soit pour y déposer leur butin. On ne peut se faire une idée des désastres qui accompagnaient ces invasions rapides. De vastes cantons étaient dévastés à ce point qu'on n'v rencontrait

ni un homme, ni un animal domestique. Les habitants des campagnes, pourchassés comme des bêtes fauves, abandonnaient leurs récoltes, fuyaient au hasard, et cherchaient un asile dans les forêts lointaines. Les villes étaient pillées ou livrées aux flammes, les églises et les monastères profanés et réduits en cendres; et il n'y avait un peu de sûreté que pour les nobles, d'ailleurs en petit nombre, qui se retranchaient dans leurs châteaux forts. C'était surtout aux prêtres et aux signes extérieurs du culte que les barbares portaient une haine implacable; aussi les religieux s'éloignaient-ils en toute hâte à leur approche, emportant avec eux les vases sacrés et les reliques.

A des ennemis si redoutables le christianisme ne pouvait plus opposer l'épée émoussée des Carlovingiens. Vainement essayait-on de tenter la conversion de ces sauvages : le trésor impérial s'épuisait à vêtir les néophytes qui, trop souvent, spéculaient sur d'hypocrites abjurations. Un jour que les cathécumènes étaient plus nombreux que de coutume, les vêtements blancs étant venus à manquer, on fut réduit à se servir de linges accommodés à la hâte. Alors un vieillard, repoussant avec colère ces haillons, s'écria: «On m'a baptisé ici plus de vingt fois, et toujours on m'a revêtu de vêtements parfaitement beaux. Le sac que voici est bon pour un bouvier, et non pour un homme de guerre. Et certes, si je n'avais honte de ma nudité, je vous laisserais, vous, vos habits et votre Christ! » On sent si de pareilles conversions pouvaient adoucir la férocité des barbares.

Le déclin de la puissance carlovingienne annonçait T. IV.

aux Normands qu'ils pouvaient tout oser. L'an 835, ils avaient ravagé toutes les côtes de l'empire, depuis l'Elbe jusqu'à la Garonne; sept ans plus tard, en 842, ils avaient remonté la Seine jusqu'à Rouen, et livré cette ville aux plus affreuses dévastations; deux ans après, ils abordèrent sur les côtes de la Grande-Bretagne, dans les royaumes que peuplaient les Anglo-Saxons; puis ils entrèrent dans la France méridionale et pénétrèrent jusqu'à Toulouse, dont ils désolèrent le territoire. Peu de temps après, d'autres pirates de leur nation ravagèrent la Frise et attaquèrent la ville de Hambourg.

L'an 845, Ragnar, l'un de ces rois de mer, entra dans la Seine avec une centaine de barques et la remonta en ravageant ses bords. Charles le Chauve, qui campait sur la rive droite, n'osa les attendre, et, se hâtant d'abandonner Paris, se réfugia avec toute sa noblesse au couvent de Saint-Denis. Le samedi-saint, Ragnar entra dans Paris sans y éprouver de résistance; les Normands massacrèrent et pendirent à des arbres les habitants qui n'avaient pu fuir, et se gorgèrent d'un riche butin. Charles le Chauve parvint à les éloigner en leur payant la somme énorme de sept mille livres pesant d'argent. Cette lâche concession ne devait avoir d'autre résultat que d'encourager les pirates à entreprendre de nouvelles invasions; aussi revinrentils très-promptement à la charge. Déjà ils avaient pris Trèves, Cologne, Rouen, Nantes, Saintes, Bordeaux, et désolé le territoire de ces villes; en 846, ils ravagèrent le Limousin; l'année suivante, la trahison des juifs leur ouvrit de nouveau les portes de Bordeaux. Ils s'avancèrent ensuite jusqu'à Tours, qu'ils remplirent de meurtres, et où, plus tard, ils réduisirent en cendres l'église Saint-Martin.

Pendant le cours de ces expéditions si désastreuses, et qui livraient la malheureuse France à l'incendie et à la famine, au pillage et au fer des barbares, Charles le Chauve n'osait tenter aucun effort pour sauver son peuple. Toute cette énergie qu'il avait déployée, dès son enfance, pour combattre ses frères et leur disputer les lambeaux de l'empire, semblait éteinte lorsqu'il ne s'agissait plus que des malheurs publics. Nous l'avons vu se porter à chaque instant aux extrémités les plus opposées du royaume pour comprimer ou combattre Pepin II, Bernard, Noménoë et ses autres vassaux rebelles; et pendant que des barbares idolâtres menaçaient autre chose que ses droits monarchiques, la vie, l'honneur, la religion de ses peuples, il restait froid et insensible : on eût dit que ces événements ne le touchaient pas; et si pourtant il intervenait quelquefois, c'était pour conclure une de ces paix infamantes qu'on n'obtenait qu'à prix d'or, et qui ne servaient qu'à redoubler l'insolence et l'avidité des pirates. L'histoire offre peu d'exemples d'abaissement égal à celui de ce petit-fils de Charlemagne.

Il est juste d'ajouter que les seigneurs et les hommes puissants rivalisaient, à l'exemple du roi, d'égoïsme ou de faiblesse. « Qui ne s'affligerait, dit un chroni-« queur contemporain (1), de voir l'armée mise en « fuite avant que la bataille soit commencée; de la voir

⁽¹⁾ Aimoin, moine de Saint-Germain-des-Prés.

« abattue avant le premier trait de flèche, renversée « avant le choc des boucliers?.... Mais les Normands « s'étaient aperçus, pendant leur séjour à Rouen, que « les seigneurs du pays (nous ne saurions le dire sans « une profonde douleur de cœur) étaient lâches et « timides dans le combat. » Ailleurs, il apprend que Ragnar rendit compte au roi des Danois de la prise de Paris. « Il lui rapporta, dit-il, combien il avait trouvé « le pays bon, fertile, et rempli de biens de tout genre; « combien le peuple qui l'habitait était lâche et trem-« blant au moment du combat. Il ajouta que dans ce « pays les morts avaient plus de courage que les vi-« vants, et qu'il n'avait trouvé d'autre résistance que « celle que lui avait opposée un vieillard nommé « Germain(1), mort depuis longtemps, et dans la mai-« son duquel il était entré. »

Un autre auteur contemporain (2) ajoute, en parlant de la prise des villes de Paris, d'Orléans et de Clermont: « Il ne restait pas une ville, pas un village ou « un hameau, qui n'eût éprouvé à son tour l'effroyable « barbarie des païens... Ils parcouraient ces provinces, « d'abord à pied, car alors ils ignoraient l'usage de la « cavalerie, mais plus tard à cheval comme les nôtres. « Les stations de leurs vaisseaux étaient autant d'asiles « pour tous leurs brigandages; ils bâtissaient auprès « des cabanes qui semblaient former de grands vil- « lages, et c'est là qu'ils gardaient, attachés à des « chaînes, leurs troupeaux de captifs. »

⁽¹⁾ Saint Germain l'Auxerrois. Ragnar, ayant pillé son église, en avait été miraculeusement puni.

⁽²⁾ Ex miraculis S. Benedicti.

Les intervalles de repos que les invasions des Normands laissaient au royaume furent occupés par des guerres contre Noménoë, roi des Bretons. Ce dernier, à la tête de ses sujets armés, remporta sur les Franco-Saxons, commandés par Charles le Chauve, la célèbre victoire de Ballon. Le 22 novembre 845, jour où s'engagea la bataille, les deux armées luttèrent avec un égal succès. Le lendemain, le combat ayant de nouveau recommencé, le courage des Bretons l'emporta sur l'opiniâtreté de leurs ennemis, et les Saxons furent enfoncés par la cavalerie bretonne. Charles regarda la Bretagne comme perdue, et, mettant entre lui et les vainqueurs la rivière du Maine et la Sarthe, il se replia précipitamment sur le Mans, en abandonnant aux Bretons son camp et ses bagages.

Au milieu de cette déchéance de la royauté carlovingienne, un double mouvement se produisait : d'une part, les seigneurs, marchandant leur soumission et leur obéissance, tendaient toujours à se rendre indépendants du roi et à asseoir leur domination sur les différentes parcelles de l'empire qu'ils régissaient à titre de fiefs ; de l'autre, l'Église, obligée de se défendre elle-même et de défendre le peuple et les pauvres placés sous sa tutelle, revendiquait avec énergie ses droits, et prenait place, dans le royaume de France, parmi les pouvoirs temporels.

Lorsqu'un intervalle de sécurité permettait aux évêques de se réunir en synodes, ils en profitaient pour réclamer du roi la restitution des bénéfices ecclésiastiques que les seigneurs avaient usurpés ou que les princes avaient, par faiblesse, concédés à l'avidité des gens de guerre. Les seigneurs opposaient à ces justes plaintes le mépris ou la menace; ils ajoutaient que, défendant le territoire au prix de leur sang, ils étaient légitimes possesseurs de ces biens que revendiquait le clergé, et qui, sans eux, tomberaient au pouvoir des païens et des barbares. Ces conflits et ces luttes révélaient une situation lamentable, et qui, d'un jour à l'autre, devait aboutir à une crise intérieure fatale à la royauté.

Les seigneurs, réunis en assemblée, examinèrent les griess des évêques et resusèrent d'y faire droit (846-847). Charles le Chauve, qui jusqu'alors avait flotté d'un parti à l'autre, se rangea du côté des seigneurs, et l'Église de France dut se résigner à attendre des circonstances moins dures pour elle. Au mois de sévrier (847), une grande assemblée se tint à Mersen, près de Maëstricht, à la demande de Louis le Germanique. Ce prince s'y rendit, ainsi que ses frères et un grand nombre de seigneurs, et dans ce plaid national on adopta les résolutions suivantes:

- « Que les trois frères et rois soient unis par les liens d'une paix et d'une concorde sincère, et qu'ils évitent de donner aux peuples le scandale de leurs discordes;
- « Qu'ils se prêtent un mutuel secours, et qu'ils se viennent en aide, en temps et lieu, contre les ennemis de Dieu et de la sainte Église;
- « Que, si quelqu'un ose entreprendre de troubler la paix et les lois dans l'un des trois royaumes, on se concerte pour le réprimer par un effort commun;

« Que les églises du Christ conservent dans chaque

royaume et retiennent intégralement les droits, les dignités et les honneurs dont elles étaient en possession sous le seigneur empereur Louis;

« Que chaque fidèle continue de vivre sous la loi de ses ancêtres, comme sous les précédents rois, et aussi longtemps d'ailleurs qu'il conservera sa foi au roi son seigneur;

« Que l'on interdise absolument les rapines et les déprédations qui ont eu lieu jusqu'à ce jour avec le prétexte d'un droit légitime, et que personne n'ose à l'avenir se les permettre;

« Que des commissaires capables (missi dominici idonei) soient établis dans les différentes parties des trois royaumes, afin de soutenir, de défendre et de faire triompher les justes plaintes des opprimés et des pauvres : si le contempteur de cet ordre s'enfuit dans un royaume autre que le sien, que la loi l'y suive et l'y frappe;

« Que les fils des rois soient mis en possession de l'héritage de leurs pères et de la part qui leur en revient :

« Que des députés soient envoyés au duc des Bretons et au roi des Normands pour leur enjoindre de respecter la paix, s'ils ne veulent attirer sur eux les armes des différents royaumes de l'empire. »

Ainsi l'assemblée, associant son pouvoir à celui des rois et intervenant avec autorité dans leurs querelles, ratifiait et sanctionnait de son adhésion l'espèce de charte qui établissait leurs droits et leurs devoirs respectifs, les droits et les devoirs de leurs fidèles. Ce fut dans cette même assemblée que Charles le Chauve fit aux réclamations des nobles des concessions destinées à préparer l'établissement définitif d'un régime où le pouvoir des grands absorberait tous les autres. Nous les indiquerons tout à l'heure, lorsque, résumant la situation de la France au déclin de ce déplorable règne, nous aurons à signaler l'accomplissement définitif de l'usurpation féodale.

L'année suivante (848), fut moins mauvaise pour Charles le Chauve, qui obtint des succès en Aquitaine contre son neveu Pepin II, et contraignit ce prince, à la fois lâche et rebelle, à lui céder le terrain. Les seigneurs qui avaient suivi la cause du coupable se soumirent et prêtèrent serment à Charles, comme à leur légitime seigneur. En 849, Noménoë s'empara d'Angers et du territoire de cette ville. De leur côté les Normands ravagèrent Périgueux, tandis que les Sarrasins abordèrent en Provence et y exercèrent de nombreuses dévastations. Cette même année vit s'accroître et se consolider l'autorité de Charles le Chauve en Aquitaine. Mais ce n'était là qu'une trompeuse apparence, car, peu de mois après (850), l'Aquitaine se donna de nouveau à Pepin II. Pendant que ces événements se passaient entre la Loire et les Pyrénées, les Maures surprenaient et livraient aux flammes la ville d'Arles, et expiaient bientôt ce succès par une défaite qui les contraignait à fuir sur leurs vaisseaux et à regagner l'Espagne. Vers le même temps, la diète nationale était tenue à Verberie, et les députés de la Navarre y venaient rendre hommage à Charles le Chauve. L'année suivante (851) mourut le roi des. Bretons, Noménoë; son fils Hérispoë, qui lui succéda,

marcha sur les traces de son père et ouvrit son règne par une victoire signalée qu'il remporta sur Charles le Chauve. Celui-ci, voyant ses prétentions sur la Bretagne perdues pour toujours, et le comté de Nantes lui-même entre les mains des Bretons, se trouva heureux que, par le traité d'Angers, qui leur garantissait toutes leurs conquêtes jusqu'à la Sarthe, leur roi reconnût les tenir de lui et voulût bien devenir ainsi son vassal. Hérispoë lui fit donc serment de fidélité pour cette partie de son royaume, et c'est là l'origine de la suzeraineté féodale que les rois de France ont voulu s'arroger sur la Bretagne tout entière.

La même année, Charles le Chauve et Louis le Germanique tinrent avec les évêques et les grands de leurs royaumes une nouvelle assemblée à Mersen, et y adoptèrent les résolutions suivantes :

« Soit mutuellement pardonné entre nous, à tous ceux qui les ont commis, tout ce qui s'est fait par le passé de maux, d'hostilités, d'usurpations, de machinations ennemies; que ces actes soient entièrement effacés de nos cœurs, et que désormais il n'en demeure aucun souvenir de vengeance;

« Qu'à compter de ce moment il existe entre nous, avec l'aide de Dieu, une telle bienveillance d'affection et de charité qu'aucun de nous ne convoite le royaume de l'autre, ni ses fidèles, ni ce qui fait la sûreté, la prospérité et l'honneur de son règne.

« Chacun de nous aidera l'autre, lorsqu'il sera nécessaire et autant qu'il le pourra, de ses secours et de ses conseils, soit par lui-même, ou par ses fils, ou par ses fidèles, afin qu'il puisse dûment posséder son royaume, ses fidèles, la prospérité et la dignité royale....

« Et comme la paix et la tranquillité des royaumes a coutume d'être troublée par des hommes qui errent de côté et d'autre sans rien respecter, nous voulons que, lorsque quelqu'un de cette sorte viendra à nous, cherchant à se dispenser de répondre en justice de ses méfaits, aucun de nous ne le reçoive... La même chose aura lieu lorsque quelqu'un aura été repris d'un évêque pour quelque crime capital et public, ou que, sous le poids d'une excommunication, il changera de royaume afin de ne pas subir la pénitence qui lui est due....

« Nos fidèles seront, chacun en son ordre et rang, véritablement en sûreté de notre part, en telle sorte qu'à compter de ce moment aucun d'eux ne condamnerons, déshonorerons ou opprimerons contre la loi et la justice, contre l'autorité et le droit légitime, ou ne tourmenterons par des manœuvres indues; et que, à savoir de ceux qui nous seraient vrais fidèles, nous prendrons le consentement en assemblée générale, selon la volonté de Dieu, et pour le salut de tous, en toutes choses relatives au rétablissement de la sainte Église de Dieu et de l'état du royaume, à l'honneur de la royauté et à la tranquillité des peuples qui nous sont commis, afin que non-seulement ils ne nous veuillent point contredire ou résister dans l'exécution de ces choses, mais nous soient encore fidèles et obéissants, et nous prêtent de bonne foi l'aide et la coopération de leurs avis et de leurs secours, ainsi qu'il est du devoir de chacun des princes et seigneurs, en son ordre et en son rang (1). »

Peu de temps après, de nouvelles incursions des Normands désolèrent les côtes neustriennes, et l'on vit ces barbares s'avancer jusqu'à Rouen et à Beauvais. L'année suivante (852), ils réduisirent en cendres cette dernière ville, et bientôt aussi les monastères de Saint-Wandrille et de Saint-Germer de Flay. Les seigneurs français ne les laissèrent pas jouir avec impunité de leurs rapines et les taillèrent en pièces; mais ce n'était là qu'une revanche trop faible pour tant d'attentats. Aussi les Normands, revenant audacieusement à la charge, surprirent et saccagèrent la ville du Mans et le monastère de Marmoutiers. Au mois d'octobre, ils s'avancèrent jusqu'à Autun, tandis que d'autres pirates de leur nation envahissaient et dévastaient la Frise.

De toutes parts les débris de l'empire d'Occident étaient assiégés par les barbares (853—854). En France les Normands surprirent et pillèrent les villes de Nantes, de Tours, d'Angers et de Luçon; ils dévastèrent et livrèrent aux flammes la basilique de Saint-Martin, si chère à la vieille Gaule, et les monastères de Saint-Florent et de Saint-Mesmin. De leur côté les Bulgares et les Esclavons attaquèrent la Germanie, et les Sarrasins, bravant les armes impuissantes de Lothaire et de son fils Louis II, occupèrent à plusieurs reprises et saccagèrent des provinces d'Italie et la campagne de Rome. De nouvelles divisions se manifestè-

⁽¹⁾ Annales de Saint-Bertin, ann. 851.

rent entre Charles le Chauve, Lothaire et Louis le Germanique. Durant ces querelles obscures (854), les Normands brûlèrent de nouveau Angers et firent subir le même sort au château de Blois. Cependant leurs bandes, rappelées dans la Scandinavie par des guerres intestines, laissèrent pour quelques instants respirer la France.

Elles reparurent l'année suivante (855), incendièrent Bordeaux, et exercèrent de nombreux ravages dans la province neustrienne qui plus tard fut appelée le Perche. Charles le Chauve réussit à les repousser, tandis que, de son côté, Hérispoé, roi des Bretons, les chassa de Nantes.

Sur ces entrefaites mourut l'empereur Lothaire. A peine cet homme, qui avait donné tant d'années à l'ambition, à la tyrannie et à la révolte, se vit-il atteint d'une maladie mortelle qu'il s'effraya d'avoir à rendre compte de ses crimes. Troublé de remords, il se dépouilla de l'empire et se fit transporter dans l'abbaye de Pruym, où il revêtit l'habit monacal. Mais le sixième jour après il mourut, et Dieu jugea sa vie et sa pénitence. Il laissait trois fils : Louis, Lothaire et Charles. Louis fut reconnu roi d'Italie et empereur. Lothaire eut l'ancienne Lorraine, depuis les bouches de la Meuse jusqu'au confluent du Rhône et de la Saône. Le pays de Genève, le Lyonnais, l'ancien pays des Allobroges, et les provinces comprises entre le Rhône, les Alpes et la mer, formèrent pour le jeune Charles un nouvel Étatappelé royaume de Provence. Ce royaume ne subsista que huit ans, et, à la mort du jeune roi qui en était titulaire, il fut partagé entre ses

854-8551

deux frères. Pour Charles le Chauve, il donna l'Aquitaine à son fils, également nommé Charles; mais c'était là une royauté fort précaire.

Cependant, les Normands reprenant leurs incursions, et la voix publique imputant la misère de la France à la pusillanimité du roi, il se forma un parti considérable de mécontents. Ce fut alors que les grands du royaume prirent la résolution énergique de déposer le souverain, et de mettre à sa place Louis de Germanie, neveu de Charles; mais celui-ci, aidé de ses leudes, parvint à chasser son compétiteur. Cette querelle fut terminée par l'intervention des évêques, qui parvinrent à rétablir la paix entre Charles, ses peuples, ses fils et son frère. A cette époque, où les rois se montraient si indignes de leur mission et les gens de guerre à la fois pillards envers le peuple et lâches envers les barbares, tout le pouvoir législatif et toute la puissance que donne le droit appartenaient à l'Église. Ce fut un bienfait que cette suprématie du prêtre; ce fut en même temps une impérieuse nécessité. Jamais la barbarie, l'ignorance et le despotisme n'avaient pesé plus qu'à cette époque sur une malheureuse nation; et certes, un immense désespoir aurait anéanti les derniers débris de la France, les ténèbres du chaos et de la mort auraient enveloppé l'Occident tout entier, si le clergé, dépositaire de la foi, des lumières et de la charité, n'eût étendu sa main secourable sur les infortunes, et rappelé aux rois et aux grands les limites de leur puissance et de leurs devoirs. Qu'on ne l'oublie jamais, parce que le règne des derniers Carlovingiens peut se résumer ainsi : à cette époque, les rois oppri-

maient, les grands pillaient, les barbares incendiaient, les peuples souffraient; l'Église consolait et pacifiait. Faut-il s'étonner maintenant si la conscience de son action réparatrice, et si l'assentiment unanime des rois, des grands et des esclaves, lui donnaient le droit de disposer des couronnes, de censurer les princes, et de prendre en main le soin du pays (1)?

Au milieu de la décadence du pouvoir monarchique (856-862), la féodalité continuait ses progrès. Les seigneurs, qu'importunait encore l'ombre d'autorité qui restait au roi, n'épargnaient aucun soin, aucun effort pour asseoir leur propre indépendance. En face des dangers qui menaçaient le pays exposé aux incursions des barbares, les misères dont ils portaient leur part contribuaient sans doute à leur faire croire qu'il fallait substituer au pouvoir royal l'ancienne tradition politique des Germains, tandis que, mieux éclairés et plus désintéressés peut-être dans la question, ils auraient compris que, pour sauver la France, il fallait organiser une autorité centrale vigoureuse, une sorte de dictature militaire imitée de celle qu'avaient exercée Clovis et Charles-Martel. Quoi qu'il en

⁽¹⁾ Voici comment s'exprime à ce sujet un illustre écrivain protestant : « Depuis quelques siècles, on parle à son aise du pouvoir temporel ; « mais, à l'époque qui nous occupe, le pouvoir temporel c'était la force

[«] pure, un brigandage intraitable. L'Église... était infiniment supérieure à

[«] un tel gouvernement temporel; le cri des peuples venait continuellement

[«] la presser de prendre sa place... En général, quand la liberté a manqué

aux hommes, c'est la religion qui s'est chargée de la remplacer. Au

[«] xe siècle, les peuples n'étaient point en état de se défendre, de faire

[«] valoir leurs droits contre la violence civile; la religion intervenait au « nom du Ciel. »

soit, les conspirations se succédaient. Et d'abord, les grands du royaume s'unirent aux Aquitains contre Charles le Chauve, et invitèrent Louis le Germanique à venir recevoir leur hommage (856). L'année suivante, ils continuèrent cette politique de défection, moins pour changer de maître que pour forcer Charles le Chauve, menacé de les voir s'éloigner de lui, de leur accorder de nouveaux bénéfices et de plus grands priviléges. Par bonheur pour Charles, son frère Louis, alors aux prises avec les Esclavons, se trouvait hors d'état de profiter des offres qui lui étaient faites par les leudes de son frère. Ces derniers et les seigneurs aquitains, n'obtenant du Germanique que de vaines paroles, revinrent en partie à Charles le Chauve, et, en partie, se liguèrent avec les Bretons contre le roi (857). Vers le même temps, Louis, fils de Charles le Chauve, résidait au Mans. Les seigneurs rebelles le chassèrent de cette ville et le contraignirent de se réfugier au delà de la Seine, près de son père (858). Cette même année, ils appelèrent de nouveau Louis le Germanique, et ce prince, qui venait enfin de repousser les Esclavons, vint se joindre aux conjurés neustriens, et sa présence sur le territoire français fut fatale à son frère.

A peine arrivé à Sens à la tête de ses armées tudesques, Louis de Germanie manda l'archevêque, qui ne se fit aucun scrupule de se rendre auprès de lui et de se concerter avec l'ennemi de Charles le Chauve. On voit, par ces exemples fréquents, combien s'étaient relâchés les liens hiérarchiques qui, du temps de Charlemagne, unissaient les leudes et les évêques au chef du royaume. Louis et l'archevêque convinrent entre eux de convoquer une assemblée d'évêques qui déposerait le roi, délierait les Français du serment de fidélité, et proclamerait la réunion des royaumes de France et de Germanie. Pour parer ce coup, Charles le Chauve assembla, de son côté, en concile politique, ceux des évêques de son royaume qui lui étaient restés fidèles.

L'archevêque de Sens présida à Attigny la réunion d'évêques qui, docile à ses inspirations, déclara Charles déchu du trône et ses États réunis au royaume de Louis, son frère. Charles le Chauve était alors à Oissel sur la Seine, qu'il tenait assiégé. Apprenant que de toutes parts ses seigneurs et ses soldats l'abandonnaient pour se joindre à Louis, il remonta la Seine, puis la Marne, et vint camper à Brienne, où il appela à lui quelques troupes de Bourgogne. Ces précautions furent vaines et n'aboutirent qu'à une désertion générale qui s'opéra en faveur du Germanique. Épouvanté et demeuré presque seul, Charles se hâta de se réfugier en Bourgogne. De son côté Louis se rendit à Attigny, fit des largesses aux factieux qui délaissaient la cause de son frère, et convoqua, pour le 25 novembre, une assemblée générale des évêques, qui devait se tenir à Reims et délibérer sur le rétablissement de l'ordre et de la paix dans le royaume (858). Les évêques de la province de Rouen et ceux de la province de Reims refusèrent de se rendre à ce concile, et la réunion fut ajournée. L'histoire doit mentionner ici la lettre que ces évêques écrivirent à Louis le Germanique, pour protester contre son odieuse usurpation et lui rappeler ses devoirs : « ... Votre invasion est-elle juste? lui disaient-ils. Songez-y bien vous-même, sans écouter vos courtisans..... Quelles cruautés, quelles abominations ont été commises dans les provinces que vous avez traversées! Vous dites que vous venez rétablir la charité: la charité n'est pas ambitieuse. Votre charité, exercez-la contre les païens. Nous pourrions les chasser, si ceux qui ont des dignités dans ce royaume voulaient marcher avec nous contre eux. Mais ceux qui fuient devant les païens et cherchent un abri dans les contrées que vous occupez n'y rencontrent que des pillards. La prophétie s'accomplit : Qui fuit à la face du lion tombe sur un ours. Les malheureux, hélas! ne trouvent partout qu'afflictions.

« Vous voulez relever l'Église : rendez donc aux évêques et à leurs églises les priviléges qui leur sont dus. Que le comte marche avec l'évêque, si celui-ci l'ordonne, pour punir les hommes incestueux. Faites qu'on puisse en toute sûreté convoquer les synodes provinciaux, que les prêtres aient aussi leurs synodes spéciaux. Ces synodes sont d'institution sacrée. Au lieu de laisser piller les biens d'une église, défendez-les. N'imitez pas le prince Charles, père du roi Pepin, qui, pour avoir divisé les biens des églises, s'est perdu éternellement : saint Eucher l'a vu tourmenté tout au fond de l'enfer. C'est pour cela, c'est à titre de restitution que Pepin et Charles l'empereur ont accordé des priviléges aux églises; votre père., l'empereur Louis, nous l'a dit lui-même. Les monastères d'ecclésiastiques, de moines, de religieux, qui de temps immémorial ont toujours été gouvernés par des religieux, ont été con-T. IV.

siés aux personnes que vous savez par votre frère, parce qu'elles le menaçaient de l'abandonner pour vous, s'il ne voulait les leur donner; rendez à ces monastères leurs priviléges. Dieu nous préserve qu'en venant pour relever la sainte Église, comme vous le dites, vous n'alliez pécher comme il a péché, laisser sans réforme ce qu'il n'a pu encore réformer lui-même, ou détruire les réformes qu'il a déjà réalisées! Nous avons votre parole. Avec quelle ardeur vous disputiez contre ces abus dans telle ou telle assemblée! Que les étrangers soient reçus dans les hospices. Établissez des comtes qui aiment la justice, qui ne déshonorent pas les paysans, qui ne dévastent pas leurs moissons, leurs vignes, leurs prés, leurs forêts, qui n'enlèvent pas leurs troupeaux, leurs porcs et tout ce qui leur appartient, et n'emploient pas la violence et de mauvaises ruses pour s'approprier ce qui n'est nullement à eux; qui écoutent les évêques dans les choses de Dieu et de la chrétienté; qui tiennent des placites non point pour gagner, mais pour que les maisons de Dieu, les veuves, les pupilles, le peuple, obtiennent justice. Si vous ne l'avez pas fait, il en est temps encore: retirez votre pied du fer chaud. Oue les comtes se choisissent aussi des ministres affables pour les paysans. Que les hommes et les puissants du siècle, qui, au milieu des séditions, ont été excommuniés, reviennent à la justice; qu'ils viennent humblement, comme il est nécessaire, trouver les évêques. Ordonnez-le, forcez-les même. Si vous, si d'autres ont été infectés, viciés par leur contact, que chacun fasse pénitence.

« Que tous les juges des fermes royales, loin de faire l'usure, la prohibent; vous devez la hair, la fuir. Qu'ils ne taxent pas trop les serfs, qu'ils ne condamnent pas les colons. Sans doute vous aurez de moins un poids d'or et d'argent dans votre coffre-fort, mais le poids du péché est encore plus lourd sur la conscience. N'écoutez pas ceux qui pourront vous dire : Roi, ne t'inquiète pas des paroles de ces félons, de ces roturiers; fais ce que nous te disons. C'est avec nos ancêtres, et point avec les leurs, que tes ancêtres ont possédé le royaume. Nous, nous vous disons, au contraire : Si vous voulez régner, c'est par Dieu que les rois règnent. En remontant au ciel, il a laissé son royaume, c'est-àdire l'Église, à gouverner par l'autorité pontificale et la puissance royale, et pour cela il n'a pas choisi des riches et des nobles, mais des pauvres et des pécheurs. Peut-être est-ce avec les parents de ceux qui vous parlent ainsi que le démon, ce roi de tous les fils de l'orgueil, a troublé le royaume du Christ, qui est l'Église; peut-être les retient-il avec lui dans son enfer, et il les retiendra durant les siècles. Tenez toutefois pour certain qu'avec nos ancêtres, c'est-à-dire les Apôtres, le Christ, Roi des rois, a conquis son royaume, c'est-à-dire l'Église, l'a augmenté et gouverné, et que c'est par nous et avec nous que chaque jour il l'augmente et le gouverne. » Cette lettre (1), dont la rédaction a été attribuée au célèbre Hincmar, archevêque de Reims, si elle tend à prouver que le clergé de France

⁽¹⁾ Nous avons emprunté ces fragments à la traduction de M. Francis Monnier.

se roidissait contre l'autorité royale et agrandissait ses droits politiques, établit en même temps le vrai caractère de cette intervention dans l'État et la fonction sociale de l'Église au neuvième siècle. Sans doute les évêques revendiquent leurs prérogatives et l'indépendance de leur temporel, mais partout ils n'agissent et ne parlent que comme tuteurs naturels des pauvres, des opprimés, des multitudes souffrantes. Anciens défenseurs du peuple sous l'empire romain, anciens médiateurs entre les vaincus et les conquérants de la période mérovingienne, ils se lèvent ici en faveur de ceux que la féodalité carlovingienne asservissait déjà durement, et ils plaident la cause de leurs troupeaux. Si jamais, à une époque de décomposition gouvernementale, au moment où tous les pouvoirs étaient en lutte et se faisaient faire place par la force, il y eut une mission légitime et nécessaire, ce fut celle qu'exerçait le clergé quand il parlait pour le peuple; et s'il y eut des abus, il serait presque puéril de les énumérer en face des innombrables injustices, des violences et des excès de tout genre que ce clergé réparateur et hardi sut réprimer ou rendre impossibles.

Quoi qu'il en soit, les circonstances qui avaient motivé ces remontrances des évêques à Louis de Germanie changèrent si promptement que l'on n'eut pas le temps de voir se consommer l'usurpation de ce prince. Durant l'hiver, les opérations et les marches militaires furent ralenties; Louis perdit l'occasion d'agir, tandis que son frère Charles recrutait des troupes dans les provinces centrales. Vers le retour du printemps, alors que le roi de France, déjà maître de quel-

ques forces imposantes, allait recommencer la guerre contre Louis, ce dernier fut soudainement rappelé en Germanie par la nouvelle d'un vaste soulèvement chez les Sorabes; il partit à la hâte pour le comprimer, et, en s'éloignant, il abandonna sans coup férir à Charles le Chauve les États dont il s'était emparé avec la complicité des grands de Neustrie et d'Aquitaine (859). Cette même année, les évêques des royaumes de Charles le Chauve et de ses deux neveux, Lothaire de Lorraine et Charles de Provence, se réunirent à Savonnières, près de Toul. On obtint des rois le capitulaire suivant : « Que les évêques soient unis; que par leurs conseils et leurs secours ils régissent, dans la loi de Dieu, les rois, les grands et le peuple qui leur est confié; qu'ils les corrigent. Que personne ne puisse se soustraire à ces mutuels conseils. Que les assemblées synodales, selon l'ordonnance canonique, soient souvent convoquées, afin que l'ordre ecclésiastique, presque effacé, parce que les synodes ne pouvaient se réunir à cause des discordes des rois, puisse être ramené, par les soins des évêques, à son état nécessaire et légitime. » Ainsi le droit politique des évêques était reconnu et proclamé, et le clergé formait un ordre dans l'État, non par voie de persuasion et par soumission de déférence, mais à titre d'autorité régulière et légitime, ayant mission de conduire et de réformer la société civile tout entière. Non-seulement ils exerçaient ce pouvoir, mais les rois le leur déféraient eux-mêmes, et Charles le Chauve, protestant au sein de ce synode contre l'injuste rébellion de l'archevêque de Sens, terminait ainsi son

discours : « Il m'avait lui-même sacré roi. Ainsi oint « de l'huile, je ne pouvais être supplanté, rejeté par per-« sonne, au moins sans le conseil et le jugement des « évêques. Leur ministère m'avait consacré roi; ils sont « appelés les trônes de Dieu; sur eux il siége, et par « eux il décerne ses jugements. Leurs admonitions pa-« ternelles, leurs châtiments, leurs jugements m'ont « toujours trouvé soumis; actuellement encore je m'y « soumets. » On voit, d'après cet humble langage, quel progrès avait fait, en moins d'un demi-siècle, la puissance du clergé et l'autorité des évêques. Dans ces temps d'anarchie et de luttes, où les peuples et les rois manquaient de garanties, et où les seigneurs et les gens de guerre avaient perdu les notions vulgaires de l'équité pour ne se confier qu'à la force, il fallait bien que le droit résidat quelque part; et où pouvaitil mieux se réfugier qu'entre les mains de ceux qui tenaient de Dieu la haute prérogative de lier et de délier, de faire prévaloir la miséricorde et de conserver la justice? Nous n'insisterons pas davantage sur ce point; nous en avons dit assez pour éclairer les hommes vraiment impartiaux sur les origines et sur les bases rationnelles et saintes des priviléges politiques qui, durant onze à douze siècles, appartinrent à l'Église de notre pays.

Les Normands n'avaient point suspendu leurs ravages; une horde de ces pirates, sous le roi de mer Wéland, remonta la Somme, et détruisit par le fer et le feu Saint-Valeri, Saint-Ricquier et la ville d'Amiens.

L'année suivante (860), Charles le Chauve détermina, à prix d'argent, les Normands à sortir de

France et à se rejeter sur d'autres États moins exposés à leurs coups. On sent qu'une pareille concession ne pouvait que les provoquer à recommencer promptement leurs attaques. En l'an 861, ils revinrent à la charge, surprirent Paris et livrèrent aux flammes l'église de Saint-Germain. Peu de mois après, Wéland et ses pirates assiégèrent le château d'Oissel, et Charles le Chauve, pour les éloigner, leva sur ses peuples une rançon de cinq mille livres pesant d'argent. Ce ne fut point assez; d'autres aventuriers grossirent les hordes de Wéland et remontèrent de nouveau la Seine jusqu'à Melun; en passant ils prirent et ruinèrent le château de Saint-Maur-les-Fossés. Peu de mois après (862), ils pénétrèrent à Meaux, massacrèrent les habitants de cette ville, pillèrent et profanèrent les églises, et exercèrent de nombreuses dévastations dans la campagne.

C'est alors que nos chroniques parlent pour la première fois d'un guerrier illustre qui, durant quelques années, partout où il se montra, sut résister aux Normands et délivrer les peuples que menaçaient ces pirates. Cet homme, appelé le comte Rotbert (Robert), et que nos pères surnommèrent le Fort, descendait d'une famille saxonne transportée en France par Charlemagne, et faisait remonter son origine au célèbre Witikind. Ce point est demeuré fort douteux dans l'histoire, mais la valeur et la science militaire du comte Robert le Fort ne furent jamais contestées, et le nom de ce chef est resté fameux dans les annales du moyen-âge. Charles le Chauve le créa duc de France, et lui confia la garde

de tout le territoire qui s'étendait entre la Loire et la Seine; mais il n'exerça que peu de temps sa mission de salut. Au bout de quelques années, dans un combat meurtrier livré à Brissarthe, dans le Maine, contre les hordes du Nord, Robert périt, et laissa la France exposée plus que jamais aux coups des barbares. Ce héros fut la tige des ducs de France, dont nous ne tarderons pas à parler, et par eux de la dynastie capétienne, à qui, cent vingt années après sa mort, il fut donné de recueillir l'héritage carlovingien et de léguer à notre patrie une nombreuse lignée de rois.

La lutte avait plusieurs fois recommencé entre le royaume de France et le duché ou royaume de Bretagne. Charles le Chauve, désireux de mettre fin aux attaques d'Hérispoë, avait reconnu les droits de Salomon, cousin de ce prince, qui revendiquait, lui aussi, la souveraineté de la Bretagne. Salomon, ayant fait périr Hérispoë, régna à sa place; mais il ne réussit que lentement à faire reconnaître un pouvoir qui avait une origine criminelle. Salomon, payant d'ingratitude Charles le Chauve, lui fit la guerre à son tour. Vaincu deux fois, près du Mans, par Robert le Fort, il fut enfin obligé de se soumettre et de payer un cens ou un tribut annuel de cinquante marcs d'argent au roi de France, son suzerain. Charles le Chauve récompensa bientôt sa soumission par le don du territoire d'Entraimes et de l'abbaye de Saint-Aubin, situés entre la Maine et la Sarthe. Plus tard il lui concéda la possession d'Avranches et du Cotentin. Ces dons si souvent répétés n'avaient d'autre but que d'obtenir le secours de la Bretagne contre les pirates

865-866]

du Nord. Le courage des Bretons et celui de Robert le Fort avaient procuré quelque répit aux provinces neustriennes; mais l'Aquitaine était plus que jamais en proie aux guerres civiles suscitées par les prétendants à la couronne de ce pays, d'autant plus à craindre que l'un d'eux, Pepin, neveu de Charles le Chauve, avait fait alliance avec les Normands et combattait à leur tête. Pris dans une bataille, ce prince renégat fut condamné à mort par le plaid national; mais son oncle Charles consentit à le laisser vivre dans une prison de Senlis (863 — 866). Le royaume d'Aquitaine fut donné à Louis le Bègue, fils aîné de Charles le Chauve. Ce n'était là toutefois qu'une possession illusoire : les véritables maîtres du pays étaient les seigneurs, et parmi eux les comtes de Poitiers et de Toulouse, et le marquis de Gothie (la Septimanie), qui, tantôt sous le nom d'un roi, tantôt pour la cause d'un autre, ne combattaient et n'agissaient que pour conquérir, étendre et assurer leur propre indépendance.

Vers le même temps, les évêques et les seigneurs se préoccupèrent longtemps des débats soulevés entre Lothaire II et sa femme Teutberghe, qu'il voulait répudier pour satisfaire l'amour illégitime que lui inspirait Waldrade. Objet des imputations les plus graves, la malheureuse Teutberghe nia les crimes dont on l'accusait et en appela au jugement de Dieu, c'est-à-dire à l'épreuve judiciaire de l'eau bouillante. Le champion qu'elle choisit n'ayant subi aucun mal, la reine fut proclamée innocente; mais Lothaire, qui voulait à tout prix la faire condamner, lui suscita un nouveau pro-

cès, et cette fois, soit peur, soit effet d'une intrigue habile dont elle fut victime, Teutberghe se reconnut coupable et consentit à s'accuser elle-même pour sauver sa vie. Les évêques du royaume de Lorraine la condamnèrent alors à la pénitence publique; mais la malheureuse reine réussit à s'échapper, se réfugia en France, et là, cessant de craindre pour sa vie, elle s'empressa de faire parvenir au pape sa justification. Déjà le vénérable Adon, archevêque de Vienne, avait écrit à Rome à ce sujet et avait signalé au chef de l'Église la coupable complaisance que Lothaire II rencontrait chez quelques évêques de ses États. Saint Nicolas occupait alors la chaire de Saint-Pierre (863); il décida que la grave plainte de Teutberghe serait examinée dans un concile tenu à Metz, et il envoya deux légats à cette assemblée. Se défiant de la conscience de Lothaire et des évêques de son royaume, le pape ordonna que les évêques de France, de Provence et de Germanie assisteraient au concile. Nonobstant cette précaution, les évêques de Lorraine se rendirent seuls à cette assemblée, et les deux légats du pape, au lieu de veiller à la justice, se laissèrent circonvenir et corrompre par les présents de Lothaire. Teutberghe fut de nouveau condamnée. Le concile de Metz chargea les archevêques de Trèves et de Cologne de se rendre auprès du pape et de lui faire connaître les motifs de la sentence; mais saint Nicolas, ayant constaté que ces deux prélats étaient injustes et prévaricateurs, réunit un concile à Rome à la suite duquel il les dépouilla de leurs dignités et cassa tout ce qui s'était fait au concile de Metz.

Les archevêques, justement déposés, en appelèrent à l'empereur, et Louis II, qui se trouvait à Bénévent, entra dans Rome à la tête de ses troupes, déclarant qu'il venait forcer le pape de rétablir les deux archevêques, et menaçant le chef de l'Église de le mettre en prison. Saint Nicolas ordonna des processions et des jeûnes pour faire descendre sur la papauté le secours du Ciel; puis, sans fléchir devant d'injustes attaques, il persista à maintenir, en la personne de l'innocente Teutberghe, la sainteté et l'indissolubilité du mariage catholique. Pour l'empereur, il avait à peine commencé d'exercer à Rome une autorité impie qu'il fut atteint d'une maladie soudaine et reconnut que Dieu le frappait; il s'empressa de s'humilier et de renoncer à sa coupable entreprise. Les évêques du concile de Metz écrivirent à leur tour au pape pour témoigner de leur repentir, et Nicolas Ier accueillit leurs excuses, à la condition qu'à l'avenir ils s'abstiendraient de favoriser les désordres de Lothaire II et ses espérances adultères. Durant ces conflits, qui mettaient en évidence la sainte et glorieuse tutelle qu'exerçait la papauté en faveur des opprimés et des faibles, la reine Teutberghe avait de nouveau réussi à se réfugier dans les États de Charles le Chauve. Lothaire II écrivit au pape pour établir, à force d'artifices, la vérité des imputations qu'il dirigeait contre la reine exilée; mais le pape lui fit connaître que, s'il n'éloignait de lui Waldrade, sa maîtresse, pour rendre à Teutberghe les droits et le rang d'épouse légitime, au nom de Dieu et de la sainte Eglise il le retrancherait de la communion des

fidèles (863-865). Lothaire II se [soumit, du moins en apparence, feignit de reprendre Teutberghe et consentit à se séparer de Waldrade. Celle-ci ayant manqué à ses promesses, et ayant cherché à séduire de nouveau le cœur du roi de Lorraine, fut solennellement excommuniée par le légat du pape. Loin de se laisser épouvanter par cet exemple, Lothaire II recommença à persécuter Theutberghe, à rendre à Waldrade une scandaleuse faveur, et bientôt la reine n'eut d'autre ressource que de se réfugier en France et d'en appeler au saint Père (866-867).

- Le chef de l'Église exhorta Teutberghe à la patience; il lui rappela cette parole du Sauveur : « Heureux ceux qui souffrent pour la justice; » puis il étendit de nouveau sur elle sa protection et menaça Lothaire II de l'excommunier. Le roi de Lorraine prit la détermination d'aller lui-même à Rome et de ne rien négliger pour mettre le pape dans ses intérêts. Sur ces entrefaites, et au mois de décembre (867), Nicolas Ier mourut, laissant à Rome le souvenir impérissable de son courage et de sa charité. En face des barbares, ce saint pontife sut maintenir avec énergie la sainteté du mariage et l'obligation de la chasteté chrétienne. Les vieilles mœurs germaniques n'étaient point tellement effacées que les seigneurs, les princes et les rois ne cherchassent audacieusement à mettre le divorce, et, en quelque sorte, la polygamie, au nombre de leurs priviléges. L'Église, par le ministère des papes, résista à cet entraînement et sut tenir tête aux puissants de ce monde. Ce fut là encore un de ses bienfaits dans cette période du moyen-âge où

trop souvent son pouvoir fut dénaturé et calomnié par l'histoire.

Adrien II succéda à Nicolas Ier. C'était un vieillard presque octogénaire, célèbre par ses vertus. Sous son pontificat, Lothaire II vint à Rome, déjà frappé d'excommunication comme adultère public. Pour obtenir de rentrer en grâce avec l'Église, il eut recours au mensonge et au sacrilége, et le pape Adrien II, trompé par ses assurances hypocrites, consentit à le recevoir à la communion. Au moment où le roi de Lorraine s'approchait de la table sainte, le vénérable pontife, prenant entre ses mains le corps et le sang de Jésus-Christ, éleva la voix : « Si vous vous sentez innocent de l'adultère qui vous a été interdit par le pape Nicolas; si vous avez fait une ferme résolution de n'avoir en votre vie aucun commerce criminel avec Waldrade, votre maîtresse, approchez sans crainte et recevez le sacrement du salut éternel, qui vous servira pour la rémission de vos péchés; mais, si vous voulez retourner à votre adultère, ne sovez point assez téméraire pour le recevoir, de peur que ce que Dieu a préparé à ses fidèles comme un remède ne tourne à votre condamnation. » Lothaire recut la communion. Les seigneurs prirent sa place. Adrien parlait à chacun d'eux : « Si vous n'avez point consenti à ce qu'a fait Lothaire, votre roi; si vous n'avez point communiqué avec Waldrade et avec les autres excommuniés par le saint-siége, que le corps et le sang de Notre-Seigneur-Jésus-Christ vous servent pour la vie éternelle. » Plusieurs seigneurs refusèrent cependant de s'approcher. Pour Lothaire, il sortit de Rome en triomphateur.

Mais le châtiment de son sacrilége ne se fit pas attendre; étant arrivé à Plaisance, le coupable roi se sentit atteint d'une maladie mortelle, et tous les barons et les seigneurs qui avaient pris part à sa communion sacrilége furent frappés du même mal. Les uns et les autres moururent dans l'année. On enterra le misérable Lothaire près de Plaisance, et sa veuve, la reine Teutberghe, prit le voile et s'enferma dans un cloître (869).

Charles le Chauve (869—873), tout incapable qu'il était de défendre ses États héréditaires, n'en était pas moins avide d'en acquérir de nouveaux : il se rendit à Metz et se mit en possession du royaume de son neveu; mais Louis le Germanique en réclama sa part et l'obtint. L'année suivante, Charles le Chauve s'empara de vive force du royaume de Provence, et donna, à titre de possession définitive, le territoire de Vienne et le territoire de Lyon à Boson (Boso), frère de Richilde, sa seconde femme. Bientôt après la joie que lui causèrent ces agrandissements fut troublée par la révolte de son propre fils Carloman : il punit le rebelle en lui faisant crever les yeux.

La famille de Charles le Chauve était étrangement troublée : des trois fils de ce prince, l'aîné, Louis le Bègue, déjà roi de Neustrie, avait montré autant d'incapacité que d'insoumission à l'égard de son père; le second, Charles, après avoir essayé de gouverner son royaume d'Aquitaine, était mort en l'an 866; le troisième, Carloman, dont nous venons de parler, avait d'abord été, malgré lui, consacré à la vie monastique; et cependant son père avait consenti, en 868, à lui

confier une expédition militaire contre les Normands. Dans la guerre qu'il osa susciter à son père (870—873) il fut appuyé par un grand nombre de seigneurs qui mettaient en lui leurs espérances. Au début de cette campagne, étant tombé au pouvoir de Charles le Chauve, il en appela au pape, qui le prit un moment sous sa protection et enjoignit au roi de suspendre à l'égard de ce fils tout envahissement et toute lutte à main armée. Charles le Chauve, irrité de cet ordre et des expressions dures qui l'accompagnaient, fit répondre ou répondit au pape, par l'entremise de l'archevêque de Reims, Hincmar, une lettre pleine d'acrimonieuses récriminations. Le pape, ne voulant pas pousser à bout le roi de France, crut convenable d'écrire de nouveau, mais cette fois avec douceur et dans le style le plus paternel. Il s'abstint d'ailleurs d'appuyer davantage Carloman, dont sans doute il reconnut les torts.

L'année suivante (874) mourut Salomon, roi de la Petite-Bretagne; il fut mis à mort par des conjurés, et eut pour successeur des seigneurs et des comtes qui se partagèrent un moment les lambeaux de son petit royaume, et se firent entre eux une guerre acharnée. Un événement plus considérable encore fut la mort de l'empereur Louis II, fils de l'empereur Lothaire, et neveu de Charles le Chauve et de Louis le Germanique. Ces deux rois se disputèrent l'empire.

De part et d'autre on semblait disposé à vider la querelle par les armes (875); mais Charles le Chauve, usant d'adresse et de ruse, réussit à prévaloir. Étant parvenu à endormir la vigilance de son rival et celle

de Carloman, fils du Germanique, que ce dernier avait mis à la tête d'une armée, il se rendit précipitamment à Rome et s'y fit couronner empereur le 25 décembre, anniversaire du jour mémorable où, dans cette même ville, la couronne d'Occident avait été mise sur la tête de son aïeul Charlemagne.

Charles le Chauve, à peine couronné par le pape Jean VIII (876), se fit reconnaître par un grand nombre de seigneurs et d'évêques; ceux-ci adhérèrent d'autant plus volontiers à son avénement que, disaientils, Charles « avait été élevé à l'empire, non par un « homme ni comme venant d'un homme, mais par « celui qui avait fait descendre son inspiration dans « le cœur de son vicaire; en sorte que Charles ne « l'avait pas choisi d'abord, mais que c'était le pape « qui choisissait Charles. » On voit que le droit du pape dans l'élection à l'empire avait cessé d'être contesté, et que le chef de l'Église, en accordant la couronne, agissait et parlait comme représentant de Dieu. Un seul homme cependant ne craignit pas de revendiquer l'empire, en vertu de son droit d'aînesse : ce fut Louis le Germanique. A peine eut-il appris l'avénement de son frère au titre impérial qu'il accourut vers le Rhin et menaça les frontières de France à la tête d'une armée. En ce moment l'empereur était en Italie, et ses États n'avaient pour défenseur que Louis le Bègue, son fils, qui exerçait, en l'absence de son père, les pouvoirs de régent. Le Germanique, favorisé par la défection d'un grand nombre de seigneurs neustriens, pénétra dans les provinces françaises et vint camper à Attigny, marquant

partout son passage par des dévastations et des massacres. Ayant appris que l'empereur arrivait au secours de la France à la tête d'une armée considérable, il craignit de l'attendre de pied ferme et se replia de l'autre côté du Rhin. Le danger n'était qu'ajourné. Cependant Charles le Chauve mit à profit le départ de son frère pour inaugurer, dans de pompeuses cérémonies imitées des usages d'Orient, son avénement à l'empire et la jouissance de ses droits nouveaux. Au mois de juin (876) il tint concile à Ponthion; les légats du pape assistèrent à cette assemblée, et, avec l'appui de l'empereur, élevèrent très-haut leur autorité et celle du pape Jean VIII, leur maître. Cette attitude déplut vivement aux évêques des Églises de la Gaule, qui étaient singulièrement jaloux de leur indépendance, et qui ne voyaient pas qu'en s'affranchissant de la suprématie du pape ils n'arrivaient qu'à se placer sous le joug et sous l'autorité de Charles le Chauve. L'archevêque de Reims, Hincmar, était l'organe naturel et accrédité de cette opposition du clergé français. Nonobstant cette sourde résistance, le concile se vit contraint de laisser les légats accomplir leur mission, qui consistait, au moins en partie, à établir la légitimité des pouvoirs impériaux de Charles, le Chauve, et à blâmer les évêques et les grands de la Germanie qui avaient secondé ou favorisé l'invasion récente de Louis de Bavière dans les États de son frère. L'archevêque de Sens fut proclamé, au nom du chef de l'Église, et malgré la répugnance des évêques du concile, légat du pape dans les royaumes de France et de Germanie, et dans la dernière séance de l'assemblée, le 15

juillet, l'impératrice Richilde, femme de Charles le Chauve, fut à son tour solennellement couronnée.

Hincmar, archevêque de Reims, se vit forcé de prêter serment de fidélité à Charles le Chauve; il s'y refusa longtemps, mais il ne put se soustraire à l'ordre des légats. Ce fut l'un des premiers incidents du système que se proposa de suivre Charles le Chauve, aidé par le pape, et qui consistait à diminuer et à amoindrir la puissance politique des évêques, si redoutables à son père et à lui-même. Cependant il y avait en ce moment pour Charles le Chauve un autre danger plus grand, et qu'il n'aurait pu conjurer jusqu'au bout, en face de l'hésitation des grands et des mécontentements du clergé : c'était la présence de Louis le Germanique, campé de l'autre côté du Rhin, et qui épiait l'occasion d'attaquer l'empereur. Une circonstance inattendue vint raffermir sur le front de Charles le Chauve la couronne que le pape Jean VIII y avait posée. Vers la fin du mois d'août, Louis le Germanique tomba malade et mourut à Francfort, après avoir partagé ses États entre ses trois fils : à Carloman il donna la Bavière; (à Louis, la Saxe et la Thuringe; à Charles, la Souabe. Le nouvel empereur, insatiable comme tous ceux de sa race, médita d'envahir ces différentes provinces et de les réunir à la France. Mais, avant de tenter des conquêtes au delà du Rhin et des Alpes, il aurait dû songer à établir solidementsa puissance dans son propre royaume, et à le défendre, pied à pied, contre les barbares du Nord et contre les leudes. C'est ce qu'il oubliait, et rien n'égalait ses convoitises, sinon son impuissance.

Et ici peut-être le moment est venu de jeter un coup d'œil sur la condition sociale, matérielle et morale, du royaume de Charles le Chauve, en ces jours de barbarie et de misères.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, Charlemagne, en exagérant outre mesure l'étendue de ses États, avait par cela même porté atteinte, au moins pour l'avenir, à la prépondérance des Francs. Il y avait dans ses armées plus de Bavarois, d'Italiens, de Germains, de Saxons et de Slaves, que de Francs et de Gaulois indigènes, et les victoires étaient le patrimoine de tous. Tant d'expéditions aventureuses avaient peu à peu décimé les familles conquérantes campées en Gaule depuis près de quatre siècles. Enfin, par une conséquence naturelle des choses, la nation franque était absorbée par l'empire, et le roi des Francs, dans la personne même de Charlemagne, s'effaçait devant l'empereur d'Occident.

Charlemagne, à force de poursuivre son but, l'avait donc dépassé; aussi sa mort avait eu pour résultat de relàcher les liens factices à l'aide desquels il avait fait un faisceau de plusieurs nationalités hostiles. Ses compagnons, ses pairs, pour leur donner le titre consacré par les fabliaux du moyen-âge, étaient dispersés sur un immense territoire, ou morts sur les champs de bataille. Cette première noblesse des possesseurs d'alleux, cette population salique avait été en s'éclaircissant et perdant du côté de la force et du nombre ce qu'elle gagnait en gloire. Il avait fallu remplir ses cadres et fortifier le pouvoir royal en multipliant le nombre de ses nobles de second ordre, en d'autres termes, en créant des leudes ou compagnons

du roi possesseurs de bénéfices; et l'on sait que la politique des Mérovingiens avait été de se rattacher, à ce titre, les riches indigènes de la Gaule. A la longue, ces leudes avaient pris en main la prépondérance, et s'en étaient servis, sinon à devenir nobles héréditaires de droit, du moins à l'être par le fait. D'un autre côté, la classe moyenne, celle des hommes libres, avait insensiblement disparu, ou du moins elle s'était effacée à ce point que, sous Charlemagne, son absence se faisait sentir et rendait difficile le recrutement des troupes. Dans cette classe, les uns, et c'était la minorité, obtenaient des bénéfices et des récompenses militaires qui les élevaient au rang des nobles; les autres, et c'était le plus grand nombre, privés de ressources, abandonnés à leur ignorance, sans appui et sans avenir, descendaient à la condition de serfs ou manants, et trouvaient ainsi, en se mettant sous la tutelle d'un homme puissant, les garanties que l'ordre social leur refusait.

La conséquence de cet état de choses, pour les pays situés entre le Rhin et la Loire, dut être de faire disparaître à la longue et sans violente résistance la rivalité des deux races; les souvenirs de l'invasion s'affaiblissaient, les conquérants et les vaincus réagissaient les uns sur les autres, oubliant leur ancienne suprématie d'origine ou leurs vieux griefs nationaux. Une même foi, une même Eglise, une même charité, trop souvent même d'égales souffrances, opérajent entre eux une sorte de fusion, et il n'y avait plus de différence qu'entre les nobles et les serfs, les seigneurs et les esclaves. Or, dans chacune de ces classes on trou-

vait, dans des proportions inégales, il est vrai, des Gaulois et des Francs.

L'ancienne Neustrie, contrée où la civilisation romaine avait laissé de nombreuses traditions monarchiques, la Neustrie, par son esprit d'unité et d'obéissance, par la richesse de ses produits et la fertilité de son sol, formait comme le noyau principal de l'empire des Francs, comme le seul point de leurs États qui leur fût soumis par devoir et par habitude. Là on subissait naturellement la domination carlovingienne, et, sans aimer outre mesure la personne du roi, on respectait religieusement le pouvoir du chef de l'État, successeur des empereurs de Rome. En Neustrie, la foi catholique avait trouvé les adhérents les plus nombreux et les plus sincères. De riches abbayes couvraient le sol, et les habitants, uniquement préoccupés de leurs devoirs de chrétiens, plaçaient dans un monde meilleur leurs joies et leurs espérances, et faisaient sans regret abnégation de leur existence politique au profit des droits de la royauté.

L'Austrasie, toujours renouvelée par les invasions et le sang des peuples germaniques, présentait un autre spectacle. La base de la population était une tourbe considérable d'eslaves ou serfs, attachés à la culture des terres et au soin des troupeaux, et dépourvus de tous droits sociaux, de toute garantie autre que celle de la protection des seigneurs ou des leudes auxquels ils appartenaient. Au-dessus de cette masse d'hommes indifférents aux événements extérieurs, non par choix ou par résignation, mais par la conséquence de leur avilissement et de leur ignorance, se trouvait

un nombre assez considérable de nobles, la plupart de race franque, et tous habitués à ne voir dans le roi qu'un chef militaire, et, en quelque sorte, un de leurs égaux. De là l'existence d'une aristocratie germanique oppressive pour la foule et dangereuse pour le roi. Ainsi peuplée, l'Austrasie était la partie la plus barbare de la Gaule, et cependant la plus prépondérante, puisqu'elle comptait dans son sein la principale force des armées, et qu'en outre les rois des Francs y avaient placé le foyer ordinaire des assemblées nationales et le siége de leur cour. Les Carlovingiens comprenaient bien cette aristocratie jalouse et remuante, pleine de courage et de fierté; et tandis qu'ils donnaient le change à son humeur aventureuse en la promenant sur tous les champs de bataille de l'Europe, ils résidaient au milieu d'elle, comme pour ne pas l'abandonner à ellemême dans les loisirs de la paix.

La Bourgogne, quoique romaine de traditions, portait encore l'empreinte de l'invasion des barbares qui s'étaient établis sur son territoire. Les Bourguignons étaient marchands, ouvriers, artisans; et ce fut parmi eux aussi que s'éteignit le plus lentement, autant qu'il est permis de l'entrevoir, cette population libre et intermédiaire que la féodalité devait pour quelque temps faire disparaître.

Les Armoriques, et particulièrement la Petite-Bretagne, offraient toujours une résistance assez énergique à toute domination étrangère. A mesure que des races nouvelles s'étaient établies dans les Gaules, depuis les Cimbres et les Belges jusqu'aux Wisigoths et aux Francs, les indigènes, les vieux Gaëls, avaient été repoussés à l'ouest, vers l'Océan, aux extrémités de leur patrie. Parmi eux, les uns, las de subir les invasions, avaient passé les mers et s'étaient réfugiés dans les Iles Britanniques; les autres s'étaient cantonnés dans les bruyères de la Petite-Bretagne, et il n'avait été donné à aucune nation conquérante, pas même aux Romains, de civiliser ce berceau du druidisme, cette terre où le patriotisme gaulois semblait avoir dressé sa dernière tente. La Bretagne avait constamment rongé son frein; opprimée la dernière par les armées de César, elle avait été la première, lors de l'invasion des barbares, à secouer le joug de l'empire. De toutes les couches de population qui couvraient le sol de la Gaule, la sienne, toute primitive, était la plus indépendante et la plus sauvage; aussi les rois mérovingiens s'étaient-ils contentés de la soumettre de temps à autre à quelques formules de vassalité, n'espérant pas venir à bout de sa répugnance obstinée à subir des maîtres germaniques; et si Charlemagne, comme autrefois César, avait réussi à la réunir à son empire, cette fière province n'attendait qu'un moment propice pour reconquérir sa première liberté.

Au midi le caractère de la population ne se dessinait pas moins fortement. Plus on s'éloignait de la Loire en se rapprochant des Pyrénées, et plus on trouvait dans la population la haine du joug imposé par les Francs. La domination des Romains avait habitué ces riches contrées aux jouissances du luxe et de la civilisation méridionale; l'invasion des Wisigoths n'y avait point laissé de traces fort durables, et d'ailleurs ces peuples formaient l'une des nations germaniques les moins

grossières et les moins rudes. Les Aquitains ne connaissaient donc les Francs que par le souvenir des expéditions désastreuses de Clovis, de ses fils, plus sauvages encore, et, enfin, par les dix ans de désastres que leur avait imposés la lutte sanglante soutenue par le duc Waïfer contre les armes de Pepin le Bref.

Avant Dagobert, l'Aquitaine n'était pour les Francs qu'un champ de bataille ou une contrée livrée à des pillages périodiques, comme l'avait été à une époque antérieure le nord de la Gaule. Sous ce roi, et jusques aux Carlovingiens, ce pays avait eu des ducs indépendants, sous le gouvernement desquels il avait continué à craindre les Francs et à les haïr. L'hospitalité qu'il avait accordée, dans cet intervalle, à la nation ibérienne des Wascons, n'avait fait qu'ajouter à sa population ancienne un élément de plus d'originalité et d'indépendance. L'Aquitaine était à demi gauloise, à demi romaine; mais, à coup sûr, elle n'était point franque. Tout ce qui venait du Nord soulevait la réprobation de ces peuples inconstants, légers, pleins d'imagination et d'orgueil national. A peine avaientils subi l'empire de la force qu'ils saisissaient l'occasion de le secouer, et alors leur vivacité méridionale reprenait le dessus, de même que leur féconde patrie se hâtait d'effacer, par l'abondance de ses récoltes, de ses fruits et de ses fleurs, les traces de l'incendie, de la dévastation et des massacres.

Les principaux traits que nous venons d'indiquer sont applicables à la Provence, à cette différence que la population de ce dernier pays portait toujours l'empreinte ineffaçable du caractère grec; et c'est toujours ce même type, non encore affaibli, qui distingue du reste de la France la famille marseillaise.

Les régions des montagnes, plus que tout autre point de la Gaule, étaient encore peuplées par les premiers indigènes. Ceux-ci s'étaient comme retranchés dans leurs retraites inaccessibles, et, pendant que les habitants des plaines se voyaient tour à tour pillés, ranconnés, traînés en servitude ou attachés à la glèbe, les montagnards gardaient presque intact le dépôt de leur sauvage indépendance. Sobres, robustes, et incapables de subir le joug, ils se suffisaient à eux-mêmes. Quelquefois ils révélaient aux hommes des plaines l'existence de leur liberté en descendant pour enlever les troupeaux ou les trésors des envahisseurs; mais, soumis ou rebelles, réduits à l'état de pasteurs isolés ou réunis en clans, jamais ils ne perdaient le souvenir de leurs antiques traditions nationales, jamais ils ne pardonnaient aux conquérants de la Gaule, quels qu'ils fussent, le crime de la conquête. Leur langage même ne changeait pas; et tandis que d'autres provinces adoptaient successivement le latin et le tudesque, ils refusaient de se plier à ce sacrifice.

Ainsi les différentes races qui peuplaient la Gaule à la fin du neuvième siècle ne se résignaient que lentement à subir un même joug, et chacune d'elles aspirait à vivre de sa vie propre. La main de fer de Charlemagne les avait contraintes pour un temps à l'uniformité et à l'obéissance; mais cet ordre factice, imposé par un grand homme, ne devait pas durer plus que lui. On sent que cet esprit de nationalité, qui portait les divers peuples gaulois à s'isoler, devait

agir avec bien plus de force sur les autres États européens que ses armes avaient réunis au royaume des Francs. La résurrection de l'empire d'Occident dans de pareilles circonstances n'avait donc pu être qu'un fait transitoire, et d'autant moins durable que le génie du grand empereur n'avait point passé à ses enfants avec son immense héritage. Aussi la décomposition du nouveau corps social fut-elle prompte: les guerres de famille, sous Louis le Débonnaire, lui avaient donné un large aliment; la sanglante journée de Fontenay et les dernières années du règne de Charles le Chauve venaient de précipiter coup sur coup le terme de la crise et de faire disparaître tout ce qui s'opposait encore à l'établissement de l'ordre politique durant lequel la souveraineté passa des mains du roi aux mains des seigneurs; et ici encore quelques développements rapides nous semblent nécessaires.

Si l'on se reporte à ce qui a été dit plusieurs fois en parlant de la différence des terres et des personnes, on se rappellera que les premières se divisaient en alleux ou terres saliques et en terres bénésiciaires. Les alleux étaient le patrimoine naturel ou le gain de la conquête : leurs possesseurs ne relevaient que de Dieu et de leur épée, et ne devaient à personne ni tribut ni hommage. Les bénésices, au contraire, étaient des dons ou domaines concédés par les rois ou par les possesseurs d'alleux à des hommes qui, en échange, étaient tenus envers le donateur à une sidélité, à une redevance, à un service militaire, quelquesois même à un simple hommage. On se rappellera en même temps que, par un acte qui s'appelait la recommanda-

tion, le possesseur d'une terre salique pouvait la mettre sous la dépendance d'une autre personne plus puissante, dont on se conciliait ainsi le patronage ou la protection : avantage fort considérable à cette époque d'anarchie.

Dans le principe, les bénéfices étaient concédés à vie; successivement, sous les maires du palais et à la faveur de l'impuissance des Mérovingiens, on dérogea à ce principe; mais il constituait toujours le droit, la règle générale.

Insensiblement le nombre des alleux diminua par une double cause : d'une part, un même possesseur en réunit plusieurs sous sa propre domination, et, de l'autre, il y eut avantage pour tous à se placer sous la tutelle d'un seigneur ou du roi, et à convertir de cette façon une terre salique en terre bénéficiaire. Par les mêmes causes les bénéfices se multiplièrent, et simultanément l'usage de les garder à titre héréditaire prévalut. Il fut de règle de ne dépouiller le bénéficiaire que pour le cas de félonie et de trahison. Le nombre des possesseurs de bénéfices accroissant leur puissance et affaiblissant à leur égard l'action royale, le fait de l'hérédité remplaça le droit contraire. De même, au plus haut degré de l'échelle sociale, la transmission héréditaire du pouvoir royal avait peu à peu pris la place de l'élection populaire. Tout se tient, tout s'enchaîne dans l'ordre dés événements politiques : une usurpation en provoque une autre.

On ne doit pas perdre de vue que les bénéfices ne consistaient pas seulement en dons de terres, mais bien aussi en places et en charges publiques conférées par le souverain. Il arrivait, au surplus, très-souvent que les fonctions principales étaient confiées aux plus riches propriétaires des provinces, et qu'ainsi les grands possesseurs de terres bénéficiaires étaient appelés à jouir des autres bénéfices purement honorifiques, particulièrement des dignités de comtes, de vicomtes et de centeniers. Cette dernière classe de bénéfices n'était point devenue héréditaire comme l'autre, et, sauf certaines exceptions, les rois avaient conservé le libre usage d'en disposer à leur gré. Ces collations de bénéfices de toutes classes contribuaient puissamment à élever le roi au-dessus des autres seigneurs. D'un autre côté, d'après les ordres de Charlemagne, qui ne voulait admettre de la part des grands la possibilité d'aucune résistance, tous les possesseurs d'alleux, quoique ne relevant de personne en tant que propriétaires saliques, étaient cependant sujets du roi, et, à ce titre, tenus d'hommage et de subordination envers lui comme envers un chef militaire et l'oint du Seigneur. Au-dessous d'eux, tout possesseur de bénéfices, propriétaire territorial, juge ou comte, devait au roi une fidélité et une obéissance sans bornes, dont la crainte d'être destitué ou dépouillé du bénéfice resserrait assez étroitement les liens.

L'hérédité des terres bénéficiaires diminua beaucoup cette subordination des seigneurs au roi, et ne la remplaça que par un hommage, un vasselage de pure forme; l'hérédité des fonctions publiques, particulièrement du titre du comte, devait porter le dernier coup à la suprématie de la couronne. Ces changements furent, sinon introduits (l'usage avait précédé le droit), du moins consacrés régulièrement sous Charles le Chauve.

Nous avons précédemment parlé de la grande assemblée nationale qui fut tenue à Mersen, en 847. Ce fut dans ce plaid, où se trouvaient représentés tous les éléments de l'empire, que Charles le Chauve, ne pouvant contenir les nobles par la force, déclara que les seigneurs, les leudes, ne seraient tenus de suivre le roi à la guerre qu'en cas d'invasion étrangère : grave et dangereuse concession, qui permettait aux grands vassaux de refuser à leur suzerain tout service dans les guerres du dedans ou dans les discordes civiles. Aussi, dès ce moment, chaque seigneur devint, pour les affaires intérieures, indépendant du roi, et la France monarchique fut transformée en un État purement fédératif. Mais là ne devait pas s'arrêter la faiblesse du pouvoir royal : jusqu'alors les fidèles ou leudes du roi n'avaient connu d'autres seigneurs que lui et même, en suivant les comtes à la guerre, ils n'obéissaient qu'au monarque. On décida à Mersen que tout homme libre pouvait se recommander à qui il voudrait, et choisir à son gré pour son seigneur un autre noble, ou le roi. C'était accroître la prépondérance des grands de tout ce qui diminuait celle du roi; et dès lors le souverain était à la merci de ses vassaux, qui pouvaient lui marchander leur fidélité douteuse.

Il ne restait plus qu'un pas à faire pour accomplir jusqu'au bout la soumission du droit monarchique et compléter la puissance des grands (877). Charguerre d'invasion pour subjuguer l'un après l'autre les peuples de Bavière, de Thuringe, de Souabe et de Saxe, légués par Louis le Germanique à ses trois héritiers, comprit que pour en venir à ses fins il fallait céder aux seigneurs les derniers lambeaux de souveraineté que le roi possédait encore, et se contenter d'être à la tête de la hiérarchie féodale, ne pouvant ni la vaincre ni la dominer. Pour déterminer ses vassaux et ses leudes à l'assister dans la lutte qu'il ne craignait pas de susciter entre la France et la Germanie, il consentit à reconnaître, dans l'assemblée de Kiersy-sur-Oise, en 877, l'hérédité des bénéfices, soit territoriaux, soit consistant en charges publiques, et il étendit cette faveur au titre de comte, c'est-à-dire au gouvernement militaire des provinces. Ainsi la royauté s'était dépouillée, au profit des grands, de la seule, de la dernière prérogative qui l'élevât au-dessus de la noblesse française : elle ne fut plus qu'un vain mot; le roi descendit au niveau des autres seigneurs, et le royaume devint un simple fief (1). Cette révolution, qui complétait la hiérarchie des seigneurs, ayant à leur tête le roi, au dernier rang le plus pauvre d'entre eux, fut accomplie lorsque, depuis longtemps, les malheurs publics et l'indifférence des grands avaient aboli l'usage des assemblées nationales (champs de mai), remplacées peu à peu par de simples conciles d'évêques. Elle termina l'ère monarchique commen-

⁽¹⁾ C'était le nom qu'on donnait aux bénéfices territoriaux. Les bénéficiers étaient appelés, dans le langage d'alors, féaux (fidèles), et leurs domaines furent désignés par le mot de fief (terre d'un fidèle).

cée sous Clovis, continuée sous Pepin et Charlemagne, et vit naître une nouvelle forme de gouvernement qui fut le règne ou la puissance des fidèles, et qui, de leur nom (féal, féaux), prit celui d'ère féodale, appellation que, dans le cours de cette histoire, nous avons déjà plusieurs fois employée, par anticipation, et pour rendre plus claire notre pensée.

Cette assemblée de Kiersy-sur-Oise, qui servait en quelque sorte de transition entre le régime monarchique et le régime féodal, puisqu'on en fit surgir l'indépendance des grands à l'égard des rois, est l'un des plaids nationaux dont les actes ont été conservés pour l'histoire, et il convient de dire que ni le roi ni les seigneurs n'avaient prémédité les transformations sociales dont elle fut en quelque sorte le point de départ légal. Charles le Chauve voulait, avant tout, associer à sa cause les grands de l'empire, et régler, de concert avec eux, les devoirs réciproques de la royauté et des seigneurs, en prévision des événements qui pouvaient surgir tandis qu'au delà des frontières il emploierait ses forces à conquérir le triple héritage de Louis le Germanique.

Et d'abord l'empereur demanda que les évêques et les prêtres des saintes églises fussent maintenus dans leurs fonctions et dans leurs priviléges. Les grands répondirent : « Cet article premier, c'est Dieu qui vous l'inspire. Vous le décrétez ; nous l'approuvons et nous le maintenons (1). »

⁽¹⁾ Decrevistis, omnes conlaudamus et conservare volumus. C'est la formule inscrite au procès-verbal.

L'empereur, voulant ensuite assurer la tranquillité de ses États, qu'il confiait à la garde de son fils Louis le Bègue, demanda, en proposant l'article IV aux discussions de l'assemblée : « Qui garantira notre sécurité jusqu'à ce que, avec la permission de Dieu, nous revenions ici? Qui mettra à couvert notre royaume, dans la mesure du pouvoir et des forces que Dieu vous donnera? Comment serons-nous sûr de notre fils et de vous, et comment, à votre tour, pourrez-vous compter sur notre fils et sur nous? « Les seigneurs répondirent en substance : « Sur ce quatrième article, pour ce qui regarde la sécurité que vous offre votre fils, nous vous faisons observer que vous avez engendré, nourri et élevé votre fils, et que nul d'entre nous ne peut, ne doit et ne saura à cet égard vous sauvegarder mieux que vous ne l'avez fait et ne pourrez le faire vous-même. C'est à vous de prendre des dispositions pour vous assurer que votre fils agira selon la volonté de Dieu, pour le bien de l'Église et dans l'intérêt de votre royaume. En ce qui concerne les garanties que nous vous offrons, jusques à votre retour, si Dieu le permet, dans la mesure de notre pouvoir et avec le secours du Seigneur, nous répondons en rappelant les serments qui nous lient à vous et que nous avons si souvent renouvelés et confirmés (ici la réponse énumère dans quelles circonstances) : vous pouvez et vous devez avoir en nous toute confiance. Vous savez quels serments vous ont prêtés les leudes (fideles vestri) qui se sont joints à vous après la mort de votre frère. Vous nous demandez comment nous pourrons être sûrs de votre fils : nous répondons qu'il

doit, après vous, être notre seigneur, et qu'appelé par l'ordre des choses à régner sur nous, nous n'avons pas de meilleure garantie (firmitatem aliam) à lui demander. Vous voulez savoir comment ce même fils peut compter sur nous? Nous répondons que, liés à lui et lui à nous par des promesses réciproques, et sous la protection de Dieu, nous nous confions à lui, et qu'il peut se confier à nous. » L'empereur demanda et obtint (articles V et VI) des garanties en faveur de sa femme et de ses filles; par l'article VII il posa la question suivante :

« Et s'il faut lever des troupes, si nos neveux, suivant les traces de leur père, machinent quelques perfidies contre nous ou contre notre royaume, soit pendant notre voyage, soit quand nous serons à Rome, comment, Dieu aidant, pourrons-nous pleinement résister? » Les seigneurs répondirent qu'ils étaient tous à la disposition du roi, soit pour le suivre en Italie, soit pour rester dans le royaume.

Charles le Chauve demanda ensuite une nouvelle garantie en ces termes : « Si, avant notre retour, quelques dignités sont vacantes (aliqui honores aperti fuerint), qu'arrivera-t-il? » Les seigneurs se bornèrent à répondre, au sujet des fonctions ecclésiastiques : « Si un archevêque, un évêque, un abbé, une abbesse mourait, le prélat et le comte le plus voisin protégeraient ses immunités jusqu'à nouvel ordre du roi. »

Charles le Chauve ajouta :

« Si un comte dont le fils sera avec nous vient à mourir, notre fils s'entendra avec les autres fidèles pour connaître les plus proches parents du défunt. Ceux-ci,

avec les autres officiers du comté et avec l'évêque, administreront ce comté jusqu'à ce qu'on nous informe de tout. Si ce comte a un fils encore enfant, c'est ce fils qui, avec les officiers du comté et l'évêque, administrera jusqu'à ce qu'on nous informe de tout. Si ce comte n'a pas de fils, notre fils s'entendra avec les autres fidèles pour établir un comte jusqu'à nouvel ordre de notre part. Et que personne ne s'irrite si nous donnons ce comté à celui qui nous plaira plutôt qu'à celui qui l'aura ainsi gouverné pendant quelque temps. Il en sera de même pour nos vassaux; et nous voulons et ordonnons expressément qu'évêques, abbés et comtes agissent de même pour leurs hommes. » Ces dispositions réclamées par le prince furent acceptées dans la formule suivante : « Ces différentes clauses (capitula) n'ont pas besoin de réponse; vous les avez arrêtées et définies avec sagesse. » Charles le Chauve continua et dit : « Si, après notre mort, quelqu'un de nos fidèles, dans son amour pour Dieu et pour nous, veut renoncer au siècle, et s'il a un fils ou un parent qui puisse servir l'État, qu'il lui cède ses dignités, s'il le juge convenable... » Cette clause équivalait, dans la pratique, aussi bien que la précédente, à l'inamovibilité et à l'hérédité des bénéfices; les restrictions n'étaient que de pure forme : l'adhésion des seigneurs ne pouvait être un moment douteuse. Charles le Chauve ajouta : « Si l'on vient annoncer à notre fils ou à nos fidèles que nous sommes mort, qu'on ne croie pas aussitôt cette nouvelle; que tous nos fidèles se réunissent pour s'entendre. » Cette disposition ne rencontra aucune résistance et fut agréée.

On adopta ensuite des clauses de détail qui ne présentent aucun intérêt pour l'histoire.

Les dispositions dont nous venons de donner l'analyse ne suffisaient pas à l'ambition des seigneurs; il semblait aux grands et aux leudes que la part de la royauté était encore trop prépondérante, et ils obtinrent une nouvelle charte de concession plus explicite, plus concise, et dont les quatre articles fondamentaux se résumaient ainsi :

« 1° Les évêques conserveront leurs dignités dans l'État.

« 2º Que tous nos fidèles ne conçoivent à notre égardaucune inquiétude. Autant que nous le pourrons, nous voulons conserver à tous leurs dignités et leurs attributions. Inviolable pour nous, cette loi le sera aussi pour notre fils.

« 3° Si un comte, dont le fils sera avec nous, vient à mourir, notre fils s'entendra avec nos fidèles pour connaître les plus proches parents du défunt. Ceux-ci, de concert avec les autres officiers du comte et avec l'évêque de la paroisse, administreront le comté jusqu'à ce que nous soyons informés de tout et que nous puissions accorder à ce fils, qui sera avec nous, les dignités de son père. Si le comte a un fils encore enfant, c'est ce fils qui, avec les autres officiers du comté et l'évêque, administrera ce comté, jusqu'à ce que nous apprenions la mort du comte et que nous concédions à son fils les dignités du père.

4º Que personne n'envahisse les biens d'un évêque, d'un abbé, d'une abbesse, d'un comte qui viendrait à mourir. »

La nouvelle rédaction de l'article III était significative : elle enlevait au souverain le droit qu'il avait voulu se réserver de disposer des bénéfices qui pourraient devenir vacants; elle ne laissait au roi que le privilége de donner l'investiture à l'héritier du seigneur ou du fidèle, et comme la première charte, dans ses articles non modifiés, renfermait cette clause : « Il en sera de même de nos vassaux, » il s'ensuivait que, du sommet à la base de la hiérarchie gouvernementale, l'hérédité des bénéfices et celle des fiefs était consacrée, et qu'il ne restait à la royauté d'autre droit que celui de recevoir l'hommage de ses vassaux directs. C'est ainsi que la royauté carlovingienne commençait son abdication : elle tombait épuisée, en face des misères publiques qui s'aggravaient de jour en jour (1).

(1) C'était une période d'invasions, de pillages, d'incendies et de misères, et jamais plus de fléaux ne pesèrent sur les nations. En trente ans, de 843 à 873, les chroniques comptent deux ou trois pestes et onze épouvantables famines.

En 874, un tiers de la population périt en Gaule et en Germanie. En 875, famine.

En 876, famine.

Frappés par toutes ces catastrophes, les esprits que l'ignorance n'avait pas encore atteints perdaient leur lucidité et leur vigueur. La maladie des ardents, le mal d'enfer, commençait ses ravages, attaquant à la fois le corps et la pensée. Une femme, prétendue inspirée, courait l'Occident, répétant ce mot terrible qui retentit à toutes les époques calamiteuses de l'histoire : Voici la fin du monde! Pour comprendre tant de souffrances, il faut entendre le récit qu'un écrivain de ce temps insérait avec indifférence au milieu des autres détails de sa chronique.

« Une mesure de froment se vendait à Mayence dix sicles d'argent. Alors Raban, archevêque de cette ville, demeurait dans une ferme de sa paroisse nommée Winzella. Les pauvres y accouraient de tous côtés. Charles le Chauve ne devait pas porter longtemps cette couronne sans éclat et sans puissance dont il se parait encore, dédaignant les anciennes coutumes des Francs, et n'estimant que les vanités grecques (1). Avant de se mettre à la tête de ses vassaux, il apprit que les pirates danois venaient de surpendre Rouen; effrayé des dangers de cette invasion, il eut recours à son expédient ordinaire, et parvint à éloigner les barbares en leur payant une somme de quatre mille livres pesant d'argent. La France était réduite à un tel état de misère, qu'on eut beaucoup de peine à réunir les fonds nécessaires pour cette rançon. Mais

Il les recevait et en nourrissait chaque jour plus de trois cents, sans parler de ceux qui, en sa présence même, étaient assidûment soutenus.

- « Il vint une femme, presque morte de faiblesse, avec son petit enfant qu'elle aurait voulu rendre à la vie en lui donnant quelques aliments; mais elle était si faible qu'avant d'arriver au seuil de la porte elle tomba et rendit le dernier soupir. L'enfant, saisissant la mamelle de sa mère, comme si elle eût été vivante, s'efforçait de la sucer, et il arracha des larmes et des gémissements à tous les témoins de cette scène.
- « En ces jours, un homme partit avec sa femme de Grabfeldon pour la Thuringe, afin d'adoucir le mal de la famine. Pendant le voyage ils traversèrent une forêt, et l'homme dit à sa femme : « Ne vaut-il pas mieux tuer cet enfant que de périr tous par la famine? » La mère lui défendit de commettre ce crime. Tout à coup, pressé par la faim, il arracha l'enfant des bras de sa mère et allait céder à son désir, lorsque Dieu, dans sa miséricorde, le prévint; car, ainsi qu'il l'a raconté à plusieurs après son arrivée en Thuringe, lorsqu'il tira son épée pour tuer son enfant et qu'il hésitait, n'osant frapper, il aperçut au loin deux loups se tenant sur une biche et dévorant ses chairs. Aussitôt, épargnant son fils, il courut au cadavre de la biche, il chassa les loups, prit et mangea des chairs de la biche, et retourna, avec son fils encore vivant, près de sa femme; car, après avoir arraché l'enfant des mains de sa mère, il s'était écarté, pour qu'elle ne vit pas, pour qu'elle n'entendit pas son enfant mourir. »

⁽¹⁾ Annal. Fuld.

l'empereur survécut peu de temps à ce dernier opprobre. Dès qu'il eut congédié les seigneurs réunis à Kiersy-sur-Oise, il se dirigea vers l'Italie, et le pape Jean VIII vint au-devant de lui; ils se rencontrèrent à Verceil. Charles apprit à Pavie que Carloman s'approchait, traînant à sa suite des bandes de Slaves et demandant une bataille. Ils se cantonnèrent à Tortone, où le pape couronna Richilde impératrice, pendant que l'empereur, dans la plus grande inquiétude, attendait les forces que ses vassaux devaient lui amener. Ceux-ci ne parurent pas. Alors il reprit tristement la route de France. Richilde l'avait abandonné après son couronnement, et fuyait vers la Maurienne avec les trésors impériaux. Mais Charles ne devait pas repasser les Alpes. Comme il revenait d'Italie, fuyant au seul bruit de l'arrivée de Carloman, roi de Bavière et l'un des fils de Louis le Germanique, il tomba malade en traversant le mont Cenis. Après onze jours de maladie, il expira dans une chaumière de la Maurienne, le 6 octobre 877. Les historiens ont écrit qu'il avait été empoisonné par le juif Sédécias, son médecin; mais, dans l'absence de toute preuve raisonnable, il convient de révoquer en doute l'existence de ce crime, et de n'y voir qu'une rumeur populaire indigne de foi. Charles le Chauve était âgé de cinquante-quatre ans; il en avait régné trente-huit comme roi de France, et près de deux comme empereur d'Occident : prince sans courage, sans dignité, sans vertus, et qui n'eut à un haut degré pour partage que l'ambition et la ruse.

DYNASTIE CARLOVINGIENNE.

GOUVERNEMENT FÉODAL.

SUCCESSEURS DE CHARLES-LE-CHAUVE.

LOUIS-LE-BÈGUE.

(877 - 879.)

La diminution progressive du nombre des seigneurs de premier ordre avait concentré la plupart des terres des villages et des villes entre les mains d'un très-petit nombre de familles presque souveraines, et assez puissantes souvent pour contre-balancer l'autorité royale. Ces chefs de provinces (car leurs domaines s'étaient agrandis au point de mériter ce nom) ralliaient sous leurs ordres des nobles d'un ordre inférieur, des bénéficiers ou des leudes, qui leur rendaient hommage et formaient leur clientèle. En dehors de ces deux classes de seigneurs, on ne trouvait rien qui pût donner l'idée de notre bourgeoisie moderne; il n'y avait que des villes ruinées, à demi désertes, sans administration forte, sans police, et sans revenus réguliers. Ces villes étaient peuplées d'ouvriers et d'artisans, réduits à la plus profonde misère par le manque presque absolu d'industrie ou de travail. La situation des campagnes n'était pas moins affligeante; tout ce qu'il v

avait d'hommes libres, d'anciens propriétaires de petits manoirs, d'habitants attachés par le sentiment de la possession à la patrie et au sol, avait complétement disparu. Le manque absolu de garanties sociales avait rendu leur situation onéreuse et intolérable : n'étant protégés contre aucune oppression, ils s'étaient enfin lassés de jouissances ou de propriétés illusoires, dont le seul effet était de les mettre en butte aux excès et aux pillages de tous les partis. Insensiblement une dépopulation toujours croissante les avait fait disparaître, et ceux qui vivaient encore avaient abdiqué leur chimérique liberté en se mettant sous la tutelle d'un seigneur capable au moins de les défendre, sinon par amour, du moins par intérêt, et comme on défend son propre bien. De là était résulté que tout ce qui n'était pas noble de franc-aleu (1), ou noble bénéficier, était esclave; non esclave à la manière de la Grèce ou de Rome, c'est-à-dire homme inférieur soumis à un autre homme ayant sur lui droit de vie et de mort, mais esclave attaché à la terre (à la glèbe), et faisant partie de cette terre comme un meuble et un troupeau font partie d'un héritage. Dans cette humiliante condition, supérieure cependant à l'ancienne servitude du paganisme, l'esclave s'appelait indifféremment serf ou manant. Il devait à son maître son travail et les fruits de son travail, et son maître en échange était tenu de le protéger et de défendre sa cause; ce dont il s'acquittait selon le degré plus ou moins grand, souvent très-médiocre, de sa charité.

⁽¹⁾ C'est-à-dire possesseur de terre saligne, ne relevant que de Dieu et de son épée.

La religion seule consolait cette immense population d'affligés et de misérables, soit en leur faisant entrevoir une vie plus heureuse où leur abaissement de ce monde leur serait un titre de gloire, soit en leur donnant l'amour de l'obscurité et celui de leurs seigneurs, soit en ordonnant à ceux-ci de traiter leurs vassaux comme des membres souffrants de Jésus-Christ.

Les détails qui précèdent sont surtout applicables à la Neustrie, à la Bourgogne et à la Lorraine du neuvième siècle. La condition des peuples était moins dure dans les contrées d'Aquitaine et de Provence; là, l'organisation romaine subsistait encore dans les villes; les débris de la civilisation se cantonnaient dans l'administration municipale, et la vivacité d'esprit, favorisée par un admirable climat et par une terre naturellement poétique, sauvait les populations rurales des derniers excès de la barbarie.

Il n'y avait donc plus sur le territoire de la France, et il ne resta bientôt dans tout l'Occident, que des nobles et des serfs dont les degrés de puissance ou d'esclavage variaient. A la tête des seigneurs se trouvait le roi; la province qu'il gouvernait avait la première place parmi les autres fiefs, et s'appelait toujours le royaume.

Chaque grand feudataire ou possesseur de grands fiefs (et à la mort de Charles le Chauve ils étaient près de vingt-cinq) rendait hommage au roi en qualité de grand vassal. Cet hommage de pure forme ne constituait en faveur du roi aucune souveraineté bien efficace; et, quand il gênait le feudataire, ce dernier s'en affranchissait par une révolte, jusqu'à ce que le roi ou

les autres vassaux le contraignissent de nouveau à se soumettre.

Ces grands vassaux étaient égaux entre eux, quelle que fût l'étendue de leurs domaines; ils formaient le deuxième degré de la hiérarchie féodale, dont le premier était le trône.

Les arrière-vassaux ou vassaux des grands feudataires devaient chacun fidélité et hommage à son seigneur suzerain immédiat; ils étaient en outre tenus à son égard au service militaire : ils formaient le troisième degré.

Au-dessous d'eux, et à divers échelons de noblesse féodale, se trouvaient d'autres seigneurs moins puissants, sur lesquels ils avaient, dans les mêmes proportions, des droits analogues de suzeraineté. C'est vers cette époque qu'on voit poindre en France l'affiliation à la fois religieuse et militaire de la chevalerie; mais nous attendrons, pour dire ce qu'elle fut, qu'elle ait reçu une organisation plus régulière et pris sa place dans l'histoire.

Le seigneur, assisté de ses vassaux, rendait la justice dans sa terre; il commandait ses hommes à la guerre, et tous devaient le suivre. Le vassal qui manquait à ses obligations envers son seigneur était privé de son fief; le seigneur qui ne voulait pas protéger son vassal perdait tous ses droits sur lui. Cette clientèle et ce patronage formaient l'un des plus puissants liens sociaux de cette époque.

Les artisans et les gens de métier non possesseurs de terres étaient appelés villains, parce qu'ils habitaient généralement les villes ou les gros villages; ils étaient soumis au seigneur de la province. Les cultivateurs, colons et esclaves attachés au domaine seigneurial, prenaient le nom de serfs. Les serfs appartenaient, corps et biens, à leur seigneur, et ne pouvaient ni se marier, ni contracter, ni sortir du fief, sans sa permission; ils étaient en quelque sorte assimilés au bétail et se comptaient par têtes.

Pour les terres, elles se divisaient en fiefs et en terres nobles; celles qu'on appelait, par exception, terres roturières, étaient les petits alleux qui n'avaient point encore été convertis en fiefs par la recommandation féodale.

Quant aux biens territoriaux que les communautés religieuses et les dignitaires de l'Église avaient obtenus de la munificence des rois ou des seigneurs, ils étaient assimilés, sous le rapport politique, aux autres bénéfices; le clergé y exerçait toutes les prérogatives attachées aux terres nobles : l'abbé recevait la foi et l'hommage pour les dépendances de son monastère, l'évêque pour les terres qui relevaient de son siége. Les fiefs du clergé ne reconnaissaient d'abord d'autre suzeraineté que celle du roi; mais les seigneurs les plus puissants abolirent plus tard ce privilége, et il arriva peu à peu, au grand détriment des mœurs, de la piété et de la discipline, que les évêques et les abbés furent rangés par les possesseurs de grands fiefs au rang des simples vassaux ou bénéficiers. Au surplus, ce serait une erreur de croire que cette organisation, telle que nous venons de l'indiquer, ait été accomplie régulièrement et à une époque donnée; elle avait été au contraire très-lente à se former, et les rois, aussi bien que la

classe des hommes libres (celle des petits propriétaires), tant qu'elle subsista, s'étaient efforcés de la retarder : les princes carlovingiens et capétiens, appuyés tantôt sur l'audace et tantôt sur la ruse, cherchèrent à neutraliser ses progrès; ils disputèrent peu à peu quelques lambeaux de leur puissance, et (l'histoire va bientôt nous offrir ce spectacle) la féodalité ne fut pas plus tôt entrée dans le droit régulier et dans les faits que les rois cherchèrent à la détruire, et que, pour satisfaire aux nécessités de cette lutte, ils appelèrent à leur secours deux nouveaux éléments sociaux encore inconnus: la bourgeoisie d'abord, et plus tard le peuple. En attendant que cette émancipation de la royauté se soit manifestée dans toute sa force, nous aurons à raconter de nouvelles luttes et à dérouler le sombre tableau des misères qui furent imposées aux populations: douloureuse période qui fut l'enfantement des idées modernes, et qui, au demeurant, eut aussi à s'enorqueillir de ses gloires et de ses conquêtes.

Avant de mourir, Charles le Chauve avait remis aux mains de l'impératrice Richilde un acte scellé de son sceau, et par lequel il appelait à lui succéder Louis, son fils, le seul survivant de ses enfants mâles; il joignait à ce testament l'arme sainte qu'on appelait l'épée de saint Pierre, et qui lui avait été donnée par le pape; enfin, il confia également à l'impératrice le manteau royal, le sceptre et la couronne, afin que, lorsqu'il aurait fermé les yeux, Richilde se rendît en France et transmît à Louis le Bègue ces marques de la dignité monarchique. L'impératrice était assez peu digne de cette confiance; elle n'avait

nullement à cœur de favoriser l'avénement de Louis, fils d'Irmintrude, première femme de Charles le Chauve, et toutes ses sympathies étaient acquises au parti des seigneurs et surtout au plus puissant d'entre eux, à Boson, duc de Lombardie et marquis de quelques provinces de la Bourgogne cisjurane, et qui aspirait au titre de roi. Boson, après la mort de sa première femme, avait épousé Ermengarde, fille de l'empereur Louis II; si donc les grands vassaux et l'impératrice réussissaient à exclure du trône Louis le Bègue, fils de Charles le Chauve, nul plus que Boson ne pouvait revendiquer l'héritage de ce dernier souverain. Le plus redoutable des seigneurs français, après Boson, était Hugues-l'Abbé, proche parent de Louis le Bègue, et qui, bien qu'il tînt son surnom d'une abbaye dont il était possesseur, n'avait jamais reçu les ordres et gouvernait, à titre de duc, les pays d'entre Seine et Loire qu'avait autrefois commandés le duc Robert le Fort. Enfin, après Hugues et Boson, le roi de France avait à craindre l'opposition et la puissance de Bernard, comte d'Auvergne, et celle de Bernard, marquis de Gothie (le moderne Languedoc) et gouverneur de la Marche d'Espagne. Ce fut avec ces seigneurs et leurs principaux adhérents que l'impératrice Richilde se concerta pour disputer à Louis le Bègue cette couronne royale qu'elle avait mission de lui remettre (877).

Cependant Louis le Bègue prévalut et se fit couronner roi, en dépit de ces résistances, et sans doute par le soin qu'il prit de se concilier la faveur des grands en leur distribuant les bénéfices et les charges,

tant civiles qu'ecclésiastiques, dont il pouvait disposer. « Louis, disent les chroniques carlovingiennes, avant reçu à Arréville la nouvelle de la mort de son père Charles, se rattacha tous ceux qu'il put en leur donnant des abbayes, des comtés et des manoirs, selon ce que demandait chacun... Apprenant que les premiers du royaume, tant abbés que comtes, indignés de ce qu'il avait donné des bénéfices à plusieurs sans leur consentement, s'étaient réunis contre lui, il retourna à Compiègne. Cependant lesdits grands, avec Richilde, exerçant partout des dévastations, arrivèrent au monastère d'Avenai et convoquèrent leur assemblée à Mont-Vimar, d'où ils envoyèrent leurs messagers vers Louis.» (Annal. de Saint-Bertin.) Les grands qui servaient la cause de Richilde reconnurent qu'ils n'avaient pas la force de mettre obstacle à l'avénement du roi Louis; il y a également lieu de croire qu'ils marchandèrent leur soumission et se firent concéder beaucoup de comtés et d'abbayes; ce qui est certain, c'est qu'ils prêtèrent serment de fidélité à Louis le Bègue, et que tous, sans distinction, abbés, évêques et comtes, reconnurent ses droits. Et ici les chroniques nous font connaître que la plupart de ces abbés n'étaient que des gens de guerre, indûment pourvus de bénéfices ecclésiastiques. « Pour ce que l'estoire (l'histoire) parle souvent des abbez du roïaume, porroient aucuns cuider que ce sussent moines et genz de religion; mais nous cuidons mieux, selon ce que l'estoire donne à entendre, que ce fussent baron ou grant homme seculez à qui l'on les donnast, ou à tens ou à vie. » Louis le Bègue fut sacré à Compiègne, le 8 décembre 877, par les mains de l'archevêque Hincmar, après qu'il eut d'ailleurs confirmé par serment les clauses du capitulaire de Kiersy-sur-Oise, stipulations qu'il avait enfreintes ou méconnues en donnant arbitrairement à ses partisans des abbayes, des comtés et des bénéfices dont il ne pouvait désormais disposer. Voici les termes du serment qui lui fut imposé :

« Moi, Louis, constitué roi par la miséricorde de « Dieu et par l'élection du peuple, je promets, devant « l'Église et devant tous les ordres de l'État, d'obser-« ver en entier les lois et les règlements donnés par « mes pères aux peuples dont le gouvernement m'est « confié, selon le conseil commun de mes fidèles et « les décrets inviolables de mes prédécesseurs. »

Les termes de cet acte solennel méritent de fixer l'attention. Il est évident, d'après cette formule, que la royauté carlovingienne n'avait pas, au même degré que la royauté mérovingienne, le caractère d'hérédité et d'inviolabilité. Le roi reconnaît qu'il règne par la grâce de Dieu et l'élection du peuple. La monarchie contemporaine ne parle pas autrement et emploie les mêmes mots.

Reconnaissons également que les contrats fondamentaux que les publicistes modernes appellent du nom de constitutions ou de chartes ne sont pas, même en France, des nouveautés politiques. Louis le Bègue ne commence à régner qu'après avoir juré d'observer et de maintenir les lois que ses pères ont accordées aux peuples; il s'engage à ne gouverner que selon le conseil commun, c'est-à-dire les décisions des assemblées générales ou des plaids. La féodalité prenait

ses précautions à l'égard des rois, et, aussi loin qu'on remonte dans notre histoire, nous ne découvrons jamais le pouvoir absolu. « C'est la liberté qui est ancienne; c'est le despotisme qui est nouveau (1).»

Les évêques ayant réclamé les garanties particulièrement revendiquées par les Églises et le maintien des concessions obtenues à Kiersy-sur-Oise, Louis le Bègue répondit:

« Je vous promets et accorde que, conformément au « capitulaire que vous invoquez, lequel, d'accord « avec ses fidèles et les nôtres, et les légats du siége « apostolique, Gozlin lisant, le seigneur empereur mon « père a très-récemment, à Kiersy, déclaré devoir « être par lui observé, je vous garderai, à vous et « aux Églises qui vous sont confiées, le privilége cano- « nique et vos droits légitimes, et que, Dieu aidant, je « vous donnerai, autant que je pourrai, protection « telle qu'un roi la doit à son royaume et aux Églises, « pour lesquels il doit veiller. »

Louis le Bègue montait sur le trône à l'âge de trente-quatre ans (878.) C'était un prince faible de corps et d'esprit, bien peu capable de résister à la féodalité, désormais prédominante et investie de tout ce qui fait la force. Il était loin, d'ailleurs, d'hériter de tous les Etats de son père. Carloman, roi de Bavière et fils du Germanique, venait de se faire couronner à Pavie roi d'Italie, et régnait avec l'assentiment des seigneurs lombards. La Lorraine, qui avait refusé de reconnaître Louis le Bègue, avait accepté

⁽¹⁾ Madame de Staël, Considérations sur la révolution française.

pour roi Hugues, fils adultérin de Lothaire II et de Waldrade; mais ce royaume était convoité par les trois fils de Louis le Germanique. En Bretagne, Alain, surnommé le Grand, déjà maître du comté de Vannes, s'était emparé de celui de Rennes et avait pris le titre de roi des Bretons. Dans la Wasconie, que nous appellerons désormais, de son nom français, la Gascogne, Sanche-Mittara (le Ravageur) avait été appelé de Castille, par les peuples du pays, et proclamé duc, sans l'intervention de l'autorité royale : il régnait donc sur cette portion de l'Aquitaine, en pleine indépendance et au mépris des anciens traités qui établissaient la suzeraineté des rois carlovingiens sur les Gascons. Louis le Bègue conservait une sorte de souveraineté nominale sur la Neustrie, l'Aquitaine et la Provence; mais, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, la Provence était sous les ordres de Boson, et deux grandes parties de l'Aquitaine, la Gothie et l'Auvergne, obéissaient aux deux Bernard. Quant à la Neustrie, ses principales provinces avaient pour chefs réels, non le roi suzerain, mais Hugues-l'Abbé, successeur de Robert le Fort, Gozlin, abbé de Saint-Germain et de Saint-Denis, et Conrad, frère de Judith, et qui portait le titre célèbre de comte de Paris. Tous ces seigneurs n'admettaient chez le roi qu'une suprématie de pure forme et ne permettaient à personne de leur donner des ordres.

Or, tandis que Louis le Bègue exerçait cette autorité précaire et sans honneur, le pape Jean VIII se voyait réduit à se réfugier en France et venait de débarquer à Arles. Ce pontife, en décernant la couronne.

impériale à Charles le Chauve, avait cru s'assurer un protecteur contre les Sarrasins qui infestaient les côtes d'Italie et contre les autres ennemis de l'Église : Charles le Chauve n'avait pu remplir cette mission, et, s'il eût vécu, il eût reculé devant les dangers qu'elle présentait. Carloman, roi d'Italie, ne pouvait le remplacer : à peine installé sur le trône des Lombards, il s'était vu atteint d'une maladie grave dont il languissait, et qui, trois ans plus tard, devait le conduire au tombeau. Dans cette extrémité, le pape avait subi la dure nécessité de traiter avec les infidèles et de leur promettre un tribut annuel de vingt-cinq mille marcs d'argent. Mais ce n'étaient point là les seuls adversaires qu'il eût à désarmer. Lambert, duc de Spolète, et Adalbert, duc de Toscane, entrèrent à main armée dans Rome, arrêtèrent le pape et contraignirent les Romains à prêter serment de fidélité à Carloman, roi d'Italie. C'était après avoir réussi à se soustraire à leurs menaces que le vénérable Jean VIII s'était réfugié à Arles, et il eut lieu de s'applaudir d'avoir, à l'exemple de ses prédécesseurs, réclamé l'intervention et le secours des Français : à peine eut-il posé le pied sur le territoire d'Arles qu'il fut accueilli avec les plus grands égards par le duc Boson et sa femme Ermengarde.

Boson conduisit le pape jusqu'à Lyon, et de cette ville le chef des fidèles, sur l'invitation qu'il reçut de Louis le Bègue, se rendit à Troyes. Là s'assembla un concile, ou pour mieux dire une sorte de plaid, qui ne demeura point étranger aux questions politiques. Le pape y excommunia Lambert et Adalbert; il

excommunia également Bernard, marquis de Gothie, qui, deux fois convoqué à l'assemblée par le pape, avait refusé de s'y rendre, et il chargea Bernard, comte d'Auvergne, de mettre à exécution cette sentence et de priver le rebelle de ses fiefs. Louis le Bègue assistait au concile, dans les derniers jours de la session, et le 7 septembre (878) il fut solennellement couronné roi par le souverain pontife. Cet honneur fut refusé à Adélaïde, sa femme, parce que la reine Ansgarde, que Louis le Bègue avait répudiée par un ordre de son père, vivait encore et conservait les droits d'épouse légitime, dont nul n'avait eu pouvoir de la dépouiller. Quelques jours après, Hugues, fils de Waldrade, qui s'était emparé du royaume de Lorraine, fut excommunié à son tour. Dans ce même concile de Troyes on publia des canons en faveur des évêques, et l'on ordonna « à toutes les puissances du monde, non-seulement de rendre aux évêques l'honneur qui leur est dû, mais encore il fut fait défense à quiconque de s'asseoir en leur présence, qu'ils n'eussent commandé de le faire. » On remarqua que le titre d'empereur, vacant depuis la mort de Charles le Chauve, ne fut point donné par Jean VIII au successeur de ce prince, et que Louis le Bègue ne le prit jamais. Le pape voulait sans doute n'accorder cette dignité si enviée qu'au roi de France qui, digne de Charlemagne et de Pepin, n'hésiterait pas à tirer l'épée pour la défense de l'Église et l'indépendance de Rome. Quoi qu'il en soit, l'honneur de ramener le pape en Italie échut à Boson. Peu de temps après, Louis le Bègue et son cousin Louis de Saxe eurent une entrevue à Toron, près de Maëstricht. On

y posa les premières bases d'une alliance entre les deux rois et celles d'un prochain partage du royaume de Lorraine au profit de Louis le Bègue et des rois Carloman, Charles le Gros et Louis de Saxe, tous trois fils de Louis le Germanique. Ces projets furent suspendus par la maladie ou la mort de plusieurs de ces princes : Carloman fut atteint d'une paralysie qui lui ôta l'usage de la parole, et Louis le Bègue, dont la santé était de plus en plus altérée, se vit forcé de retourner à Compiègne et d'y passer l'hiver.

Ce fut là que ce prince mourut (879), le vendredisaint, 10 avril, après un règne de dix-huit mois. Il laissait deux fils nés d'Ansgarde, nommés Louis et Carloman. La reine Adélaïde, qui était enceinte, mit plus tard au monde un enfant qui fut appelé Charles, et qui, à son tour, régna sans éclat et sans dignité, sous le nom de Charles le Simple.

LOUIS III ET CARLOMAN.

(879 -- 884).

Désormais, à la mort de chaque roi, les grands et les leudes, les feudataires du premier ordre et leurs fidèles, se mettaient en devoir de marchander à l'héritier du trône leur obéissance et leur soumission. Les uns appelaient à régner un prétendant dont ils avaient beaucoup à espérer, les autres se ralliaient à un prince qui semblait offrir à leur ambition des chances plus vastes, et la royauté ne sortait de ces épreuves qu'amoindrie, abaissée et de plus en plus impuissante.

Deux factions entrèrent en lutte. La première avait pour chefs principaux Gozlin, abbé de Saint-Denis et de Saint-Germain et chancelier de France; son neveu, Bernard, de Gothie; le comte de Paris, Conrad, et plusieurs autres seigneurs; l'autre était dirigée par l'abbé Hugues, et s'appuyait sur l'influence de Boson, de Provence, et de Thierry ou Théoderic, comte d'Autun. Celle-ci voulait élever au trône de France les deux fils vivants de Louis le Bègue; la première décernait la couronne à Louis de Saxe. Pour le moment, le parti de Louis III et de Carloman prévalut, et ces deux jeunes princes furent couronnés dans l'abbaye de Ferrières par Anségise, archevêque de Sens.

La faction qui cherchait à donner la France au roi de Saxe ne se tenait pas pour vaincue; elle recommencait ses menées et rassemblait des troupes. Sur ces entrefaites, le duc Boson, à l'instigation de la fière Ermengarde, découpa avec son épée un royaume dans les débris de l'empire carlovingien. « Sa femme, disent les chroniques, lui déclarait qu'elle renoncerait à la vie, si, fille, comme elle l'était, de l'empereur d'Italie, et autrefois fiancée à l'empereur des Grecs, elle ne réussissait pas à avoir un mari qui fût roi. Et alors Boson, forçant quelques-uns par ses menaces, alléchant la cupidité des autres par des promesses d'abbayes et de manoirs qu'il leur donna ensuite, détermina les évêques des environs à le sacrer et à le couronner. » Les contrées que Boson soumit à sa couronne, et qui constituèrent un État appelé « royaume d'Arles et de Provence », comprenaient les territoires qui, en des temps moins reculés, ont reçu les noms de Dauphiné, de Savoie, de duché de Bourgogne, et, en outre, les pays qui déjà étaient appelés le Lyonnais et la Provence.

L'avénement de Boson à la dignité royale fut l'une des tentatives les plus hardies de la féodalité. Boson n'appartenait par sa naissance à aucune famille de rois; il sortait de la foule des seigneurs; il n'invoquait d'autres droits que son courage et son épée. Il ceignait la couronne du consentement de l'Église et avec l'adhésion des peuples, parce que sa royauté apparaissait comme une nécessité, comme un fait qu'il n'appartenait à personne de nier ni de détruire. Du reste, c'était un homme capable et vaillant, et au niveau de sa fortune.

Bien que le pape l'estimât comme son désenseur,

il ne jugea pas possible de donner l'empire à un homme dont la puissance était si récente et qui ne descendait pas de Charlemagne. La dignité d'empereur ne pouvait être décernée au roi d'Italie, Carloman, qui s'éteignait atteint d'une maladie incurable. Louis de Saxe, alors occupé à guerroyer contre les Slaves et les Normands, ne pouvait être un défenseur utile à l'Église. Le pape songea donc au troisième fils de Louis le Germanique, à Charles le Gros, alors roi de Souabe; et, l'ayant appelé à Rome, il le sacra et le couronna empereur le jour de Noël, l'an 880. Vers le même temps, Carloman étant mort, le nouvel empereur ajouta le royaume d'Italie à ses Etats de Souabe. Pour dédommager Louis de Saxe, on lui donna le royaume de Lorraine, dont s'était vu déposséder le bâtard Hugues, fils de Waldrade.

Le royaume de France appartenait, sinon en réalité, au moins en apparence, aux deux fils de Louis le Bègue, Carloman et Louis III (880). Ce dernier régnait sur la Neustrie, l'autre sur l'Aquitaine; mais tous deux n'étaient que les instruments des grands feudataires et des évêques.

Cependant la fondation du royaume d'Arles par le duc Boson n'avait point été approuvée par les princes carlovingiens. Les deux fils de Louis le Bègue s'unirent à l'empereur Charles le Gros et mirent le siége devant la ville de Vienne (880). Ce siége dura deux ans, grâce à la vigoureuse résistance d'Ermengarde, femme de Boson. Quand cette ville se rendit enfin, le roi Louis III avait été rappelé en Neustrie par la nécessité de repousser les Normands; il atteignit ces barbares

à Saucourt et les tailla en pièces. Quelques jours après cette glorieuse victoire, ce prince mourut à Saint-Denis : son courage semblait le rendre digne d'un plus long règne (882).

La même année mourut Louis de Saxe, ne laissant aucun fils pour lui succéder.

La Neustrie venait de perdre son jeune roi. Les grands de ce pays mandèrent à Carloman, héritier de son frère et dès ce moment seul roi de France, qu'il eût à venir à leur secours et à tenir tête avec eux aux invasions des Normands. Déjà ces barbares avaient pris et brûlé les villes de Cologne et de Trèves, les monastères de Saint-Lambert et de Pruim, et la plupart des abbayes des diocèses de Reims, de Langres, d'Arras et de Cambrai; ils avaient tué Wala, évêque de Metz, qui, disent les chroniques, « s'était armé « et les avait combattus, au mépris des saintes au-« torités. » A l'appel des leudes neustriens, Carloman se hâta de quitter Vienne, laissant un corps d'armée devant cette ville; puis il se rendit dans le nord, et, après avoir reçu le serment des seigneurs, il marcha à leur tête contre les barbares. Après quelques combats heureux, le jeune roi contraignit le renégat Hasting, roi des pirates, à s'éloigner de France avec sa flotte. Sur ces entrefaites, les konongs (rois) des Danois, Gottfried et Siegfried (Godefroid et Sigefroy), débarquèrent aux bouches de la Meuse. Charles le Gros, qui venait d'ajouter à ses États le royaume de Germanie, rassembla toutes ses forces contre ces barbares: mais, après douze jours de bataille sans résultat,

il se vit réduit à acheter la paix à prix d'argent et en cédant aux Normands tous les pays des Frisons. Cette lâche concession ne fit que redoubler l'avidité des pirates : ces barbares saccagèrent la ville de Laon et surprirent les faubourgs de Reims. Carloman essaya de leur résister; mais, se voyant abandonné d'une partie de ses vassaux, il fut contraint à se débarrasser de ses ennemis en leur payant le tribut énorme de douze mille livres d'argent. Les chroniques du temps mentionnent avec effroi les dévastations et les pillages qu'avait à endurer la France. « Dans les villes, dans les villages, disent-elles, il n'y avait pas de jour où l'on ne vît des cadavres gisants... Les grands chemins, les lieux écartés étaient également couverts de morts. » Pour payer la rançon qu'avaient exigée les pirates il fallut dépouiller les églises. Ni les seigneurs ni les peuples n'osaient résister; et, au lieu d'imputer leurs misères à leur propre faiblesse, ils ne craignaient pas d'en accuser le roi de France. L'histoire n'a point ratifié l'injustice de ces plaintes, mais elles durent décourager et remplir d'amertume le cœur de Carloman. Ces épreuves furent de courte durée. Vers le même temps, le jeune roi mourut à la chasse des suites d'une blessure qu'il avait reçue d'un sanglier (884). Ni Louis III ni Carloman n'avaient laissé de fils capables de leur succéder, et la couronne de France semblait d'autant mieux réservée à Charles le Gros que son titre d'empereur exerçait une influence irrésistible sur l'esprit des peuples.

CHARLES-LE-GROS, EMPEREUR.

(884 - 887.)

L'empereur Charles le Gros se fit reconnaître par la France et régna sur elle : c'était un prince lâche et incapable, qui convoitait couronne sur couronne, et ne savait que faire d'un empire aussi étendu que celui de Charlemagne. Ses peuples, ses fidèles le méprisaient et s'indignaient de sa honteuse incurie; mais plus le monarque était faible, dans l'ordre féodal, et plus le pouvoir des grands étendait ses racines. A peine Charles le Gros eut-il ajouté à ses États le royaume de Carloman qu'il vit apparaître les pirates du Nord, réclamant de nouvelles rançons et préludant à de nouveaux pillages, soit aux embouchures de la Meuse, soit sur les côtes de la Frise. Leur roi ou konong, nommé Gottfried, avait épousé Ghisèle, sœur de Hugues le Bâtard, et comme lui née de Waldrade l'excommuniée. Le misérable Hugues, non content d'avoir donné sa sœur en mariage au chef des païens, s'unit à ceux-ci pour reconquérir, avec leur secours, le royaume de Lorraine, dont il s'était vu déposséder. Gottfried somma Charles le Gros de lui céder Coblentz, Andernach et quelques autres domaines, alléguant que la Frise, dont l'empereur lui avait fait don, ne lui suffisait pas, parce qu'elle n'avait point de vignes. Charles se débarrassa de ses prétentions en le faisant

assassiner dans une entrevue; mais cette trahison ne fit que redoubler la fureur et l'audace des Normands.

Hugues, fils de Waldrade, qui avait favorisé l'invasion des pirates, fut arrêté au mépris d'un sauf-conduit dont il était porteur (885); il fut condamné à perdre les yeux, puis on le renferma dans le monastère de Saint-Gall. Charles le Gros donna ensuite aux seigneurs français l'ordre de rassembler une armée et de marcher contre les Normands, qui s'étaient emparés de Louvain et s'y étaient retranchés. Les Normands, au lieu de fuir devant les troupes neustriennes, se portèrent à leur rencontre et les refoulèrent jusque dans la vallée de la Seine; et bientôt après ils se rendirent maîtres de Rouen, chassant devant eux Raynold, duc du Maine. Les chroniques racontent que les barbares exercèrent alors d'horribles dévastations dans toute la Neustrie, égorgeant le peuple chrétien, détruisant les églises et emmenant de nombreux prisonniers. Ceux à qui était confiée la défense du royaume, n'osant tenir tête à ces cruels ennemis, élevèrent des forts et des retranchements dans les positions qui commandaient les routes et les fleuves. L'une de ces citadelles, construite à Pontoise, fut attaquée par les Normands, qui la brûlèrent. Vers le même temps, l'évêque de Paris étant mort, Gozlin, abbé de Saint-Germain et de Saint-Denis, fut élu à sa place. Son premier soin fut de prendre des mesures pour mettre à couvert la capitale du royaume et de bâtir à la hâte des forts et des tours destinés à retarder les ravages des Normands. Eudes, comte de Paris, dirigea ces travaux et prit les dispositions militaires que lui suggéraient son expérience et son courage : il était, dit-on, fils de Robert le Fort, et digne de continuer la lutte si vaillamment soutenue par son père contre les barbares. Pendant que, d'accord avec l'évêque et avec Hugues-l'Abbé, ils se préparaient à la résistance, les Normands remontèrent la Seine avec de nombreuses hordes et vinrent mettre le siége devant Paris.

« Mais à peine, dit le poëte carlovingien (1), à peine le soleil a-t-il projeté dans l'air ses rayons rougeâtres que les Danois se répandent sur les deux rives de la Seine et assoient leur camp... Ensuite leurs cavaliers parcourent en furieux les montagnes, les plaines, les bois, les champs et les fermes, tandis que les fantassins égorgent les petits enfants, les adolescents, les vieillards, les pères, les fils, les mères elles-mêmes. La femme est massacrée sous les yeux de son mari, l'époux tombe égorgé sous les yeux de l'épouse, et la mort dévore les enfants à la face de leurs parents éperdus. Le serf devient libre, l'homme libre est réduit à l'état de serf... Le laboureur et sa terre sont également détruits par le fer du barbare. La triste France, dépeuplée de maitres et de serviteurs, ne peut plus se vanter de posséder un seul héros, et est inondée de larmes. Aucune maison demeurée debout ne conserve de chef vivant qui la gouverne. Hélas! cette contrée opulente est dépouillée de ses trésors... Le pillage, la mort, la flamme la mettent en lambeaux; les troupes impitoyables des Danois avides de sang la ravagent... Nul ne se montre;

⁽¹⁾ Abbon, Siége de Paris.

tous se dispersent; aucun ne résiste... Cependant la ville de Paris reste debout au milieu de ces terribles ouvriers qui creusent le sol sous ses murs; elle se montre inaccessible à la peur, et rit des traits qu'on lui destine. »

On était à la fin de décembre (885). La flotte normande, qui, de Pontoise, avait remonté vers Paris, se composait de sept cents barques et portait trente mille pirates, aux ordres du konong Sigefried. Ce dernier, avant de tenter l'attaque à force ouverte, voulut essayer les armes de la ruse et demanda à parler à l'évêque Gozlin. On l'introduisit auprès du prélat guerrier, et il se borna à demander la permission de remonter la Seine, à travers la ville et ses faubourgs, s'engageant à empêcher toute violence et tout désordre. L'évêque, qui s'était concerté d'avance avec le comte de Paris, répondit que, chargé par le seigneur Charles, empereur, de veiller à la garde de la ville, il ne pouvait prendre sur lui de laisser passer les Normands. Le konong se retira, en annonçant qu'il allait s'ouvrir un chemin avec son épée.

Paris n'était point alors cette prodigieuse ville que les générations actuelles se lassent de parcourir et qu'elles ne peuvent assez admirer; comme sous Julien et sous Clovis, elle était renfermée dans l'île que nous nommons toujours la cité, et de toutes parts le fleuve qui l'enveloppait lui servait de défense naturelle. Sur les deux autres rives de la Seine, au nord et au midi, elle possédait quelques faubourgs de peu d'étendue, entrecoupés de bois et de marécages, et qui, bien que déjà dotés d'églises et d'abbayes, mé-

ritaient à peine d'être mis au rang de hameaux.

La ville communiquait avec les rives opposées de la Seine par deux ponts de bois; celui du nord, jeté sur le grand bras du fleuve, était défendu, à son extrémité, par une grosse tour qui occupait une partie de l'espace appelé de nos jours place du Châtelet; l'autre pont, qui joignait la ville à la rive gauche, était situé à peu de distance de notre place du pont Saint-Michel, et une tour moins considérable en protégeait également les abords. Un mur bordait l'île, et formait comme une seconde enceinte de tous côtés baignée par la rivière. La tour du nord, au moment où apparurent les Normands, n'était qu'à moitié construite; pour la mettre en état de résister aux barbares, on l'éleva d'un étage avec de la charpente. En réalité c'était là une place de guerre mal défendue et hors d'état d'arrêter longtemps l'ennemi, à moins que la garnison et les habitants ne fissent des prodiges de dévouement et de patience. Eudes, comte de Paris, fils de Robert le Fort, confia la garde des principaux postes à son frère Robert, au comte Ragenaire (Ragner) et à un seigneur nommé Aledran, qui, récemment et malgré son courage, n'avait pu garantir Pontoise de l'attaque des Normands. L'évêque Gozlin, selon la coutume de cette époque d'ignorance, ne croyait pas manquer à la sainteté de son caractère en prenant part aux combats livrés à des païens en faveur d'une population chrétienne; son neveu Eble, possesseur d'abbayes, mais séculier et soldat, servait sous ses ordres. Les forces militaires dont ils disposaient étaient peu considérables, tandis que les Nor

mands, qui venaient d'appeler à eux des renforts, se trouvaient au nombre de quarante mille. Leurs barques et leurs navires, de guerre ou de transport, couvraient la Seine dans un espace de deux lieues; sur plusieurs de ces bâtiments de pirates on avait établi des machines destinées à battre la tour du Nord, tandis que les colonnes de Sigefried, qui se déployaient dans la campagne, l'attaqueraient du côté de la terre.

Le premier jour, les Normands firent pleuvoir sur la tour une grêle de traits et de pierres, puis ils donnèrent l'assaut : on se battit jusqu'au soir avec un acharnement égal, de près ou de loin, et pour emporter ou défendre le pont de bois attenant à la tour. De part et d'autre un grand nombre d'hommes furent tués : l'évêque de Paris fut blessé d'une flèche; son écuyer périt d'un coup d'épée. La nuit suspendit le combat; mais, vers le soir, les charpentes qui formaient le second étage de la tour avaient été détruites ; les parapets étaient fortement endommagés, et, dans cette position, les soldats ne pouvaient plus se maintenir derrière les créneaux. Pendant la nuit, le comte de Paris fit réparer le dégât, et fit établir au-dessus de la tour une nouvelle charpente plus solide que l'autre, et, dès le point du jour, la garnison se vit en mesure de résister avec avantage aux efforts de l'ennemi. Le lendemain, les Normands recommencèrent le combat et rencontrèrent une résistance plus énergique encore que celle de la veille. Leur konong Sigefried ayant fait établir, à la manière des anciens, des galeries couvertes à l'abri desquelles on

approchait de la muraille pour la saper et la détruire, le comte de Paris fit rouler d'en haut des quartiers de roche qui rompirent ces galeries, et, partout où on aperçut une brèche, les assiégés versèrent des flots de poix bouillante et de résine enflammée. L'infanterie des barbares s'étant lassée en de vains efforts, Sigefried ordonna aux cavaliers de mettre pied à terre et de monter à l'assaut : ils furent reçus vaillamment par les Parisiens. Eudes et Eble l'Abbé firent des sorties et tuèrent de leurs propres mains un grand nombre de barbares. Pendant qu'ils chassaient devant eux l'ennemi, étonné de leur courage, un pan de la muraille de la tour du Nord s'écroula sous les coups du bélier, et les Normands s'élancèrent sur la large brèche qui semblait leur ouvrir passage. Les Français tinrent bon : du milieu de la tour et des parapets ils lancèrent sur les barbares des masses énormes de traits et de pierres, et les contraignirent à s'arrêter. Les Normands essayèrent de mettre le feu à la tour; mais le vent chassait la flamme contre eux, et les assiégés, qui combattaient à quelques pas du fleuve, réussirent là éteindre les commencements d'incendie. Dans cette glorieuse journée la perte des assiégeants fut très-considérable. Du côté des assiégés on eut à déplorer la mort du comte Robert, frère du comte de Paris.

Le konong Sigefried, n'espérant point venir à bout d'une résistance si hardie, prit le parti de suspendre l'attaque, de bloquer Paris et de dévaster ou de livrer aux flammes tout le pays d'alentour. Les hordes placées sous ses ordres se répandirent dans la cam-

pagne et y exercèrent les plus horribles ravages. Durant le cours de ces dévastations, les Normands établirent leur camp près de Saint-Germain l'Auxerrois, s'y fortifièrent avec soin et se mirent à l'abri de toute attaque qui viendrait du dehors. Comme une garnison française, cantonnée dans l'abbaye de Saint-Germain des Prés, ne cessait de les harceler, ils résolurent de la tenir en respect et dirigèrent contre cette position des forces nombreuses. Ils établirent ensuite tout à l'entour du monastère, érigé en forteresse, une ligne de circonvallation et des retranchements, et, au moyen de ces ouvrages de guerre, ils paralysèrent une partie des forces de l'assiégé. Pour venir à bout de la résistance des deux tours, ils construisirent de hautes machines roulantes, du haut desquelles un certain nombre d'archers, mis à couvert, lançaient des flèches sur ceux qui, derrière les créneaux, protégeaient les abords des deux ponts. Peu de jours après, les assauts et les combats corps à corps recommencèrent, et les Normands furent repoussés avec perte, malgré la hardiesse de leurs efforts. Exaspérés par la mort de leurs compagnons et par l'héroïque résistance du peuple de Paris, les barbares égorgèrent les prisonniers qu'ils avaient faits dans la campagne, et entassèrent leurs cadavres dans le fossé creusé au pied de la grande tour : ils espéraient épouvanter les assiégés, et, dans le cas contraire, déterminer une infection, causée par le voisinage de tant de corps privés de sépulture. Durant cet affreux massacre, l'évêque de Paris était debout sur le rempart de la tour ; il en appela à la justice de Dieu contre les barbares;

puis, emporté par l'excès de son zèle, il lança luimême un trait sur l'ennemi, et tua l'un des soldats normands qui égorgaient les captifs. Le reste de la journée et la nuit même furent employés par les barbares à combler les fossés et à avancer de nouveau les galeries couvertes. Le lendemain ils battirent en brèche la tour du Nord avec trois béliers. Les assiégés, sans se laisser intimider par ces attaques, précipitèrent sur les galeries des poutres garnies de pointes de fer et des amas de pierres; puis, ayant ainsi réussi à écraser les galeries et ceux qui étaient postés dessous, ils déjouèrent victorieusement la tentative des pirates.

Ceux-ci construisirent d'énormes brûlots; ils se servirent à cet effet de gros navires qu'ils chargèrent de matières inflammables et qu'ils poussèrent vers les ponts de bois. Les assiégés se croyaient perdus et invoquaient l'intercession de saint Germain, leur ancien évêque, dont ils possédaient le tombeau. Quelques estacades placées en avant retinrent les brûlots à distance des ponts et les préservèrent de l'atteinte de la flamme. Ce fut ainsi que les assiégés virent arriver la fin de janvier, ayant chaque jour à lutter et à combattre, et redoublant de courage au milieu de leurs épreuves.

Or, le 6 février (886), une crue subite des eaux emporta le petit pont, et laissa exposée sans secours à la fureur des Normands la poignée de braves qui occupait cette position. Les Normands attaquèrent la tour du Midi et sommèrent ses défenseurs de capituler; ceux-ci, au nombre de douze, répondirent par

un courageux refus; bientôt après, écrasés par le nombre et cernés par les flammes, ils tombèrent au pouvoir des barbares, qui les égorgèrent lâchement, à la vue du peuple impuissant à les défendre. Le vieux poëme qui a transmis à la postérité les annales de ce mémorable siége nomme les douze citoyens de Paris qui périrent ainsi pour la cause de la religion et de la patrie; ils s'appelaient Ermanfroid, Erivée (Hervé), Ériland, Odoacre, Ervic, Arnold, Solie, Gobert, Wido, Ardrade, Eimard et Gowin. Le plus brave d'entre eux, Érivée, avait été épargné, parce que les pirates comptaient sur une forte rançon; mais il ne voulut pas survivre à ses compagnons de gloire, et il mourut avec eux. Le supplice immérité de ces hommes de cœur, loin d'intimider les Parisiens, ne fit qu'exalter leur résistance, par la certitude qu'ils acquirent qu'il ne leur serait point fait quartier. Dès le lendemain les Normands rasèrent la tour du Midi.

Ils levèrent ensuite leur camp, moins pour renoncer au siége que pour tendre des embûches aux assiégés. Ceux-ci, sous la conduite d'Èble, se portèrent dans la plaine qui s'étendait autour de Saint-Germain (l'Auxerrois) et mirent le feu aux tentes de l'ennemi. Les Normands revinrent en forces et obligèrent les Parisiens de se renfermer dans leur enceinte. Une horde de ces pirates se porta dans la direction de Chartres et du Mans, sans pouvoir néanmoins s'emparer de ces deux villes, et se vit contrainte de se borner à quelques actes de pillage. Sur ces entrefaites, le comte Heinric (Henri), qui déjà avait combattu les Normands dans la Frise, reçut de l'empereur Charles le

Gros l'ordre de se porter au secours de Paris, à la tête d'un corps d'armée; il se mit en marche vers le milieu de février, réussit à donner avis de son approche au comte de la ville assiégée; puis, tandis que ce dernier dirigeait une sortie contre les Normands, il attaqua les barbares sur leurs flancs et sur leurs derrières, et réussit à introduire des renforts dans la place. Sigefried, un moment découragé, proposa à ses compagnons de lever le siége; mais ils s'y refusèrent, et le contraignirent, au contraire, à attaquer l'abbaye de Saint-Germain des Prés. La garnison qui occupait ce poste important offrit aux barbares une forte rançon et fut épargnée. Quelques jours se passèrent sans événements graves, puis Sigefried tenta un nouvel assaut contre la tour du Nord et fut repoussé.

Dans cette attaque désespérée, deux konongs, qui combattaient avec Sigefried, reçurent la mort de la main des assiégés. Sigefried, vaincu et rebuté par les difficultés de l'entreprise, leva le siége avec une partie des siens etse jeta sur quelques provinces neustriennes qu'il pilla et ravagea. Cependant la moitié de son armée resta sous les murs de Paris et continua d'attaquer la ville. Les chaleurs étant venues, des maladies contagieuses vinrent ajouter leurs ravages aux misères de Paris. L'évêque Gozlin mourut, pleuré de son peuple; on ne tarda pas à apprendre la mort de Hugues-l'Abbé, et bientôt, exposée au fer et à la peste, la ville se vit réduite aux dernières extrémités. Le comte de Paris se rendit auprès de Charles le Gros pour réclamer des secours, et confia, pendant son absence, à l'abbé Mars la défense de la place assiégée. Cette situation fut de

197

courte durée, et bientôt on vit reparaître Eudes à la tête de quelques renforts qu'il introduisit dans la ville en passant sur le corps de l'armée assiégeante. Il annonçait l'arrivée prochaine de troupes plus considérables, et sa promesse se réalisa au bout de quelques jours, lorsque le comte Heinric signala à son tour sa présence dans le pays voisin de Paris. Ce lieutenant de l'empereur amenait avec lui une armée composée de Français et de Germains, et bientôt il se jeta avec une aveugle impétuosité sur les barbares. Dans cette première action il tomba et périt accablé par le nombre, et sa mort déconcerta le courage de son armée. Les Normands profitèrent de cette circonstance pour donner encore un furieux assaut à la ville : ils attaquèrent avec une vigueur inouïe, et plusieurs d'entre eux escaladèrent les murailles et occupèrent la tour du Nord. Un soldat français, nommé Gerbaud, donnant aux assiégés l'exemple de l'audace, s'avança presque seul vers les barbares, renversa leurs échelles, les rejeta dans les fossés, et, soutenu bientôt par une troupe nombreuse, sauva la ville et déjoua l'entreprise de l'ennemi. Une sortie ordonnée à propos par le comte de Paris mit fin au combat, refoula l'assiégeant jusque dans son camp, et les Parisiens, reprenant aux pirates une croix dont ils s'étaient emparés, la reportèrent processionnellement sur leurs remparts, en chantant le Te Deum.

Tant d'héroïsme étonnait l'empire et rendait la France fière de sa capitale. Charles le Gros assembla une armée et parut enfin sur les hauteurs de Montmartre. Or, ce lâche souverain, n'osant imiter la valeur de ses sujets, n'intervint que pour payer une rançon aux Normands, qu'il aurait pu attaquer et détruire. Ainsi se termina le siége de Paris, après avoir duré plus de treize mois. Les Normands, renonçant à se rendre maîtres d'une ville dont on leur payait la rançon tandis qu'elle était digne d'une délivrance plus glorieuse, levèrent leur camp et se portèrent dans la direction de Sens et de la Bourgogne.

Charles le Gros, déshonoré par sa conduite pusillanime, se replia précipitamment vers l'Alsace, harcelé par les Normands et maudit par ses peuples (887). Comme il était à Kirkheim, où il avait convoqué la diète germanique, il y apprit la mort de Boson, et il y recut l'hommage de Louis, fils de ce prince et héritier du royaume d'Arles et de Provence. Dans cette même diète, Charles le Gros disgracia son archichancelier Liutward, évêque de Verceil, qui, sous son règne, avait exercé une grande et regrettable influence; il accusa l'impératrice Richarde d'avoir trahi sa foi, et cette princesse, dont l'innocence était publiquement reconnue, fut reléguée dans un monastère. Cette injustice fut l'un des derniers actes de la vie et du gouvernement de Charles le Gros, prince ridicule et méprisé, et qu'une révolte des grands ne tarda pas à chasser du trône. Réduit à la plus extrême misère et n'ayant pour vivre que les dons du charitable évêque de Mayence, il mourut de chagrin, et par sa mort fut dissoute l'union des royaumes qui l'avaient reconnu pour maître. Charles le Gros fut le dernier Carlovingien qui porta le titre d'empereur.

ROIS FÉODAUX ET ROIS CARLOVINGIENS.

EUDES.

(888-898.)

La mort de Charles le Gros éteignait la race de Charlemagne, et ne laissait guère subsister que des rejetons illégitimes de ce grand homme. Charles le Simple, dernier fils de Louis le Bègue, n'avait que des droits contestables, le mariage de sa mère Adélaïde ayant été déclaré nul par l'Église. Il ne restait donc plus d'héritier direct du sceptre carlovingien, et les grands qui déposèrent Charles le Gros crurent devoir donner la couronne à Eudes, comte de Paris, que son courage contre les Normands avait justement rendu célèbre. Ce fils de Robert le Fort ne gouvernait réellement que la Neustrie, et encore convient-il de dire que tous les suffrages ne se réunirent point en sa faveur. Beaucoup de concurrents rallièrent à eux une partie des seigneurs, et ce furent entre autres Arnolphe, roi de Germanie; Gui, duc de Spolette, qui descendait de Charlemagne par les femmes; Raoul ou Rodolphe, fils de Conrad le Jeune et comte d'Auxerre. Arnolphe, qui plus tard prit le titre d'empereur, se contenta des soumissions du roi Eudes et le laissa possesseur de la Neustrie; Gui de Spolette abandonna son entreprise; et enfin Raoul se fit reconnaître roi de

la Lorraine méridionale, c'est-à-dire de toute la région suisse et valaisienne : son nouveau royaume prit le nom de Bourgogne transjurane. Eudes, débarrassé de ces compétiteurs, conserva donc le titre de roi de France; mais son pouvoir fut constamment mis en question par les grands vassaux, qui s'accommodaient mal d'obéir à un homme leur égal de la veille. Outre les guerres civiles auxquelles leurs révoltes donnèrent lieu, la Neustrie eut encore à supporter les affreux ravages des Normands. Eudes entreprit de les repousser : le succès ne répondit point à ses efforts.

A cette époque, et pour longtemps encore, l'histoire de France n'est guère que celle du comté de Paris et de quelques provinces limitrophes. Indépendamment du royaume de la Bourgogne transjurane, le territoire de l'ancienne Gaule se trouvait découpé en plusieurs États indépendants du roi de Paris. C'étaient d'abord les pays soumis à Louis, fils de Boson, et que nous avons souvent désignés sous le nom de royaume de Provence; puis l'Aquitaine, dont Rainulse II, comte de Poitiers, s'était fait reconnaître roi. Venaient ensuite le duché de Gascogne, soumis au duc Sanche, que les Sarrasins avaient surnommé Mitarra (le Dévastateur), et le royaume de Bretagne, où régnait Alain le Grand, tout occupé de repousser les invasions des pirates danois. Enfin les grands fiefs qui rendaient à la couronne la vaine formule de l'hommage féodal, et qui n'en demeuraient guère moins indépendants, étaient, entre autres, le duché de Bourgogne, le comté de Flandre, le comté de Verman-

dois, le comté d'Anjou, le comté d'Angoulème, le comté d'Auvergne, le comté de Périgord et le marquisat de Gothie (Languedoc). La réunion de ces États formait, en y comprenant la Neustrie, une sorte de royaume fédératif ou de république aristocratique, dont les divers membres ne reconnaissaient guère les ordres du roi que lorsqu'ils étaient d'accord avec leurs intérêts ou leurs caprices. Lors donc qu'on lit les annales de ce temps, il faut se dépouiller des idées convenues qui s'attachent aux mots, et ne voir dans le roi Eudes qu'un simple seigneur, n'exerçant qu'une autorité précaire ou illusoire, et dans la France qu'une partie du territoire compris entre la Loire et la Meuse. Le rôle que ce royaume ainsi affaibli occupait dans le monde était d'ailleurs si peu important que, vers cette époque, Luitprand, évêque de Crémone, faisant l'énumération des princes qui gouvernaient la chrétienté, ne nomme pas même les rois de France.

Eudes, à peine délivré des atteintes de ses compétiteurs, dut songer à tourner ses armes contre les Normands, dont les hordes exerçaient partout des ravages: il y en avait en Aquitaine, sur la Marne et sur l'Aisne. S'étant avancé vers cette dernière rivière, il rencontra, près de Montfaucon, un corps d'armée composé de barbares et il le tailla en pièces, après un combat dans lequel il eut occasion de signaler son courage. Eudes se porta ensuite du côté de la Loire, où il était appelé par des soulèvements contre son autorité encore mal affermie. Pendant qu'il rétablissait sur ce point un peu d'ordre et de discipline, la ville de Meaux,

assiégée par les Normands, tomba en leur pouvoir, après une résistance longue et meurtrière; elle fut pillée et incendiée, et un grand nombre d'habitants, au nombre desquels figurait l'évêque, furent emmenés en esclavage. Après cet avantage, chèrement acheté, les barbares vinrent de nouveau assiéger Paris. Eudes accourut pour sauver sa capitale, et, moitié à force ouverte, moitié à prix d'argent, il détermina les pirates à se retirer du côté de la mer. Pendant qu'ils opéraient ce mouvement de retraite, d'autres bandes de leur nation envahissaient les provinces neustriennes, s'emparaient d'Arras, de Noyon et d'Amiens, et se portaient jusque dans la vallée de la Meuse. Le roi de Germanie et le roi de France, également menacés, dirigèrent des troupes contre les barbares, et l'armée du roi Eudes fut vaincue dans le Vermandois. Ce désastre fut suivi de la prise de Troyes, de Toul et de Verdun, et d'une nouvelle tentative dirigée sur Paris.

Vers le même temps (889), les Normands qui ravageaient le Cotentin dirigèrent leurs efforts contre Saint-Lô; mais cette ville ne se rendit qu'après avoir subi un siége d'une année : elle fut brûlée et détruite. La Bretagne ne tarda pas à être livrée aux incursions des barbares, et ce pays, partagé entre les ducs Alain III et Judicaël II, qui s'en disputaient la possession, se vit hors d'état d'opposer une résistance utile. Les Normands profitèrent de cette circonstance favorable pour attaquer et battre les Bretons. Enfin les deux chefs comprirent la nécessité de se réunir et de s'entendre pour faire face au danger commun. Judicaël,

jeune homme ardent et impétueux, étant arrivé le premier dans la plaine qui avait été désignée pour lieu du rendez-vous, n'eut point la prudence d'attendre le comte de Vannes, et, s'élançant sur les pirates à la tête de ses soldats, il les ébranla par un choc si furieux que d'abord rien ne put lui résister. Cependant quelques-uns des fuyards se retranchèrent dans un village, et, Judicaël ayant été tué en voulant les y forcer, le fruit de la victoire aurait été perdu si Alain n'était arrivé assez à temps pour se mettre à la poursuite des Normands, qu'il atteignit entre Redon et Vannes (888). La victoire qu'il remporta en ce lieu fut si décisive que, sur quinze mille hommes qui composaient l'armée ennemie, quatre cents échappèrent seuls, et ce succès justifia en faveur d'Alain le titre de Grand (889). Après la mort de Judicaël II, tous les cantons de la Bretagne se soumirent à l'autorité d'Alain; ce dernier, en reconnaissance de sa victoire et pour obtenir de nouveaux secours du ciel, fit vœu, lui et son armée, de consacrer à Dieu et à saint Pierre la dîme de tous les biens des Bretons

Les Normands continuèrent de désoler quelques provinces de la Neustrie et du royaume de Lorraine (891); ils attaquèrent et mirent en déroute, non loin d'Aix-la-Chapelle, des corps d'armée de Français et de Germains. Le roi de Germanie, Arnolphe, en apprenant cette fâcheuse nouvelle, accourut des extrémités de la Bavière pour prendre une éclatante revanche. S'étant porté du côté de Louvain, où s'étaient retranchés les barbares, il montra à ses leudes l'ennemi, dont les positions étaient couvertes par la Dyle et par des

marais; puis, s'il faut en croire les chroniques, il les exhorta en ces termes : « Vous êtes les soldats du Sei-« gneur, et par sa grâce vous avez été invincibles. « Vos ennemis sont ces païens et ces barbares qui « ont versé le sang chrétien, massacré vos parents, « profané vos églises, égorgé vos prêtres au pied des « autels. Nous sommes ici pour venger la querelle de « Dieu et la nôtre : ne subissons pas la honte de nous « éloigner sans accomplir cette œuvre. Dans ce pays « marécageux, nos chevaux nous sont inutiles; met-« tons pied à terre; je marche à votre tête, vous me « suivrez. » Les chroniques (Annal. Fuldens.) ajoutent que cette harangue fut accueillie par des acclamations universelles; mais les leudes germaniques supplièrent le roi de ne point s'exposer au premier rang et de garder le commandement du corps de réserve. Il y consentit, et, malgré les obstacles de tout genre, l'armée chrétienne aborda de front les pirates et les tailla en pièces. Sur le champ de bataille le roi de Germanie et ses troupes victorieuses entonnèrent le Te Deum et les litanies des Saints. Peu de jours après, cette victoire fut compensée par de nouveaux désastres du côté de la Meuse et des Ardennes.

Cependant l'autorité du roi Eudes était, à l'intérieur de la France, aussi précaire que contestée; sorti des rangs de la féodalité, l'ancien comte de Paris ne pouvait se faire obéir de ses égaux de la veille; la plupart des seigneurs cherchaient à lui opposer un compétiteur qui pût se concilier l'adhésion générale, et pour le moment leur choix se porta sur Charles, cet enfant posthume de Louis le Bègue, dont nous avons déjà

prononcé le nom. Il était alors âgé de treize ans, et on le disait réfugié en Angleterre.

Le comte Walther, cousin du roi Eudes, fut le premier à se révolter (892), et, ayant pris les armes, il s'empara de la ville de Laon. Eudes accourut à la hâte, reprit la ville, fit prisonnier le rebelle, et ce dernier, en punition de sa félonie, fut condamné à avoir la tête tranchée. « De là, dit la chronique, Eudes se rendit en Aquitaine, où il alla réprimer l'insolence de Ramnulphe, de son frère Gozbert, d'Ebulon, abbé de Saint-Denis, et de quelques autres qui refusaient de se soumettre à sa domination. » Or, tandis qu'il guerroyait de l'autre côté de la Loire, les seigneurs neustriens, que n'avait point intimidés le supplice du comte Walther, s'insurgèrent d'un commun accord, et appelèrent au trône Charles, fils de Louis II et de la reine Adélaïde.

Eudes, accompagné de son frère Robert, qu'il avait fait comte de Poitiers, accourut sur les bords de la Marne, et son retour inattendu dispersa les partisans du jeune roi (893). Charles III, ne pouvant défendre lui-même sa royauté naissante, implora la protection d'Arnolphe, roi de Germanie. L'archevêque de Reims, qui était à la tête du parti de Charles, se chargea de faire valoir auprès d'Arnolphe la justice de la cause du fils de Louis le Bègue et de représenter le roi Eudes comme un usurpateur et un traître. Ce dernier réclama à son tour auprès du roi de Germanie; il rappela à Arnolphe qu'étant monté sur le trône de France avec l'assentiment de la nation entière, il ne pouvait être accusé d'avoir méconnu le droit d'un enfant dont

la naissance était illégitime; il invita le roi de Germanie à se souvenir des traités qu'ils avaient conclus ensemble, et à ne pas se joindre à ceux qui lui contestaient le titre de roi. Arnolphe répondit à l'archevêque de Reims qu'il s'avisait bien tardivement de reconnaître les droits du jeune Charles, après avoir reconnu naguère un autre prétendant et laissé couronner Eudes sans protestation; il se plaignit, on ne sait d'ailleurs à quel titre, de ce que Charles III eût été proclamé roi de France sans le consentement du roi de Germanie. L'archevêque donna des explications qui furent agréées et déterminèrent Arnolphe à reconnaître Charles et à protéger sa cause. Pour plus de garanties, l'archevêque invoqua en faveur du jeune roi, l'appui du pape Formose, qui venait de succéder à Étienne V.

Eudes, aussi actifqu'intrépide, ne se laissa pas déconcerter par les difficultés du moment; il se porta sur l'Aisne, afin d'y tenir en respect les troupes du roi de Germanie et les partisans de Charles; toutefois il évita soigneusement d'engager la bataille; il temporisa, et, après avoir habilement fatigué la patience de ses ennemis, il contraignit Charles III à se replier avec un petit nombre de soldats du côté de la Bourgogne. Pour le roi de Germanie, préoccupé de soulèvements qui se manifestaient à la fois en Bohême et en Italie, il n'eut ni le temps ni la force de poursuivre efficacement la guerre en faveur du fils de Louis le Bègue.

L'année suivante (894), Arnolphe, à peine délivré des embarras qui lui étaient suscités près du Danube et au delà des Alpes, se dirigea du côté de Genève et

attaqua Rodolphe, roi de la Bourgogne transjurane. La célèbre Ermengarde, veuve de Boson, et alors mère de Louis, roi d'Arles et de Provence, détermina son fils à aider Arnolphe contre Rodolphe. Ce dernier, retranché dans ses montagnes, fit bonne résistance et réussit à déjouer les attaques de ses ennemis. Au milieu de ces conflits obscurs et dont les détails sont ignorés de l'histoire, nous nous bornerons à remarquer que le territoire de la France actuelle était alors partagé en quatre ou cinq royaumes indépendants et ennemis l'un de l'autre.

Arnolphe tint une diète générale à Worms (895), et régla différentes affaires touchant la succession de ses deux États, la Lorraine et la Germanie; cédant ensuite aux instances et aux réclamations du roi Eudes, il abandonna la cause de Charles III, au grand déplaisir de l'archevêque de Reims. Zwentibold, fils naturel d'Arnolphe, venait d'obtenir de son père le royaume de Lorraine : il se déclara en faveur de Charles III, tandis qu'Eudes avait les sympathies apparentes d'Arnolphe. Le père et le fils ne suivaient cette double politique que pour entretenir la guerre civile dans le royaume de France. Peu de temps après, Arnolphe, qui aspirait à l'empire, entra en Italie, marcha contre Rome et vint ranger son armée en bataille sous les murs de la cité Léonine. Le lendemain, avant donné l'assaut, il s'empara de la ville et reçut l'onction impériale des mains du pape Formose. Durant le cours de ces événements, les Danois avaient continué d'exercer leurs ravages dans notre patrie; ils avaient pour chef Rou ou Rollon, l'un de leurs konongs les plus

célèbres. Pour mettre la France en état de résister aux barbares, et pour terminer enfin l'espèce d'anarchie qui la désolait depuis trois ans, Eudes et Charles III s'entendirent et se partagèrent le royaume.

La part du roi Eudes comprit le territoire qui s'étendait des Pyrénées à la Seine; celle de Charles, de la Seine à la Meuse et aux frontières du royaume de Lorraine. Charles fut déclaré suzerain de son compétiteur. Ce traité était à peine conclu depuis deux ans que le roi Eudes mourut, laissant la monarchie entière au pouvoir de Charles III (896-898). En employant cette expression que les chroniques prennent au sérieux, nous ne devons pas oublier de faire remarquer, une fois de plus, que le jeune Charles n'allait régner que de nom, et que, seigneur et chef, en apparence, d'un royaume considérable, il subissait en réalité la domination et les volontés des grands vassaux de sa couronne. Avec lui la race de Charlemagne reprit possession de la France.

CHARLES III, dit le Simple.

(898 - 925.)

Ce roi, qu'avec l'histoire nous continuerons à appeler Charles III, fut cependant le quatrième prince de ce nom qui régna sur la France; cette bizarrerie tient à ce que les chroniqueurs de l'époque n'ont point voulu tenir compte du règne de Charles le Gros. Les premiers actes qui signalèrent son avénement sont complétement inconnus, et le retour de la barbarie a contribué à ensevelir dans les ténèbres le souvenir de ce temps; on sait seulement que les Sarrasins d'Espagne envahirent alors la Provence et tout le royaume d'Arles, et qu'ils se répandirent comme un torrent dans toute la Bourgogne transjurane, que ne protégèrent efficacement ni les Alpes ni les hommes. Pendant que ces barbares du Midi inondaient le cœur de l'Europe, les pirates danois désolaient la malheureuse Neustrie

On les vit paraître successivement dans le Vimeu et à Saint-Florentin (898). Richard, duc de Bourgogne, dispersa une de leurs hordes dans le pays de Tonnerre, à Argenteuil. L'année suivante (899) mourut l'empereur Arnolphe, à Ratisbonne; son fils Louis lui succéda et fut couronné à Rome. Vers le même temps, Baudoin, comte de Flandres, s'empara de la ville de Péronne, malgré l'ordre de Charles III, mais

14

il ne la garda que peu de temps. Au mois de novembre, les Normands parcoururent tout le pays ertre l'Oise et la Meuse, et furent vainement poursuivis par le roi de Lorraine, Zwentifold. « Ce dernier, disent les chroniques, à cause de sa cruauté et de son impiété, fut abandonné des siens, tant évêques que comtes : en combattant contre eux il perdit la vie avec le royaume (900). » En cette même année, les Hongrois, qui venaient d'exercer d'affreux ravages en Pannonie, entrèrent sur le territoire italien et le dépeuplèrent.

L'année suivante (901), ces peuples désolèrent la Carinthie; mais ils y furent attaqués et mis en fuite par une armée germanique. Peu de mois après (902) ils reparurent en Italie, pendant que les Sarrasins désolaient la Provence. En 903, les Normands prirent livrèrent aux flammes l'église de Saint-Martin de Tours. Quatre ans plus tard (907) mouru? Alain le Grand, roi de Bretagne. Sa succession fut recueillie par Mathucdoi et Gurmailhon, comtes de Poher et de Cornouailles: à quel titre, on ne le sait; mais il est certain que les nouveaux princes n'avaient ni le talent ni le courage de leur prédécesseur puisque, sous leur règne, les Normands réussirent à piller et à désoler la Bretagne. Nantes fut prise d'assaut et détruite par le fer et la flamme, et ce fut en cette occasion que les Bretons d'outre-mer rendirent aux Armoricains l'hospitalité que ceux-ci leur avaient offerte alors que les victoires des Saxons les forçaient à quitter leur patrie. Mathucdoi, comte de Poher, et son fils Alain, qu'il avait eu d'une fille d'Alain le Grand, allèrent attendre dans l'île que le torrent qui dévastait leur pavs se

fût écoulé, ou bien qu'il se présentât une occasion favorable pour en expulser les Normands; mais ceux-ci, loin de songer à quitter la France, cherchaient au contraire à y pénétrer par deux côtés différents : en même temps que les dévastateurs de la Bretagne remontaient la Loire vers Orléans, une flotte commandée par le duc Rollon vint déposer à l'embouchure de la Seine une armée qui voulait s'établir dans la Neustrie.

Au milieu de ces incidents et de ces misères publiques, l'histoire ne fait aucune mention du royaume de France et de son roi Charles le Simple.

Les annales des autres peuples ne renferment pas, à la même époque, une aussi regrettable lacune. L'heptarchie anglo-saxonne luttait, depuis un siècle, contre les Danois ou Normands, dont les frères ravageaient les royaumes de France et de Lorraine. Egbert le Grand, protégé de Charlemagne, à peine élu roi de Wessex (800), avait un moment réuni à sa couronne les peuples tributaires de Kent, d'Essex, de Sussex et d'Est-Anglie, et soumis au tribut les royaumes indépendants de Northumberland et de Mercie (803-827); c'était lui qui, le premier, avait entrepris de fonder en Angleterre l'unité monarchique, et ses victoires avaient ralenti les incursions des Danois. Après sa mort et celle de son successeur Ethelwolf (857), des divisions suscitées entre les chefs et les provinces avaient livré, presque sans défense, l'Angleterre aux pirates du Nord, et ces derniers, secondés par les Gallois et les Écossais, s'étaient peu à peu établis sur le territoire, quelquesois vaincus et repoussés, et revenant toujours avec des forces plus considérables. Sous le règne d'Ethelbert (858-866) le pays s'était cru un moment délivré, et ce prince', que les chroniques anglaises appellent avec enthousiasme l'invincible conquérant, avait vengé, par une éclatante victoire, le pillage de Winchester. Vers le même temps, le redoutable konong Ragnar-Lodbrog, qui avait assiégé Paris, osa attaquer la Northumbrie, un moment redevenue indépendante et déjà disputée par deux compétiteurs; l'un de ces derniers, Cella, marcha contre les pirates, les vainquit, les massacra, et n'épargna leur chef que pour le condamner à périr de la morsure des vipères. C'est ce même chef qui fit entendre, jusqu'à la mort et au milieu des tortures, le chant célèbre que les chroniques nous ont transmis. « L'heure du combat, disait-il, était semblable à « cette heure fortunée où ma fiancée reposait sur ma « couche. »

Sous le règne d'Ethelred, troisième fils d'Ethel-wolf et qui occupait le trône de Wessex, deux rois de la mer chargés de la vengeance de Ragnar-Lodbrog avaient envalii à leur tour la Northumbrie et conquis aux Danois la possession des pays situés au sud de la Tyne. Poursuivant leurs ravages, ils avaient occupé la partie orientale du royaume de Mercie, et marqué leur route à travers l'Est-Anglie par d'horribles dévastations. Ce fut alors que le roi de l'Est-Anglie périt dans les tortures pour la cause de la foi, et échangea sa couronne terrestre contre la couronne des martyrs. Sa mort ne fit que donner aux pirates une audace plus grande, et leurs progrès se dévelop-

pèrent sur le territoire anglo-saxon jusqu'au jour où, le roi Ethelred étant mort en combattant les barbares (871), son frère, Alfred le Grand, fut élu à sa place et prit en main la défense de la nation anglo-saxonne.

Cet homme, justement fameux dans l'histoire du moyen âge, retarda pour un siècle la conquête de sa patrie par les pirates du Nord. Élevé à Rome, sous les yeux du pape Léon IV, il avait porté sur le trône de Wessex les vertus d'un chrétien et le courage d'un héros. La victoire d'Edington (878) replaça sous son sceptre l'Est-Anglie et le Northumberland, et les Normands, qui ne voulurent pas vivre sujets d'Alfred et recevoir le baptême, renoncèrent pour de longues années à troubler la sécurité des Anglo-Saxons et de leur roi. Tandis que la France de Louis le Bègue et de Charles le Gros était en proie à l'anarchie et aux invasions, Alfred le Grand renouvelait en Angleterre la division de ses États en comtés, centuries et décuries; il partageait la population entre la défense du pays et la culture des terres; il faisait dresser le plan des côtes et construire des châteaux partout où l'ennemi pouvait débarquer; il créait une marine supérieure à celle des pirates et destinée à les tenir en respect. Ces soins accomplis, il organisait l'administration intérieure et la justice, et, tandis que chez nous les assemblées nationales et les plaids royaux cessaient d'être convoqués régulièrement, le roi des Anglo-Saxons appelait lui-même, deux fois par an, à son wittenagemot, les évêques et les abbés, les earls ou comtes, et les thanes qui possédaient quarante hydes; puis il délibérait avec eux sur les affaires du royaume et sur l'exacte justice.

L'invasion des Danois avait détruit les monastères, et avec eux la civilisation chrétienne. Alfred attira dans son royaume des savants de la Mercie et de la Saxe germanique; comme Charlemagne, il donna luimême l'exemple de l'étude et veilla à ce que partout fussent fondées des écoles ecclésiastiques où les enfants des hommes libres recevaient quelque enseignement. Lorsque mourut le grand roi, en l'an 900, les Danois païens et leur konong Hasting étaient refoulés au delà des rivages anglo-saxons, et ceux de ces barbares qui avaient obtenu la permission de se fixer sur le sol britannique se trouvaient réduits au repos et à la culture des terres. C'est un beau spectacle que celui qu'offrit alors l'Angleterre, sous un roi intelligent et fort, tandis que la plus grande partie de l'Europe continentale était en proie aux Normands, aux Hongrois, aux Bulgares, et à tous les fléaux que la misère, l'ignorance et l'anarchie doivent inévitablement enfanter.

La succession du vaillant Arnolphe était aux mains d'un enfant; les grands de Germanie en profitaient pour affermir leur indépendance et leurs prérogatives nouvelles. La Saxe avait à sa tête un chef revêtu du titre de duc; il y avait également un duc de Bavière, et une partie de l'ancienne France germanique était érigée en duché de Franconie, sous le gouvernement de Conrad le Vieux. Le règne de Louis l'Enfant (900-911), fils d'Arnolphe, fut pour l'Allemagne une période d'amoindrissement et de ruines, et quand mourut ce

jeune prince, jouet de ses grands vassaux et livré à la risée des Hongrois, on vit s'éteindre avec lui, de l'autre côté du Rhin, ce qui restait de la lignée de Charlemagne. Cet événement fut le signal de transformations monarchiques : le royaume de Lorraine se donna à Charles le Simple et fut réuni à la France; les Saxons, les Francs orientaux et les Thuringiens reconnurent pour roi Conrad de Franconie, qui régna huit ans, exclusivement occupé à comprimer les entreprises des seigneurs. A sa mort, il désigna aux suffrages de la nation germanique le duc de Saxe, Henri l'Oiseleur (919), et avec ce prince commença pour l'Allemagne une période qui ne fut dénuée ni d'honneur ni de gloire. Vers le même temps, les chrétiens d'Espagne, qui, depuis deux siècles, luttaient dans les Asturies pour maintenir leur liberté et leur religion, étendaient enfin leurs conquêtes sur les infidèles et agrandissaient, au prix de leur sang et de leurs sacrifices, le domaine de l'Église et de la civilisation catholique. A Rome, la situation n'était point exempte de périls et de luttes : deux partis politiques se disputaient l'étrange privilége d'exercer une influence exclusive sur le choix des papes. Etienne VI avait succédé à Formose, Théodore à Étienne VI, Jean IX à Théodore et Benoît IV à Jean IX. Sous leurs pontificats de courte durée, l'Église, témoin des maux qui désolaient la société civile et contrainte de se défendre elle-même pour maintenir son indépendance et ses droits, n'avait point eu la consolation d'apporter de nouveaux remèdes aux misères des peuples; confiante dans les promesses de son divin époux, elle agissait dans le cercle

d'action trop limité où s'exerçait son autorité temporelle, et elle attendait des jours moins rudes.

Ce fut sous le pontificat de Benoît IV que, par ordre de Baudoin II, comte de Flandres, fut assassiné l'archevêque de Reims, le vénérable Foulques, honoré par l'Église comme un martyr. Le meurtrier et ses complices furent solennellement excommuniés, et la sentence prononcée contre eux par les évêques de la province fut partout publiée selon la formule redou-table adoptée par l'Église. « Foulques, notre père et notre pasteur, a été mis à mort par des scélérats, tandis qu'il travaillait nuit et jour pour le bien du royaume et de l'Église entière, et qu'il s'opposait comme un mur pour la défense de toutes les Églises de la France. Baudoin, qui envahissait les biens de ses Églises, l'a fait tuer par ses gens.... Nous séparons ces meurtriers du sein de l'Église.... Qu'ils soient maudits à la ville, maudits à la campagne! Maudits soient leurs greniers, maudits les fruits de leurs entrailles, maudits les fruits de leurs terres et de leurs troupeaux! Qu'ils soient maudits à leur entrée et à leur sortie! maudits à la maison et fugitifs dans les champs!.... Viennent sur eux les malédictions que le Seigneur a fulminées, par Moïse, contre les prévaricateurs de la loi! Qu'ils soient anathèmes et qu'ils périssent dans le second avénement du Seigneur! Tombent sur eux toutes les malédictions que les sacrés canons et les décrets des hommes apostoliques décernent contre les homicides et les sacriléges!.... Et comme nous éteignons et jetons ces lampes, que leur lampe soit à jamais éteinte!»

Vers le même temps (900), Louis, fils de Boson et roi de Provence, ayant été appelé en Italie par les seigneurs, se rendit à Rome et y fut couronné empereur par le pape Benoît IV. Cet honneur lui coûta cher; quatre ans après il tomba aux mains de Béranger, duc de Frioul, qui lui fit arracher les yeux et le remit en liberté. Ce malheureux prince, quoique aveugle, continua de régner sur la portion de la Gaule qui lui était échue.

En France comme chez les Anglo-Saxons, les konongs danois qui consentaient à se faire chrétiens obtenaient des terres, et, renonçant à leurs brigandages, se transformaient en bénéficiers et en vassaux du roi. C'est ainsi que le fameux Hasting, qui avait si souvent désolé les côtes de la Neustrie et de la Grande-Bretagne, s'était résigné au baptême et avait recu, à titre de fief, la ville et le territoire de Chartres; il y vivait soumis et fidèle, et cet exemple ne devait pas tarder à entraîner d'autres chefs normands dans la même voie. Rollon ayant paru auprès d'Arques, à la tête de ses bandes, on eut recours à Hasting, qui parlait la langue des pirates, ses anciens compagnons d'armes, et on le supplia d'intervenir auprès du konong. Hasting, disent les chroniques, se rendit auprès des barbares et leur parla en ces termes : « Holà! très-« vaillants chevaliers, apprenez-nous de quelles rives « vous êtes arrivés ici, ce que vous cherchez en ces « lieux, et quel est le nom de votre seigneur; nous « sommes députés vers vous par le roi des Francs. » Rollon répondit : « Nous sommes Danois, et tous « égaux. Nous venons chasser les habitants de cette

« terre, désirant nous faire une patrie et la soumettre « à notre domination. Mais toi, qui es-tu pour nous « tenir cet étrange discours? » Hasting répondit alors : « Auriez-vous par hasard entendu parler d'un certain « Hasting, qui, exilé de votre pays, arriva en ces lieux « avec une multitude de vaisseaux, détruisit en grande « partie le royaume des Francs, et en fit un désert? » - « Nous en avons entendu parler, reprit Rollon; « Hasting a bien commencé, mais il a mal fini. » — « Voulez-vous, leur dit encore Hasting, vous sou-« mettre au roi Charles? » — « Non, répliqua Rollon; « nous ne nous soumettrons à personne; tout ce que « nous pourrons conquérir par nos armes, nous le fe-« rons passer sous notre juridiction. Rapporte, si tu « veux, ce que tu viens d'entendre au roi dont tu te van-« tes d'être le député (1). » Une bataille ne tarda pas à suivre cette conférence : les Normands furent vainqueurs, et se portèreut ensuite sur Meulan, dont ils s'emparèrent et dont ils massacrèrent les habitants.

La même chronique, s'il faut l'en croire, atteste que le vieil Hasting ne fut guère récompensé de sa fidélité; elle mentionne ici la ruse déloyale dont il fut victime de la part d'un seigneur français. « Le comte Thibault, dit le naïf historien, jugeant qu'il avait rencontré une occasion favorable pour tromper Hasting, le séduisit alors par des paroles pleines de fausseté. « Pour- « quoi , homme très-illustre, demeures-tu engourdi « par la paresse? Ignores-tu que le roi Charles veut « te frapper de mort, à cause du sang des chrétiens que

⁽¹⁾ Guillaume de Jumiég., cap. X.

« tu as jadis injustement répandu? Car il se souvient « des maux que tu lui as méchamment fait souffrir, « et c'est pourquoi il a résolu de t'expulser de son ter- « ritoire. Ta main, dit-il, s'entend avec celle du païen « Rollon pour anéantir les Francs; aussi seras-tu bien- « tôt misérablement anéanti par eux. Prends donc « garde à toi, afin que tu ne sois pas puni sans l'avoir « prévu. » Effrayé par ces paroles, Hasting vendit aussitôt, la ville de Chartres à Thibault; il partit en pèlerin et disparut(1). » Vers le même temps, Rollon vainquit de nouveau les seigneurs qu'envoyait contre lui le roi Charles le Simple; il s'emparait de Bayeux et d'Évreux, les livrait aux flammes; puis, remontant la Seine à la tête de ses pirates, il mettait de nouveau le siége devant Paris.

« Or, dit la chronique, le roi Charles, ayant appris que Rollon était de retour du pays des Anglais, après avoir accompli une expédition heureuse, lui envoya Francon, archevêque de Rouen, pour lui demander de s'abstenir de faire du mal aux Francs et de lui accorder une trêve de trois mois. Rollon y ayant consenti, la terre respira quelque peu des ravages des païens. Or, lorsque les trois mois furent passés, Rollon, se croyant méprisé par les Francs à cause du repos qu'il leur avait accordé, dévasta rudement et cruellement les provinces, et se mit à déchirer, à désoler et à détruire le peuple. Ses hommes, se rendant en Bourgogne et naviguant sur les rivières de l'Yonne et de la Saône, dévastant de tous côtés toutes les terres

⁽¹⁾ Guillaume de Jumiég., cap. Xl.

situées sur les bords des rivières jusqu'à Clermont, envahirent la province de Sens, et, ravageant tout ce qu'ils rencontraient, revinrent à la rencontre de Rollon auprès du monastère de Saint-Benoît. Or, Rollon, voyant ce monastère, ne voulut pas le violer et ne permit pas que le pays fût livré au pillage; mais il se rendit à Etampes, détruisit tout le territoire environnant et fit un grand nombre de prisonniers. De là se dirigeant vers Villemeux, il ravagea tout le pays voisin et revint ensuite sous les murs de Paris (1). » Ce récit ne mentionne pas que Richard le Justicier, duc de Bourgogne, et Robert, frère du roi Eudes, ayant rassemblé quelques troupes, attaquèrent les Normands non loin de Chartres et leur firent éprouver un échec (911). La victoire des Français, dont on exagéra l'importance, n'eut d'autre résultat que d'accroître la fureur de Rollon et les désirs de vengeance que nourrissait ce barbare. Pour réparer l'affront que ses armes avaient subi, le roi de mer exerca des cruautés inouïes dans les campagnes de la Neustrie, pillant les églises, égorgeant les prêtres, brûlant les villes et emmenant les femmes en esclavage. « Accablés par tant de calamités, dit la chronique, les Francs portent leurs plaintes et leurs cris devant le roi Charles, s'écriant d'une voix unanime que, par suite de son inertie, le peuple chrétien périra tout entier sous les coups des païens. Le roi, vivement touché de leurs plaintes, mande l'archevêque Francon et l'envoie en toute hâte vers Rollon, lui dire que, s'il veut

⁽¹⁾ Guillaumé de Jumiég., cap. XIV.

se faire chrétien, il lui donnera tout le territoire maritime qui s'étend depuis la rivière d'Epte jusqu'aux confins de la Bretagne. »

Ainsi, pour sauver le reste du royaume et sa ville capitale, Charles le Simple abandonnait aux barbares la plus riche et laplus fertile portion de la Neustrie. Peut-être pensait-il judicieusement qu'il ne s'agissait après tout que d'avoir un vassal de plus dans son royaume, et que Rollon devenu chrétien était moins à craindre qu'un autre feudataire. Roi d'un pays soumis au régime féodal, et n'obtenant des grands et des seigneurs qu'une obéissance précaire, Charles le Simple suivait une politique habile, sinon honorable, en confiant aux Normands eux-mêmes la garde d'une province que les Français ne pouvaient leur enlever, et qui, d'ailleurs, une fois reprise et rattachée au royaume, serait devenue l'apanage ou le fief d'un orgueilleux vassal avec lequel il aurait fallu compter. On s'est trop hâté, selon nous, d'imputer à crime cette concession de Charles le Simple. Peu d'années après, lorsque de toutes parts ses seigneurs et ses vassaux le trahirent, on ne vit pas figurer les ducs de Normandie au nombre des rebelles, et de leur côté, du moins, Charles trouva quelque loyauté. Ajoutons que la France, gardée par les Normands, fut mise peu à peu à l'abri de nouvelles invasions païennes; et peut-être l'histoire se serait-elle montrée plus intelligente et plus équitable en s'abstenant de blâmer le traité qui rangea Rollon parmi les vassaux du roi de France et dota les Normands de la nationalité française, à laquelle ils apportèrent une grande part de courage et d'illustration.

Rollon accueillit avec sa disfaction l'envoyé de Charles le Simple, mais il lui dit : « Les paroles du roi sont bonnes, mais la terre qu'il m'offre ne me suffit pas; elle est inculte et appauvrie: mes gens a'y trouveraient pas de quoi vivre en paix. » Le roi proposa de céder la Flandre, mais Rollon ne voulut pas de ce pays qui étaient boueux et plein de marécages. Pour mettre fin à ces pourparlers, Charles le Simple fit offrir à Rollon la Bretagne, conjointement avec la Neustrie maritime. Il semblait oublier que la Bretagne, quoique parfois occupée par les Francs, était un pays libre et plutôt ennemi que vassal de la France. Mais Rollon n'y regardait pas de si près, et il lui suffisait que le roi de France lui cédât ses droits, à l'égard de la Bretagne, pour qu'à son tour il se chargeât de les revendiquer avec l'épée et de changer une fiction en une réalité (1). Quoi qu'il en soit de cette donation qu'il fallait sceller par la guerre, Charles le Simple s'efforça

⁽¹⁾ Ces droits, si souvent revendiqués et toujours méconnus, étaient complétement illusoires et devaient l'être aussi, longtemps qu'un homme énergique ne saurait ni les revendiquer, ni les faire prévaloir. Les Bretons, par orgueil national, ont longtemps nié la cession de leur pays par un roi de France à un chef de pirates; mais les historiens l'attestent formellement, et, sans parler de Dudon, d'Albéric, de Frodoard et de Guillaume de Jumiéges, qui insèrent tous dans leur récit le fait de la donation de la Bretagne par Charles le Simple, voici comment s'exprime à ce sujet une ancienne chronique de Normandie: « Charles le Simple et Rou (Roullon) assemblèrent ensemble à Saint-Clair-sur-Ette, et là fut faict accord que Rou auroit toute la terre depuis la rivière d'Ette jusqu'à la mer, outre le mont Saint-Michiel. Volt le roy donner la terre de Flandres; mais Rou n'en ot cure, pour les palus dont trop y avoit, et dont lui fut ottroyée la seigneurie de Bretaigne qui marchissoit à Normandie, et Bretaigne la petite a en franc alet. »

de se concilier l'affection de Rollon en lui accordant pour épouse sa propre fille Ghisèle. La longue habitude de parcourir les pays méridionaux avait amorti le fanatisme idolâtrique des barbares, et ils consentirent presque tous à se faire chrétiens; mais il ne fut point aussi facile d'amener Rollon à se soumettre aux formes humiliantes de l'hommage féodal. Il prêta sermentde vassal entre les mains du roi; mais lorsqu'il s'agit de s'agenouiller devant Charles le Simple et de lui baiser le pied, le farouche «roi de mer » ne voulut point se soumettre. Tout ce qu'on put obtenir fut qu'un de ses jarls (officier) le remplacerait dans' cette cérémonie; mais celui qui fut chargé de cette mission, soit orgueil, soit moquerie, leva si haut le pied du roi pour le porter à sa bouche que Charles le Simple tomba à terre. Il fallut dévorer en silence cet outrage (912).

La contrée cédée aux pirates changea son vieux nom de Neustrie en celui de Normandie, et demeura attachée à la couronne à titre de grand fief. Le pays fut divisé au cordeau, à la manière des Scandinaves, et toutes les terres, à l'exception de celles des églises, furent partagées entre les nouveaux maîtres, proportionnellement à leurs grades dans l'armée de Rollon. Chaque Normand, même le simple soldat, fut déclaré seigneur d'un domaine, pour la possession duquel il devait hommage à son officier, ce dernier à un chef supérieur, et tous ensemble au duc. Les anciens propriétaires du sol se virent réduits à l'état de vasselage ou de servage sur leurs propres patrimoines. Pour ceux des barbares qui ne voulurent pas abjurer l'idolâtrie, ils se cantonnèrent en forme de colonie sur le

territoire de Bayeux. D'autres pirates normands obtinrent, neuf ans plus tard, la permission de s'établir sur les bords de la Loire, dans le comté de Nantes, presque entièrement dépeuplé.

Le christianisme changea le cœur de Rollon. Ce premier duc de Normandie, que les anciens historiens ont désigné sous le nom de Robert (1), se fit chérir des indigènes et respecter de ses anciens compagnons d'armes. Il passait pour un grand justicier, et sa sévérité inflexible préserva son peuple du brigandage. On sait que, voulant éprouver la puissance de ses ordres, il suspendit ses bracelets d'or à l'entrée d'une forêt, et que ces joyaux y demeurèrent trois ans, sans que personne osat les toucher. L'établissement des Normands en France mit peu à peu fin à leurs ravages. Le mélange d'un peuple nouveau, fier et intrépide, régénéra en quelque sorte la nation française et contribua à lui rendre son ancien courage. Ces hôtes danois renoncèrent d'ailleurs à leur langue et à leurs anciennes coutumes pour adopter le dialecte roman et l'organisation féodale.

Robert, duc de France, frère du dernier roi Eudes et fils de Robert le Fort, était alors le plus puissant et le plus redouté des membres de la hiérarchie féodale (912-918). Charles le Simple avait pour ministre et pour favori Haganon, homme de naissance obscure, mais habile dans le maniement des affaires, et qui peut-être lui donnait de sages conseils. L'élé-

⁽¹⁾ Le duc Robert de France avait voulu lui servir de parrain et lui donner son nom.

vation et l'influence de cet agent étaient insupportables aux princes et aux grands feudataires; mais, au lieu d'écouter leurs orgueilleux ressentiments, auraient-ils dû ne songer qu'à disputer aux hordes hongroises les bords du Rhin et les provinces de la France orientale. En l'an 919, Charles le Simple, menacé par ces barbares, fit appel aux seigneurs et à ses vassaux; mais personne ne lui vint en aide, à l'exception d'Hérivée, archevêque de Reims, qui lui amena quinze 'cents soldats. L'année suivante, les grands feudataires, toujours irrités de la faveur d'Haganon, s'assemblèrent et s'entendirent pour dicter au roi d'humiliantes conditions, déterminés, en cas de refus, à lui enlever la couronne. L'archevêque de Reims veilla à la sûreté du malheureux prince et chercha à intervenir en son nom pour apaiser les mécontents : il ne put y parvenir qu'en cédant aux grands de nouveaux bénéfices, des cités, des villes et des priviléges, et il n'en fallait pas tant pour réduire à néant tout ce qui restait de l'ancienne puissance royale.

Rollon était mort et avait eu pour successeur Guillaume Longue-Épée, son fils, qu'il avait eu de Popa, fille de Béranger, comte de Bayeux. Peu de temps après mourut Richard le Justicier, duc de Bourgogne. De tous les grands vassaux de Charles le Simple il était presque seul attaché à la cause de ce prince, et sa mort fut un événement heureux pour l'ambition de Robert, duc de France, le plus implacable ennemi du roi. Robert avait marié sa fille à Raoul, nouveau duc de Bourgogne; il mit ce prince dans ses

intérêts et l'amena à conspirer avec lui la ruine de Charles. Bientôt les mécontents réussirent à s'adjoindre Hérivée, archevêque de Reims, l'un des chefs les plus considérables de l'aristocratie française. Forts de cet appui, ils prirent une attitude menaçante, et Charles le Simple, ne sachant comment conjurer le danger, eut l'idée inopportune de rappeler près de lui son ministre Haganon, et de lui donner, pour gage de faveur, les revenus de l'abbaye de Chelles. Cet incident donna aux rebelles le prétexte qu'ils attendaient, et de toutes parts ils se révoltèrent.

Hugues, que les chroniques carlovingiennes appellent le Blanc, et aussi le Grand, marcha le premier sur Laon, où était le roi, pour forcer ce prince à révoquer la donation de l'abbaye de Chelles (920-922). Charles le Simple, hors d'état de résister, s'enfuit avec Haganon de l'autre côté de la Meuse, dans le royaume de Lorraine, qu'il avait rattaché à la France, et qui, mécontent de son gouvernement et de sa faiblesse, s'était donné à l'empire. Une partie des seigneurs lorrains se rallia au roi et lui forma une petite armée. De leur côté les grands feudataires français, soulevés contre le roi, rassemblèrent leurs troupes et établirent leur quartier général non loin d'Épernay, où ils restèrent campés durant une semaine. Charles le Simple, au lieu de les attaquer dans cette position, se porta sur Laon, qui ferma ses portes; ne pouvant s'emparer de la ville, le roi se replia sur la Fère, où il ne tarda pas à être suivi par les troupes rebelles aux ordres de Robert, duc de France. De part et d'autre on évita d'engager la bataille; mais insensiblement les vassaux lorrains et français que Charles avait ralliés à lui se mirent à déserter sa cause et à passer dans les rangs ennemis. Effrayé de cet abandon, le roi se hâta de passer de nouveau la Meuse et de gagner la Lorraine. C'était là ce qu'attendaient Robert et les seigneurs dévoués à sa querelle. Dès qu'ils eurent pu constater la fuite du roi, ils cessèrent d'hésiter, et après avoir rompu la paille dans la diète de Soissons, en signe de rupture de contrat, ils prononcèrent la déchéance de Charles. A sa place fut élu roi Robert de France, fils de Robert le Fort et frère du roi Eudes. L'archevêque Hérivée le sacra et le couronna solennellement dans l'église métropolitaine de Reims, le 30 juin de l'an 922. Pour la seconde fois l'élection faisait monter au trône un membre de la hiérarchie féodale, un homme étranger à la race carlovingienne. L'archevêque de Reims n'eut pas le temps de jouir du fruit de son infidélité, car trois jours après il mourut.

ROBERT I'r.

(922 -- 925.)

La couronne de France appartenait à l'élection féodale : le plus fort en disposait, et le droit des carlovingiens tombait en oubli. Robert, élu roi, se hâta de faire marcher des troupes en Lorraine, sous la conduite de Hugues, son fils. Charles le Simple n'osa attendre cette armée et se replia, tandis que le jeune fils de Robert mit les circonstances à profit pour attirer une partie des seigneurs lorrains à la cause de son père. Tout le pays qui s'étendait de la Loire à la Meuse reconnaissait la royauté de Robert. La plupart des Aquitains et des Lorrains demeuraient fidèles à Charles le Simple; mais les Aquitains ne pouvaient guère venir en aide à ce roi ; leur pays était ravagé par quelques-unes des hordes normandes qui n'avaient point imité la soumission de Rollon et qui exerçaient des dévastations entre la Loire et la Garonne, et jusqu'aux montagnes de l'Auvergne.

Henri l'Oiseleur, roi de Germanie, était uni à Charles III. Le roi Robert s'attacha habilement à le mettre dans ses intérêts. Les deux princes eurent une entrevue près de Roës, et l'Oiseleur ne tarda pas à se ranger du côté des vassaux rebelles et du chef à qui ils avaient décerné la couronne de France. Charles et Robert appelaient à eux leurs fidèles

et leurs troupes et se disposaient à terminer le débat par une bataille décisive. Vers le mois de juin de l'an 923, Charles, violant un armistice conclu entre les deux partis, parut sur l'Oise à la tête d'une armée; puis il marcha précipitamment contre Robert, qui se trouvait entre Soissons et Saint-Médard. Le dimanche 15 juin, les deux armées s'attaquèrent de part et d'autre avec une valeur égale, et Charles le Simple se montra soldat intrépide et habile capitaine. Au plus fort de la mêlée, apercevant le roi Robert, il se précipita sur lui, la lance à la main. Robert portait l'étendard royal, comme pour rallier à lui les seigneurs et les vassaux du royaume de France. On le reconnaissait de loin à sa longue barbe blanche et aux coups qu'il portait. Il fit face à Charles et combattit vaillamment; mais bientôt il tomba percé de coups de lance, et plusieurs chroniques affirment qu'il périt de la main même du roi dont il avait usurpé le trône. Cette circonstance est restée douteuse, mais il n'est pas moins vrai que Charles, lavant sa mémoire de la honte que ses ennemis voulaient faire rejaillir sur lui, fit preuve en cette mémorable journée d'un courage remarquable et digne d'une fortune meilleure.

La mort de Robert, au lieu d'être le signal de la déroute de son armée, ne fit qu'exalter l'audace de Hugues, fils de ce prince; et ce jeune homme, donnant l'exemple du dévouement, réussit à repousser et à mettre en fuite l'armée du roi. Les habitants du pays, se jetant sur l'armée de Charles le Simple, changèrent sa retraite en véritable déroute, et le

malheureux roi, abandonné et trahi, se vit de nouveau contraint de chercher un refuge en Lorraine. Seuls de tous ses vassaux de France, les Normands lui gardèrent encore quelques apparences de fidélité.

La bataille de Saint-Médard, qui coûta la vie à Robert Ier et le trône à Charles le Simple, fut considérée comme un crime par les évêques des Églises de France, et des actes expiatoires furent prescrits pour effacer l'horreur du sang français versé par la main des Français eux-mêmes. L'archevêque Séulfe, qui avait succédé à Hérivée sur le siége de Reims, tint un concile où assistèrent Abbon, évêque de Soissons, Adelelme, évêque de Laon, et avec eux les évêques de la province ou leurs députés. On ordonna dans ce concile que ceux qui s'étaient trouvés à la bataille livrée entre Robert et Charles feraient pénitence pendant trois carêmes consécutifs, et observeraient le jeûne, à certaines époques déterminées d'avance, durant les trois années qui allaient suivre. Ainsi l'Église n'acceptait pas la solidarité des tristes guerres dont nous rappelons le souvenir.

RAOUL ou RODOLPHE.

(923 - 936.)

Charles le Simple, vaincu et proscrit, avait trouvé un asile près de ses fidèles Lorrains. Héribert, comte de Vermandois, et l'un des seigneurs français qui avaient élu Robert, eut l'odieuse pensée de se rendre maître de la personne de ce prince par ruse ou par trahison. Il feignit de se rallier à sa cause, il l'attir a à lui par de trompeuses promesses; puis, au mépris de l'honneur et des serments, il le déclara prisonnier et le renferma dans le château de Péronne. La reine Odgive, femme de Charles III, ayant appris dans quel infâme piége était tombé son mari, se retira à la hâte chez son frère Athelstane, qui régnait alors sur les Anglo-Saxons; ce fut là qu'en attendant des jours moins mauvais elle vécut en sécurité avec son fils, enfant en bas âge et qui portait le nom de Louis.

Le trône de France était déclaré vacant, de par les seigneurs et les grands vassaux, et la royauté ne semblait devoir appartenir qu'à l'un des deux chefs de la révolte, Hugues, comte de Paris, et Raoul ou Rodolphe, duc de Bourgogne, son beau-frère. Hugues hésitait à faire valoir son influence et à revendiquer la couronne au détriment de Raoul. Il consulta sa sœur Emma, femme de ce dernier, et celle-ci répondit qu'elle préférait embrasser les genoux de son mari que

ceux de son frère: c'était l'hommage que l'on rendait aux rois. Hugues cessa de balancer, et son adhésion détermina tous les feudataires à décerner le titre de roi au duc Raoul ou Rodolphe. Ce dernier, proclamé d'une voix unanime par les seigneurs, fut couronné et sacré dans l'église de Saint-Médard de Soissons par Gauthier, archevêque de Sens (13 juillet 923).

Cependant Rodolphe n'était reconnu que par le duc de France, l'archevêque de Reims et les comtes de Flandres et de Vermandois. Il régnait à peine sur le tiers des provinces qui avaient été soumises, au moins de nom, à Charles le Simple. Les peuples du Midi ne ratifièrent pas son élection, et soit attachement sincère à la légitimité carlovingienne, soit que, pour les Aquitains, tout prétexte fût bon à saisir pour motiver un refus d'obéissance aux races du Nord, ils persistèrent longtemps à dater leurs actes publics de la déposition ou de la mort de Charles le Simple, et à ne reconnaître d'autre roi que le Christ. Le Christ régnant, disent ces formules, en attendant un roi terrestre. On trouve même un cartulaire de Brioude ainsi daté : « Fait le cinquième jour avant les ides d'oc-« tobre, la quatrième année depuis que Charles, roi, « a été dégradé par les Francs et Rodolphe élu contre « les lois (1), » tant les souvenirs de la domination romaine et ceux de la première dynastie avaient laissé sortement empreint dans l'esprit des peuples le dogme de l'hérédité royale.

⁽¹⁾ Les mêmes expressions terminent le testament authentique d'Acfred, duc d'Aquitaine, et nous les trouvons dans plusieurs cartulaires cités par Baluze.

Soldat intrépide et habile capitaine, Rodolphe porta ses armes chez les Aquitains et força le duc Guillaume, prince de leur vaste pays, à subir sa suzeraineté; mais cette soumission fut de courte durée. Une des conditions du traité fut que la ville de Bourges avec ses dépendances serait réunie au territoire aquitain. Vers le même temps, Rodolphe réunit Péronne au comté de Vermandois, donnant ainsi à Héribert le prix de sa trahison. Hugues le Grand, qui, sous le titre de duc de France, continuait de gouverner les provinces d'entre Seine et Loire, obtint pour sa part la ville du Mans, qu'il ne tarda pas à céder au duc de Normandie. Ce dernier prince se fit également livrer Bayeux, concession qui prouve que cette cité n'avait pas été comprise dans les terres et domaines attribués à Rollon par le traité de Saint-Clair-sur-Epte. On voit que, malgré son énergie, Rodolphe était forcé de se rattacher l'un après l'autre les grands vassaux de la couronne, en amoindrissant de plus en plus à leur profit ce qui restait du domaine royal. Rodolphe eut ensuite à combattre les Normands de la Loire, qui, n'étant pas compris dans le traité conclu avec Rollon, ravageaient encore le royaume. A la tête des milices vassales de l'archevêque de Reims et du comte de Vermandois, ses feudataires, et après avoir rallié à lui les contingents de Bourgogne, Rodolphe se porta contre les Normands, qui, sous le commandement de Raynold, et nouvellement arrivés de Scandinavie, avaient établi leur camp sur la Seine. Après un engagement dans lequel l'avantage appartint au roi de France, les barbares battirent en retraite et ne furent

pas inquiétés. Cependant les Normands, que gouvernait Guillaume Longue-Épée, fils de Rollon, avaient plusieurs fois inquiété par leurs rébellions les populations françaises voisines de leurs cantons : cette même année (925) ils rompirent la paix et se portèrent sur Amiens et dans l'Artois. Le comte Héribert rassembla ses troupes pour les combattre et prit position sur les bords de l'Oise. De leur côté les milices de Paris entrèrent dans le duché de Normandie, le ravagèrent et déterminèrent le comté de Bayeux à se soulever. Ce fut là une diversion qui contraignit les Normands à abandonner leurs entreprises et à revenir sur leurs pas. Rodolphe et ses vassaux, Hugues et Héribert, profitèrent de leur retraite pour leur enlever quelques villes. En récompense, Héribert obtint de Rodolphe, pour son fils en bas âge, l'archevêché de Reims. On voit comment les droits de l'Église étaient sauvegardés par les rois en ces temps de guerre et d'anarchie. Jean X, qui occupait la chaire de saint Pierre, chercha à concilier, en cette circonstance difficile, les intérêts des fidèles et ceux de la paix. Apprenant que le jeune Hugues, fils du comte Héribert, venait d'être élu archevêque par le peuple de Reims et agréé par le roi, il ne refusa pas de confirmer ce choix, mais il délégua Abbon, évêque de Soissons, pour remplir les fonctions épiscopales dans le diocèse de Reims, tant que l'archevêque enfant n'aurait pas atteint l'âge où les ordres saints pourraient lui être conférés. Il s'appuya de cette concession indulgente pour rappeler Héribert au sentiment de ses devoirs envers l'infortuné Charles le Simple, que ce

comte détenait injustement et par trahison. Pour le moment ses exhortations ne furent que faiblement écoutées. Quoi qu'il en soit, les Normands ne tardèrent pas à reparaître dans l'Artois et à s'y retrancher. Rodolphe et Héribert marchèrent contre eux, subirent quelques échecs et se virent contraints de se replier sur Laon, laissant l'Artois exposé aux ravages des barbares. Peu de temps après, Guillaume d'Aquitaine s'étant de nouveau révolté, Rodolphe acheta la paix des Normands à prix d'argent et se porta sur la Loire. Dès les premiers jours de cette expédition il assiégea Nevers et s'en rendit maître, mais il ne put de quelque temps poursuivre le cours de ses succès, son attention ayant été appelée sur d'autres points par de plus graves dangers.

Le roi de Germanie, Henri l'Oiseleur, mettant à profit les embarras de Rodolphe, venait de passer le Rhin et de s'emparer de Tolbiac; durant le siége de cette ville il avait séduit par ses dons et ses prómesses les seigneurs du royaume de Lorraine, et les avait déterminés à le proclamer roi. On voit que la Lorraine demeurait fidèle, à sa manière, à la cause de Charles le Simple, alors détrôné et captif, et préférait se donner à un prince de Souabe plutôt qu'à Rodolphe, entaché de félonie et de désertion et ancien complice de Robert.

Tandis que les Normands tenaient en échec les armes de Rodolphe, d'autres barbares, bien plus redoutables, « et plus cruels que toute espèce de bêtes sauvages, » dit la chronique, menacèrent les frontières de la France occidentale. C'étaient les Madschards ou Hongrois, que dans la langue tudesque on appelait les *Ungren*; et ce nom fut si formidable aux peuples de cette époque que la tradition populaire des *ogres* ou anthropophages se rattache encore à leurs invasions. Ces sauvages, aussi peu civilisés que les Scythes leurs ancêtres, avaient été chassés depuis trente ans de leurs montagnes et s'étaient jetés sur la Pannonie, après avoir franchi la double barrière du Don et des monts Krapacks. Ils campaient sur des chariots, seules habitations de leurs enfants et de leurs femmes, et combattaient à cheval, tantôt par des charges soudaines et rapides, tantôt en fuyant, à la manière des Parthes.

« Ils vivent, non comme des hommes, dit une chronique, mais comme des animaux féroces, et l'on rapporte qu'ils mangent la chair crue et boivent le sang. Ils coupent par morceaux le cœur de leurs prisonniers et le dévorent... Ils ne se laissent point fléchir à la miséricorde, et ne savent pas ce que c'est que la pitié. » Déjà ils avaient désolé la Lombardie, lorsqu'ils furent arrêtés dans les Alpes viennoises par Hugues, roi d'Arles, et par Rodolphe, roi de la Bourgogne transjurane. Ainsi repoussés, ils se jetèrent dans la Gothie (le Languedoc), où ils furent taillés en pièces par Raymond, comte de Toulouse (924). Deux ans plus tard, ils reparurent sur les frontières de la Lorraine et de la Champagne. A leur approche, s'il faut en croire les naïves légendes, la lune parut toute rouge de sang. Ce qui est plus certain, c'est qu'une terreur profonde saisit les peuples, et qu'on se hâta de transporter au loin les saintes reliques. Cependant cette invasion tourna à la gloire de la France. Le roi Rodolphe n'eut qu'à se montrer; sa contenance intimida les barbares, qui s'éloignèrent du royaume.

Rodolphe avait à la fois à combattre les Aquitains, les Normands et les sauvages de Hongrie; mais ces guerres lui acquirent plus de gloire encore qu'elles ne lui causèrent de sollicitudes. Ce qui affaiblit sa puissance et paralysa ses efforts fut la continuité de la lutte soulevée entre lui et les grands vassaux de la couronne. Il lui fallut disputer pied à pied ses prérogatives au comte de Vermandois et aux autres feudataires; et tout son règne ne fut qu'un long enchaînement de batailles obscures, où le roi, quelquefois vaincu, souvent vainqueur, perdait autant à ses victoires qu'à ses défaites. Dans ces difficiles circonstances, Rodolphe ne manqua point à sa fortune et fut toujours à la hauteur de sa tâche: ces querelles, qui nous paraissent aujourd'hui si misérables, le forcèrent à développer, sur un théâtre sans doute trop étroit, de grands talents militaires et un génie au-dessus de son siècle, et l'on ne peut s'empêcher de le mettre au rang des rois les plus illustres qui aient gouverné la France.

Or, tandis que Rodolphe luttait pour disputer aux révoltes féodales des lambeaux de son royaume, l'Allemagne était gouvernée par une main ferme, et chaque jour elle se constituait assez fortement, sous l'autorité de Henri l'Oiseleur. Maître de la Lorraine, ce prince ne la rattacha pas d'une manière absolue au royaume de Germanie; il se contenta de réunir l'Alsace à la Souabe, puis il laissa le reste au duc Gislebert, et s'assura de

la fidélité de ce vassal en le choisissant pour gendre. Sa principale préoccupation fut, d'ailleurs, de protéger l'Allemagne contre les Slaves et les Hongrois. Le premier il essaya d'organiser une résistance sérieuse à cette invasion toujours imminente. Il choisit, disent les chroniqueurs, dans la Saxe, qui était son domaine, la neuvième partie des habitants pour les faire servir dans ses armées; il les employa à réparer les fortifications des châteaux et des villes; il fit aussi construire des fortifications, entre autres celles de Geslar, de Quedlembourg, de Brandebourg, Sleswig, Meissen, Gotha, Erfurth. Le reste du peuple demeura dans les campagnes à cultiver la terre et à faire les récoltes. Il ordonna aussi que ceux qui ne faisaient point le service militaire contribueraient à la subsistance des autres, et qu'ils fourniraient, chaque année, le tiers de leurs grains pour entretenir les magasins établis dans les villes, afin qu'en tout temps elles eussent des vivres et des soldats.

A la suite de toutes ces guerres qui avaient, pendant si longtemps, dévasté l'Allemagne, il s'était formé des bandes d'hommes qui, nés pour ainsi dire dans les camps, faisaient leur vie du métier de soldat, pillaient durant la guerre, pillaient durant la paix, sans se soucier s'ils violaient les capitulaires. Henri fit servir leur courage à l'utilité générale; il les gracia tous; puis, les réunissant en corps, il en forma une espèce de légion qui fut établie à Mersebourg et qui rendit dans la suite d'importants services. Ce fut la première garnison régulière que l'on vit en Allemagne. Henri fortifia encore cette organisation militaire en établis-

sant sur les frontières des margraves (comtes de la Marche), chargés spécialement de s'opposer aux invasions des barbares. C'est ainsi que furent fondés les margraviats de Misnie, 929, de Nord-Saxe, 926, et de Sleswig, 931. Ces gouvernements étaient formés aux dépens des Slaves. Henri battit, en effet, plusieurs de leurs peuplades : de 926 à 934 il soumit les Hevelles, les Daleminzes, les Redariens, les Tholeuzes, les Obotrites, les Wagres, les Ukres. La Bohême elle-même, avec son duc Wenceslas, fut obligée de se reconnaître dépendante du royaume de Germanie.

Rodolphe ne résidait point à Paris (927); il confiait à Hugues le Grand et à Héribert, l'un comte de Paris et l'autre comte de Vermandois, la garde des provinces neustriennes, toujours inquiétées par les barbares. Pour lui il préférait habiter son propre duché de Bourgogne, et datait ses chartes d'Autun, de Dijon, d'Auxerre ou des châteaux voisins. Là, en effet, il était mieux en mesure de surveiller la Germanie, l'Aquitaine, l'Italie, la Lorraineet la Bourgogne transjurane. Ayant eu à disposer du comté de Laon, il le donna à Roger, fils du dernier comte, et non à Eudes, fils du comte de Vermandois, en faveur duquel Héribert, toujours avide et insatiable, sollicitait ce fief. Héribert, habitué à la trahison, voulut se venger des justes refus de Rodolphe, et offritson concours à Henri l'Oiseleur, le plus redoutable des princes étrangers qui convoitaient la France. En même temps il resserra son alliance avec le comte de Paris et essaya de s'emparer de Laon par surprise. Hors d'état de tenir tête à Rodolphe, qui armait pour le punir, il eut la pensée

inattendue de mettre en liberté Charles le Simple et de l'opposer au roi qu'il avait lui-même fait monter sur le trône de ce prince. Depuis quatre ou cinq ans l'infortuné Charles languissait dans une prison de Péronne, étranger aux affaires de ce royaume qui l'avait dégradé, de ces vassaux qui l'avaient trahi. Héribert conduisit Charles le Simple au château d'Eu, où vint le trouver Guillaume Longue-Epée, fils de Rollon, qui lui rendit hommage. Tandis que le comte de Vermandois essayait de tenter cette restauration de la race carlovingienne, Rodolphe, à la tête de troupes levées en Bourgogne, faisait la guerre à ses grands vassaux de Neustrie et exerçait de grands ravages sur leurs terres.

Charles le Simple fut conduit à Saint-Quentin, puis à Reims, par le rebelle qui se servait de sa personne et de ses droits pour s'en faire un point d'appui contre Rodolphe (928). Le pape Jean X avait d'ailleurs écrit à Héribert une lettre sévère, le menaçant d'excommunication s'il ne se hâtait de rendre Charles à la liberté et de se conduire envers ce prince, non comme un geôlier, mais comme un vassal. Sur ces entrefaites, Rodolphe étant arrivé sur les bords de l'Oise, à la tête d'une armée, le comte de Paris intervint entre lui et Héribert, et les détermina l'un et l'autre à conclure un arrangement pacifique. Rodolphe consentit à céder la ville de Laon au comte de Vermandois, mais la reine de France, Emma, qui commandait cette place, ne voulut pas la livrer, convaincue que son mari n'avait pas agi librement et de son plein gré en faisant au factieux Héribert une concession si grande. Rodolphe

désapprouva la résistance d'Emma, et le comte de Vermandois prit possession de Laon. C'en fut assez pour le déterminer à abandonner de nouveau la cause de Charles le Simple, dont il s'était fait un prétexte; mais Guillaume Longue-Épée demeura fidèle au malheureux roi. Quelque temps après, Rodolphe fit amener Charles le Simple à Reims, sous bonne garde, et contraignit ce prince déchu et opprimé à lui faire abandon pur et simple du royaume de France : en échange, on consentit à remettre Charles en liberté et à lui accorder pour résidence la maison royale d'Attigny-sur-Aisne. Ce fut là que, peu de mois après et le 7 octobre de l'année suivante (929), Charles le Simple mourut, expiant dans la persécution et la misère le malheur d'avoir porté la couronne à une époque où la royauté impuissante se débattait sous le joug des seigneurs. Le surnom qui signalait sa mémoire à la risée des peuples ne fut, de la part de ses oppresseurs et de ses ennemis, qu'une injustice de plus, et l'histoire, qui n'a point d'intérêt à dégrader ce prince, atteste au contraire que Charles III ne manqua ni de courage, ni d'intelligence.

Délivré de l'inquiétude que lui causait l'existence du roi carlovingien, Rodolphe agit avec plus d'énergie et de vigueur : il marcha contre les Normands de la Loire qui désolaient l'Aquitaine et les tailla en pièces à Limoges. Depuis près de six ans Constantin de Vienne avait succédé à son père Louis l'Aveugle, fils de Boson, et comme lui roi d'Arles et de Provence. Rodolphe contraignit, à main armée, ce roi à lui rendre hommage comme vassal de la couronne

de France (931); il obtint la même soumission de Loup-Acinaire, duc de Gascogne, de Ragemonde (Raymond) et d'Ermingald, principaux seigneurs de Gothie (932). Héribert de Vermandois et Hugues, comte de Paris et duc de France, jaloux de leur puissance réciproque, s'étaient brouillés et se faisaient la guerre; d'autres grands vassaux imitaient leur exemple. Impuissant à réprimer et à interdire ces guerres privées des grands vassaux, qui désolaient les peuples, Rodolphe voyait avec satisfaction des luttes intestines dont le résultat était d'affaiblir ses rivaux; cependant, comme par-dessus tout il craignait et haïssait Héribert de Vermandois, il arma contre lui, se joignit à ses ennemis et lui enleva quel ques villes.

Héribert appela à son aide Arnoul, comte de Flandre, et Gislebert, duc de Lorraine, gendre de Henri l'Oisseleur; il fit plus, il se rendit auprès du roi de Germanie, se reconnut son vassal, et lui fit hommage du comté de Vermandois. Pour triompher de ce dangereux ennemi, Rodolphe s'unit à Hugues, comte de Paris, et entra avec lui sur les terres du comte de Flandre. Il assiégea Doullens, s'en rendit maître et livra cette place au pillage. Ensuite il marcha sur Arras; mais Héribert, à la tête des renforts que venait de lui envoyer le duc de Lorraine, le contraignit de s'arrêter.

Pour se venger d'Héribert, Rodolphe manda au clergé et au peuple de Reims d'avoir à élire un archevêque à la place du jeune Hugues, fils du comte de Vermandois, qui, depuis sept ans, avait été investi de ce titre, et qui, en attendant l'âge d'être ordonné,

recevait une éducation cléricale. Le clergé et les habitants de Reims répondirent qu'ils ne pouvaient procéder à une nouvelle élection, puisqu'ils en avaient fait une dont l'effet subsistait encore. Sur ce refus, Rodolphe, Hugues et quelques autres seigneurs et évêques vinrent assiéger la ville de Reims. Après avoir résisté durant trois semaines, les clercs et les laïques consentirent à élire un nouvel archevêque, et leur choix tomba sur Artalde, moine de Saint-Remy, que le roi agréa et qui fut intronisé par les évêques de la province. Le nouveau prélat reçut le pallium du pape Jean XI.

La guerre dura quatre ans, et Rodolphe enleva au comte de Vermandois Noyon, Saint-Quentin, Château-Thierry et plusieurs autres places. A la fin, par la médiation de Henri, roi de Germanie, la paix se fit, d'un côté, entre Héribert et Rodolphe, de l'autre, entre Héribert et Hugues. Ces discordes sanglantes avaient été mises à profit par les Normands, qui envahirent et ravagèrent le Berry (935).

L'Aquitaine s'était de nouveau soulevée à la faveur des guerres civiles et de l'approche des Hongrois, qui, encore une fois, menaçaient la France. Rodolphe, par un simple mouvement de troupes du côté de la Bourgogne, intimida les barbares et les contraignit de respecter ses frontières; mais le temps lui manqua pour réduire les Aquitains. Étant tombé malade, il mourut le 15 janvier 936 et fut enterré à Sens, ne laissant aucun enfant mâle qui pût recueillir les deux couronnes de Bourgogne et de France.

A la mort de ce prince, la France avait en quelque

sorte cessé de former une monarchie : le territoire de l'ancienne Gaule était distribué en une multitude de petits États sujets à de fréquentes révolutions, toujours en guerre les uns contre les autres, et entre lesquels il n'existait guère d'autre droit que la force. Les rois étaient plus que jamais sans puissance; ils ne commandaient, pour ainsi dire, sans contrôle qu'à la seule ville de Laon, leur principale résidence: tout le reste de leurs États était distribué entre des vassaux peu disposés à obéir. La noblesse s'épuisait en combats sans gloire; le clergé cherchait en vain à rassembler les débris épars de l'ordre social; les hommes libres avaient cessé de former une classe; les villes étaient pillées, démantelées, à demi détruites. Au milieu de cette confusion, où une société nouvelle s'organisait sur des ruines, les seigneurs et les prélats habitaient des châteaux fortifiés; c'est là qu'ils rendaient la justice et délibéraient sur les affaires publiques. Les serfs résidaient dans de pauvres huttes éparses sur les terres à peine défrichées; enfin, le peu d'artisans, vassaux des nobles ou des abbayes, qui subsistaient encore se cantonnaient autour des églises, des forteresses et des monastères, pour y chercher un refuge ou du travail. Partout le commerce avait cessé d'exister, et n'était remplacé que par un système misérable de colportage. La population éparse ne connaissait que ses seigneurs ou leurs châteaux respectifs, et ne soupçonnait aucune autre existence politique. Ajoutons qu'au milieu de ce désordre général beaucoup de nobles possédaient à la fois plusieurs fiess dans divers États ou royaumes, de telle

sorte qu'un même seigneur se trouvait souvent en même temps vassal de plusieurs souverains. Enfin, comme dernier terme de cette situation, il n'était pas rare qu'un seigneur fût lui-même possesseur d'un fief subordonné à un seigneur moins puissant que lui, et se trouvât ainsi, quant à ce domaine, le vassal d'un de ses propres vassaux. En résumé, c'était l'une de ces périodes d'anarchie et de luttes qui précèdent les reconstitutions sociales; et on eût dit que, pour qu'un ordre meilleur sortît des ruines, avec la race de Robert le Fort prête à revendiquer la France, il fallait que tous les droits et tous les intérêts fussent confondus dans un même chaos.

LOUIS D'OUTRE-MER.

(936 — 954.)

Rodolphe étant mort, son frère Hugues le Noir, comte de Besancon, n'eut pas la force de recueillir son héritage et ne réussit pas même à se faire reconnaître duc de Bourgogne. Dans le royaume de France, et depuis les derniers revers subis par le comte de Vermandois, un seul homme concentrait entre ses mains la plus grande prépondérance : c'était Hugues le Grand, fils de Robert Ier et petit-fils de Robert le Fort. Il aurait pu sans peine prendre le titre de roi; mais, comme Pepin d'Héristal et Charles Martel sous la première dynastie, il préféra se contenter du pouvoir et attendre, pour joindre le nom à la chose, un concours de circonstances plus favorables. Il lui était facile de comprendre qu'en restant duc de France et premier vassal il demeurait le chef des grands feudataires, tandis qu'en devenant roi, en échange de la ville de Laon et de son territoire qu'il ajoutait à ses domaines, il n'obtenait d'autre résultat que de réunir contre lui tous les autres vassaux de la couronne. Aussi préféra-t-il être en quelque sorte le maire du palais que le roi nominal de la France.

Il fallait pourvoir à la vacance du trône; Hugues le Grand désigna au choix des seigneurs le jeune Louis d'Outre-Mer, fils de Charles le Simple, depuis treize ans réfugié en Angleterre. Ce prince fut agréé par les grands feudataires, et on le rappela dans son royaume, qui était alors réduit aux étroites proportions du comté de Laon. Hugues le Grand, en récompense de son intervention dans cette restauration carlovingienne, fut investi par le roi seigneur du duché de Bourgogne, au détriment des héritiers de Rodolphe. Cette usurpation donna lieu à une guerre civile.

Hugues le Grand, tuteur du roi, comte de Paris, duc de France, duc de Bourgogne, était en outre abbé laïque de Saint-Martin de Tours, de Saint-Denis et de Saint-Germain des Prés. Sous un jeune prince âgé de dix-sept ans, et qui semblait faible et timide, il se disposait à recommencer, au profit de sa race, l'histoire de Pepin le Bref: les noms seuls auraient été changés, les événements restant semblables. Mais Louis d'Outre-Mer était digne du sang de Charlemagne qui coulait dans ses veines, et déjà, sous le joug de son orgueilleux protecteur et sous la dépendance des grands vassaux, il recherchait en secret les moyens d'émanciper sa couronne et de commencer la lutte. Cette tentative ne devait pas réussir. La royauté, réduite à n'être plus qu'un vain simulacre, ne pouvait encore s'affranchir et prévaloir. L'histoire n'en doit pas moins suivre avec sympathie les efforts prématurés du jeune roi.

Son avénement au trône coïncidait avec d'autres événements du même ordre. Henri ler, roi de Germanie, que nous avons appelé l'Oiseleur, mourut le 5 juillet (936), non loin d'Erfurt, et, selon la promesse qu'il avait reçue des princes d'Allemagne, son second fils,

connu plus tard sous le nom d'Othon le Grand, fut élu pour lui succéder et solennellement couronné à Aix-la-Chapelle par Hildebert, archevêque de Mayence. L'archevêque le prit de la main gauche, et, portant la crosse de la droite, il le conduisit jusqu'au milieu de la nef, où l'on avait élevé une estrade sur laquelle Othon se plaça. L'archevêque s'adressant alors au peuple dit : « Voici Othon; Dieu l'a choisi; le roi « Henri, votre seigneur, l'a désigné depuis longtemps; « tous les seigneurs germains viennent de le faire roi : « si cette élection vous est agréable, témoignez-le en « levant la main au ciel. » Tout le peuple leva les mains avec de grands cris de joie. Alors le prélat s'avança vers Othon, qui était revêtu d'une tunique étroite, et le mena au grand autel, sur lequel étaient les ornements royaux, l'épée avec le ceinturon, le manteau, la main de justice, le sceptre et la couronne. Hidelbert, en lui mettant l'épée au côté, lui dit : « Rece-« vez cette épée et faites-en usage contre les ennemis « de Jésus-Christ et contre les mauvais chrétiens. Em-« ployez l'autorité et la puissance de l'empire que Dieu « vous a données pour affermir la paix de l'Église. » Revêtant le roi du manteau dont les manches traînaient à terre, l'archevêque lui dit : « Souvenez-vous avec « quelle fermeté et avec quelle fidélité vous devez con-« server la paix jusqu'à la fin de votre vie. » En lui donnant le sceptre et la main de justice : « Ces mar-« ques de puissance vous appartiennent et vous obligent « à maintenir vos sujets dans le devoir, à réprimer et « à punir sévèrement, mais avec des sentiments d'hu-« manité, les vices et les désordres, à vous rendre le

« protecteur de l'Église, de ses ministres, des veuves « et des orphelins, et à témoigner à tous une tendresse « et une bonté de père, afin que vous puissiez, dans « le temps et dans l'éternité, recevoir la récompense « dont vous vous rendrez digne par une conduite chré-« tienne. »

Ainsi les Germains catholiques, non moins fiers et aussi libres peut-être que leurs ancêtres des temps de Tacite, rappelaient au chef et au roi qu'ils élevaient au-dessus d'eux les devoirs de la puissance monarchique et les fins où doit tendre toute royauté.

Peu de mois après (937) mourut Rodolphe II, roi de la Bourgogne transjurane, et qui depuis quelques années avait ajouté à ses États le royaume d'Arles. A peine son jeune fils Conrad, encore enfant, lui eut-il succédé que le roi de Germanie, Othon, se fit nommer ou se déclara tuteur de ce prince, le fit conduire à sa cour, près du Rhin, et, sous prétexte de protectorat et de sauvegarde, attira à lui la véritable souveraineté de la Bourgogne transjurane et du royaume d'Arles. Ce fut ainsi que la domination et l'influence allemandes s'étendirent des extrémités de la Bohême et de la Moravie aux bouches de la Meuse et à celles du Rhône.

Louis d'Outre-Mer était à peine roi qu'il laissait entrevoir la résolution qu'il avait prise d'affranchir la couronne; il s'entendit à cet égard avec son oncle Athelsthane, qui régnait chez les Anglo-Saxons, et il appela en France sa mère, la reine Odgive, femme courageuse et de bon conseil; mais la lutte qu'il devait soutenir contre ses grands vassaux dépassait

les forces du pouvoir royal. Hugues le Grand, duc de France, déterminé à déjouer les espérances de son pupille, sollicita l'alliance d'Othon de Germanie, obtint en mariage la sœur de ce prince, et renouvela son ancien pacte avec Héribert, comte de Vermandois. Peu de temps après, ces deux seigneurs, forts de l'appui que leur prêtait le roi Othon, firent entrer dans leur ligue Guillaume Longue-Épée, duc de Normandie, Arnoul, comte de Flandre, et Hugues le Noir, comte d'une partie de la Bourgogne cisjurane. De son côté, Louis d'Outre-Mer, se sentant menacé, appela à son aide Athelsthane, qui se qualifiait de conquérant et de roi d'Angleterre. Une nouvelle apparition des Hongrois près des frontières de l'est suspendit seule, pendant quelques mois, la guerre prête à éclater entre Louis IV et ses grands vassaux.

Gislebert, duc de Lorraine, abandonna le parti d'Othon et se déclara vassal du roi de France : cette démarche inattendue s'expliquait naturellement par la crainte que le duc de Lorraine éprouvait de voir son fief confisqué par le roi de Germanie, bien autrement redoutable que le roi de France. Louis d'Outre-Mer hésita d'abord à accepter un hommage qui pouvait entraîner une guerre ouverte avec Othon; mais enfin, apprenant que ce dernier soutenait une lutte vive et difficile contre ses vassaux allemands, il mit à profit les embarras de son rival et rattacha la Lorraine à sa couronne. Othon n'eut pas plustôt appris que Gislebert avait prêté serment au roi de France qu'il passa le Rhin et se jeta sur le duché de Lorraine. Tandis qu'il guerroyait dans ce pays, la

flotte anglo-saxonne parut sur les côtes de Flandre et de Normandie, et sa présence intimida Hugues le Grand, Héribert et Guillaume Longue-Epée, au point qu'ils hésitèrent à se soulever contre le roi et attendirent des circonstances plus favorables.

Louis d'Outre-Mer marcha au secours de la Lorraine et délivra ce fief des attaques d'Othon; il entra ensuite en Alsace, province dépendante du duché de Franconie, et alors en guerre contre Othon le Grand; il prêta main-forte au duc de Franconie et occupa la plus grande partie de l'Alsace, forçant les seigneurs et les comtes fidèles à Othon de se réfugier de l'autre côté du Rhin. Ce fut alors qu'il apprit que l'évêque de Laon venait d'entrer dans la ligue des grands vassaux de France contre la couronne, et se disposait à livrer à Héribert la ville de Laon, la seule place que le roi de France possédat en toute souveraineté. Il accourut, déjoua ce complot, chassa l'évêque; mais, pendant qu'il affermissait son autorité sur les bords de l'Aisne, Othon de Germanie remportait des victoires sur les ducs de Lorraine et de Franconie, et la mort de ces deux princes laissait le royaume de France découvert et menacé du côté de la Meuse et des Vosges. Louis d'Outre-Mer accourut de nouveau en Lorraine et se porta dans le pays de Liége, où les troupes demeurées fidèles à la France combattaient sous les ordres de Gerberge, veuve de Gislebert et sœur d'Othon. Louis d'Outre-Mer épousa Gerberge, afin de rattacher de plus en plus les Lorrains à sa cause. Par malheur pour lui, Othon accepta l'alliance des grands vassaux de France, et dès ce moment la lutte devint trop inégale pour qu'il fût possible à Louis d'Outre-Mer de prévaloir contre ses ennemis (938-939).

La guerre civile et la guerre étrangère désolaient tout le territoire qui s'étend de la Seine au Rhin, et toutefois Gerberge faisait de vains efforts pour établir la paix entre son mari et son frère. En France, Louis d'Outre-Mer, réduit à ses propres forces, n'avait gardé pour fidèle qu'un seul de ses grands vassaux, Artalde, archevêque de Reims; pour le récompenser de son loyal attachement, il réunit le comté de Reims à l'archevêché et donna au prélat féodal, pour lui et ses successeurs, le droit de faire battre monnaie.

L'archevêque ne jouit pas longtemps de cet accroissement de puissance. Hugues le Grand, Guillaume Longue-Épée et Héribert assiégèrent la ville de Reims, l'emportèrent au bout de six jours, chassèrent Artalde, et forcèrent ce dernier à se démettre de sa dignité épiscopale et à laisser de nouveau le diocèse de Reims au jeune archevêque Hugues de Vermandois, fils d'Héribert. Cette même année (940), Othon de Germanie donna le gouvernement de Lorraine à Henri, son frère; marchant ensuite sur la Bourgogne cisjurane avec son pupille Conrad, roi de la Bourgogne transjurane, il occupa ce pays pour en interdire l'approche à Louis d'Outre-Mer. Sur ces entrefaites, les grands vassaux du roi de France faisaient le siége de Pierrepont. Ayant appris que le roi Othon s'était montré en Lorraine et en Bourgogne, ils allèrent à sa rencontre et l'amenèrent à Attigny; là, ils le proclamèrent roi de France et lui firent hommage. Louis d'Outre-Mer, trop faible pour les punir, se hâta de pourvoir à la sûreté de Laon; puis il se retira près de Hugues le Noir, à Besançon : de ce point il fit du côté de l'Alsace et de la Lorraine des démonstrations menaçantes qui inquiétèrent Othon et le déterminèrent à conclure une trêve.

Louis d'Outre-Mer apprenant, que les comtes de Paris et de Vermandois assiégeaient Laon, se porta au secours de cette ville. Comme il approchait de l'Aisne, ses grands vassaux, supérieurs en nombre, l'attaquèrent et mirent ses troupes en déroute près de Château-Porcien. Hors d'état de prolonger la guerre dans le Nord, le roi de France se replia sur la Bourgogne et chercha à gagner le royaume de Provence pour y trouver encore des amis fidèles. Arrivé à Vienne, il s'y arrêta et fut reçu en suzerain et en roi par Charles-Constantin, fils de Louis l'Aveugle, déjà vassal d'Othon de Germanie et de Conrad le Pacifique, roi de la Bourgogne transjurane. Ces défections de vassaux n'étaient pas rares à cette époque, et nous en avons déjà cité de nombreux exemples. Quoi qu'il en soit, de Vienne, où il s'était réfugié, Louis d'Outre-Mer entra en négociations avec les seigneurs d'Aquitaine, avec ces mêmes fidèles qui, sous le roi Rodolphe, n'avaient pas voulu reconnaître la déchéance de Charles le Simple et l'avénement des princes de la race de Robert le Fort. Ses propositions furent écoutées avec d'autant plus de sympathies qu'en retour de leurs services les comtes aquitains stipulaient la concession à leur profit de quelques nouveaux priviléges. Guil-

laume Tête-d'Étoupes, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, se montra entre tous les autres le plus dévoué à la cause du roi légitime, Louis d'Outre-Mer. Les chefs bretons se rallièrent à la même cause en haine de Hugues, duc de France; et bientôt, par l'entremise de Roger de Douai, comte de Laon, Guillaume Longue-Épée, duc de Normandie, se détacha du parti des rebelles et reconnut de nouveau les droits de Louis. Pour compléter les détails qui précèdent, et qui ne suffiraient pas à expliquer cet étrange revirement féodal en faveur du roi e Feance, nous devons dire que, par ordre du pape Étienne VIII, un légat s'était rendu en France et avait sommé les seigneurs rebelles de se soumettre à Louis d'Outre-Mer, sous peine d'excommunication (942). L'intervention du chef de l'Église eut, en cette circonstance, un succès complet, et bientôt, les droits de Hugues de Vermandois à l'archevêché de Reims avant été maintenus et reconnus de part et d'autre, Héribert et le duc de France, renonçant à la suzeraineté d'Othon de Germanie, firent de nouveau hommage de leurs fiefs au roi carlovingien.

Vers la fin de l'année, Guillaume Longue-Épée, qui venait de se couvrir de gloire en replaçant sur le trône Harald VII, roi de Danemark, exilé par son fils, provoqua le ressentiment d'Arnoul ou Arnolphe, comte de Flandre, en prenant contre lui la défense de Harlwin, comte de Montreuil. Pour se venger de cet appui donné à un vassal, Arnoul tendit des embûches au duc de Normandie et le fit assassiner, le 17 décembre. En déshabillant Guillaume Longue-

Épée pour panser ses blessures, on trouva que son corps était couvert d'un cilice : on voit jusqu'à quel point était sincère et sérieuse la conversion des Normands au christianisme. Richard, fils de Guillaume Longue-Épée, et à peine âgé de dix ans, lui succéda comme duc de Normandie. Louis d'Outre-Mer, profitant de sa jeunesse, se déclara son tuteur et s'attribua en quelque sorte la régence du fief.

Sur ces entrefaites mourut Héribert, cet odieux comte de Vermandois dont nous avons raconté à la hâte les défections et les parjures. Sur son lit d'agonie, et tourmenté par les remords, on l'entendit s'écrier d'une voix douloureuse : « Nous étions douze qui « trahîmes le roi Charles! »

Hugues le Grand, duc de France, convoitait la Normandie et éleva la prétention de prendre sous sa tutelle le jeune duc Richard, déjà pupille ou pour mieux dire prisonnier de Louis d'Outre-Mer; il ne s'en tint pas là, et, prévoyant que le roi de France allait bientôt user de son pouvoir au détriment des fils d'Héribert, il força Louis d'Outre-Mer d'accorder à ces princes des conditions avantageuses. Ainsi, tandis que Louis IV, déployant une capacité et un courage remarquables, cherchait à restaurer les droits de la couronne carlovingienne, le duc de France, petitfils de Robert le Fort, représentait partout, avec non moins d'énergie et plus de succès, les intérêts et les principes du régime féodal (943-946) C'était par une politique semblable, mais sous d'autres noms et avec des formes différentes, que, deux siècles auparavant, la famille de Pepin et de Charles Martel

avait travaillé à abolir la royauté mérovingienne.

Pour le moment, les espérances du comte de Paris étaient d'autant plus favorisées que la mort d'Héribert laissait le grand fief de Vermandois partagé entre cinq héritiers, ce qui délivrait Hugues le Grand d'une concurrence redoutable. Louis d'Outre-Mer, opprimé par le comte de Paris, chercha à se soustraire par la ruse à des engagements que la tyrannique violence de son vassal lui avait imposés; il essaya de se créer des partisans dans le marquisat de Gothie; il avisa à déposséder de leur héritage les fils du rebelle Héribert; mais toujours la surveillance jalouse de Hugues de France réussit à déjouer ces combinaisons. Il eut l'idée de proposer à Hugues d'attaquer de concert le duché de Normandie et de se le partager. Les circonstances venaient en aide à ce projet. Depuis plusieurs années les Bretons luttaient contre les Normands, et multipliaient les efforts et les combats pour mettre fin à la suzeraineté que ces nouveaux hôtes de la France revendiquaient à leur égard, depuis le traité conclu entre Rollon et Charles le Simple. Les ducs et comtes de la Bretagne, Alain Barbe-Torte et Bérenger, avaient, à plusieurs reprises, lutté vigoureusement contre les soldats de Guillaume Longue-Epée. Le premier de ces deux chefs, Alain IV, avait surtout signalé sa résistance par de glorieux faits d'armes. Un jour il avait taillé en pièces une armée normande sous les murs de Dol; plus tard il vint camper auprès de Nantes, et une victoire remportée dans les prairies d'Aniane lui avait ouvert les portes de la capitale. Maître et libérateur de cette ville, son premier soin, après avoir

rendu grâce à Dieu de son triomphe, avait été de publier un édit qui accordait la liberté à tout serf qui viendrait s'établir dans la ville de Nantes, et qui interdisait à son maître le droit de le réclamer. Il partagea ensuite le domaine en trois parts : une pour lui, une pour le clergé, une pour les chevaliers qui l'avaient aidé à conquérir son royaume; et, après être convenu avec le comte de Poitou que les districts de Mauges, d'Herbauges et de Clisson, seraient reconnus comme faisant partie de la Bretagne, on croit qu'il conclut aussi un accord avec les Normands de la Seine, puisqu'il se rendit à Rouen pour assister à la réception de Louis d'Outre-Mer, qu'il avait connu du temps de son exil dans la Grande-Bretagne. Au reste, la trêve ne fut point de longue durée puisqu'en l'année 944 les barbares firent encore une irruption dans la Bretagne, s'emparèrent de Dol, et massacrèrent l'archevêque sur les marches de l'autel.

Bernard le Danois, comte de Rouen, administrait le duché de Normandie, sous la surveillance de Louis d'Outre-Mer et pendant la minorité du jeune Richard. Dès qu'il eut appris que la Normandie était à la fois menacée par le roi et par le duc de France, il fut assez habile pour se rendre auprès de Louis d'Outre-Mer, pour lui renouveler la soumission des Normands, et le déterminer à se contenter de considérer le duché de Normandie comme un fief de la France, au lieu de revenir sur la donation de Charles le Simple. Il offrit d'ailleurs de coopérer à main armée aux projets de Louis d'Outre-Mer contre le Vermandois. Hugues le Grand, indigné d'être abandonné par le roi de France,

médita une prompte vengeance. Les occasions le servirent à souhait. Bernard, comte de Rouen, tandis qu'il négociait avec Louis d'Outre-Mer, avait secrètement appelé à son aide le roi des Danois païens, ce même Harald qui devait sa restauration aux Normands de Neustrie. Harald et ses pirates débarquèrent en Normandie, et eurent une entrevue avec le roi de France et ses fidèles. Durant cette entrevue, un combat meurtrier s'engagea, et Louis d'Outre-Mer, fait prisonnier par trahison, fut conduit à Rouen et détenu sous la garde de Bernard, son vassal et son allié de la veille.

Le roi de France était renfermé dans une forteresse normande, mais sa femme, la reine Gerberge, invoquait l'un après l'autre tous les souverains de l'Europe chrétienne pour le faire mettre en liberté : elle s'adressa à Edmond, roi d'Angleterre, son cousin; à Hugues, comte de Paris, son beau-frère; à Othon de Germanie, son frère. Hugues et Othon exigèrent que Bernard le Danois brisat les fers du roi de France, et se contentât d'un otage dont la présence garantirait que l'on respecterait les droits du jeune Richard. Or, ce fut là le commencement d'une épreuve nouvelle. A peine Louis d'Outre-Mer fut-il rendu à la liberté que le comte de Paris l'arrêta à son tour et déclara qu'il le détiendrait jusqu'au jour où le roi consentirait à lui céder la ville de Laon, la seule qui fût demeurée sous le domaine immédiat des rois de France. Après avoir résisté pendant près d'un an à ces prétentions injustes, Louis se résigna à les subir; mais à peine eut-il obtenu de sortir de prison que, cessant de reconnaître la valeur d'un traité imposé par un rebelle, il s'unit

à Othon de Germanie et marcha avec lui contre les grands vassaux dont il venait de subir les tyranniques exigences. La force leur manqua pour s'emparer de Laon, mais ils se rendirent maîtres de Reims, et Louis d'Outre-Mer s'établit dans cette ville, après en avoir chassé l'archevêque Hugues, fils d'Héribert (946). Tandis qu'il essayait d'y exercer la puissance royale, le jeune Richard, fils de Guillaume Longue-Épée, reprenait, bien qu'à peine âgé de seize ans, le gouvernement du duché de Normandie, et, pour se concilier l'appui de Hugues le Grand, s'engageait à épouser Emma, fille de ce prince. Vers le même temps, Louis d'Outre-Mer assiégeait Mousson, où s'était réfugié Hugues de Vermandois, et Hugues de France faisait la guerre à Arnoul, comte de Flandre. On se lasserait à suivre le fil de ces luttes féodales, qui pour la plupart ne présentent aucun intérêt historique, et nous pourrions nous borner à inviter ceux qui liront ces pages à réfléchir sur les misères et sur les souffrances que ces déchirements et ces parjures, sans cesse renouvelés, faisaient retomber sur le peuple.

L'Eglise prenait compassion de ces royaumes désolés par tant de maux (947-953); elle usait des seules armes dont elle pût disposer: elle exhortait et menaçait au nom du Dieu rémunérateur et vengeur. Une occasion s'offrit à elle d'intervenir pacifiquement au milieu des conflits, et ce fut à l'occasion des prétentions opposées d'Hugues et d'Artald, les deux archevêques de Reims. Le pape fit examiner cette affaire par un légat et par un concile. Cette assemblée se tint à Ingelheim, près de Mayence, et elle eut égale-

ment mission de connaître des débats qui s'élevaient entre le roi de France et Hugues le Grand, son vassal et son oppresseur. Les évêques de Lorraine et de Germanie siégeaient au concile, mais il n'y vint qu'un très-petit nombre d'évêques français, les autres se sentant retenus par la crainte que leur inspirait Hugues, plus puissant que le roi. Dès la première séance, à laquelle assistaient Othon, roi de Germanie, et Louis d'Outre-Mer, en ce moment réconcilié avec lui, le roi de France prit la parole et porta au légat et au concile plainte contre son vassal Hugues, comte de Paris. « Il rappela, dit la Chronique (1), comment Hugues et les autres princes de France l'avaient invité à revenir des régions outre-marines pour reprendre le royaume héréditaire de son père; comment les vœux et les acclamations de tous les grands et de l'armée (militiæ) de France l'avaient élevé et désigné pour obtenir les marques du pouvoir royal; de quelle manière ensuite le même Hugues l'avait chassé, attiré par des ruses, pris et retenu un an entier en prison, et n'avait pas voulu le relâcher jusqu'à ce que la reine Gerberge lui eût abandonné le château de Laon, qu'il avait attaqué, et qui seul, entre tous les châteaux royaux, était resté au pouvoir des fidèles du roi. Il ajouta que, si quelqu'un disait que tous ces maux soufferts depuis la prise de possession de son royaume lui étaient arrivés par sa faute, il se purgerait de cette accusation, selon le jugement du synode et la volonté du roi Othon, ou s'en défendrait par un combat singulier. » L'arche-

⁽¹⁾ Frodoardi Chron. ann. 948.

vêque Artald prit à son tour la parole et réclama contre la violence qu'il prétendait lui avoir été faite, pour replacer sur son siége son compétiteur Hugues. Avant à donner lecture d'une pièce rédigée en langue latine, il la traduisit en tudesque pour l'intelligence des deux rois, circonstance qui sert à prouver qu'à cette époque l'idiome germanique était fort répandu dans le royaume de France et constituait encore la langue nationale. Après quelques discussions soulevées de part et d'autre, le concile décida que l'archevêque Artald serait rétabli sur le siége de Reims, et il menaça Hugues le Grand d'excommunication, comme perturbateur de la paix publique, s'il ne se hâtait de cesser la guerre qu'il faisait à son suzerain et roi. De son côté, Othon fit marcher une armée germanique contre le duc de France, afin de le forcer à se soumettre au concile. La soumission de Hugues le Grand se fit attendre, et la guerre suivit son cours. Ce fut alors qu'à la requête de Ludolphe, envoyé d'Othon, la sentence d'excommunication fut prononcée par un concile tenu à Trêves contre le vassal rebelle et plusieurs de ses complices, tant seigneurs ecclésiastiques que seigneurs laïques (949). Le pape Agapit confirma cet arrêt redoutable. A la fin, Hugues, abandonné par plusieurs de ses fidèles et attristé par la sentence qui pesait sur lui, se résigna à faire la paix avec le roi et à se reconnaître de nouveau son sujet et son vassal. Le comte de Paris remit alors la citadelle de Laon au roi, qui feignit d'oublier les torts du rebelle et d'ajouter foi à ses promesses (950).

L'année suivante, Louis d'Outre-Mer se porta avec

des troupes en Aquitaine et y reçut les hommages stériles de quelques seigneurs. Gette grande province fut un moment envahie par des bandes hongroises, mais elle suffit à sa propre défense et chassa les barbares. Vers le même temps, la reine Odgive, mère de Louis d'Outre-Mer, vraisemblablement âgée de plus de cinquante ans, épousa Héribert II, fils de l'ancien comte de Vermandois, et lui-même comte de Meaux : l'histoire a négligé de nous faire connaître les causes de cet étrange mariage.

Othon de Germanie, aux prises avec des difficultés pareilles à celles que rencontrait Louis d'Outre-Mer, les surmontait, sinon avec plus de courage, du moins avec plus de bonheur. Ayant à lutter contre les princes et les grands, il cherchait son point d'appui dans le clergé et dans les villes. A l'exemple de Charlemagne, il se garda bien d'oublier l'antique alliance de l'Église et du pouvoir royal. Il fonda de nouveaux évêchés à Kavelberg, Oldenbourg, Brandebourg, Meissen, Mersebourg (946-948); enfin à Posen, vers 950. Non content de multiplier ainsi les alliés naturels du pouvoir central, il leur conféra des villes, des comtés, en les investissant de la juridiction temporelle et des droits régaliens; en un mot, il travailla à augmenter la force de la puissance spirituelle, que ses successeurs opposèrent dans la suite plus d'une fois aux puissances séculières.

Durant les guerres qui désolaient la France, Othon avait eu plus d'une fois à réprimer des conjurations; il prévalut contre les seigneurs qui s'étaient rangés contre lui, à la suite de son frère, et il les punit par la

confiscation d'une partie, de leurs biens dont il enrichit les abbayes. L'un de ces seigneurs, l'archevêque de Mayence, s'étant jeté dans Metz pour défendre cette ville contre les troupes royales, fut enfermé pendant quelque temps dans un monastère, et, lorque le roi lui rendit son archevêché, la charge d'archichancelier en avait été détachée pour être transférée à l'archevêque de Cologne. Plus tard, Othon devait mettre ces deux grands siéges ecclésiastiques entre les mains de sa famille : un de ses fils devint, en effet, archevêque de Mayence, et un de ses frères archevêque de Cologne.

Éverhard, le duc de Franconie, laissait un fils, Conrad, surnommé le Sage. Othon lui donna l'investiture des fiefs de son père, auxquels il ajouta la Lorraine, et pour se l'attacher il lui fit épouser une de ses filles. En même temps son fils aîné, Ludolphe, devenait gendre et héritier d'Hermann, duc de Souabe et d'Alsace.

Ainsi, tous les grands fiefs, s'ils n'étaient point réunis à la couronne, étaient au moins placés entre des mains qu'Othon pouvait croire fidèles. La Saxe fut le seul duché qu'il ne confia pas à un membre de sa famille; il l'avait gardée quelque temps pour luimême, puis avait fini par la donner à Hermann Billung, qui l'avait fidèlement administrée au nom du roi. L'Allemagne était donc gouvernée par une seule maison, dont le chef était le roi de Germanie.

Cependant Louis d'Outre-Mer continuait à tenir tête à ses vassaux et à surveiller la fidélité douteuse du comte de Paris. Il prit et reprit aux seigneurs et aux grands feudataires quelques villes et quelques châteaux forts, et déploya, dans ces luttes obscures où la royauté se trouvait réduite, une activité et une énergie qui, en des temps meilleurs, eussent signalé en lui un grand roi. Dans les derniers jours de son règne, les Hongrois envahirent la Lorraine et la France, et y exercèrent d'affreux ravages; ils repassèrent ensuite les Alpes, plutôt vaincus par les maladies que par le fer. Leur invasion durait encore lorsque Louis d'Outre-Mer mourut des suites d'une chute de cheval (954). Prince actif et hardi, que les revers ne rebutaient point, et auquel il ne manqua que des circonstances plus favorables pour relever de son profond abaissement la couronne de Charlemagne. Il laissait deux fils : Lothaire, âgé de treize ans, et Charles, encore au berceau.

LOTHAIRE.

(954 - 986.)

Le véritable roi était Hugues, comte de Paris, duc de France et chef de la féodalité neustrienne; il résidait à Paris, d'où il surveillait la Normandie, la Bourgogne et la Lorraine. Pour le prince carlovingien qui portait encore les vains simulacres de la royauté, il continuait à n'avoir d'autre domaine que la ville de Laon. Le temps était passé où la politique de résistance courageusement suivie par Louis d'Outre-Mer pouvait encore conquérir des chances d'affranchissement et de liberté à la couronne. Quelques années devaient encore s'écouler jusqu'au jour où la dynastie issue de Charles Martel cesserait d'avoir droit aux hommages des grands vassaux de France. Hugues avait soulevé, depuis trente ans, les jalousies et les haines des seigneurs, qu'inquiétait son ambition insatiable. Ces princes étaient bien d'accord chaque fois qu'il s'agissait de disputer au roi une prérogative et d'interdire tout particulièrement à la couronne le droit de s'immiscer dans la succession aux fiefs, sous prétexte d'investiture à donner ou d'hommage à recevoir. Dans ces questions, qui touchaient de près à leurs intérèts, ils faisaient cause commune; mais, et par cela même qu'ils avaient à envahir ou à se défendre, roi pour roi, ils préféraient à un d'entre eux, au plus

hardi capitaine de son siècle, un enfant ou un homme faible, obligé de solliciter leur concours, impuissant à rien entreprendre sans leur assistance. La Flandre, la Bourgogne, le Vermandois, la Normandie et les autres grands fiefs se montraient peu disposés à se laisser absorber par le duché de France et le comté de Paris. L'Aquitaine, surtout, était en mesure d'opposer une résistance énergique à une usurpation royale, moins par attachement à la cause carlovingienne, qui n'avait jamais obtenu chez elle de vives sympathies, que par la haine et l'aversion que lui inspiraient les hommes de race germanique, aux mains desquels résidait l'autorité réelle. Hugues le Grand, il est vrai, avait pris d'avance ses précautions: trois fois marié, il avait successivement épousé une sœur de Louis le Bègue, une fille d'Edouard, roi d'Angleterre, et une sœur d'Othon, roi de Germanie; sa fille avait pour fiancé Richard, duc de Normandie. De quelque côté qu'il se tournât, il pouvait compter sur des parents et sur des appuis. Mais, indépendamment de ce qu'au delà de la Loire ses ennemis étaient forts, il voyait que la reine Gerberge, mère du jeune roi Lothaire, pouvait appeler à elle des alliés considérables. Gerberge, en effet, était sœur d'Othon le Grand et de Bruno, archevêque de Cologne, récemment institué duc de Lorraine; d'un autre côté, Lothaire, par son aïeule Odgive, pouvait réclamer l'appui des rois anglo-saxons. L'archevêque de Reims et quelques vassaux fidèles n'hésitaient pas à se prononcer en sa faveur : le moment n'était donc pas venu, pour le comte de Paris, de se faire proclamer roi de France. Convaincu de cette vérité, Hugues

préféra agir en tuteur et en protecteur du jeune roi, se bornant à exiger de nouveaux fiefs et des accroissements de puissance, à l'aide desquels, à un jour marqué, son avénement au trône s'opérerait sans obstacles.

A la mort de Louis d'Outre-Mer, Gerberge avait écrit à Hugues pour se mettre sous sa protection, elle et ses deux fils Lothaire et Charles. Hugues promit de faire reconnaître Lothaire en qualité de roi de France, et il tint parole. Lothaire fut sacré et couronné à Reims par l'archevêque Artald, et reçut l'hommage des évêques et des seigneurs de France, de Bourgogne et d'Aquitaine (12 novembre). En récompense de la protection qu'il avait accordée au roi, Hugues se fit nommer duc d'Aquitaine, faveur inattendue à laquelle le comte de Paris ne pouvait prétendre, et qui mécontenta profondément les Aquitains. En cette circonstance, l'habileté de Hugues ne se démentit pas, et au retour du printemps (955) il conduisit Lothaire dans les provinces d'outre-Loire, moins pour présenter le roi aux populations que pour profiter de la présence de ce prince dans le seul but d'établir sa propre autorité sur le pays. Ses inquiétudes étaient fondées; le titre de duc d'Aquitaine n'était pas à la libre disposition du roi; il appartenait aux comtes de Poitiers. Guillaume II, chef de cette illustre maison, se révolta; il fallut qu'une armée française mît le siége devant Poitiers et entreprit de réduire le comte à l'obéissance. Après deux mois d'efforts inutiles, cette armée se retira devant les Aquitains, et Hugues, qui la commandait, médita de prendre sur ses ennemis une sanglante revanche. L'occasion ne tarda pas à s'offrir à lui. Comme il se repliait, suivi de près par le comte de Poitiers, il fit soudainement face à ses ennemis et les tailla en pièces. Cette victoire ne suffit pas pour amener la soumission de l'Aquitaine, et l'on ne voit pas que le comte de Paris ait cherché à la rendre plus complète, en continuant la guerre dans les provinces méridionales.

Et d'ailleurs la mort ne lui en laissa pas le temps : à son retour dans son duché de France, Hugues le Grand tomba malade et mourut, laissant par sa mort une ombre de liberté au pouvoir royal. Il avait quatre fils, Hugues, Othon, Eudes et Henri. Hugues, l'aîné, qui, du chaperon dont il couvrait sa tête, reçut plus tard le nom de Capet, fut confié à la protection de Richard, duc de Normandie, et proclamé comte de Paris et d'Orléans. Othon succéda à son père dans le duché de Bourgogne; mais, comme il ne vécut que peu de temps, son fief fut successivement gouverné par Eudes et Henri, ses deux frères. Quant à l'Aquitaine, aucun des fils du dernier duc de France ne se crut assez fort pour la revendiquer, et ce duché, désormais en possession d'une sorte d'indépendance, appartint, comme par le passé, à Guillaume, comte de Poitiers, et aux princes de sa race.

Ni les grands feudataires ni le roi, encore bien jeune, ne se trouvaient en état de recommencer la lutte. Cependant les peuples de France, de Bourgogne et de Lorraine, ne jouissaient d'aucun repos durable : on ne se battait plus pour une couronne, mais pour un château; les vassaux et leurs hommes d'armes se dis-

putaient des villes et des villages; la guerre était partout, sur une petite échelle, dans de mesquines proportions, suscitée par des rivalités obscures; mais enfin c'était la guerre, avec son cortége de privations, de souffrances et de sacrifices; et le roi, tantôt spectateur impuissant, tantôt acteur sans gloire et sans dignité dans ces querelles subalternes, n'arrivait jamais à faire prévaloir son autorité et à contraindre ses subordonnés au respect. En Allemagne, l'histoire présentait un spectacle moins indigne d'attention: là, c'était toujours Othon le Grand aux prises avec la féodalité, et cependant trouvant encore la force de triompher des Slaves et des Danois, de lutter contre Boleslas de Bohême, d'introduire, à la suite de ses armées, le christianisme, dans les États du païen Harald et sur le sol de la Pologne, où il fondait les évêchés de Havelberg, de Brandebourg et de Posen. L'histoire mentionne ses victoires remportées sur les Hongrois et la conquête du pays des Avares, qu'il réunit à la Bavière et dont il forma une province orientale (Osterland, Austria), placée sous le commandement d'un margrave, glorieux point de départ de la maison d'Autriche. Vers le même temps ce roi, infatigable dans ses tentatives ambitieuses, épousa Adélaïde, fille de Rodolphe de Bourgogne et veuve de Lothaire, roi d'Italie. Victime de Bérenger et de son fils Adalbert, cette reine infortunée s'était échappée de la prison où l'avaient renfermée ses persécuteurs. Othon, pour la venger et lui rendre un trône, envahit la Lombardie et se fit couronner roi à Pavie: mais de sa nouvelle conquête il ne retint que le Frioul, et abondonna les autres provinces à ses compétiteurs,

comme fiefs de la couronne de Germanie, à cette condition qu'ils gouverneraient en vrais rois et ne seraient plus tyrans de leurs sujets.

Les chroniques de France mentionnent à peine quelques incidents d'une importance secondaire, et jamais il ne fut plus difficile de donner à nos annales un caractère d'unité (956-958). Gerberge et Hedwidge, veuves du roi de France et du comte de Paris, veillaient sur la jeunesse de leurs enfants et associaient à cette tutelle le saint archevêque Bruno, duc de Lorraine. Gerberge et son fils, le roi Lothaire, contraignirent le comte de Hainaut, Reignier au Long-Col, de leur restituer quelques fies lorrains qui avaient autresois formé le douaire de Gerberge et que le comte avait usurpés. Reignier, en punition de sa félonie, fut dépossédé de son propre fief et envoyé en exil. Arnoul, comte de Flandre, était mort; son fils et son héritier, Baudoin III, faisait la guerre à Roger, comte de Montreuil, et lui disputait le château d'Amiens. Thibaut le Tricheur, comte de Blois et de Chartres, avait usurpé une partie de la Champagne; il y possédait le château de Coucy, où tenait garnison son vassal Harduin, et il fallut que le roi de France prît lui-même les armes pour s'emparer de ce manoir féodal, dont le siége dura quinze jours. Vers le même temps (959) Robert, comte de Troyes, se rendit maître du château de Dijon. Ces usurpations réciproques pouvaient avoir pour résultat de susciter une guerre sérieuse entre Lothaire et Hugues Capet, chacun d'eux prenant fait et cause pour ses vassaux; mais l'archevêque duc de Lorraine, à la prière de Gerberge et d'Hedwige, intervint dans les

querelles dont nous parlons, et fit rentrer dans le devoir les arrière-vassaux du roi et du duc de France. L'année suivante (960), l'archevêque saint Bruno, avec l'assentiment d'Othon, son suzerain, partagea la Lorraine en deux duchés : l'un, qui prit le nom de Haute-Lorraine ou duché de Mosellane, correspondait à peu près à la province qui, avant la révolution de 1789, portait encore le nom de Lorraine; l'autre, qu'on appela plus tard Basse-Lorraine ou duché de Brabant, comprenait plusieurs villes et une partie des duchés de Juliers et de Gueldre, avec le territoire qui avoisine les embouchures du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut. Quelques villes épiscopales, situées sur les bords de la Meuse, du Rhin et de la Moselle, ne furent point comprises dans les deux nouveaux duchés, et Bruno les donna en seigneuries à leurs évêques : ce qui fut l'origine de la puissance politique de quelques prélatures germaniques, telles que celles de Mayence et de Trèves. Quoi qu'il en soit, l'archevêque Bruno donna pour duc à la Lorraine supérieure Frédéric, frère d'Adalbéron, évêque de Metz, et époux de Béatrix, sœur de Hugues Capet. Godfried fut institué duc de la Lorraine inférieure. Peu de temps après mourut Artald, archevêque de Reims, qui avait joué un si grand rôle sous le règne de Louis d'Outre-Mer. On élut à sa place Odalric, fils d'un comte Hugues, et l'on continua d'exclure du siége épiscopal de Reims Hugues de Vermandois, dont l'excommunication n'avait point encore été levée (961).

La France jouissait d'un repos utile, mais sans gloire. Lothaire, à peine âgé de vingt et un ans, ne

songeait nullement à se défendre de l'ambition de Hugues Capet, enfant de quinze ans, dont nul ne prévoyait encore l'avenir. L'attention se portait donc sur l'Italie et l'Allemagne, et l'on apprenait, sans surprise, qu'Othon le Grand, roi de Germanie, dépossédait pour la seconde fois Béranger II des États d'Italie qu'il lui avait laissés en fief. Ce fut alors que le pape Jean XII, de triste souvenir, élevé au pontificat suprême par l'influence tyrannique du patriciat, eut l'idée de rétablir l'empire de Charlemagne au profit d'Othon Ier. Le but de Jean XII était de donner à la chaire de Saint-Pierre, sur laquelle il était assis, quoique indigne, un défenseur armé, un protecteur permanent, un auxiliaire dévoué, tel que l'avait institué le saint pape, Léon en couronnant le fils de Pepin. On ignorait les intentions du roi de Germanie; mais comme il employait alors ses armes à purger de brigands et d'oppresseurs les provinces du royaume d'Italie, le pape dut nécessairement voir en lui l'homme juste et fort que réclamait l'intérêt de la papauté menacée par l'ordre féodal. Le projet du souverain pontife ne s'accordait que trop avec l'ambition effrénée du roi de Germanie, et le 9 février (962) Othon reçut la couronne impériale des mains du pape Jean XII. Mais le peuple et le pontife, comme pour rétablir et rendre manifeste l'indépendance de Rome, exigèrent que le nouvel empereur, avant d'être élu, prêtât le serment dont voici la formule : « A vous seigneur Jean, pape, moi Othon, roi, je fais promettre et jurer, par le Père, le Fils et le Saint-Esprit, par le bois sacré de la croix et par ces reliques des saints, que si, Dieu

permettant, j'arrive à Rome, j'exalterai, selon mon pouvoir, l'Église romaine et vous son chef; que, de ma volonté, de mon conseil ou de mon consentement, vous ne perdrez ni la vie, ni les membres, ni la dignité que vous avez. Je ne ferai dans la ville de Rome, sans votre participation, aucune ordonnance sur rien de ce qui regarde les Romains ou votre personne. Tout ce qui, de la terre de Saint-Pierre, viendra en votre puissance, je vous le rendrai. Et celui à qui je commettrai le royaume d'Italie, je le ferai jurer d'être votre aide à défendre la terre de Saint-Pierre selon son pouvoir. Ainsi Dieu me soit en aide et ses saints Évangiles. » Othon confirma les donations de Pepin et de Charlemagne, et, après trente-huit ans d'interruption, la couronne impériale d'Occident reposa de nouveau sur la tête d'un Germain. L'indépendance temporelle de l'Église ne gagna rien à l'avénement de la maison de Saxe au trône de Charlemagne, et Dieu ne bénit point la politique de Jean XII. Vainement, pour rassurer le pape et le peuple romain, Othon parut-il maintenir et confirmer les donations faites aux souverains pontifes par Pepin le Bref et ses successeurs; dans l'acte solennel de confirmation et de concession, il introduisit la clause suivante, qu'il se réserva d'interpréter au gré de ses convoitises : « Nous vouons et promettons par ce pacte, à vous bienheureux Pierre, prince des apôtres... et par vous à votre vicaire le seigneur Jean XII, souverain pontife et pape universel... la ville de Rome et son duché... (suivent les noms de villes et de provinces), sauf en tout notre puissance et celle de notre fils et de nos descendants, suivant

que cela est contenu dans le pacte, la constitution et le décret confirmatif du pape Eugène et de ses successeurs, à savoir : que tout le clergé et la noblesse romaine, à cause de diverses nécessités, pour réprimer les duretés déraisonnables des pontifes envers le peuple qui leur est soumis, s'obligent par serment à ce que la future élection des pontifes, autant qu'il sera à leur connaissance, se fasse canoniquement et justement, et que celui qui est élu à ce saint et apostolique gouvernement ne soit point consacré pontife avant qu'en présence de nos envoyés ou de ceux de notre fils, ou bien en la présence de toute la généralité, il ait fait, pour la satisfaction et la conservation de tous, une promesse telle qu'on sait que notre père spirituel, le seigneur Léon IV, a faite de lui-même. » Cette déclaration, en apparence fort avouable, puisqu'elle semblait avoir pour but de mettre l'élection des papes à l'abri de la tyrannie et de la violence, renfermait, dans la pensée d'Othon Ier, la revendication d'un droit de souveraineté ou de suzeraineté sur les États romains, au profit des empereurs germaniques. Ainsi Othon, nommé à l'empire par le libre choix du pape, qui pouvait désigner un autre souverain ou laisser la couronne impériale vacante, comme elle l'était depuis trente-huit ans, ainsi, disons-nous, Othon, perdant de vue l'origine de son pouvoir, s'attribuait, avant même de l'exercer, un droit de suprématie temporelle sur le pontife qui, par une élection volontaire, le tirait de la foule des rois et l'appelait à l'empire. Ce n'était point ainsi que le victorieux Charlemagne avait compris la foi et la justice. Trois

ans plus tard, Jean XII se rangeait du côté d'Adalbert, ennemi et compétiteur d'Othon, et la plupart des historiens ont traité sa conduite de trahison et de parjure. La trahison eût été dans les habitudes de Jean XII, dont la mémoire est restée entachée de plusieurs autres crimes; mais, dans cette circonstance, on doit reconnaître qu'en se prétendant suzerain et maître de Rome, au temporel, Othon le Grand se montra usurpateur et tyran, et légitima la lutte que le pape osa entreprendre et soutenir contre lui.

Or, tandis que ce grand événement s'accomplissait en Italie, le roi de France, aidé de Thibault le Tricheur, cherchait, mais inutilement, à s'emparer du duché de Normandie, au détriment de Richard, alors parvenu à l'âge d'homme, et que ses contemporains avaient surnommé Richard sans Peur. Ces tentatives firent éclater une guerre de quelques années entre le duc de Normandie et le comte de Chartres, et celui de Blois (Thibault le Tricheur), secondé par Lothaire. Bien que vainqueur dans plusieurs rencontres, Richard appréhenda de succomber sous le nombre de ses ennemis et invoqua le secours du Danois Harald, le protecteur accoutumé des Normands de Neustrie. Harald envoya aux embouchures de la Seine une armée de pirates qui remonta le fleuve et commit dans le duché de France d'horribles dévastations. Pour y mettre un terme, le roi et Thibault sollicitèrent la paix, et l'obtinrent en souscrivant à des conditions assez dures. Vers le même temps (963), Guillaume Fier-à-Bras avait succédé à son père Guillaume Tête-d'Etoupes, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers. De leur côté, Guillaume Taillefer gouvernait le comté de Toulouse, et Raymond III, encore enfant, concentrait en ses mains, sous la tutelle de sa mère, l'autorité dans tout le Rouergue. Ainsi, au midi de la Loire, les grands fiefs de la couronne et le royaume lui-même étaient pour la plupart administrés par de nouveaux princes ou par des adolescents. Ce fut une circonstance favorable à l'agrandissement des fiefs de Narbonne, de Béziers, de Carcassonne, de la Marche, d'Angoulême et de Périgord; mais le roi Lothaire, tenu en respect par ses voisins de Neustrie et de Bourgogne, ne pouvait ou n'osait mettre à profit les circonstances pour rétablir son autorité presque entièrement abolie en Aquitaine. En ce temps-là régnait toujours sur la Provence et sur la Bourgogne transjurane Conrad le Pacifique, prince sans génie et sans gloire.

Le silence des chroniques devient de plus en plus un obstacle à ce que nous racontions les événements dont la France fut le théâtre à cette époque obscure. Au lieu de nous initier aux vœux et aux besoins des peuples, les annalistes de ce temps nous racontent la prise ou la résistance de quelque château seigneurial, la mort d'un évêque, l'intensité inouïe de certains hivers, l'apparition d'une comète, la délivrance de quelques démoniaques; l'une d'elles ajoute : « En « cette année (965), le 12 mai, dans une très-grande « partie de la Gaule, le feu du ciel, sans vent et sans « tonnerre, tombe dans presque tous les villages où il « y a des églises. Dans quelques endroits, des démons « paraissent sous la forme de loups bêlant comme des « chèvres (ex Chronic. Andegavens.). » Vers le même

temps moururent Othon, duc de Bourgogne, et Arnoul, comte de Flandre. Lothaire, impatient de reconquérir quelques portions des États de ses ancêtres, envahit la Flandre, la ravagea et chercha à y maintenir son autorité. On voit également, par quelques phrases éparses dans les chroniques, qu'il ne négligeait aucun effort pour se rendre maître de la Lorraine. La mort de son oncle, saint Bruno, archevêque de Cologne, lui permit de suivre avec plus de décision cette politique d'envahissement ou de réaction; mais de plus forts et de plus hardis eussent échoué à la peine. En l'an 965, Lothaire épousa Emma, fille de l'impératrice Adélaïde et de son premier mari, Lothaire, roi d'Italie. Cinq ans plus tard, Hugues Capet, qui atteignait l'âge d'homme, s'unit à Adélaïde, sœur de Guillaume Fier-à-Bras, comte de Poitiers. Cette alliance suffit pour indiquer que le fils de Hugues le Grand avait complétement renoncé à la possession de l'Aquitaine.

En Italie, et au milieu des douloureuses épreuves que subissait la papauté, en ces âges de violences, de luttes et d'opressions, l'empereur Othon le travaillait à délivrer le midi de la Péninsule de ce qui restait encore de la domination des Grecs et de l'indépendance des Lombards. Il contraignit les princes de Bénévent et de Capoue à lui rendre hommage, et exerça de longs ravages dans les campagnes de la Calabre et de la Pouille. Quand ce prince mourut, en 973, son ascendant s'était établi sur toute l'Europe occidentale: les Hongrois avaient été refoulés dans les plaines et dans les marais de l'ancien royaume des Avares;

les Slaves étaient soumis jusqu'à l'Oder; la foi chrétienne étendait ses racines en Pologne, en Danemark, en Bohême; les rois de France et leurs grands vassaux, divisés et impuissants, avaient pris coutume d'invoquer le protectorat des rois de Germanie et de l'Empire; la féodalité se voyait tenue en respect dans les pays allemands; l'Italie était conquise, et la couronne de Charlemagne était transférée à la maison de Saxe. Othon II, fils d'Othon le Grand, était à peine âgé de vingt ans lorsqu'il succéda à son père.

Reignier et Lambert, fils du comte Reignier au Long-Cou, autrefois dépossédé du Hainaut par l'archevêque duc de Lorraine, n'eurent pas plus tôt appris la mort d'Othon qu'ils s'enhardirent et cherchèrent à reconquérir le Hainaut. Ils y parvinrent, aidés de l'appui du roi et des seigneurs de France. L'empereur Othon II, après avoir essayé de les vaincre, se détermina à les recevoir en grâce et à leur rendre l'héritage de leur père. Peu de temps après, voulant s'assurer des appuis sur le territoire mosellan, il offrit le duché de Basse-Lorraine à Charles, second fils de Louis d'Outre-Mer et frère du roi de France : ce dernier accepta et rendit hommage de son fief à l'empereur (977). En agissant ainsi il mécontenta vivement son frère Lothaire, il inquiéta Hugues Capet, et donna à ses ennemis un prétexte spécieux qu'ils ne manquèrent pas de saisir, comme nous le verrons plus tard, à une époque où ses réclamations et sa personne devinrent autant d'embarras politiques.

Lothaire se crut légitimement investi du droit de déclarer la guerre à l'empereur, qui, sans son aveu, avait

disposé du duché de la Basse-Lorraine. S'abandonnant à l'impulsion de son courage, il tenta de reculer jusqu'au Rhin la frontière de son royaume, et marcha contre Othon II à la tête de son armée. Dès le début de cette campagne, il obtint de rapides succès, s'empara de Metz, et s'avança avec tant de célérité vers Aix-la-Chapelle qu'il surprit Othon comme il était à table. L'empereur n'eut que le temps de sauter à cheval et de se dérober par la fuite au roi de France (978). Cette expédition aventureuse n'eut d'autre résultat que d'amener sur le territoire de la France une puissante armée germanique, sous les ordres d'Othon. L'empereur semblait vouloir prendre sa revanche. Il fit appel à ses vassaux de Germanie et aux princes de l'empire, les sommant d'accourir sous ses drapeaux et de laver la honte imprimée à leurs armes. Ses exhortations furent entendues, et bientôt Othon II put compter, rassemblés autour de lui, soixante mille combattants déterminés à envahir la France. Tout devait revêtir, dans cette guerre, un caractère de bizarrérie que notre siècle ne saurait comprendre. Othon occupa l'un après l'autre les diocèses de Reims, de Laon et de Soissons; puis, menaçant le comté de Paris, il envoya dire à Hugues Capet qu'il allait lui faire entendre des litanies plus sonores que celles qui jamais avaient été chantées à son oreille. Ce fut, en effet, à cette démonstration que s'arrêta sa vengeance : après avoir ravagé la campagne, il vint camper sur les hauteurs de Montmartre, pour se donner la satisfaction assez étrange de faire chanter un alleluia à ses troupes en face des murs de Paris. Malgré cette bravade, il fut mis en fuite par le roi Lothaire, aidé de son grand vassal Hugues Capet, et se trouva trop heureux de conclure la paix et de regagner la Germanie (980).

Cette paix mécontenta Hugues Capet et les seigneurs français, qui n'auraient voulu poser les armes qu'après avoir réuni la Lorraine à la couronne, tandis qu'aux termes du traité ce royaume restait à l'empereur, sous la condition vraiment illusoire de ne le posséder que comme bénéficier du roi de France. Cependant l'empereur, appelé en Italie par la nécessité d'y rétablir son autorité, s'y déshonora en ordonnant des cruautés et des supplices, et ne tarda pas à mourir après avoir mérité de l'indignation des contemporains l'odieux surnom de Sanguinaire (983).

Fort de l'appui de son frère, le duc de Bourgogne, assuré du concours des autres grands vassaux qui voulaient accroître leur pouvoir, Hugues Capet commençait à ne garder aucun ménagement avec le roi de France, et à prendre, à l'égard de Lothaire, l'attitude menaçante qu'avait toujours gardée son père, Hugues le Grand, en face de Louis d'Outre-Mer. Inquiet de la paix et de la concorde qui régnaient entre l'empereur et Lothaire, il s'était attaché, clandestinement, à mettre Othon dans ses intérêts et à se concilier son appui. Othon n'avait eu garde de rejeter ses avances, mais la mort ne lui avait pas permis d'en tirer parti d'une manière utile à la Germanie. Othon III, qui régna après lui, n'était âgé que de six ans, et son cousin, Henri le Querelleur, chercha plutôt à usurper l'empire qu'à intervenir dans les affaires de la France

(984); il se concilia toutefois l'appui de Charles, duc de la Basse-Lorraine et frère de Lothaire. Le roi de France n'attendait qu'un prétexte pour recommencer la guerre, soit pour contenir et surveiller les mauvaises tendances de Charles de Lorraine, soit pour chercher un point d'appui de l'autre côté du Rhin. Il écrivit à l'impératrice Théophanie, veuve du dernier empereur et mère du jeune Othon III, que son seul désir était de la protéger, elle et son fils, contre les entreprises déloyales du Querelleur. Dans ce but, il prit les armes et s'empara de Verdun. Or son intervention, assez peu désintéressée, fut rendue inutile par la réaction qui s'opéra en Allemagne contre les prétentions de Henri le Querelleur et en faveur d'Othon III. Lothaire, n'ayant aucun motif de garder Verdun, se vit réduit à rendre cette place au roi de Germanie. L'année suivante (985), Lothaire se rendit en Aquitaine, y séjourna quelques mois et y maria son fils avec Blanche, fille d'un seigneur du pays dont les chroniques n'ont point indiqué le nom. Peu de temps après il mourut (9 mars 986), et fut enseveli à Reims. Quelques historiens assurent, on ne sait d'après quelles données, qu'il fut empoisonné par Emma, sa femme; mais il y a lieu de croire que cette rumeur mensongère ne fut accréditée que par les ennemis de la dynastie carlovingienne, prête à succomber, et qu'il fallait dépopulariser et avilir avant de lui porter le dernier coup. L'histoire, rédigée sous l'inspiration de ceux qui ne tardèrent pas à occuper le trône, a été injuste pour le roi Lothaire; en appréciant les actes et la conduite de ce prince, on voit que, moins heureux

encore que son père, mais aussi courageux et aussi dévoué au principe monarchique, il lutta et combattit comme lui, dans la mesure de ses forces, pour retarder et prévenir, s'il était possible, la chute de la race de Charlemagne. Il était trop tard.

LOUIS V, dit le Fainéant.

(986 - 987.)

Les derniers Carlovingiens ne disparaissaient pas de la scène sans essayer de s'y maintenir; ils succombaient sous la féodalité, mais en disputant le terrain pied à pied. L'histoire serait injuste de ne pas leur tenir compte de ces luttes, entreprises malgré les obstacles et soutenues sans autres bases que le vain titre de roi et la possession du château de Laon. Louis d'Outre-Mer et Lothaire agirent avec intelligence et fermeté; ils suivirent une politique constamment dirigée vers un même but; ils recherchèrent les alliances les plus utiles; ils mirent à profit les vacances de fiefs; ils n'épargnèrent rien pour diviser les grands seudataires et s'appuyer tantôt sur l'un, tantôt sur l'autre; et, à vrai dire, à une époque où ce que nous appelons, dans le langage moderne, le sentiment national, n'était qu'un instinct confus, qu'une disposition des esprits qui n'avait pas conscience d'ellemême, tout ce qui pouvait représenter ce sentiment et cet instinct avait le roi pour représentant naturel et nécessaire : situation heureuse, au moins en principe, parce qu'elle désignait le roi aux sympathies et à la confiance du peuple le jour même où le peuple commencerait à exister.

Les royaumes qui s'étaient formés des débris de

l'ancienne Gaule présentaient, vers la fin du dixième siècle, un spectacle digne d'intérêt. La population avait dépéri et s'était rapidement amoindrie par suite du manque de garanties sociales, et parce que tous les fléaux qu'enfantent l'ignorance, la misère et les guerres locales, s'étaient réunis pour décourager les colons et ruiner le sol. Les forêts et les marécages couvraient une partie considérable du territoire, de la Loire à la Meuse et du Rhin à la Saône; ailleurs, les villes et les villages étaient séparés par des déserts et des landes; les hommes, cantonnés dans leurs forteresses, abrités sous les murailles de quelque donjon, vivaient dans l'isolement; ils ne se réunissaient qu'à la suite du seigneur ou autour du prêtre, tantôt pour aller verser leur sang dans des querelles inconnues, tantôt pour visiter de pieux ermitages et recevoir les consolations religieuses. Le monastère s'élevait en face du château, comme pour servir de refuge à l'opprimé. Mais si la puissance des seigneurs s'arrêtait sur le seuil de ce saint asile, les invasions païennes, les hordes de Sarrasins, de Normands et de Hongrois ne le respectaient guère, et partout où elles avaient étendu leurs ravages le pays n'offrait que ruines et silence, que bruyères stériles et repaires de bêtes fauves. Pour mettre les cloîtres à l'abri de sacriléges violences on les avait souvent transformés en citadelles; alors ils protégeaient, dans un rayon de peu d'étendue, les pauvres cabanes de leurs vassaux ou de leurs serfs: et c'est ainsi que commencèrent beaucoup de villes aujourd'hui en possession de l'opulence. Point de cités, point de bourgs qui ne fussent palissadés ou

ceints de murailles; les vieux édifices romains étaient convertis en abbayes ou en forts; le château du seigneur, situé sur des hauteurs presque inaccessibles, était une retraite du haut de laquelle, comme l'aigle dans son aire, le possesseur de fiefs, bravant les ordres du roi et les inimitiés de ses voisins, jouissait en sécurité du fruit de ses pillages. Le pays n'était traversé que par un petit nombre de routes, et l'usage de ces chemins était, pour le voyageur, le marchand ou l'étranger, soumis à des droits de bacs, de ponts et de péages, qui enrichissaient le châtelain et lui permettaient de solder ses gens de guerre. Partout ailleurs le pays présentait cette physionomie sombre qui révèle la désolation ou la misère, et le moine, le prêtre catholique, dévoué à consoler le pauvre et à soigner le malade, se multipliait vainement pour adoucir les souffrances des opprimés et des orphelins. Alors, le crucifix dans une main, il rappelait aux serfs et aux lépreux que Dieu a choisi, sur la terre, la fatigue et la pauvreté, qu'il a sanctifié le travail et béni les pleurs; et ces multitudes d'infortunés, résignées à la patience et à l'humiliation, se sentaient consolées et fortes en regardant le ciel et en attendant la récompense de leurs peines. Ne nous hâtons pas de les plaindre d'une manière absolue, et sans tenir compte de ce qui faisait leur espérance et leur joie. En des temps meilleurs, au point de vue des institutions sociales et du bien-être des peuples, la souffrance n'a pas cessé d'être le partage de l'humanité, et la terre une vallée de larmes : les épreuves se sont transformées, elles ont changé de nom; mais si,

en apparence et même en réalité, elles ont diminué, comme les peuples, en rejetant les bienfaits de la foi et de la prière, ont cessé de comprendre l'énigme de la souffrance terrestre, comme ils se tordent convulsivement pour échapper au travail et à la hiérarchie, les révoltes n'ont amené d'autre résultat que d'appesantir leurs fers et de rendre le joug plus lourd.

La féodalité, en absorbant tout homme et toute terre, semblait avoir aboli les différences qui si longtemps s'étaient maintenues entre les éléments dont se composait la nation française. On ne se glorifiait plus d'une origine germanique; on ne traitait plus les vaincus de Romains et de Gaulois ; on ne tarifiait plus la vie ou l'honneur de l'homme selon qu'il était ou non de la race conquérante. Au fond, l'inégalité des conditions subsistait encore, mais sous d'autres noms; et il est hors de doute que, tout en tenant compte des exceptions, la masse des seigneurs était franque et la masse des manants et des serfs gallo-romaine. A cela près, il ne s'agissait plus que d'obéir à son maître; et l'histoire des invasions mérovingiennes était oubliée, tandis que le fait immense de l'organisation féodale n'était, à vrai dire, que la conquête régularisée et organisée pour le présent et pour l'avenir. Quelquesois même une conquête plus récente avait fait oublier l'autre, et les anciens seigneurs francs de la Neustrie maritime, tout en conservant leur supériorité à l'égard de leurs serfs et de leurs colons, reconnaissaient pour suzerains et pour maîtres les Normands de Rollon et leurs héritiers à demi sauvages. Disons encore

que l'Église, en conférant les ordres sacrés aux opprimés et aux pauvres, les émancipait civilement et les élevait au rang d'hommes libres, et que, par cette voie, le vaincu et le serf rejetaient les stigmates de la conquête et montaient à leur tour les degrés de la hiérarchie féodale. On perd trop souvent de vue ce moyen puissant qui s'offrait au peuple de s'affranchir du vasselage et de prendre part à la liberté.

Ce n'était pas que la féodalité fût définitivement constituée, comme elle nous apparaîtra deux ou trois siècles plus tard, avec son système complet de suzeraineté et de vasselage, d'obéissance et de protection : l'ensemble des lois et des coutumes qui l'organisèrent dans tous ses ressorts ne fut élaboré que lentement, successivement, au fur et à mesure des besoins, comme une science administrative et politique formée peu à peu. Pour le moment, on ne savait guère où devait s'arrêter la limite des droits et des devoirs réciproques. Les grands vassaux contestaient au roi leur soumission, parce qu'ils venaient à peine de s'émanciper, parce que leur victoire, étant récente, avait besoin d'être renouvelée pour s'élever à la hauteur d'un principe. Les feudataires, grands ou petits, les vassaux de second ordre et leurs vassaux poussaient l'exigence ou l'insoumission aussi loin que s'étendait leur épée; ils rendaient hommage ou retiraient leur foi selon les conseils de l'intérêt ou de la peur, mais on ne pouvait guère invoquer que la force pour mettre fin aux débats, le droit étant nouveau et contesté. Quand un seigneur pouvait grouper, sous ses ordres, un certain nombre de vassaux armés, il se proclamait indépendant, jusqu'au moment où l'un de ses voisins ou de ses rivaux, plus fort et plus redoutable, l'obligeait à se ranger dans sa clientèle. Au déclin de la race carlovingienne, il y avait donc lutte et confusion, et les grands fiefs dela couronne, possédés par des seigneurs égaux en droits ou pairs, subsistaient seuls en vertu d'une organisation régulière et définie, cherchant d'ailleurs à s'agrandir et à s'étendre. Ces fiefs étaient toujours:

1° Le duché de France, comprenant le comté de Paris et tout le territoire autrefois possédé par Robert le Fort entre la Loire et la Seine. Le territoire de ce grand fief s'étendait, par delà la Seine, jusqu'aux provinces qui reçurent plus tard les noms de Picardie et de Champagne; mais, de ce côté, ses limites n'étaient pas déterminées d'une manière exacte, et tout ce qu'il est permis de dire, c'est que le duché de France atteignait, au nord et à l'est, le comté de Vermandois et le duché de Bourgogne.

2º Le comté de Vermandois, affaibli par des partages et qui devait bientôt cesser d'être une pairie, cet honneur étant réservé au comté de Champagne.

3º Le comté de Toulouse, qui s'étendait entre la Garonne supérieure et l'Ariége, et du Rhône aux Pyrénées, d'Orange à Perpignan. Sous le règne de Louis d'Outre-Mer, Pons, comte de Toulouse et fils de Raymond II, ayant hérité de la principauté de Gothie, joignit à son titre de comte celui de marquis de Gothie ou de Septimanie (Languedoc); depuis lors Raymond III lui ayait succédé, et réunissait sous sa domination ces différents fiefs et d'autres terres féodales

moins considérables, telles que les comtés d'Albi, de Cahors et de Narbonne;

4° Le duché d'Aquitaine, le plus vaste de la monarchie, qui s'étendait de l'Océan au Rhône et de la Gironde à la Loire : Auch et la Gascogne ou Wasconie faisaient partie de ses dépendances ;

5° Le duché de Bourgogne, qui appartenait à Eudes, frère de Hugues Capet, et s'étendait entre la Loire et la Saône, depuis Langres jusqu'à Mâcon;

6° Le comté de Flandre, borné au nord par la Haute-Lorraine, au sud par le Vermandois, et qui avait été institué, en 862, en faveur de Baudoin Bras-de-fer;

7°Le duché de Normandie, érigé en faveur de Rollon, mais plus indépendant de la couronne que tous les autres fiefs, et qui n'était tenu qu'à un simple hommage : il était suzerain de la Bretagne, divisée en quatre comtés depuis la mort d'Alain le Grand.

Nous hésitons à ajouter à la liste de ces fiefs l'ancienne marche d'Espagne, le comté de Barcelone, qui cependant, au moins en apparence, était resté dans la mouvance du royaume et y fut maintenu jusqu'au milieu du treizième siècle.

Au-dessous de ces grands fiefs il en était d'autres d'une étendue considérable et qui occuperont une place importante dans nos annales : c'étaient le comté d'Anjou, situé au delà de la Mayenne; le comté de Champagne ou de Troyes; le comté de Tours et de Chartres; le comté d'Auvergne, et plusieurs autres dont l'énumération serait longue. Peu de temps après, six grandes pairies ecclésiastiques furent instituées : c'étaient les archevêchés de Reims et de Sens, et les évê-

chés de Noyon, de Beauvais, de Laon et de Langres: Les titulaires de ces pairies avaient le pas sur les pairs

laïques.

Du côté du Rhin, le duché de la Haute-Lorraine, récemment détaché de la France , dont il avait été terre vassale, était soumis à Othon III, roi de Germanie et empereur. La Basse-Lorraine, qui comprenait, ainsi qu'on l'a vu plus haut, le Brabant, le Hainault, le pays de Liége, le Luxembourg et les cantons situés vers les Bouches de l'Escaut, du Rhin et de la Meuse, était également soumise à l'empereur; mais elle avait pour chef Charles, oncle du roi Louis V et fils de Louis d'Outre-Mer. Du côté des Alpes, la Bourgogne transjurane était sous la domination de Conrad, fils de Rodolphe II et surnommé le Pacifique, parce qu'il régna durant toute sa vie sous la protection des empereurs et n'osa rien entreprendre qui eût un caractère d'indépendance ou de hardiesse. Le royaume de la Bourgogne transjurane, nonobstant cette désignation qui avait cessé d'être exacte, comprenait, en deçà du Jura, une partie de la Franche-Comté moderne, et en outre les pays qui, plus tard, portèrent les noms de Lyonnais, de Dauphiné, de Mâconnais et de diocèse d'Uzès. Hugues, comte d'Arles, en avait récemment fait cession aux rois de la Transjurane, et leur avait également donné la plus grande partie de la Provence; de sorte que les deux royaumes de Bourgogne obéissaient maintenant à un seul maître, client de l'empire. A l'extrémité occidentale des Pyrénées, et par delà ces montagnes, les royaumes de Navarre et de Léon, soustraits à la domination des Arabes,

jouissaient désormais d'une complête indépendance.

Or, de tant de fiefs et de domaines, l'obscur héritier de Lothaire et de Louis d'Outre-Mer, Louis V, que ses ennemis surnommèrent le Fainéant, ne possédait qu'un simple droit de suzeraineté; la couronne un moment posée sur sa tête n'était qu'un vain ornement; les jours étaient venus où il suffirait d'un signe pour la faire choir sous les pieds des grands vassaux et des barons, sauf au plus hardi ou au plus brave à se baisser pour la prendre. De toutes parts on se pressait autour du duc de France comme vers le roi naturel, vers le roi nécessaire; et, comme sous le règne du dernier Mérovingien, on attendait un prétexte pour déposer le sceptre aux mains de celui qui avait l'autorité réelle. Les légendes annonçaient au duc de France sa future élévation; on disait que saint Valéry avait apparu en songe à Hugues le Grand, son père, et lui avait parlé ainsi : « Transfère mes reliques et celles de saint Riquier, et, par nos prières, tu seras roi des Français, et tes héritiers posséderont ce peuple jusqu'aux dernières générations. » D'autres récits, également empreints de circonstances merveilleuses et que tout haut l'on colportait, ne promettaient le trône à la race de Robert le Fort que jusqu'à la septième lignée. Le moment semblait arrivé d'en finir avec une fiction impuissante. Guy de Spolette, Arnolphe de Germanie, Othon le Grand, Boson, Rodolphe, et tant d'autres, depuis moins d'un siècle, avaient été proclamés rois ou empereurs sans y être appelés par le droit de naissance; trois fois la race de Robert le Fort s'était assise sur le trône par le vœu des

peuples : qu'était-il besoin d'autres précédents et d'autorités meilleures? Ne fallait-il pas au royaume un chef digne de son nom, de son pouvoir? Qu'importait Louis V, ce fantôme de roi dépourvu d'initiative et de puissance? Telles étaient les préoccupations des vassaux et des arrière-vassaux de la couronne, et les amis de Hugues Capet ne se faisaient faute d'entretenir des dispositions aussi favorables à la cause de leur maître.

Soudain, après un règne de dix-sept mois, qui ne fut signalé par aucun incident grave, le jeune Louis V mourut, âgé de dix-neuf ans, empoisonné, dit-on, par Blanche d'Aquitaine, sa femme. Il ne laissait aucun enfant, et le seul prince de la race carlovingienne qui pût prétendre à lui succéder était son oncle Charles, duc de la Basse-Lorraine, et second fils de Louis d'Outre-Mer (987).

Charles de Lorraine, en acceptant son duché, à titre de fief, des mains de l'empereur Othon le Grand, avait, disent les chroniques, mécontenté la nation française et les seigneurs. On n'examina pas avec trop de sévérité s'il n'existait point d'exemples analogues; on ne rechercha pas si le royaume de France, accoutumé, depuis Charlemagne, à respecter ce beau titre d'empereur, ne se considérait pas naturellement comme placé dans la clientèle de l'Empire; on affecta d'oublier que Hugues le Grand, père de Hugues Capet, s'était lui-même, à plusieurs reprises, déclaré vassal du roid e Germanie, pour attirer les armes d'Othon contre le roi de France. Aux époques de révolutions, les souvenirs historiques peuvent manquer d'opportunité, et on ne prend dans le passé que ce que l'on y cherche.

Hugues Capet et ses partisans, voyant le trône vacant, déclarèrent que Charles, duc de la Basse-Lorraine, avait perdu le droit de régner sur la France en consentant à reconnaître pour suzerain le chef de l'Empire.

Les circonstances étaient favorables à l'ambition de Hugues Capet : une sorte de plaid, où s'étaient rendus les grands vassaux, venait d'être convoqué pour juger Adalbéron, archevêque de Reims, accusé de trahison par le dernier roi, Louis V. Ce prince étant mort et nul n'ayant soutenu l'accusation contre l'archevêque, Hugues Capet déclara et fit déclarer par l'assemblée qu'Adalbéron était innocent et justifié. Le plaid allait ensuite délibérer sur la question que laissait pendante la vacance du trône; mais Adalbéron émit l'avis qu'en l'absence de plusieurs princes et seigneurs que la question pouvait intéresser il était convenable d'ajourner toute discussion; il ajouta qu'en attendant le nouveau plaid, destiné à régler la succession royale, tous les membres présents devaient jurer entre les mains du duc de France de ne rien faire et de ne rien machiner qui fût de nature à influer sur la solution de cette affaire importante, entièrement réservée à la prochaine assemblée. Cet avis fut adopté, et le plaid se sépara (mai 987).

Dans l'intervalle qui s'écoula avant la convocation du nouveau plaid, Charles, duc de la Basse-Lorraine, se rendit à Reims et fit valoir auprès d'Adalbéron les titres que, comme oncle du dernier roi et prince de la race carlovingienne, il avait à l'héritage de Louis V et de Lothaire. Tout le monde sait, dit-il, que je dois succéder par droit héréditaire à mon frère et à mon ne-

veu. Adalbéron refusa de prendre aucun engagement, et lui adressa même quelques observations sévères. Au temps marqué, les grands vassaux et les princes tinrent séance à Senlis, et l'archevêque de Reims parla ainsi : « Le seigneur Louis, d'excellente mémoire, est « mort sans laisser d'enfants. Il a fallu chercher avec « maturité et réflexion qui le remplacerait dans le « royaume, de peur que l'État, privé de chef, ne fût « troublé dans sa sécurité... Considérons cette affaire « avec beaucoup de prudence et de foi, et n'écoutons « ni les prédilections, ni la haine, qui sont contraires « à la vérité et à la sagesse. Nous savons que Charles, « oncle du dernier roi, a des partisans qui le préten-« dent digne de la couronne par droit de parenté; « mais si l'on examine ses titres, n'oublions pas que « le royaume ne s'acquiert point par droit hérédi-« taire (nec regnum jure hereditario acquiritur), et « que l'on ne doit élever sur le trône que celui que « décorent non-seulement la noblesse d'origine, mais « encore la vertu, que celui enfin dont l'âme est « grande par la magnanimité et par la foi.... Or « Charles serait-il cet homme digne de la royauté, lui « qui manque de foi et de courage, et qui s'est dégradé « au point de servir un roi étranger et d'épouser une « femme vassale? Comment le duc (Hugues Capet) « souffrira-t-il que la fille d'un de ses soldats devienne « sa reine? Comment mettra-t-il au-dessus de sa tête « une femme dont les égaux fléchissent les genoux « devant lui?.... Souhaitez le bonheur de la répu-« blique, et non sa misère!... Élevez le duc sur le « trône royal : il est illustre par ses actes, par sa nais-

« sance, par ses armées, et il prendra sous sa tutelle « les intérêts de l'État et les intérêts privés. Vous l'au-« rez pour père! Et qui d'entre vous a jamais in-« voqué son appui sans l'obtenir? » D'une voix unanime l'assemblée acclama Hugues Capet et le proclama roi de France, prononçant ainsi la déchéance de Charles de Lorraine, prétendant, et qui avait mérité cette sentence d'exclusion en se reconnaissant vassal de l'Empire. Après avoir pris cette résolution importante, en vertu de laquelle la dynastie carlovingienne cessait de régner sur le pays, les princes et les seigneurs qui avaient fait partie de l'assemblée se transportèrent à Noyon. Or ce fut là que, le 3 juillet 987, l'archevêque de Reims sacra et couronna solennellement roi le duc de France, Hugues Capet, dont la race subsiste encore.



QUATRIÈME PARTIE.

DYNASTIE CAPÉTIENNE.

GOUVERNEMENT FÉODAL.

HUGUES CAPET.

(987 — 996.)

La hiérarchie féodale continuait à se constituer vigoureusement; elle absorbait et disciplinait toutes les forces du pays. L'hérédité des fiefs avait morcelé le territoire; l'hérédité des bénéfices avait divisé l'autorité, et le dernier roi carlovingien, réduit à ne posséder en propre qu'une ou deux villes, s'était éteint comme une ombre, léguant son titre à quiconque aurait la hardiesse de s'en revêtir. Cet héritier naturel et nécessaire fut le premier et le plus puissant d'entre les feudataires, et son élection ne rencontra, comme on l'a vu, aucun obstacle sérieux; ce fut une affaire qui se traita, avec des formes plus ou moins solennelles, entre les seigneurs et les évêques qu'elle intéressait plus particulièrement. « Charles, dit une chronique, oncle de Louis V, et qui voulait régner après lui, fut rejeté par les Français; et ceux-ci élurent pour roi Hugues, fils de Hugues le Duc. » Un autre chroniqueur est plus exact et n'associe pas à cet événement la nation entière, qui n'était point politiquement constituée. « Le duc de Bourgogne, frère de Hugues, dit cet annaliste, et tous les grands revêtirent du pouvoir royal Hugues, duc de France (1). » C'est donc vainement que des historiens modernes, à la science desquels nous devons d'ailleurs rendre hommage (2), ont voulu attribuer à cet événement un grand caractère national. Ils ont supposé que Charles de Lorraine avait été exclu, comme représentant des intérêts germaniques, par une sorte d'opinion publique toute gauloise, qui se serait réveillée et manifestée en faveur de Hugues Capet. Cette hypothèse a son côté brillant, son point de vue patriotique; mais nous doutons qu'elle soit conforme à la vérité. Les éléments d'une nationalité gauloise ou même francaise n'existaient point alors à la surface de la société. La France était un simple duché; les habitants de la Bourgogne, de l'Aquitaine, de la Provence, de la Normandie, du Vermandois et de la Flandre, tenaient à honneur de n'être point Français, mais bien Bourguignons, Aquitains, Provençaux ou Normands; et ceci est vrai de tous les petits États indépendants qui couvraient le sol de l'ancienne Gaule. Parmi ces États, il y en avait plusieurs, ceux du midi et de l'est entre autres, qui étaient fort disposés à accepter le patronage des souverains d'Italie et d'Allemagne, et nullement celui des rois de France, dont le pouvoir sem-

⁽¹⁾ Raoul Glauber, liv. II, chap. v.

⁽²⁾ Nous citerons, entre autres, M. Augustin Thierry.

blait si précaire. Si les seigneurs plus voisins de Paris pensaient autrement, la nature des choses et l'intérêt même de leur ambition le voulaient ainsi; mais ils se souciaient fort peu du point de vue national, ils n'en soupconnaient pas même l'existence. En dehors d'eux (et l'on nous comprendra si les pages qui précèdent ont donné une idée exacte de la situation du pays), il n'y avait ni opinions, ni tendances générales, ni possibilité d'en créer. L'élection de Hugues Capet fut donc déterminée par des convenances féodales, indépendantes de toute espèce de sentiment public. Nous avons vu, il est vrai, que Charles de Lorraine fut exclu parce qu'il s'était reconnu vassal de l'Empire; mais ce fut là un prétexte commode pour écarter un compétiteur dangereux. Rien ne nous révèle, de la part des grands feudataires d'alors, cette aversion pour la suzeraineté des souverains d'Allemagne. Les rois d'Arles, de Provence, de la Bourgogne transjurane, et après eux les seigneurs de Lorraine, avaient accepté le patronage de l'Empire; Hugues le Grand lui-même, et avec lui les com tes de Vermandois et de Flandre, le duc de Bourgogne et quelques autres grands vassaux, avaient reconnu, à une époque encore récente, Othon, roi de Germanie, pour leur seigneur suzerain. De tels actes, plusieurs fois renouvelés partiellement, ne permettent pas de croire à la sincérité du reproche adressé à Charles de Lorraine et à la haine des grands feudataires « contre l'étranger. » Il est de ces idées modernes dont il faut bien avoir soin de se dépouiller lorsqu'on entreprend de juger la France du dixième siècle.

L'un des principaux membres de la société féodale s'en déclara le chef et prit le titre de roi : ce fut là toute la révolution capétienne; elle s'accomplit si paisiblement qu'il est facile de voir que la plupart des seigneurs s'en inquiétèrent peu, n'ayant rien à craindre ni à espérer de la royauté. C'était un accident de l'histoire féodale, une phase où passait cette société française qui cherchait, peut-être à son insu, à se régulariser, et qui tendait, sans doute malgré elle, à l'unité du pouvoir.

L'origine de Hugues Capet, si l'on veut remonter au delà de Robert le Fort, échappe à nos investigations. Pour complaire à ses descendants, on a, à plusieurs reprises, fabriqué de fausses généalogies qui remontaient à saint Arnoul; mais ces tentatives de la flatterie n'ont plus aujourd'hui beaucoup de créance. L'opinion la plus rationnelle est celle qui fait descendre les Capétiens, sinon de Witikind lui-même, comme plusieurs l'affirment (1), du moins d'une des familles saxonnes que Charlemagne avait transportées dans les Gaules. Dante, dans son célèbre poëme, fait dire à l'un des Capétiens qu'ils ont pour père un simple boucher; mais ce n'était là qu'une de ces rumeurs populaires accréditées par la malignité des partisans de la dynastie carlovingienne. On en colporte de semblables contre tous les fondateurs d'empire, sans que l'opinion des peuples attache une importance réelle à ces attaques; celle-ci est manifestement con-

⁽¹⁾ Toutes les puissantes familles saxonnes se vantaient de remonter à Witikind par leurs ancêtres.

traire à l'organisation sociale de l'époque. Ce qui paraît certain, c'est que les partisans de Hugues et ses ennemis ont chacun dénaturé, dans un sens opposé, tout ce qui pourrait réellement éclairer l'historien sur les sources de la dynastie capétienne.

Hugues Capet fut sacré à Reims et prononça dans cette cérémonie le serment suivant : « Moi, Hugues, « selon la volonté de Dieu, roi futur des Français, « dans ce jour de mon ordination, je promets, en « face de Dieu et de ses saints, que je conserverai « intacts vos priviléges canoniques, vos lois et votre « justice; je vous défendrai tant que je pourrai, avec « l'aide de Dieu, comme un roi le doit à tout évêque « et clerc de son royaume, comme il le doit aussi « aux églises qui lui sont soumises (sibi commissæ per « rectum), et au peuple qui lui est confié; je ferai « droit à chacun par notre autorité. » On voit que ces engagements et ces promesses s'adressaient particulièrement aux évêques et aux clercs, sous la protection desquels la nouvelle dynastie mettait la couronne de France.

Au moment où le premier des rois capétiens substituait son nom à celui du dernier héritier de la maison d'Héristall, l'Europe chrétienne se dégageait lentement des étreintes de la barbarie et s'apercevait à peine de ce qui se passait en France; elle ignorait que l'avénement de Hugues, de par la féodalité, était le commencement d'une ère nouvelle, durant laquelle l'émancipation de la royauté et du peuple allait s'opérer simultanément, avec mesure, mais avec persévérance. Chaque nation avait ses intérêts distincts;

l'Église seule veillait sur la grande famille des fidèles; mais son rôle était devenu difficile en face des obstacles multipliés et des résistances de détail que lui offrait le monde morcelé sous une multitude de chefs. Partout des conflits, partout des luttes; et les nations, obligées de porter le lourd fardeau de ces épreuves, ignoraient bien souvent en vertu de quels droits, de quels intérêts, de quels principes, elles passaient d'un maître à un autre, de l'unité à l'isolement, du repos à la guerre. Des questions de généalogie ou d'alliance étaient sans cesse soulevées et résolues; les peuples trouvaient naturellement place dans les résultats, et pas un d'eux ne s'étonnait ni ne s'indignait de suivre la fortune du sol, de changer de suzerain et de bannière, comme s'il se fût agi d'un troupeau plus ou moins attaché à la destinée d'une métairie. Le villain ne connaissait que le clocher de l'église, le serf ne voyait rien au-dessus du seigneur, et les uns et les autres se laissaient entraîner dans le mouvement politique sans même en avoir conscience. Au milieu de cette abdication des volontés, la religion (on ne saurait trop le répéter à sa gloire) était le seul lien social qui subsistât et tint lieu, dans le cœur des masses, de patrie et d'intérêts publics.

Mais l'Église elle-même avait ses douleurs: elle gémissait en voyant les factions italiennes et les chefs de l'empire germanique peser sur elle, méconnaître l'indépendance de la chaire de saint Pierre, influer sur le choix des papes, au besoin imposer par la force des armes des antipapes bientôt détrônés à leur tour. Prodige visible de miséricorde et de sagesse! Dieu

permettait que l'Église fut agitée par ces grandes tempêtes, afin qu'il fût bien prouvé aux peuples que la barque de Pierre ne peut faire naufrage, et que des papes, indignes, par leur conduite privée, de l'auguste caractère dont ils étaient revêtus, ont pu être imposés aux fidèles, présider au gouvernement du monde catholique, et laisser après eux l'Église vivante, pure et victorieuse de cette épreuve, la plus terrible et la plus redoutable de toutes. Dieu semblait également vouloir faire comprendre au genre humain que l'élection du souverain pontife doit émaner de l'Église libre et indépendante, et que toute intervention du pouvoir séculier, toute coërcition exercée au dehors par la force brutale, par le sceptre ou par le glaive, ne peut qu'exposer la papauté à des choix déplorables et à de douloureux scandales. Jamais il ne parut plus sensiblement que c'est la main de Dieu même qui soutient l'Église, et non la main des hommes. Tandis que se multipliaient les désordres et les débauches, et que les plus saintes lois étaient violées trop souvent par ceux dont le devoir était d'en assurer le maintien, la foi demeura pure, la doctrine catholique ne fut point altérée, et dans aucun enseignement public émané de l'autorité infaillible rien ne fut introduit qui pût porter atteinte à la morale, à la croyance, au dogme chrétien. Si le mal n'avait pas été visible; si Dieu n'avait pas permis que la papauté échût à un Octavien (Jean XII), adolescent livré sans frein à de détestables passions; si le monde n'avait point eu à gémir, au dixième siècle, en voyant le siège apostolique devenir quelquefois le jouet de trois

patriciennes qui avaient asservi la noblesse de Rome et disposaient à leur gré des charges et des honneurs; si l'Église, durant cet âge de fer, ne déroulait pas sous nos yeux le tableau des désordres causés, dans les évêchés et dans les cloîtres, par l'avarice et la débauche, les ennemis de l'Église pourraient dire qu'une tempête lui a été épargnée et que sa perpétuité n'a rien qui surprenne, puisqu'elle a été sans cesse dirigée par des justes, des martyrs ou des saints. L'impiété n'aura pas même la triste ressource de cette objection.

Jean XII et les Romains, dès le règne de l'empereur Othon le Grand, s'étaient repentis d'avoir confié Rome et l'Église à la protection de ce prince, et avaient reconnu en lui un usurpateur secrètement déguisé sous les apparences d'un défenseur. Nous n'avons point ici à raconter des luttes et des conflits qui ne se rattachent point directement aux annales de notre pays, et nous devons nous borner à dire que l'empereur Othon et ses héritiers, usant de la force et secondés par quelques factions italiennes, s'étaient, sans titre et sans droit, arrogé une souveraineté de fait sur les États pontificaux et sur la papauté elle-même. Les douleurs de l'Église s'étaient accrues sous le coup de cette oppression, et l'intervention brutale des monarques germains dans les affaires religieuses et dans l'élection des souverains pontifes n'avait fait qu'aggraver les maux causés par les prétentions et les violences du patriciat italien. Tandis que l'Église attendait un libérateur (1), qui devait tarder à venir près de

⁽¹⁾ Grégoire VII.

deux siècles encore, elle étendait au dehors des conquêtes pacifiques longtemps inespérées : c'étaient les Slaves, les Polonais, les Madgiars ou Hongrois, qui, successivement, se convertissaient à la foi chrétienne; c'étaient l'Italie et l'Allemagne qui se couvraient de nouveaux évêchés et de métropoles; c'étaient les travaux et les triomphes de tant de glorieux saints ou apôtres, parmi lesquels nous mentionnerons à la hâte les deux Gérard (1), Guibert de Gemblours, Odon de Clugni, Eude de Cantorbéri, Venceslas, duc de Bohême, Aimard et Mayeul, de Cluni, Jean de Vandières, Dunstan d'Angleterre, Adalbert de Magdebourg, sainte Mathilde, Bernard de Menthon, Jean de Parme, Wolfgand de Ratisbonne, Ethelwold de Winchester, Oswald de Worchester, Libentius de Brême, Adalbert de Prague, Nil de Calabre, la célèbre nonne Roswith, le roi Édouard et sa sœur Édithe, dont les vertus ont laissé de si touchants souvenirs au milieu des Anglo-Saxons: magnifique et sacrée pléiade qui resplendissait sur les peuples et consolait l'Église des épreuves dont nous avons parlé et qu'il n'appartenait pas à l'histoire de taire.

Un fait grave était consommé: la race de Charlemagne se trouvait éteinte ou dépossédée du sceptre dans toutes les contrées de l'Europe où elle avait régné au neuvième siècle; quelques petits royaumes, qui s'étaient formés des débris de l'empire carlovingien, autour de la Germanie, de l'Italie et de la France, subsistaient encore, mais ne devaient pas tarder à se

⁽¹⁾ Saint Gérard de Brogue et saint Gérard de Toul.

laisser absorber par les États assez grands pour centraliser et contenir le mouvement de la civilisation européenne. La France et l'Allemagne se constituaient lentement et péniblement, l'une pour arriver un jour à l'unité, l'autre pour étendre et accroître la prépondérance de l'Empire. Mais l'Italie était loin de cette double voie : depuis les siècles d'Odoacre et de Théodoric, elle n'était plus qu'une terre morcelée au hasard par des maîtres différents de mœurs et d'origine; germanique dans les provinces du nord qu'avaient gouvernées les Lombards et les Francs, elle était restée romaine au centre, sous la protection du saint-siége, pendant qu'au midi elle était grecque et parfois sarrasine. Elle renfermait, des Alpes au détroit de Sicile, un très-grand nombre de souverainetés indépendantes : les unes laïques, telles que le duché de Frioul, le duché de Spolète, le marquisat d'Ivrée, les duchés de Capoue, de Bénévent et de Salerne; les autres ecclésiastiques, et dans ce nombre l'archevêché de Milan, les évêchés de Pavie, de Turin et de Vérone; enfin, quelques villes libres, telles que Venise, Gênes, Gaëte, Amalfi.

De l'autre côté des Pyrénées, la situation était moins bonne que ne l'avait laissée, au commencement du siècle, Alphonse le Grand, le vainqueur des Maures. Tandis que la discorde s'était glissée parmi les princes chrétiens, le khalifat venait de se relever avec Abdérame III, avec Almanzor, sous Hachein II, et malgré les généreux efforts de Ramire, fils d'Alphonse, et des Navarrais, ses alliés. Ce fut pour l'islamisme espagnol une ère de prospérité et de gloire à jamais populaire

dans les veillées arabes. En ce temps-là, l'Orient et l'Occident s'étonnaient des merveilles du palais de Zehra, bâti en l'honneur de la sultane, et que soutenaient douze cents colonnes du marbre le plus rare. Cordoue s'enorgueillissait de ses deux cent douze mille maisons, de ses six cents mosquées et de ses bibliothèques prodiguées à chaque pas. L'agriculture et le commerce florissaient de l'Èbre à la Guadiana; les provinces maures se couvraient de jardins et de cultures; d'immenses aqueducs répandaient partout des eaux bienfaisantes. Tolède, Mérida, Saragosse, Valence, Grenade, Murcie rivalisaient de splendeur avec Cordoue; douze cents villages bordaient les deux rives du Guadalquivir; et, vers l'époque même où commençait en France la monarchie capétienne, les armées de l'adjeb Mohammed (Almanzor) occupaient Barcelonne, pénétraient en Navarre, envahissaient ce royaume et se préparaient à piller la Galice et l'église de saint Jacques le Tueur de Maures (san Iago Matamoros), le patron national de l'Espagne catholique.

Les Anglo-Saxons, grâce au génie d'Alfred le Grand et aux victoires d'Athelstan, avaient joui d'une trêve de soixante années, durant lesquelles leur glorieux repos n'avait été que rarement troublé par les barbares. Sous le règne d'Edmond I^{er} (940-946), les Danois avaient été chassés des bourgs de Mercie et remplacés par des colons du pays; les Northumbres, peuple mixte formé du mélange des Anglo-Saxons et des Normands, avaient été mis sous le joug et s'étaient vainement révoltés avec l'aide d'un roi de Norwége. Des jours moins heureux étaient venus à la mort d'Edred

et sous le roi Edwy; mais le règne d'Edgar le Pacifique, frère de ce prince, avait mis fin aux souffrances du pays et aux justes réclamations des Thanes. C'était la période où saint Dunstan, hardi contre les mauvais rois, donnait l'exemple de la chasteté et réformait les abus qui s'étaient introduits, avec les barbares, dans les églises anglo-saxonnes. Alors on vit s'élever dans la Grande-Bretagne les célèbres abbayes d'Ely, de Peterborough, de Thorney et de Malmesbury; la vie monastique, prêchée par les évêques et protégée par Edgar, reprit faveur, et le vénérable Dunstan apparut de l'autre côté du détroit comme le précurseur de Grégoire VII et le nouvel apôtre d'Albion et des îles. Tant que vécut Edgar, « aucune flotte ne fut assez orgueilleuse, aucune armée assez hardie pour venir en Angleterre chercher sa nourriture. Rois et comtes s'inclinaient devant lui et faisaient sa volonté; il gouvernait sans combat, lui le régulateur des Est-Angles, la joie des West-Saxons, le défenseur de la Mercie (1). » Quand mourut ce prince, l'Angleterre vit succéder une ère de calamités à une ère de repos et de gloire, et les barbares du Nord insultèrent de nouveau les Anglo-Saxons, sous le règne du jeune Ethelred, trop faible pour les défendre (978-980). Avec ce prince les royaumes d'outre-mer commencèrent à acheter la paix au lieu de la conquérir, mais le tribut humiliant payé aux pirates, le danegeld, ne les mit que pour peu de temps à l'abri d'invasions nouvelles.

En France, Hugues Capet payait son avénement au

⁽¹⁾ Fragment d'un vieux poëme sur la mort d'Edgard.

trône à la féodalité qui l'avait choisi dans ses rangs et mis à sa tête (988): il accorda aux grands et aux églises de nombreuses donations; il multiplia les fondations pieuses, de telle sorte que les vassaux de la couronne se trouvèrent plus indépendants et plus forts qu'ils ne l'étaient sous les derniers Carlovingiens. Il est vrai que le duché de France, le comté de Paris et celui d'Orléans, et les autres dépendance féodales qui constituaient le nouveau domaine royal, suffisaient pour faire de Hugues Capet l'égal, sinon le maître, de ses plus puissants feudataires. Appuyé sur cette base, la royauté pouvait attendre des circonstances propices et préparer son triomphe dans un prochain avenir. Pour le moment elle avait plutôt à combattre qu'à recevoir des hommages. Plusieurs grands vassaux s'étaient abstenus de prendre part à l'assemblée de Noyon et d'adhérer à l'élection du nouveau roi; ils se déclarèrent en faveur de Charles de Lorraine. De ce nombre furent Héribert III, comte de Vermandois; Arnoul II, comte de Flandre; Guillaume Fier-à-Bras, comte de Poitou et d'Aquitaine; Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, et quelques seigneurs du Midi. Il est à remarquer que les États du comte d'Aquitaine et de Poitou égalaient à eux seuls et dépassaient même en étendue le domaine royal et le duché de Bourgogne, qui appartenait au frère de Hugues Capet. Par bonheur pour le nouveau roi de France, Charles de Lorraine, prince sans énergie et sans capacité, perdit beaucoup de temps à faire valoir ses droits et à se disposer à la guerre. Il manquait de soldats et d'argent, et les grands vassaux qui se rangeaient de son côté se gardaient bien à leur

tour de prendre l'initiative de la lutte. Ils se souciaient assez peu de hasarder leurs trésors et leurs hommes dans une querelle qui les touchait médiocrement, puisqu'après tout on avait perdu l'habitude de servir ou de craindre le roi, et que, pour un possesseur de grand fief, il n'y avoit qu'une cause importante et digne de dévouement, la cause de l'ambition et de l'indépendance personnelle. Ces retardements étaient favorables à Hugues Capet. Dès les premiers joursde janvier, voulant suivre l'exemple qu'avait donné Pepin au début de son règne, il associa à la couronne de France son fils Robert, prince dont on vantait le courage et la piété, mais qui était loin d'égaler son père par l'intelligence et la science politique. Robert fut reconnu roi par les grands feudataires du parti de Hugues Capet, et reçut l'onction sainte dans la cathédrale de Sens. Ces soins accomplis, Hugues Capet prit des dispositions pour réduire à l'obéissance les provinces d'outre-Loire, et, tandis qu'il agissait de ce côté à force ouverte, il n'épargnait rien pour amener à lui quelques seigneurs d'un ordre considérable, et entre autres les archevêque de Sens et de Reims. Le premier, nommé Séguin, se rallia à sa cause après une assez longue hésitation. Quant à l'archevêque de Reims, ce n'était déjà plus Adalbéron qui portait ce titre; ce prélat était mort et avait été remplacé par Arnolphe, ennemi de Hugues et partisan de Charles de Lorraine, son oncle. Vainement donc Arnolphe avait-il souscrit la promesse d'être fidèle à Hugues Capet; personne ne doutait qu'à la première sommation du prétendant lorrain il n'abandonnât le nouveau roi et ne se rangeât du côté de son parent. Les circonstances ne tardèrent pas à justifier ces craintes, et bientôt les hostilités éclatèrent sur différents points du royaume. Vers le commencement de mai (988), Charles de Lorraine, qui avait rassemblé des troupes, se rendit maître de Laon par surprise, et sans doute aussi avec l'assentiment des comtes de Flandre et de Vermandois; une fois en possession de cette ville, si fâmeuse dans les dernières années de la race carlovingienne, il se fit proclamer et couronner roi, comme

légitime héritier de son neveu Louis V.

La tentative de Charles de Lorraine mettait en péril la royauté des deux rois capétiens. Hugues Capet avait déjà vaincu, les armes à la main, Guillaume Fierà-Bras, duc d'Aquitaine, et l'avait contraint à lui rendre hommage. Rassuré de ce côté, il se porta sur Laon et y assiégea son compétiteur. Sur ces entrefaites, l'impératrice Théophanie, veuve d'Othon II et qui gouvernait l'empire germanique durant la minorité de son fils, l'empereur Othon III, crut devoir intervenir dans les affaires du royaume de France et offrit sa médiation aux deux partis. Hugues Capet l'accepta, mais Charles de Lorraine ne voulut rien entendre et persista à se défendre dans la citadelle de Laon : il fit plus ; car, ayant profité de la confiance excessive des assiégeants, il fit une sortie, se jeta sur eux et tailla en pièces l'armée de Hugues.

Charles de Lorraine, mettant à profit sa victoire, se porta sur Montagu, s'en rendit maître et ravagea tout le territoire de Soissons. Vers le même temps il envoya secrètement des émissaires à Arnolphe, l'archevêque de Reims, afin de le gagner à sa cause. L'archevêque se montra fort disposé à se rallier à lui, mais il demanda que les apparences fussent sauve-gardées, et que, pendant qu'il ferait livrer la ville à Charles de Lorraine, on eût l'air de le traiter en ennemi et de s'assurer de sa personne. Une intrigue fut promptement ourdie dans ce sens, et l'importante place de Reims tomba ainsi par trahison au pouvoir du prétendant. Hugues Capet ne tarda pas à démêler la ruse dont Arnolphe s'était rendu complice, et il porta plainte à Jean XV, qui occupait alors la chaire de Saint-Pierre. Charles de Lorraine, de son côté, fit plaider sa cause auprès du pape, et la question resta indécise (989-990).

Adalbéron, évêque de Laon, ne voyait en Charles de Lorraine qu'un oppresseur ou un ennemi. Hugues Capet, pénétrant ses sentiments cachés, entretint avec lui une correspondance clandestine et le détermina à seconder ses entreprises. Le moyen le plus sûr pour l'évêque était d'introduire en secret l'armée de Hugues Capet dans la ville qu'il administrait comme évêque, et de livrer Charles de Lorraine à ses ennemis. Cette trahison était la digne revanche de celle qui avait mis Reims en la possession de Charles. Hugues Capet se hâta d'en profiter, et, dans la nuit du jeudi saint, 2 avril 991, il pénétra avec des troupes dans la place de Laon par un point de la muraille que l'on avait à dessein laissé dépourvu de garde. Charles de Lorraine, investi dans son propre palais, fut fait prisonnier, lui, sa femme et l'archevêque Arnolphe, leur complice, et tous les trois furent immédiatement conduits à Orléans

et emprisonnés. Ce fut là que le prétendant Charles mourut, après un an de détention. Sa femme donna le jour à deux enfants posthumes, qui, parvenus à l'âge d'homme, ne revendiquèrent point la couronne de France, et dont la postérité s'éteignit en Allemagne vers le milieu du trezième siècle. La royauté de Hugues Capet, désormais admise par la plupart des grands vassaux et des princes, prit place au nombre des faits accomplis, et toutefois elle ne cessa d'être exposée aux révoltes des seigneurs : elle prévalut malgré ces attaques. Maître du duché de France, du comté de Paris et du comté d'Orléans, chef de plusieurs puissantes abbayes, appuyé par son frère le duc de Bourgogne, Hugues Capet, mieux que ses prédécesseurs, se vit en état de tenir tête à ses adversaires et de les réduire l'un après l'autre à lui rendre hommage Il les laissait d'ailleurs user leurs forces les uns contre les autres, dans des guerres privées qui absorbaient leur activité et leur énergie. Au dehors, il n'avait d'autre rival à craindre que l'empereur Othon III, maître de la Germanie, de la haute Italie et des deux Lorraines. Il essaya de s'entendre avec les empereurs grecs Basile et Constantin, réclamant leur appui et leur alliance; mais l'histoire ne dit pas que ses propositions furent écoutées. C'était le temps où Conrad le Pacifique régnait encore sur les États d'Arles et de Provence, très-désireux de ne donner à ses voisins aucun sujet d'inquiétude. Hugues Capet n'eut aucune appréhension sur cette frontière. En butte à l'indiscipline des grands vassaux et aux sourds mécontentements de l'Empire, il travaillait assidûment à se concilier le clergé, l'Eglise de France, le peuple catholique, cherchant à faire rendre aux monastères les biens usurpés par les seigneurs, s'honorant de la crosse d'abbé autant que du sceptre, et se présentant sans cesse moins comme le chef de la féodalité et des hommes de guerre que sous les dehors plus saints et plus rassurants de protecteur de la religion et de défenseur des églises. En toutes choses de cet ordre il était imité et secondé par son fils, le pieux Robert, roi comme lui et associé à sa couronne par le consentement des seigneurs et des évêques.

Hugues Capet n'avait point oublié la défection d'Arnolphe, l'archevêque de Reims, que d'ailleurs il continuait à retenir prisonnier sous bonne garde : c'était un prélat de sang carlovingien, et qui aurait voulu jouer, sous la nouvelle dynastie, un rôle politique semblable à celui de Wala, après la mort de Charlemagne. Hugues résolut de le faire déposer par un concile provincial; cette assemblée fut convoquée dans l'abbaye de Saint-Basle, près de Reims, sans l'assentiment du pape, déjà saisi, comme on l'a vu plus haut, des plaintes de Hugues Capet contre l'archevêque. Quels que fussent les crimes que le roi imputait à Arnolphe, la procédure que l'on instruisait contre lui était irrégulière et contraire aux canons, qui réservent aux souverains pontifes les causes de cette nature. Quoi qu'il en soit, en présence de l'insistance du roi, on passa outre. Le concile de Saint-Basle, devant lequel fut traduit l'archevêque Arnolphe, fut présidé par l'archevêque de Sens, et se composa de plusieurs abbés et de treize évêques, au nombre desquels figura celui de Grenoble. Cette circonstance est digne de remarque

en ce qu'elle prouve que cette dernière ville, quoique enclavée dans le royaume d'Arles, soumis à Conrad, continuait d'appartenir au roi de France. Arnolphe comparut; on lui reprocha d'avoir livré Reims à Charles de Lorraine, au mépris de la fidélité qu'il avait promise à Hugues Capet. Quelques témoins furent entendus contre lui. Arnolphe opposa d'énergiques dénégations à leur témoignage; il ajouta qu'il se trouvait aux mains de ses ennemis, hors d'état de se défendre en toute liberté, et il protesta contre l'irrégularité de la procédure. L'archevêque de Sens, qui présidait le concile, s'attacha avec beaucoup de fermeté à maintenir les droits de l'accusé et à empêcher toute sentence entachée de précipitation ou de violence. Arnolphe annonça qu'il en appelait au pape, et cette attitude était la seule qu'il pût prendre avec dignité. Sa fermeté ne tarda pas à se démentir, et bientôt, cédant à la crainte, on le vit se prosterner devant les deux rois et confesser les torts qu'on lui imputait. Hugues Capet crut se montrer généreux en se contentant de lui imposer et d'exiger de lui sa démission du siége de Reims. Après cette déposition, que les évêques prononcèrent, Arnolphe fut reconduit dans sa prison d'Orléans, et on se mit en devoir de lui choisir un successeur. Les suffrages se portèrent sur le célèbre Gerbert, qui avait toute la confiance de Hugues Capet et de son fils.

Né, vers le milieu du dixième siècle, dans les régions montagneuses de l'Auvergne, Gerbert avait été élevé par charité, et comme orphelin, dans le cloître de Saint-Gérald d'Aurillac. L'instruction dont on nourrit sa vive et précoce intelligence éveilla en lui des fa-

cultés intellectuelles inconnues chez le vulgaire, et qui devaient grandir jusqu'à ce point indéfinissable où elles prennent le nom de génie. Jeune encore il se rendit en Espagne, puis à Rome. Durant son séjour en Catalogne, chez le vénérable Hatton, évêque de Vich, il fut initié aux sciences mathématiques, et cette circonstance, peu importante en apparence, doit être mentionnée, parce qu'elle sert à établir qu'il existait déjà dans l'Espagne du nord, et nonobstant les ravages exercés par les Maures, des écoles savantes, rivales des académies arabes, et où l'on enseignait la jeunesse chrétienne. A Rome, Gerbert fut justement remarqué par le pape Jean XIII, qui voulut le retenir près de lui, et qui plus tard l'accrédita auprès d'Othon Ier, roi de Germanie. Il ne resta que peu de temps à la cour de ce prince et se rendit bientôt à Reims, à la suite de l'archidiacre Gérard, et à l'époque où l'archevêque Adalbéron gouvernait cette ville. Là, Gerbert fonda une sorte d'université où il enseigna les arts libéraux, et particulièrement la dialectique, la rhétorique, la géométrie, l'astronomie, la musique, la philosophie, la physique, sciences dont il avait sondé les secrets plus qu'aucun homme de son siècle, et à un degré si haut que c'est encore pour nous un sujet d'admiration.

Les princes et les rois contemporains honorèrent Gerbert de leur confiance; il eut de futurs empereurs pour disciples, et de tous les points de l'Europe civilisée des clercs et des moines, avides de science, vinrent solliciter ses leçons. Tous s'étonnaient de la lucidité et de la puissance de son enseignement; ils vantaient son habileté vraiment prodigieuse à construire des instruments de musique et d'astronomie; et du témoignage confus des chroniqueurs, qui l'admiraient sans pouvoir le comprendre, on est fondé à conclure que ce savant illustre avait, de son temps, inventé le télescope et appliqué la vapeur à des orgues hydrauliques.

Cet homme, doué de talents extraordinaires, était ambitieux, adroit et rusé courtisan. Tout en s'illustrant par l'étude et la dialectique, il n'avait jamais négligé de se créer des appuis parmi les seigneurs et les rois, et de bonne heure il s'était rallié à la cause de Hugues Capet, celle du plus fort. Ce fut pour lui un tort grave que d'accepter l'archevêché de Reims lorsque le titulaire de ce siége était dépossédé contrairement aux canons et en dehors de l'autorité juridique du pape. Le souverain pontife Jean XV était loin, par malheur pour lui, d'honorer par des vertus la chaire de Saint-Pierre; mais, comme chef de l'Église catholique, il avait des droits et un pouvoir qu'il n'appartenait pas à Gerbert de méconnaître. A la nouvelle de ce qui s'était passé au concile de Saint-Basle, Jean XV frappa d'interdiction tous les évêques qui avaient élu Gerbert et déposé Arnolphe. Hugues Capet n'en voulut pas moins écrire à Jean XV pour justifier les actes du concile. « Votre Béatitude, lui « mandait-il, recevra de ma part et de celle de mes « évêques, par Tendo, archidiacre de Reims, des « lettres contenant le compte détaillé de l'affaire d'Ar-« nolphe. Nous y joignons la prière que vous veuilliez « bien reconnaître nos droits et ne pas ajouter foi à « des rumeurs douteuses. Nous avons la certitude de « n'avoir rien fait contre votre apostolat. Si vous « voulez des renseignements plus précis, nous pour-« rons vous les donner de vive voix. La ville de Gre-« noble, située sur la frontière de l'Italie et de la « Gaule, est le lieu où les pontifes romains et les rois « Francs ont eu souvent des entrevues : nous vous « offrons d'aller vous y attendre, si vous l'agréez. Si « vous aimez mieux nous visiter chez nous, nous vous « accueillerons à votre descente des Alpes, et nous « nous acquitterons, pendant votre séjour, de toutes « les marques de respect qui vous sont dues. Nos pa-« roles sont l'expression d'un amour sincère... Ni « nous, ni les nôtres, nous ne cherchons point à nous « soustraire à votre jugement... » De son côté Gerbert écrivit au pape pour expliquer sa conduite, et, toutefois, lorsqu'il eut appris que, malgré ses prières, les évêques qui l'avaient élu restaient placés sous le coup de l'interdiction, il exhorta ces derniers à mépriser la censure de Rome. Ce fut une faute plus grave encore que celle dont il s'était rendu coupable; ce fut une protestation injurieuse et illégitime contre la suprême autorité à laquelle étaient dus tous ses respects, et dont, plus tard, il se trouva lui-même revêtu. Le pape maintint le droit du siége apostolique et se montra inflexible; voulant, en outre, instruire canoniquement l'affaire de l'évêque Arnolphe, il indiqua un concile à Aix-la-Chapelle et invita les évêques de France à s'y trouver. Aix-la-Chapelle avait cessé d'appartenir à nos rois pour dépendre de l'Empire. Les évêques de France, retenus sans doute par la crainte d'offenser Hugues Capet, s'abstinrent de sortir du royaume; le pape les manda en Italie, mais ils n'eurent point du roi la permission de s'y rendre. De tels obstacles ne rebutèrent point Jean XV; il prit le parti d'envoyer un légat en France, avec la double mission de poursuivre le rétablissement d'Arnolphe et de casser le mariage que Robert, fils de Hugues Capet et roi comme son père, avait contracté avec Berthe, fille de Conrad le Pacifique, sa parente au quatrième degré. Les incidents que nous venons de mentionner à la hâte ne s'étaient point produits coup sur coup, ils s'étaient succédés dans l'espace de plusieurs années (991-995). Dans l'intervalle, Gerbert, ne pouvant obtenir du pape la ratification de son élection, s'était rendu en Germanie auprès de l'empereur Othon III, alors âgé de quinze ans, et qui l'avait mandé en termes pressants et affectueux, le suppliant de lui départir l'instruction et de l'initier aux connaissances humaines dont il retirait tant de gloire. L'année suivante (995), il reçut du souverain pontife ordre de comparaître à Mouson devant le légat du pape et quelques évêques et abbés chargés, par Jean XV, d'instruire l'affaire de l'archevêque Arnolphe et de son successeur; il s'y rendit, nonobstant les ordres du roi.

« Pères vénérables, dit-il, en s'adressant au légat et aux évêques, j'ai longtemps désiré et appelé ce jour, depuis que, cédant aux vœux de mes frères, j'ai accepté, au péril de ma vie, le fardeau du sacerdoce.... Puisque la bonté de Dieu a assemblé ici ceux à qui

j'ai confié mon salut, j'établirai devant eux mon innocence. » Il développa ensuite, en termes éloquents, toutes les phases de sa conduite, et les exposa sous le jour le plus favorable à sa cause; il fit valoir le souvenir des crimes et des trahisons que l'on imputait à Arnolphe, et il ajouta que ceux qui l'avaient élu à la place de cet archevêque déposé n'avaient point entendu agir en dehors de l'autorité du pape, le souverain pontife ayant été consulté et sa réponse s'étant fait attendre durant dix-huit mois. Quand il eut cessé de parler, il remit au légat sa harangue écrite et reçut en échange des lettres du pape. Le même jour, la discussion ayant été ouverte, le légat lui fit notifier l'ordre de s'abstenir du service divin jusqu'au prochain synode. Cette décision, à laquelle il se conforma après quelques protestations, lui fit pressentir une condamnation plus explicite et qui ne devait pas se faire attendre; toutefois, Hugues Capet ouvrit des négociations qui eurent pour résultat de retarder le dénoûment de ce grand litige, qui tenait tous les esprits en suspens. Hugues Capet, adroit et prudent, n'était pas éloigné de sacrifier Gerbert, pourvu qu'il obtint du légat une sentence favorable à la consécration du mariage de Robert, son fils, avec Berthe, cousine de ce jeune prince; mais à cet égard aussi ses espérances devaient être déçues par l'inflexible fermeté de l'envoyé de Rome. Quoi qu'il en soit, le nouveau synode s'ouvrit à Reims, le 1er juillet de la même année (995), et une sentence de déposition y fut prononcée contre Gerbert. Cessant de résister et de refuser obéissance, cet homme illustre se retira immédiatement à la cour de l'empereur Othon III, et reçut de lui l'archevêché de Ravenne.

Cependant l'autorité de Hugues Capet était vivement contestée au midi de la Loire, et beaucoup de seigneurs refusaient de le regarder comme roi. Il parvint, à force de ruses et quelquefois à force ouverte, à les contenir; mais l'on sent ce que pouvait être son influence à une époque où chaque grand vassal n'obéissait qu'autant que son caprice lui conseillait de le faire. Un jour qu'un seigneur de Périgord, nommé Adalbert, venait de s'emparer de Tours et d'ajouter à ses titres celui de comte de cette ville, Hugues lui envoya demander: « Qui t'a fait comte? » L'orgueilleux vassal se contenta de lui faire répondre ces mots : « Qui t'a fait roi? » Toute la féodalité, toute la puissance des seigneurs, toute la faiblesse des rois de cette époque se résument en ce peu de paroles. Hugues Capet mourut à Paris le 23 octobre 996. Les chroniqueurs nous ont conservé les dernières paroles qu'il adressa à son royal héritier : « O mon cher fils, « par la sainte et divine Trinité, je t'adjure de ne point « te laisser dominer par les conseils des flatteurs, ni « corrompre par les dons des méchants! » Puis il lui recommanda de protéger les abbayes et d'honorer notre père saint Benoît et son ordre. Les Capétiens, sur le lit funèbre comme sur le trône, se plaçaient sous la protection du clergé, et le clergé, en ces temps d'oppression et de luttes féodales, représentait directement les intérêts de la justice et les vœux de ces multitudes ignorées et oubliées qui, depuis lors, ont reconquis et conservé le nom de peuple. Le règne de Hugues Capet avait duré moins de dix ans. Comte de Paris et duc de France, ce roi fixa sa résidence à Paris, et depuis lors cette ville n'a jamais perdu le privilége et les droits de capitale du royaume.

ROBERT II.

(996 - 1031.)

La sécheresse des chroniques du dixième siècle est désolante pour l'histoire. En racontant le règne de Hugues Capet d'après ces documents incomplets, nous avons parlé de l'immobilité de ce prince au milieu des guerres féodales, de son incursion en Aquitaine, de la prise de Laon et de Reims, de la déposition d'un archevêque et des conflits amenés par l'élection de son successeur; et ces incidents, pour la plupart oubliés, sont les seuls qu'il nous ait été donné de mentionner dans ce livre, les seuls que signalent les annales de la France dans une période de dix ans, au moment où une dynastie nouvelle fondait son autorité. Il est évident qu'en dehors de ces faits, dont nous ne méconnaissons pas la valeur, il y en avait d'autres que les chroniques n'ont point daigné recueillir. Autour de ces rois sans puissance et sans renommée, il y avait la féodalité, représentée par ses chefs; il y avait des multitudes, ignorées, souffrantes, repoussées dans l'ombre, et dont nous voudrions pouvoir exhumer les souvenirs, les passions, la vie, parce que là, au demeurant, seraient les vrais élements de l'histoire : travail impossible, en l'absence de traditions écrites qui nous guideraient au travers de ces obscurités, tableau où les figures manquent et dont il nous faut remplir le vide au moyen

de lambeaux empruntés, presque au hasard, à des annales incomplètes et inachevées, telles que les chartes locales, les légendes pieuses, les monographies des saints, les débris de quelques missions officielles de cette époque, lettres et titres dont les auteurs ne songeaient guère à faciliter la mission des écrivains modernes.

Les royaumes de France et d'Arles, la Bretagne, l'Aquitaine, les deux Bourgognes, la Lorraine mosellane et la Flandre, tous les territoires alors gouvernés séparément, et qui, de nos jours, constituent l'empire français, présentaient un spectacle vraiment triste, vraiment douloureux, et que notre pensée ne saurait ni embrasser ni comprendre. Les seigneurs, inégaux en forces et en droits, toujours armés, toujours menacés, passaient la plus grande partie de leur vie à attaquer leurs voisins, à se défendre, ou à rançonner les voyageurs, les marchands et les colons. Quelquefois, comme des vautours dans leur aire, ils remontaient, de rochers en rochers, jusqu'au château fort qui leur servait d'asile, et ils y goûtaient, au sein de leur noble famille, un repos ou des joies de courte durée. Les débris féodaux de cette époque sont tout à fait clairsemés sur le sol. De lourds édifices carrés, des manoirs dépourvus de faste ou d'élégance, des citadelles danoises ou saxonnes, construites pour résister à de longs siéges et jamais pour charmer les yeux du pèlerin, tels étaient les refuges de ces hommes forts du dixième siècle, dont le peuple ne parlait qu'avec terreur, et qui, bardés de fer, l'épée au poing, le casque en tête, la visière baissée, ne manifestaient au loin leur existence

que par la destruction, le deuil ou la mort. Dans les sombres mois d'hiver ils suspendaient leurs entreprises aventureuses; alors ils vivaient entourés de leurs hommes, de leurs vassaux, de leurs servants d'armes, de leurs serfs, prenant la première place à la table vaste et grossièrement façonnée autour de laquelle tous les autres se rangeaient chacun dans l'ordre de son âge ou de ses fonctions, et qu'embellissaient de leur présence les orgueilleuses châtelaines, les filles du seigneur, ces blanches et mélancoliques figures que les romans et les fabliaux du moyen âge nous retracent avec amour. Dans les rares intervalles que ne remplissaient pas les soins de la guerre, les sires châtelains se livraient aux délassements de la chasse : l'épieu en main, suivis de leurs chiens, montés sur leurs palefrois, ils poursuivaient dans les forêts et dans les landes désertes les ours, les sangliers, le cerf, le loup, les bêtes fauves. De leur côté, les nobles épouses des seigneurs, entourées de leurs damoiselles et de leurs suivantes, s'occupaient à confectionner de beaux ouvrages de broderie, à représenter sur la tapisserie les exploits de leurs maris ou de leurs pères, à remplir les onéreux devoirs de l'hospitalité. Trop souvent délaissées par leurs maris, elles demandaient des consolations à la prière; elles exerçaient abondamment la charité, et donnaient à leurs enfants l'exemple de vertus austères et de la crainte de Dieu, exemple trop promptement oublié par les jeunes hommes arrivés à leur tour à l'âge de commander et de combattre. L'Église chercha à tempérer, pour le vassal et pour le serf, la dureté du joug imposé par l'épée à quiconque n'avait pas droit de revendiquer une origine noble; mais, nonobstantson courage et ses anathèmes, elle ne parvenait que lentement à adoucir les souffrances des peuples: misères dont elle avait sa part, oppression et tyrannie sous lesquelles le prêtre lui-même se voyait bien souvent réduit à se courber; et 'Église, aussi bien que le peuple, se montrait disposée à venir en aide à la royauté comme à un instrument naturel d'affranchissement et de délivrance. Les peuples sont ingrats et oublient vite ceux qui les sauvent; la nation française, lorsqu'elle se vit forte et libre, perdit promptement le souvenir des services de la royauté, qui avait contribué à briser les dures entraves du régime féodal; le clergé de France s'en souvint davantage, et exagéra même, au détriment de sa propre liberté, le sentiment de la reconnaissance.

La royauté, sous les premiers Capétiens, se débattait contre l'isolement, et ses efforts pour constituer à son profit l'unité de pouvoir inquiétaient fort peu l'ordre féodal, qui les entrevoyait à peine et ne s'en alarmait guère. Le roi n'était ni le chef de l'armée, ni le premier magistrat d'une nation qui n'existait pas à l'état de peuple libre, ayant conscience de sa volonté et de ses intérêts; il ne disposait que de ses vassaux immédiats; il conservait, en outre, la propriété nominale des fiefs qu'il avait conférés, et dont la souveraineté réelle était déjà dévolue à un autre. Ses forces militaires ne se composaient que des contingents annuellement fournis par les grands feudataires de la couronne, dans un but déterminé d'avance et pour un temps fixe. A un moment désigné, à l'expiration du terme, que la campagne fût ou non achevée, les vassaux étaient li-

bres de rentrer dans leurs foyers : ils étaient quittes envers le roi leur seigneur. Il n'y avait plus d'assemblées générales, de champs de mai, de plaids nationaux : le roi appelait à son conseil ceux des seigneurs dont le concours lui semblait utile, et ces derniers s'y rendaient s'ils le jugeaient convenable. Les seigneurs continuaient, quoique rarement, de tenir entre eux des espèces de cours plénières; mais c'étaient là des assemblées d'apparat, sans importance politique, et qui ne servaient bien souvent qu'à mettre en présence les rivalités et les jalousies. Le pouvoir de faire la loi, de la promulguer, d'en assurer l'exécution, n'appartenait pas exclusivement au roi, ni aux seigneurs, ni au pays; il n'y avait plus de lois générales pour l'ensemble de la France : chaque grand fief était régi par des décisions et des coutumes différentes, et, pour règle souveraine, n'admettait que la volonté hiérarchique des différents seigneurs. La juridiction suprême appartenait au roi, en ce sens qu'il était toujours permis d'en appeler à lui dans les causes majeures. Le roi établissait certains péages, faisait battre monnaie et se réservait l'exploitation des mines; mais la plupart de ses droits régaliens étaient usurpés et exercés par les vassaux. Les biens de la couronne, les revenus des terres et des propriétés royales suffisaient, en temps de paix, avec le produit des gabelles, aux dépenses ordinaires du roi et de sa maison. En temps de guerre, les vassaux étaient obligés à de certaines prestations, et chacun d'eux entretenait ses hommes. Si les circonstances devenaient difficiles et qu'il y eût besoin de recourir à des moyens exceptionnels, les grands

vassaux et le clergé lui-même, nonobstant leurs immunités en matière d'impôts, étaient dans la nécessité de consentir à des sacrifices d'argent. On pourrait dire que dans ces obligations réciproques consistait l'ordre social de la France féodale. C'était une formidable hiérarchie sans volonté commune, une grande république pourvue, à tous les degrés, de chefs héréditaires, un ensemble de volontés et d'intérêts destinés à agir et à se mouvoir sans qu'aucune loi, aucun principe, aucun pacte ne fissent prévaloir la majorité sur la minorité, ne liassent le faible au fort par d'autre subordination que celle qui résultait de la suprématie féodale en vertu de laquelle le grand vassal, le vassal, le vavassal étaient tenus à certaines redevances, services militaires, prestations, contributions, hommages envers le suzerain immédiat, et toujours en remontant de l'homme d'armes au roi, ou en descendant du roi à l'homme d'armes.

Nous ne saurions trop insister sur cette définition du régime féodal, sous lequel se courbait la France du dixième siècle, sans qu'elle en eût conscience réelle, sans qu'elle se rendît bien compte de sa constitution politique, qu'elle résuma plus tard dans cet adage populaire, fort incomplet : nulle terre sans seigneur. La féodalité était une collection de gouvernements individuels, exercés par des chefs isolés, dont chacun, pour sa part, souverain et législateur, avait la prétention de ne devoir compte de ses actes qu'à Dieu seul, et d'administrer son fief librement, sans contrôle, sans conditions restrictives. Ces petits souverains confédérés sous la suzeraineté royale étaient, bien qu'i-

négaux entre eux, réciproquement liés par des devoirs et des droits; mais, à l'égard de leurs sujets ou serfs, chacun d'eux se trouvait investi d'une autorité absolue et arbitraire. Que pouvait la royauté en face de cette hiérarchie si vigoureusement constituée au-dessous d'elle et autour d'elle, et dont elle ne pouvait atteindre un privilége isolé sans froisser ou sans menacer du même coup tous les membres? L'aristocratie avait lentement conquis la France, mais elle la gardait. En consentant à reconnaître l'hérédité des charges publiques, des emplois militaires et des bénéfices de tout ordre, Charles le Chauve avait réduit le souverain à la condition d'un premier magistrat, la puissance royale à un vain simulacre. Longtemps après lui, Louis le Bègue avait laissé abolir ou tomber en désuétude les anciens édits qui interdisaient aux seigneurs de construire des forteresses sur leurs domaines et d'y mettre garnison, et, en face des ravages des pirates du Nord, le royaume s'était peu à peu couvert de châteaux forts, de tours crénelées, de repaires inexpugnables, à l'abri desquels chaque grand vassal, chaque rebelle pouvait impunément braver les menaces impuissantes du prince. La féodalité, comme le demi-dieu de la fable, avait semé des pierres dans chaque sillon et en avait fait sortir des hommes armés. L'absence de toute garantie sociale, le besoin de la défense commune, la nécessité, en un mot, avait justifié cette situation du pays et ce vaste ensemble d'usurpations individuelles. Et de quel droit la royauté aurait-elle pu revendiquer le gouvernement et la propriété d'un territoire ou d'une nation qu'elle ne savait

plus, qu'elle n'osait plus protéger? Du jour où, reculant devant les barbares, cédant à leurs menaces, abandonnant au hasard le pays aux Hongrois et aux païens scandinaves, elle avait étalé sa triste impuissance, de ce jour, disons-nous, l'indépendance était devenue le privilége légitime de quiconque avait la force de se défendre, et la féodalité avait existé de droit et à juste titre. En d'autres termes, la hiérarchie s'était substituée au désordre anarchique; elle s'était installée au pouvoir, la place étant devenue vacante; elle n'avait point usurpé, et, nonobstant ce qu'on peut dire avec raison de ses abus, de son despotisme, de sa tyrannie, elle avait reconstitué sur des bases quelconques l'autorité et la discipline, elle avait sait sortir la société de la confusion et de la lutte. Elle était un progrès, relatif, sans doute, mais réel.

Point de gouvernement central, sinon une royauté considérée comme un grand fief et recevant l'hommage des autres fiefs; des coutumes locales, et plus de lois générales; l'idée du domaine particulier prenant la place de la nationalité; les priviléges régaliens exercés, sans délégation, mais de fait, par les seigneurs locaux; le droit de rendre la justice devenu la conséquence naturelle du droit de propriété; le droit de guerre exercé individuellement, par chaque seigneur, pour sa cause privée et en vertu des vieilles traditions de la liberté germanique; le duc ou le comte distribuant son fief en arrière-fiefs relevant de lui et administrés par des nobles vassaux, ses feudataires, enorgueillis des titres de vicomtes ou de barons; une nation propriétaire du sol; au-dessous d'elle, une na-

tion mille fois plus nombreuse et qui ne possédait rien; la première pouvant tout se permettre, l'autre devant tout souffrir : ces quelques mots résument l'organisation politique de la France féodale. En dehors de cette constitution, dont le mécanisme était simple et que l'on embrassait d'un coup d'œil, il y avait des coutumes, des nuances, des rapports variables et accidentels, qui ne changeaient rien au principe féodal en lui-même, mais qui, se modifiant à l'infini selon les localités et selon les volontés du maître, introduisaient dans les conditions subalternes de la société des diversités sans nombre, et dont on peut, tout au plus, signaler les transformations les plus essentielles.

Les alleux, les terres saliques, dont on ne devait compte qu'à Dieu et à l'épée, avaient presque entièrement disparu pour se transformer en terres bénéficiaires, en fiefs que l'on tenait d'un seigneur, à qui, en échange, on rendait hommage, et à l'égard duquel on se trouvait lié par certaines redevances et spécialement par l'obligation du service militaire. La couronne royale presque seule était restée propriété allodiale, possession salique : elle ne relevait que de Dieu; et encore les rois, pour certains fiefs qui leur apartenaient, étaient-ils eux-mêmes vassaux de certains autres seigneurs, spécialement de l'abbaye de Saint-Denis, pour une terre qu'ils tenaient de ce monastère. Les ducs de Bourgogne, par une raison semblable, étaient vassaux des évêques de Langres. Dans la hiérarchie féodale, chacun pouvait avoir à la fois le double caractère de vassal et de suzerain; sauf l'exception, un comte,

vassal d'un duc ou d'un roi, était seigneur de plusieurs vicomtes, barons ou chevaliers. Trente-deux chevaliers bannerets devaient l'hommage et le service militaire au vicomte de Thouars, qui lui-même devait l'un et l'autre au comte d'Anjou, vassal du roi de France. Les vassaux directs du souverain étaient égaux en droits et en noblesse, qu'ils fussent ducs, barons ou comtes; la subordination n'existait que dans l'intérieur de chaque grand fief. On pouvait être à la fois vassal de deux suzerains différents, et être requis en même temps par eux du service militaire. Dans ce cas, c'était un droit du vassal, expressément reconnu, que de pouvoir guerroyer, quand bon lui semblait, contre son seigneur, à condition de lui restituer le fief. Si l'on omettait de se conformer à cette condition essentielle, on se rendait coupable de félonie, et on perdait tout droit sur le domaine ou la province que l'on possédait à titre de bénéfice du suzerain dont on abandonnait la cause. Au fond, c'était là plutôt une question de force qu'une question de justice. Le plus élevé d'entre les suzerains, celui de tous qui semblait se trouver avant tous en mesure de réprimer les félons et les rebelles, le roi de France, après avoir distribué tout son royaume à ses vassaux et arrière-vassaux, se trouvait à la merci de ces mêmes feudataires, ne commandait à aucun et n'obtenait d'eux qu'une fidélité précaire et toujours marchandée. La royauté carlovingienne, comme on l'a vu plus haut, avait été la première victime d'un droit public emprunté aux vieilles traditions de la Germanie, et sous l'empire duquel on n'avait ni prévenu, ni limité, dans la main des rois, la

funeste facilité d'aliéner les domaines, les revenus et les droits de la couronne. Depuis que Charles le Chauve et ses successeurs avaient mis le comble à leurs concessions, les offices publics aussi bien que le sol, à tous les degrés de la hiérarchie, étaient devenus des propriétés héréditaires inféodées à un petit nombre de privilégiés. Sous ce régime, le seigneur qui inféodait, c'est-à-dire qui concédait, à titre de fief inférieur, quelque portion de son fief, en abandonnait à la fois au concessionnaire, c'est-à-dire au vassal, la souveraineté et la propriété, et ne pouvait les lui retirer qu'autant que le vassal manquait aux devoirs contractés par lui au moment de l'investiture. Toute la constitution féodale pouvait se résumer en ce principe, qui lui servait de base et qui déterminait la légitimité des rapports entre le roi et les grands feudataires, entre ceuxci et leurs vassaux et arrière-vassaux.

Du jour où les comtés étaient devenus héréditaires, les comtes avaient exercé en leur nom les droits civils et militaires qu'ils n'avaient jusqu'alors exercés qu'au nom du roi; ils avaient seuls perçû les émoluments de justice qu'ils avaient auparavant partagés avec le roi, et ils s'étaient trouvés investis du droit de disposer de ces divers priviléges avec une telle indépendance qu'ils avaient pu les diviser et les transmettre par donation, vente ou échange, sans la participation du prince. Par une conséquence naturelle de ce fait, à peine les grands fiefs s'étaient-ils formés que tous les comtés qui se trouvaient dans leur enclave, la plupart des abbayes royales et même quelques évéchés, avaient immédiatement passé sous

la puissance seigneuriale des grands vassaux, et étaient sortis de la dépendance directe de la couronne. La substitution de l'autorité des grands vassaux à celle du roi, à l'égard des comtés, bénéfices royaux, abbayes et évêchés, avaient eu pour effet d'établir un nouveau degré de seigneurie entre les justiciables de ces hautes justices et le trône; car ce fut dans la main des grands vassaux que ceux-ci reconnurent les droits de suzeraineté primitivement et exclusivement réservés au roi. Les concessions que les comtes et les autres seigneurs dépendants des grands vassaux firent à leurs propres vassaux, et aux églises de leur dépendance, des droits de justice sur les territoires de leur ressort, établirent un nouveau degré de seigneurie entre les justiciables de ces territoires et le grand fief qui les enclavait. Les vassaux et les églises dépendants des seigneurs qui étaient sous le ressort direct des grands vassaux concédèrent eux-mêmes les droits de haute justice à d'autres vassaux et à d'autres églises sur divers territoires de leur ressort; et ce fut encore un degré de seigneurie établientre ces territoires et les hautes justices placées elles-mêmes sous la juridiction des fiefs du degré supérieur. On voit parlà, on peut suivre dans sa marche ascendante et descendante la hiérarchie féodale depuis la couronne, qui la surmontait, jusqu'aux sous-inféodations dont il serait impossible de fixer le dernier terme. De Charles le Chauve à Charles le Simple, il avait fallu près d'un siècle pour en régulariser le mécanisme social, et, au début de la troisième race, elle était encore loin d'avoir atteint sa forme définitive et complète.

Quiconque, parmi les seigneurs, voulait obtenir un fief d'un autre noble et devenir son vassal, après le consentement du futur suzerain, se rendait auprès de lui, et là, à genoux, les mains dans ses mains, lui jurait à haute voix qu'il serait désormais son homme, c'est-àdire son vassal dévoué, son subordonné militaire, son fidèle. « Je viens, disait-il, à votre hommage, en votre « foi; je deviens votre homme de bouche et de mains, « et vous jure et promets foi et loyauté envers tous et « contre tous, et je garderai votre droit de tout mon pouvoir. » Le seigneur, à son tour, lui donnait le sol par l'investiture, soit en lui remettant une motte de gazon, un rameau d'arbre ou même un étendard, lorsqu'il s'agissait de grands fiefs. « C'est la coutume, dit Othon de Freysingen, que les royaumes soient livrés par le glaive, les provinces par l'étendard. » Ajoutons que l'hommage simple se rendait debout, le vassal ayant son épée et ses éperons, qu'il ôtait pour la cérémonie de l'hommage lige. Cette cérémonie constituait, dans tous les cas, l'hommage féodal; elle ne paraissait humiliante à personne; on s'y soumettait sans déplaisir, et aussi naturellement que de nos jours on prête serment entre les mains du prince; et comme tout noble vassal conservait, intégralement et d'une manière absolue, ses propres droits à l'égard de ses vassaux, en s'inféodant à un autre seigneur et en recevant de lui un fief, il ne faisait qu'augmenter sa sécurité ou son influence. Le service miliatire dú par le vassal à son suzerain était, au demeurant, la base essentielle du lien féodal; il devait en être ainsi dans une société qui reposait sur le droit de l'épée, comme garantie nécessaire du droit de la justice, et qui, en outre, ne connaissait ni les armées permanentes, ni les troupes soldées.

Quiconque devait le service militaire était réputé noble. Le vassal, sur la réquisition de son seigneur, était tenu de le suivre, tantôt seul, tantôt avec tel ou tel nombre d'hommes, selon l'importance de son fief. C'était également en proportion du fief que variait la durée du service militaire, ordinairement renfermée dans l'étroite limite de vingt à soixante jours, régime qui ne s'accommodait pas avec les nécessités des expéditions lointaines. Il y avait des fiefs où le service militaire n'était dû que pour la défense du fief ou seulement sur le territoire inféodé au vassal. En principe, les relations féodales auraient dû avoir pour objet unique de relier toutes les forces réparties entre les membres du corps social, pour en former la force publique, sous la direction du roi; mais, dans les temps de confusion et de désordre qui précédèrent et suivirent l'avénement des Capétiens, la puissance seigneuriale s'était partout substituée à l'autorité monarchique, l'hommage féodal avait changé de but sans changer de caractère, et, à défaut de la force publique, qui n'offrait plus de garantie générale, il avait contribué à cimenter l'alliance des vassaux et des arrière-vassaux de tout ordre pour la défense commune. Celui qui avait promis à un seigneur de le défendre contre tous prenait le même engagement envers un second seigneur, sauf la foi qu'il avait jurée auparavant, et, de degré en degré, le même homme promettait la foi lige à plusieurs, en y mettant autant d'exceptions qu'il

avait formé d'engagements antérieurs de la même nature; mais l'hommage lige solide était toujours le premier hommage: il ne souffrait aucune restriction. Dans le cas de guerre entre les différents suzerains qui avaient un même vassal, ce dernier, sous peine de trahison, devait combattre pour son premier seigneur ou lui rendre son fief: ainsi l'obligation féodale dominait toutes les autres et ne pouvait être ni énervée ni affaiblie par la pluralité des hommages. Or, pendant que l'hommage lige obligeait le vassal, sous peine de perdre son fief, à défendre de toutes ses forces la vie, la liberté, les droits du suzerain, celui-ci contractait l'engagement non moins formel de défendre la vie, la liberté, le fief du vassal. Admirable économie de cet ordre qui rattachait le faible au fort, le fort au faible, pour la défense commune. On y retrouvait la tradition des institutions analogues qui jadis avaient présidé au développement des sociétés antiques; elle rappelait le patronage et la clientèle de Rome, les ambactes de la Gaule, les compagnons et les convives de la Germanie païenne, les leudes des Francs idolâtres et des deux premières dynasties. Aujourd'hui même, elle n'est pas tellement éteinte, tellement effacée des nécessités et des mœurs, qu'on ne la retrouve encore chez plusieurs peuples modernes, dans les montagnes de la Corse, dans les clans écossais, et dans beaucoup d'autres pays où la garantie sociale étant devenue réelle et forte aurait dû suffire pour protéger l'individu et remplacer tout autre contrat.

Le vassal qui manquait de fidélité à son seigneur

en entreprenant sur sa vie, en portant les armes avec ses ennemis, en l'abandonnant sur le champ de bataille, en outrageant sa femme, sa fille ou sa sœur, était proclamé félon et perdait son fief; le seigneur qui se rendait coupable des mêmes actes envers son vassal était dépossédé, à l'égard de ce dernier, du fief concédé et de tous droits de seigneurie; ces mêmes droits étaient dévolus à son suzerain, et cette loi fondamentale de la féodalité devait, à la longue, ramener aux mains du roi, par droit d'appel, d'intervention ou de justice, la plupart des fiefs du royaume. Ne perdons pas de vue, en effet, ces cas de réversion des fiefs inférieurs aux fiefs supérieurs, et sachons reconnaître dans cette règle l'une des causes qui concoururent le plus puissamment à hâter la réunion des principaux fiefs à la couronne. Reconnaissons également que cette grande clause de la constitution féodale ne protégeait que les membres de la hiérarchie seigneuriale à tous les degrés, du chevalier au roi, et jamais le pauvre, jamais le serf; pour celui-ci, il était corvéable et taillable à merci; il n'avait aucun droit à revendiquer, aucune capitulation ne le protégeait, et l'Église seule, en réclamant pour cet ilote les priviléges inaliénables de l'homme et du chrétien, intervenait en sa faveur et le sauvait des derniers excès de la tyrannie. Plus tard, la royauté intervint à son tour comme tutrice du non-noble et vengeresse de l'opprimé; elle le fit dans un intérêt d'agrandissement personnel; mais la civilisation, l'humanité et la justice y trouvèrent leur compte.

Après l'obligation militaire, qui était l'essence même

du lien féodal, venait le service judiciaire, organise en vue de remplacer les anciens plaids germaniques, dans lesquels le peuple, ou du moins la tribu, rendait la justice. Pour tenir lieu de ces plaids, depuis longtemps abandonnés parce qu'ils n'offraient plus de garanties suffisantes, le seigneur assemblait des cours dans son château, et les composait de ses vassaux, qui s'étaient engagés, selon la teneur de l'obligation féodale, à servir à la cour et au camp, comme soldats et comme juges. La hiérarchie du pouvoir civil suivait la hiérarchie du pouvoir militaire; la justice des rois, des comtes, des seigneurs, était unie, en leurs mains, aux droits de l'épée et présentait aux individus et aux peuples, dans leurs chess armés, leurs légitimes magistrats. Comme il y avait, sous la suzeraineté du roi, autant de troupes particulières que de grands vassaux et d'arrière-vassaux, il y eut aussi, sous la juridiction générale du roi, autant de juridictions inférieures que de fiefs et de cours de justice. Tous les seigneurs n'avaient point une égale juridiction: il y avait la haute, la moyenne et la basse justice, et ces distinctions portaient tantôt sur la nature des peines, tantôt, mais plus rarement, sur la qualité des justiciables. Le droit de haute justice entraînait celui de rendre des sentences de mort. Toute haute justice réunissait sous son domaine plusieurs châtellenies ayant des hautes justices subordonnées à la sienne. Les seigneurs qui n'avaient que le titre de châtelains exerçaient la haute justice, sauf exception de quelques causes réservées au baron; les vavasseurs, placés dans la hiérarchie au-dessous des châtelains et

des barons, exerçaient la moyenne et basse justice; leur tribunal ne pouvait connaître que des causes civiles ou du crime de vol. Quoi qu'il en soit de ces restrictions et de ces réserves, l'appel au roi, en matière de jugements civils ou criminels, bien qu'il fût, en apparence, dans le droit de chaque vassal, n'était qu'une formalité presque illusoire au dixième siècle, le roi pouvant bien casser une sentence rendue par un seigneur, mais ne pouvant donner suite à sa décision souveraine qu'autant que, les armes à la main, il pouvait contraindre le seigneur à obéir. En réalité donc la justice féodale n'était plus une délégation supérieure, mais une conséquence du droit de propriété; le haut baron n'était pas sujet à la surveillance du roi, et, s'il commettait une injustice, pourvu qu'il demeurât fidèle à ses obligations de vassal, il n'avait rien à appréhender de l'intervention du prince. Toutefois, dès l'avénement des Capétiens au trône, on entrevoyait une situation plus favorable aux intérêts de la hiérarchie et des opprimés. Hugues Capet et ses successeurs, ayant réuni à la couronne un grand domaine seigneurial susceptible de s'accroître, et qui s'accroissait effectivement par les réversions et les acquisitions de diverses seigneuries, eurent le premier rang entre les seigneurs qui possédaient, à différents titres, un grand nombre de justices.

Le roi, ou tout autre seigneur, avait autant de cours de justice qu'il possédait de seigneuries ayant droit de justice, et n'exigeait dans chaque fief que la mesure de pouvoir qui avait appartenu au seigneur auquel il succédait. C'est ainsi que s'explique d'avance comment eut lieu la réunion des hautes, moyennes et basses justices dans la main du roi et des grands vassaux. Ces derniers, et le prince lui-même, ne pouvaient exercer en personne les fonctions de haut justicier que dans le lieu où ils résidaient; dans leurs autres cours, ils se subrogeaient des officiers auxquels ils confièrent les pouvoirs nécessaires, et qui, régularisant peu à peu leur position, prirent des noms divers, tels que ceux de prévôts, de vicomtes, de viguiers, de vicaires, indiquant tous la préexistence d'une délégation légitime.

Les peines variaient selon les crimes et délits, et bien souvent selon les fiefs; mais depuis longtemps elles ne ressemblaient plus à celles qui étaient en usage chez les Francs et les Germains. Le crime de lèzemajesté, c'est-à-dire l'attentat contre la personne du roi ou l'alliance avec les ennemis étrangers, entraînait à la fois la perte de la vie et la confiscation des biens; le même crime commis à l'égard des seigneurs s'appelait trahison ou foi mentie, et entraînait une répression pareille. Venait ensuite le crime qui consistait à violer les traités de paix : tout homme qui faisait violence à un autre, après avoir accordé et juré trêve, était pendu, et ses biens étaient confisqués. Indépendamment de la perte du fief, on encourait souvent de graves peines en manquant aux engagements féodaux. Toute voie de fait commise contre la personne du suzerain par un noble, son vassal, était punie d'une amende de soixante sous, et de la perte de la main si le coupable n'était pas noble. Des amendes étaient la peine de toute offense faite à la justice seigneuriale, telles que les violences, les accusations calomnieuses,

le bris de prison, le recel de l'homme banni. Le seigneur qui refusait la justice à un justiciable de la cour, vassal ou non vassal, perdait le droit d'hommage et le droit de justice à l'égard de cet homme, et de plus il était passible d'une amende considérable qu'il devait payer à son suzerain. Si le déni de justice se produisait en matière capitale, le justicier qui s'en rendait coupable pouvait être puni de mort. De graves peines atteignaient ceux qui subornaient des témoins ou des juges. L'assassinat, l'homicide, le rapt, la fabrication de la fausse monnaie entraînaient la mort et la confiscation des biens; les délits moins graves étaient expiés par des amendes. L'admission de la peine capitale pour les crimes privés n'avait point entièrement aboli l'usage des compositions. L'accord volontaire des parties civiles, joint à l'adhésion du seigneur direct et suzerain, suffisait souvent pour arracher des coupables à la mort, moyennant des satisfactions pécuniaires. Ajoutons que la coutume des combats judiciaires n'était nullement abolie. Dans toutes les causes criminelles poursuivies par un accusateur, les coutumes exigeaient qu'il s'engageât à combattre celui qu'il accusait; et il fallait que l'accusé acceptât le combat dès que la cour l'avait ordonné, ou qu'il subît la peine du crime qui lui était imputé. Le même usage était en vigueur dans les causes civiles d'une importance grave. L'événement du combat était toujours un arrêt souverain : on aurait cru offenser le Ciel en jugeant d'une manière différente. Quand le noble se portait accusateur du roturier et qu'il y avait lieu au combat, au lieu d'entrer dans la lice à cheval et revêtu d'une armure, il se battait à pied et avec les armes grossières réservées aux non-nobles; si un roturier osait défier un noble, ce dernier conservait l'avantage des armes.

La justice n'inspirant aucune sécurité, et, reposant sur la force, le droit de guerre privée subsistait comme le privilége nécessaire et inaliénable des hommes libres, et ce droit n'était que la tradition des coutumes germaniques : il était exercé par les nobles de tous les degrés, dans des conditions réglées et définies d'avance. Il était interdit aux vassaux, sous peine de perdre leur fief, de prendre parti dans les guerres dirigées contre leur seigneur, à moins qu'ils ne fussent de la famille qui entrait en guerre; il n'était jamais permis de tuer les clercs, les femmes, les personnes sans défense, ni de détruire le bétail et les récoltes. Si un noble, en guerre ouverte, désirait la paix et requérait le haut justicier de la lui procurer, celui-ci devait aussitôt forcer l'ennemi à renoncer à la guerre, soit en acceptant une pacification formelle, soit en consentant à un acte d'assurement, c'est-à-dire à ce que de part et d'autre on soumit la querelle à la justice régulière. On punissait de mort les infractions à une trêve conclue après assurement. Ces dernières garanties ne furent d'ailleurs introduites que plus tard dans l'organisation féodale; constamment sollicitées au nom de la religion et de la justice, elles ne devinrent définitives et sérieuses qu'au treizième siècle, et sous le règne de saint Louis. Quoi qu'il en soit, la justice pouvait punir les crimes commis avant la guerre et qui l'avaient occasionnée. Enfin, à l'aide de l'Église, qui multipliait les avertissements, les prières et les anathèmes, la loi civile ne cessait de restreindre le champ des guerres privées et de faire reculer dans le passé cette coutume sauvage. A mesure que nous avancerons dans le récit des événements, nous aurons à constater ces efforts généreux, ces protestations fécondes de la charité contre la haine, du pardon contre la vengeance.

Les vassaux étaient tenus à des redevances, à des aides ou secours d'argent qui n'avaient pas d'ailleurs le caractère d'impôt fixe parmanent et annuel, ce qui eût paru incompatible avec les immunités des nobles et des clercs, en matière de contributions. Les possesseurs de fief devaient donc venir en aide à leur suzerain dans quelques circonstances graves, savoir : lorsqu'il mariait sa fille aînée, lorsqu'il faisait son fils chevalier, quand il était fait prisonnier, quand il entreprenait un voyage d'outre-mer. Ces subventions furent plus tard désignées sous la dénomination d'aides aux quatre cas. Les revenus des seigneurs et des membres de la hiérarchie féodale, indépendamment de ceux qu'ils retiraient des produits de leur domaine direct, cultivé par leurs propres serfs, consistaient en diverses perceptions, tantôt fixes, tantôt variables, et dont l'énumération complète ne pourrait trouver ici place; il nous suffira de mentionner les amendes attribuées aux seigneurs pour subvenir aux frais de justice; les confiscations légales; le relief, somme due par tout individu majeur qui entrait en possession d'un fief par héritage, et surtout par voie de succession indirecte; le droit d'aliénation imposé à quiconque vendait son fief; le droit de deshérence, en vertu duquel

le fief faisait retour au suzerain du feudataire décédé, chaque fois que ce dernier mourait sans héritiers; le droit de garde, en vertu duquel le seigneur, pendant la minorité du vassal, administrait le fief et jouissait des revenus. Les non-nobles, qui faisaient seuls le commerce, subvenaient seuls aux frais d'entretien des ponts, ports, bacs et marchés, par le payement des droits de péage. A cet égard les règles primitives s'étaient maintenues dans toute leur rigueur; il n'était permis à aucun seigneur, à aucun agent du roi, et pas même au roi, de percevoir un péage, sinon en vertu du droit ancien, ou d'après le consentement combiné des grands vassaux et du prince. Il était également interdit de changer arbitrairement le taux du péage; mais cette taxe, fixée par l'usage et la coutume, n'avait rien d'uniforme, et constituait une entrave des plus onéreuses à toute espèce de négoce ou d'industrie. Les péages n'étaient point la propriété exclusive du prince, mais l'accessoire de la propriété territoriale dans la main de tout possesseur ecclésiastique ou militaire. Les habitants ne devaient point être assujettis à cet impôt sur les ponts publics de leur comté, qu'ils contribuaient à entretenir; on ne levait le péage que sur les marchandises destinées à être vendues au commerce, et non sur celles que chaque particulier achetait ou transportait pour son propre usage. Il était défendu de barrer les chemins commodes ou les passages guéables par des ponts et des bacs, pour y percevoir un péage; et les voyageurs pouvaient toujours se soustraire à cette contribution en franchissant les rivières ailleurs que sur les ponts ou les bacs.

Sous le régime féodal, tous les individus non nobles contribuaient indistinctement à l'entretien des routes et des chemins publics, en payant des taxes annuelles proportionnées à leurs ressources. Il est superflu, sans doute, de rappeler ici que les serfs ou esclaves attachés à la glèbe, étant la propriété du seigneur, ne trouvaient dans la loi écrite aucune garantie et n'étaient protégés, comme chrétiens et hommes, que par l'humanité, la mansuétude et la piété du maître. Ce genre de protection, n'hésitons pas à le dire, était loin d'être illusoire : le noble et le seigneur, toujours avertis ou réprimandés par le prêtre, ne pouvaient ignorer que dans le serf ils avaient un frère en Jésus-Christ, un Lazare, destiné peut-être, dans un monde où il n'y a ni suzerain ni vassal, à repousser la plainte du mauvais riche et du tyran. D'ailleurs ils étaient tenus de nourrir leurs serfs, de les assister dans leurs maladies, de les traiter avec charité et justice; et, à tout prendre, le servage des siècles féodaux n'aurait eu que peu de chose à envier au prolétariat des temps modernes si fiers de leurs libertés.

L'Église n'était point restée en dehors de l'organisation féodale. Autrefois défenseur de la cité, l'évêque en était devenu le prince, le comte, le seigneur temporel; soit assentiment des populations, soit concession royale, il réunissait souvent en ses mains l'autorité politique et l'autorité spirituelle, et quand il possédait à ce double titre un grand fief, il avait pour vassaux et arrière-vassaux les seigneurs laïques du diocèse, à tous les degrés de la hiérarchie. Les clercs avaient d'ailleurs la faculté de conserver ou d'acquérir,

aussi bien que les nobles, des alleux et des fiefs de tous les degrés; mais ils étaient exempts de toutes les obligations personnelles qui affectaient les non-nobles et dont le titre était servile, ayant à cet égard les mêmes priviléges que les nobles. Jamais il n'était permis de réduire les clercs en esclavage, et, dès qu'un serf était parvenu aux ordres sacrés, il était légitimement affranchi; son maître perdait le droit de le réclamer, et n'avait recours que contre l'évêque ordinateur, qui restait chargé de l'indemniser. Le clergé, possesseur de biens considérables, en vertu de donations légitimes, avait. recours au bras séculier pour mettre ses domaines à l'abri des violences et des usurpations du dehors; mais les champions ou avoués des monastères et des églises, encouragés par ce qui se passait dans l'ordre féodal, réussissaient presque toujours à rendre leurs fonctions héréditaires, et dès lors retenaient pour eux, à titre de fiefs et sous la suzeraineté des clercs, les biens et les domaines commis à leur garde. Ainsi les évêques, ainsi les abbés avaient sous leur autorité suzeraine des vassaux laïques, tenus au service militaire, et qui conduisaient leurs hommes sous les bannières du roi ou du grand vassal; ainsi encore ils rendaient la justice, dans leurs cours féodales, non comme membres élevés de la hiérarchie ecclésiastique, mais comme seigneurs et nobles temporels. On voyait des évêques ducs, des évêques comtes, vassaux eux-mêmes de seigneurs plus puissants, et surtout du roi, dont ils recevaient l'investiture pour les fiefs et autres domaines. Dans la pratique, cette dépendance de l'évêque ou de l'abbé, en tant que vassaux temporels et possesseurs de fiefs

laïques, ne plaçait que trop souvent les chefs du clergé sous la surveillance et la suzeraineté du glaive, et la dignité ou la liberté du prêtre en souffrait beaucoup. Heureuse même l'Église quand le mal s'arrêtait à cette limite, et quand le pouvoir séculier, disposé à confondre les devoirs du clerc avec les devoirs du vassal, la fonction sacerdotale avec le fief temporel, ne s'attribuait pas la sacrilége prétention de disposer des pouvoirs spirituels et d'inféoder le culte, pour récompenser des services de cour ou des actes de guerre. Ainsi opprimée, ainsi menacée, sous les apparences de la liberté et du pouvoir, l'Église attendait un chef qui eût, avec l'aide de Dieu, la volonté et le courage de l'affranchir et de lui rendre sa place.

Les fiefs étaient distingués en mûles et femelles, selon que les descendants mâles du premier investi fussent seuls admis à y succéder, ou que le fief eût été accordé dans l'origine à une femme, ou que, concédé à un mâle, il pouvait être transmis par succession à des femmes. Les fiefs, dans l'origine, ayant été institués en vue du service militaire, les femmes furent d'abord exclues du droit de les posséder; il en fut autrement du jour où les fiefs devinrent patrimoniaux et héréditaires. Ajoutons que le fief était franc ou non franc, selon que le vassal était ou non exempt de la prestation de services. Dans le fief lige (ainsi appelé de ces mots a ligando), le vassal s'obligeait à des services d'une nature plus étroite, et contre tous; dans le fief non lige, il promettait de servir, mais il mettait des restrictions à ses engagements. Le fief etait noble lorsqu'il conférait la noblesse; il était roturier quand cette haute préroga-

tive n'était point attachée à sa possession. Quand il n'obligeait le vassal qu'à la fidélité personnelle, il était juridictionnel; quand il exigeait de lui, outre la fidélité, une redevance annuelle, il était appelé censuel. La femme suivait la condition du mari, mais la coutume permettait à la femme noble qui avait épousé un roturier de recouvrer sa noblesse à la mort de ce dernier; alors elle se rendait à l'église, une lance sur l'épaule, et, en touchant avec la pointe de cette arme la sépulture du défunt, elle disait : Vilain, garde ta vilenie, afin que je puisse reprendre ma noblesse. On se fatiguerait à citer une foule de coutumes bizarres, différentes selon les provinces ou selon le caprice des premiers grands feudataires, et qui tantôt accompagnaient l'investiture des nouveaux vassaux, tantôt mettaient à l'inféodation des conditions humiliantes ou risibles, et qu'il fallait respectueusement maintenir. La plupart expliquent la haine héréditaire que les peuples ont vouée au régime féodal et l'injustice avec laquelle, durant des siècles, on a méconnu les services réels que ce gouvernement rendit à la société et au droit. Par un étrange oubli dont les générations modernes se rendent coupables, on ne voulut garder souvenir que des abus nés de l'inégalité ou de l'oppression, et on perdit de vue que le régime féodal fut un immense progrès sur l'anarchie et l'état barbare. On ne voulut jamais comprendre combien l'homme libre des sociétés antiques était un privilégié plus odieux et plus redoutable que le noble du moyen âge; combien la condition de l'esclave grec et romain avait été plus déplorable que celle du vilain ou du serf. La justice de

l'histoire doit être plus éclairée que les gémissements des peuples, et toutefois c'est pour elle un devoir d'en tenir compte.

A la mort de Hugues Capet, son père, le nouveau roi Robert II était âgé de vingt-six ans; il était bon, familier, populaire, remarquable par son extérieur, instruit dans les arts et dans les lettres, et par-dessus tout animé d'une piété humble et fervente. Aucun acte de sa vie n'indique qu'il fût doué du génie royal. Un tel prince, s'il eût hérité de l'empire de Charlemagne, aurait probablement suivi les exemples de Louis le Débonnaire et compromis l'œuvre d'un grand homme; sur un théâtre moins vaste, simple chef de la hiérarchie féodale, possesseur paisible, mais peu redouté du duché de France, il n'excerça qu'une influence presque inaperçue sur les événements politiques de son siècle, et ne laissa guère à la postérité d'autre souvenir que celui de ses malheurs comme époux, et de sa charité à la fois naïve et ignorante. Il est évident que ni les annales de la France ni l'histoire réelle du pays ne sont renfermées dans le récit d'un semblable règne.

Pieux et timide, Robert II jetait des regards inquiets du côté de Rome: c'était durant le court pontificat de Grégoire V. On n'ignorait pas qu'Arnolphe, l'archevêque de Reims, était toujours détenu prisonnier, bien que Gerbert, irrégulièrement élu à sa place, eût été forcé de renoncer à ce siége. Robert appréhendait qu'une injonction du chef de l'Église ne le contraignit de mettre en liberté le prélat de race carlovingienne qui, par son audace et ses démarches, pouvait créer de nombreux embarras aux rois capétiens,

Ce n'était pas le seul sujet de crainte de Robert. Ce prince, par le conseil et l'autorisation de quelques évêques ignorants ou pusillanimes, avait épousé Berthe, sa parente au quatrième degré. Ces mariages étaient alors prohibés par l'Église, et le pape Jean XV, de son vivant, avait déjà hautement protesté contre l'union incestueuse de Berthe et de Robert. Les inquiétudes du roi de France étaient fondées. Grégoire V, peu disposé à fléchir lorsqu'il s'agissait des droits de l'Église et de l'obéissance à ses commandements, commença par exiger la mise en liberté d'Arnolphe, menaçant de mettre le royaume en interdit si l'on persistait à retenir dans les fers l'archevêque légitime de Reims. Robert députa à Rome saint Abbon de Henri pour annoncer au pape que l'on ne tarderait pas à mettre Arnolphe en liberté et à faire droit, sous ce rapport, aux réclamations de l'Église. Saint Abbon de Henri avait déjà fait un voyage à Rome et en était revenu profondément attristé de l'avarice de Jean XV, ou pour mieux dire de ceux qui entouraient ce pape. Lorsqu'il visita de nouveau l'Italie, il fut grandement consolé par le spectacle des vertus de Grégoire V. Le pape était à Spolète; il reçut Abbon avec beaucoup de distinction et d'égards, lui accorda des priviléges pour le monastère de Henri et le chargea de porter le pallium à Arnolphe, dont la mise en liberté était promise. Quant au mariage du roi, il chargea Abbon d'exhorter ce prince à répudier Berthe, et suspendit pour quelque temps les censures de l'Église, dans l'espoir que Robert, si connu par son humble dévotion, ne tarderait pas à renoncer à un mariage incestueux. Quelques mois se passèrent sans que Robert obéît, sans que le souverain pontife donnât suite à ses menaces (997-998). C'était le temps où le sénateur Crescentius, maître de Rome, avait osé faire déposer Grégoire V et élire à sa place l'antipape Jean XVI. L'empereur Othon III, parent de Grégoire V et qui avait favorisé son avénement à la chaire pontificale, s'était indigné de l'audace de Crescentius, avait marché contre cet impie, l'avait assiégé au château Saint-Ange, l'avait mis à mort et s'était hâté de rétablir dans l'exercice de l'autorité pontificale le pape légitime Grégoire V. Ces révolutions et ces désordres n'avaient pas permis au chef de l'Église de réduire Robert à éloigner de lui la reine Berthe.

En 998 Grégoire V tint à Rome un concile, en présence de l'empereur : vingt-sept évêques y assistèrent, presque tous d'Italie, et parmi eux Gerbert, alors archevêque de Ravenne. On y fit huit canons, dont plusieurs concernaient les affaires de France et pouvaient se résumer ainsi : le roi Robert quittera Berthe, sa parente, qu'il a épousée contre les lois, et fera une pénitence de sept ans, selon les degrés fixés par l'Église; s'il refuse d'obéir, qu'il soit anathème. Le même ordre s'étend aussi à Berthe. Sera suspendu de la très-sainte communion Archamband, archevêque de Tours, qui a consacré ce mariage, aussi bien que tous les évêques qui ont assisté et consenti à ces noces incestueuses, jusqu'à ce qu'ils aient fait satisfaction au siége apostolique. Nous ordonnons qu'Étienne, évêque du Vélay, c'est-à-dire du Puy, soit déposé par l'autorité apostolique, pour avoir été élu

par Vidon, son oncle et son prédécesseur encore vivant, sans le consentement du clergé et du peuple... On décrète que le clergé et le peuple du Vélay auront la liberté d'élire un autre évêque, qui sera consacré par le pape. Le roi Robert ne donnera aucune protection à l'évêque Étienne déposé; au contraire, il favorisera l'élection du clergé et du peuple, sans préjudice de l'obéissance qui lui est due. » Ces dernières dispositions sont assez remarquables; elles attestent, d'une part, que, nonobstant le régime féodal, l'élection des évêques se faisait toujours par le clergé et le peuple; d'autre part, qu'un roi même soumis à la pénitence canonique n'était pas considéré comme déchu de son autorité séculière.

Robert aimait Berthe de toute son âme, et, malgré sa dévotion, on le vit hésiter à se soumettre aux ordres du concile; à la fin, vaincu par les remords de sa conscience, il répudia son épouse illégitime, lui laissant, pour la consoler, le vain titre de reine. Les légendes ont entouré cet événement de circonstances extraordinaires qu'il faut d'autant plus révoquer en doute que Pierre Damien (Damiani), l'auteur de ces étranges récits, vivait soixante ans après Robert et ne mentionne aucun témoignage à l'appui de ses assertions. S'il faut l'en croire, Berthe, en signe manifeste de la colère du Ciel, aurait donné la vie à un monstre. Le même écrivain ajoute, avec plus d'apparence de vérité, mais sans qu'il soit possible d'accepter ces détails comme incontestables, que le roi Robert, ayant d'abord résisté aux condamnations de l'Église, se vit retranché de la communion des fidèles et

frappé d'interdit, lui et son royaume. « Et alors, dit Pierre Damien, la terreur qu'inspira cette peine infligée au roi et au peuple fut si générale que le malheureux prince se vit abandonné de tout le monde, comme s'il eût été atteint d'une maladie contagieuse. Il ne resta plus auprès de lui que deux serviteurs, et encore ces hommes, jugeant abominables tous les vases dans lesquels le roi avait bu ou mangé, les purifiaient par les flammes. Robert était fortement attaché à l'Église; cet abandon universel lui ouvrit les veux, et il répudia Berthe. » Il épousa ensuite Constance d'Aquitaine, fille de Guillaume, comte d'Arles et de Toulouse, et de Blanche, fille de Geoffroi Grise-Gonelle, comte d'Anjou. La nouvelle reine, douée d'une rare beauté, était l'une des plus méchantes femmes de son siècle : telle est, du moins, la renommée que lui ont faite les chroniqueurs de la France septentrionale. Plus les mœurs et le caractère de la nouvelle reine choquaient les austères grands vassaux, plus ils s'attachaient à la représenter sous des couleurs odieuses. C'était, à tout prendre, une femme fière et orgueilleuse. Quoi qu'il en soit, le second mariage de Robert fut comme le signal d'une réaction des mœurs faciles et brillantes du Midi sur les mœurs graves, mais souvent grossières, du Nord. Il y eut comme une transaction entre deux civilisations différentes; et les seigneurs aquitains, qui remplirent bientôt le palais, introduisirent de nouveaux usages et de nouveaux costumes, qui scandalisèrent vivement les pieux Neustriens. On trouve dans les chroniques de l'époque l'expression naïve, de ce qui se passa alors.

« Lorsque le roi Robert, dit un annaliste (1), eut pris pour femme, en Aquitaine, la reine Constance, on vit la France et la Bourgogne inondées d'une nouvelle espèce de gens les plus vains de la terre. Leur façon de vivre, leur habillement, leur armure, les harnais de leurs chevaux, étaient d'une extrême bizarrerie; vrais histrions dont le menton rasé, les hauts-dechausses, les bottines ridicules, et tout l'extérieur mal composé, annonçaient le dévergondage; hommes sans foi, sans loi, sans pudeur, dont les contagieux exemples corrompirent la nation française autrefois si décente, et la précipitèrent dans toute sorte de débauches et de crimes. »

Cette élégance mondaine, que le naîf chroniqueur déplore si vivement, indique tout ce que l'ancienne civilisation romaine avait encore laissé de traces dans le midi de la Gaule, et jusqu'à quel point le commerce avec les Arabes et les Maures d'Espagne, venant en aide au caractère primitif des Ibères et des Goths, avait fait rétrograder l'influence germanique, si prépondérante au nord de la Loire. Ces mœurs, alors si étrangères à la cour capétienne, étaient celles de la Provence, du Languedoc, du Viennois (Dauphiné) et de toute l'Aquitaine. Elles ne pouvaient qu'inquiéter le clergé par leur caractère nouveau et profane.

Vers le même temps (999) mourut le pape Grégoire V. L'Eglise perdit en lui un chef illustre, qui, selon le témoignage des contemporains, se distinguait du reste des hommes par la noblesse de son esprit au-

⁽¹⁾ Raoul Glaber (Raoul le Chauve).

tant que par la noblesse de son origine. Jeune encore, il réunissait en lui la prudence d'un vieillard et l'énergie d'un soldat de Jésus-Christ, et toujours on le vit inébranlable dans la défense de la foi catholique et des droits du saint-siége. Cinq jours après sa mort, le 9 février, et grâce à l'influence puissante de l'empereur Othon III, on lui donna pour successeur l'archevêque de Ravenne, ce même Gerbert dont nous avons déjà mentionné la renommée et le génie, et qui à son avénement prit le nom de Sylvestre II. Peu de temps après son élection, il adressa à l'archevêque de Reims Arnolphe, dont il avait naguère usurpé le siége, une lettre destinée à confirmer ce prélat dans son rétablissement. Ce document est d'autant plus remarquable que Sylvestre II, donnant un démenti à Gerbert, maintenait et proclamait les droits de la papauté, qu'il avait contestés ou méconnus avant d'arriver à son tour au pontificat suprême. Le pape Sylvestre, le serviteur des serviteurs de Dieu, mandait à son fils chéri en Jésus-Christ, Arnolphe, archevêque de la sainte Église de Reims : « Il appartient au saintsiége, non-seulement de donner conseil aux pécheurs, mais encore de relever ceux qui sont tombés, et de rendre leurs dignités à ceux qui en ont été dépouillés, afin que la plénitude de puissance accordée à Pierre se montre aussi en déliant, et que la gloire de Rome brille partout. C'est pourquoi, Arnolphe, qui avez été dépouillé de la dignité épiscopale à cause de quelques fautes, nous sommes venu à votre secours, et, comme votre abdication n'a pas reçu l'approbation de Rome, nous voulons fournir en votre personne la

preuve que l'on peut être rétabli par l'autorité de Rome; car Pierre possède une puissance que n'égale aucune puissance sur terre... Que notre autorité vous protége en tout, même contre les remords de la conscience. Nous vous confirmons dans la possession de l'archevêché de Reims, que nous vous rendons intégralement... » Au nombre des droits que maintenait ou rétablissait le pape en la personne de l'archevêque de Reims, et qu'il énumérait dans sa lettre, figurait celui de sacrer les rois de France. Quoi qu'il en soit, Arnolphe administra encore pendant vingt-trois ans le siége de Reims, et fit oublier par sa piété et son zèle les emportements et les fautes politiques de sa jeunesse.

L'année 999 touchait à sa fin; outre le pape Grégoire V, elle avait vu s'éteindre plusieurs personnages illustres, au nombre desquels l'histoire signale la célèbre Mathilde, abbesse de Quedlinbourg et tante de l'empereur Othon, et, en même temps, l'impératrice Adélaïde, aïeule de ce souverain et qui avait eu la France pour patrie. Elle mourut le 16 décembre et fut mise par l'Église au rang des saints.

On touchait à l'an 1000, et une terreur superstitieuse dominait les populations de l'Europe chrétienne. On se rappelait ce qui avait été dit antérieurement du règne millénaire du Christ, et le terme fatal semblait arrivé. De toutes parts on se disait que le monde allait finir, que les jours sans lendemain prédits par l'Apocalypse menaçaient la race humaine, et, dans toutes les églises, pénitents et fidèles, clercs et seigneurs, vilains et serfs, se réfugiaient au pied des autels, frappaient leurs poitrines

et cherchaient à désarmer la colère de Dieu. Une éclipse de soleil qui survint passa pour un présage funeste; on regarda comme un signe de malheurs que la fête de l'Annonciation tombât un vendredi. Les imaginations exaltées interprétaient les moindres phénomènes physiques comme autant d'avant-coureurs d'une catastrophe universelle. Des orages, des famines épouvantèrent les peuples ou les exaltèrent par la souffrance. Cependant, aux approches de la sinistre date, les ennemis se réconciliaient, les riches dotaient les églises et les monastères, les seigneurs multipliaient les affranchissements de serfs; partout on cherchaità expier par des œuvres de charité et de pénitence les fautes et les crimes d'une vie passée dans l'oubli de Dieu. Par de déplorables exceptions, il arrivait aussi que des pécheurs endurcis, voulant s'étourdir dans le mal, se livraient à d'éclatantes débauches et cherchaient à goûter en quelques jours, s'il était possible, toutes les joies coupables de l'existence humaine. En général, chacun négligeait le soin de ses affaires et ne voulait pas perdre à de périssables intérêts des moments qui semblaient réclamer un autre emploi. Plusieurs chartes, datées de cette époque, commençaient ainsi : La fin du monde approchant, ou notre mort étant imminente. Cependant le jour redoutable arriva, et les populations, pressées autour des sanctuaires, n'entendant point retentir le son éclatant de la trompette des anges, finirent par se rassurer.

Le millénaire étant accompli, Sylvestre II (Gerbert) fit appel à toutes les nations chrétiennes en faveur de Jérusalem et des saints lieux (1001). C'était

le moment où les infidèles mahométans couvraient de sang et de ruines le sol de la Palestine, et le bruit de leurs coups, l'écho des plaintes proférées par les confesseurs et les martyrs avaient retenti jusqu'en Occident. Sylvestre II, dans une prosopopée chrétienne trop peu connue, fit parler l'Église de Jérusalem, et implora, en son nom, l'appui de l'Eglise universelle, l'épouse immaculée du Seigneur. « C'est d'ici, s'écriait Jérusalem par la bouche du pape, c'est d'ici que sortirent les apôtres, les éclatantes lumières du monde; c'est d'ici que l'univers a reçu la foi du Christ; c'est chez moi qu'il a trouvé son Rédempteur... C'est ici que selon l'humanité le Dieu sauveur est né, a souffert, a été enseveli et s'est élevé dans les cieux. Le prophète a dit : Son sépulcre sera glorieux ; et voilà que les païens détruisent les lieux saints, les démons cherchent à rendre sans gloire le tombeau du Seigneur! En avant donc, soldat du Christ! sois le porte-étendard et le compagnon de bataille; et ce que tu ne peux pas par les armes, accomplis-le par le secours de tes exhortations, par le sacrifice de tes richesses. Vois ce que tu donnes et à qui tu donnes : tu reçois beaucoup en échange de peu; tu donnes à celui qui, gratuitement, t'a concédé ce que tu possèdes, et qui multipliera dans l'avenir la récompense de ce que tu lui rendras. » Tel était le premier cri poussé dans le monde pour susciter les croisades, et cet appel émanait d'un Français et d'un pape. Pour le moment la voix du chef de l'Église ne fut guère entendue que d'un seul peuple, des Pisans, qui armèrent plusieurs vaisseaux en faveur des chrétiens de la Judée, Mais le signal était donné; la société tout entière, empreinte de la pensée catholique, s'accoutumait à l'idée qu'elle pouvait, qu'elle devait consacrer à des luttes saintes ce sang, ce courage et ces forces qui bouillonnaient en elle et s'exaltaient vers un but. Les papes, douloureusement émus des calamités qui désolaient les peuples et qu'avaient enfantées l'égoïsme et l'ignorance, s'apprêtaient à saisir, au nom de Dieu et dans l'intérêt de la race humaine, la grande dictature des intelligences et des volontés. Grand spectacle offert à ceux qui étudient le passé aux lueurs de la foi.

Robert continuait de régner, aimé de ses domestiques, tourmenté par l'humeur vive et jalouse de sa femme, honoré du clergé qui, après l'avoir réconcilié avec l'Église, appréciait la touchante simplicité de sa dévotion. Il chantait au lutrin, composait des hymnes dont plusieurs sont encore en usage dans les solennités religieuses, et édifiait ses courtisans et ses vassaux par une ardente charité envers les pauvres. Sous son règne la politique tient peu de place; il n'y a point d'intérêts généraux qui dominent les peuples; on ne voit qu'un prince fort peu désireux de la gloire, et qui fait consister les devoirs essentiels de la royauté à distribuer d'abondantes aumônes et à consoler les lépreux. « Il priait Dieu fréquemment, dit le moine Helgalde, son historien, et fléchissait le genou une innombrable quantité de fois. » Le pieux chroniqueur ajoute : « Lorsqu'il siégeait dans le consistoire, il se disait volontiers client des évêques. Jamais une injure reçue ne le porta à la vengeance...

Il était tellement appliqué aux saintes lettres qu'il ne se passait pas de jour qu'il ne lût le Psautier et ne priât le Dieu très-haut avec saint David... Ce roi miséricordieux, se trouvant au palais de Compiègne, se disposait à célébrer la sainte pâque, le jour de la cène du Seigneur, lorsqu'une odieuse conspiration fut tramée par douze personnes qui jurèrent sa mort et voulaient lui ôter la vie et la couronne. Le roi ordonna de les prendre et de les lui amener. Il les interrogea, commanda de les garder dans la demeure de Charles le Chauve, de les nourrir magnifiquement des viandes rovales, et, au jour de la sainte résurrection, de les fortifier par la réception du corps et du sang de Jésus-Christ. Ensuite leur cause fut exposée; ils furent jugés et condamnés, et il v eut contre eux autant de sentences de mort qu'ils étaient d'hommes. Mais ce prince pieux, prudent et intelligent, les entendit et leur pardonna pour l'amour du doux Jésus, disant qu'il ne pouvait faire mourir ceux qui avaient été nourris de la chair et du breuvage célestes; et, afin qu'ils ne retombassent pas dans le même crime, il les exhorta et les renvoya chez eux impunis.

« Quant aux larcins des pauvres faits contre lui, ditencore le naif chroniqueur (1), il en était pleinement consentant. Lorsqu'on voulait les poursuivre, il feignait qu'il n'y eût point de crime dans leur action, et jurait, par la foi du Seigneur, qu'ils ne perdraient pas ce qu'ils avaient emporté. La reine Constance avait fait construire un palais et un oratoire à Étampes. Le roi,

⁽¹⁾ Helgald., Floriac. Epitomæ vitæ Roberti.

gai et content, s'y rendit avec les siens pour dîner, et ordonna que la maison fût ouverte aux pauvres de Dieu. Un d'eux s'étant placé à ses pieds fut nourri par lui sous la table; mais, ne perdant pas l'esprit, le pauvre aperçut un ornement de six onces d'or qui pendait aux genoux du roi, de ceux qu'en langue vulgaire nous nommons franges : il le coupa avec son couteau et s'éloigna rapidement. Lorsqu'on voulut délivrer la chambre de la foule des pauvres, le roi commanda qu'on éloignat ceux qui avaient été rassasiés d'aliments et de boisson; et comme ils se retiraient, la reine remarqua que son seigneur était dépouillé de sa glorieuse parure. Troublée, elle se récria contre le saint de Dieu avec ces paroles peu calmes : « Bon seigneur! quel im-« pie ennemi de Dieu vous a enlevé votre bel ornement « d'or? » — « Moi! dit-il, personne ne me l'a ravi, « mais, Dieu aidant, ilservira plus utilement à celui qui « l'a emporté qu'à nous. » Ayant ainsi parlé, il entra dans son oratoire, souriant de sa perte et des discours de son épouse... Un jour, étant allé à l'église et prosterné devant Dieu en oraison, ce roi, doux et humble de cœur, fit rougir de sa faute un certain homme à l'occasion d'un ornement qui lui descendait du cou aux talons. Tandis qu'il épanchait ses prières devant le Seigneur, un voleur s'approcha de lui et prit la moitié de la frange du manteau du roi. Il continuait; mais ce prince lui dit, avec une indulgence plus douce que le miel: « Retire-toi; ce que tu as pris te suffira, et le reste peut être nécessaire à un autre. » Le voleur confus obéit au commandement du saint homme, qui, pour l'amour de Dieu, compatissait ainsi aux pauvres qui

étaient en faute, afin de les avoir plus tard pour intercesseurs auprès de Dieu... » Le moine Helgalde ajoute encore : «Robert avait une grande horreur pour le mensonge; aussi avait-il fait faire une châsse de cristal, vide par dedans et ornée d'or, dans laquelle il avait eu soin de ne mettre aucune relique, afin de pouvoir justifier ceux dont il recevait le serment, aussi bien que lui-même, s'ils venaient à se parjurer. C'est sur cette châsse qu'il faisait jurer ses princes (les grands vassaux), qui n'étaient point instruits de sa fraude pieuse. De même il faisait jurer les gens du peuple sur un œuf d'autruche. Oh! combien se rapportent exactement à ce saint homme ces mots du Prophète : « Celui « qui parle avec la vérité selon son cœur habitera dans « le tabernacle du Très-Haut. » Le pieux chroniqueurse montre aussi peu éclairé que le prince dont il exalte le zèle.

« Robert, dit la chronique de Saint-Bertin (1), était très-pieux, prudent, lettré, et suffisamment instruit dans la philosophie. Il composa la prose du Saint-Esprit qui commence par ces mots: Adsit nobis gratia... Sa femme Constance, le voyant toujours occupé de ces travaux, lui demanda, comme par raillerie, de faire aussi quelque chose en mémoire d'elle. Il écrivit alors le rhythme: O constantia martyrum, et la reine, à cause du nom de Constantia, crut que son mari lui avait sérieusement consacré un hymne. Ce roi avait souvent coutume de venir à l'église de Saint-Denis, revêtu de ses habits royaux et la couronne en tête; il y di-

⁽¹⁾ Chronicon Sithiense Sancti Bertini,

rigeait le chœur à matines, à vêpres, à la messe, et il y chantait avec les moines. Comme il assiégeait un château le jour de la fête de saint Hippolyte, pour qui il avait une dévotion toute particulière, il quitta le siége pour venir à l'église de saint-Denis diriger le chœur pendant la messe; et tandis qu'il chantait dévotement avec les moines Agnus Dei, dona nobis pacem, les murs du château ennemi tombèrent subitement, et l'armée du roi en prit possession, ce que Robert attribua toujours aux mérites de saint Hippolyte... » On croirait lire une légende du septième siècle, tant l'histoire revêt là un caractère de naïveté et de bonhommie. Remarquons néanmoins que la royauté, presque entièrement exclue, à cette époque, du domaine de la politique et du gouvernement des affaires, en était réduite à se mouvoir dans la limite de ses oratoires et de ses demeures princières, et que sur le trône il n'y avait point un monarque, mais un distributeur d'aumônes. Deux siècles devaient s'écouler avant que l'un des plus illustres successeurs de Robert (1) fit voir au monde comment il est possible d'être à la fois, pour la gloire des peuples et la consolations des âmes chrétiennes, un grand saint et un grand roi. Si touchantes et si humbles que fussent les vertus privées de Robert, elles ne résument pas à elles seules le règne de ce prince; dans le vaste fief qu'il gouvernait directement, comme duc de France et héritier de Hugues Capet, et dans les différentes provinces soumises à l'autorité féodale des grands vassaux,

⁽¹⁾ Saint Louis, neuvième du nom.

des événements d'un ordre plus élevé exerçaient une influence sérieuse sur l'existence et la condition des peuples. Malheureusement pour l'histoire, ces incidents n'avaient point le caractère de faits généraux; ce qui se passait dans un fief ne se rattachait presque jamais aux affaires publiques du fief voisin; les révolutions de la Bourgogne et du royaume d'Arles n'intéressaient en aucune manière les habitants des comtés de Poitiers et de Toulouse, et les seigneurs de Flandre, de Vermandois et de Normandie, se considéraient comme moins étrangers aux choses d'Allemagne et d'Angleterre qu'à celles du Périgord et de l'Auvergne. Il n'est donc possible d'introduire dans ce récit ni appréciation d'ensemble, ni unité d'intérêt; on se trouve réduit à passer d'une cité à l'autre, d'un personnage subalterne à un chef non moins inconnu, et l'esprit se fatigue à les voir surgir et disparaître, sans qu'il soit possible de les suivre et sans qu'aucune question grave ne préserve leurs noms de l'oubli.

Vers la fin du dixième siècle (953-980), Hoël IV, comte de Nantes, avait eu de longs et obscurs démêlés avec Conan le Tort, comte de Rennes, au sujet des limites de leurs États. Hoël voulait revenir sur d'anciennes concessions faites par Thibaut de Blois; Conan revendiquait la propriété de la Bretagne tout entière comme tenant ses droits de Salomon III, dont il était le seul descendant légitime. De part et d'autre on leva des troupes, on ravagea quelques cantons; mais les chroniques imputent à Conan le Tort d'avoir usé de trahison et de déloyauté. Ne pouvant venir à bout, par la guerre, de la résistance d'Hoël IV,

Conan le fit traîtreusement assassiner par un seigneur nommé Galuron, qui, pour commettre plus sûrement son crime, n'avait pas eu honte de prêter hommage de vassal au comte de Nantes. A la nouvelle de la mort de ce dernier, son frère Guérech, qu'il avait fait évêque de Nantes, quitta les habits sacerdotaux pour prendre l'épée, pour se marier et se faire couronner comte. Avant tout, cependant, il voulait venger Hoël. Il déclara donc la guerre à Conan, et les deux princes se livrèrent, dans les plaines de Conquereux, une bataille sanglante et indécise, et qui néanmoins tourna au profit du traître Conan, s'il faut en croire ce dicton usité en Bretagne : C'est comme à Conquereux, le Tort l'a emporté sur le droit. On assure que le comte Guérech ne survécut pas longtemps à sa défaite; il mourut, dit-on, d'une saignée que lui fit un moine de Redon avec une lancette empoisonnée, et il laissa un fils en bas âge, connu sous le nom d'Alain V, et qui n'a laissé aucun souvenir dans l'histoire. Après la mort de ce jeune prince, Conan, qui descendait par les femmes du roi Noménoë, se porta comme prétendant à sa succession, et il réussit même à s'emparer de Nantes, dont cependant il ne fut pas longtemps possesseur. Foulques Néra, comte d'Anjou, son beaufrère et son ennemi, effrayé d'un accroissement si considérable ajouté à la puissance de son rival, fit prendre le titre de comte de Nantes à un bâtard d'Hoël IV, nommé Judicaël, dont il appuya les droits ou les prétentions. Vaincu et tué par les troupes angevines dans une bataille dont les plaines de Conquereux furent encore le théâtre, Conan abandonna ainsi la ville et

le comté de Nantes à Judicael, ou plutôt au vicomte de Thouars, qui avait été chargé de sa tutelle, et qui prêta en son nom, au comte d'Anjou, un serment de fidélité et d'hommage que celui-ci avait exigé en dédommagement de ses secours. Aimeric de Thouars imita tout à la fois la conduite qu'avaient autrefois tenue, en semblable occurrence, Foulques d'Anjou et Thibaut de Blois, puisque, d'un côté, il s'arrogea pendant toute sa vie le titre de comte de Nantes, quoiqu'il ne dût être que le régent et l'administrateur du pays au nom de son pupille; de l'autre, il se laissa vaincre par Geoffroi, fils de Conan de Rennes, qui, après s'être fortifié de l'alliance du duc de Normandie, dont il épousa la sœur, avait pris le titre de duc, et contraignit Judicaël à le reconnaître pour suzerain.

Geoffroi de Rennes cessa bientôt de se contenter de l'hommage et de la mouvance du comté de Nantes; il voulut se rendre maître absolu de cette province, sur laquelle régnait le jeune Budic, fils de Judicaël (1005). Il assiégea ce prince; mais les Nantais déjouèrent ses projets en appelant le comte d'Anjou à leur secours et en lui prêtant hommage. Geoffroi de Rennes laissa alors la régence de ses États à sa femme et se rendit en pèlerinage à Rome. A son retour, comme il cheminait tranquillement sur la route de Rennes, le heaume en tête et son faucon au poing, cet oiseau s'élanca tout à coup sur la poule d'une pauvre femme et l'étrangla; celie-ci, dans un premier mouvement de colère, lança à la tête du prince une pierre dont le coup se trouva mortel, et Geoffroi mourut quelques heures après, au bout d'un règne de seize ans, laissant

les comtés de Rennes et de Vannes à son fils Alain V, encore en bas âge, dont la tutelle fut confiée à sa mère, sœur du duc de Normandie.

Tandis que ces événements se passaient en Bretagne et y occupaient l'espace d'un demi-siècle, Eudes de Blois, par la mort d'Héribert III, comte de Vermandois, avait ajouté à ses domaines les comtés de Troyes et de Meaux, et était devenu l'un des plus puissants feudataires du royaume, tandis que le Vermandois, déchu de son antique splendeur, cessait d'être une province redoutable au roi lui-même (993-1002). Vers le même temps Henri, surnommé le Grand, on ignore à quel titre, et frère du dernier roi Hugues Capet, continuait de gouverner la Bourgogne comme grand feudataire de la couronne.

Peu d'histoires sont condamnées à l'obscurité autant que celle de la Bourgogne, sous la première maison capétienne. Sous le duc Henri, frère du roi de France, les chroniques de ce pays nous montrent un prince dépourvu d'autorité réelle, hors d'état de se faire obéir de ses barons et de ses comtes, et réduit, en quelque sorte, au soin d'amender et de réformer la règle de quelques couvents. Il avait épousé Gerberge, comtesse de Dijon, fille de Hugues, comte de Bourgogne (1), et veuve d'Adalbert, fils de Bérenger II, roi d'Italie. De son premier mari elle avait un fils, nommé Othon-Guillaume, et déjà comte de Bourgogne. A la mort du duc Henri le Grand,

⁽¹⁾ On sait que le comté de Bourgogne, qui correspondait à peu près à la Franche-Comté moderne, ne doit pas être confondu avec la Bourgogne cis-jurane, l'un des grands fiefs de la maison capétienne.

Othon-Guillaume prétendit que ce prince l'avait adopté, tandis que, selon le droit féodal, le duché de Bourgogne faisait retour aux Capétiens et appartenait désormais au roi Robert (1002). Quelques seigneurs de haute lignée prirent parti pour Othon-Guillaume, et de ce nombre furent Landeric, comte de Nevers, Bruno, évêque de Langres, et Eudes, comte de Chartres. Cette ligue de plusieurs comtes, vassaux du duché de Bourgogne, parut menaçante à Robert II, qui, malgré son titre de roi, n'était guère en état de tenir tête à trois ou quatre chefs féodaux soutenus de leurs hommes d'armes. Il appela à son aide le duc de Normandie, son vassal, dont la soumission semblait toujours douteuse; puis il agréa le concours du jeune Eudes, comte de Beaune, fils naturel du duc Henri le Grand, Leurs armées réunies envahirent le duché de Bourgogne, et, après de longues et difficiles luttes, contraignirent les vassaux rebelles à se soumettre, et rendirent aux Capétiens la légitime possession du pays. Robert II le donna, à titre de grand fief de la couronne, au second de ses fils, également appelé Robert, et les descendants de ces jeunes princes gouvernèrent la Bourgogne cis-jurane pendant plus de trois siècles, sous la suzeraineté des rois de France, les aînés de leur race. Cette guerre de Robert II contre les comtes bourguignons fut signalée par des incidents mentionnés dans les chroniques; elle remplit une grande partie du règne (1003-1015), ne fit guère honneur à la puissance des armes royales, et servit surtout à constater la situation précaire de la couronne en face des feudataires, qui, tour à tour et impunément, accordaient ou refusaient obéissance.

Eudes, comte de Chartres, de Blois, de Tours et de plusieurs autres grands fiefs, entreprit d'enlever Melun à Burcard, comte de Corbeil. Burcard en appela au roi, qui, forcé de faire rendre justice à son vassal, leva une armée et se disposa à faire repentir Eudes de son agression. Là encore le roi suzerain avait à appréhender la puissance de son feudataire, le comte de Chartres et de Blois; il requit Richard, duc de Normandie, de lui prêter secours; et Richard, déjà en guerre contre Eudes à l'occasion d'une autre offense, n'hésita pas à joindre ses forces à celles du roi. Melun fut pris et restitué à Burcard, comte de Corbeil. Alors Eudes appela à son aide Hugues, comte du Maine, et Valleran, comte de Meulan, et se porta avec eux surles terres du duc de Normandie. Cette guerre particulière, suscitée par des vassaux et qui ressemblait assez à toutes les collisions féodales de cette époque, mit en péril le royaume et l'Eglise de France. Le duc Richard II, voulant la finir en accablant d'un seul coup son ennemi, envoya demander du secours aux Normands Scandinaves (1), encore plongés dans les ténèbres de l'idolâtrie. Deux rois païens, qui guerroyaient alors en Angleterre, lui amenèrent des renforts et commencèrent par se jeter sur la Bretagne, où ils exercèrent d'affreux ravages. De là ils revinrent par mer à l'embouchure de la Seine et remontèrent ce fleuve jusqu'à Rouen, où ils furent recus par Richard. A la nouvelle de cette invasion

⁽¹⁾ Guilhelm. Gemetic., l, V. c. II.

danoise, le roi Robert II s'épouvanta des désastres qu'elle pouvait amener et dont les chrétiens de toute race seraient les premières victimes; il conjura Eudes de Blois et Richard de Normandie de mettre fin à leur querelle, et de ne point livrer de nouveau la France aux pirates qui l'avaient désolée durant près de deux siècles. Les deux grands feudataires consentirent à écouter ses exhortations et se mirent d'accord moyennant quelques concessions réciproques. Les konongs danois, dont l'intervention n'était plus réclamée, consentirent à se rembarquer avec leurs troupes païennes; on assure même que l'un deux, nommé Ollaf, se convertit et reçut le baptême des mains de l'archevêque de Rouen.

Vers le même temps (1002) mourut l'empereur Othon III, de la maison de Franconie, à l'âge de vingtdeux ans. Durant sa minorité et ses longues absences, son autorité demeura respectée en Allemagne, et aucune tentative ne fut faite pour placer la couronne sur une autre tête. L'aristocratie germanique était déjà tenue en respect par l'agrandissement des villes et la consolidation des franchises municipales; la lutte n'était plus entre les grands pour la suprématie politique, mais entre les évêques ou les comtes, d'une part, et les hommes libres, de l'autre, pour l'extension des priviléges civils. Othon III, mort dans la Campanie, ne laissait point d'enfants; sa vie, d'ailleurs si courte, s'était usée à poursuivre une œuvre devenue impossible en face de la puissance féodale et à l'encontre des nationalités déjà fortes, le rétablissement de l'empire d'Auguste et de Charlemagne, la

réunion du monde barbare et du monde civilisé sous une seule main (1), la fusion des peuples d'Italie et de Germanie, que Dieu semble avoir créés pour une histoire et pour des destinées différentes. Sa mort fut pour la féodalité teutonique une occasion d'exercer ses droits souverains. Il existait encore un prince de la maison de Franconie; c'était saint Henri, duc de Bavière, arrière-petit-fils de Henri l'Oiseleur. Il se porta, concurremment avec plusieurs autres ducs, pour candidat à la couronne. Lorsqu'on avait rapporté le corps d'Othon en Germanie, Henri l'avait reçu avec les plus grands honneurs; il avait aussi donné de grands présents aux chefs de l'armée, et fait distribuer aux soldats des logements et des vivres, cherchant ainsi à gagner à l'avance leurs suffrages. Enfin, à titre de plus proche parent de l'empereur, il s'était fait livrer tous les ornements impériaux, la croix, le globe, le sceptre et la couronne. Le compétiteur le plus difficile à écarter était Hermann, duc de Souabe. Il voulut,

⁽¹⁾ Othon III était tellement préoccupé de cette pensée qu'il avait voulu voir face à face le grand homme dont il se croyait héritier. S'étant rendu à Aix-la-Chapelle, il fit ouvrir le tombeau de Charlemagne. On le trouva sous une voûte souterraine; le corps n'était pas couché selon l'usage ordinaire, mais assis sur un trône d'or, revêtu de tous les ornements impériaux, avec un sceptre d'or dans la main et sur la tête une couronne enrichie de pierreries. Ses ongles, dit le chroniqueur, avaient continué de croître et avaient percé les gants dont ses mains étaient couvertes. Toutes les parties de son corps étaient dans un état de conservation parfaite, à l'exception du nez qui était légèrement endommagé. Othon le fit tirer de ce caveau et le mit au côté droit de l'église dans une niche d'or. Il envoya son trône à Boleslas, roi de Pologne, en reconnaissance du bras de saint Adalbert dont il lui avait fait présent, et retint pour lui une croix d'or que portait Charlemagne.

avec une armée, fermer le chemin de Mayence au duc de Bavière; mais saint Henri le trompa par une fausse marche, et arriva dans la ville, où il fut proclamé (6 juin 1002).

La guerre contre Hermann, qui suivit le couronnement de Henri, eut pour résultat la dévastation de l'Alsace et de la Souabe (1). Après la soumission d'Hermann, saint Henri fut encore obligé d'aller se faire reconnaître successivement dans tous les duchés, d'abord en Saxe, où il reçut les hommages des seigneurs laïques et ecclésiastiques, du roi de Pologne et des Poméraniens; puis dans la Lorraine, dont le duc entretenait avec Hermann des relations qui auraient pu causer quelque trouble dans l'Empire : la présence du roi suffit pour prévenir la révolte. Le couronnement de Henri avait été fait à la hâte; plusieurs des formalités en usage avaient été omises, et son titre pouvait en paraître invalidé. Afin de prévenir toute réclamation, Henri se fit couronner une seconde fois à Aix-la-Chapelle. Mais l'Allemagne ne resta pas longtemps tranquille; la guerre éclata à la fois au dedans et au dehors, dans la Franconie et dans les marches de l'Est.

Avant l'affermissement de la domination de Henri II

⁽¹⁾ C'est dans cette guerre que l'ancienne église de Strasbourg fut brûlée; il n'en resta rien que le chœur, bâti', dit-on, en pierre par Charlemagne. Une des principales conditions de la paix que Henri accorda à Hermann fut qu'il réparerait les torts qu'il avait faits à l'évêque de Strasbourg et qu'il feraît reconstruire l'église de cette ville. En effet, l'évêque Werner, aidé des libéralités du roi, jeta en 1015 les fondements de ce grand édifice; mais l'ouvrage avança lentement, et ce ne fut qu'en 1277 que l'on commença à travailler à la grande tour.

en Allemagne, avant même sa première élection, les Italiens, avertis des premiers de la mort d'Othon III. lui avaient donné un successeur en la personne d'Ardoin, marquis d'Ivrée et comte de Lombardie. Ardoin avait été mis au ban de l'empire; son élection au royaume d'Italie suscita entre Henri II et lui une guerre longue et signalée par des péripéties diverses, et qui se termina par l'abdication d'Ardoin. Cette période fut favorable à l'émancipation des villes et des seigneuries italiennes, le nouveau roi ayant été forcé, pour soutenir la lutte contre le roi de Germanie, de multiplier les concessions et de distribuer partout des franchises. Peut-être eût-il été de l'intérêt politique de la France d'intervenir dans la querelle et de favoriser les prétentions d'Ardoin, dont la réussite tendait à isoler l'Italie de l'Allemagne. Sous le règne de Robert II les prévisions ne s'étendaient pas si loin, et la France ne prit point parti en faveur de l'indépendance des contrées cisalpines.

Durant les grandes luttes où se trouvaient engagées l'Allemagne, l'Italie, la Pologne, la France continuait d'être le théâtre de petites guerres féodales dont l'histoire hésite à faire mention, tant elles restèrent obscures et stériles. Beaudoin à la Belle-Barbe, comte de Flandre, enleva de vive force Valenciennes au comte Arnoul : ce dernier était vassal du roi saint Henri; Beaudoin avait pour suzerain Robert II, roi de France. Henri et Robert prirent les armes pour soutenir leurs vassaux respectifs (1005-1006). Après quelques événements militaires peu importants, Henri II demanda à Robert une entrevue où les

deux souverains pourraient s'entendre sur les moyens pacifiques de rendre justice à leurs feudataires respectifs. Robert accepta. Les deux princes, également pieux et humbles, n'avaient d'autres similitudes que les vertus chrétiennes dont ils faisaient profession. Tandis que Robert subissait le joug de ses grands vassaux et la domination de sa femme, le chaste Henri II, tour à tour vainqueur des Italiens, des Bohémiens, des Polonais, tenait vigoureusement en respect l'aristocratie germanique. La Meuse séparait les États des deux princes. Les conférences eurent lieu sur les bords de ce fleuve, et Robert n'eut pas de peine à s'entendre avec Henri. Or le comte de Flandre se montra moins docile et ne put être réduit que par les armes (1007). Plus habile que Robert, Henri II parvint à se rattacher Beaudoin à titre de vassal, en lui concédant en fiefs Valenciennes, l'île de Walcheren et plusieurs places de la Zélande.

Les Hongrois, à l'exemple de leur duc Étienne, se convertirent au christianisme. Henri II, roi de Germanie, après avoir généreusement protégé ses vassaux de Bohême contre l'ambition du Polonais Boleslas Chrobry, confirma le titre de roi de Hongrie que s'était attribué Étienne, et donna en mariage à ce prince sa sœur Ghisèle : ainsi la Hongrie semblait entrer dans le corps germanique. De son côté le pape avait reconnu et accepté, au nom de saint Pierre, le royaume que la conversion d'Étienne ajoutait aux possessions spirituelles de l'Église, et il l'avait rendu à ce prince comme à un vassal de la papauté et du Christ. « Glorieux fils, lui mandait-il, le royaume

que votre munificence a offert à saint Pierre, votre personne, la nation des Hongrois présente et à venir, nous le recevons en la protection de la sainte Église romaine, et le donnons à tenir, à gouverner et à posséder à votre prudence et à vos successeurs. Ceux-ci, quand ils auront été légitimement élus par les magnats, seront tenus de même de nous rendre, à nous et à nos successeurs, par eux-mêmes ou par leurs ambassadeurs, l'obéissance et le respect qui sont dus, et de se montrer soumis à la sainte Église romaine, qui regarde ses sujets non comme des serviteurs, mais comme ses enfants (1). »

L'aîné des fils de Robert s'appelait Hugues, comme son aïeul. Vers l'an 1017, Robert, à l'instigation de la reine Constance, conçut le projet de l'associer à la couronne et de le faire proclamer roi, de son vivant, comme avait fait Hugues Capet à l'égard de Robert. Les conseillers intimes du roi désapprouvèrent cette idée; ils représentèrent à Robert que les temps étaient changés, que Hugues Capet ne l'avait lui-même admis à la royauté que pour mieux assurer, de son vivant, les droits douteux et contestés de la maison capétienne, mais que depuis longues années il n'était venu à la pensée de personne de nier la légitimité de cette race. « Laissez croître cet enfant, lui dirent-ils, et ne vous pressez pas, comme on le fit autrefois pour vous, de l'accabler, dans un âge si faible, sous le poids d'une telle couronne. » Robert ne se rendit pas à ces

⁽¹⁾ Cette lettre est de Sylvestre II (Gerbert); elle constitue une investiture en règle. V. Acta ss. vit. S. Steph., Dissert. n. 185, 186, 187.

conseils, et, docile aux suggestions de la reine, il réunit les grands à Compiègne, le 29 juin 1017, et « fit placer, selon l'usage, la couronne sur la tête de son fils par la main des évêques (1). » Il convient d'ailleurs de faire observer qu'en élevant son fils à la royauté Robert ne lui concédait guère qu'un titre d'honneur; c'est ce qui résulte de ce passage de la chronique: « Le jeune prince croissait; mais, voyant qu'il ne pouvait retirer d'autres droits, d'autres revenus, du royaume dont il était couronné roi, que les frais de sa table et de son entretien, il commença à s'en affliger dans son cœur, et à faire des représentations à son père pour en obtenir quelque apanage (2).» Au lieu d'appuyer cette réclamation, Constance fit tous ses efforts pour la faire échouer. « Elle n'oublia rien, dit Glaber, pour le traiter en étranger et en ennemi, l'insultant par ses actes et ses paroles. Hugues, voyant qu'il ne pouvait supporter plus longtemps avec patience de semblables affronts, se joignit à quelques jeunes gens de son âge et commença à ravager et à piller avec eux les possessions de son père. Cependant il ne tarda pas, grâce à Dieu, à rentrer en lui-même et à se repentir de ses torts... Enfin ses parents lui abandonnèrent, comme cet excellent fils devait y prétendre, tout pouvoir et toute autorité dans le royaume. » Cette courte citation en dit beaucoup sur l'incertitude des droits de l'autorité royale, au temps de Robert, et sur les misères qui, à la suite des querelles

⁽¹⁾ Raoul Glaber, l. III, c. 9.

⁽²⁾ Id., loc. cit.

domestiques suscitées au foyer du prince, retombaient nécessairement sur les peuples. Quoi qu'il en soit, Hugues mourut fort jeune encore, et le roi Robert, dit la chronique, « commença à s'occuper de choisir, parmi les fils qui lui restaient, le plus digne de régner après lui. » Si ces dernières expressions devaient être acceptées littéralement, il en résulterait qu'au onzième siècle la succession au trône n'appartenait pas, d'une manière absolue, au fils aîné du roi, mais à celui des princes héritiers que le prince régnant jugeait le plus apte à lui succéder.

Ces affaires de famille tiennent une grande place dans l'histoire de Robert, mais nous voudrions qu'il fût possible de trouver de plus importants souvenirs dans les annales de cette époque. Les chroniques contemporaines nous en transmettent fort peu, et toutefois elles s'accordent à établir « que le roi Robert eut beaucoup à souffrir des entreprises des grands vassaux. » Parmi ces derniers nous avons déjà cité Baudoin à la Belle-Barbe, Richard le Bon, Eudes de Blois, comte de Tours et de Chartres, et le comte d'Anjou, Foulques Nerra; ces deux derniers, aussi puissants que redoutés, ne cessaient de lutter l'un contre l'autre et n'avaient guère coutume de choisir le roi pour arbitre. Ce fut entre ces deux seigneurs féodaux que fut livrée, le 6 juillet 1016, à Pont-le-Voy, l'une des plus sanglantes batailles de l'ère féodale. La seigneurie de Pont-le-Voy était alors considérable et appartenait à Gelduin II, fils de Gelduin Ier, le Diable de Saumur, disent les légendes, et fidèlement attaché au parti du comte Eudes. Foulques Nerra déclara la guerre à Gelduin II, et, pour l'intimider, fit bâtir, à trois lieues de Pont-le-Voy, le château de Montrichard, dont il donna le commandement à Roger de Montrésor, surnommé, lui aussi, le Diable, étrange appellation qui se reproduit fréquemment dans les annales du onzième siècle comme une trace significative des malheurs imposés aux pauvres peuples. Quoi qu'il en soit, Eudes de Blois, en sa qualité de comte de Tours et de suzerain du comte de Pont-le-Voy, prit la défense de son vassal; Foulques Nerra arma contre lui, fut vaincu et fait prisonnier dans la bataille mémorable dont nous venons de mentionner la date. Mais, au moment où le vainqueur Eudes ne s'attendait point à une nouvelle lutte, l'armée angevine, aux ordres d'Herbert, comte du Maine, le surprit, le vainquit à son tour et rendit à Foulques Nerra sa liberté et son épée. Trois ans après (1019), Eudes prit sa revanche en réunissant à ses États les comtés de Troyes et de Meaux, et la nouvelle maison de Champagne, dont il fut le chef, devint l'une des plus puissantes seigneuries féodales, à qui il appartint de tenir en respect ou en tutelle le roi de France lui-même. Les chroniques disent que Robert II, inquiet des progrès de la grandeur de son vassal Eudes de Blois, lui fit la guerre pour le contraindre à renoncer au comté de Troyes et à la Brie, héritage d'Étienne de Vermandois; mais tout indique qu'il échoua et se vit forcé de subir la fortune de son vassal et la prépondérance menaçante de la Champagne. Vers le même temps, Eudes ajouta à ses domaines l'importante ville de Beauvais, que Robert ne put lui disputer.

Vers le même temps (1017-1022) on découvrit à Orléans l'existence d'une secte de manichéens et de gnostiques qui mêlait aux erreurs les plus graves en matière de foi la pratique de superstitions odieuses et de débauches infâmes. Cette étrange association tenait ses croyances impies d'une femme italienne qui les avait clandestinement introduites en France. Il faut savoir qu'à cette époque l'Italie et l'Espagne étaient infestées d'abominables doctrines, renouvelées des sectaires des premiers siècles, imitées du paganisme, et que les gouvernements et les peuples du moyen âge s'accordaient à vouloir détruire, en livrant au fer et au feu ceux qui osaient les propager et s'en faire les apôtres.

Au dire des chroniques et des écrits du temps, les manichéens d'Orléans « soutenaient qu'il fallait ranger parmi les rêves d'un cerveau en délire tout ce que l'Ancien et le Nouveau Testament nous enseignent de la Trinité des personnes dans l'unité de Dieu... Ils assuraient que le ciel et la terre avaient toujours existé et n'avaient point été créés... Ils prétendaient que les excès et les crimes n'avaient à craindre ni punition ni vengeances, et que les œuvres de piété et de justice par lesquelles les chrétiens croyaient mériter les récompenses éternelles n'étaient que peine inutile (1).»

Ils ajoutaient que c'était folie de croire que Jésus-Christ fût né d'une vierge; qu'il fût mort pour racheter les hommes; qu'il y eût aucune vertu dans les

⁽¹⁾ Raoul Glaber, lib. III, c. 8. — Gesta synodi Aurelianensis. — Labbei concilia generalia, tome IX.

sacrements d'Eucharistie et de Baptême, et que c'était une pure superstition que d'invoquer l'intercession de Marie, des martyrs et des saints. Selon les traditions contemporaines, ils enseignaient d'autres voies pour arriver à la perfection et au bonheur, et ils se laissaient aller, dans leurs assemblées secrètes, à des actes de magie, à des débauches sans nom, à des meurtres d'enfants, en un mot à des abominations dont les peuples crédules accueillaient le récit, mais dont l'existence peut fort bien être révoquée en doute, parce qu'il faut savoir se tenir en garde contre les exagérations de ce genre, toujours acceptées, grossies et commentées par la terreur et l'ignorance des multitudes.

Un seigneur de Normandie, nommé Aréfast, découvrit le premier les pratiques et les erreurs de cette secte criminelle, et il en parla au duc Richard II; à son tour ce feudataire en instruisit Robert. Or, d'après le conseil du roi, Aréfast, voulant s'enquérir exactement de la doctrine professée et répandue par les manichéens d'Orléans, feignit de s'affilier à leur secte, et ce moyen lui permit d'en savoir autant que les initiés eux-mêmes. Alors il écrivit au roi que le moment de sévir utilement était venu, et Robert, s'étant transporté à Orléans avec la reine et plusieurs évêques, fit arrêter les coupables, au nombre desquels on n'oublia pas de comprendre Aréfast. Cette manière de procéder prouve que la police judiciaire, au moyen âge, n'était pas fort scrupuleuse sur les moyens à l'aide desquels l'autorité parvenait à recueillir et à saisir les éléments du délit. Les polices de Venise et de l'Escurial, dans les temps modernes, n'auraient eu qu'à suivre de pareils errements.

Les historiens ont en quelque sorte recueilli et transmis le procès-verbal de l'audience. Aréfast prit la parole et dit au roi : « Seigneur, je suis vassal du duc de Normandie, votre vassal; on me tient ici enchaîné sans raison valable; j'en appelle à vous. » Le roi répondit : « Dites-nous pourquoi vous avez été amené ici, afin que nous voyons s'il faut vous retenir ou vous rendre à la liberté. » Aréfast répliqua : « Ayant ouï parler de la science et de la piété de ceux que vous voyez ici avec moi dans les fers, je suis venu en cette ville pour profiter de leurs instructions; c'est aux évêques qui sont assis avec vous à voir si, en cela, je suis coupable. » Lorsqu'Aréfast eut ainsi mis les évêques en demeure de juger, ces derniers l'invitèrent à fournir des explications sur les dogmes et les doctrines de ses coaccusés, et Aréfast déclina cette mission, invitant le roi et les évêques à interroger eux-mêmes les prévenus. Les hérétiques furent alors sommés de répondre; mais, au lieu de professer ouvertement leurs croyances, ils hésitèrent, cherchèrent à donner le change et se refusèrent à des explications claires et précises. Alors Aréfast prit de nouveau la parole et leur reprocha de ne point oser confesser et reconnaître les enseignements qu'ils avaient voulu lui communiquer, et, pour suppléer à leur silence, il exposa à haute voix et nettement tous les dogmes erronés et impies de la secte manichéenne.

Les hérétiques, ainsi placés dans la nécessité de nier ou de rétracter leurs croyances, cessèrent de tergiverser et proclamèrent franchement, en face de leurs juges, que telle était leur foi : « Et nous attendons , ajoutèrent-ils, qu'à votre tour, vous embrasserez tous cette doctrine qui est la pure vérité. » L'évêque de Beauvais, qui dirigeait l'interrogatoire, leur dit alors : « Jésus-Christ a voulu naître de la Vierge parce qu'il l'a pu, et il a voulu souffrir en son humanité pour notre salut, afin de ressusciter par la vertu de sa divinité et nous montrer que nous ressusciterons aussi. » Ils répondirent : « Nous n'étions pas présents et nous ne pouvons croire que cela soit vrai. » L'évêque reprit : « Ne croyez-vous pas que Dieu le père a fait tout de rien par son Fils, avant que rien se fit par nature? » Ils répondirent : « Allez conter cela à ceux qui ont des pensées terrestres et qui croient les inventions des hommes charnels, écrites sur parchemin. Pour nous, qui avons une loi écrite par le Saint-Esprit dans l'homme intérieur, et qui n'avons d'autres sentiments que ceux que nous avons appris de Dieu même, c'est en vain que vous nous parlez ainsi; finissez, et faites de nous ce que vous voudrez. » La discussion et le débat se prolongèrent ainsi durant plusieurs heures.

Les évêques, voyant qu'ils n'obtenaient rien par la persuasion, eurent recours aux menaces, et déclarèrent aux accusés que, s'ils ne se rétractaient pas, ils seraient brûlés, par ordre du roi et sur le consentement du peuple. Les hérétiques déclarèrent qu'ils ne craignaient rien, et, tant était puissant leur fanatisme, ils ajoutèrent que, si on les livrait aux flammes, ils sortiraient du bûcher sains et saufs. Alors le concile les abandonna au juge séculier, qui les condamna à périr, et comme

plusieurs d'entre eux étaient prêtres, on les revêtit de l'habit de leur ordre. Il n'y eut parmi eux qu'un ecclésiastique et une religieuse qui se rétractèrent et furent épargnés; les autres furent conduits hors la ville. Comme ils sortaient de l'église et passaient devant la reine Constance, cette méchante femme, reconnaissant au milieu d'eux Étienne, qui avait été son confesseur, lui creva l'œil d'un coup de baguette. « Enfin, dit le chroniqueur, on en jeta treize dans le feu, et, quand ils commencèrent à sentir vivement les atteintes de la flamme, ils se mirent à crier à haute voix que c'étaient les artifices du démon qui leur avaient suggéré des sentiments si coupables... En entendant ces cris, quelques spectateurs, émus de pitié, s'approchèrent du bûcher pour en arracher ces malheureux, quand il ne leur serait resté qu'un souffle de vie. Cette tentative fut vaine; déjà la flamme vengeresse les avait dévorés et réduits en cendres. Tous ceux que l'on put convaincre ensuite de partager leur perversité subirent la même peine (1). » Quoi qu'en dise Raoul Glaber, et malgré les supplices décrétés dans le Nord et dans le Midi contre ces nouveaux manichéens, plusieurs échappèrent et continuèrent de propager en secret leurs dogmes criminels. Deux siècles plus tard, nous les verrons reparaître sous le nom d'Albigeois, et alors ils lutteront longtemps contre l'extermination et la guerre.

Pour le moment, les haines religieuses n'étaient que

⁽¹⁾ Raoul Glaber, lib. III, c. 8. — Ademari Cabannensis, p. 159. — Baronii ann. ecclesiast.

trop en présence, et, selon la coutume des populations ignorantes, ne se manifestai<mark>ent</mark> que trop souvent par la violence et le meurtre. En ces temps où le monde barbare se dégageait à peine de ses langes, on ne connaissait point nos passions efféminées, nos convictions indécises, nos habitudes de mansuétude et de pitié; on était ami ou ennemi de Dieu avec une énergie sauvage, et à côté des grands saints dont nous admirons la mansuétude et les exemples, il y avait un nombre inouï d'hommes cruels, incapables de subir le frein, sourds à la miséricorde et aux enseignements de toute charité. La société était extrême, soit dans le bien, soit dans le mal, et c'est ce que les générations modernes ne sauraient comprendre. Les juifs, alors comme aujourd'hui répandus au sein de l'Europe chrétienne, se voyaient presque partout traqués et poursuivis par les peuples et les lois. Le khalife fathimite d'Égypte, Hakem, aussi détesté des mahométans que des chrétiens, s'était récemment signalé par une profanation horrible: il avait renversé et détruit de fond en comble l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem, et l'on croyait universellement que cet attentat lui avait été conseillé par les juifs. « Peu de temps après la destruction du temple, dit Raoul Glaber, on sut, à n'en pouvoir douter, qu'il fallait imputer cette calamité aux juifs; et quand leur secret fut divulgué dans l'univers, tous les chrétiens décidèrent d'un commun accord qu'ils expulseraient de leurs territoires et de leurs villes tous les juifs jusqu'au dernier. Ils devinrent donc l'objet de l'exécration universelle. Les uns furent chassés des villes, d'autres massacrés par le fer, ou précipités dans

les flots, ou livrés à des supplices divers; d'autres ensin se dévouèrent d'eux-mêmes à une mort volontaire; de sorte qu'après la juste vengeance exercée contre eux on en comptait à peine quelques-uns encore dans le monde romain. Un décret des évêques interdit alors aux chrétiens tout commerce avec eux; ils n'exceptèrent de cette sentence prononcée contre les juis que ceux qui voudraient recevoir le baptême et abjurer toutes les pratiques du judaïsme. Un grand nombre d'entre eux souscrivit à cette condition, plutôt par amour de la vie terrestre et par crainte de la mort que par l'espoir de goûter les joies de la vie éternelle; car tous ceux qui sollicitèrent alors cette grâce avec un zèle imposteur retournèrent bientôt impudemment à leurs erreurs anciennes (1). » Cette dernière réflexion, sous la plume d'un auteur contemporain, sert du moins à prouver que la persécution dirigée contre les juiss fut d'assez courte durée. Le chroniqueur cite bientôt après le nom d'un seigneur assez puissant qui, par exception, au lieu de massacrer les juifs, leur offrait un asile et se bornait à les rançonner très-durement, au profit de son avarice; c'était Rainard, comte de Sens. Les autres seigneurs, par raillerie ou par mépris, l'appelaient le roi des juifs. Un certain nombre poussèrent plus loin l'indignation, et l'archevêque de Sens Leuthérie se mit à leur tête; ils invitèrent le roi Robert à s'emparer de Sens et de son territoire, et à chasser le vassal qui consentait à judaïser. Robert accueillit ces propositions, fit la guerre

⁽¹⁾ Raoul Glaber, l. III, c. 7.

à Rainard et lui enleva de vive force ses châteaux et son fief. Rainard en appela aux autres seigneurs féodaux, dont Robert avait blessé les priviléges en sa personne. Eudes, comte de Blois, lui vint en aide, et il s'ensuivit une guerre qui se termina par une transaction. Dans le Midi la persécution dirigée contre les juifs revêtit un caractère particulier d'oppression et de mépris. A Toulouse, il était établi que, le jour de Pâques, un chrétien donnerait, en présence de tous les fidèles, un soufflet à un juif devant la porte de la principale église; ce n'était qu'un signe pour rappeler le mépris qu'on désirait conserver dans le cœur de la nation contre le peuple déicide, mais il donna lieu à un trait fort odieux : le chapelain du vicomte de Rochechouart, ayant été choisi en 1018 pour administrer ce soufflet symbolique, s'acquitta de cet office avec tant de barbarie qu'il fit sauter la cervelle du patient. Ajoutons que ces traits de fanatisme ont été complaisamment décrits par des écrivains irréligieux, qui ont soigneusement évité de remarquer que ces faits n'avaient point l'approbation de l'Église. En effet, le pape Alexandre II félicita Bérenger, vicomte de Narbonne, de ce que les juifs n'avaient été ni persécutés, ni mis à mort dans l'étendue de ses fiefs.

Les juifs n'étaient point les seuls parias de la société, en ce temps de rudes épreuves et de passions violentes. Tandis que les nobles étaient sans cesse à combattre et à jouer leur vie en d'obscures querelles; tandis que le prêtre, assiégé lui-même dans ses sanctuaires, avait sa part des fatigues et des misères générales, la classe des serfs subissait un joug aussi dur qu'humiliant, et parfois de graves symptômes révélaient qu'elle haïssait l'oppression et aspirait au moment de la secouer. « Cette classe malheureuse, disent les monuments contemporains (1), ne possède rien qu'elle ne l'achète par un dur travail. Qui pourrait, en les multipliant par eux-mêmes autant de fois qu'un échiquier contient de cases, compter les maux, les tourments, les labeurs qu'ont à supporter les serfs infortunés?... Hélas! il n'y a aucun terme aux larmes et aux gémissements des serfs. » Dès la première année du règne de Robert on avait vu éclater une agitation populaire qui rappelait le soulèvement des bagaudes de la période romaine, et faisait pressensentir les désordres qui, plus tard, reçurent le nom de jacquerie. « Dans le duché de Normandie, disent les chroniques, il se manifesta un germe empoisonné de troubles civils; dans les divers comtés, les paysans, d'un commun accord, formèrent un grand nombre de conventicules, à la suite desquels ils résolurent de vivre selon leur fantaisie et de se gouverner d'après leurs propres lois, tant dans les profondeurs des forêts que dans le voisinage des eaux, sans se laisser arrêter par aucun droit antérieurement établi. Et afin que ces conventions fussent mieux ratifiées, chacune des assemblées de ce peuple en fureur élut deux députés qui durent porter ses résolutions, pour les faire confirmer, dans une assemblée tenue au milieu des terres. Dès que le duc (Richard II) en fut informé,

⁽¹⁾ Adalbéron, évêque de Laon. Poëme adresse à Robert, roi des Français.

il envoya sur-le-champ le comte Raoul avec un grand nombre de chevaliers, afin de réprimer la férocité des campagnes et de dissoudre cette assemblée de paysans. Raoul, exécutant ses ordres sans retard, se saisit aussitôt de tous les députés et de quelques autres hommes, et, leur faisant couper les pieds et les mains, il les renvoya aux leurs, ainsi mis hors de service, afin que la vue de ce qui était arrivé aux uns détournât les autres de pareilles entreprises, et, rendant ceux-ci plus prudents, les garantit de plus grands maux. Ayant vu ces choses, les paysans abandonnèrent leurs assemblées et retournèrent à leurs charrues (1). » Qui ne sent, sous ces expressions dédaigneuses et concises du chroniqueur, qu'il est ici question d'une guerre sociale, d'une révolution avortée; et à la cruauté inouïe de la répression, qui ne mesure l'étendue du péril auquel fut exposé l'ordre féodal?

Les monuments contemporains sont assez explicites et nous initient aux différents griefs des pauvres serfs de Normandie. Une vieille chronique rédigée en vers résume fidèlement les plaintes et les réclamations qui se firent jour dans les conventicules de l'insurrection. « Les seigneurs, disaient les paysans, ne nous font que du mal; avec eux nous n'avons ni gain, ni profit; chaque jour est pour nous jour de souffrance, de peine et de fatigue; chaque jour on nous prend nos bêtes pour les corvées et les services... Nous n'avons pas une heure de paix; tous les jours les gens

⁽¹⁾ Wilhelmi Gemeticensis (Guillaume de Jumiéges), monachi, Historia Normannorum, l. V, c. 2.

de justice des seigneurs nous courent sus, prennent nos meubles et nous chassent... Il n'y a nulle garantie pour nous contre les seigneurs et leurs hommes, et nul contrat ne tient avec eux... Pourquoi les laisser faire et ne pas sortir de peine? Ne sommes-nous pas des hommes comme eux?... Lions-nous ensemble par un serment; jurons de nous soutenir l'un l'autre... Sachons résister, et nous serons libres de couper des arbres, de courir le gibier, de pêcher à notre guise, et nous ferons notre volonté sur l'eau, dans les champs et dans les bois (1). » Sept ou huit siècles devaient s'écouler avant que la société française, au milieu des tempêtes, reconnût et proclamât la légitimité de ces droits; et que de sang ne firent pas couler des révolutions qu'aurait rendues impossibles un ordre social basé sur la justice et la charité! Ce sont là des vérités que les nations et les rois comprennent trop tard.

L'histoire doit également remarquer la nature des griefs soulevés par les paysans. Bien que le théâtre de l'agitation soit le duché de Normandie, contrée récemment abandonnée par Charles le Simple aux pirates de la Suède et du Danemark, soldats de Rollon, les malheureux serfs n'invoquent aucun souvenir national, ne s'appuient sur aucune rivalité de race : leurs justes plaintes ne portent que sur les misères et l'inégalité imposées aux peuples par le régime féodal, et les autres provinces de la France avaient aussi à les endurer.

⁽¹⁾ Fragments du Roman de Rou, par Robert Wace, p. 34, 35, 36.

Vingt ans plus tard, de pareils mouvements éclatèrent en Bretagne. Les paysans et les serfs de cette contrée, opprimés par leurs maîtres, s'insurgèrent brutalement, massacrèrent plusieurs seigneurs, mirent le feu à quelques châteaux et commirent de nombreux excès mentionnés fort brièvement dans les chroniques. La mère du jeune Alain V, comte de Rennes et de Vannes, exerçait alors l'autorité de régente. Ayant aperçu de loin les feux rougeâtres qui attestaient les progrès de la révolte, cette femme courageuse fit monter à cheval son fils Alain, bien qu'il ne fût point encore en état de porter les armes, puis elle l'envoya guerroyer contre les rebelles à la tête des nobles bretons. Le comte de Rennes fit son apprentissage les armes à la main, et, à l'aide de ses vassaux bardés de fer et couverts de cuirasses impénétrables, ne tarda pas à mettre fin à l'insurrection des manants et des serfs. Là encore le soulèvement des campagnes n'aboutit qu'à motiver des châtiments et des supplices, et, pour le moment, l'incendie parut éteint.

Or, tandis que les sers des campagnes s'insurgeaient ainsi et succombaient dans la lutte, un mouvement analogue, pacifique dans sa forme extérieure, mais plus redoutable encore pour l'ordre féodal, commençait à s'accomplir dans une classe moins abaissée et moins ignorante. La population des villes et des grands villages, à la faveur des obstacles et de la résistance qu'elle pouvait opposer au bon plaisir de ses maîtres, parut comprendre tout ce que le principe d'association devait lui assurer de garanties et de

forces : des pactes d'union, cimentés par des serments, furent conclus entre ceux que nous pourrions dès à présent nommer les bourgeois; et, soit besoin d'argent, soit esprit de paix et de justice, on vit beaucoup de seigneurs acquiescer à ces contrats débattus entre les manants et les vilains. « Ceux d'Amiens et ceux de Corbie, dit une chronique contemporaine, traitèrent avec leurs seigneurs; ils promirent d'observer une paix entière, c'est-à-dire de toute la semaine, et, pour la maintenir, de se rendre chaque année à Amiens à la fête de saint Firmin. Là ils devaient la confirmer par de nouveaux serments, s'engageant, s'il survenait entre eux quelque différend, à ne point s'en faire justice par le pillage et l'incendie, jusqu'à ce que, à un jour fixé, en face de l'Église, et devant l'évêque et le comte, ils eussent plaidé pacifiquement leur cause (1). » Quoi de plus simple, en apparence, quoi de plus inoffensif que ce traité intervenu entre des bourgeois, sous la tutelle de leurs seigneurs; et cependant, au fond de cet acte, sous ce précédent inaperçu se cache une révolution sociale que nul ne soupçonne, qui se manifestera plus visiblement un siècle plus tard, et dont les symptômes apparaissent à nos yeux dans ce seul fait que déjà les vilains se comptent, s'associent, se reconnaissent des droits et des devoirs réciproques, et laissent entrevoir la création des communes.

Vers le même temps (13 juillet 1024) mourut saint Henri, roi de Germanie, et qui, après l'abdication

⁽¹⁾ Miracul. Sancti Adelhardi, Abb. Corbeiensis, lib. I.

1023-1024]

d'Ardoin, son compétiteur, avait été, dix ans auparavant, appelé à l'honneur de ceindre le diadème impérial. Sous son règne, et grâce à l'humble abaissement de Rodolphe III, roi de la Bourgogne transjurane, ce vaste pays, qui correspondait à la moitié de la Provence moderne, au Piémont actuel, à la Savoie, au Dauphiné, au Lyonnais et à la Franche-Comté, fut déclaré fief du saint-empire, déjà suzerain de la Lorraine et de tant de provinces gallo-germaniques. Aussi remarquable par sa piété que par son courage, le chaste Henri II avait voulu embrasser la vie monastique, et, à cet effet, s'était rendu dans l'abbaye de Saint-Vanne, près de Verdun. En v entrant il s'était écrié avec le Psalmiste: « Voilà le repos que je me suis choisi, mon habitation pour toujours; » et il avait déclaré à l'abbé que désormais il voulait se soumettre à lui et le reconnaître pour supérieur. « Me « promettez-vous, avait répondu l'abbé, selon notre « règle et l'exemple du Christ, obéissance jusqu'à la « mort? » — « Oui! » avait-il répliqué. — « Eh bien, « avait ajouté le supérieur du monastère, je vous reçois « comme moine; je prends la charge de votre âme, et « vous ferez ce que je vous commanderai, avec la « crainte du Seigneur. Je vous enjoins donc de re-« tourner gouverner l'empire que Dieu vous a confié, « et de veiller de tout votre pouvoir, avec crainte et « frayeur, au salut de vos peuples (1). » Ainsi le clergé conduisait les rois et leur enseignait leur mission, en élevant leur intelligence et en détournant leurs

⁽¹⁾ Vita sancti Richardi. Script. Rer. Fr., X, 373.

âmes vers le vrai devoir. Avec saint Henri finit la maison de Saxe, qui, depuis Henri l'Oiseleur, avait gouverné l'Empire.

Pendant les deux mois qui suivirent la mort de ce prince, l'Empire resta sans chef; mais cependant, sur les sollicitations des évêques intéressés à faire cesser l'interrègne, une assemblée se tint sur les bords du Rhin, entre Mayence et Oppenheim. Sur la rive droite étaient les Saxons, les Bohémiens et les autres Slaves, les Franconiens, les Allemands, les Bavarois et ceux de la Carinthie; sur la rive gauche campaient les peuples de la haute et de la basse Lorraine. Longtemps l'on fut indécis sur le choix du nouveau roi. On ne voulait plus d'un roi saxon; car les faveurs que les derniers empereurs avaient fait tomber sur les hommes de cette race, auxquels ils avaient conféré fiefs et dignités, avaient excité la jalousie des autres nations. Ce fut encore dans l'ancien pays des Francs que l'on chercha un candidat. Les suffrages se partagèrent entre deux princes, tous deux appelés du nom de Conrad, et tous deux descendants d'un frère de ce Conrad, de Franconie, qui avait succédé à Louis l'Enfant. Celui qu'on appelait Conrad l'Ancien était un simple comte des bords du Rhin; ce fut lui cependant que l'on choisit, par cela même, sans doute, qu'il était peu puissant. Le peuple ayant demandé à l'archevêque de Mayence auquel il donnait sa voix, le pontife se déclara pour Conrad l'Ancien; son avis fut adopté par les autres princes et évêques, et Conrad, surnommé le Salique, fut proclamé (1024).

Peu de mois après, pendant que Conrad était à

Constance, il vit arriver près de lui l'archevêque de Milan et plusieurs autres seigneurs de Lombardie, qui vinrent lui prêter hommage et le presser de passer les Alpes. A la mort de Henri II, un parti nombreux, qui ne voulait plus de la domination allemande, avait offert la couronne au roi de France Robert, ou à son fils, et, sur leur refus, au fils du puissant duc d'Aquitaine, Guillaume le Grand. Robert n'avait point accepté, mais il n'en aurait pas moins vu avec plaisir Conrad réduit au titre de roi de Germanie; aussi il entra volontiers dans une ligue formée contre lui pour le retenir en Allemagne. Les seigneurs de Lorraine, qui s'étaient toujours opposés à l'élection de Conrad, et Ernest, duc de Souabe, qu'il avait dépouillé, s'unirent, moins pour favoriser l'expédition du duc d'Aquitaine qu'afin de renverser Conrad et de mettre à sa place son ancien compétiteur. Mais le roi de Germanie déjoua cette ligue : fort de l'assistance des évêques, toujours jaloux des grands, il contraignit les seigneurs lorrains, ainsi qu'Ernest, à venir faire leur soumission à Aix-la-Chapelle.

Tandis que Conrad le Salique affermissait son pouvoir en Allemagne et en Italie, le royaume de France continuait à être le théâtre des guerres privées des grands vassaux, et Robert II, dépourvu d'autorité autant que de génie, était spectateur oisif des luttes sanglantes suscitées par l'ambition de Foulques Nerra, comte d'Anjou, et de son rival Eudes, comte de Blois et de Champagne. Eudes chercha à faire valoir des droits, assez douteux, au royaume de la Bourgogne transjurane, récemment cédé à l'empereur saint Henri et dont Conrad le Salique revendiquait la souveraineté. Eudes échoua dans cette entreprise difficile, qui, par cela même qu'il la tenta, donne la mesure de la force et de la grandeur des feudataires de la couronne de France, assez puissants pour oser disputer une couronne de l'Allemagne et de l'Italie. Deux ans plus tard, et le 26 mars 1627, Conrad le Salique reçut à Rome la couronne impériale des mains du pape Jean XIX.

C'était le moment où Robert, roi de France, placé en face de vassaux ambitieux et redoutés, songeait à garantir de toute rébellion la royauté encore mal affermie dans la maison capétienne. Hugues, l'aîné de ses fils, qu'il avait associé à son pouvoir, était mort prématurément, et son père, comme on l'a vu plus haut, cherchait à assurer l'héritage royal à celui de ses deux autres fils, Henri et Robert, qui s'en montrerait le plus digne (1). Malgré les odieuses menées de Constance, qui haïssait Henri, ce prince, plus âgé que son frère, fut associé à la couronne et sacré roi à Reims, le 14 mai 1027, jour de la Pentecôte. Les frères de ce prince, excités peut-être par leur mère, se révoltèrent et entreprirent une guerre civile signalée par des siéges, des combats et des pillages. Robert II, profondément affligé de la rébellion de ses deux fils, se plaignit à Guillaume, évêque de Dijon, et lui demanda conseil. « O roi, lui dit le prélat,

⁽¹⁾ Les chroniques donnent à Robert un autre fils, nommé Eudes, et qui était l'aîné de ses frères; mais elles ajoutent que ce prince était atteint de folie et d'idiotisme, et, comme tel, incapable de régner. C'est ce qui fit que ses droits ne furent pas même débattus.

vous devez vous rappeler tous les affronts, toutes les injures que vous avez fait endurer à votre père et à votre mère. Eh bien, Dieu, ce juge équitable, permet que vos enfants vous rendent aujourd'hui le mal que vous avez fait vous-même à vos parents (1). » De ces reproches sévères adressés au pieux Robert, les historiens ont conclu que, dans sa jeunesse, ce prince s'était plus d'une fois révolté contre son père Hugues Capet.

Cette même année (1027) mourut Richard II, duc des Normands, l'allié fidèle et pour mieux dire le protecteur de Robert, son suzerain. Son fils aîné, Richard III, lui succéda au duché de Normandie; mais son règne fut de courte durée, car il mourut l'année suivante, empoisonné, dit-on, par son frère, Robert le Magnifique. Ce dernier, au moyen d'embûches non moins criminelles, se débarrassa de Nicolas, fils de Richard III, et de son autre frère, Mauger, archevêque de Rouen, et bientôt après il gouverna, non sans obstacles, la province de Normandie tout entière (1028-1029). Tandis qu'il affermissait son autorité sur cette contrée, deux autres vassaux du roi de France, Guillaume, comte d'Angoulême, et Guillaume le Grand, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, moururent à leur tour, laissant leurs domaines presque royaux en héritage à leurs fils.

L'année suivante, Robert II s'éteignit obscurément, après un règne de trente-cinq ans, sans dignité, sans gloire, et signalé par des embarras domes-

⁽¹⁾ Raoul Glaber, lib. III, c. 9.

tiques qui rapetissent, pour ainsi dire, le rôle de l'historien à celui de narrateur de querelles conjugales (1031). Ce prince fut, dans d'étroites proportions, le Louis le Débonnaire de la troisième race; rien ne lui manqua pour ce parallèle, pas même les révoltes de ses fils. Mais quelle distance entre l'empereur fils de Charlemagne et le fils de Hugues Capet, roi mal assuré d'un faible territoire! Tandis que la faiblesse du premier causa la décadence de l'Occident, les vertus ou les fautes de l'autre demeurèrent inaperçues sous le toit domestique ou à l'ombre de l'arbre féodal.

HENRI Ier.

(1031 - 1060.)

C'est l'âge héroïque des Normands; leur province, placée sous la suzeraineté des rois de France, occupe une immense place dans les annales du onzième siècle, vers quelque royaume que se tourne l'histoire : à l'avénement des Capétiens, partout elle retrouve ces hardis aventuriers, les derniers venus entre les peuples qui déjà s'étaient courbés sous le joug du christianisme. Le pays neustrien, qui désormais leur sert de patrie, semble créé pour nourrir des hommes forts, de vigoureux soldats. Cette terre est vraiment la patrie qu'exalte le poëte : magna parens virûm... magna frugum! Récoltes surabondantes, robustes chevaux, paysans aux larges poitrines, elle peut tout produire, tout alimenter, et jamais elle n'est épuisée, jamais elle ne se fatigue à donner la vie. Depuis que la race danoise, par droit d'épée et de conquête, s'était emparée d'un quart du royaume et avait rajeuni le vieux sang des Francs et des Gaulois, tous les regards se portaient sur ces gens du Nord, aussi fameux que redoutés, et dont on sollicitait l'amitié autant peut-être que l'on craignait leur haine. Pour eux, ils se trouvaient fiers de patronner le roi, de protéger la couronne contre les usurpations des grands vassaux du nord et de l'est; et cependant ils étouffaient dans leurs étroites

limites de Neustrie. Les vieilles légendes scandinaves exaltaient sans cesse leur courage; ceux d'entre enx qui, pauvres et nobles, n'avaient pour tout apanage que la lance et la masse d'armes, cherchaient sur tous les horizons des villes à emporter d'assaut, des fiefs à conquérir, des invasions à entreprendre. Les pèlerinages, si fréquents au onzième siècle que tout seigneur en faisait au moins un pour expier ses péchés, leur avaient appris qu'au delà des Alpes et des Apennins il existait des nations riches, destinées à devenir la proie duplus brave. Quarante chevaliers normands, revêtus de leurs armures et le casque en tête, avaient traversé la mer et visité la Palestine ; à leur retour ils avaient vu Constantinople, prodigieux amas d'or, de marbres, de monuments, de palais, et ils avaient pu faire comprendre, par de merveilleux récits, qu'il y avait là une grande proie pour leurs frères neustriens et scandinaves; mais, surtout, ils revinrent pénétrés d'une sainte horreur contre les infidèles qui tenaient captif et profanaient le tombeau de Jésus-Christ. En ce moment même le midi de l'Italie était envahi par les Sarrasins ; la Sicile, Naples, la Pouille étaient sans cesse ravagées et pillées par les mahométans, et les habitants de ces belles contrées luttaient en vain pour se défendre. Ce fut alors que les quarante pèlerins offrirent leurs services à Guaimar III, prince de Salerne, contre les Maures déjà à moitié maîtres de la Sicile. « Ils proièrent, dit la vieille et naïve chronique, qu'il leur fust donné arme et chevauz, et qu'ils vouloient combattre contre li Sarrasin, et non pour pris de monnoie, mès qu'il non pouvoient soustenir tant superbe de li

Sarrasin; et quand ils orent pris armes et chevauz, ils assaillirent li Sarrazin et moult en occistrent, et moult s'encoururent vers la marine, et li autre fouirent par li camp, et ensi li vaillant Normant furent veincéor (vainqueurs), et furent Salernitain délivré de la servitute de li pagan (1). » Cette victoire assura l'ascendant de la famille normande sur le midi de l'Italie. Les princes de Capoue, de Bénévent, de Salerne et de Naples, toujours en querelle, en appelèrent à la redoutable épée des aventuriers scandinaves, et les Normands firent toujours pencher la balance du côté où ils se placèrent. « Sur ces entrefaites, dit la chronique (2), un Normand nommé Rodolphe, homme d'une hardiesse à toute épreuve, encourut la disgrâce du comte Richard. Redoutant la colère de ce seigneur, il prit avec lui tout ce qu'il put emporter, et vint à Rome exposer ses raisons au souverain pontife Benoît (3). Le pape, frappé de son noble maintien et de sa mine guerrière, commença à se plaindre à lui de l'irruption que les Grecs venaient de faire dans l'empire romain. Mais ce qui excitait le plus vivement sa douleur et ses regrets, c'est que, parmi tous les siens, il ne se trouvait pas un homme capable de repousser les attaques de l'étranger. A ces paroles du pontife, Rodolphe se proposa pour faire la guerre aux Grecs, pourvu qu'il fût seulement secondé par les Italiens, qui avaient plus que lui à défendre leur véritable pa-

⁽¹⁾ Istoire de li Normant, liv. I^{er}, cap. XVII. — Chroniq. inédite d'Aimé.

⁽²⁾ Raoul Glaber, lib. III, c. 1.

⁽³⁾ Benoît VIII, mort en 1024.

T. IV.

trie. Aussitôt le pape l'adressa avec sa suite aux grands du pays de Bénévent, leur enjoignant de lui céder toujours le commandement dans les combats. Les Bénéventins l'accueillirent en effet comme le pape l'avait prescrit. Rodolphe se mit sur-le-champ à la poursuite des Grecs, qui levaient des contributions dans les villes, les attaqua, leur enleva le butin et les massacra. A cette nouvelle, leurs compagnons, qui avaient déjà soumis des villes et des châteaux, réunirent leurs bandes éparses et livrèrent bataille à Rodolphe et aux siens. Les Grecs perdirent le plus grand nombre de leurs soldats dans ce combat, et furent obligés ensuite d'évacuer quelques forts que Rodolphe se hâta d'occuper avec son armée victorieuse. Après ce désastre, les vaincus envoyèrent à Constantinople demander du renfort à ceux qui les avaient chargés de cette expédition. On équipa, en effet, une nouvelle flotte, qui débarqua sur les côtes d'Italie une armée beaucoup plus nombreuse qu'auparavant. Cependant, quand on vint à savoir de tous côtés que quelques Normands avaient ainsi remporté la victoire sur ces Grecs si orgueilleux, on vit les compatriotes de Rodolphe quitter en foule leurs pays, avec leurs femmes et leurs enfants, pour venir le retrouver en Italie. Nonseulement ils obtinrent l'agrément de leur comte, mais en cela ils ne firent même que suivre ses conseils. » Ainsi les Normands convertis au christianisme demeuraient fidèles à l'humeur aventureuse de leurs ancêtres, et, l'épée à la main, découpaient à leur profit quelques grands fiefs et une nouvelle patrie par delà l'Apennin et les Alpes. Toute l'histoire de leurs invasions pourrait se résumer en ce peu de lignes. Ajoutons que ces émigrations, déjà si fréquentes sous le duc Richard II, le devinrent bien davantage sous Robert le Magnifique, grâce aux exactions, aux violences et à la tyrannie de ce prince, le vrai type des grands chefs féodaux, et que les peuples, pénétrés de stupéfaction ou de terreur, appelaient du nom si connu de Robert le Diable.

Henri Ier, fils de Robert II, avait été sacré et associé à la couronne du vivant de son père; ses droits n'étaient donc pas douteux; mais la reine Constance, sa mère, osa entreprendre de lui enlever la royauté et de faire élire à sa place Robert, frère de Henri, plus jeune que lui, et sous lequel cette femme ambitieuse et cruelle comptait gouverner elle-même la France. Les feudataires royaux se partagèrent entre les deux causes. Foulques d'Anjou et Eudes de Champagne, toujours disposés à accroître leur influence au détriment du roi, se laissèrent gagner au parti de Constance, et quelques autres vassaux du duché de France, moins considérables, mais assez redoutés, se soulevèrent à leur tour à la suite de la reine, moins pour favoriser sa révolte que pour asseoir leur indépendance personnelle. Constance, forte de leur appui, s'empara de Senlis, de Sens, de Melun, de Poissy, et des châteaux de Coucy, de Béthisy et de Dammartin. Henri Ier, se voyant hors d'état de résister, se réfugia à Fécamp, sur les terres du duc de Normandie, et réclama le secours et l'assistance féodale du « Magnifique. » Robert le Diable, agissant en protecteur du roi de France, mit un corps d'armée sous les ordres de son oncle paternel, Mauger, comte de Corbeil, et chargea ce seigneur de replacer Henri sur le trône. « De son côté, dit la chronique (1), le duc établit de nombreux corps de chevaliers dans tous les châteaux soumis à sa domination et situés sur les frontières de la France, et livra aux rebelles des combats si violents et si fréquents qu'enfin, courbant la tête et ayant perdu tout ce qui leur appartenait, ils se virent forcés de se réconcilier avec leur roi, en sorte que les projets de la coupable Constance furent entièrement déjoués. »

Le passage suivant, extrait de la même chronique, peut nous donner une idée de ce qu'étaient les guerres privées entreprises par les feudataires, et des misères qu'elles imposaient à la noblesse et aux peuples. « A cette époque, dit Guillaume de Jumièges, Robert de Bélesme (2) était depuis quelques années ennemi déclaré de ses voisins du Mans et de la Normandie. Ayant entrepris une expédition au delà de la Sarthe, il fut fait prisonnier par les gens du Mans et retenu deux ans en captivité dans le château de Ballon. Au bout de ces deux ans, Guillaume, fils de Giroye, et d'autres seigneurs de Robert rassemblèrent une armée, allèrent offrir la bataille au comte du Mans, et, l'ayant combattu avec vigueur, le mirent en fuite. Ils se saisirent en cette occasion de Gauthier de Sordains, illustre chevalier, et de deux de ses fils, braves chevaliers aussi; et, malgré l'opposition de Guillaume, ils attachèrent méchamment à une potence ce Gauthier, au

⁽¹⁾ Guillaume de Jumièges, lib. VI, c. 7.

⁽²⁾ Dans le Maine, aujourd'hui dans le département de la Sarthe.

milieu de ses deux fils. Les trois autres fils de Gauthier étaient alors à Ballon. A peine eurent-ils appris l'horrible mort de leur père et de leurs frères que, violemment irrités, ils pénétrèrent de vive force dans la prison, et, se jetant sur Robert de Belesme, ils le tuèrent misérablement à coups de hache, et lui brisèrent la tête contre les murs. Robert étant mort, Guillaume Talpas, son frère, lui succéda dans les dignités de son père. Celui-ci se montra, par toutes sortes de crimes, plus mauvais encore que tous ses frères, et cette méchanceté sans bornes s'est perpétuée dans les héritiers de son sang (1). »

Quoi qu'il en soit, Henri Ier, roi de France, aidé de l'armée normande, avait repris peu à peu les différentes villes dont les agents de sa mère s'étaient emparés. Maître de Poissy et du château du Puiset, il contraignit Constance à solliciter un arrangement. En vertu de ce traité, il obtint que ses droits au royaume seraient reconnus, mais il céda le duché de Bourgogne à Robert, son frère. Constance ne survécut que peu de temps à cette pacification et mourut à Melun l'année suivante (juillet 1032). Vers la même époque, la guerre éclata entre Henri et Eudes, comte de Champagne, au sujet de la nomination d'un archevêque de Sens. Après une lutte de deux ans, signalée par d'obscurs combats et par des actes de pillage, le choix du roi prévalut, et le comte de Champagne, appelé sur d'autres points par de plus graves intérêts, consentit à recevoir à Sens l'archevêque Gelduin, soutenu par

⁽¹⁾ Guillaume de Jumièges, lib. VI, c. 7.

Henri 1^{er}. En ce temps-là la ville de Sens appartenait moitié au roi, moitié au comte de Champagne (1032-1034). Pour récompenser Robert le Diable de l'appui qu'il avait reçu de lui, le roi de France céda à ce vassal le Vexin français, c'est-à-dire tout le pays situé entre l'Oise et l'Epte. Les terres du duc de Normandie s'étendaient ainsi jusqu'à six lieues de la capitale du royaume.

Or, vers ce même temps (de l'an 1031 à l'an 1033), c'est-à-dire mille ans après les années durant lesquelles le Sauveur accomplit sa mission divine, la terre fut désolée par des fléaux et des catastrophes sans exemple dans l'histoire, et que les chroniques racontent avec une juste horreur. « La famine, disent-elles (1), commença à ravager l'univers, et le genre humain fut menacé d'une destruction prochaine. La température devint si contraire que l'on ne put trouver aucun temps convenable pour ensemencer les terres ou favorable à la moisson, surtout à cause des eaux dont les champs étaient inondés. On eût dit que les éléments furieux s'étaient déclaré la guerre, quand ils ne faisaient en effet qu'obéir à la vengeance divine, en punissant l'insolence des hommes. Toute la terre fut tellement inondée par des pluies continuelles que, durant trois ans, on ne trouva pas un sillon bon à ensemencer. Au temps de la récolte, les herbes parasites et l'ivraie couvraient toute la campagne. Le boisseau de grains, dans les terres où il avait le mieux profité, ne rendait qu'un sixième de sa mesure au moment de

⁽¹⁾ Raoul Glaber, lib. IV.

la moisson, et ce sixième en rapportait à peine une poignée. Ce fléau vengeur avait d'abord commence en Orient. Après avoir ravagé la Grèce, il passa en Italie, se répandit dans les Gaules et n'épargna pas davantage les peuples de l'Angleterre. Tous les hommes en ressentaient également les atteintes. Les grands, les gens de condition moyenne et les pauyres, tous avaient la bouche également affamée et la pâleur sur le front, car la violence des grands avait enfin cédé aussi à la disette commune. Tout homme qui avait à vendre quelque aliment pouvait en demander le prix le plus excessif: il était toujours sûr de le recevoir sans contradiction. Chez presque tous les peuples le boisseau de grains se vendait soixante sous; quelquefois même le sixième de boisseau en coûtait quinze. Cependant, quand on se fut nourri de bêtes et d'oiseaux, cette ressource une fois épuisée, la faim ne s'en fit pas sentir moins vivement, et il fallut, pour l'apaiser, se résoudre à dévorer des cadavres, ou toute autre nourriture aussi horrible; ou bien encore, pour échapper à la mort, on déracinait les arbres dans les bois, on arrachait l'herbe des ruisseaux; mais tout était inutile, car il n'est d'autre refuge contre la colère de Dieu que Dieu même. Enfin, la mémoire se refuse à rappeler toutes les horreurs de cette déplorable époque. Hélas! devons-nous le croire? les fureurs de la faim renouvelèrent ces exemples d'atrocité si rares dans l'histoire, et les hommes dévorèrent la chair des hommes. Le voyageur, assailli sur la route, succombait sous les coups de ses agresseurs; ses membres étaient déchirés, grillés au feu et dévorés. D'autres,

fuyant leur pays pour fuir aussi la famine, recevaient l'hospitalité sur les chemins, et leurs hôtes les égorgeaient la nuit pour en faire leur nourriture. Quelques autres présentaient à des enfants un œuf ou une pomme, pour les attirer à l'écart, et ils les immolaient à leur faim. Les cadavres furent déterrés en beaucoup d'endroits pour servir à ces tristes repas. Enfin ce délire, ou plutôt cette rage, s'accrut d'une manière si effrayante que les animaux mêmes étaient plus sûrs que l'homme d'échapper aux mains des ravisseurs; car il semblait que ce fût un usage désormais consacré que de se nourrir de chair humaine, et un misérable osa même en porter au marché de Tournus, pour la vendre cuite, comme celle des animaux. Il fut arrêté, et ne chercha pas à nier son crime; on le garrotta, on le jeta dans les flammes. Un autre alla dérober pendant la nuit cette chair qu'on avait enfouie dans la terre; il la mangea, et fut brûlé de même.

« On trouve, à trois milles de Mâcon, dans la forêt de Châtenay, une église isolée, consacrée à saint Jean. Un scélérat s'était construit, non loin de là, une cabane où il égorgeait les passants et les voyageurs qui s'arrêtaient chez lui. Le monstre se nourrissait ensuite de leurs cadavres. Un homme vint un jour y demander l'hospitalité avec sa femme et se reposa quelques instants; mais, en jetant les yeux sur tous les coins de la cabane, il y vit des têtes d'hommes, de femmes et d'enfants. Aussitôt il se trouble, il pâlit; il veut sortir, mais son hôte cruel s'y oppose et prétend le retenir malgré lui. La crainte de la mort double les forces du voyageur; il finit par s'échapper avec sa

femme, et court en toute hâte à la ville. Là, il s'empresse de communiquer au comte Othon et à tous les autres habitants cette affreuse découverte. On envoie à l'instant un grand nombre d'hommes pour vérifier le fait; ils pressent leur marche et trouvent à leur arrivée cette bête féroce dans son repaire avec quarante-huit têtes d'hommes, qu'il avait égorgés et dont il avait déjà dévoré la chair. On l'emmena à la ville, on l'attacha à une poutre dans un cellier, puis on le jeta au feu. Nous avons assisté nousmême à son exécution.

« On essaya, dans la même province, un moyen dont nous ne croyons pas qu'on se fût jamais avisé ailleurs. Beaucoup de personnes mélaient une terre blanche, semblable à l'argile, avec ce qu'elles avaient de farine ou de son, et elles en formaient des pains pour satisfaire leur faim cruelle. C'était le seul espoir qui leur restât d'échapper à la mort, et le succès ne répondit pas à leurs vœux. Tous les visages étaient pâles et décharnés, la peau tendue et enflée, la voix grêle et imitant le cri plaintif des oiseaux expirants. Le grand nombre de morts ne permettait pas de songer à leur sépulture, et les loups, attirés depuis longtemps par l'odeur des cadavres, venaient enfin déchirer leur proie. Comme on ne pouvait donner à tous les morts une sépulture particulière, à cause de leur grand nombre, des hommes pleins de la grâce de Dieu creusèrent dans quelques endroits des fosses, communément nommées charniers, où l'on jetait cinq cents corps, et quelquefois, plus quand ils pouvaient en contenir davantage. Ils gisaient là, confondus pêle-mêle, deminus, souvent même sans aucun vêtement. Les carrefours, les fossés dans les champs servaient aussi de cimetières.

« D'autres fois, des malheureux entendaient dire que certaines provinces étaient traitées moins rigoureusement; ils abandonnaient donc leur pays, mais ils défaillaient en chemin et mouraient sur les routes. Ce fléau redoutable exerça pendant trois ans ses ravages, en punition des péchés des hommes. Les ornements des églises furent sacrifiés aux besoins des pauvres. On consacra au même usage les trésors qui avaient été depuis longtemps destinés à cet emploi, comme nous le trouvons écrit dans les décrets des Pères. Mais la juste vengeance du Ciel n'était point satisfaite encore, et dans beaucoup d'endroits les trésors des églises ne purent suffire aux nécessités des pauvres. Souvent même, quand ces malheureux, depuis longtemps consumés par la faim, trouvaient le moyen de la satisfaire, ils enflaient aussitôt et mouraient. D'autres tenaient dans leurs mains la nourriture qu'ils voulaient approcher de leurs lèvres; mais ce dernier effort leur coûtait la vie, et ils périssaient sans avoir pu jouir de ce triste plaisir. Il n'est pas de paroles capables d'exprimer la douleur, la tristesse, les sanglots, les plaintes, les larmes des malheureux témoins de ces scènes désastreuses, surtout parmi les hommes d'Église, les évêques, les abbés, les moines et les religieux. On croyait que l'ordre des saisons et les lois des éléments qui jusqu'alors avaient gouverné le monde étaient retombés dans un éternel chaos, et l'on craignait la fin du genre humain. Mais

ce qu'il y a de plus prodigieux, de plus monstrueux, au milieu de ces maux, c'est qu'on rencontrait rarement des hommes qui se résignassent, comme ils le devaient, à subir cette vengeance secrète de la Divinité avec un cœur humble et contrit, et qui cherchassent à mériter le secours du Seigneur en élevant vers lui leurs mains et leurs prières. On vit donc s'accomplir alors cette parole d'Isaïe : Le peuple n'est point retourné vers celui qui le frappait (1). »

Telles étaient les longues calamités qui pesaient sur les peuples, en ces temps dont il ne faut dissimuler ni les épreuves ni l'ignorance. Il ne nous appartient pas de sonder les jugements de Dieu, mais le témoignage des chroniques semble attester que ces fléaux étaient envoyés aux hommes comme autant d'avertissements douloureux destinés à les rattacher à celui qui châtie et qui console. Quand les nations sont plongées dans les ténèbres de la barbarie, elles n'ouvrent les yeux, elles ne comprennent que si Dieu se révèle en frappant de grands coups, et l'humanité, que Dieu dirige, n'avance, ne s'instruit et ne devient meilleure qu'en marchant dans la voie des larmes. Les légendes et les annales de cette terrible époque nous disent bien quelles furent les misères des populations, mais elles n'indiquent pas ce que firent les gouvernements pour adoucir de pareilles épreuves, pour atténuer le mal. Aucune trace n'est venue jusqu'à nous d'un acte d'administration générale qui ait eu pour objet de parer aux misères, de régulariser les

⁽¹⁾ Isaïe, chap. IX, v. 13.

secours, de venir en aide à la charité privée reconnue impuissante. Il est vraisemblable que toutes les provinces de l'Occident ne furent pas au même degré malheureuses; tout porte à croire que l'existence de routes, de canaux, de voies navigables, de moyens de circulation et de transport, eût remédié, en partie, au fléau et assuré une répartition plus exacte des ressources. La science agricole, si elle eût fait quelques progrès, aurait pu procurer quelques éléments de vie aux hommes et aux animaux, et, au lieu d'une immense famine, accompagnée d'incroyables horreurs, peut-être n'aurait-on eu à endurer que de longues et pénibles disettes. Le champ des hypothèses serait ici très-vaste, mais nous en aurons dit assez pour faire voir combien la barbarie et l'ignorance contribuaient à accroître et à aggraver, au onzième siècle, ces fléaux qu'il plaît à Dieu d'envoyer aux hommes pour les punir et non pour les détruire. Quoi qu'il en soit. cette terrible épreuve eut un terme vers le milieu de l'an 1033. « La bonté et la miséricorde du Seigneur, dit Glaber, ayant tari la source des pluies et dissipé les nuages, le ciel s'éclaircit et prit une face riante; le souffle des vents devint plus propice; le calme et la paix, établis dans toute la nature, annoncèrent aussi le retour de la clémence divine.

« Aussitôt on vit en Aquitaine les évèques, les abbés et des personnes de tous les rangs, dévouées à notre sainte religion, former des assemblées et des conciles. On y porta le corps d'un grand nombre de bienheureux, et une quantité prodigieuse de châsses contenant de saintes reliques; on fit savoir dans tous les évêchés que les prélats et les grands du royaume tiendraient en certains lieux des conciles pour le rétablissement de la paix et le maintien de la foi. Tout le peuple accueillit avec joie cette heureuse nouvelle.... Les décrets des conciles continrent la réforme des abus et réglèrent les offrandes pieuses qu'on avait résolu de consacrer au Seigneur tout-puissant. » Le chroniqueur mentionne ensuite quelques-unes des dispositions des nouveaux règlements adoptés d'après les conseils et par l'ordre des chefs du clergé de France. Le ravisseur ou l'usurpateur des biens d'autrui, atteint par l'autorité des lois, devait être dépouillé de ses biens ou puni de peines corporelles très-rigoureuses; le droit d'asile était maintenu en faveur des sanctuaires, excepté en faveur de celui qui aurait violé les lois relatives au respect de la paix; on décida que quiconque voyagerait dans la compagnie d'un clerc, d'un moine ou d'un religieux, serait à l'abri de toute violence. Raoul de Glaber ajoute : « Les évêques levaient leur bâton vers le ciel, et, les mains étendues vers le Seigneur, ils s'écriaient : Paix! paix! paix! en signe de l'éternelle alliance qu'ils venaient de contracter avec Dieu, alliance qui devait cimenter pendant cinq ans la paix entre tous les peuples de l'univers (1). » Il est manifeste qu'au sortir des crises fatales qui avaient bouleversé l'ordre et précipité les nations sur le penchant de leur ruine, l'Église, comme aux jours des invasions et de la barbarie, s'installait de nouveau au timon des affaires,

⁽¹⁾ Raoul de Glaber, cap. V, 1.

amendait et complétait la législation, et dotait encore nos ancêtres des bienfaits inséparables de la charité, de la civilisation et de la justice. La piété fervente des premiers Capétiens secondait cette tendance, et, dans ce sens, au lieu d'être la vertu de quelques hommes, elle s'élevait à la hauteur d'un devoir royal, d'une mission sociale.

Comme il n'était pas possible aux évêques d'arracher aux seigneurs le droit qu'ils regardaient comme le plus précieux, celui de la guerre privée, l'Église chercha à y remédier dans la mesure de ses forces : la paix de Dieu fut successivement proclamée et introduite par les synodes et les conciles dans la plupart des provinces. Comme on vient de le dire, elle ordonnait que les guerres particulières seraient suspendues ou interdites pendant cinq ans. La promulgation des décrets établissant la paix de Dieu était entourée d'une solennité destinée à agir profondément sur les âmes, et, lorsqu'une infraction était signalée aux évêques, la peine de l'excommunication était prononcée contre les coupables dans les termes suivants : « Nous excommunions les chevaliers de ce diocèse qui refusent ou qui ont refusé à leur évêque la paix qu'il demande. Qu'ils soient maudits, eux et ceux qui les aident à faire le mal! Maudites soient leurs armes, ainsi que leurs chevaux! Que leur demeure soit avec le fratricide Caïn, avec le traître Judas, avec Dathan et Abiron, qui ont été engloutis vivants dans les enfers! Et de même que ces flambeaux s'éteignent à vos yeux, que leur joie s'éteigne à l'aspect des saints anges, à moins qu'ils ne viennent à satisfaction avant

leur mort, et qu'ils ne se soumettent à une juste pénitence, selon le jugement de leur évêque. » Il fallait ces lugubres menaces, ce terrible appareil pour arrêter les violences des barons et des comtes féodaux, pour paralyser le bras toujours levé contre un ennemi et rendre un peu de sécurité aux serfs et aux pauvres tremblants sous le fardeau de leurs épreuves. On voit à chaque page des chroniques que l'on déroule que les misères sociales étaient alors encore plus grandes que les remèdes proposés par la charité et le courage des évêques.

Ainsi la royauté et la féodalité, exclusivement livrées aux soins militaires, abandonnaient à l'Église la législation et la police. La religion catholique, en face de l'abdication des pouvoirs temporels, préservait les peuples de l'anarchie et mettait un frein aux passions. Gérard, évêque de Cambrai, diocèse vassal de la Lorraine, et conséquemment de l'Empire, refusa de faire publier la paix de Dieu, alléguant qu'un pareil décret portait atteinte aux droits de la royauté et confondait la puissance séculière avec la puissance ecclésiastique. On lui répondit que ces raisons étaient peut-être bonnes en Lorraine, où la fermeté de Conrad maintenait l'ordre, mais qu'elles étaient nulles en France, où l'impuissance (imbecillitas) du roi laissait périr le royaume (1). Or, malgré le zèle des évêques et des peuples, la violence qu'il s'agissait de faire aux mœurs du pays, par l'établissement de la paix de Dieu, était trop grande pour que de pareils règlements sussent

⁽¹⁾ Chronique de Cambrai.

longtemps observés. Les guerres privées, contre lesquelles on s'élevait avec tant d'énergie, n'étaient, au demeurant, et en l'absence de toute garantie émanant d'un pouvoir central, qu'une administration sauvage de la justice, et comme la loi et le suzerain ne faisaient droit à personne, chacun maintenait par la force son propre droit. Aussi, à l'expiration du terme de cinq ans désigné par les conciles provinciaux, on substitua à la paix de Dieu la trève de Dieu, c'est-à-dire qu'au lieu de s'efforcer en vain d'arrêter l'essor de toutes les passions humaines, et de remplacer la justice du glaive par la charité chrétienne, on se borna à régulariser ces passions, à soumettre la guerre aux lois de l'humanité et de la pitié, et à laisser à quiconque manquait de garanties légales le droit de se faire justice, dans certaines limites et sous l'empire de différentes restrictions. On réserva des jours où la guerre serait permise; on statua que, du mercredi au lundi, il serait défendu à qui que ce fût de faire aucune violence à son ennemi, et de nuire à sa personne, à celle de ses vassaux ou à ses biens. Ainsi trois jours et deux nuits par semaines furent seuls abandonnés au droit de guerre, et encore plaça-t-on certains lieux sous la garantie d'une perpétuelle neutralité. Plus tard, cette trève de Dieu fut étendue à tout le temps entre l'Avent et l'Éphiphanie, et entre la Septuagésime et l'octave de Pâques. Les prêtres, les moines, les pèlerins, les cultivateurs, les animaux de labour, les semences apportées sur les champs, furent déclarés inviolables, et la vie de l'homme se trouva en quelque sorte partagée en deux périodes : l'une réservée à la

lutte, l'autre désormais pleine de sécurité (1031-1040).

Henri I^{er}, dont on accusait l'impuissante faiblesse, ne laissa promulguer ni la paix, ni la trève de Dieu, dans les diocèses du duché de France, qui constituait le domaine direct de la couronne. Tout porte à croire que, partageant les scrupules de l'évêque de Cambrai, il vit, dans cette innovation, une atteinte à ses droits de souverain politique. La conscience des peuples fut plus forte que son autorité.

Cette période avait été signalée par des événements qu'il importe de mentionner. On a vu plus haut que Rodolphe III, roi de la Bourgogne transjurane et de la Provence, avait rendu hommage de vassal à Henri II, empereur d'Allemagne. Rodolphe étant mort en 1032, ses neveux, ses cousins et ses autres parents revendiquèrent la possession de ses États, et il s'ensuivit une guerre entre eux et Conrad le Salique, guerre à laquelle prit part Eudes II, comte de Champagne, qui continuait à prétendre au royaume de la Bourgogne transjurane. Conrad le Salique prévalut dans cette guerre, et le vaste héritage de Rodolphe III fut réuni à l'Empire (1034). On sait qu'il embrassait toute la portion orientale de la France, depuis la Saône et le Rhône jusqu'à la mer et aux Alpes, et qu'au nombre des grands feudataires indisciplinés et remuants que Rodolphe léguait à l'empereur, figuraient les comtes de Bourgogne et de Maurienne, le marquis de Provence et les dauphins d'Albon, seigneurs déjà fameux, dont le fief, vassal de l'Empire, ne tarda pas à recevoir le nom de Dauphiné.

Eudes de Champagne, plus puissant que le roi de

France, son seigneur, n'était point assez fort pour tenir tête à Conrad le Salique, roi de Germanie, de Lorraine et de Bourgogne. Il osa néanmoins continuer la guerre, et, tandis que Conrad se mettait sur ses gardes du côté des Alpes, il attaqua soudainement la Lorraine fief de la Germanie. Au début de la campagne (1037), il se rendit maître du château de Bar et ravagea le diocèse de Toul. Sur ces entrefaites, des députés lombards arrivèrent près de lui, chargés de lui offrir, au nom des Milanais, le titre et les droits de roi d'Italie. Il les renvoya avec la promesse de les suivre de près à Milan, pour y recevoir la couronne des mains de l'archevêque Héribert. En attendant, il avait à achever la conquête de la Lorraine. Or, l'armée impériale, aux ordres de Gothelon, duc de la Lorraine inférieure (1) et vassal de Conrad, ne lui laissa pas le temps de poursuivre l'exécution de ces projets démesurés : elle le surprit non loin de Bar-le-Duc et lui présenta la bataille. Dans cette sanglante journée, Eudes de Champagne perdit la victoire et la vie (15 novembre 1037), et délivra par sa mort Henri Ier et Conrad le Salique d'un compétiteur remuant et dangereux. Eudes n'était âgé que de cinquante-cinq ans. Ses deux fils, Thibault et Étienne, se partagèrent sa succession : les comtés de Blois, de Chartres et de Tours échurent au premier; le second fut reconnu et proclamé comte de Troyes et de Meaux.

En France, on voyait disparaître d'autres feudataires

⁽¹⁾ Gozelin, duc de la première Rhétie. Hist. de Bourgogne. Congrég. de Saint-Maur.

non moins fameux. Robert le Magnifique, duc de Normandie, après avoir menacé l'Angleterre d'une invasion et forcé Alain, duc de Bretagne, à lui rendre hommage, s'était déterminé, selon la coutume de ses contemporains, à expier, par un pèlerinage à Jérusalem, les fautes, les violences et les meurtres dont il avait souillé sa vie. La chronique nous apprend qu'il manda Robert, son oncle, archevêque de Rouen, et les autres prélats de la duché de Normandie, et tous les barons et princes de ladite duché, et leur dit qu'il vouloit aller au saint sépulchre d'outre-mer en pèlerinage pour le salut de son âme. Sire, répondirent ceux-ci, ne le ferez vous pas. Qui nous garderoit et nous gouverneroit? Vous n'avez nul hoir de votre chair issu, si savez comme Alain, le comte de Bretaigne, et celui de Bourgogne, qui sont vos prochains de lignage, tiennent chacun d'eux entre les plus prochains. Si vous partez en Palestine, nous sommes perdus. Par ma foy! dit le duc, sans seigneur ne vous lairay-je pas. J'ai un fils qui croît, et il sera prudhomme, si à Dieu plaist. Si vous prie que le receviez en seigneur, car je le fais mon hoir, et voici Alain, comte de Bretagne, qui sera senechal de la duché, et le roi de France le gardera (1). Après ce discours, Robert quitta la Normandie, qu'il ne devait plus revoir, car on apprit bientôt qu'il était mort en route (1035); et aussitôt Alain entra avec une armée dans le duché pour mettre son pupille en possession de sa seigneurie, et le défendre contre Robert de Toisné, Roger de Montgommery et

⁽¹⁾ Chroniq, manuscr, de Normandie, Recueil des hist, de France, t. II, p. 336.

tous les autres seigneurs qui prétendaient à sa couronne.

Cet enfant en bas àge qu'Alain, duc des Bretons, protégeait ainsi contre des vassaux rebelles, n'était point le fils légitime de Robert le Diable; il avait eu pour mère une jeune paysanne de Falaise, nommée Harlette, et on le surnommait déjà Guillaume le Bâtard. Robert de Normandie n'avait point d'autre fils, et, nonobstant les réclamations armées des seigneurs, le bâtard succéda à son père, à défaut d'héritiers mâles nés d'un légitime mariage. Telle était encore, d'après les traditions scandinaves et teutoniques, la coutume des princes normands. Plus tard nous verrons le nouveau duc, émancipé par la guerre et plus redoutable que ses ancêtres, échanger son surnom contre un titre plus glorieux, et ceindre sa tête de la couronne d'Angleterre.

Foulques Nerra, comte d'Anjou, le belliqueux rival de Robert le Diable et du comte Eudes de Champagne, leur survécut de quelques années, bien qu'il fût déjà parvenu à un âge très-avancé. « Il avait, dit la chronique(1), gouverné ses États et jusqu'à sa vieillesse administré avec autant d'habileté que d'honneur... Vers la fin de sa vie, il céda le gouvernement de son comté à son fils Geoffroi, dit Martel. On ne saurait dire jusqu'à quel point ce dernier fut dur envers ses peuples et orgueilleux à l'égard de son père. » Comme il s'était révolté contre celui-ci, Foulques, quoique affaibli et glacé par l'âge, sentit son sang réchauffé par la colère, et, après avoir confondu les projets de son fils, il le

⁽¹⁾ Chroniq. de Malmesbury.

réduisit à faire plusieurs milles en rampant sur la terre et portant une selle sur son dos, pour se rendre à ses pieds. Le vieux Foulques, voyant ainsi venir à lui son fils rebelle, le frappa du pied en lui disant : Tu es vaincu. — Oui, répondit Geoffroi, mais par toi seul, parce que tu es mon père. » Cette réponse calma le vieillard, qui pardonna au jeune prince et lui rendit son gouvernement. La même année (1036), ce vieillard, si illustre à la guerre, se fit conduire à Jérusalem en pèlerinage, devant le sépulcre du Seigneur. Là, un de ses serviteurs lui mit sur les épaules un joug de bois, et, pendant qu'un autre le frappait de coups, il s'écriait : « Reçois, Seigneur, ton misérable Foulques, « ton fugitif, ton parjure! O Seigneur Jésus-Christ, « daigne recevoir mon âme repentante! » Ce ne fut qu'en 1040 que ce soldat pèlerin mourut à Metz; son fils Geoffroi-Martel lui succéda sans difficulté, et administra l'Anjou avec gloire.

La Flandre, dès cette époque, était un pays manufacturier, que l'industrie et le commerce enrichissaient, et qui rendait les autres contrées tributaires des produits de ses fabriques. Cette circonstance explique l'importance qu'avaient déjà les villes flamandes, et le rôle qu'une bourgeoisie riche, grossière et turbulente, commençait alors à jouer dans cette province populeuse. Aussi la féodalité était-elle moins fortement établie en Flandre que sur les bords de la Seine ou de la Loire, et les seigneurs, autant par calcul que par faiblesse, hésitaient-ils à faire sentir le joug à ces masses d'hommes presque civilisées par le bien-être matériel, et qui trouvaient dans la communauté de

leurs intérêts et de leurs moyens de résistance des ressources pour paralyser l'avidité ou les usurpations des grands. Une autre cause contribuait à multiplier dans la Flandre ces associations ou corporations, bases fondamentales de la bourgeoisie. Ce pays plat, et quelquefois abaissé au-dessous du niveau de la mer, était sujet à de fréquentes inondations et couvert de marécages. Peu à peu, à force de patience et d'efforts, l'agriculture parvint à conquérir sur les eaux la plus grande partie du territoire; les cultures nouvelles, les villages et les villes furent défendues par des digues ou par des enceintes de levées (polder), à la construction desquelles chacun contribuait, parce que de ces vastes travaux dépendait la prospérité ou la conservation de tous. Pour conduire à terme ces entreprises utiles, il fallait se concerter, s'entendre, établir des syndicats; et dès lors naissaient de toutes parts des associations ayant une existence régulière et pacifique, mais puissante. Ce sont des faits qu'il est bon de constater, parce qu'ils ont produit, comme une conséquence naturelle, l'organisation municipale, qui fit à toute époque l'une des principales forces de la Flandre, et dont les empreintes sont encore très-reconnaissables, en dépit des vicissitudes politiques.

Au midi de la Loire, l'histoire du Poitou et des peuples vassaux de cette province importante semblait se personnifier, pour ainsi dire, dans celle des comtes de Poitiers, qui prenaient également les titres de ducs d'Aquitaine et de Guienne. Ces seigneurs, après les ducs de Normandie, occupaient dans les Gaules une

place plus considérable encore que les rois de France. Héréditaires depuis l'an 880, ils s'étaient fait redouter et admirer de leurs voisins, soit par l'audace de leurs entreprises, soit par l'éclat, le faste et la supériorité de leur entourage. Dès l'ère capétienne, la cour de Guillaume Fier-à-Bras, comte de Poitiers, effaçait en éclat celle des autres souverains. Cet orgueilleux vassal avait bravé et vaincu Hugues Capet; c'était lui qui permettait que ses vassaux datassent ainsi leurs chartes: Régnant le roi Hugues et dans l'attente de Charles; ou: Du mois de mars, la seconde année de Charles; ou quelquefois : La cinquième année depuis qu'on espérait avoir Charles pour roi; formules diverses, hostiles à la légitimité capétienne, et qui protestaient toutes en faveur des droits du prince carlovingien exclu du trône. Une querelle soulevée entre lui et sa femme Emmeline fit naître une guerre civile qui désola pendant deux ans le Poitou, et qui ne fut apaisée que par l'intervention de quelques religieux (994). Guillaume le Grand, son successeur, mérita ce nom par l'étendue de sa domination; il joignit au duché d'Aquitaine, au Poitou, au Limousin, au pays d'Aunis et à la Saintonge, qui formaient l'héritage de son père, les apanages que lui apporta sa femme Almodis, veuve du comte de la Marche. Ses États ainsi agrandis s'étendaient de l'Océan au Rhône, et le rendaient le plus puissant des princes français; il en était d'ailleurs le plus éclairé; mais le nom de Grand qu'il porte dans l'histoire ne peut réellement s'appliquer qu'à ses domaines (1030). Son successeur, Guillaume le Gros, nous est peu connu, et il nous s'aut laisser de côté l'histoire obscure de ses

fils et petits-fils, pour arriver jusqu'à Guillaume IX, sous lequel l'Aquitaine brille d'un vif éclat et devient le foyer de la littérature provençale, déjà la plus brillante entre les littératures naissantes de l'Europe.

L'organisation féodale existait dans toute sa plénitude en Aquitaine, en Anjou, en Auvergne, et dans les contrées adjacentes. Tous les intérêts se trouvant hiérarchisés, en commençant par le seigneur suzerain et en descendant jusqu'aux serfs voués à la glèbe, l'histoire des ducs et des comtes, et celle de leurs familles, absorbe, pour ainsi dire, celle des peuples, comme dans une bataille les manœuvres subalternes et les exploits obscurs de toute l'armée disparaissent devant le génie, les fautes ou la personnalité des principaux capitaines. Le monde est ainsi, et il est inutile de protester contre une injustice qui est le fait de tous. C'est là, au surplus, ce qui nous explique pourquoi, à travers les querelles des princes et les rivalités des feudataires, nous voyons si rarement apparaître trace du peuple. On aurait dit qu'il ne se trouvait aucune nation au-dessous des chefs, et ce n'est guère que par l'existence de ces seigneurs qu'on devine celle de leurs sujets et de leurs vassaux. Toutefois, à défaut de détails précis sur l'histoire de ces derniers, les faits généraux qui la constituent subsistent et permettent d'en apprécier l'ensemble. On voit, par les progrès successifs des arts, de la langue, de la littérature et du bien-être matériel, que, pendant les onzième et douzième siècles, la civilisation faisait des pas rapides dans les pays situés entre les Pyrénées et la Loire. Les relations assez.fréquentes avec les Sarrasins d'Espagne avaient contribué à hâter les dévèloppements de l'industrie et du luxe; peu à peu les villes s'étaient agrandies, la noblesse s'était policée, et les campagnes regorgeaient de population et de produits agricoles. L'époque de la barbarie avait atteint son terme : un ordre social nouveau prévalait.

Vers le même temps, les comtes de Toulouse étaient parvenus à un tel degré de puissance que leur alliance était recherchée à la fois par les rois de France et d'Italie. En l'an 975, les domaines de cette maison avaient été divisés entre les deux branches. Guillaume Taillefer, fils de Raymond Ier, marquis de Gothie et comte du Rouergue, garda les comtés de Toulouse, de l'Albigeois et du Quercy; Raymond II eut le marquisat de Gothie, les comtés de Narbonne, de Béziers, Agde et quelques autres provinces peu importantes. Ce partage dura jusque vers le milieu du siècle suivant, époque à laquelle ces domaines furent réunis dans la seule branche des comtes de Toulouse. Le règne de Pons Ier, successeur de Guillaume Taillefer, fut assez long; mais il n'est guère marqué dans l'histoire que par des guerres civiles sans importance nationale. A sa mort, ses deux fils, Guillaume et Raymond, se partagèrent ses domaines : le premier eut le comté de Toulouse; l'autre, le petit État connu sous le nom de comté de Saint-Gilles; mais il y ajouta plus tard une partie de la Provence, apanage de sa femme, et les comtés d'Auvergne et de Rouergue, au gouvernement desquels il succéda comme héritier de la comtesse Berthe.

Les grands vassaux faisaient alors un trafic perpé-

tuel de leurs principautés, et l'esprit se rebuterait à suivre dans tous ses détails l'histoire des vicissitudes auxquelles furent soumis, à l'insu des populations peut-être, les seigneurs de troisième ordre qui relevaient des comtes de Poitou, de ceux de Toulouse, ou des souverains de Provence. Plusieurs de ces seigneurs firent hommage de leurs domaines au pape, et la plupart connaissaient à peine les rois de France; c'est assez dire qu'ils ne se croyaient guère tenus envers eux à l'obéissance féodale. Comme circonstance significative des mœurs de ce temps, on pourrait citer la longue guerre qui s'éleva, pour la possession de reliques, entre Bérenger, vicomte de Narbonne, et Guiffred, archevêque de cette ville, deux fois excommunié.

Le caractère distinctif des populations ibériennes, romaines et gothes, dont les débris couvraient le territoire situé au midi de la Garonne, du Tarn, des Cévennes, et même de la Durance, était une haine native et profonde contre les peuples du nord de la Loire. Toujours en lutte, toujours envahies, toujours livrées à d'horribles dévastations par les Français, qu'elles regardaient encore comme des barbares, ces nations méridionales se plaisaient à comparer le luxe, l'industrie et la civilisation dont elles jouissaient, à la grossièreté de ces races du Nord dont la guerre était le seul métier, qui parlaient un langage rude et méprisaient la poésie. Une fatale expérience de plusieurs siècles leur avait appris à les craindre, mais jamais à leur pardonner. Chaque fois qu'un prétexte leur était fourni de manifester leur répugnance pour la domination de leurs redoutables voisins, elles l'avaient

saisi à la hâte. Les derniers Carlovingiens et Hugues Capet ne s'étaient fait reconnaître d'elles que par la force des armes; chaque fois qu'un roi était élu, elles refusaient de le reconnaître, se fondant sur une légitimité qu'elles étaient les premières à nier lorsque leurs rancunes pouvaient s'accommoder d'une semblable politique. C'est ainsi que ces peuples avaient successivement refusé de reconnaître Rodolphe, Eudes, Charles-le-Simple, Louis d'Outre-Mer, Lothaire, Hugues Capet et son fils, se donnant toujours à Notre-Seigneur en attendant un roi, et toujours poursuivant le même but, celui de soustraire leur nationalité à l'oppression des rois septentrionaux. Mais c'était surtout dans les montagnes d'Auvergne et dans la région occidentale des Pyrénées que ces tendances se manifestaient avec énergie. Dans cette dernière contrée habitait le peuple libre des Basques, qui, n'ayant subi volontairement aucune domination, pas même celle des Romains, avait résisté jusqu'alors (et sous quelques rapports résiste encore) à la puissance des races gothes ou franques. Souvent unis avec la portion des Aquitains auxquels cette alliance avait fait donner le nom de Gascons, les Basques se retranchaient dans leurs montagnes inaccessibles; ils bravaient presque en sureté la souveraineté illusoire des Capétiens, et se rappelaient avec orgueil la victoire que leurs ancêtres avaient autrefois remportée à Roncevaux sur les paladins de Charlemagne. Au reste, ne perdons pas de vue que le résultat le plus naturel du gouvernement féodal avait été de déplacer et de transformer certaines tendances sociales. Les antipathies de races,

beaucoup affaiblies, subsistaient encore à quelques égards; mais elles se manifestaient sous une autre face. Les vieux souvenirs de la Gaule étaient entièrement effacés, mais les instincts de nationalités rivales leur survivaient, sans se rendre exactement compte de leur principe. Les grands feudataires, pour fortifier leur puissance et la populariser en quelque sorte, flattaient les préjugés des peuples de leurs domaines; mais ces peuples, bien mieux encore que leurs maîtres, tendaient à s'isoler de leurs voisins, à les humilier, à les piller. Les générations ne comprenaient pas pourquoi on leur avait légué entre elles des rancunes et des haines héréditaires, de peuple à peuple, de ville à ville; mais elles se haïssaient et se combattaient mutuellement, sans autre prétexte que les démêlés de leurs seigneurs. Ainsi ce n'était plus sous les noms de Romains, de Gaulois, de Francs, de Germains et de Saxons, ni même sous ceux plus modernes d'Aquitains ou de Normands, que les luttes s'engageaient entre ces races : on ne s'inquiétait guère de ces dénominations historiques; mais une portion des peuples gaulois se battait presque sans relâche, tantôt sous la bannière des comtes de Champagne et de Flandre, des duc de Lorraine, de Bourgogne et de Normandie; tantôt sous les ordres et à la suite des comtes d'Anjou, de Toulouse et d'Auvergne, des ducs de Gascogne, des marquis de Provence, et des seigneurs suzerains de Bordeaux, de Foix ou de Carcassonne. Là où l'on ne voyait que des guerres féodales et des discussions de préséance ou de familles princières, celui qui aurait sondé

jusqu'au cœur des choses aurait fini peut-être par entrevoir des querelles de race et des questions de nationalité. Il n'est pas toujours donné aux formes extérieures des gouvernements d'effacer du cœur des peuples les traditions, les mœurs et le culte du passé.

Sous le règne de Henri 1er, tandis que les populations commençaient à peine à oublier leurs longues misères, de dures épreuves pesèrent sur l'Église catholique. En l'an 1033, une faction romaine chassa le pape Jean XIX et entreprit même de le mettre à mort. L'empereur Conrad le Salique, étant venu à Rome à la tête d'une armée, le rétablit de vive force et soumit les rebelles. Or, la même année, Jean XIX étant mort, après avoir tenu le saint-siége plus de neuf ans, on ordonna à sa place Théophylacte, son neveu, fils d'Albéric, comte de Tusculum, et à peine âgé de douze ans. Ce fut à prix d'argent que les partisans de cet enfant achetèrent les suffrages et lui acquirent la papauté. Théophylacte prit le nom de Benoît IX, et affligea le monde par le spectacle de ses désordres et de ses vices. La simonie alors marchait tête haute, l'exemple de la débauche descendait sur le clergé, et l'éclat du scandale avertissait une fois de plus les fidèles que l'Église est sainte, et qu'elle peut triompher du plus grand des dangers, c'est-à-dire du malheur d'avoir à sa tête des chefs indignes d'elle.

Fatigués d'être soumis au gouvernement de Benoît IX, les Romains se soulevèrent, le chassèrent de leur ville, et élurent à sa place (1044) Jean, évêque de Sabine, sous le nom de Sylvestre III. Or, quelle que fût l'indignité de Benoît IX, il n'appartenait pas à une émeute

de le déposer ni de le remplacer, et Sylvestre III ne pouvait avoir d'autre caractère que celui d'un antipape. Trois mois après cette révolte, Benoît IX, appuyé par sa puissante famille, rentra en vainqueur dans Rome; puis, se voyant méprisé du clergé et du peuple, il céda le pontificat à l'archiprêtre Jean Gratien, et se retira pour s'abandonner plus librement à ses plaisirs. Jean Gratien prit le nom de Grégoire VI (1045): c'était un homme pieux et animé de bonnes intentions, et qui, pour assurer à son prédécesseur Benoît IX des moyens d'existence, s'était engagé à lui payer une pension de quinze cents livres de deniers. Lorsque ce pape monta dans la chaire de saint Pierre, il fut affligé des maux qui pesaient sur l'Église et sur la papauté elle-même, et, pour ne parler qu'au point de vue temporel, il trouva le saint-siége dépouillé de ses revenus et l'Italie en proie à la violence et au pillage. A Rome même tout était plein d'assassins et de voleurs; on tirait l'épée jusque sur les autels et les tombeaux des Apôtres, pour enlever les offrandes dès qu'elles y étaient déposées, et pour les employer soit à de coupables festins, soit à l'entretien des courtisanes. Voilà quels étaient les maux qu'entraînait l'ordre féodal, ou qui, pour mieux dire, étaient la conséquence des prétentions du patriciat, des factions et des empereurs, à influer sur le choix des papes et à mettre à l'encan le pontificat suprême. Connaît-on de plus énergiques arguments en faveur du système de l'indépendance temporelle de la papauté, appuyée sur un pouvoir vraiment respecté, vraiment fort? Quoi qu'il en soit, telles étaient

les misères qui pesaient sur l'Église au onzième siècle, et Hildebrand tardait à venir.

Henri le Noir, roi de Germanie, fils et successeur de Conrad le Salique, se rendit en Italie dans le but d'aplanir les graves difficultés qui s'élevaient au sujet des papes. Il paraît qu'indépendamment du vertueux Grégoire VI, Benoît IX et Sylvestre III persistaient à revendiquer ce titre. Vers la fête de Noël, en 1046, un concile fut tenu à Sutri, près de Rome. Les patriarches, les métropolitains, les évêques et les abbés s'y trouvèrent réunis en grand nombre, sous la présidence de Grégoire, et en présence d'Henri le Noir. Sylvestre III, réputé antipape, fut unanimement re-jeté, et de plus dépouillé de la dignité épiscopale. Benoît IX, déclaré abdicataire, fut considéré comme étranger au débat, et il ne fut pas même question de ses prétendus droits. Quant à Grégoire VI, comme on lui imputait d'avoir, même avec des intentions pures, déterminé son prédécesseur, à prix d'argent, à renoncer au pontificat suprême, il fut respectueusement mis en demeure de fournir des explications sur les circonstances qui avaient précédé ou accompagné son avénement. Lorsque le pape eut parlé, les évêques lui répondirent : « Il vaut mieux vivre pauvre et demeurer éternellement riche avec saint Pierre, pour l'amour duquel vous avez agi, que de périr avec Simon le Magicien, qui vous a trompé. » Ce langage toucha le cœur du pontife, et Grégoire VI s'étant levé déposa les marques de sa dignité et prononça contre lui-même la sentence de condamnation qui fut immédiatement confirmée par le concile. Le siége

apostolique étant devenu vacant par l'abdication de Grégoire VI, Henri le Noir vint à Rome avec les évêques qui avaient tenu le concile de Sutri, et là, avec le consentement des Romains et des Allemands, il fit élire pape l'évêque de Bamberg, Suidjer, Saxon de naissance. Ce dernier prit le nom de Clément II, fut sacré à Rome le jour de Noël, et, ce jour-là même, le nouveau pontife couronna empereur le roi de Germanie.

La mort de Conrad le Salique avait eu lieu en 1039, et aucun obstacle n'avait retardé l'avénement de son fils Henri le Noir à l'Empire. Quatre duchés, la Bavière, la Franconie, la Carinthie, la Souabe, se trouvaient directement dans la main de ce jeune prince. La Saxe et la Lorraine, dont il était seigneur suzerain, conservaient des chefs particuliers, vassaux de la Germanie. L'un de ces grands feudataires de l'Empire, Godefried, duc de la Lorraine supérieure, ambitionna l'autre partie de la Lorraine, et, pour la mettre sous sa loi, fit alliance contre l'empereur avec Baudouin, comte de Flandre. Henri leva une armée, marcha au-devant du rebelle, le dépouilla de son fief, et donna la Lorraine à Gérard d'Alsace, d'où sont descendues les deux illustres familles de Lorraine et d'Autriche. Peu de temps après, Henri le Noir plaça d'autres grands vassaux à la tête des fiefs qu'il gouvernait directement, et au nombre desquels nous venons de citer la Carinthie, la Souabe et la Bavière. Du vivant de son père Conrad, Henri avait été associé à la couronne, à la demande expresse des feudataires bourguignons; son mariage avec Agnès de Poitiers,

qui était alliée à plusieurs puissantes familles de Bourgogne, contribua à affermir sa suzeraineté et ses droits sur les provinces transjuranes, en d'autres termes sur le Lyonnais, le Dauphiné et l'ancien royaume d'Arles et de Provence.

Le règne du roi de France Henri Ier s'écoulait dans l'obscurité, et sans qu'un acte vraiment royal, sans qu'une manifestation de pouvoir utile aux peuples signalàt cette longue période aux respects de la postérité. Prince à peu près ignoré des souverains de son temps, effacé par ses grands vassaux Robert de Normandie, Guillaume d'Aquitaine, Eudes de Champagne, Foulques d'Anjou, Baudouin de Flandre, relégué dans la pratique des vertus domestiques et dans les exercices de la piété privée, rien ne le distinguait des monarques de la décadence mérovingienne, et comme eux, peut-être, il eût été flétri du nom de fainéant, si la race de Hugues Capet eût perdu le trône et si son histoire eût été écrite par des plumes ennemies. Les tentatives qu'il fit pour affaiblir ses vassaux portèrent l'empreinte de la ruse et de l'impuissance, et n'eurent aucun caractère de grandeur; c'est à peine si les contemporains les racontent. Quant aux événements qui se rattachèrent à sa personne. nous n'avons guère à parler que de son mariage avec la princesse Anne, fille de Jeroslaw, duc de Moscovie et petit-fils de Wladimir. C'est pour la première fois que le nom de la Russie se trouve mêlé aux annales de la France.

Les anciens ne nous ont rien transmis sur les premiers habitants de cette contrée, et nous savons seulement qu'après les avoir d'abord nommés Scythes ils les appelèrent plus tard Sarmates. On distinguait ces barbares en Roxolans et en lazyges, et quelques auteurs assurent qu'ils ne firent qu'un peuple avec les Slaves. Ces derniers avaient construit Novogorod, ville gouvernée en république et dont la puissance avait été fort célèbre dès les premiers siècles du moyen âge. « Qui peut résister à Dieu et à Novogorod « la Grande? » disait-on proverbialement. La seconde ville des Russes était Kiow (1), bâtie, au cinquième siècle, sur le Dniéper.

Vers la fin du neuvième siècle, les Slaves de la Russie et de la Pologne étaient encore plongés dans les ténèbres de la barbarie et du paganisme. En ce temps-là, des étrangers d'origine suédoise, et qu'on appelait Warègues (2), vinrent s'établir dans le golfe de Finlande, et les Slaves du Nord leur dirent : « Notre « pays est vaste et riche, mais la justice y manque; « venez nous gouverner selon les lois. » Leur appel fut entendu, et ce ne fut pas pour la dernière fois que les notions de l'humanité et de la justice vinrent de l'étranger sur le territoire des Russes. Quelques années plus tard, ces peuples s'étaient déjà fait redouter des empereurs grecs, leurs voisins, au midi, et, à l'exemple des Huns, des Goths et des Hongrois, leurs devanciers, ils commençaient leur politique éternelle qui est de convoiter Constantinople et le Bosphore.

(1) Les Russes prononcent Tchiof.

⁽²⁾ Whar, War, guerre: on voit que ce no m avait la signification de celui des Germains (wher-Man).

Vers la fin du dixième siècle, un de leurs princes, Wladimir le Grand, réunit sous son sceptre les diverses provinces de sa nation, attaqua la Pologne, conquit la Russie Rouge (la Galicie), occupa la Livonie et étendit les bornes de ses États jusqu'à la mer Baltique. Après avoir passé la plus grande partie de sa vie dans les pratiques de la guerre, du meurtre, de la débauche et du paganisme, Wladimir ouvrit les yeux et reconnut tout ce qu'il y avait de honteux dans ses actes et dans ses croyances. S'étant rendu maître de Cherson, il offrit la paix aux empereurs grecs Basile et Constantin, et leur demanda Anne leur sœur en mariage. La main de cette princesse lui fut accordée, à la condition qu'il se ferait chrétien. Il accepta. L'empire de Russie honore en lui son premier saint et son glorieux fondateur. Ce fut la petite fille de ce prince, Anne, fille du Moscovite Jeroslaw, qui épousa Henri Ier et prit rang dans l'histoire comme reine de France.

Henri I^{er} recueillit peu d'honneur et peu de gloire des entreprises à l'aide desquelles il chercha à profiter de l'inexpérience et de la jeunesse de Guillaume le Bâtard, son vassal, pour lui enlever quelques lambeaux du duché de Normandie. « L'inique roi Henri, dit une chronique, entraîné par les instances des hommes les plus pervers, se brouilla avec le duc Guillaume et conçut contre lui la haine la plus terrible. Comme il attaquait la Normandie par des outrages difficiles à supporter, Guillaume, à qui appartenait la défense de ce pays, s'avança contre lui, témoignant cependant beaucoup d'égards à leur an-

cienne amitié et à la dignité royale. Ayant toujours cela présent devant les yeux, il évitait, autant que lui permettait l'extrême nécessité, d'en venir aux mains avec l'armée du roi, et retenait souvent, par ses ordres et par ses prières, les Normands très-avides de faire subir à la dignité royale la honte d'une défaite. Un jour on connaîtra mieux quelques-unes de ses magnanimes actions; on saura avec quel courage il méprisait les épées des Français et de tous ceux que l'édit du roi avait rassemblés contre lui (1). » En l'an 1047, Guillaume le Bâtard, déjà âgé de vingt ans, eut à se défendre contre de dangereux compétiteurs. Renaud, fils d'Othe Guillaume, comte de Bourgogne(2), avait épousé une fille de Richard II, duc de Normandie, et prétendait avoir droit de succéder à ce grand fief de préférence à un bâtard. Son second fils Guide, qui, du vivant et des mains de Robert le Diable, avait obtenu, comme vassal, des fiefs considérables dans le même duché, se mit à la tête de la grande majorité des seigneurs normands et entreprit de déposséder Guillaume. Celui-ci obtint du roi Henri, son suzerain, un renfort de trois mille hommes; puis il leva des troupes et remporta sur ses ennemis, au Val-des-Dunes, une victoire décisive. L'année suivante (1048), Geoffroi Martel, duc d'Anjou, ne craignit pas de l'attaquer et de lui enlever Domfront. Guillaume prit les armes, investit Domfront, et, pendant qu'il laissait un corps autour de cette forteresse

⁽¹⁾ Guillaume de Poitiers, Vie de Guillaume le Conquérant.

⁽²⁾ La Franche-Comté.

pour en maintenir le blocus, il se porta sur Alençon et en fit le siége. Les habitants de cette ville ayant osé diriger contre lui des railleries injurieuses (1), il fit couper les pieds et les mains à trente-six d'entre eux dont il s'était emparé, et lança ces tristes débris dans la place au moyen d'une machine de guerre. Peu de temps après, la garnison de Domfront, saisie de terreur, mit bas les armes et lui livra le château. Vers l'an 1053, ce même Guillaume se rendit à Bruges et y sollicita la main de Mathilde, fille de Baudouin, comte de Flandre, et d'Adèle de France, sœur du roi Henri. Ayant, dit-on, appris que Mathilde avait déclaré qu'elle n'épouserait jamais un bâtard, il l'attendit à la sortie de l'Église, et, s'il faut en croire l'invraisemblable récit de la chronique de Tours, il la battit jusqu'à ce qu'elle eût donné son consentement. Quoi qu'il en soit, ce mariage augmenta considérablement sa puissance.

Vers le même temps (1047-1050), le royaume fut troublé par un nouveau scandale dont l'Église eut à gémir. Bérenger, archidiacre d'Angers, homme vaniteux et avide de renommée, eut la coupable démence de vouloir se faire un nom en attaquant l'un des dogmes qui servent de base à la foi catholique, celui de la présence réelle de N. S. Jésus-Christ dans le sacrement de l'Eucharistie. Cette hérésie avait été pour la première fois introduite, au neuvième siècle, par Jean Scot Érigène, et dès cette époque elle avait été

⁽¹⁾ Ils l'appelaient : La peau! la peau! par allusion à sa mère Harlette, que l'on disait fille d'un corroyeur.

rejetée et frappée d'anathème. Bérenger la releva pour son compte, mais la doctrine impie qu'il osa subsistuer aux enseignements et à la tradition constante de l'Église fut accueillie par une indignation presque universelle. Le célèbre Adalmann, autrefois son condisciple, lui écrivit que l'Allemagne et l'Italie tout entière repoussaient ses erreurs comme absolument contraires à la sainte Église et à la foi, parce qu'il annonçait et croyait « que l'Eucharistie n'est « pas le vrai corps de Jésus-Christ, ni son vrai sang, « mais une similitude et une figure. » Adalmann se bornait à cet avertissement affectueux; mais Hugues, évêque de Langres, usant d'une moins grande indulgence, rédigea et rendit en quelque sorte publique une réfutation dirigée contre l'hérésiarque. S'adressant à Bérenger il lui disait, avec l'autorité du haut ministère épiscopal : « Vous scandalisez l'Église par votre erreur; » et il ajoutait : « Comme le Verbe de Dieu était invisible dans sa chair et dans son humanité, encore qu'il se fût fait homme, ainsi cette même chair, étant devenue en quelque façon invisible parce qu'elle repose maintenant et habite dans le Verbe, a été de nouveau cachée, par un conseil de miséricorde, sous les qualités du pain et du vin, comme un moyen nécessaire pour pouvoir servir d'aliment aux hommes; ce qui ne cache pas toutefois la vérité de cette même chair de Jésus-Christ aux yeux fidèles et spirituels. » Une voix plus éloquente encore se fit entendre pour réfuter l'hérésie de Bérenger : le célèbre Lanfranc, alors prieur de l'abbaye du Bec, combattit hautement sa doctrine au concile de Verceil, et cette assemblée

la condamna d'un consentement unanime. La même année (1050), un autre concile fut tenu à Paris, en présence du roi Henri Ier; l'hérésie de Bérenger y fut de nouveau anathématisée, ainsi que le livre de Jean Scot Érigène qui en avait été la source, et le concile déclara, en outre que, « Si Bérenger ne se « rétractait, lui et ses sectateurs, toute l'armée de « France, ayant à la tête le clergé revêtu des habits « de son ordre, irait les chercher quelque part qu'ils « fussent, et les assiéger jusqu'à ce qu'ils se soumis-« sent à la foi catholique, ou qu'ils fussent pris pour « être punis de mort. » Telle fut la conclusion du concile de Paris; on voit que cette assemblée, à l'exemple de ce qui s'était passé sous les deux premières races, donnait à ses décisions force de loi civile. Quoi qu'il en soit, quelques années plus tard, le pape Nicolas II assembla un autre concile à Rome. Bérenger y comparut, n'osa y soutenir son erreur, et promit de souscrire la profession de foi qui serait dressée par le concile; elle était conçue en ces termes: « J'anathématise toutes les hérésies, nommément celle dont j'ai été accusé. Je proteste de cœur et de bouche que je tiens, touchant l'Eucharistie, la foi que le pape et le concile m'ont prescrite, selon l'autorité des Évangiles et de l'Apôtre, savoir : que le pain et le vin que l'on offre sur l'autel sont, après la consécration, le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ.» Bérenger confirma par serment cette profession de foi, et jeta lui-même au feu les livres qui contenaient ses erreurs. Quelque temps après, on s'aperçut qu'il variait, et qu'il soutenait que la substance du pain

n'était pas changée en celle du corps de Jésus-Christ, mais que le pain restait uni au corps de Notre-Seigneur. C'était le dernier retranchement de cet hérésiarque; mais l'Église, qui suit toujours les hérétiques pas à pas, pour condamner les erreurs à mesure qu'elles se manifestent, après avoir si bien établi la présence réelle dans la première profession de foi, en proposa une seconde où le changement de substance était plus distinctement exprimé. Bérenger la souscrivit encore, et confessa que le pain et le vin qu'on met sur l'autel sont, par la vertu toute-puissante des paroles de Jésus-Christ, changés substantiellement en la vraie et propre chair de Notre-Seigneur et en son vrai sang, en sorte que le corps qu'on y reçoit est le même qui est né de la Vierge Marie, qui a été attaché à la croix, et qui est assis à la droite du Père.

La rétractation de Bérenger, l'indignation que sa tentative souleva de toutes parts dans le monde chrétien sont autant de circonstances qu'il importe de bien constater, parce qu'elles impliquent nécessairement que cette hérésie était nouvelle, qu'elle remontait tout au plus à Scot Érigène, et qu'elle avait contre elle la papauté, l'épiscopat, les clercs, le peuple, et tout ce qui constitue sur la terre l'assemblée des saints. Quatre ou cinq siècles plus tard, Luther et Calvin exhumeront à leur tour cette arme rouillée et reléguée dans le vieil arsenal du mensonge; mais ils n'établiront jamais avec autorité, en présence des faits et de l'histoire, qu'il y ait eu dans les annales de l'Église, de Judas Iscariote à Bérenger et de Bérenger à Wicleff, un seul moment durant lequel l'Église ait hésité à pro-

clamer, à confesser et à reconnaître la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrement adorable de l'Eucharistie. Tel fut le rôle de Bérenger l'hérésiarque. Or, dans cet homme habitué à se rétracter et à se parjurer, des écrivains modernes, trop nombreux, se plaisent à chercher et à découvrir l'un des *libres penseurs* qui, selon eux, honorent l'esprit humain. Il était de notre devoir de le faire descendre à une moins haute place (1).

- (1) « Tous les écrivains du onzième siècle qui ont attaqué Bérenger attestent que sa doctrine était une nouveauté, que personne ne l'avait encore soutenue, à l'exception de Jean Scot Érigène, au neuvième siècle, et qu'elle fut condamnée dès qu'elle osa se montrer ; elle le fut de même au concile de Latran, composé de cent treize évêques, l'an 1059.
- « Quelques efforts qu'eussent faits les Bérengariens pour répandre leur doctrine en France, en Italie, en Allemagne, les auteurs contemporains témoignent qu'ils étaient en petit nombre, et l'on ne peut pas prouver qu'il en restât encore lorsque Luther et Calvin parurent. Quoique le onzième siècle ne soit pas l'un des plus éclairés, il ne faut pas croire ce que disent les protestants, que Bérenger fut très-mal réfuté et n'eut contre lui que des moines. Les évêques de Langres, de Liége, d'Angers, de Bresse, et l'archevêque de Rouen écrivirent contre lui; leurs ouvrages subsistent encore. Le Traité du Corps et du Sang du Seigneur, par Lanfranc, archevèque de Cantorbéry; celui de Guitmoud, évèque d'Averse, près de Naples; celui du prêtre Alger, scolastique de Liége, sous le même titre, sont des ouvrages savants et solides. Érasme en faisait grand cas et les préférait à tous les écrits polémiques qui avaient paru sur cette matière dans le seizième siècle. Bérenger se sentit incapable d'y répondre et fut obligé d'avouer sa défaite. Les lettres et les fragments qui nous restent de ses ouvrages ne donnent pas'une haute idée de ses talents, encore moins de sa bonne foi:
- « Dans les Vies des Pères et des Martyrs, t. III, il y a une notice exacte de la vie et des erreurs de Bérenger et des ouvrages qui furent écrits contre lui, pages 534 et suivantes; on en trouve un détail encore plus ample dans l'Histoire de l'Église gallicane, t. VII, l. 20 et 21.
 - « La manière dont Mosheim en a parlé, Histoire ecclésiastique du

Vers l'an 1059, Henri le, imitant la politique de son père et de son aïeul, et cherchant à assurer dans

onzième siècle, 2^e part., c. 3, § 13 et suiv., montre à quel excès un homme, éclairé d'ailleurs, peut porter l'aveuglement systématique. Il dit d'abord que Bérenger était renommé pour son savoir et pour la sainteté exemplaire de ses mœurs : il n'a pas cru pouvoir se dispenser de donner quelques grains d'encens à un hérétique. Mais le savoir de Bérenger est fort mal prouvé par ce qui reste de ses écrits, et sa sainteté encore plus mal par trois parjures consécutifs.

« Mosheim prétend qu'avant ce siècle l'Église n'avait encore rien décidé sur la manière dont Jésus-Christ est dans l'Eucharistie, et que chacun en croyait ce qu'il jugeait à propos. Si cela était vrai, il s'ensuivrait déjà que Bérenger était fort téméraire de vouloir expliquer un mystère que l'on s'était contenté de croire simplement et sans vouloir le pénétrer; mais la vérité est que jusqu'alors la croyance de l'Église catholique avait été la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, comme l'attestent tous ceux qui écrivirent contre Bérenger. Ce qui avait été écrit au neuvième siècle contre cette vérité par Jean Scot Érigène n'avait eu aucune suite et n'avait point eu de partisans. Bérenger lui-même n'a jamais osé prétendre qu'il soutenait le sentiment commun des fidèles, et que les évêques qui le condamnaient étaient des novateurs. Aucun écrivain de son siècle n'a osé prendre la plume pour le défendre.

« Parce que Grégoire VII traita Bérenger avec plus de ménagement que ses prédécesseurs, Mosheim le soupçonne d'avoir embrassé la même opinion; nous prouverons le contraire. Grégoire, avant d'être pape, avait assisté, en qualité de légat, au concile de Tours, l'an 1054, où Bérenger avait rétracté ses erreurs. En 1059, sous Victor II, dans un concile de Rome composé de cent treize évêques, Bérenger fit profession de croire que le pain et le vin offerts à l'autel sont, après la consécration, non-seulement un sacrement, mais le vrai corps et le vrai sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ; que ce corps est touché par les mains des prêtres, non-seulement en forme de sacrement, mais réellement et en vérité. Mosheim dit « que cette doctrine était absurde et insensée. » En 1063, un concile de Rouen déclara, contre ce même hérétique, que, « dans la consécration, le pain, par la puissance divine, est changé en la subtance de la chair née de la sainte Vierge, et que le vin est changé véritablement et substantiellement au sang répandu pour la rédemption du monde. »

« L'an 1078, sous Grégoire VII, dans un concile de Rome, Berenger

sa famille la royauté encore mal affermie, crut devoir associer à son pouvoir et faire solennellement recon-

signa, sous la foi du serment, que le pain posé sur l'hôtel devenait, par la consécration, le vrai corps de Jésus-Christ, et que le vin devenait le vrai sang qui avait coulé de son côté. De là Mosheim conclut que Grégoire VII renonçait à la confession de foi de l'an 1059, et qu'il la révoquait, quoiqu'elle eùt été solennellement approuvée par un pape dans un concile. Il est cependant évident que cette seconde formule n'est différente de la première qu'en ce qu'elle exprime la transsubstantiation beaucoup plus clairement.

« L'année suivante, dans un autre concile, Bérenger protesta de croire que le pain et le vin, par la prière et par les paroles de notre Rédempteur, étaient substantiellement changés dans le vrai et propre corps et sang de Jésus-Christ; ce sont les mêmes expressions que celles du concile de Rouen. Mais Bérenger ne fut pas plus fidèle à cette protestation qu'aux deux précédentes.

« Comme Grégoire VII ne fit point de nouvelles poursuites contre Bérenger, Mosheim en conclut qu'il ne lui sut point mauvais gré de sa perfidie, et que probablement il pensait comme lui. Par la même raison, il devait conclure que les évêques de France embrassèrent aussi le parti de Béreuger, puisque, malgré sa troisième rechute, ils ne prononcèrent point de nouvelles condamnations contre lui; on se contenta de réfuter ses erreurs d'une manière qui le réduisit au silence.

« Suivant un écrit de Bérenger, Grégoire VII lui dit : Je ne doute point que vous n'ayez de bons sentiments touchant le sacrifice de Jésus-Christ, conformément aux Écritures. De là Mosheim conclut encore que ce pape penchait vers l'opinion de cet hérétique. Mais cette opinion étaitelle véritablement conforme à l'Écriture sainte, et, selon cette opinion, l'Eucharistie pouvait-elle être appelée un sacrifice? Voilà comme on s'aveugle par intérêt de système.

« Mosheim tourne en ridicule les écrivains catholiques qui ont voulu persuader que Bérenger s'était converti; mais lui-même en fournit les preuves. Il dit que ce personnage laissa en mourant une haute opinion de sa sainteté: en aurait-on jugé ainsi si on l'avait encore cru hérétique? Il dit que les chanoines de Tours honorent encore sa mémoire par un service qu'ils font tous les ans sur son tombeau; certainement ils ne le feraient pas si l'on n'avait pas été persuadé dès lors que Bérenger était mort dans la communion de l'Église. Il dit que Bérenger, dans son ou-

naître, en qualité de roi, son fils Philippe, à peine âgé de sept ans. Cette cérémonie eut lieu à Reims, dans une assemblée où se trouvaient réunis l'élite des prélats, des nobles, des barons et des chevaliers du royaume et des provinces vassales. « La messe commencée, dit la chronique, et avant la lecture de l'épître, l'archevêque se retourna vers le nouveau roi, lui exposa la foi catholique, lui demanda s'il y croyait et s'il voulait la défendre; puis, lorsqu'on eut apporté la profession de foi par écrit, le jeune roi, âgé de sept ans, la lut à haute voix, en ces termes : « Moi « Philippe, qui serai bientôt, par la grâce de Dieu, « roi des Français, je promets devant Dieu et ses « saints, dans le jour de mon sacre, que je conser-« verai et défendrai, selon mon pouvoir, à chacun de « vous, le privilége canonique, la foi et la justice dues, « et que j'accorderai la juste dispensation des lois « qui appartiennent à mon autorité. Avec l'aide de « Dieu, je vous défendrai, ainsi qu'un roi doit dé-« fendre tout évêque dans son royaume, et toute « Eglise qui lui est commise. » Alors, dit encore la chronique, Guillaume, archevêque de Reims, prenant la crosse de saint Rémi, « exposa que c'était à lui qu'appartenait le droit de proclamer et de sacrer le roi, depuis que saint Rémi avait baptisé et sacré Clovis;

vrage, demande pardon à Dieu du sacrilége qu'il a commis à Rome, en se parjurant : cela ne prouve pas qu'il persévérait encore dans ses erreurs. Le moine Clarius, Richard de Poitiers, l'auteur de la chronique de Saint-Martin de Tours, Guillaume de Malmesbourg, attestent que Bérenger mourut repentant et converti. Ce témoignage des contemporains doit prévaloir sur les vaines conjectures des protestants. » (Bergier, Dictionn. de Théologie, art. Bérengariens,)

il fit voir ensuite comment le pape Hormisdas donna à saint Rémy la primauté de toute la Gaule... Ensuite, avec le consentement du roi Henri, il proclama roi Philippe.... et les soldats et le peuple, les grands et les petits, firent entendre trois fois cette acclamation unanime : Laudamus, volumus, fiat! » C'est ainsi que les Capétiens se plaisaient à habituer la France au respect de leurs droits.

L'année suivante, le 29 août 1060, le roi Henri I^{er} mourut, laissant la réputation d'un prince clément et juste, d'un soldat intrépide et hardi; et nous avons vu cependant que, durant un long règne, il se trouva hors d'état de faire servir ses qualités et ses droits à l'amélioration et au bonheur de son peuple. Ce fut moins sa faute que celle des institutions féodales sous l'empire desquelles il était contraint de fléchir.

PHILIPPE I^{er}.

(1060 — 1108.)

PREMIÈRE PÉRIODE DU RÈGNE.

Sous un prince indolent et médiocre, livré aux satisfactions de ses vanités et de ses plaisirs, la France restera longtemps étrangère aux grands conflits dont l'Europe sera le théâtre; et toutefois, l'impulsion étant donnée au monde, des pas considérables ne tarderont pas à être faits dans la voie du progrès, des transformations sociales et de l'affermissement des institutions. Qu'importe que le roi reste en dehors de ce mouvement général? Nous écrivons l'histoire du pays, et non celles des princes et des cours.

A la mort de son père, Philippe, fils de Henri Ier, déjà associé à la royauté, n'avait point encore atteint l'âge de huit ans. La race carlovingienne n'était point encore éteinte, bien que dépossédée depuis soixante-quatorze ans; mais elle avait cessé de revendiquer ses droits, et tout le monde, en France, paraissait l'avoir oubliée. Quant aux Capétiens, ils ne subsistaient et ne se maintenaient que par l'appui de l'Église, qui, à chaque nouveau règne, montrait aux peuples le roi oint de l'huile sainte et fort des prérogatives qu'il tenait du sacre. C'enétait assez pour que nul, dans le royaume, grand feudataire ou serf, n'osât contester la suzeraineté, d'ailleurs impuissante et inoffensive, des héritiers

et successeurs de l'ancien duc de France. On se révoltait bien parfois contre le roi, on se livrait contre ses domaines à des actes d'agression ou de pillage, on déchirait les missives renfermant ses ordres; mais c'étaient là des faits isolés, des rébellions dirigées contre la force et non contre le droit, et dont aucune n'impliquait la négation de la légitimité capétienne.

Depuis longtemps on n'avait point eu à subir l'épreuve, toujours difficile, qu'impose à un pays l'enfance de son roi. L'organisation féodale avait pourvu tous les fiefs d'une tutelle légitime, en cas de minorité, mais elle n'avait rien stipulé, en pareil cas, pour le royaume. Les rois n'étaient point encore reconnus majeurs à l'âge de quatorze ans, et comme il n'y avait que trop d'exemples, à cette époque, de pupilles audacieusement spoliés par leurs propres tuteurs, on se demandait au moyen de quelles garanties il serait possible de mettre le prince mineur et son royaume à l'abri de pareilles atteintes. Henri ler, il est vrai, avait bien désigné, en mourant, pour tuteur de ses fils, son beau-frère Baudouin V, comte de Flandre; mais aucun conseil d'État, aucune assemblée n'avait mission de contrôler l'exercice de la tutelle et de veiller à la répression de toute tentative d'usurpation ou de violence. « Baudouin, dit la chronique de Flandre, fut constitué bail, tuteur et mainbourg de la personne et biens de Philippe; et, en la susdite qualité, les princes et barons de France firent hommage audit Baudouin, consentant et promettant que, si ledit Philippe mourait sans hoirs de son corps, ils tiendraient ledit Baudouin pour roi de France, sans aucune ultérieure solennité (1). » Si les choses se passèrent ainsi, ce dont il est permis de douter, on peut croire que jamais trône ne fut davantage exposé aux entreprises d'un régent. Ajoutons que l'ordre de succession légitime n'était point alors exactement ce qu'il a été depuis; car, à la mort de Philippe, deux princes au moins auraient dû hériter du trône de préférence à Baudouin, savoir : un enfant de cinq ans, frère de Philippe, et Robert, duc de Bourgogne, frère du dernier roi et petit-fils de Hugues Capet. Quoi qu'il en soit, Baudouin, comte de Flandre, prit comme régent le titre de marquis de France, et administra le royaume avec prudence et probité, justifiant ainsi d'une manière éclatante la confiance que lui avait témoignée Henri Ier en mettant le roi mineur sous sa garde. Il réprima une révolte des Gascons, et s'abstint d'intervenir dans une guerre qui s'éleva entre le duc d'Aquitaine et le comte d'Anjou, trouvant plus commode et moins périlleux de laisser ces deux grands feudataires s'affaiblir l'un par l'autre. Du reste, il ne s'attribua ni le droit ni la mission d'engager le royaume dans les grands conflits qui troublaient alors une partie de l'Europe, et il jugea que son devoir serait rempli tant qu'il réussirait à maintenir la paix dans les États du roi son pupille. Toute l'histoire de cette régence, qui dura sept ans, semble résumée dans ce court passage d'une chronique : « Comme Philippe n'était encore qu'un enfant, il avait reçu des mains de son père, pour tuteur et pour nourricier, Baudouin, comte de Flandre, homme probe et

⁽¹⁾ Oudegherst, Chron. et Annal. de Flandre, chap. 41, fol. 80.

attaché à la justice. Celui-ci le protégea avec bénignité jusqu'à l'âge de l'intelligence; il administra le royaume avec vigueur, il corrigea les rebelles et les esprits inquiets avec la verge du pouvoir, et enfin il rendit au prince adolescent son royaume tout entier. Peu de temps après il mourut (1). » Il est permis, peut-être, de se défier du caractère trop exclusivement louangeur de ce récit; mais les monuments historiques qui pourraient le contredire ne sont point venus jusqu'à nous.

La France impériale, aussi bien que la France royale, était alors gouvernée par une régence, au nom d'un souverain mineur. L'empereur Henri III, étant mort depuis quelques années (1056), avait laissé son fils Henri IV, âgé de six ans, sous la tutelle de sa mère, Agnès de Poitiers, sœur du duc d'Aquitaine. Il y avait déjà six ans qu'elle exerçait la régence lorsque Hannon, archevêque de Cologne, Othon, duc de Bavière, et Eckbert, comte de Brunswick, s'entendirent pour l'en dépouiller. Agnès et son fils se trouvant à Kayserwerth, l'archevêque invitale jeune roi à monter dans une barque élégamment décorée qui l'avait amené; à peine y fut-il entré qu'Hannon fit ramer vers l'autre rive. Henri, se voyant séparé de sa mère, se précipita dans le Rhin; il en fut retiré avec peine. De belles promesses l'apaisèrent et lui firent oublier sa mère, qui s'enferma dans un couvent. Hannon et le duc de Bavière se chargèrent de l'administration du royaume;

⁽¹⁾ Fragm. Franciæ hist., t. XI, p. 161. — Miracula sancti Bened., abbat., p. 486.

mais un autre ambitieux les supplanta bientôt l'un et l'autre. Ce fut Adalbert, archevêque de Mayence, qui s'attacha à gagner la confiance du jeune prince. « Il employa pour cela, dit Lambert d'Aschaffenbourg, des discours insinuants et flatteurs, et traita le jeune prince avec beaucoup d'indulgence. Il partagea les faveurs de Henri avec le comte Garnier, jeune étourdi. Ces deux hommes gouvernaient à la place du roi; évêchés et abbayes, toute espèce d'offices ecclésiastiques ou séculiers étaient vendus par eux; la plus grande activité, la probité éprouvée ne parvenaient à aucune place sans l'acheter par de fortes sommes. Ils n'osèrent pas encore vexer les évêques et les ducs, dont ils craignaient la puissance; mais les pauvres abbés et les couvents furent les objets de leurs violences. Ils s'en partageaient les dépouilles comme si c'était leur patrimoine, et le roi, léger comme l'est la jeunesse, approuvait tout. Adalbert s'empara des abbayes de Lorsch, et, pour ne pas faire de jaloux, il donna Malmedy et Moutier-Saint-Corneille (Cornelis-Münster) à l'archevêque de Cologne, Seligenstadt à celui de Mayence, Kempten au duc de Souabe, Altaich au duc de Bavière. »

Tandis que la conduite arbitraire du jeune roi irritait les peuples d'Allemagne, on voyait se manifester, sur d'autres points de l'Europe et en Orient, des symptômes qui appelaient l'attention des sages et faisaient pressentir de prochaines luttes, destinées à hâter le développement de la civilisation.

Nous ne parlons pas de l'empire grec. Sous les successeurs dégénérés de Justinien, il était tombé si basque nous avons pu décrire jusqu'ici les vicissitudes du monde catholique sans avoir presque à faire mention de la cour de Constantinople. La richesse, le luxe, l'industrie étaient encore les priviléges de cet empire; il pouvait encore se glorifier de son beau ciel, de ses lointaines frontières et de sa grande capitale, d'où un véritable roi se serait trouvé en mesure de commander en même temps à l'Europe et à l'Asie. Aucune autre contrée dans le monde ne jouissait au même degré des conditions de prospérité et de puissance que Dieu lui avait départies; et cependant, livré depuis trois siècles à l'hérésie, au schisme, au gouvernement des eunuques, au caprice de femmes sans mœurs, à l'arbitraire du poison et du poignard, il s'éteignait dans une orgueilleuse honte, au milieu des factions du cirque et à l'ombre de ses palais de porphyre et d'or, splendeurs inouïes contre lesquelles protestaient la misère, l'ignorance et la décrépitude du peuple. Entouré de toutes parts de nations barbares, encore mal assises et souvent ébranlées ou déplacées par de subites secousses, l'empire byzantin ne trouvait désormais quelques débris de force ou de grandeur que par la guerre, et, pour mieux tenir tête à ses ennemis, il entretenait et soldait des auxiliaires recrutés en Occident, des prétoriens hardis et mercenaires désignés, ainsi qu'on l'a vu plus haut, sous le nom collectifde Warègues ou Varangiens (Væringjars). On venait d'ailleurs de saluer l'avénement des Comnènes. Depuis quelques années (1054), le patriarche de Constantinople, Michel Cérulaire, renouvelant l'usurpation de Photius, et plus coupable encore, avait consommé, à la grande douleur du monde chrétien, la séparation de l'Église grecque et de l'Église latine.

A l'autre extrémité de l'Europe, l'Espagne catholique consolait les douleurs de la papauté par le magnifique spectacle de ses luttes contre l'islamisme. Dès le commencement du onzième siècle, Sanche III, dit le Grand, déjà roi de Navarre, avait réuni le comté de Castille à ses États, affranchis du joug des Maures; quand il mourut, en l'an 1035, quatre royaumes chrétiens, Navarre, Castille, Aragon et Léon, subsistaient par delà les Pyrénées. Deux ans après, Ferdinand le Grand, fils de don Sanche, réunissait sur sa tête les couronnes de Léon et de Castille, rendait tributaires les rois de Tolède, de Saragosse et de Séville, et reculait jusqu'au milieu du Portugal les bornes de ses domaines. Sous ce guerrier illustre, et plus illustre que lui encore, combattait alors Rodrigue Diaz, le héros des romans espagnols, le modèle des chevaliers chrétiens, ce Cid Campeador dont le nom populaire a traversé les âges pour ne pas périr, tant que l'honneur sera cher aux hommes, tant que le dévouement sera une idée (1).

Il n'est pas seulement un guerrier illustre, comme l'ont été les Roger

⁽¹⁾ Des Pyrénées à Gibraltar, et de l'Atlantique à la Méditerranée, ce nom a retenti dans les chants populaires, et a été répété depuis huit cents ans, dans les camps, dans les fêtes publiques, dans les boudoirs, dans les chaumières, dans les salles féodales des châteaux forts. Paysan et soldat, artisan et prêtre, grande dame et fille du peuple, qui en Espagne n'a chanté Rodrigue? Qui n'a été bercé au son des ballades faites en son honneur? Qui n'a aimé et combattu avec lui, et ne s'est senti animé d'une noble émulation au récit de ses vertus et de son infatigable héroïsme?

D'autres hommes, forts par l'épée, avaient continué et consolidé les entreprises des Normands au

de Loria, les Gonzalve de Cordoue et d'autres, mais quelque chose de plus, le héros d'une nationalité aux prises avec une nationalité rivale, un champion religieux autant qu'un chef militaire, et le représentant de cette grande croisade de sept siècles, soutenue par l'Espagne contre l'empire arabe du moyen âge. C'est par ce côté religieux que le Cid est si supérieur à un autre grand nom parmi les noms héroïques, Roland. Dans cette guerre sainte, la foi, sans cesse retrempée par la lutte et associée à la défense du sol et de la nationalité, y acquérait une austérité et une ferveur qu'on n'eût point trouvées chez les autres peuples, et dont on verra quelques beaux exemples dans cette chronique du Cid. L'Espagne en montre encore les traces persistantes, et c'est à juste titre que le héros du Romancero, grandi et idéalisé par la distance, est placé à l'entrée de son histoire comme le modèle accompli des vertus guerrières et religieuses, et l'image vivante et fidèle de la nation espagnole.

Le Cid joua un trop grand rôle dans les guerres de son temps pour que les chroniqueurs arabes n'en aient pas souvent parlé (Voy. Conde, t. II, Historia de la dominacion de los Arabes en España). Mais, comme on doit s'y attendre, ils le font dans des termes beaucoup moins flatteurs que les historiens chrétiens. Le parfait chevalier, celui qui est né dans une heure fortunée, comme l'appellent les poëtes et les chroniques d'Espagne, devient dans les récits arabes « le tyran Cambitur, le « Cambitur le maudit, le Cambitur que Dieu maudisse! » Jamais ils n'en parlent sans ajouter à son nom une malédiction, qui prouve en même temps leur haine et les exploits du Cid.

Si grand se conserva parmi les Espagnols le respect pour cette noble mémoire que, plusieurs siècles après sa mort, des pèlerinages se faisaient à son tombeau comme à celui d'un saint, et que la moindre parcelle de son cercueil, ou seulement un objet qui l'avait touché, étaient regardés par les soldats partant pour la guerre comme un talisman inspirateur du courage et une protection dans les combats. Cette croyance dans les vertus de cette tombe honorée, et dans les miracles qu'on en racontait, alla si loin et si haut que le roi Philippe II ordonna à son ambassadeur à Rome, don Diègue Hurtado de Mendoce, de solliciter la canonisation du Cid. D'autres événements et d'autres soins empêchèrent de donner suite à cette demande.

On montre encore aujourd'hui la bannière et l'écu du Cid, suspendus

midi de l'Italie. Guillaume, Drogon et Humfroy, fils de Tancrède de Hauteville, venaient de délivrer la plus grande partie de la Sicile du joug des Sarrasins, et n'avaient un moment renoncé à cette conquête que trompés ou trahis par la perfidie des Grecs. Sous la conduite des fils de Tancrède, sept cents cavaliers et cinq cents fantassins normands conquirent l'Apulie, battirent et chassèrent les armées des empereurs grecs, et ne laissèrent à ces derniers, dans l'Italie méridionale, d'autres possessions que Bari, Otrante, Tarente et Brindes. Maîtres de la Pouille, les vainqueurs v établirent une sorte de république féodale, et reconnurent pour duc et chef du pays Guillaume de Hauteville, surnommé Bras de Fer, celui-là même que les chroniques appellent Lion en guerre, Agneau dans le monde, Ange dans les conseils (1038-1043). Si ces intrépides aventuriers avaient égalé le Cid en vaillance, ils étaient loin d'avoir comme lui protégé la religion et la justice, et l'Italie méridionale, tremblante sous leur joug, s'épouvantait au récit de leurs violences. L'empereur d'Allemagne et le pape se liguèrent avec l'empereur d'Orient pour expulser de la Péninsule « ces barbares, qui opprimaient le peuple, pillaient « les églises et empêchaient le payement des dîmes. » Léon IX occupait alors la chaire de saint Pierre.

dans l'église de Saint-Pierre de Cardeña; mais la couleur de la bannière a complétement (disparu, et sur l'écu couvert de peau on ne distingue ni devise ni emblème. Dans la sacristie de la même église on garde précieusement la croix que le Cid portait dans les combats sur la poitrine. (Voir, relativement au Cid, les savants trayaux de M. C. de Mouseignat,)

Lorsque les Normands apprirent qu'il marchait contre eux avec des troupes, ils lui envoyèrent des messagers chargés des plus humbles propositions, lui promettant l'obéissance la plus absolue et le respect pour les biens du clergé, et s'engageant, en outre, à ne rien faire pour agrandir leurs conquêtes. Le pape déclara qu'il n'accorderait la paix aux Normands que s'ils consentaient à mettre bas les armes et à abandonner l'Italie. La bataille de Dragonara (18 juin 1053), où les Normands mirent en déroute les Allemands et les Italiens ligués contre eux, prouva, une fois de plus, qu'il ne fallait pas pousser au désespoir ces intrépides hôtes. Peu de jours après, lè pape, répudiant l'alliance des empereurs d'Orient et d'Allemagne, conclut un traité avec les Normands, et leur concéda en fief, moyennant une redevance annuelle de douze deniers par charrue, toutes leurs conquêtes passées et futures dans la basse Italie. Le nouveau chef des Normands, Robert de Hauteville, surnommé Guiscard, ne tarda pas à ajouter la conquête de la Calabre à celle de la Pouille, et bientôt, par ses victoires, il ne laissa aux empereurs grecs et aux chefs de race lombarde aucune parcelle de terre dans l'Italie continentale. Non moins heureux, Roger de Hauteville, son frère, entreprit contre les Sarrasins de Sicile une guerre que les poëmes et les chroniques ont justement célébrée, et qui, après trente-deux années d'efforts (1060-1092), se termina par la conquête définitive de cette île, dont il fut proclamé grand comte et légat héréditaire sous la suzeraineté du saint-siége (1).

⁽¹⁾ Nous avons cru devoir embrasser d'un coup d'œil les exploits des-

Ici l'histoire, en parlant des Normands, doit mentionner une conquête bien autrement illustre, et qui exerça sur l'avenir de l'Europe une influence plus considérable encore.

L'Angleterre, depuis près d'un siècle, avait été le théâtre de luttes sanglantes, amenées par la faiblesse d'Éthelred II, et trop justement provoquées, plus tard, par la trahison de ce prince. Dans l'espoir d'affranchir les Anglo-Saxons ses sujets de l'humiliant impôt du danegeld (argent des Danois) (1), Éthelred avait ordonné, pour le jour de la Saint-Brice, le massacre de tous les Danois établis dans ses États. Son peuple se chargea avec l'exaltation du désespoir de servir d'instrument à cette vengeance, et, dans une même journée, à la même heure, dans les provinces méridionales du pays, les Danois de tout âge et de tout sexe furent assaillis et égorgés par les Anglo-Saxons, leurs propres hôtes. Les Danois scandinaves et plusieurs de ceux qui occupaient le nord de l'Angleterre résolurent de châtier les auteurs de cet immense meurtre; leurs armées, sous la conduite du roi Sven, débarquèrent sur les côtes des Anglo-Saxons et déployèrent leur étendard blanc, au milieu duquel était brodé un corbeau ouvrant le bec et battant des ailes. En peu de temps ils eurent ravagé, ensanglanté et conquis les campagnes et les villes du sud-est, de-

Normands sous deux règnes, et mentionner seulement ici les conquêtes qui avaient été accomplies avant l'avénement de Philippe I^{er}. L'historien, s'il veut dominer des faits d'un même ordre, est nécessairement contraint d'intervertir quelquefois les dates.

^{· (1)} Done-geld, Done-geold, en latin Dangeeldum.

puis l'embouchure de l'Ouse jusqu'à la baie de Southampton, et le lâche Éthelred ne parvenait à retarder leur marche qu'à prix d'argent et à l'aide des trésors qu'il arrachait à ses sujets, en multipliant les exactions et les violences (1004-1013). Bientôt il ne resta à ce roi que l'île de Wight, où il chercha un refuge et d'où il parvint à se sauver en Normandie. Pendant qu'il implorait l'hospitalité et l'appui des héritiers de Rollon, la Grande-Bretagne tout entière tomba au pouvoir du pirate Sven, qui s'en fit proclamer roi et commença la dynastie danoise. Trois ans plus tard (1016), ce beau royaume appartenait à Kanut, fils et successeur de Sven, qui mérita le nom de Grand et rappela, par la sagesse de son gouvernement, le règne glorieux d'Alfred, toujours cher à la nation anglaise. Lorsque mourut ce roi, qui avait fait de son île la plus riche de toutes les contrées du Nord (1), les provinces septentrionales reconnurent son fils Harold, qu'il avait eu d'une première épouse; les provinces du sud proclamèrent Hard-Kanut, qu'il avait eu d'Emma, et bientôt ce dernier, homme impitoyable et avare, réunit sous son épée tout le territoire anglo-saxon. Sous son règne, les anciens possesseurs du sol britannique furent opprimés par les conquérants de race danoise; ceux-ci, dans l'insolence de leur tyrannie, se logeaient à discrétion sous le toit des Saxons, ne permettaient pas à leurs hôtes de boire ou de s'asseoir en leur présence, et traitaient de rebelles ceux qui osaient essayer de protéger,

⁽¹⁾ Ce sont les expressions qu'emploie la Knythlinga Saga.

contre leurs odieuses convoitises, leurs femmes, leurs filles et leurs biens. A la mort de Hard-Kanut, les Saxons se révoltèrent (1042), chassèrent les Danois et élurent pour roi Édouard, fils d'Éthelred. Cette insurrection nationale eut pour instigateur et pour chef le comte Godwin, qui, de l'humble condition de pâtre, s'était élevé aux plus hautes dignités de l'État. C'était un homme dur et farouche, qui, pour cimenter son influence, donna en mariage au jeune Édouard, roi des Anglo-Saxons, sa propre fille Édithe, princesse belle et vertueuse, et de qui le peuple disait : « Édithe est née de Godwin, comme la rose naît du « buisson (1). Édouard le Confesseur (on le surnomma ainsi) avait promis à ses sujets anglo-saxons et danois de ne conférer aucun emploi aux Normands, parmi lesquels, étant exilé, il avait passé sa jeunesse. Il ne put tenir cet engagement solennel, et les Normands de Neustrie, dont le nom devenait alors partout célèbre, envahirent à la cour d'Angleterre toutes les dignités, toutes les charges, toute l'autorité que donnent la richesse et la faveur. On eût dit que les Anglo-Saxons étaient de nouveau tombés sous le joug étranger. Le comte Godwin et ses fils se mirent à la tête des mécontents; ils furent vaincus et bannis. Leur disgrâce fut de courte durée. Édouard le Confesseur ayant poussé jusqu'à l'excès sa prédilection impopulaire pour les hommes et les coutumes de Normandie, le parti national anglo-saxon recommença la lutte et finit par l'emporter. Godwin et ses

⁽¹⁾ Sicut spina rosam, genuit Godwinus Eghitam, (Ingulf, Croyl,)

fils reparurent en vainqueurs et en maîtres, et un wittenaghemot prononça le bannissement solennel des Normands (1053). L'année suivante mourut Godwin. Harold, l'aîné de ses fils, le remplaça dans le gouvernement de tout le pays situé au sud de la Tamise, et remit à Alfgar, fils de Léofrick, gouverneur de Mercie, l'administration des provinces de l'est. Une tempête ayant jeté Harold sur les côtes neustriennes, il fut conduit à Guillaume le Bâtard, fils de Robert le Diable et duc de Normandie. Guillaume accueillit cet illustre naufragé avec de grands égards, et il lui dit un jour : « Quand Édouard, roi d'Angle-« terre, vivait exilé sous mon toit, il me promit, si « jamais il parvenait à remonter sur le trône, de me « faire son héritier. Si tu m'aides à réaliser cette pro-« messe, tu t'en trouveras bien. » Harold rêvait pour lui, dans un prochain avenir, l'héritage d'Édouard le Confesseur; étonné des ouvertures de Guillaume le Bâtard, et craignant d'irriter cet homme qui pouvait le retenir prisonnier, il hésita et s'abstint de répondre. Cependant Guillaume, feignant de croire à son adhésion, lui dit encore : « Tu donneras ta sœur en « mariage à un de mes barons, et tu épouseras ma « fille Adèle; tu me laisseras en partant un ou deux « otages; je te les rendrai quand je serai débarqué en « Angleterre; mais précède-moi : tu fortifieras le « château de Douvres pour le livrer à mon armée. » Harold promit tout ce que lui demandait Guillaume, se réservant de démentir ce traité dès qu'il le pourrait sans danger pour sa liberté. Or Guillaume, continuant à le presser, exigea de lui qu'il confirmât ses

promesses en prêtant serment sur deux reliquaires, et Harold prit cet engagement solennel. A son retour, il raconta à Édouard le Confesseur ce qui s'était passé entre lui et Guillaume. Édouard s'écria : « Le Seigneur « a tendu son arc, il a préparé son glaive, et il le « brandit comme un guerrier; son courroux se ma- « nifestera par le fer et la flamme. » Puis il se mit à prier Dieu d'éloigner de son peuple les calamités qui semblaient se préparer.

Les prétentions de Guillaume le Bâtard à la couronne d'Angleterre se manifestaient pour la première fois; mais, d'après le droit féodal en vigueur au onzième siècle, elles étaient sérieuses et acceptables. Guillaume, en effet, était proche parent d'Édouard le Confesseur par sa tante Emma, mère du roi d'Angleterre; à une époque encore récente, Édouard lui avait demandé son appui contre les Godwin, et, sous ce prétexte, il avait armé une flotte pour défendre la cause de son cousin. Édouard n'avait pas d'enfants; durant son séjour à Londres, Guillaume avait pu lui rappeler d'anciennes promesses faites dans l'exil et qui, imprudemment peut-être, lui avaient donné le droit de compter sur l'héritage du roi des Anglo-Saxons. Or, Édouard le Confesseur s'étant vu près de mourir, l'esprit agité de sombres pressentiments, troublé par d'effrayantes visions, parla ainsi à la reine Édithe et aux grands qui entouraient son lit funèbre : « Le terme des maux de « notre peuple viendra lorsqu'un arbre vert aura été « coupé par le milieu, et que ses rameaux, après avoir « été emportés à trois arpents du tronc, se réuniront « d'eux-mêmes à leur tige et donneront de nouvelles

« fleurs et de nouveaux fruits (1). » Harold et plusieurs des assistants ne virent dans ces paroles que l'expression du délire d'un malade; les partisans de Guillaume le Bâtard les interprétèrent en faveur des Normands, qui, issus des Danois et séparés de cette tige nationale depuis deux siècles, devaient bientôt se réunir et se joindre aux Danois établis en conquérants sur le sol de la Grande-Bretagne, et régénérer par la conquête la population anglo-saxonne. S'il en était ainsi, on pourrait admettre que le roi Édouard voulût, en mourant, désigner à son peuple pour futur souverain le redoutable duc de Normandie. Un grand nombre d'historiens ont pensé qu'il n'avait d'autre but que de proclamer les droits de son neveu, le jeune Edgar, fils de son frère Édouard le Proscrit, et le seul homme de sa race qui fût encore vivant. Il est certain que ce prince, d'ailleurs faible et sans génie, eut des partisans après la mort du Confesseur. Quoi qu'il en soit, la plupart des chroniques, presque toujours empreintes, il faut le dire, des ressentiments de la race anglosaxonne, affirment qu'avant de rendre le dernier soupir Édouard engagea les grands du royaume à déférer la royauté à ce même Harold, fils de Godwin, qui représentait mieux que tous la vieille nationalité des conquérants saxons. Ces différents récits sont peutêtre admissibles, et il n'est pas impossible de les concilier. Il est, en effet, permis de croire que, dans les fréquentes incertitudes qui occupèrent son agonie,

⁽¹⁾ Vita Edw. confess., p. 400. Ailred. Rieval. — Malmesbury, I, II, c. 12, p. 92, éd. Savile, etc.

Édouard, tantôt pour demeurer fidèle à ses premiers engagements, tantôt pour assurer le trône à son propre sang, tantôt, enfin, par crainte et pour ne pas heurter les sympathies nationales, désignait successivement différents héritiers. Or, le 5 janvier de l'an 1066, le Confesseur rendit le dernier soupir en s'écriant : « Ne pleurez pas mourir, c'est vivre (1)! » Il avait régné plus de vingt-quatre ans, non sans utilité pour son peuple, mais au milieu des luttes et en dehors de la gloire.

Peu de problèmes historiques sont aussi insolubles que celui des droits respectifs de Guillaume le Bâtard et du Saxon Harold à la succession d'Édouard (nous ne parlons pas d'Edgar, le compétiteur légitime, dont les prétentions furent écartées). De nos jours on a mis beaucoup de talent et de science à prendre parti pour le Normand ou pour son rival, selon que des sympathles religieuses ou politiques s'accommodaient d'un système ou d'un autre. Guillaume de Malmesbury, historien de cette époque, pressentait déjà les difficultés que nous rencontrons lorsqu'il disait : « Je vois ici comme un double fil du récit, et j'en veux prévenir mon lecteur, car la vérité des faits reste dans le doute (2). » Au temps d'Édouard le

⁽¹⁾ Noli flere, filia mea; non enim moriar, sed vivam.

⁽²⁾ Lectorem pramonitum volo quod hic quasi ancipitem viam narrationis video, quia veritas factorum pendet in dubio. De Gest. reg. Angl., lib. II. Guillaume de Malmesbury ne fut pas seul, en effet, à garder cette réserve; le Roman de Rou, après avoir rapporté tous les détails du voyage d'Harold, tels que les donne Eadmer; après avoir raconté les efforts d'Édouard pour empêcher ce voyage et les craintes exprimées par

Confesseur, la couronne d'Angleterre, comme chez les Mérovingiens du sixième siècle, était à la fois élective et héréditaire, et il n'appartenait pas d'une manière absolue à un roi anglo-saxon de disposer de la succession au trône en faveur d'un étranger ou d'un prince sans l'aveu du conseil national. Mais Guillaume le Bâtard, se préoccupant moins des coutumes anglaises que de ses propres titres, avait pour lui l'ancienne promesse (1) d'Édouard et les engagements plus ou moins imposés à Harold, et que ce dernier avait confirmés par un serment prêté sur deux reliquaires; serment qui, aux yeux de l'Église et des souverains, liaient sa conscience d'une manière invinci-

le saint roi quand il connut le serment d'Harold à Guillaume, le Roman de Rou ajoute :

Ensi l'ai-je trové escrits: 1
Et un autres livres me dist
Que li rois rova aller
Par le royaume asseurer
Au due Willaume son cousin] '
Que il l'eust après sa fin.
N'en saie mie voire ocoison;
Mais l'un et l'autre escrit trouvons.

(1) Il y a, en effet, un témoignage contemporain en faveur de Guillaume: c'est celui de l'abbé de Croyland, du Saxon Ingulf; il précise la date, l'occasion et la raison du choix que fit Édouard de son successeur. Il raconte qu'en l'an 1065, après la mort de son neveu, Édouard Cliton, à qui il avait destiné le trône, le roi Édouard, voyant que le jeune Edgar, par son âme comme par son âge, était incapable de régner, surtout en présence de la race perverse de Godwin, qui s'augmentait tous les jours en nombre et en puissance, le roi Édouard choisit d'une manière solennelle et authentique son cousin, le duc Guillaume, pour son successeur (*).

^(*) Cernens... Goduini multam malamque sobolem quotidie super terram crescere... Willelmum... sibi succedere in regnum Angliæ voce stabili sancivit. *Ing. Croyt.*, 899, 900.

ble. Aux yeux de Guillaume de Normandie, Harold ne pouvait donc monter sur le trône d'Angleterre que par félonie ou trahison; et peu importait que le libre choix des Anglo-Saxons appelât ce prince, cette difficulté pouvant être tranchée par l'épée, et la féodalité normande ne reconnaissant pas aux peuples le droit de se choisir leurs rois. « Il est bon de savoir, dit Orderic Vital, qu'Édouard avait fait la concession entière du royaume d'Angleterre à Guillaume, duc des Normands, son proche parent, qu'il l'avait fait héritier de tous ses droits, avec l'aveu des Anglais eux-mêmes, et qu'il avait informé le duc de ces dispositions. » Quelques lignes plus loin le vieil historien ajoute, en parlant du comte Harold, fils de Godwin : « Cet Anglais était remarquable par sa taille, par ses belles manières, par la force du corps et la hardiesse du caractère, par l'éloquence et par les grâces de l'esprit. Mais à quoi lui servirent tant de dons sans la bonne foi, qui est la base de toutes les vertus? De retour en Angleterre, le désir qu'il avait de régner lui fit trahir la foi par lui jurée à son seigneur. Il parvint à circonvenir le roi Édouard, qui, accablé par le mal, était près de mourir.... Le prince malade crut Harold et lui accorda tout ce que cet adroit tyran demandait. » On sent ici percer, de la part d'un chroniqueur normand, le désir d'abaisser le rival de Guillaume, et de méconnaître, d'une manière absolue, ses droits et ses titres. Quoi qu'il en soit, ce passage indique jusqu'à quel point Guillaume croyait que le comte Harold s'était lié à son égard et s'était placé, bon gré mal gré, mais d'une manière irrévocable, dans la condition d'un

homme à qui il était interdit à jamais de revendiquer le trône chez les Anglo-Saxons. Le vieil historien, poursuivant son récit, dit encore : « Le roi Édouard, de pieuse mémoire, étant mort à Londres.... le jour même de l'inhumation, pendant que le peuple était baigné de larmes aux obsèques de son roi chéri, Harold se fit consacrer par le seul archevêque Stigand, que le pape avait suspendu de ses fonctions pour différents crimes. N'ayant pu réunir le consentement des autres prélats, ni des comtes, ni des grands, il avait ravi furtivement les honneurs du diadème et de la pourpre. Les Anglais, ayant appris la téméraire usurpation d'Harold, entrèrent dans une grande colère, et quelques-uns des plus puissants seigneurs, déterminés à une courageuse résistance, se refusèrent entièrement à toute marque de soumission. Quelques-uns, ne sachant comment fuir la tyrannie qui déjà pesait grandement sur eux, considérant d'ailleurs qu'ils ne pouvaient le renverser, ni tant qu'il vivrait, ni tant qu'il régnerait, ni lui substituer un autre monarque pour l'avantage du royaume, soumirent leur tête au joug et augmentèrent ainsi la puissance de l'attentat qui commençait. Bientôt Harold souilla par d'indignes crimes le trône qu'il avait méchamment envahi (1) ». C'est ordinairement dans ces termes, et avec ce même esprit de modération, que les vainqueurs font écrire l'histoire du parti vaincu. Quoiqu'il en soit de cet exposé des faits, entâché de partialité, il nous paraît hors de doute, au point de

⁽¹⁾ Orderic Vit., Hist. de Normandie, lib. III.

vue politique, que l'avénement d'Harold au trône fut salué par les Anglo-Saxons comme le triomphe du parti national, et que l'immense majorité, dans ce pays, repoussait les Normands, comme un peuple attaché à ses traditions et à son indépendance repousse ordinairement l'étranger. Or, cette disposition des esprits, ces prédilections nationales dont nous n'avons garde d'affaiblir la trace, et qui donnent à la lutte prête à s'engager un puissant intérêt dramatique, ne pouvaient déterminer Guillaume le Bâtard à renoncer à ses droits, à tenir pour nulles les anciennes promesses d'Édouard, son hôte; à renoncer au titre que lui conféraient les serments religieux obtenus d'Harold, aux jours de disgrâce, et que ce dernier foulait aux pieds. Après avoir admis que la cause d'Harold était vraiment populaire chez les Anglo-Saxons et qu'elle était vraiment celle de l'indépendance de la vieille Angleterre, nous croyons qu'il nous est permis, à nous Français, d'envisager la question au point de vue de la gloire et des droits de nos ancêtres, et de saluer en Guillaume de Normandie le Français à qui il était réservé de conquérir un vaste et beau royaume, et de recueillir, l'épée à la main, le magni-Mue héritage d'Alfred le Grand et de Kanut le Grand.

A la nouvelle de l'avénement d'Harold au trône d'Angleterre, Guillaume fut en proie à la plus vive irritation; et toutefois, avant d'en appeler à l'épée, il chercha à mettre en évidence la justice de son droit; il envoya un messager à Harold, avec ordre de rappeler à ce prince ses promesses et ses serments solennels. Harold répondit que de pareils engagements

étaient nuls, parce qu'en promettant le trône d'Édouard il avait disposé d'un bien qui ne lui appartenait pas encore, et que la nation anglo-saxonne pouvait seule donner à un homme; il ajouta qu'ayant reçu, depuis lors, la couronne des mains du peuple, le peuple seul pouvait lui prescrire d'abdiquer. Une nouvelle sommation du duc de Normandie n'obtint pas une réponse plus favorable, et, de part et d'autre, on comprit que le débat allait être terminé par les armes.

Guillaume fit appel à tous les souverains et à tous les chevaliers du continent, pour châtier celui qu'il désignait sous les noms de félon et de parjure. Harold convia les peuples anglo-saxons à défendre la royauté qu'ils lui avaient spontanément décernée, et qu'un étranger osait menacer comme usurpée et illégitime. La nation anglaise prit parti pour son roi; Guillaume trouva des secours dans Tostig, frère d'Harold et compétiteur de ce prince, dans les comtes d'Anjou et de Flandre, dans l'Allemagne, et sur d'autres points de l'Europe où ses agents allaient partout déclamant contre la perfidie du Saxon, et appelant aux armes les aventuriers et la chevalerie. Il fit plus : il accusa Harold au tribunal suprême de la papauté, requérant le chef de l'Église de prononcer entre lui et son ennemi, et de proclamer le bon droit, sous quelque drapeau qu'il fût.

Depuis longtemps Rome voyait avec douleur le spectacle que l'Angleterre offrait aux fideles; on était loin des jours de saint Grégoire le Grand, de saint Augustin de Cantorbéry, de saint Colomban,

alors que tous les peuples bretons, renonçant à l'erreur, accouraient à Jésus-Christ et se rangeaient avec enthousiasme sous la bannière de l'Église catholique; de vieux levains de résistance et d'hérésie avaient fermenté sur cette terre qui, en des temps plus heureux, s'était rendue digne du glorieux surnom d'ile des Saints. Au témoignage des chroniques, la débauche, l'ivrognerie et la violence déshonoraient les populations indigènes ou germaniques établies dans cette contrée, et qui, trop souvent, livrées aux hasards de l'épée et de la force, avaient perdu de vue les enseignements de la religion pour s'étourdir dans un coupable et grossier sensualisme. Les clercs et les prêtres ne s'occupaient que de vanité; plongés dans la plus honteuse ignorance, ils commençaient à mettre en oubli la prière et l'administration des sacrements (1); ils se faisaient payer les baptèmes, et, par leur odieuse avarice, ils repoussaient les paysans et les pauvres dans les ténèbres du paganisme. Tout sentiment honnête disparaissait peu à peu du sein de ces multitudes privées de communication avec la vérité; les infamies et les cruautés étaient passées dans les mœurs; on vendait les jeunes gens et les enfants dans les ports de mer à des marchands qui les emmenaient en esclavage; la vie des grands et des riches s'écoulait dans le libertinage et les excès de la table (2); l'adultère et l'inceste marchaient tête

⁽¹⁾ G. Malmesb., De Gest reg., lib. III.

^{(2) «} Gulæ et Veneri dediti, in cibis urgentes crapulam, in potibus irridentes vomicam. » G. Malm., De Gest. reg., lib. III.

[«] Adulterium, incestum pro modico, vagum vero concubitum et illegiti-

haute. Si l'on en croit Henri de Huntingdon, dès l'an 1002, un saint homme, prévoyant que tant de désordre allumait la colère divine, avait annoncé aux Anglo-Saxons que leur châtiment viendrait de France (1). Quelques années plus tard, au milieu de l'éclat apparent et de la force extérieure de son royaume, le saint roi Édouard ne s'en dissimulait pas les causes de ruine. A son lit de mort, il prévoyait que, comme les grands de l'Angleterre, les ducs, les évêques et les abbés n'étaient plus des serviteurs de Dieu, mais des instruments du diable, le royaume entier serait livré aux mains de ses ennemis. Le saint roi priait pour son peuple, demandant que la colère de Dieu s'arrêtât devant sa pénitence comme autrefois devant celle de Ninive; mais il lui fut répondu que ce peuple ne se repentirait point, et que Dieu n'aurait pas pitié de lui (2).

Et de quel droit ces rois anglo-saxons auraient-ils fait appel à la miséricorde de celui dont, par leur complicité ou leur impuissance, on ne cessait de profaner le culte? Ces mêmes rois, disposant des évêchés, les livraient en proie aux ambitions les plus grossières; ils conféraient les dignités ecclésiastiques au gré de leurs caprices; on ne voyait plus en Angleterre d'élections libres et canoniques d'évêques ni d'abbés. Le denier de saint Pierre, tribut volontaire, concédé à la papauté par les premiers rois catholiques de

mum pro nihilo reputabant, » Girald, Cambriensis Vit. Remigii, episc. Lincoln. Angl. S. T. II.

⁽¹⁾ Historiarum, lib. VI.

⁽²⁾ G. Malmesb. Voir également les savantes Études de M. Aubineau.

la Grande-Bretagne, avait cessé d'être payé par leurs successeurs; les évêques se souciaient peu des droits et des disciplines de l'Église; les comtes et les ducs dépouillaient les autels et les cloîtres; la plupart des nobles et des prélats bravaient les anathèmes des papes, et tout récemment, à l'instigation des Godwin, on avait chassé de leurs siéges et exilé du pays ceux des évêques normands qu'avait appelés le roi saint Édouard, et qui, soumis à Rome, s'étaient éleyés contre les abus et les scandales dont le spectacle affligeait les cœurs catholiques. On les avait remplacés par des intrus, à la tête desquels figurait Stigand, archevêque usurpateur de Cantorbéry, excommunié par le souverain pontife, et dont le maintien sur le siége primatial était une menace ou une déclaration de guerre dirigée contre Rome.

La grande querelle suscitée entre Harold et Guillaume par la succession d'Édouard le Confesseur fut portée au seul tribunal à qui il appartînt de juger entre les rois et les peuples et de proclamer le droit. Harold, il faut le dire, n'eut garde de se confier à la justice du pape et de lui demander de ratifier le mépris du serment. Guillaume, au contraire, fit soutenir sa cause par le célèbre Lanfranc, ancien prieur du Bec, et par Robert de Jumiéges, légitime archevêque de Cantorbéry, banni contre toute justice du royaume d'Angleterre et remplacé par Stigand. L'affaire fut examinée dans un consistoire tenu à Latran et auquel assistait Hildebrand, encore alors simple moine, et qui ne devait pas tarder à gouverner l'Église sous le nom glorieux de Grégoire VII. Rome, par les conseils

courageux de ce moine, et par l'organe d'Alexandre II, successeur de saint Pierre, reconnut qu'il était temps d'intervenir dans les affaires des Anglo-Saxons, et d'user, au nom de Jésus-Christ et des Apôtres, des priviléges légitimes d'arbitre et de juge que Dieu a conférés à l'Église en lui donnant le pouvoir de lier et de délier. La cause de Guillaume de Normandie prévalut, et le pape, approuvant solennellement l'entreprise de ce prince contre Harold, bénit ses armes et lui envoya un drapeau. Dès ce moment, aux yeux du monde catholique, le droit avait cessé d'être incertain, et le parti anglo-saxon était condamné.

En ce moment (août 1066), Harold se vit exposé à une double invasion: au nord, son frère Tostig, comte de Northumberland et allié de Guillaume, s'avançait avec les armées d'Harold-Hardrada, roi de Norwége; à l'est, Guillaume le Bâtard armait une flotte immense et la chargeait de chevaux et de combattants. Les premiers coups furent portés du côté des Norwégiens, dans le comté d'York. Le roi Harold, suivi des Anglo-Saxons, ayant appris qu'Hardrada et Tostig venaient d'opérer leur débarquement, marcha contre eux, les atteignit, le 25 septembre, près de Stamford-Bridge, et leur livra une bataille décisive. Avant le combat, le roi de Norwége tomba de cheval en parcourant le front de son armée. « Har-« drada, dit Harold, est un brave guerrier; mais sa « chute annonce sa dernière heure. » Un moment après, il envoya faire des propositions de paix à son frère Tostig. « Si j'accepte, dit ce dernier, que don-« nera-t-on à Hardrada? » — « Sept pieds de terre

pour sa tombe, » répondit le messager d'Harold. La lutte s'étant engagée sur toute la ligne, Hardrada périt au premier rang, et Tostig prit le commandement de l'armée; quelque temps après, il tomba mort à son tour, et les Anglo-Saxons mirent en fuite les barbares scandinaves. Un demi-siècle plus tard, la plaine où se livra cette grande bataille était encore toute blanche d'ossements.

Tandis qu'Harold et ses Anglo-Saxons entraient victorieux dans York, un messager vint annoncer au roi que le duc Guillaume le Bâtard venait de débarquer au midi et de planter son étendard près d'Hastings (2 septembre). Harold et son armée, diminuée par la désertion, accoururent à la hâte et se mirent en devoir de barrer le chemin aux Normands. Quoi qu'il en soit, ceux-ci affectaient une entière confiance. Au moment où il posait le pied sur la côte, le duc Guillaume avait fait un faux pas et s'était laissé choir; se relevant d'un bond rapide, il avait montré à ses fidèles ses mains noires de terre et leur avait dit : Je « viens de saisir le sol, et, aussi loin qu'il peut s'étendre, « il est à vous. » Peut-être était-ce là quelque réminiscence d'une parole attribuée à César. Le même jour, un cavalier normand, de l'escorte du duc, se dirigea sur une maison anglo-saxonne et vint rapporter à Guillaume une poignée de chaume arrachée au toit de cette pauvre demeure. « Sire duc, lui dit-il, « je vous ensaisine du royaume d'Angleterre, et avant « un mois votre chief (tête) sera chargé d'une cou-« ronne. » C'était là, dans toute sa rigueur, la formalité de l'investiture féodale.

Après un séjour de courte durée à Londres, Harold, qui avait complété ses préparatifs de résistance, se présenta avec les siens aux abords du camp de Guillaume, qui était étroitement gardé et mis à l'abri d'une attaque. Quelques éclaireurs vinrent lui donner des nouvelles. Trompés par les apparences, ils avaient pris pour des prêtres les soldats normands, habitués à porter les cheveux courts et la barbe rase. « Oh! « non, leur dit Harold, ce ne sont point des prêtres, « mais de braves gens de guerre qui nous feront voir « ce qu'ils valent. » Bientôt il vit venir à lui un envoyé de Guillaume, un moine appelé dom Hugues Maigrot, porteur de ce message : « Mon seigneur « t'envoie demander si tu veux tenir ton ancien pacte « avec lui; dans ce cas, il te laissera tout le pays qui « est situé au delà de l'Humber, et il donnera à ton « frère Gurth toute la terre que tenait Godwin. Si tu « t'obstines à refuser, il m'ordonne de te dire, devant « tes gens, que tu es parjure et menteur, et que toi « et ceux qui te soutiendront vous êtes excommuniés « par une bulle du pape. » Les Anglo-Saxons et leur roi repoussèrent tout accommodement.

Le 14 octobre, date mémorable dans les fastes de la France militaire (1), les Anglo-Saxons se rencontrèrent, prêts à livrer une bataille décisive. On dit que, pendant la nuit qui précéda cette lutte sanglante, ils avaient cherché à s'exciter mutuellement en se livrant à de copieuses libations et en chantant d'anciens poëmes, toujours populaires chez les guerriers

⁽¹⁾ La bataille d'Iéna fut livrée le 14 octobre.

d'origine scandinave. Les Normands, au contraire. s'étaient disposés à combattre en priant Dieu et en recourant au sacrement de Pénitence (1). Peut-être les Saxons voulaient-ils s'étourdir sur les périls qu'amassait contre eux le parjure de leur roi. Les chroniques, en effet, racontent que Gurth, frère d'Harold, cherchait à le dissuader de prendre part à la bataille. « Frère et seigneur très-chéri, lui dit-il, il « faut que ta valeur se laisse un peu modérer par « les conseils de la prudence. Tu arrives maintenant, « fatigué d'avoir combattu les Norwégiens, et tu « veux aller de nouveau te mesurer avec les Nor-« mands. Repose-toi, je t'en prie, et réfléchis en toi-« même avec sagesse sur ce que tu as promis par « serment au prince de Normandie. Garde-toi de t'ex-« poser à un parjure, de peur qu'à la suite d'un si « grand crime tu ne sois écrasé avec toutes les forces « de notre nation, imprimant par là à notre race un « déshonneur éternel. Moi, qui suis libre de tout ser-« ment, je ne dois rien au comte Guillaume; je suis « tout prêt à le combattre pour défendre notre sol « natal. Mais toi, mon frère, repose-toi en paix où « tu voudras, et attends les événements de la guerre, « afin que la belle liberté des Anglais ne périsse pas « par ta faute (2). » Harold dédaigna ces conseils comme timides et indignes de lui; l'histoire doit néanmoins remarquer que, jusque dans la famille d'Harold, on considérait ce prince comme lié à Guil-

⁽¹⁾ Angli, ut accepimus, totam noctem insomnem cantibus, potibusque ducentes, etc. (Malmesbury, l. III, p. 101.)

⁽²⁾ Guillaume de Jumièges, l. VII, c. 35.

laume par un serment régulier et valable, dont la violation devait attirer sur lui le châtiment du Ciel.

Cependant la bataille allait s'engager au point du jour. Les chroniques assurent qu'Harold, tournant son visage vers le ciel, se borna à dire : « Que le Sei-« gneur prononce aujourd'hui entre Guillaume et moi « à qui est le droit. » Elles prêtent ensuite (1) au duc de Normandie une harangue évidemment arrangée à loisir par quelque imitateur de Salluste ou de Tacite, et qui est trop en dehors du langage du onzième siècle pour que nous la reproduisions ici. Il est plus conforme à la vérité de mentionner le soin qu'avait pris Guillaume de pendre à son cou quelquesunes des reliques sur lesquelles Harold avait juré de ne rien épargner pour placer la couronne d'Angleterre sur la tête de son rival. Les deux armées se portèrent rapidement l'une contre l'autre. Les Normands, qui déjà ne parlaient d'autre langue que celle des Français du Nord, faisaient entendre leur cri national : « Diex aïe ; Dieu nous aide! » les Anglo-Saxons répondaient : « Croix du Christ, la sainte « croix! » Un jongleur normand, nommé Taillefer, se

⁽¹⁾ Guillaume de Poitiers, Vie de Guillaume le Conquérant. La harangue que cet historien prête à Guillaume commence ainsi : « C'est « maintenant que vos bras doivent prouver de quelle force vous êtes « doués, quel courage vous anime. Il ne s'agit plus de vivre en maîtres, « mais d'échapper vivants du péril... Aucun chemin ne s'ouvre à la re- « traite ; d'un côté, des armes et un pays ennemi et inconnu ferment le

[«] passage ; de l'autre, la mer et des armes encore s'opposent à la fuite.

[«] Il ne convient pas à des hommes de se laissser effrayer par le grand « nombre, etc. » Toutes ces phrases sont dans la situation, mais il y a évidemment une réminiscence de l'histoire romaine.

porta le premier sur l'ennemi, entonnant d'une voix haute le chant de guerre de Roland (1) et exécutant avec sa lance des tours d'adresse que les Saxons prirent pour des maléfices. On eût dit les Indiens de l'Amérique du Nord avant le combat. Quoi qu'il en

(1) Chroniq. de Normandie, Henric. Huntington, Hist., p. 368. Nous lisons dans Wace, Roman du Rou:

Taillefer, ki nult bien cantout, Sur un cheval ki tost alout, Devant li dus alout cantant De Karlemaine (Charlemagne) è de Rollant, Et d'Olivier et des vassals Ki moururent en *Renchevals* (Roncevaux').

A ces vers écrits par Wace, poëte français du XII^e siècle, nous ajouterons ceux-ci, que Gaimar, poëte anglo-normand, avait composés peutêtre un demi-siècle auparavant.

Un des François dont se hata, De vant les autres chevaucha. Taillefer ert cil appelez. Juglère hardi estoit assez: Armes avoit et bon cheval. Si ert hardi et noble vassal. Devant les autres cil se mist. Devant Englois merveilles fist. Sa lance pris par le tuet, Si com ceo fust un bastonet: Encontremont hait I'en getta, Et par le fer receue l'a. III fois issi, jetta sa lance, La quatre foiz puis s'avance, Entre les Englois la launça, Parmi le cors un en navra: Puis traist l'espée, arère vint Et getta l'espée qu'il tint, Encontremont hault le receit. L'un dit à l'autre, qi ceo veit, Que ceo estoit enchantement. Cil se fiert devant la gent, Quant III foiz ont getté l'espée, Le cheval ad la goule baée. Vers les Englois vint eslessé: Auquanz quident estre mangé, etc. soit, Taillefer tua de sa main deux soldats ennemis, et ne tarda pas à périr lui-même, accablé par le nombre. Les Anglo-Saxons, presque tous à pied, couvraient le coteau de Senlæ, fermes et immobiles, la hache d'armes à la main et les boucliers étroitement serrés l'un contre l'autre. Au centre, leur drapeau blanc flottait et semblait couvrir Harold et ses frères.

Le duc de Normandie marcha contre eux, disent les chroniques, « faisant porter en avant la bannière que lui avait envoyée le successeur de saint Pierre. Il plaça en tête des gens de pied armés de flèches et d'arbalètes, et au second rang d'autres gens de pied, dont il était plus sûr, et qui portaient des cuirasses; le dernier rang fut composé des bataillons de chevaliers, au milieu desquels il se plaça avec son inébranlable force, pour donner de là ses ordres de tous côtés, de la voix et du geste. Si quelque ancien eût décrit l'armée d'Harold, il aurait dit qu'à son passage les fleuves se desséchaient, les forêts se réduisaient en plaines. En effet, de tous les pays des troupes innombrables s'étaient jointes aux Anglais. Une partie étaient animés par leur attachement pour Harold, et tous par leur amour pour la patrie, qu'ils voulaient, quoique injustement, défendre contre des étrangers. Le pays des Danois, qui leur était allié, leur avait envoyé de nombreux secours. Cependant, n'osant combattre Guillaume sur un terrain égal, ils se postèrent sur un lieu plus élevé, sur une montagne voisine de la forêt par laquelle ils étaient venus. Alors, les chevaux ne pouvant plus servir à rien, tous les gens de pied se tinrent fortement serrés. Le duc et

les siens, nullement effrayés par la difficulté du lieu, montèrent peu à peu la colline escarpée. Le terrible son des clairons fit entendre le signal du combat, et de toutes parts l'ardente audace des Normands entama la bataille. Les gens de pied des Normands, s'approchant donc, provoquèrent les Anglais, et leur envoyèrent des traits et avec eux les blessures et la mort. Ceux-ci leur résistent vaillamment, chacun selon son pouvoir. Ils leur lancent des épieux et des traits de diverses sortes, des haches terribles et des pierres appliquées à des morceaux de bois. Vous auriez cru voir aussitôt les nôtres écrasés comme sous un poids mortel. Les chevaliers viennent après, et de derniers qu'ils étaient passent au premier rang. Honteux de combattre de loin, le courage de ces guerriers les anime à se servir de l'épée. Les cris perçants que poussent les Normands et les barbares sont étouffés par le bruit des armes et les gémissements des mourants. On combat ainsi des deux côtés pendant quelque temps avec la plus grande force; mais les Anglais sont favorisés par l'avantage d'un lieu élevé qu'ils occupent serrés, sans être obligés de se débander pour y arriver. Par leur grand nombre et la masse inébranlable qu'ils présentent, et de plus par leurs armes, qui trouvaient facilement chemin à travers les boucliers et les autres armes défensives, ils soutiennent donc et repoussent avec la plus grande vigueur ceux qui osent les attaquer l'épée à la main; ils blessent aussi ceux qui leur lancent des traits de loin. Voilà qu'effrayés par cette férocité les gens de pied et les chevaliers bretons tournent le dos, ainsi que tous les

auxiliaires qui étaient à l'aile gauche; presque toute l'armée du duc recule : ceci soit dit sans offenser les Normands, la nation la plus invincible. Les Normands crurent que leur duc et seigneur avait succombé. Ils ne se retirèrent donc point par une fuite honteuse, mais tristes, car leur chef était pour eux un grand appui.

« Le prince, voyant qu'une grande partie de l'armée ennemie s'était jetée à la poursuite des siens en déroute, se précipita au-devant des fuyards et les arrêta en les frappant ou les menaçant de sa lance. La tête nue, et ayant ôté son casque, il leur cria : « Voyez-« moi tous. Je vis et je vaincrai, Dieu aidant. Quelle « démence vous pousse à la fuite? Quel chemin s'ou-« vrira à votre retraite? Vous vous laissez repousser « et tuer par ceux que vous pouvez égorger comme « des troupeaux. Vous abandonnez la victoire et « une gloire éternelle pour courir à votre perte et à « une perpétuelle infamie. Si vous fuyez, aucun de « vous n'échappera à la mort. » Ces paroles ranimèrent leur courage. Il s'avança lui-même à leur tête, frappant de sa foudroyante épée, et défit la nation ennemie, qui méritait la mort par sa rébellion contre lui, son roi. Les Normands, enflammés d'ardeur, enveloppèrent plusieurs mille hommes qui les avaient poursuivis, et les taillèrent en pièces en un moment, en sorte que pas un n'échappa (1). » Ce n'était là, néanmoins, qu'un incident de cette longue et formidable lutte. Le roi Harold, digne, par son courage,

⁽¹⁾ Guillelm. Pictavensis.

du suffrage et du dévouement de son peuple, combattait au premier rang et renversait de sa hache quiconque osait rester un moment à la portée de son bras. Du même coup il abattait le cheval et le cavalier (1). Pendant qu'il donnait ainsi l'exemple à son armée et tenait en échec les chevaliers de Normandie, une flèche lancée au hasard l'atteignit à l'œil et pénétra jusqu'au cerveau : il tomba mort sur le coup, et la fortune cessant d'hésiter se rangea sous la bannière de Guillaume le Bâtard.

Cette grande bataille d'Hastings, qui décida du sort de l'Angleterre, dura jusqu'au soir et se termina par la victoire complète des Normands. Harold et ses frères étaient tués; l'élite de l'armée saxonne avait péri; l'étendard royal, après une lutte désespérée, avait été pris par les soldats de Guillaume : il ne resta plus aux défenseurs d'Harold d'autre ressource que de se disperser et de chercher un refuge dans les bois, et en se repliant parvinrent-ils même encore à mettre à mort un grand nombre d'aventuriers normands envoyés à leur poursuite. Depuis la bataille de Fontanet, on n'en mentionne aucune où coula plus de sang, et l'historien, partagé entre un double sentiment d'orgueil pour la France et de sympathie pour la nation anglo-saxonne, ne sait s'il doit glorifier le vainqueur ou plaindre le vaincu. Guillaume lui-même, comme s'il eût voulu expier son triomphe, ne tarda pas à faire élever, sur le théâtre même du combat, un monastère appelé l'abbaye de

^{(1) «} Uno ietu eques et equus prociderunt. » (Malmesb.)

la bataille, et où des religieux de l'ordre de Marmoutiers ne cessaient de prier pour le repos de l'âme de ceux qui avaient péri dans les champs d'Hastings. Par une dure exception, que l'on attribua à des causes politiques, il refusa de rendre le corps de l'infortuné Harold à sa mère, la veuve de Godwin, et il le fit inhumer sans honneurs sur le rivage.

Or, le parti national, quoique frappé à mort, en Angleterre, par la victoire d'un prince étranger, n'était encore ni dépourvu d'éléments de résistance, ni entièrement subjugué. Les Wittans (1) se partagèrent entre plusieurs concurrents; les uns appelèrent au trône l'étheling Edgard, petit-neveu d'Édouard le Confesseur, d'autres les comtes Edwin et Morkar: ces tentatives échouèrent faute d'ensemble. Guillaume, après avoir assiégé et pris Douvres, marcha sur Londres, incendia les faubourgs de cette ville, et hors d'état de s'en emparer, se mit à ravager les comtés voisins. Alors les chefs anglo-saxons, ne pouvant mettre à leur tête aucun homme capable de les commander, se déterminèrent à faire leur soumission, et de ce nombre fut l'archevêque intru Stigand. Edgar lui-même, se voyant abandonné et délaissé, vint déposer sa couronne aux pieds du conquérant, et Guillaume, proclamé roi par ses barons, accepté ou subi par la nation anglo-saxonne dépourvue de chef, se fit couronner, le jour de Noël, dans le monastère de l'Ouest (Westminster), et reçut le sceptre des mains

⁽¹⁾ Mot saxon qui signifie sages. Les Wittans réunis constituaient l'assemblée nationale, le Wittenagemot.

d'Aldred, archevêque d'York. Peu de jours après il entra dans Londres et inaugura son règne par des actes de sagesse et de prudence, qui ne devaient pas tarder à être démentis par la spoliation, la tyrannie et le meurtre. Mais ces événements appartiennent à l'histoire d'un autre peuple.

Le roi de France était demeuré étranger à cette grande lutte, qui avait abouti à la conquête de l'Angleterre par les Normands. Peu de mois avant de débarquer sur les côtes de la Grande-Bretagne, le duc Guillaume avait réclamé l'appui et le concours de Philippe 1er, s'engageant, après la victoire, à faire hommage à ce prince de ses nouveaux États et de le reconnaître pour son suzerain. Le conseil de régence, qui, durant la minorité du roi, examina ces propositions, crut d'une bonne politique de les rejeter. Il est vraisemblable qu'il ne voulut pas fournir à Guillaume le moyen d'ajouter un royaume à ses anciens domaines, et de se rendre plus puissant et plus à craindre que son seigneur suzerain; il pensa qu'ilfallait se défier de la bonne foi du duc de Normandie, et que les engagements pris avant la guerre seraient méconnus après la victoire. Ce calcul était sage, bien qu'après tout, en cas de félonie, le roi de France pût toujours enlever au vassal infidèle les provinces qu'il possédait sur le continent; mais, ces provinces une fois prises, il faudrait les garder envers et contre tous, et le conseil de Philippe craignit de mettre une si grosse affaire sur les bras du jeune roi. Ainsi s'explique l'inaction de la France, en ce moment décisif pour la gloire et la puissance de l'Angleterre. Baudouin, comte de Flandre, si timide lorsqu'il s'agissait d'engager la France dans la querelle, se montra plus hardi pour son propre compte, et, sans envoyer des renforts de troupes à Guillaume, encouragea vivement et chaleureusement son entreprise. Le duc de Normandie trouva moins de sympathie chez Conan Ier, comte de Bretagne; celui-ci, qui aspirait à secouer la suzeraineté de Guillaume, jugea que l'occasion était bonne et qu'il importait de saisir le moment où ce prince avait à combattre un redoutable ennemi; or, à peine le vit-il prêt à s'embarquer qu'il osa lui adresser un message insolent et téméraire par lequel il ne craignait pas de revendiquer non-seulement l'affranchissement de tout lien de vassalité, mais encore le duché de Normandie, à la possession duquel le comte de Bretagne croyait avoir des titres. Guillaume hésita, troublé par cette menace inattendue, et craignant qu'après son départ les Bretons n'envahissent les provinces neustriennes laissées sans défense. Un crime le tira d'embarras. Le chambellan de Conan Ier frotta de poison le cor de chasse et les gants de son maître, et le comte de Bretagne mourut peu de jours après dans les convulsions (1). On ne saurait affirmer avec certitude que cet atroce guet-apens ait eu pour complice ou pour instigateur le duc de Normandie, mais on le lui imputa avec apparence de raison, et de pareilles vengeances lui étaient familières. Alain, dit Fergent ou le Roux, fils d'Eudon, comte de Penthièvre, et neveu de Conan Ier, passa en Angleterre avec

⁽¹⁾ Guillaume de Jumiéges, liv. VII, chap. 33.

un grand nombre de seigneurs bretons, et après la conquête, à laquelle sa valeur avait beaucoup contribué, il eut en partage de grands espaces de pays au nord d'York, et auxquels il donna le nom de comté de Richemont (1).

L'année suivante (1067) mourut Baudouin V, comte de Flandre, qui avait administré le royaume de France sous la minorité de Philippe I^{er}. Ce jeune roi, bien qu'il eût à peine atteint sa quinzième année, prit en main l'administration du pays, et ses sujets n'eurent guère lieu de se féliciter de dépendre de son autorité exclusive et sans expérience. En Flandre, Baudouin VI, déjà comte de Mons, succéda à son père, bien qu'il ne fût pas l'aîné des fils de ce prince. Son frère Robert, à qui, d'après la tradition politique, le comté de Flandre eût dû appartenir, ne chercha point à lui disputer cet héritage, et continua de gouverner la Frise, dont il était déjà comte, du chef de sa femme Gertrude de Saxe. Robert le Frison, c'est le nom que lui donne

⁽¹⁾ Les terres de Cognysby servirent aussi à récompenser les services d'un Breton; elles reconnurent pour seigneur un certain Guillaume qui arriva dans l'île avec son épouse Tifaine, sa servante Manfa et son chien nommé Hardi-Gras. Longtemps le pays d'outre-mer fut pour les habitants de l'Armorique ce que furent depuis les Indes pour les Portugais et le Pérou pour les Espagnols; car l'Angleterre semblait à tous une sorte d'Eldorado, où de nombreux aventuriers étaient attirés par l'acquisition qu'on y faisait subitement d'immenses et magnifiques fortunes, comme aussi par les invitations du nouveau monarque. Cependant les Bretons ne conservèrent pas longtemps la faveur de ce dernier, et, comme ils se rendirent coupables de quelques actes d'insubordination envers un prince, qui aurait voulu être seul le maître, ils furent dépouillés des possessions qu'ils avaient acquises et obligés de repasser pauvres et nus dans leur pays. (M. de Bussy.)

l'histoire, était un prince connu par les entreprises qu'il avait tentées, et toujours sans succès; tour à tour aventurier, naufragé, pèlerin, il s'était trouvé fort heureux de gouverner le vaste fief que lui avait apporté sa femme, et qui comprenait ce que nous appelons aujourd'hui la Zélande, la Hollande et le territoire d'Anvers. Baudouin VI, son frère, on ignore sous quel prétexte, lui déclara la guerre et marcha contre lui avec une armée de Flamands. Une bataille fut livrée entre les deux princes, et Baudouin, l'agresseur, périt en cherchant à rallier ses soldats mis en fuite par ceux du Frison. Ce dernier, vainqueur et déterminé à tirer vengeance d'une attaque imméritée et injuste, entreprit de conquérir la Flandre et de l'ajouter à ses États, au détriment des héritiers de Baudouin VI, encore en bas âge (1070). Philippe 1er, suzerain et seigneur de ces jeunes princes, résolut d'accourir à leur secours et vint présenter bataille, non loin de Cassel, à Robert le Frison. Habile et circonspect, Robert prit si bien ses dispositions que le jeune roi fut complétement battu et contraint d'abandonner la Flandre. Henri IV, roi d'Allemagne, ne tarda pas, à son tour, à intervenir dans la querelle; sollicité par Richilde, veuve de Baudouin VI, il chargea deux de ses vassaux, l'évêque de Liége et le duc de la basse Lorraine, de déclarer la guerre à Robert, qui s'était mis en possession de la Flandre. Or, Robert, par une combinaison heureuse et imprévue, réussit à mettre le roi de France dans ses intérêts, et Philippe I^{er} épousa Berthe de Hollande, fille de Gertrude et belle-fille du Frison. Cette alliance

du roi de France et de Robert, comte de Frise et de Flandre, détermina Henri IV à renoncer à ses projets de guerre (1071).

Tandis que ces événements se passaient dans le Nord, les grands feudataires du Midi et d'outre-Loire demeuraient paisibles, et semblaient d'ailleurs ne se préoccuper en rien des intérêts qui, tour à tour, désunissaient et rassemblaient le roi de France et le Frison. Les fiefs du centre, la Bourgogne et l'Aquitaine, jouissaient de ce calme et de cette sécurité qui, bien souvent, précèdent les crises sociales; tous les regards se portaient d'ailleurs sur Guillaume le Conquérant, alors occupé à asseoir sa domination en Angleterre et à faire passer ce pays tout entier sous le joug des aventuriers de Normandie. Cette entreprise, complément nécessaire de la conquête, rencontrait les plus sérieux obstacles. Guillaume avait d'abord cherché à ménager les populations anglo-saxonnes, et à les mettre à couvert des violences de ses compagnons d'armes victorieux et avides de butin. Pour apaiser les convoitises de ces aventuriers avares, il avait distribué aux uns les trésors du feu roi Édouard, aux autres une partie des terres et les domaines dépendants de la couronne; et quand il avait cru, par ces mesures prévoyantes, avoir suffisamment pacifié les esprits, il était revenu à Rouen reprendre l'administration de son duché et jouir de toutes les pompes d'un triomphateur. Or, en son absence, le parti national avait relevé la tête en Angleterre, et les exactions, les cruautés et les excès de tout genre que s'étaient permis les lieutenants de Guillaume n'avaient que

trop motivé cette révolte. Les Saxons se soulevèrent dans le comté de Kent et assiégèrent Douvres, alors au pouvoir d'une garnison normande. Dans l'ouest, les insurgés, commandés par un puissant thane, Édric le Sauvage, firent alliance avec les Gallois de la Cambrie, c'est-à-dire avec les hommes d'origine gaélokimrique dont la vieille nationalité s'était maintenue malgré les invasions. Peu de temps après, le soulèvement se propagea dans le Nord, et les Normands, comme autrefois les Danois dans la sanglante nuit de la Saint-Brice, se virent menacés d'un vaste massacre. Pour comble de difficultés, l'étheling Edgar, celui qu'un parti anglo-saxon avait naguère appelé rol et que Guillaume retenait en otage, prit la fuite et se réfugia chez Malcolm, roi d'Écosse, son beau-frère et son allié. L'Angleterre était à la veille de se soustraire au joug du conquérant.

Guillaume repassa promptement la mer et sa présence changea la face des choses. Sous ses ordres, les Normands prirent et saccagèrent tour à tour Oxford, Warwik, Derby, Nottingham; ils passèrent l'Humber, mirent en fuite les Anglo-Saxons et livrèrent la ville d'York au fer, à l'incendie et au pillage. Sur tous les points dont ils se rendaient maîtres, ils élevèrent des forts et des citadelles pour garder le pays et contenir les vaincus; mais si partout ils triomphaient l'épée à la main, ils ne réussissaient pas à soumettre le cœur des peuples, et une exaltation patriotique, énergique et durable, se manifestait contre leur pouvoir. « Roi Guillaume, avait dit au conquérant l'archevêque d'York, Dieu voulant punir notre nation, tu as obtenu,

au prix de beaucoup de sang, le trône d'Angleterre; je t'ai consacré roi, je t'ai couronné et béni de ma propre main; mais aujourd'hui je te maudis!...» Bientôt, sous la conduite des fils d'Harold, Edmond et Godwin, les Irlandais vinrent prêter leur secours aux Gallois et aux Anglo-Saxons; ils furent taillés en pièces, et, à peine vainqueur, Guillaume eut à combattre les Écossais et les Danois, et il apprit un jour qu'à la suite d'une bataille les insurgés, victorieux à leur tour, avaient occupé York et proclamé l'étheling Edgar roi d'Angleterre. Ainsi menacé, ainsi maudit par ceux qu'il appelait des sujets rebelles, Guillaume se montra implacable et promena partout l'extermination, ne laissant qu'un désert et des ruines là où il avait rencontré haine ou résistance. Puis, pour mettre fin à la lutte, il eut recours à une mesure décisive : il procéda à un nouveau partage du pays au profit de son armée et de ses compagnons d'armes. Dans ce but, il divisa les alleux primitifs en soixante mille baronnies, dont il donna vingt-huit mille au clergé, trente-deux mille aux seigneurs normands, soumettant les habitants et les possesseurs du sol à la condition de vassaux, d'arrière-vassaux et de serfs, et régularisant ainsi, du trône royal à la ferme la plus obscure, la spoliation entière de toute la partie des royaumes anglo-saxons soumis à son épée. Pour lui, il se réserva quatorze cents manoirs, et devint le plus riche monarque de l'Europe. Enfin, à l'exemple d'Alfred, il fit dresser le cadre de tous les biens-fonds, travail dans lequel furent décrits les comtés avec toutes leurs divisions, les noms des anciens proprié-

taires et des nouveaux, le nombre des pièces de terre, des moulins, des étangs, des bois, avec leur valeur, leurs charges, l'état numérique des serfs saxons, des bestiaux et des charrues; et ce livre de la conquête, qui subsiste encore, fut comme la sanction dernière et définitive de l'expropriation d'un peuple par une armée étrangère. Le célèbre Lanfranc passa de l'abbaye de Caen, en Normandie, au siége primatial de Cantorbéry, et, avec l'approbation de Rome, l'indigne clergé anglo-saxon, dont nous avons stigmatisé la débauche, la simonie et l'ignorance, fut remplacé par un clergé normand, en rapport direct avec l'Église, et disposé à rétablir en tous lieux le respect du culte et la discipline. Est-il besoin de dire que trop souvent, dans les rangs de ce clergé, qui profitait de la conquête militaire et entrait dans la hiérarchie féodale anglo-normande, l'on vit se glisser l'esprit de violence et d'avarice, encore profondément empreint dans les mœurs barbares, et que le chef de l'Église catholique, au milieu des ténèbres de cette époque, ignora bien souvent et ne parvint pas toujours à réprimer. Toutes les révolutions entreprises et consommées par la force entraînent à leur suite ces inévitables misères (1067-1073).

Vers ce même temps, l'homme que l'Église catholique attendait pour l'affranchir du joug de la féodalité et du glaive venait enfin de prendre place à sa tête.

L'Église, victorieuse des tyrans et des hérésies, avait eu, depuis deux siècles, à subir une épreuve plus redoutable, la corruption de ses enfants et l'asservis-

sement de ses pasteurs au pouvoir temporel; elle avait eu de mauvais papes, car le monde lui en avait imposés; elle s'était vue deshonorée par ses propres ministres; jusque dans ses constitutions fondamentales, elle était attaquée et menacée, et on l'eût dit prête à succomber et à disparaître sous le nombre de ses ennemis extérieurs et intérieurs, sous la formidable pression des abus et des scandales. Mais l'Église est l'arche sainte qui jamais ne tombe; les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle, et Dieu, dont elle est l'ouvrage, a promis qu'elle ne périra pas. Est-il besoin de dérouler de nouveau ici le tableau des misères que subissait l'Église sous l'ordre féodal? Nous avons dit, à plusieurs reprises, les blessures qu'elle avait reçues de la main même de ces barbares qui, bien souvent, versaient leur sang pour sa cause sans la connaître ou sans la respecter. Depuis Charles Martel, vainqueur des Maures et qui distribuait les évéchés et les abbayes à ses leudes, à titre de récompenses militaires, jusqu'au roi de Germanie, Henri IV, qui mettait ouvertement les cloîtres et les églises au pillage, en vertu de ses prétendus droits suzerains, une multitude d'oppresseurs et d'usurpateurs séculiers avaient déchiré la robe du Christ et s'étaient partagé l'une après l'autre les pierres du sanctuaire. L'Eglise n'avait pas même gardé la liberté de choisir elle-même son chef et d'exercer à cet égard le droit imprescriptible qui ne peut lui être enlevé sans sacrilége. Plus d'une fois les empereurs germaniques, revendiquant une autorité que n'avait point eue Charlemagne, avaient eux-mêmes élu des papes et avaient contraint le monde catholique à les accepter; plus au-

dacieux et plus coupables encore, les chefs des factions romaines, l'ambitieuse Marozia, les seigneurs de Tusculum, avaient disposé de la chaire de Saint-Pierre au gré de leurs intérêts et de leurs caprices. Dans toutes les contrées de l'Europe occidentale, les terres des évêchés et des abbayes étant rangées au nombre des fiefs, les évêques et les abbés avaient au-dessus d'eux des seigneurs, rois, princes ou comtes, qui exigeaient le service envers leurs personnes, et ils avaient à leur tour, sous leurs ordres, comme les seigneurs laïques, des vassaux, des arrière-vassaux et de gens de guerre. Ainsi les prélats et les supérieurs d'ordres monastiques exerçaient à la fois le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel; et, quant à ce dernier, ils le tenaient des seigneurs laïques qui leur donnaient l'investiture comme aux autres feudataires. A ce dernier titre ils étaient tenus de suivre, en personne, leur suzerain à la guerre et de lui fournir leurs contingents de soldats et de chevaux. La conséquence naturelle de cette situation fut que les rois et les empereurs s'habituèrent, aussi bien que les peuples, à confondre l'investiture féodale avec l'élection canonique; et les princes temporels, voyant les abbés et les évêques rangés au nombre de leurs vassaux, se crurent en droit de les obliger à recevoir d'eux l'investiture de leurs bénéfices ecclésiastiques, et ils la leur donnaient en leur remettant l'anneau et la crosse. Ainsi, comme dans la féodalité tout pouvoir dérivait de la terre possédée, on en fit venir aussi la puissance ecclésiastique, sans établir de distinction entre la dignité religieuse et le fief domanial. Insensiblement, les rois, habitués à élire

les prélats du premier ordre, s'immiscèrent dans les autres élections ecclésiastiques, et, en même temps qu'ils imposaient aux prêtres des obligations séculières, ils recommandaient souvent les abbayes à la protection des séculiers. Les princes temporels exploitaient ces droits usurpés et sacriléges au profit de leur avarice et de leurs prédilections personnelles; tantôt ils conféraient les prélatures à leurs courtisans et même à des enfants en bas âge, et tantôt ils en faisaient le prix de services humiliants ou les mettaient aux enchères, introduisant ainsi dans l'Église le plus redoutable des fléaux, la simonie. De cet oubli de toute règle et de tout frein était résulté, pour la plupart des prêtres, l'oubli de la règle du célibat, et l'on commençait à ne plus distinguer des seigneurs laïques ces évêques, ces clercs mariés, qui s'appropriaient le bien des pauvres et persécutaient eux-mêmes les églises dont ils se disaient les pasteurs. Et certes, au milieu de cette vaste et lamentable corruption, ne manquaient ni les avertissements, ni les exemples des saints; mais leurs voix courageuses étaient impuissantes à empêcher le mal, et ne servaient trop souvent qu'à le constater pour la postérité. « Le ministère ecclésiastique, écrivait le bienheureux André de Vallombreuse, était séduit par tant d'erreurs qu'à peine aurait-on trouvé un prêtre dans son église; les ecclésiastiques, courant les environs avec des éperviers et des chiens, perdaient leur temps à la chasse... Tous passaient scandaleusement leur vie; tous étaient gangrenés de simonie, à tel point qu'aucun rang, aucun poste, depuis le plus bas jusqu'au plus élevé, ne pouvait être obtenu si on ne

l'achetait de la même façon qu'on achetait le bétail (1). » Ainsi le clergé avait à gémir des conséquences de l'ordre féodal qui pesaient sur l'Église, en dénaturant par la simonie le caractère du prêtre et l'origine de ses droits. « Qui ne voit, disait saint Anselme en parlant du régime social de cette époque, qui ne voit que c'est la source de la simonie et la destruction de la religion? Car, quand on espère obtenir du prince la dignité épiscopale, les clercs méprisent leurs évêques et abandonnent l'Église. Les uns répandent beaucoup d'argent parmi les courtisans pour acheter leurs recommandations; les autres font de grandes dépenses pour servir à la cour pendant plus de dix ans, souffrant avec patience le froid et le chaud, la pluie et les autres incommodités du voyage; ils souhaitent la mort de celui dont ils briguent la place, et sont jaloux de ceux par lesquels ils craignent d'être supplantés. Quelquefois, le mauvais choix va jusqu'à donner la dignité épiscopale à des serfs et à des débauchés, parce qu'on sait bien que de telles gens étant en place n'oseront reprendre les péchés des grands qui les y ont élevés; et c'est pour cela même qu'on les y met (2). » Nous en avons assez dit pour faire comprendre les calamités qui assiégeaient alors la société chrétienne et qui ne devaient pas lui être imputés, parce qu'on lui avait enlevé, à l'aide d'usurpations tyranniques, le choix de ses propres ministres et l'indépendance de son gouvernement. Chaque fois

⁽¹⁾ Ap. Puricelli, de S. Arialdo, II, 3-4.

⁽²⁾ Saint Anselme, deuxième discours.

que l'Église redevenait libre, elle manifestait sa liberté par de saintes élections et plaçait à sa tête des pontifes dignes d'elle. Du jour où, opprimée par les factions et le glaive, elle n'avait qu'à subir les caprices féodaux et les choix des princes temporels, elle voyait se reproduire dans son sein les douleurs et les misères que notre devoir est de rappeler, et dont l'histoire ne la rendra jamais responsable, puisqu'elles étaient le fruit de l'intervention et de la domination des puissances séculières. Évidemment, puisqu'il fut donné à l'Église de survivre à ces longues tempêtes et de ne point succomber sous tant de causes de mort, c'est qu'elle n'est pas une institution humaine, c'est que Dieu, qui se réservait de la sauver et de l'affranchir à son heure, voulait montrer au monde que la barque de Pierre ne saurait faire naufrage.

La réparation des maux de l'Église ne pouvait venir que de l'Église elle-même, et aucune main profane ne devait comme nécessaire, se poser sur l'arche sainte qui ne tombe jamais. « Il faut que la réforme parte de Rome, s'écriait Pierre Damien, comme de la pierre angulaire du salut des hommes (1). »

Hildebrand, comme le divin Sauveur, avait passé ses premières années dans l'atelier d'un charpentier (2); plus tard il fut confié à l'abbé du monastère de Notre-Dame Saint-Aventin, et il eut ensuite pour maître l'archiprêtre Jean Gratien, depuis lors pape sous le nom de Grégoire VI. On sait qu'il suivit ce dernier

⁽¹⁾ Hist. du P. Grégoire VII, par J. Voigt, t. Ier, introduction.

⁽²⁾ Il était né à Saono ou Saone, en Toscane, à seize lieues de Sienne; son père, charpentier, s'appelait Bonizo (Bonizus, Bonicus).

dans sa retraite et qu'il entra dans l'ordre de Cluny, dont il ne tarda pas à être élu prieur. De bonne heure le spectacle des malheurs qui désolaient l'Église avait frappé son âme et absorbé les préoccupations de son intelligence: on eût dit qu'il entrevoyait déjà sa mission. Vers l'an 1049, Bruno, évêque de Toul, ayant été choisi pape par l'empereur Henri III, Hildebrand lui fit comprendre que cette élection était irrégulière, en ce qu'elle n'avait pas été validée par l'assentiment du peuple et du clergé de Rome: Docile à ses conseils, Bruno se dépouilla des ornements pontificaux pour entrer dans Rome et revêtit l'habit de pèlerin; et comme il y rencontra le peuple et le clergé chantant des hymnes et poussant des cris de joie, il demanda silence et parla ainsi : « Le choix du peuple et du « clergé, ainsi que l'autorité des canons, l'emportent « sur toute nomination supérieure; je suis donc prêt « à retourner dans ma patrie, si mon élection n'a « pas le suffrage de tous. » D'après le conseil d'Hildebrand(1), on observa les anciens usages, et le nouveau pape prit le nom de Léon IX. La réaction qui devait se terminer par l'affrachissement de l'Église venait de commencer, en dépit des empereurs de la maison de Franconie (2). Hildebrand se trouvait déjà promu à la haute dignité de cardinal; elle lui servait comme d'un point d'appui pour engager la lutte, et depuis ce moment il ne cessa d'être le moteur et le conseiller de tout ce qui se faisait d'important à la cour du sou-

⁽¹⁾ Suadente Hildebrando; consilio Hildebrandi. Otto Fris.

⁽²⁾ Platina, p. 160, in vita Leonis.

verain pontife, et les papes qui se succédèrent ne furent que les instruments de sa prodigieuse activité.

Parmi les actes célèbres qui furent dus à son influence, nous devons mentionner le canon rendu en 1053 par le concile de Latran sur l'élection des papes.

Durant les premiers siècles de l'Église, les Césars et les empereurs ne s'étaient jamais attribué le droit d'intervenir dans le choix des souverains pontifes; plus tard, lorsque l'Italie tomba au pouvoir des Ostrogoths, leurs rois, bien que professant l'hérésie d'Arius, osèrent s'arroger le droit d'approuver l'élection des papes, et ces derniers se virent réduits à subir cette usurpation injuste et oppressive. Les empereurs grecs de Constantinople, redevenus maîtres de l'Italie, n'eurent garde de se dessaisir du privilége dont les ariens et les Goths s'étaient investis, et, au commencement du neuvième siècle, les rois des Francs étant devenus, par l'autorité de l'Église romaine, empereurs d'Occident, et, à ce titre, défenseurs armés de l'Église, avaient obtenu d'elle le droit et le devoir de veiller à ce que l'élection des papes se fit librement et selon les règles. Vers le milieu du dixième siècle, ce privilége et cette obligation passèrent aux empereurs germaniques, qui ne tardèrent pas à en abuser, et nous avons vu plus haut que, sous prétexte de pacifier Rome, Othon Ier s'était fait donner, par un concile irrégulièrement convoqué, sans pouvoirs valables, et présidé par un antipape, la faculté de choisir les successeurs de saint Pierre, les évêques, et de leur donner l'investiture. Ce décret étant devenu une source

de maux et de scandales pour l'Église fut aboli par Henri II, en 1014, et ce prince rendit aux Romains la liberté d'élection, à cette condition que des commissaires impériaux assisteraient au sacre, comme l'exigeait le décret d'Eugène II, ou plutôt d'Étienne IV. Or les empereurs germaniques ne renoncèrent pas, à l'exemple de Henri II, à leurs prétendus droits, et Conrad II, entre autres, ne craignit pas de faire un indigne trafic du siége pontifical. Nous ne recommencerons pas ici le récit des désordres qui affligèrent Rome durant cette funeste période, alors que trois candidats se disputaient à la fois la tiare. Ces douloureuses épreuves fournirent à l'empereur Henri III le prétexte d'intervenir comme pacificateur et arbitre, et de remettre en vigueur, contrairement aux constitutions de l'Église, le décret usurpateur de son prédécesseur Othon, décret sous l'empire duquel la simonie désolait la société chrétienne.

Or, au mois d'avril de l'an 1059, le pape Nicolas II, encouragé par Hildebrand, tint un concile où assistèrent cent treize évêques, et avec eux des abbés, des prêtres et des diacres. Le pape ouvrit la séance par ce discours: « Bien aimés frères et évêques! votre béa-« titude sait, les membres inférieurs même n'igno-« rent pas combien, après la mort d'Etienne, mon « prédécesseur de pieuse mémoire, ce siége aposto-« lique, que je dessers par l'autorité de Dien, a eu à « souffrir de traverses et combien il a été exposé aux « insultes des simoniaques; à tel point que la colonne « du Dieu vivant semblait ébranlée, et le filet du « souverain pêcheur disparaître dans le naufrage.

« C'est pourquoi, s'il plaît à votre fraternité, nous « devons, avec l'aide de Dieu, prévenir sagement de « pareils accidents, et empêcher que le mal, ce qu'à « Dieu ne plaise, ne vienne à prévaloir dans l'Église.

« En conséquence, suivant l'autorité de nos prédé-« cesseurs et des autres saints Pères, nous décrétons « et ordonnons que, le pontife de l'Église romaine « universelle venant à mourir, les cardinaux-évêques « traitent ensemble, les premiers, de l'élection; qu'ils « y appellent ensuite les clercs-cardinaux (1), et enfin « que le reste du clergé et le peuple y donnent leur « consentement; en sorte que, pour prévenir toute « occasion de vénalité (2), les hommes les plus reli-« gieux commencement l'élection et que les autres « suivent. Que tel soit l'ordre vrai et légitime de l'é-« lection, l'on en restera convaincu si l'on considère « les règles et la conduite des saints Pères, et que l'on « se rappelle cette sentence de saint Léon : Aucune « raison ne permet de compter parmi les évêques « ceux qui ne sont ni élus par le clergé, ni demandés « par le peuple, ni consacrés par les évêques de la « province avec le jugement du métropolitain. Et « comme le siége apostolique est supérieur à toutes « les Églises de l'univers, et que par conséquent il ne « peut pas avoir de métropolitains au-dessus de soi, « les évêques-cardinaux en tiennent la place et élèvent « le pontife élu au sommet du faîte apostolique.

« On choisira dans le sein de l'Église même, s'il « s'y trouve un sujet capable, sinon dans une autre,

⁽¹⁾ Il y a dans le texte : Clericos cardinales adhibeant.

⁽²⁾ Textuellement : Morbus venalitatis, le venin de la vénalité.

« sauf l'honneur dû à notre cher fils Henri, qui est a maintenant roi, et qui sera, s'il plaît à Dieu, em-« pereur, ainsi que nous le lui avons déjà accordé (1), « et on rendra le même honneur à ceux de ses succes-« seurs à qui le siége apostolique aura personnelle-« ment accordé le même droit. Que si la perversité « des méchants prévaut jusqu'à empêcher qu'on ne « puisse faire dans Rome une élection pure et gra-« tuite, les cardinaux-évêques, avec le reste du clergé « et des laïques catholiques, quoiqu'en petit nombre, « auront droit d'élire le pape dans le lieu qu'ils juge-« ront le plus convenable. Que si, après l'élection, la « guerre, ou quelque autre obstacle venant de la part « des hommes, empêche que l'élu ne soit intronisé « dans le siége apostolique, suivant la coutume, il « ne laissera pas, comme vrai pape, d'avoir l'autorité « de gouverner l'Église romaine et de disposer de tous « ses biens, comme nous savons que saint Grégoire « l'a fait avant sa consécration.

« Si quelqu'un est élu, ordonné ou intronisé au « mépris de notre présent décret, promulgué par « sentence synodale, qu'il soit, par l'autorité de Dieu « et des saints apôtres Pierre et Paul, perpétuellement « anathématisé (2) avec tous ses complices, et exclu « de la sainte Église de Dieu, comme un antechrist, « un usurpateur et un destructeur de la chrétienté; que « toute audience lui soit refusée sur ce point, et qu'il « soit irrévocablement déposé de tout degré ecclésias-

⁽¹⁾ Sicut jam sibi concessimus, etc. V. Baronius (Annal., anno 1059).

⁽²⁾ Is non apostolicus, sed apostolicus... liceat, illum et prædonem anathematizare.

« tique qu'il pouvait avoir auparavant. Quiconque se « sera attaché à lui, ou lui aura rendu un respect « quelconque, comme pontife, ou aura eu la pré-« somption de le défendre en quelque chose, il sera « frappé de la même sentence. Quiconque violera « notre présent décret et tentera par sa présomption « de troubler l'Église romaine, qu'il soit condamné à « un anathème et à une excommunication perpétuels, « et qu'à la résurrection il soit compté parmi les im-« pies! Qu'il ressente en cette vie et en l'autre la co-« lère du Tout-Puisant, le Père, le Fils, et le Saint-« Esprit, et l'indignation des saints apôtres Pierre et « Paul, dont il a la présomption de bouleverser « l'Église! Que son habitation soit déserte, que per-« sonne ne demeure dans ses pavillons, que ses enfants « soient orphelins et sa femme veuve (1); qu'il soit « arraché de sa place, lui et ses enfants, qu'ils soient « chassés de leurs habitations et réduits à mendier! « que l'usurier dévore sa substance et les étrangers « ses travaux ! Que l'univers entier combatte contre « lui, que tous les éléments lui soient contraires, que « les mérites de tous les saints le confondent et fas-« sent éclater la vengeance sur lui dès ce monde! Mais, « pour les observateurs de notre présent décret, « que la grâce du Dieu tout-puissant les protége, et, « par l'autorité des bienheureux apôtres Pierre et « Paul, les absolve de tous les liens. »

⁽¹⁾ Il ne s'agit pas ici du mariage des pontifes, interprétation qui n'aurait pas de sens. Le concile se sert des malédictions de l'Écriture, et emploie en quelque sorte les expressions du psaume 108 : Fiant filii ejus orphani et uxor vidua ejus.

Ce décret solennel, souscrit par le pape et par l'immense majorité des évêques, prêtres et diacres membres du concile, inaugurait en quelque sorte l'affranchissement de la papauté à l'égard des empereurs d'Allemagne, et les terribles anathèmes qu'il prononçait contre les prévaricateurs furent en quelque sorte des arrêts que la Providence, l'histoire nous l'apprend, se chargea d'accomplir elle-même (1).

Nicolas II étant mort, les cardinaux, sur l'invitation de Hildebrand, appliquèrent pour la première fois le nouveau décret sur l'élection pontificale, et élevèrent sur la chaire de Saint-Pierre Anselme, évêque de Lucques, qui prit le nom d'Alexandre II (1061). Lorsque la nouvelle de cet événement parvint à Henri IV, roi de Germanie, la cour de ce prince, encore mineur, considéra l'élection d'Alexandre II comme nulle et attentatoire au droit des empereurs, et elle essaya d'imposer à l'Église un autre pape, un prélat perdu de mœurs, Cadaloüs, évêque de Parme, qui prit le nom d'Honorius II. L'année même de son élection (1062), cet antipape fut condamné et déposé par les évêques d'Allemagne et d'Italie. Alexandre II garda le redoutable honneur de la papauté au milieu des orages qui agitaient Rome et l'Italie, et en dépit de l'hostilité ouverte du gouvernement de Henri IV. Nous avons dit

⁽¹⁾ Nous verrons plus d'une dynastie allemande s'éteindre dans le sang pour avoir porté la division dans l'Église romaine, et par là dans l'Église universelle. Nous verrons la nation française punie par des calamités, et sur le point de devenir une province anglaise, pour avoir occasionné et soutenu le grand schisme d'Occident. C'est, pour qui sait lire, une des plus grandes leçons de l'histoire. (Histoire univ. de l'Église, par l'abbé Rohrbacher.)

ce qu'étaient les églises d'Allemagne sous ce jeune prince livré à de perfides conseillers et abandonné sans frein à toutes les débauches et à toutes les injustices. Tous les témoignages de l'histoire s'accordent à établir que, dans les États soumis à ce tyran, la noblesse, le peuple, les pauvres, le sexe le plus faible, le clergé, se trouvaient sans rélâche en butte aux exactions les plus odieuses, à la plus infâme oppression, à la plus criminelle simonie. Henri vendait au plus offrant les bénéfices ecclésiastiques et les prélatures, et, quand il se présentait un nouvel acquéreur, il ne rougissait pas de dépouiller de son siége le titulaire de l'évêché ou de l'abbaye, sous prétexte qu'il méritait d'être déposé comme simoniaque; puis il trafiquait une seconde fois du même bénéfice au profit de ses passions ou de sa cupidité. Les peuples qu'il rangeait sous ses lois n'étaient pas traités avec plus d'égards, et la cour de Caligula et de Néron eût reconnu en lui un digne maître. Tant d'excès, tant de crimes révoltèrent enfin une partie des provinces germaniques, et le souverain pontife, que les opprimés invoquèrent, crut remplir un grand et saint devoir en intervenant comme juge entre les peuples et l'auteur de leurs misères. Vers le mois de mars de l'an 1073, Alexandre II écrivit au roi de Germanie, le sommant de comparaître devant le siége de Saint-Pierre, afin de rendre compte de sa conduite et de sa vie, et de se justifier tant sur les accusations de simonie portées contre lui « que sur d'autres attentats non moins graves que la voix des peuples lui imputait. Peu de jours après, le vénérable pontife mourut, sans avoir été témoin de

la lutte qu'il venait d'engager entre le sacerdoce et l'Empire, dans l'intérêt de la religion, de la justice et de la civilisation humaine. Hildebrand, qui lui succéda sous le nom de Grégoire VII, avait mission de continuer cette œuvre, et d'y consacrer, avec une énergie sans exemple, sa volonté, sa sainteté, son génie. Lorsqu'on le revêtit, selon l'usage, de la robe de pourpre et de la tiare, les cardinaux et les évêques dirent au peuple : « L'archidiacre Hildebrand est le pape que nous avons élu; il sera notre seigneur et portera le nom de Grégoire. Nous le voulons et nous le choisissons. Vous convient-il? — Il nous convient, répondit le peuple. — Le voulez-vous? — Nous le voulons. — L'approuvez-vous? -- Nous l'approuvons. » Pour lui, il refusait, pénétré de la grandeur de la tâche sous laquelle il craignait de succomber, et hésitant avant d'entrer à son tour dans une carrière qu'il avait luimême et à dessein rendue épineuse et difficile. Il était alors âgé de soixante ans.

Avant tout, une pensée occupait son âme: « Il lui « semblait que, si l'Église était si douloureusement « agitée, c'est qu'elle n'était pas libre; la plus misé- « rable des femmes pouvait, suivant les lois de son « pays, choisir son époux, et l'épouse de Dieu, traitée « comme une vile esclave, ne pouvait se réunir à son « fiancé. Donc il fallait que l'Église redevînt libre par « son chef, par le prince de la chrétienté, par le so- « leil de la foi, par le pape (1). » Jetant ensuite un regard sur les obstacles qui s'offraient à lui de toutes

⁽¹⁾ V. les lettres de Grégoire VII, apud Harduin.

parts et qu'il n'avait jamais aussi bien mesurés qu'à l'heure où il avait à passer outre, il écrivait à l'un de ses plus chers confidents : « M'est-il possible de vous « faire comprendre de combien de tribulations je suis « assailli! Quels soins incessants m'accablent de plus « en plus! Maintes fois j'ai demandé au divin Sauveur « de m'ôter de ce monde, ou de me laisser devenir « utile à notre mère commune. Une inexprimable dou-« leur et une profonde tristesse envahissent mon âme « en voyant l'Église d'Orient que l'esprit des ténèbres « sépara de la foi catholique. Dois-je tourner mes « yeux vers l'occident, au midi, au nord? C'est à peine « si j'aperçois quelques prêtres qui soient parvenus « à l'épiscopat par les voies canoniques, qui vivent « comme il convient, qui gouvernent leur troupeau « dans un esprit de charité, non avec l'orgueil des-« potique des puissants de la terre. Parmi les princes « séculiers, je n'en connais aucun qui préfère la gloire « de Dieu à la sienne propre, la justice à l'intérêt. « Ceux parmi lesquels je vis, Romains, Lombards, « Normands, sont pires que des juifs et des païens. « Si je reporte mon attention sur moi-même, je me « trouve tellement accablé de mes propres fautes « que je ne vois d'espérance de salut que dans la mi-« séricorde de Jésus-Christ. Si je n'avais pas l'espoir « de temps meilleurs et de me rendre utile à l'Église, « je ne demeurerais pas davantage à Rome, où je me « trouve, Dieu le sait, comme enchaîné depuis vingt « ans, partagé entre une douleur qui chaque jour « se renouvelle, et une espérance, hélas! trop loin-« taine. Assailli par mille tempêtes, ma vie n'est

« qu'une agonie continuelle. Puisque nous sommes « obligés d'employer tous nos efforts pour réprimer « les méchants; puisque nous sommes contraints, « tandis que les princes négligent leur devoir, de dé- « fendre l'existence des religieux, je t'exhorte frater- « nellement à m'assister, en priant et en conjurant « ceux qui aiment sincèrement saint Pierre d'être vé- « ritablement ses fils et ses soldats, et de nepas lui pré- « férer les potentats de la terre, qui ne sont bons qu'à « accorder des faveurs méprisables et transitoires, tan- « dis que Jésus en promet de véritables et éternelles. »

On voit là se révéler l'idée que le monde ne peut être réformé que par l'Église, qui en est la tête. « Notre seul désir, disait-il, est que les impies se con- « vertissent; que l'Église, foulée aux pieds, dans la « confusion et morcelée, reprenne son ancien éclat; « que Dieu soit glorifié en nous, et que nous, avec « nos frères et ceux-là mêmes qui nous persécutent, « nous puissions parvenir au salut. Pour un vil sa- « laire le soldat brave la mort pour son maître, et « nous craindrions d'affronter la persécution pour la « vie éternelle (1). »

Le lendemain de son élection, Grégoire VII envoya des légats à Henri IV, roi d'Allemagne, pour le prévenir du choix qu'avaient fait les cardinaux, et pour le prier de ne pas y donner son consentement,

^{(1) «} Unum volumus, videlicet ut omnes impii resipiscant, et ad Creatorem suum revertantur. Unum desideramus, scilicet ut sancta Ecclesia, per totum orbem concultata et confusa, et per diversas partes discissa, ad pristinum decorem et soliditatem redeat. Ad unum tendimus, quia ut Deus glorificetur in nobis...»

lui déclarant que, s'il y consentait, le nouveau pape ne laisserait pas impunis les crimes dont la conscience du prince était chargée. Henri, nonobstant cette menace, n'osa point refuser de reconnaître une élection pontificale régulièrement accomplie, qui avait l'adhésion de l'Église catholique et du peuple de Rome. Ajoutons que Grégoire ne demandait pas le consentement de Henri IV à son élection proprement dite, ce qui cût été admettre un droit qui n'appartenait pas à la puissance temporelle : il le priait de ne point permettre qu'il fût sacré, et le sacre était un acte extérieur dont Henri IV, comme roi d'Italie, devait connaître. Cette cérémonie ent lieu selon le rit accoutumé, et l'on vit commencer le pontificat de celui qui avait écrit : « J'ai considéré que nul n'a « jamais mérité le nom d'évêque qu'en souffrant per-« sécution pour la justice. »

Nous n'avons point à raconter ici les événements qui signalèrent le pontificat de Grégoire VII: l'histoire de l'Église peut seule offrir un cadre assez vaste à d'aussi grandes choses. Il nous aura suffi d'indiquer quel était l'homme que Dieu suscitait pour affranchir la société chrétienne et pour extirper les deux fléaux les plus redoutables de cette époque, la simonie et l'incontinence des clercs; nous nous bornerons ensuite à ne rappeler de ces mémorables luttes que ce qui se rattache directement aux annales de la France.

Or, vers la fin de l'année 1073, Grégoire VII, se trouvant à Piperno (1), y reçut des plaintes contre

⁽¹⁾ Pipernum, Pivernum ou Piperno, au pied du mont Volsque. Voy. la carte de Rome, par Sickler.

Philippe Ier, alors accusé de simonie. On mandait au chef de l'Église que, peu de mois auparavant, Drogon, évêque de Mâcon, étant mort, le clergé et le peuple avaient désigné pour lui succéder Landry, archidiacre d'Autun, et que le roi de France, bien qu'ayant approuvé ce choix, n'avait pas voulu donner gratuitement l'investiture. Grégoire VII, qui depuis longtemps surveillait les abus dont Philippe se rendait coupable, et qui avait à cœur d'y mettre un terme, manda ce qui suit à Roderic, évêque de Châlons et le principal confident du roi : « Entre tous les princes « de notre temps qui, par une vile cupidité, ont vendu « l'Église de Dieu en dissipant ses biens, et ont ainsi « rendu esclave et foulé aux pieds leur Mère, à la-« quelle, d'après le commandement de Dieu, ils doi-« vent l'honneur et le respect, il n'en est pas qui se « soit rendu plus coupable en ce point que le roi de « France, comme nous l'avons appris par des rapports « non suspects. La sollicitude que nous avons pour « toutes les Églises et la peine que nous cause leur « destruction nous avaient d'abord tellement en-« flammé de zèle que nous croyions devoir réprimer « avec sévérité de semblables excès. Mais comme le « roi nous a envoyé, il y a peu de jours, son cham-« bellan Albéric, pour nous promettre de se corriger « et de laisser les Églises se pourvoir de pasteurs, nous « avons différé d'employer la rigueur canonique. « Qu'il montre la sincérité de sa promesse dans l'É-« glise de Màcon presque anéantie; qu'il laisse aller « gratuitement à son siége, comme il convient, l'é-« vêque élu du consentement du clergé et du peuple,

« et dont il a approuvé lui-même le choix. S'il refuse « de le faire, qu'il sache alors que nous ne souffrirons « pas plus longtemps le veuvage de cette Église, et « que nous emploierons l'autorité des apôtres saint « Pierre et saint Paul pour réduire sa désobéissance « par la rigueur canonique. Car, ou le roi, renonçant « au crime honteux de la simonie, permettra qu'on « élève à l'épiscopat de dignes sujets, ou les Fran- « çais, frappés d'un anathème général, refuseront de « lui obéir, s'ils n'aiment mieux renoncer au chris- « tianisme. Nous vous prions d'employer tous les « moyens, l'insinuation, les avis, les prières, pour en- « gager le roi à permettre de pourvoir canoniquement « les Églises (1). »

Ainsi Grégoire VII intervenait, comme vicaire de Jésus-Christ, dans le gouvernement d'un peuple, et menaçait de briser les liens qui unissaient les sujets à leur roi : non qu'il entendît le faire par voie de coercition et de force, mais par le seul avertissement donné à la conscience, et parce qu'aux termes du droit public du moyen âge l'excommunication, en certains cas, entraînait l'incapacité d'exercer la souveraineté et de revendiquer sur les nations une autorité légitime. Le peuple français, en présence d'un prince retranché de la communion des fidèles, pouvait bien continuer de le reconnaître pour roi, mais alors il se plaçait, comme son chef, en debors de l'Église et de la société chrétienne, et c'était là une situation que nul homme ne voulait accepter, de gaieté de

^{, (1)} Lib. I, Epist. 35.

cœur. En d'autres termes, le roi excommunié n'était pas matériellement exclu du gouvernement extérieur, mais ses sujets étaient déliés envers lui de toute fidélité et de toute obéissance; s'il continuait de commander aux corps, les àmes échappaient à son influence et à son droit. Ce qui a tant révolté les publicistes des siècles modernes n'était, au moyen âge, que l'application absolue des pouvoirs que la papauté avait reçus de Dieu lui-même, afin qu'elle fût juge et arbitre entre les rois et les peuples, et que les princes qui, dans l'ordre féodal, ne relevaient que de Dieu eussent à répondre, en ce monde, au vicaire et au représentant légitime de Dieu. Ni les Français du onzième siècle ni leur roi ne virent une usurpation dans les injonctions sévères du pape, et Philippe Ier, appelant à son aide les ressources de l'hypocrisie, chercha au contraire à calmer la colère de Grégoire VII en promettant, une fois encore, de s'amender et de s'abstenir de toute pratique simoniaque. Quant à l'évêque de Mâcon régulièrement élu, le roi ayant persisté à s'opposer à son sacre, et Humbert, archevêque de Lyon, n'ayant pas osé procéder à l'ordination, de peur de mécontenter Philippe, Grégoire VII fit venir à Rome l'évêque Landri, le sacra lui-même et le renvoya à Mâcon, où désormais nul ne prétendit s'opposer à l'exercice de ses pouvoirs ecclésiastiques.

Le roi de France et les chefs de la féodalité continuaient à prendre leur revanche en exerçant sur le peuple et sur les églises du royaume un système calculé de tyrannie et d'oppression, et le chef de l'Église, bien que fort avant engagé dans la lutte contre Henri IV, roi d'Allemagne, n'hésita pas à signaler les coupables et à les menacer de nouveau des foudres de Rome.

La lettre circulaire qu'il adressa alors aux principaux évêques du royaume est un document qui appartient d'autant plus à l'histoire qu'en justifiant, aux yeux des hommes les plus prévenus, l'intervention de la papauté dans les affaires des peuples, il atteste ce qu'était la condition de la France sous l'oppression féodale.

« Il y a longtemps, disait Grégoire, que le royaume « de France, autrefois si glorieux et si puissant, a « commencé à déchoir de sa splendeur; mais aujour-« d'hui il paraît avoir perdu toute sa gloire et toute sa « beauté, puisque, les lois y étant violées et la justice « foulée aux pieds, tout ce qu'on saurait faire de hon-« teux, de cruel, de misérable, d'intolérable, s'y fait « impunément et y a même passé en coutume par une « longue licence. Depuis un certain nombre d'années, « la puissance royale ayant perdu toute vigueur parmi « vous, aucune loi, aucune autorité ne pouvant pro-« hiber ou punir les injures, les citoyens ont com-« mencé à combattre entre eux de toutes leurs forces, « comme s'ils ne faisaient que se conformer au droit « des gens, et ils rassemblent ouvertement des armes « et des troupes pour se venger. De tels usages, qui « ont multiplié dans votre patrie les meurtres, les « incendies et tous les autres maux que la guerre en-« traîne, nous ont fait de la peine; mais encore il ne « fallait pas s'en étonner. Maintenant tous les citoyens, « comme atteints d'une maladie pestilentielle, se li« vrent aux crimes les plus affreux, sans que per-« sonne y mette obstacle. Il n'y a plus ni lois divines « ni lois humaines; les parjures, les sacriléges, les « incestes, les trahisons, sont comptés pour rien, et, « ce qui ne se voit nulle part ailleurs, les citoyens, « les parents, les frères mêmes, se font prisonniers et « s'extorquent leurs biens, jusqu'à les faire périr « dans la misère. On arrête les pèlerins qui vont « visiter les tombeaux des saints Apôtres ou qui en « reviennent; on les jette dans des cachots et on « les tourmente plus cruellement que ne le feraient « les païens, pour en exiger des rançons au-dessus de « leurs facultés. C'est votre roi qui est la cause de ces « maux, lui qui ne mérite pas le nom de roi, mais de « tyran; qui, entraîné par le démon, passe toute sa vie « dans le crime et dans l'infamie; qui, portant inuti-« lement le sceptre, non-seulement donne occasion « aux crimes de ses sujets par la faiblesse de son gou-« vernement, mais les y excite par son exemple (1). « Non content d'avoir mérité la colère de Dieu par les « pillages des églises, les rapines, les adultères, les « pariures, les fraudes dont nous l'avons souvent « repris, il vient encore d'extorquer, comme un vo-« leur, une somme immense aux marchands qui étaient « venus de divers pays à une foire en France. Cette

⁽¹⁾ Quarum rerum rex, vester, qui non rex sed tyrannus dicendus est, suadente diabolo, caput et causa est, qui omnem ætatem suam flagitiis et facinoribus polluit, et, suscepta regni gubernacula miser et infelix inutiliter gereus, subjectum sibi populum non solum nimis soluto ad scelera imperio relaxavit, sed ad omnia quæ dici et agi nefas est operum et studiorum suorum exemplis incitavit.

« iniquité révoltante, dont on ne trouve aucun « exemple même dans la fable, le couvre à jamais « d'opprobre et d'infamie. Vous, mes frères, vous « êtes aussi en faute, puisque c'est fomenter les « crimes que de n'y pas résister avec la vigueur épis-« copale. Car vous vous trompez fort si vous croyez, « en l'empêchant de mal faire, manquer au respect et « à la fidélité que vous lui avez promis. C'est lui être « bien plus fidèle de le retirer lui-même du naufrage « que de le laisser, par une coupable condescendance, « dans le gouffre du crime, où son âme périrait. « Vous n'avez d'ailleurs rien à craindre : si vous « vous nuissez pour la défense de la justice, vous « aurez une force capable de le réprimer sans péril « pour vous; et, quand même il faudrait exposer votre « vie, vous ne devriez pas manquer à faire votre de-« voir avec la liberté de votre ministère. C'est pour-« quoi nous vous prions et nous vous admonestons, « par l'autorité apostolique, de vous assembler et « de parler au roi par délibération commune, pour « l'avertir du désordre et du péril de son royaume, « pour lui montrer en face combien ses actions sont « criminelles, et pour vous efforcer de le fléchir par « vos exhortations, afin qu'il répare le tort qui a été « fait aux marchands (1). Autrement, comme vous ne « l'ignorez pas vous-mêmes, ce sera la source de « grandes iniquités. Exhortez-le, au reste, à se cor-« riger, à quitter les habitudes de sa jeunesse, à réta-« blir la justice et à relever la gloire de son royau-

^{(1)...} Quatenus rapinam suprascriptis negociatoribus factam emendet...

« me... Que s'il demeure endurci sans vouloir vous « écouter, s'il n'est touché ni de la crainte de Dieu, « ni de sa propre gloire, ni du salut de son peuple, « déclarez-lui de notre part qu'il ne peut éviter long-« temps le glaive de la censure apostolique. Imitez « aussi l'Église romaine, votre mère : séparez-vous « entièrement du service et de la communauté de ce « prince, et interdisez par toute la France la célébra-« tion publique de l'office divin. Que si cette censure « ne l'oblige pas à se reconnaître, nous voulons que « personne n'ignore qu'avec l'aide de Dieu nous fe-« rons tous nos efforts pour délivrer le royaume de « France de son oppression. Et si nous voyons que « vous agissez faiblement en cette occasion si néces-« saire, nous ne douterons plus que vous ne le ren-« diez incorrigible par la confiance qu'il a en vous, « et nous vous priverons de toute fonction épiscopale « comme complices de ses crimes; car Dieu nous est « témoin, ainsi que notre propre conscience, que « personne ne nous a fait prendre cette résolution, ni « par prières, ni par présents; nous n'y sommes « porté que par la vive douleur de voir périr, par la « faute d'un malheureux homme, un si noble « royaume et un si grand peuple. »

Il a été de mode, depuis le dix-septième siècle, par complaisance pour les Capétiens, de protester contre la hardiesse du langage de Grégoire VII, et de reléguer au nombre des abus du passé cette énergique protection accordée par un pape aux églises et aux citoyens de tout un royaume. Ces protestations philosophiques, que tout le monde sait par cœur, et qu'il

serait fastidieux d'exhumer des greffes du parlement de Paris, n'ont pu avoir d'autre but que de contester au chef de l'Église le droit de stipuler en faveur des peuples opprimés par la royauté féodale, comme, aux jours de l'invasion, ils avaient stipulé au nom des orphelins et des pauvres décimés par les barbares. L'Église est la mère universelle des nations, et on ne peut traiter d'usurpation le droit qu'elle revendique en faveur de ses enfants de toutes les races. On ne voit pas en vertu de quel privilége les rois ne reconnaîtraient aucun juge sur la terre, et, seuls de tous les hommes, seraient en ce monde au-dessus de la justice, de l'humanité et de la religion, sauf à rendre compte au tribunal suprême de l'exercice du pouvoir absolu. Les parlementaires ont mis en avant cette théorie politique fort commode pour les princes, et que Louis XIV a voulu ériger en dogme, et la royauté se glorifiait à peine d'être sans limites et sans contrepoids que les révolutions lui ont jeté le gant et qu'il lui a fallu entrer en compte avec la souveraineté de l'insurrection et le droit des barricades. Nous ne voyons guère ce que les rois et les nations ont gagné à remplacer, comme arbitre de leurs querelles, le chef suprême de l'Église par le canon, ultima ratio, qui tue sans convaincre. Qu'il nous suffise ici de constater ce qu'il y avait de social et de vraiment populaire dans l'intervention de Grégoire VII entre la France et les institutions du régime féodal ; ni la royauté d'alors, ni les oppresseurs et leurs complices, au onzième siècle, ne se méprirent sur la portée de la parole du pape, et on les vit se concerter pour défendre, contre Dieu et son

vicaire, la tyrannie et les abus qu'il s'agissait de faire disparaître, et sous le poids desquels gémissait la France.

Pour le moment, le roi, les évêques simoniaques et les seigneurs les plus compromis par leurs excès cherchèrent à retarder l'effet des menaces du pape, tantôt par des promesses hypocrites, tantôt par quelques satisfactions données à la justice; et Grégoire VII s'abstint de recourir aux foudres de l'Église pour faire rentrer les coupables dans le devoir. C'était d'ailleurs le moment où la lutte engagée entre le pape et Henri IV, roi de Germanie, prenait les proportions d'une guerre décisive, et réclamait du pontife un redoublement d'abnégation et d'énergie au-dessus des forces d'un homme. En face d'un pareil ennemi, réduit à agir presque seul, ayant à combattre les princes, les seigneurs, un trop grand nombre de clercs et d'évêques, le chef de l'Église pouvait bien rappeler les pêcheurs aux principes et stigmatiser le mal avec une inflexible persévérance : le triomphe devait se faire attendre et-être acheté par beaucoup d'angoisses et de larmes, comme tout ce qui importe au salut de l'humanité. Vers l'an 1074, un concile se tint à Rome, qui proscrivit la simonie et ordonna, selon la règle des anciens canons, que les prêtres n'auraient pas de femmes; le prêtre marié devait renvoyer sa femme ou être déposé. A l'avenir, nul ne devait être admis au sacerdoce qui n'eût pas fait vœu pour toujours de continence et de célibat. Ce décret sit frémir, en France, dans toute l'Italie et en Allemagne, la faction des mauvais clercs (1), et elle y proclama que le pape

⁽¹⁾ Lambert d'Aschaff.

ne pouvait être qu'un hérétique. Grégoire VII ne recula pas. Les clercs aimaient mieux demeurer sous la sentence de l'interdit que de renvoyer leurs femmes, et le pape décréta que nul chrétien ne devait entendre la messe célébrée par un prêtre marié. C'en fut assez; le pape et les peuples se trouvèrent d'accord, et les laïques, ne voulant pas être privés du culte divin, se soulevèrent contre les prêtres indociles, refusèrent de leur payer la dîme et les chassèrent de leurs temples. Ainsi fut rétablie et remise en honneur, par le double consentement du pape et des fidèles, la règle sainte du célibat ecclésiastique. L'habitude invétérée de la simonie opposait plus de résistance encore, et comme ce crime se transforme et se déguise sous des apparences qui ne permettent pas toujours de le constater et de le saisir, les obstacles présentèrent un caractère d'hypocrisie et de mensonge qui retarda l'action sévère de la justice. Pour en finir, Grégoire VII fit décréter et décréta, dans un concile tenu à Rome en 1075, que désormais l'investiture des biens ecclésiastiques ne se ferait plus par les laïques, et le décret fut promulgué dans toute l'Europe chrétienne, comme offrant le seul moyen possible d'éviter la simonie. Ainsi commença entre la papauté et les gouvernements féodaux la fameuse querelle des investitures; ainsi, à la face du monde, s'ouvrit la première guerre du sacerdoce et de l'Empire.

En France on continuait à voir se manifester les symptômes des transformations qui, à une époque déjà prochaine, allaient profondément altérer l'organisation du régime féodal. Pour le moment, ces tentatives existaient encore à l'état de rébellion ou de révoltes locales, mais un observateur attentif aurait pu y reconnaître les préludes d'une révolution. Il semble qu'une loi providentielle fasse éclore, en face de tout élément social, un élément rival destiné à le menacer, à le combattre et à le vaincre, sauf à succomber à son tour devant un pareil ennemi quand son heure sera venue. La royauté, à peine émancipée et toute-puissante avec Charlemagne, succombait, dès le règne de Charles le Chauve, sous les entreprises des grands feudataires; ceux-ci, par le seul fait de la régularisation hiérarchique et universelle du droit féodal, avaient eu ensuite à compter avec leurs propres vassaux et à leur reconnaître des priviléges; plus tard ces derniers devaient avoir affaire aux agglomérations populaires et à la bourgeoisie, et, de nos jours, la bourgeoisie, après avoir mis sept ou huit siècles à vaincre, est à son tour tenue en échec par le servage décoré du nom de prolétariat. C'est la marche accoutumée des civilisations qui cherchent à enfanter le progrès; c'est le travail imposé à l'humanité qui, sans relâche, et comme le criminel de la fable, pousse en haut un lourd et incommensurable rocher et ne parvient jamais à atteindre le but.

Nous avons vu qu'à la fin du dixième siècle, et dès le règne de Hugues Capet, les paysans de Normandie avaient formé des *conventicules* et élu une sorte d'assemblée générale chargée de diriger leurs soulèvements et de régulariser leurs droits, et les chroniques nous ont fait connaître par quels épouvantables sup-

plices les dominateurs féodaux avaient réprimé, dès l'origine, ce premier essai d'émancipation populaire. Sous le gouvernement de Robert II, ainsi que le constatent plusieurs chartes, quelques villes, et notamment Amiens et Corbie, s'étaient déjà attribué des droits de communauté, quoique le nom de commune ne fût point encore prononcé dans les actes officiels. Un demi-siècle plus tard (1070), ce mouvement prit une marche plus décisive encore, et se manifesta surtout dans le Maine. Les habitants de ce pays, alors soumis à Guillaume de Normandie, regrettaient leurs anciens comtes de la famille d'Héribert Éveille-Chiens, et accusaient Guillaume d'avoir fait périr par le poison Héribert le jeune, leur dernier seigneur, aussi bien que le comte et la comtesse de Pontoise, qui auraient dû lui succéder. Saisissant avec opportunité le moment où l'usurpateur était engagé dans une lutte difficile contre les Saxons, les Danois et les insurgés du pays de Galles, ils résolurent de secouer son joug. « Les grands et le peuple, dit un vieil historien, retirèrent leur obéissance au roi (1). » Hugues d'Este, le seigneur qu'ils se donnèrent, fut placé sous la direction d'un noble, Geoffroy de Mayenne, et l'influence de ce personnage souleva de graves mécontentements. « Comme ce Geoffroy de Mayenne, dit l'historien que nous citions tout à l'heure, cherchait des occasions nouvelles de vexer les citoyens, et qu'il inventait des exactions pour tirer d'eux de l'argent, ceux-ci se consultèrent sur les moyens de s'opposer à ces coupables

⁽¹⁾ Gesta pontificum Cenomanniensium, t. XII.

tentatives, et d'empêcher que lui-même, ou aucun autre, pût désormais les opprimer injustement. Ils formèrent donc une conspiration qu'ils nommèrent communion. Chacun d'eux se lia par les mêmes serments, et ils obligèrent Geoffroy et les autres grands de la province de jurer fidélité à leur pacte, ce que ces derniers firent bien malgré eux. » On ne pouvait guère s'attendre, à cette époque d'ignorance, de misère et de réactions sanglantes, que le mouvement s'arrêterait à des limites raisonnablement tracées. La chronique atteste au contraire que cette insurrection fut un prétexte de crimes et de brigandages, et que bon nombre de seigneurs périrent de la main des rebelles. Toute révolution porte les mêmes stigmates d'incendie et de meurtre. Celle-ci provoqua des luttes opiniâtres, et l'établissement de la commune du Mans fut de courte durée. Trois ans après (1073), les citoyens de cette ville, las de proscriptions et de guerre, se rendirent à Guillaume de Normandie, roi d'Angleterre, et obtinrent toutesois de lui, sous serment, la promesse d'amnistier les coupables et de conserver à la cité ses anciennes coutumes et ses justices, droits évidemment mal définis par l'histoire, et dont la mention, au onzième siècle, indique que les villes et les agglomérations d'hommes n'étaient point absolument dépourvues de garanties, et livrées, sans titres ni priviléges, aux caprices des suzerains féodaux. Quoi qu'il en soit, trois ans après la capitulation du Mans, et vers l'an 1076, un soulèvement populaire eut lieu à Cambrai, et les habitants de la ville « jurèrent ensemble, pendant l'absence de Gérard, leur évêque, la

commune qu'ils avaient longtemps désirée. » Au retour de l'évêque, et attaqués d'ailleurs par des gens de guerre et des nobles commandés par Baudouin de Mons, comte de Hainaut, les citoyens de Cambrai se virent contraints de renoncer à leur institution nouvelle et à jurer de nouveau féauté (fidélité) à leur évêque. Il est hors de doute que dans les provinces septentrionales de la France de pareils incidents commençaient à se reproduire avec ensemble et d'une manière menaçante, et c'étaient là des faits graves dont le pouvoir royal aurait pu comprendre la portée, et qui révélaient à la couronne des besoins nouveaux, des points d'appui, de futurs auxiliaires.

L'indolent jeune homme qui régnait alors sur la France (1075-1076) n'avait ni la perspicacité ni la force que de semblables événements semblaient réclamer; vainement les institutions féodales le faisaient-elles chef et suzerain des seigneurs : il n'obtenait d'eux qu'une obéissance contestée et un respect de pure forme; réduit à ne subsister et à ne subvenir à ses prodigalités qu'au moyen des revenus, alors assez restreints, de son domaine privé et de ses fermes, il continuait à se procurer des ressources en trafiquant des choses saintes et en vendant les bénéfices ecclésiastiques. Une crainte le dominait toutefois, et elle prenait sa source dans l'accroissement démesuré de la puissance de Guillaume de Normandie, son vassal, plus fort et plus redoutable que le roi de France depuis la conquête de l'Angleterre. Guillaume avait un royaume à distribuer en fiels à ses gens de guerre, et, à mesure qu'il enrichis-

sait un de ses vassaux, il se créait un défenseur de plus, la cause du conquérant étant étroitement liée à celle des hommes qui profitaient de la conquête. Philippe ler, au contraire, n'ayant plus rien à donner à ses feudataires, ne pouvait que travailler sourdement à les affaiblir et à les dépouiller, et ses propres vassaux se défiaient de lui au lieu de lui prêter main-forte; un certain nombre d'entre eux désertaient sa cause et allaient rendre hommage à Guillaume, ce qui ajoutait aux éléments de grandeur et d'influence dont disposait le Bâtard. Pour se soustraire aux désavantages de cette position, si peu digne d'un roi suzerain, Philippe, au milieu de ses plaisirs, faisait parfois trêve à son indolence et cherchait à susciter des embarras et des haines à son trop puissant vassal. Guillaume le Conquérant, peu de temps après son avénement au trône d'Angleterre, avait désigné l'aîné de ses fils, Robert, pour lui succéder au duché de Normandie, et les seigneurs de ce pays avaient prêté hommage au jeune prince. Robert fut, plus tard, chargé de gouverner le Maine. Nonobstant ces dispositions et ces concessions, Guillaume ne laissait à son fils que des revenus insuffisants, et ses réclamations incessantes donnaient lieu à de fréquents conflits entre lui et son père. Deux autres fils du conquérant, Guillaume et Henri, voyaient avec joie ces querelles, qui tournaient au désavantage de leur aîné et favorisaient leur propre jalousie. Robert en vint à se révolter ouvertement contre son père; mais sa félonie sut déjouée, et le fils rebelle se vit réduit à chercher tour à tour un asile en Flandre, en Lorraine, en Al-

lemagne, en Aquitaine, en Gascogne. Il sollicita ensuite l'aide et le concours de Philippe Ier, roi de France; ce dernier intervint en faveur de Robert, et ce prince, après divers conflits, se trouva heureux d'être confirmé dans ses droits comme héritier désigné de la couronne ducale de Normandie. Après quelques mois de repos, Robert se brouilla de nouveau avec Guillaume et quitta la Normandie, pour n'y plus reparaître du vivant de son père (1077-1080). Cependant le roi d'Angleterre, duc de Normandie, cherchait à réduire la Bretagne et à contraindre le duc de cette contrée à lui rendre hommage; ce dernier, Alain Fergent, fils et successeur d'Hoël, obtint également l'appui du roi de France, et tous deux (1084) s'entendirent pour délivrer la ville métropolitaine de Dol devant laquelle le roi Guillaume avait mis le siége. Alain surprit le camp des Anglo-Normands et contraignit Guillaume à battre en retraite et à repasser la mer. L'année suivante (1085), une nouvelle tentative du roi d'Angleterre contre la Bretagne n'eut pas plus de succès; mais Guillaume, au lieu de persévérer dans cette lutte, offrit la paix à l'opiniâtre Alain et lui donna en mariage sa fille Constance. Pour se venger de ces différents échecs, qu'il attribuait en partie à l'influence et au mauvais vouloir du roi de France, Guillaume se détermina à déclarer la guerre à Philippe Ier, son suzerain (1086).

Les prétextes ne lui manquaient pas; et d'abord sa première réclamation porta sur le Vexin, petite province enlevée aux ducs de Normandie par les rois de France, et dont deux gentilshommes, Hugues de Sta-

vélo et Raoul de Mauvoisin, avaient fait un repaire de brigands. Philippe refusa de faire droit aux demandes de Guillaume, ne voulant ni restituer le Vexin aux ducs de Normandie, ni mettre fin aux déprédations que les habitants de Mantes, capitale de ce pays, exerçaient sur les terres neustriennes vassales de Guillaume. Il fit plus, il ajouta l'insulte à l'injustice. Comme le Conquérant se trouvait alors alité, à Rouen, et malade par suite de son embonpoint excessif, le roi de France dit à ses envoyés : Quand donc ce gros homme accouchera-t-il? Cette grossière plaisanterie irrita Guillaume. Allez lui dire, répondit-il, que j'irai bientot faire mes relevailles à Sainte-Geneviève, avec dix mille lances en guise de cierges. Et pour tenir parole il entra dans le Vexin à la tête d'une armée normande, ravagea tout le pays, s'empara de Mantes et livra cette ville au pillage (1087). Par malheur pour lui, il avait trop écouté la vengeance, et s'était exposé à des fatigues dont le résultat fut d'accroître dangereusement sa maladie. Il se fit transporter de nouveau à Rouen pour y recevoir des soins, mais les atteintes du mal étaient mortelles, et il ne tarda pas à succomber. Les chroniques normandes racontent que sur son lit de mort il se repentit de ses actions sanglantes et de ses crimes, et que, s'adressant à ceux dont il était entouré, il leur dit humblement : « Dès « mon enfance j'ai été nourri dans les combats, et je « me suis largement souillé de l'essusion du sang hu-« main. La victoire m'a accompagné dans toutes mes « guerres contre les Anglais; mais je suis épouvanté « en pensant à tant de cruautés qui ont été commises.

« O prêtres de Jésus-Christ, ne m'oubliez pas dans « vos prières! Obtenez pour moi de l'inépuisable mi-« séricorde de Dieu la rémission de tant de crimes, « dont le poids m'accable en ce moment! J'ai cruel-« lement persécuté les puissants et les faibles de ce « royaume; j'en ai injustement déshérité un grand « nombre ; j'en ai fait mourir un plus grand nombre « par le fer et par la faim. J'ai parcouru comme un « lion furieux toute la contrée septentrionale de l'An-« gleterre; j'ai incendié les maisons et les moissons; « j'ai détruit les troupeaux et j'ai causé une famine « épouvantable; hélas!... Hélas! j'ai ainsi causé la « mort de milliers de vieillards et d'enfants. Je n'ose, « ajoutait-il, je n'ose décider du sort d'un royaume « que j'ai acquis par tant de crimes; je tremble d'y « être après ma mort la cause de nouveaux désastres; « mais je le recommande à Dieu, sous la main de qui « je suis en ce moment, et qui règle à son gré la des-« tinée des empires (1). »

Les chroniques saxonnes ne le jugent pas sans indulgence et sans impartialité. « Le roi Guillaume, disentelles, était un homme très-sage et très-riche, plus respectable qu'aucun autre de sa cohorte étrangère. Il était doux avec les bonnes gens qui aimaient Dieu, et sévère au delà de toutes bornes à ceux qui résistaient à sa volonté. Dans tous les lieux où Dieu lui permit de vaincre l'Angleterre il éleva un noble monastère... Il était très-rude et très-farouche; aussi personne n'osait entreprendre contre sa volonté. Il renvoya des

⁽¹⁾ Orderic Vital, lib. VII, cap. 15.

évêques de leurs évêchés, des abbés de leurs abbayes; il mit des comtes en prison; il n'épargna même pas son propre frère Eudes, évêque de Bayeux : il le mit en prison... Il ne faut pas oublier le bon ordre qu'il mit dans cette contrée; il était tel qu'on pouvait, sans craindre aucune entreprise, voyager à travers le pays avec une ceinture pleine d'or; aucun homme n'eût osé attenter à la vie d'un autre... Cependant les hommes de son temps ont beaucoup souffert et de trèsgrandes oppressions; il fit construire des châteaux pour renfermer et opprimer les pauvres gens : il était vraiment dur. Il prit à ses sujets plusieurs marcs d'or et plusieurs centaines de livres d'argent; il les prit quelquefois de droit, mais le plus souvent de force et sans nécessité. Il était tombé dans l'avarice... Il établit plusieurs forêts de chasse royale, et il fit des lois portant que quiconque y tuerait un cerf ou une biche serait puni de la perte des yeux. Ce qu'il avait établi pour les biches, il le fit pour les sangliers; il aimait les bêtes fauves comme s'il eût été leur père... Les gens riches se plaignaient, les pauvres gens murmuraient; mais il était si dur qu'il n'avait souci de la haine d'aucun. Il était nécessaire de suivre en tout la volonté du roi si on voulait vivre, si on voulait avoir des biens, des terres ou sa faveur. Hélas! un homme peut-il être aussi capricieux, aussi bouffi d'orgueil, et se croire lui-même autant au-dessus des autres hommes? Puisse le Dieu tout-puissant avoir merci de son âme et lui accorder le pardon de ses fautes (1). »

⁽¹⁾ Chron. Sax.

Quoi qu'il en soit, dès qu'il eut rendu l'âme, les médecins et les autres témoins de sa mort s'enfuirent au plus vite pour aller garantir leurs biens du pillage. Les domestiques pillèrent le palais, et le corps du défunt resta nu pendant trois heures. Enfin l'archevêque ordonna de l'enterrer à Caen, dans la basilique de Saint-Etienne, qu'il avait bâtie de son vivant. Mais ses fils, ses frères, tous ses parents s'étaient éloignés; aucun de ses officiers n'était présent; pas un seul ne s'offrit pour avoir soin de ses obsèques, et ce fut un simple gentilhomme de la campagne qui fit conduire le cadavre à ses propres frais. Quand on fut sur le point de descendre le corps dans la fosse, il s'éleva de la foule une voix terrible : c'était celle d'Asselin, fils d'un certain Arthur, que Guillaume avait dépouillé violemment de son terrain pour y bâtir l'église, et qui protestait contre l'inhumation du ravisseur. « Clercs « et évêques, s'écria-t-il, ce terrain est à moi! C'était « l'emplacement de la maison de mon père. Celui que « vous allez y déposer m'en a dépouillé sans me le payer, « et je vous défends de le couvrir de la terre qui m'appar-« tient. » On lui paya soixante sous d'argent, et le cercueil fut inhumé selon le rit de l'Église. Par testament Guillaume le Bâtard léguait l'Angleterre à son fils Guillaume le Roux, et maintenait Robert, malgré ses révoltes, en possession de la Normandie; à Henri, son troisième fils, il accordait une somme d'argent pour apanage, et, en outre, les terres et les biens qui avaient appartenu à la reine d'Angleterre, Mathilde de Flandre, morte depuis plusieurs années. Toujours insoumis, toujours rebelle, Robert essaya d'enlever la couronne

d'Angleterre à son frère Guillaume le Roux; mais il échoua et se vit forcé de solliciter la paix à des conditions humiliantes. Vers le même temps, les habitants du Maine, fatigués du joug de ce même Robert, se soulevèrent contre lui et se donnèrent à l'un d'entre eux, Hélie de la Flèche. Plus heureux contre ses peuples que contre son père et ses frères, Robert attaqua les Manceaux et les fit rentrer sous son obéissance (1088-1091).

La féodalité continuait son œuvre, et les grands feudataires de France et d'Allemagne, pour affermir leur indépendance et agrandir leurs possessions, mettaient à profit, ici la nullité et l'incurie de Philippe I^{er}, là les embarras que causait à Henri IV la querelle des investitures. Les chroniques ne nous ont laissé qu'un petit nombre de traditions sur ces événements.

Les anciens royaumes de Lorraine, de Bourgogne transjurane et de Provence, étaient toujours fiefs de la couronne de Germanie, et, à ce titre, relevaient directement de Henri IV. Tandis que la célèbre Mathilde, comtesse de Toscane, soutenait de tous ses efforts le pape Grégoire VII dans sa lutte contre le roi d'Allemagne, son mari, Godefroi le Bossu, alors duc de la basse Lorraine, s'était prononcé avec non moins d'énergie en faveur de Henri. Assassiné vers l'an 1076 par des satellites de Robert le Frison, Godefroi était mort sans laisser d'héritiers, et la basse Lorraine fut donnée en fief à Conrad, fils de Henri IV, à l'exception du marquisat d'Anvers ou Brabant, que le roi de Germanie concéda à Godefroi de Bouillon, l'un de ses vassaux. Peu d'années après, en 1093, ce guerrier il-

lustre ajouta à son fief le duché de basse Lorraine. Quant à la Bourgogne transjurane (Suisse et Franche-Comté), moins heureuse que les provinces occidentales, elle était alors doublement désolée par la guerre civile et les querelles religieuses, et les comtes qui se partageaient ce pays, sous la suzeraineté de l'Empire, prenaient parti les uns pour Henri, les autres pour Grégoire VII, et cherchaient sans relâche, au milieu de ces conflits, à s'affranchir de toute domination étrangère. Déjà l'un de ces princes subalternes, Amédée II de Savoie, avait obtenu du roi d'Allemagne, pour prix de son dévouement, la possession des cantons méridionaux de la Bourgogne transjurane, et cette principauté, bien que de peu d'étendue, n'en était pas moins très-importante, parce que le seigneur qui en était maître tenait en sa main la clef des Alpes. Les seigneurs du royaume d'Arles, au contraire, avaient ouvertement pris parti pour le pape, et, abandonnant la cause de Henri, avaient, en la personne de Bertrand, comte de Provence, chef de leur maison, prété serment et hommage au souverain pontife et à ses successeurs. C'était le temps (1078-1081) où les comtes de Genevois, de Forcalquier, de Venaissin et d'Orange, et avec eux les vicomtes de Marseille, s'étaient mis en possession d'une indépendance presque absolue; le temps où la famille des comtes d'Albon, plus tard souveraine du Viennois, voyait se succéder Guigue le Vieux, Guigue le Gras et Guigue III, se qualifiant de Dauphins, et cessait de reconnaître la suzeraineté impériale. Or, tandis que tous les fiefs situés entre la Saône, le Rhône et les Alpes, se détachaient l'un après l'autre

de la Germanie, et ne voulaient plus subir les lois d'un prince excommunié et simoniaque, le même mouvement portait les provinces françaises situées sur la rive droite du Rhône à se rattacher au pape comme à leur suzerain, et à s'affranchir de la domination des rois de France. En 1085, le comte Pierre de Melgueil donnait à Grégoire VII, et à tous les papes ses successeurs, en alleu, comme il l'avait tenu lui-même, ainsi que ses ancêtres, le comté de Substancion et l'évêché de Maguelonne, sous condition de les recevoir de nouveau de l'Eglise à titre de fiefs, moyennant la redevance d'une once d'or par année. Cinq ans après (1090), Béranger Raymond II, comte de Barcelonne, faisait à son tour donation de tous ses États au saint-siége, moyennant l'obligation de payer au pape son suzerain une redevance annuelle de vingt-cinq livres d'argent. Vers la même époque, par suite d'héritages et d'alliances, Raymond IV, comte de Saint-Gilles, réunissait à ce fief de peu d'étendue les comtés de Rouergue, de Gévaudan, de Nîmes, d'Agde, de Béziers, de Narbonne, d'Uzès, de Cahors, d'Albi, de Toulouse et le marquisat de Provence, et fondait (1081-1090), dans le midi de la France, une puissante maison féodale, aussi redoutable que celle des Anglo-Normands et non moins que les rois d'Angleterre en état de braver les ordres des rois de France. Quant aux ducs de Bourgogne, vassaux de la France, on n'a point perdu de vue qu'ils étaient membres de la famille de Hugues Capet, et, à ce titre, fort étroitement liés à la politique et à la nationalité des princes français, leurs suzerains. Leur histoire continuait

d'être obscure et inaperçue, au milieu des conflits qui troublaient l'Occident. En l'an 1075, l'un d'eux, Robert le Vieux, fils du roi Robert, était mort après un règne de quarante-trois ans que n'avait signalé aucune action d'éclat; son fils Hugues lui avait succédé, et trois ans après, en 1078, ce prince s'était retiré au monastère de Clugny, pour y terminer sa vie dans les pratiques de la pénitence. Après son abdication, le trône ducal de Bourgogne avait été occupé par Eudes, frère de Hugues, et le gouvernement de ce prince n'avait au dehors aucune espèce de retentissement. L'Anjou était alors gouverné par Foulques le Reschin(le Rechigné), neveu de Geoffroi Martel, fils de Foulques Nerra. Geoffroi Martel étant mort, en 1060, ses deux neveux, Foulques le Reschin et Geoffroi le Barbu, s'étaient, pendant huit ans, disputé son héritage; à la fin, Geoffroi le Barbu, ayant été fait prisonnier par son frère, languit dans une prison pendant trente ans, et Foulques le Reschin, qui le détenait avec une inflexible haine, administrait sans compétiteur les fiefs de Touraine et d'Anjou. Enfin, le duc de Bretagne, ce même Alain Fergent dont nous avons déjà prononcé le nom, s'était à peine vu délivré de toute inquiétude du côté des Anglo-Normands qu'il se livra sans crainte à son humeur belliqueuse et tenta d'autres aventures. Les chroniques nous font connaître qu'après avoir épousé la fille de Guillaume le Conquérant il entreprit contre le vicomte du Maine une guerre qui ne fut pas couronnée de succès. Plus tard, emporté par le goût chevaleresque qui dominait les princes de son temps, il partit pour la Palestine, afin

de trouver, sur les rivages d'Ascalon, dans les plaines de Sidon et sous les murs de Saint-Jean d'Acre, une gloire dont les occasions semblaient plus rares en Europe. Raoul de Montfort, Rion de Lokeoe, Hervey, fils de Guyomarch, seigneur de Laon, et Chatard d'Ancenis l'accompagnèrent dans cette expédition, qui aurait paru imprudente et inopportune si les démêlés que Robert, fils aîné de Guillaume et alors duc de Normandie, avait en ce moment avec ses frères, ne l'avaient mis hors d'état de diriger des attaques contre la Bretagne, qui avait embrassé le parti contraire au sien.

Cependant, tandis que les feudataires de France et de Germanie travaillaient à établir et à étendre leurs priviléges, comme aussi à alléger le fardeau des obligations féodales qui pesaient sur eux, des luttes plus dignes des regards de l'histoire ébranlaient profondément l'Italie et l'Allemagne tout entières : la grande question du moyen âge, posée depuis deux siècles, était enfin énergiquement débattue entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, et l'on se demandait qui, du pape ou de l'empereur, serait le chef de la société chrétienne.

On a vu plus haut que, par un décret rendu à Saint-Jean de Latran, l'Église avait interdit aux laïques, sous peine d'excommunication, de conférer les bénéfices ecclésiastiques et de s'attribuer, en pareille matière, le droit d'investiture. Henri IV, roi d'Allemagne et d'Italie, alors engagé dans une guerre difficile contre les Saxons, avait promis de se conformer aux intentions de Grégoire VII et aux ordres de l'Église. La

victoire lui fit oublier ses engagements, et le pape se hâta de les lui rappeler avec une sainte énergie. On eût dit que la simonie ne pouvait être déracinée de l'Allemagne. Le pieux archevêque de Cologne, Hannon, étant mort, Henri voulut le remplacer par Hidolf, chanoine de Gozlas, l'une de ses créatures, et que s'accordaient à repousser le clergé et le peuple. Le roi pressait l'élection, quand arrivèrent des légats du pape (1076), qui citèrent Henri à comparaître à Rome pour se justifier des crimes dont on l'accusait, sinon, sans aucun retard, il serait retranché, par l'anathème, de la communion de l'Église. Henri, levant désormais le masque, assembla à Worms un prétendu synode composé de prélats simoniaques vendus à ses intérêts, et fit rendre, par cette assemblée dépourvue de droits et de titres, un décret impie qui déposait Grégoire VII. Or, en ce même moment, le pape se trouvait aux prises avec un autre ennemi. Le préfet de Rome, Cenci (Quintius), ennemi de Grégoire, ayant osé piller et ravager les terres du saint-siége, avait été réprimandé, puis excommunié, et, pour se venger, il s'était emparé du pape au moment, où ce dernier, revêtu de ses habits pontificaux, célébrait la messe de Noël. Un attentat aussi odieux avait soulevé le peuple, et la multitude, après avoir assiégé le palais de Cenci, s'était empressée de briser les fers du pape. Ce sut au milieu de ces difficultés que le roi d'Allemagne osa essayer de donner suite à ses projets sacriléges; cherchant donc à gagner à sa cause les évêques d'Italie et le peuple de Rome, et se croyant assez fort pour se faire obéir, il écrivit en ces termes à Grégoire VII

et aux évêques : « Henri, roi par la grâce de Dieu, à « Hildebrand. — Lorsque j'attendais de vous un trai-« tement de père et que je vous obéissais en tout, au « grand déplaisir de mes sujets, j'ai appris que vous « agissiez comme mon plus grand ennemi. Vous m'a-« vez privé du respect qui m'était dû par votre siége; « vous avez tenté, par de mauvais artifices, d'aliéner « de moi le royaume d'Italie; vous n'avez pas craint « de mettre la main sur les évêques, et vous les avez « traités indignement. Comme je dissimulais ces excès, « vous avez pris ma patience pour faiblesse, et vous « avez osé me mander que vous mourriez, ou que « vous m'ôteriez la vie et le royaume. Pour réprimer « une telle insolence, non par des paroles, mais par « des effets, j'ai assemblé tous les seigneurs de mon « royaume, comme ils m'en avaient prié. Là on a dé-« couvert ce que la crainte faisait taire auparavant, « et on a prouvé, comme vous verrez par leurs let-« tres, que vous ne pouvez demeurer sur le saint-« siége. J'ai suivi leur avis, qui m'a semblé juste. Je « vous renonce pour pape, et vous commande, en « qualité de patrice de Rome, d'en quitter le siége. « Telle est la lettre que nous adressons au moine

« Telle est la lettre que nous adressons au moine « Hildebrand et que nous vous envoyons, afin que « notre volonté vous soit connue et que votre amour « fasse ce qu'il nous doit, ou plutôt ce qu'il doit à « Dieu et à nous. Levez-vous donc contre lui, mes « fidèles sujets! et que celui qui m'est le plus fidèle « soit le premier à le condamner, etc. » Un clerc de Parme, nommé Roland, porteur de cet insolent message, se rendit à Rome, et trouva Grégoire au

milieu d'un concile. « Le roi mon maître, dit-il, et « tous les évêques ultramontains et italiens vous « ordonnent de renoncer immédiatement au trône « de saint Pierre et au gouvernement de l'Église ro-« maine, que vous avez usurpé; car il n'est pas juste « de vous élever à une dignité si éminente sans l'ap-« probation des évêques et sans la confirmation im-« périale. » Et, se tournant vers le clergé, il continua ainsi : « Mes frères, j'ai à vous annoncer que vous « devez vous présenter devant le roi aux fêtes pro-« chaines de la Pentecôte, pour recevoir un pape de « sa main, puisque celui-ci est reconnu non pour « pape, mais pour un loup dévorant. » Il achevait à peine de parler que la garde du concile, se jetant sur lui, voulut le mettre à mort en punition de son audace; mais le pape, le couvrant de son corps, le fit évader. Le lendemain, de l'avis du concile, Grégoire VII excommunia Henri IV, le déposa de ses deux royaumes d'Allemagne et d'Italie, délia ses sujets du serment de fidélité, excommunia les évêques de Mayence, de Bamberg et d'Utrecht, et suspendit de leurs fonctions tous ceux qui avaient assisté au conciliabule de Worms (1).

« votre place par des moyens humains. Mais, m'y trouvant par votre grâce

⁽¹⁾ Voici dans quels termes fut publiée la sentence contre le roi d'Allemagne. Le pape Grégoire VII, en face du concile, se leva et dit :

[«] Saint Pierre, prince des apôtres, écoutez votre serviteur que vous « avez nourri dès l'enfance et délivré jusqu'à ce jour de la main « des méchants, qui me haïssent parce que je vous suis fidèle. Vous « m'êtes témoin, vous et la sainte Mère de Dieu, saint Paul votre frère « et tous les saints, que l'Église romaine m'a obligé, malgré moi, à la gou- « verner, et que j'eusse mieux aimé finir ma vie dans l'exil que d'usurper

En même temps le duc de Souabe Rodolphe, le duc de Bavière Welf, le duc de Carinthie Berthold, les évêques de Würtzbourg et de Metz, et d'autres princes, se rassemblaient pour délibérer sur les infortunes de l'État. Le roi n'avait pas changé depuis la guerre de Saxe; il n'avait rien perdu de sa cruauté, de sa légèreté, de son commerce habituel avec les plus méchants des hommes, et plus il avait vu accroître ses domaines, plus il croyait avoir acquis le droit de répandre à son gré le sang de tous. Alors se forma une vaste conspiration qui s'accrut chaque jour; la nouvelle de l'excommunication du roi arrivant d'Italie, rien ne protégeait plus le tyran. L'évêque d'Utrecht avait beau déclamer contre le pontife romain à tous les jours solennels, la cause du pape devenait celle de l'Allemagne opprimée; l'Église et les

« et sans l'avoir mérité, je crois que votre intention est que le peuple « chrétien m'obéisse, suivant le pouvoir que Dieu m'a donné, à votre

« place, de lier et de délier sur la terre. « C'est en cette confiance que, pour l'honneur et la défense de l'Église,

- « de la part de Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit, et par votre
- « autorité, je défends à Henri, fils de l'empereur Henri, qui, par un or-
- « gueil inoui, s'est élevé contre votre Église, de gouverner le royaume
- « teutonique et l'Italie; j'absous tous les chrétiens du serment qu'ils lui ont
- « fait ou feront, et je défends à qui que ce soit de le servir comme roi ; car « il est juste que celui qui veut donner atteinte à l'autorité de votre Église
- « perde la dignité dont il est revêtu. Et parce qu'il a refusé d'obéir
- « comme chrétien, et n'est point revenu au Seigneur qu'il a quitté en
- « communiquant avec des excommuniés, méprisant les avis que je lui
- « avais donnés pour son salut, vous le savez, et le séparant de votre Église
- « qu'il a voulu diviser, je le charge d'anathèmes en votre nom, afin que
- « les peuples sachent, même par expérience, que vous êtes Pierre, que
- « sur cette pierre le Fils du Dieu vivant a édifié son Église, et que les
- « portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. »

nations réclamaient en même temps contre le même homme, et pour des motifs pareils.

Henri IV ne s'était point attendu à ce grand orage; mais, lorsqu'il apprit que ses feudataires et les peuples étaient d'accord pour suspendre ses pouvoirs et le déposer s'il ne se faisait absoudre des anathèmes de Rome, il résolut de prévenir cette révolution redoutable et d'implorer lui-même le pardon du pontife. Au milieu de l'hiver, par un froid rigoureux, lorsque les neiges couvraient tous les chemins, le roi, avec sa femme et son petit enfant, à peine âgé de deux ans, franchit les Alpes pour aller trouver son redoutable adversaire. Grégoire était à Canossa, dans le château de la célèbre comtesse Mathilde. Le roi, nu-pieds, couvert de bure, dans le costume de pénitent, attendit trois jours dans la cour du château, jusqu'à ce que le pape consentît enfin à l'admettre devant lui. Grégoire résistait; on l'accusait de dureté, comme s'il se fût agi pour lui de pardonner à un ennemi : il sentait qu'une réconciliation était impossible; il céda cependant, et donna au roi son absolution (1).

⁽¹⁾ Grégoire VII raconte lui-même le fait aux Allemands, comme pour s'excuser de s'être montré indulgent envers un si grand coupable. « Après qu'il lui eut été fait de forts reproches de ses excès, il vint avec une faible escorte à Canossa, comme quelqu'un qui ne nourrit aucun mauvais dessein. Il demeura là trois jours devant la porte, dans un état propre à exciter la pitié, dépouillé de l'appareil royal, pieds nus, vêtu de laine, invoquant avec larmes le secours et les consolations de la miséricorde apostolique, tellement que toutes les personnes présentes, ou qui en entendirent parler, furent touchées de compassion et intercédèrent près de nous, étonnées de la dureté inouïe de notre cœur. Quelques-uns s'écrièrent que ce n'était

L'époque de cette grande lutte est celle que plusieurs historiens ont assignée à la publication d'une sorte de manifeste pontifical ou d'un ensemble de doctrines désignées sous le nom de Dictatus Papæ, et qui aurait en quelque sorte résumé les droits que s'attribuait Grégoire VII, comme chef de l'Église universelle et vicaire de Jésus-Christ. Nous ne croyons pas que ces sentences aient été prononcées et coordonnées par les soins de cet illustre pape, et nous

pas de la sévérité apostolique, mais une rigueur de tyran farouche. Nous laissant donc fléchir enfin par son repentir et par les supplications de toutes les personnes présentes, nous rompimes le lien de l'anathème, en le recevant dans la communion de notre sainte mère l'Église. » (Ep. IV, (12).

Voici comment s'expriment les écrivains allemands et protestants. « Il n'a pas manqué d'écrivains allemands pour considérer la scène de Canossa comme une insulte faite à la nation allemande par un prélat arrogant. Une pareille manière de voir indique un grand aveuglement et n'est pas digne d'un peuple éclairé. Déposons un instant les préventions nées de l'orgueil national et du protestantisme, et plaçons-nous dans la sphère vraiment protestante d'une parfaite liberté de penser. Nous apercevons dans Grégoire un homme qui, sorti d'une classe privée alors de toute influence politique, et n'ayant pour appui que la force de son esprit et de sa volonté, relève de l'abjection une institution avilie (l'Église) et lui donne un éclat inconnu jusqu'alors. Nous voyons au contraire dans Henri un homme (et c'est à peine s'il mérite ce nom) à qui son père avait laissé un pouvoir presque absolu sur un peuple vaillant et riche pour ce temps, qui, malgré un grand nombre de moyens extérieurs, entraîné par la bassesse de son caractère dans la fange des vices les plus honteux, dont on ne peut même prononcer le nom, descend au rôle de lâche suppliant, et, après avoir foulé aux pieds ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes, tremble à la voix de ce héros intellectuel. C'est faire preuve d'un esprit bien étroit que de se laisser aveugler par l'orgueil national au point de ne pas se réjouir du triomphe remporté à Canossa par un génie élevé sur un homme vil et sans caractère. » Leo (Italias Gesch., etc., livre IV, c. iv, 55.)

nous rangeons volontiers à l'opinion de ceux qui le croient étranger à la rédaction de cette formule. Il est probable que le Dictatus Papæ est l'œuvre d'un écrivain inconnu, qui vivait au moyen âge et qui a cru résumer ainsi, en quelques propositions hardies et concises, les pensées et les doctrines au triomphe desquelles Grégoire VII consacra sa vie et son courage (1).

Voici le texte entier de ces sentences.

« Quod Romana Ecclesia a solo Do-« mino sit fundata.

« Quod solus Romanus Pontifex jure

« dicatur universalis.
« Quod ille solus possit deponere epis« copos vel reconciliare.

« Quod legatus ejus omnibus epis-« copis præsit in concilio, etiam infe-

« rioris gradus, et adversus eos sen-« tentiam depositionis possit dare. « Quod absentes Papa possit depo-

« Quod cum excommunicatis ab illo « inter cætera nec eadem domo debe-« mus manere.

« Quod illi soli licet, pro temporis « necessitate, novas leges condere, novas

« plebes congregare, de canonica ab-« batiam facere, et e contra divitem « episcopatum dividere et inopes unire. Quod solus possit uti imperialibus

« insignis. « Quod solius Papæ pedes omnes « principes deosculentur.

« Quod illius solius nomen in ecclesiis

a recitetur. « Quod unicum est nomen in mundo.

« Quod illi liceat imperatores depo-

« Quod illi liceat de sede ad sedem, « necessitate cogente, episcopos, trans-

« Quod de omni ecclesia quocumque « voluerit clericum valeat ordinare. « Quod ab illo ordinatus aliæ ec « clesiæ præesse potest, sed non mili-« tare, et quod ab aliquo episcopo non

- debet superiorem gradum accipere.
 Quod nulla synodus, absque præcepto ejus, debet generalis vocari.
- « Quod nullum capitulum nullusque « liber canonicus habeatur absque illius « auctoritate.
- « Quod sententia illius a nullo debeat « retractari, et ipse omnium solus re-« tractare possit.

« Quod a nemine ipse judicari debeat.

L'Église romaine n'a été fondée que par Notre-Seigneur. Le pontife romain seul est appelé avec raison le pontife universel, car seul il a le pouvoir de déposer les évêques et de les réconcilier avec l'Eglise. Dans les conciles, son légat est au-dessus de tous les évêques, quand même il serait d'un rang inférieur; il peut prononcer contre eux la sentence de déposition. Le pape peut déposer les absents. On ne doit pas rester dans la même maison avec ceux qui sont excommuniés par lui. Le pape seul a faculté de faire de nouveaux règlements, suivant l'exigence du mo-ment, d'ériger de nouveaux évêchés, de les diviser ou de les unir. Lui seul peut porter les insignes impériaux; à lui seul les princes sont tenus de baiser les pieds. Le nom du pape est le seul qui doit être cité dans les églises; il est unique dans le monde. Il lui appartient de déposer les empereurs, de transférer les évêques, pour cause de nécessité. Il peutordonner un clerc pour une église quelconque. Celui qui est ordonné par lui peut présider à une autre église, mais non porter les armes; il ne doit pas recevoir un grade supérieur de quelque évêque. Aucun concile ne porte le nom d'œcuménique sans son ordre. Nul capitule, nul livre ne peut être tenu pour canonique sans son autorité. Sa sentence ne peut être réformée par personne, et lui peut réformer celles des autres. Il ne peut être jugé

Quoi qu'il en soit, la lutte n'était pas terminée : elle commençait à peine. Henri avait consenti aux humiliations de la pénitence parce qu'à tout prix il voulait obtenir l'absolution, seul moyen de se maintenir sur le trône d'Allemagne; dès qu'il l'eut reçue, il montra par sa conduite que le pape s'était trop hâté, malgré sa sévérité apparente. Il était sorti de Canossa la rage dans le cœur, et plus il s'était abaissé, plus il retrouvait des partisans disposés à servir sa querelle. Le monde féodal voyait avec indignation que son chef eût été traité par le pape comme un pécheur vulgaire; les évêques italiens, dont les pouvoirs etaient entachés de simonie, ne demandaient qu'à se révolter contre Grégoire VII et à lui susciter des ennemis; les villes d'Allemagne, désireuses de voir la féodalité s'amoindrir, et jugeant qu'un chef unique valait mieux pour leur indépendance que les nom-

« Quod nullus audeat condemnare apostolicam sedem appellantem.

apostolicam sedem appellantem.
 « Quod majores causæ cujuscumque
 « ecclesiæ ad eam referri debeant.
 « Quod Romana Ecclesia nunquam
 « reravit, nee in perpetuum, Scriptura
 « testante, errabit.
 « Quod Romanus Pontifex, si cano « nice fuerit ordinatus, meritis beati
 « Petri indubitanter efficitur sanctus,
 » testante sancta Funodio Paniensi enic.

« Petri Indubitanter etteltur sanctus, « testante sancto Ennodio Papiensi epis-« copo, ei multis sanctis Patribus fa-« ventibus, sicut in decretis beati Sym-« machi Papæ continetur. « Quod illius præcepto et licentia sub-iedia licent serveren.

« jectis licent accusare .

« Quod absque synodali conventu
« possit episcopos deponere et reconci-

" Quod catholicus non habeatur qui " non concordat Romanæ Ecclesiæ. " Quod a fidelitate iniquorum sub-

« jectos potest absolvere. »

par personne. On ne peut condamner celui qui appelle au siége apostolique (*). Toutes les causes majeures doivent lui être déférées. L'Église romaine n'a jamais erré et n'errera jamais, ainsi que le prouve l'Écri-ture. Son élection canonique le place au rang des saints. D'après l'ordre et avec l'autorisation du pape, un inférieur peut accuser son supérieur. Sans synode, il peut déposer les évêques et les réconcilier. Nul n'est catholique s'il ne concorde point avec l'Église romaine. Le pape a l'autorité de délier les sujets de leur sermemt de fidélité envers les princes injustes.

^(*) Le card. Arag. prouve que ce principe fut mis en discussion à cette époque : « Quod, secundum statuta et exempla sanctorum Patrum, Romanus Pontifex a nemine judicari seu excommuncari ulli tenus potest.

breux seigneurs entre lesquels était réparti l'empire, refusèrent pour la plupart de seconder les princes armés contre Henri IV et prirent parti pour ce roi. Les seigneurs féodaux, les grands vassaux de Germanie ne se laissèrent point intimider, et élurent pour roi d'Allemagne Rodolphe de Rheinfeld, duc de Souabe, lui faisant jurer qu'il ne rendrait pas la couronne héréditaire dans sa maison et qu'il s'abstiendrait de favoriser la simonie. Henri IV marcha contre ce dangereux compétiteur (1077), et, quoique vaincu dans une première rencontre, il parvint à enlever à Rodolphe le duché de Souabe, et il en fit don à Frédéric de Hohenstaufen. Grégoire VII s'offrit pour juge et médiateur entre les deux rois, disant : « Si l'un des deux, enflé d'orgueil, veut mettre obstacle à notre voyage, et que, sentant sa cause mauvaise, il craigne le jugement du Saint-Esprit, rejetez-le comme un membre de l'antechrist... Quiconque n'obéit pas au siége apostolique commet le crime d'idolàtrie. Depuis que nous avons quitté la ville, nous avons été en grand danger parmi les ennemis de la foi chrétienne; mais la terreur ni l'affection n'ont pu nous arracher une promesse injuste en faveur de l'un ou de l'autre roi; car nous préférons souffrir la mort plutôt que de consentir au trouble de l'Église. Nous avons été placé sur le siége apostoligne afin de travailler en cette vie, non pas pour nous, mais pour Jésus-Christ. » Cependant les Saxons se plaignaient de la modération et de la lenteur du pape, et, l'année suivante (1078), Grégoire VII, cédant aux réclamations des peuples, se prononça en faveur de Rodolphe, envoya le diadème impérial à ce prince,

et déclara une seconde fois Henri IV déchu et détrôné. Henri voulut de nouveau répondre en s'abritant derrière les décisions d'un conciliabule de prélats vendus à sa tyrannie, et qui, au nombre de dixneuf, s'assemblèrent à Brixen et ne craignirent pas de s'ériger en concile. Cette assemblée (1080) prononça la déposition de Grégoire VII comme faux moine et nécromancien, et comme coupable d'avoir troublé l'État et l'Église. Mettant ensuite le comble à l'audace, le conciliabule de Brixen élut un prétendu pape et choisit l'archevêque de Ravenne. Cependant la querelle ne pouvait plus être tranchée que par les armes. Le 15 octobre les armées de Rodolphe et de Henri se rencontrèrent à Molsen, non loin de Mersebourg. La victoire se déclarait pour Rodolphe; des acclamations et des chants de triomphe retentissaient de toutes parts, quand soudain on reçut la nouvelle désastreuse que Rodolphe était mortellement blessé. Voulant traverser un ruisseau, il fut frappé, disaiton, d'un coup de lance par le duc Godefroi de Bouillon, qui le cherchait depuis longtemps dans la mêlée. Il avait la main droite coupée, et avait reçu dans le ventre une blessure mortelle. Ses amis le transportèrent dans la plaine; autour de lui se réunirent les évêques, qui lui donnèrent les onctions saintes. On raconte que, quand on lui montra sa main coupée, il dit : « C'est celle-là que j'ai levée jadis pour « prêter serment au roi Henri. » Puis, sentant sa fin prochaine, il souleva la tête et demanda d'une voix mourante : « A qui appartient la victoire? — A vous, « seigneur, à vous, » répondirent ceux qui l'entouraient. A ces mots Rodolphe retombe sur sa couche, en disant: « Maintenant j'accepte avec joie le sort que « Dieu me destine. La mort ne m'inquiète plus, puis- « que je la reçois au milieu d'un triomphe (1). »

La bataille de Molsen, en délivrant Henri IV de son rival, lui permit d'aller en Italie et d'y attaquer Grégoire VII. Toute la Lombardie reconnaissait son autorité; mais le pape tenait ferme à Rome. Henri l'y assiégea à plusieurs reprises; la troisième fois, il s'empara de la cité Léonine, ce qui obligea les Romains à lui ouvrir leurs portes. Grégoire allait être contraint de se rendre lorsqu'il fut heureusement délivré par Robert Guiscard, le chef de ces aventuriers normands qui avaient fondé un royaume dans l'Italie méridionale, et qui, placés entre l'empire grec et l'empire germanique, prétendaient ne relever ni de l'un ni de l'autre, et augmentaient leurs domaines aux dépens de tous deux (1081-1083).

Durant son séjour à Rome, Henri IV se fit couronner empereur d'Allemagne par l'antipape Clément III, qu'il traînait à sa suite et que le monde catholique ne voulait pas reconnaître (1084). Les longues épreuves, les sanglantes luttes qu'eut à endurer Grégoire VII pour la défense de la vérité et du saintsiége apostolique mirent en évidence la grandeur d'âme et le dévouement de Mathilde, comtesse de Toscane, qui ne cessa de soutenir le pape et de mettre à son service ses trésors et ses armées. Quant

⁽¹⁾ Hist. du P. Grégoire VII, p. J. Voigt, traduite par M. l'abbé Jager,

à Robert Guiscard, chef des Normands, il n'eut la gloire et le bonheur de défendre le chef de l'Église qu'après avoir obtenu de lui son pardon et lui avoir juré foi et hommage en ces termes : « Moi, Robert, « par la grâce de Dieu et de saint Pierre duc de « Pouille, de Calabre et de Sicile, je serai dès à pré-« sent et dans la suite fidèle à la sainte Église ro-« maine, au siége apostolique, et à vous, Grégoire, « mon seigneur et pape universel. Je ne contribuerai « jamais, ni par mon conseil ni par mes actions, à « vous faire perdre la vie ou un membre, ou à vous « réduire en captivité. Je ne divulguerai jamais un « secret que vous me confierez, s'il peut en résulter « un préjudice pour vous. J'aiderai de toutes mes « forces l'Église romaine et vous, envers et contre « tous, à conserver, à acquérir et défendre les droits « de saint Pierre et ses domaines, excepté la portion « de la Marche de Firmano, Salerne et Amalfi, dont « la propriété est encore indécise; et je vous prêterai « mon secours pour que vous teniez en sécurité et « honorablement le pontificat romain. Je ne cher-« cherai ni à envahir ni à acquérir les terres de saint « Pierre, que vous possédez maintenant ou que vous « posséderez, lorsque je saurai qu'elles vous appar-« tiennent; et je ne les mettrai pas à contribution « sans votre permission ou sans celle de vos légitimes « successeurs, excepté les terres que vous ou eux « m'accorderez. Je payerai avec exactitude le tribut « des terres de saint Pierre que je possède ou que je « posséderai, et, ainsi qu'il a été convenu, l'Église « romaine le recevra chaque année. Je vous remet« trai, avec leurs biens, toutes les églises qui sont « sous ma domination, et je les défendrai par fidé-« lité à l'Église romaine. »

Au milieu de ces épreuves et de ces conflits, Grégoire VII ne perdait pas de vue que, chef de l'Église universelle, il avait à veiller dans tous les royaumes chrétiens au maintien de la foi et au rétablissement de la discipline. En France, il était dignement représenté par son légat, Hugues, évêque de Die, homme juste et sévère, qui poursuivait partout les deux grands vices de l'époque, l'incontinence des clercs et la simonie. Par ordre du pape, Hugues tint des conciles à Anse en Bourgogne, à Clermont, à Dijon, à Autun, à Poitiers, à Lyon, et, bien que les actes de ces assemblées ne soient point venus jusqu'à nous, nous savons qu'on y déposait avec une fermeté persévérante les prêtres et les évêques qui refusaient de se soumettre aux lois de l'Église. Manassès, archevêque de Reims, accusé par son clergé |de simonie et de violence, fut suspendu de ses fonctions, parce qu'ayant été appelé à ce concile pour se justifier il n'y avait point comparu. Quand les chanoines de Reims qui l'avaient accusé revinrent chez eux, Manassès leur tendit des embûches, détruisit leurs maisons, s'empara de leurs biens et vendit leurs prébendes. Ayant reçu plus tard des lettres du pape qui l'invitaient à se justifier dans un concile de six évêques, il prit le chemin de Rome. Dans ce même concile on nomma archevêque de Lyon Gebuin, archidiacre de Langres, à la place de Humbert, qui avait été déposé comme simoniaque. Gebuin résista longtemps à cette élection, et se réfugia près de l'autel; mais on le fit sortir de force pour le sacrer le dimanche suivant. Reinard, évêque de Langres, homme distingué par ses manières nobles et par son éloquence, fut fort affligé de ce choix, qui lui enlevait l'ornement de son clergé (1).

Voici dans quels termes Hugues de Die, légat du pape, rendait compte au saint-père de plusieurs difficultés qui intéressaient les Églises de France : « Nous « prions votre paternité de vouloir bien nous faire « connaître son sentiment relativement à la déposi-« tion des évêques de Reims, de Bourges et de Char-« tres. Que votre paternité sache aussi que le pré-« tendu évêque de Noyon, étant menacé d'un examen « public, nous a confessé la simonie en présence des « évêques de Laon, de Langres et de quelques autres; « c'est pourquoi il nous a promis sur les Évangiles de « quitter cette église quand vous l'ordonnerez. L'é-« vêque de Senlis, ayant reçu l'investiture de la main « du roi, a été ordonné par cet hérésiarque de Reims, « malgré la défense que vous lui aviez faite de ne « pas sacrer des évêques de ce genre. L'évêque « d'Auxerre, ordonné avant l'âge, n'a pas pris l'in-« vestiture de la main du roi, quoi qu'il eût gagné ses « bonnes grâces. Quant à l'archevêque de Sens, je « crois que vous aurez déjà appris l'injure qu'il a faite « à votre autorité pendant notre légation. L'arche-« vêque de Bordeaux, ayant été appelé l'année passée « au concile de Clermont, n'y vint point et ne s'en

⁽¹⁾ Labb., Concil., t. X, p. 360. Histoire de Grégoire VII, par Voigt, traduct. de M. l'abbé Jager.

« excusa pas canoniquement : c'est pourquoi il y fut « suspendu; mais il n'a pas cessé d'exercer ses fonc-« tions, au mépris de notre censure. Etant encore ap-« pelé au concile d'Autun, nous l'avons suspendu, « parce qu'il ne nous a point envoyé d'excuses. Nous « prions donc votre sublimité de nous écrire ce « qu'elle veut faire relativement à tous ces sujets (1). Le pape, mis en demeure de se prononcer, n'hésita pas à prescrire des mesures sévères à l'égard des prélats rebelles et à confirmer les sentences déjà portées par son légat. Ceux qui liront ces pages se feront peutêtre une idée exacte des misères et des douleurs qui affligeaient les églises en France, à une époque où on s'imagine trop aisément que la religion catholique était l'âme des institutions et des peuples et n'avait qu'à jouir de sa force et de ses triomphes. La vérité historique ne s'accommode pas de ces illusions, et la saine entente du passé doit servir à nous faire apprécier avec plus d'équité et de sagesse ce que l'Église catholique a gagné ou perdu dans notre pays dans l'intervalle qui sépare le dix-neuvième siècle du onzième. Voyons également si cette Église se trouvait, vis-à-vis du pouvoir temporel, dans les conditions de liberté qu'elle ambitionne.

Au concile de Poitiers, le légat suspendit les archevêques de Tours et de Besançon, et renvoya au tribunal du pape les évêques de Beauvais, de Noyon, d'Amiens, de Laon, de Soissons et de Senlis. Voici le

⁽¹⁾ Labb., Concil., t. X, p. 360. Histoire de Grégoire VII, par Voigt, traduct. de M. l'abbé Jager.

compte qu'il rend au pape de ce concile. « Par la « grâce de Dieu, nous avons célébré un concile à « Poitiers avec quelque fruit; mais nous avons es-« suyé bien des périls et bien des contradictions, tant « en chemin que dans le concile et après le concile. « Car, premièrement, le roi de France, opposé à lui-« même, parce qu'il était opposé au Roi du ciel, m'a-« vait écrit qu'il voulait faire toutes sortes d'hon-« neurs à ma légation et être appelé notre fils. « Cependant il manda au comte de ne pas souffrir « que je tinsse nulle part des conciles ou des con-« venticules, ainsi qu'il les appelait, et il écrivit aux « évêques de son obéissance qu'il les regarderait « comme coupables de félonie s'ils assistaient à ces « conciles ou s'ils autorisaient les décrets par les-« quels nous tâchons, disait-il, d'obscurcir l'éclat de « sa couronne et de celle des princes de son royaume. « Les ennemis de la vérité en prirent occasion de « nous insulter, et peu s'en fallut qu'ils n'entraî-« nassent à gauche ceux que je voyais auparavant à « droite. L'archevêque de Tours, la peste et la honte « de la sainte Église, et avec lui l'évêque de Rennes, « ont causé un grand trouble dans le concile. On y « prouva que l'évêque de Rennes avait été ordonné « évêque avant d'avoir été clerc.... » Heureuse l'Église, quand, revêtue de la plénitude de ses droits, elle n'a point à marchander sa liberté et à disputer pied à pied ses priviléges inaliénables, que l'ignorance peut seule lui dénier et dont la violence matérielle ne saurait la dépouiller que par sacrilége. A voir ce qu'elle était sous l'oppression féodale, on se demande ce que les catholiques, raisonnant au point de vue religieux, peuvent regretter de ce régime; on se demande également ce qu'il faut penser de cette science philosophique dont le mot d'ordre, depuis trois siècles, est de jeter la pierre à Grégoire VII, que Dieu suscita pour l'affranchissement de la société chrétienne.

Vers ce même moment, ce grand pape, accablé sous le fardeau des années et des souffrances, rejeté dans l'exil et toujours profondément convaincu de sa mission civilisatrice et sainte, se préparait à rendre compte à Dieu de ses travaux et de ses victoires. Vers le mois de mai de l'année 1085, se trouvant à Salerne sous la protection de Robert Guiscard, son libérateur et son feudataire, il sentit les approches de la mort. Alors encore il demeura l'ouvrier de son œuvre, et, comme on lui demandait s'il voulait user de quelque indulgence envers ceux qu'il avait excommuniés, il répondit : « A l'exception du prétendu roi Henri, de « Guibert, qui a usurpé le siége de Rome, et de tous « ceux qui, par leurs conseils ou par leurs secours, les « soutiennent dans leur impiété et leurs crimes, je « donne l'absolution et ma bénédiction à tous ceux « qui croient, sans hésiter, que j'ai spécialement ce « pouvoir, comme vicaire des apôtres saint Pierre et « saint Paul. » Ayant ensuite entretenu les évêques présents à son agonie de divers sujets édifiants, il ajouta: « Au nom du Dieu tout-puissant, et en vertu « de l'autorité des saints apôtres Pierre et Paul, « je vous défends de reconnaître personne pour « pape légitime s'il n'a pas été élu et ordonné « d'après les saints canons et l'autorité des apô« tres (1). » Et comme l'heure suprême approchait, le vénérable pontife fit un dernier effort et mourut en disant: « J'ai aimé la justice et j'ai haï l'iniquité; « c'est pourquoi je meurs dans l'exil (2)! » indiquant ainsi aux chrétiens que la récompense de leurs travaux n'est pas en ce monde.

Les successeurs de Grégoire VII devaient se montrer dignes de son difficile héritage, et une occasion ne tarda pas à s'offrir au chef de l'Église de faire respecter, dans le royaume de France, la sainte autorité des lois religieuses. Foulques le Réchin, comte d'Anjou et de Touraine, avait épousé Bertrade, fille du comte Simon de Montfort et nièce du comte d'Évreux. Un contemporain disait que de cette femme on ne pouvait rien louer, sinon la beauté. Vers l'an 1092, Philippe Ier, roi de France, en devint épris et lui proposa de l'épouser. L'un et l'autre étaient déjà mariés, et, pour contracter une nouvelle union, devaient chercher à rompre le lien indissoluble qui les rattachait l'un à Foulques le Réchin, l'autre à Berthe de Hollande. Aucun évêque, aucun prêtre fidèle à ses devoirs ne voulut bénir leur mariage; mais enfin le roi parvint à séduire l'archevêque de Rouen, Guillaume, qui, acceptant comme juste et légitime le prétexte de parenté mis en avant par Philippe, prononça la nullité du mariage de ce prince avec Berthe, et donna aux

⁽²⁾ Paul Bernr., c. 112: « Ut neminem habeatis Romanum Pontificem nisi canonice electum, et sanctorum Patrum auctoritate electum et ordinatum. »

⁽²⁾ Paul Bernr., c. 110. Othon Frising., Chron., lib. VI, c. 36:

* Dilexi justitiam et odi iniquitatem; propterea morior in exilio. »

deux amants adultères la bénédiction nuptiale. Yves, évêques de Chartres, qui avait solennellement blâmé cette union coupable, fut persécuté et emprisonné par ordre du roi. De leur côté, Foulques le Réchin et les princes de Frise et de Hollande, parents de la reine répudiée, prirent les armes pour venger leur injure et faire repentir Philippe.

Urbain II, d'illustre mémoire, occupait alors la chaire de saint Pierre; incapable de faire fléchir le droit devant la force matérielle, il écrivit à l'archevêque de Reims et à ses suffragants, en leur parlant du scandale dont la France était alors le théâtre. « Si « vous étiez bien pénétrés, leur disait-il, des devoirs « que vous impose le sacerdoce, nous n'eussions pas « eu la douleur d'apprendre qu'un si grand attentat « est demeuré impuni. Étant établis comme des sen-« tinelles pour veiller sur la maison d'Israël, vous de-« viez annoncer aux impies leur impiété, et vous « opposer comme un mur à tout ce qui peut la bles-« ser. Comment donc avez-vous pu souffrir que le « roi d'un si beau royaume ait osé, sans pudeur, abju-« rant la crainte de Dieu, au mépris de l'équité, des « lois, des canons, de l'usage constant de l'Église, « abandonner, sans forme de procès, son épouse, et, « entraîné ensuite par un amour criminel, s'unir à la « femme de son proche parent? Un pareil attentat an-« nonce que vos églises ne sont pas mieux gouvernées « que le royaume et vous couvre de confusion; car « c'est consentir au crime que de ne pas s'y opposer « quand on le peut. Nous vous ordonnons aujour-« d'hui, en vertu de l'autorité apostolique, d'aller,

« aussitôt notre lettre reçue, trouver le roi, ce que « vous eussiez dû faire il y a longtemps, sans attendre « nos ordres, de le presser de la part de Dieu, de « notre part et de la vôtre, de mettre fin à un crime « si abominable, en employant pour cela les avertis-« sements charitables, les prières, les reproches et « même les menaces. Que s'il méprise tout cela, ce « sera une nécessité et pour nous et pour vous de re-« courir aux armes de notre ministère pour venger « les outrages faits à la loi divine, et de transpercer « du glaive de Phinées les Madianites adultères. » Menacé des anathèmes de l'Église, Philippe Ier essaya d'apaiser la juste indignation du pape, et, en attendant l'effet des négociations, il prit des mesures pour résister aux ennemis que sa coupable conduite avait ligués contre lui. Yves de Chartres avait été mis en liberté; comme, d'après les institutions féodales, il était vassal du roi, et, à ce titre, obligé de lui fournir un contingent de troupes, Philippe lui écrivit de lui envoyer les gens de guerre qu'il pourrait lever sur ses domaines. Le bienheureux Yves s'en dispensa, motivant son refus sur plusieurs raisons : la principale, c'est qu'en paraissant devant le roi il serait obligé de lui dénoncer publiquement les ordres qu'il avait recus du pape touchant son mariage, et par là même de le déclarer excommunié. « C'est donc par ménage-« ment pour Votre Majesté, écrivait-il, que je m'ab-« stiens de paraître devant vous, pour n'être pas obligé « de vous dire en public ce que je vous dis maintenant « à l'oreille, que rien ne peut me dispenser d'obéir « au pape, qui tient pour moi la place de Jésus-Christ.

« Cependant je ne veux ni vous offenser, ni porter « atteinte à votre autorité, tant qu'il me sera pos-« sible de différer, par quelque moyen honnête, l'exé-« cution des ordres que j'ai reçus. » Ainsi ce n'était pas en vain, on peut le voir par ces protestations courageuses, que les souverains pontifes avaient rappelé l'épiscopat de France à l'observation des règles et au maintien des droits de l'Église. Dans ce clergé, qui naguère était troublé par le vice et la simonie, se révélaient enfin des hommes nouveaux, dignes de leur saint ministère et dévoués avec énergie à la défense de la religion. Philippe ne trouvait plus de complaisants ni d'approbateurs : les évêques et le peuple s'éloignaient de lui; chaque jour il était attaqué par des remontrances, des censures et des menaces d'excommunication, et son impuissante colère cessait d'intimider les ministres de Dieu qui accomplisssaient leur devoir.

C'était le temps où la Normandie, mal gouvernée par Robert Courte-Heuse (courte cuisse), son chef, était en proie à des discordes et à des guerres civiles que les rois d'Angleterre ou de France avaient intérêt à fomenter. Il n'y avait pas de ville, pas de château qui ne fût disputé entre les partis et exposé aux ravages, à l'incendie ou aux extorsions des soldats. La ville de Rouen, enrichie par la conquête de l'Angleterre, était agitée par une faction qui cherchait à livrer le pays à Guillaume le Roux, fils et successeur du Conquérant. Le 3 novembre 1090, le chef des bourgeois, Conan, fils de Gislebert Pilate, introduisit dans les murs de la cité un parti de soldats royaux, et le

duc Robert Courte-Heuse, au lieu de combattre, chercha un refuge au couvent de Sainte-Marie des Prés, en dehors de la ville. Son frère Henri, ayant rallié quelques seigneurs normands, marcha à la rencontre des soldats de Guillaume le Roux, les attaqua, les chassa, et fit prisonnier Conan et ses principaux complices. Le prince vainqueur déshonora sa victoire par la cruauté; ayant conduit Conan, son prisonnier, au sommet de la citadelle, il lui fit considérer la ville étendue au loin sous leurs pieds. « Vois, lui dit-il, comme « elle est belle cette patrie que tu voulais subjuguer! « quel beau port, au midi, s'étend sous tes yeux! « Vois ces forêts abondantes en gibier, cette Seine « poissonneuse qui baigne nos murs et nous apporte « chaque jour des vaisseaux chargés d'opulentes mar-« chandises! Vois, de ce côté, comme la ville est peu-« plée, comme elle est ornée de tours, de palais et de « temples! » Conan comprit à ce langage que le vainqueur lui destinait la mort, et il demanda grâce, offrant, pour se racheter, ses richesses et celles de sa famille. « Par l'âme de ma mère! s'écria Henri, il n'y a point « de rançon pour un traître! » — « Pour l'amour de « Dieu, dit Conan, accordez-moi du moins le temps de « me confesser! » — « Pas un instant! » répondit le prince; et, le poussant vers la fenêtre ouverte jusqu'au bas, il le précipita au pied de la tour. Les grands de Normandie, Robert de Belesme, Guillaume de Breteuil, Guillaume d'Évreux, Gilbert de l'Aigle, se répartirent entre eux les prisonniers, et ne les rendirent à la liberté qu'après leur avoir arraché d'énormes ran-

cons par les menaces ou les tortures (1). Henri ne tarda pas, à son tour, à subir des revers. Guillaume le Roux, qui ne cessait de convoiter la Normandie, débarqua sur les côtes de ce duché à la tête d'une armée anglaise, et Robert Courte-Heuse se détermina à résister. Lorsque les deux frères se virent en présence, ils jugèrent qu'il valait mieux s'entendre que d'avoir recours aux armes, et ils s'arrangèrent aux dépens de Henri, leur troisième frère, et lui enlevèrent, pour se les partager, les comtés de Coutances et d'Avranches, qu'il tenait en fief de Robert. Après avoir soutenu un siége au mont Saint-Michel, Henri cessa de résister à force ouverte et se réfugia en France (1091-1093). La Normandie ne s'en trouva guère mieux. Les chroniques rapportent qu'à cette époque une guerre éclata entre deux seigneurs de ce pays, Guillaume de Breteuil et son vassal Ascelin de Goël; ce dernier (février 1094) défit son adversaire, et, sans respect pour son suzerain, le fit exposer pendant trois mois, en chemise, sur la plate-forme du château de Breherval, et donna ordre que chaque jour on versât sur lui des seaux d'eau froide qui, durant ce long hiver, se glaçait autour du corps du prisonnier. A la fin, celui-ci se racheta en donnant à Goël trois mille livres d'argent, la citadelle d'Ivri et sa fille, que le vainqueur demandait en mariage.

Le moment était venu où le sang de la noblesse et du peuple allait couler dans de plus glorieuses luttes

⁽¹⁾ Orderic Vital, lib. VIII, p. 69.

et pour de plus généreux travaux : la première croisade ne devait pas tarder à s'ouvrir.

Quatre siècles s'étaient à peine écoulés depuis la mort de Mahomet, et déjà l'œuvre d'unité qu'il avait tentée avait disparu sous le morcellement et l'impuissance. Des trois grands empires islamites devant lesquels l'Europe chrétienne avait frémi, il ne restait plus que des débris épars. On avait vu successivement disparaître les Omniades, ébranlés par la double attaque des chrétiens, au nord de l'Espagne, et des peuplades mauresques, du côté de l'Afrique. Les Fatimites du Caire, resserrés entre les dynasties africaines de l'ouest et les Turcs seldjoucides victorieux à l'est, se trouvaient réduits aux limites de l'Égypte. Les Abbassides de Bagdad avaient vu, tout récemment (1058), leur puissance détruite par ces mêmes Turcs, et aucune barrière ne semblait protéger le monde arabe contre ces barbares (1). On eût dit que

⁽¹⁾ On peut réduire à trois les États gouvernés par des dynasties arabes, à l'époque où commencèrent les croisades ; ces États étaient :

I. Le califat d'Égypte, gouverné par les Fatimites, qui résidaient au Caire, ville fondée depuis l'an 980. Le calife d'Égypte était en possession de Jérusalem, qu'il avait enlevée avec toute la Palestine aux Ortocides.

II. Le royaume de Kaïrwan, ou de Mahadia, gouverné par la dynastie des Badissides, qui fut détrônée, en 1149, par Roger Ier, roi de Sicile; il comprenait toute l'Afrique centrale, et avait pour capitales Kaïrwan et Mahadia, situées plus au sud-est, sur la côte de la mer.

III. L'empire des Almoravides ou des Morabeth, fondé au milieu du onzième siècle dans l'Afrique occidentale ou Magreb, où cette secte arabe fonda, en 1070, la ville de Maroc. — Fez tomba la même année en son pouvoir, et Ceuta en 1084. La même année ils passèrent en Espagne, où les appelèrent les divisions des princes musulmans, et à la fin du siècle

l'Asie changeait de maîtres, et que les riches contrées dont elle s'enorgueillit, à l'orient, étaient condamnées à obéir successivement à toutes les hordes qui, chassées des régions inaccessibles de la Tartarie, venaient, à leur tour, réclamer une plus belle patrie et un plus chaud soleil. Membres de la grande famille indo-européenne, les Turcs seldjoucides (fils de Seldjouk), venus des régions situées au delà de l'Oxus, obéissaient alors à sept branches d'une même dynastie, et formaient un nombre égal d'empires, parmi lesquels nous mentionnerons à la hâte la sultanie de Roum (1), également appelée l'empire d'Iconium; la sultanie d'Izan ou de Perse; la sultanie de Mossoul, et celles d'Alep (Habeb), de Damas et d'Antioche. Le plus grand de tous 'ces États, l'empire d'Iconium, fondé par un membre de la famille de Seldjouk, s'étendait du Taurus au Bosphore et comprenait aussi l'Asie Mineure enlevée aux Grecs; les autres sultanies, moins considérables, s'étendaient jusqu'à l'Indus et jusqu'à l'Euphrate, et leur réunion constituait une puissance formidable sous laquelle se courbait l'Orient. Parmi les conquêtes de ces barbares on ne tarda pas à voir figurer la Palestine, et le drapeau noir des

ils étaient devenus les maîtres de toute la partie méridionale de la Péninsule jusqu'au Tage et jusqu'aux limites du petit royaume de Valence, que la valeur du Cid ne leur enleva que pour quelques années. — Les Baléares mêmes furent soumises par eux. — Le royaume de Saragosse fut le seul de l'Espagne qui resta sous la puissance des anciennes dynasties arabes.

⁽¹⁾ Ainsi nommée parce qu'elle avait appartenu aux Grecs, que les peuples d'Asie, d'après les traditions du sixième siècle, continuaient d'appeler les *Romains*.

Abassides fut arboré sur les murs de Jérusalem. Ce fut pour les chrétiens de la Terre-Sainte une nouvelle et terrible épreuve, et, sous la domination cruelle des Turcs, on les vit endurer plus de persécutions et de misères que ne leur en avait autrefois infligées le calife Hakem. Jérusalem fut en quelque sorte fermée aux pieux pèlerins d'Occident, et les Latins qui revenaient en Europe après avoir tenté d'arriver jusqu'au tombeau de Jésus-Christ racontaient en gémissant et en versant des larmes les humiliations et les tortures qu'ils avaient endurées de la part des infidèles. Leurs récits passaient de bouche en bouche et causaient une affliction profonde dans toute la chrétienté. L'histoire raconte qu'à la nouvelle de ces calamités Grégoire VII avait désiré la mort, et qu'il avait dit en pleurant : « J'aime mieux périr endélivrant la Terre-Sainte que de commander à l'univers! » Or sa voix s'était perdue au milieu du bruit des armes qui retentissait dans toute l'Allemagne pour une cause non moins sacrée, celle du droit de l'Église, et le vénérable pontife avait dû lutter contre les ennemis du dedans avant d'employer les armées chrétiennes à combattre ceux du dehors.

Cependant les malheurs des fidèles de Syrie et de Palestine prenaient d'effroyables proportions, et, sous le pontificat du vénérable Urbain II, l'empereur grec Alexis Comnène, pressé de toutes parts et à la veille de voir les Turcs franchir le Bosphore, implora le secours de tous les princes chrétiens, clercs et laïques. Après avoir raconté des abominations et des crimes que la plume se refuse à retracer, et dont les barbares

avaient rendus victimes les chrétiens d'Orient, l'empereur ajoutait : « Les Turcs féroces ont envahi pres« que tout le pays depuis Jérusalem jusqu'à la Grèce, « toutes les régions supérieures de nos États, les deux « Cappadoces , les deux Phrygies , la Bithynie , le « Pont , la Galatie , la Libye , la Pamphylie , l'Isaurie , « la Lycie , avec toutes les principales îles ; il ne me « reste guère que Constantinople, qu'ils menacent de « nous enlever bientôt, si Dieu et les Latins ne vien- « nent à notre secours... » Ces supplications d'un empereur qui n'avait pas le courage de combattre et de mourir pour le peuple à la garde duquel il était préposé n'auraient pas suffi pour ébranler l'Europe occidentale : un pauvre moine eut cette gloire.

Dans le diocèse d'Amiens était né autrefois un homme issu, dit-on, de race noble, et longtemps adonné au métier des armes, et qui, depuis plusieurs années, avaitembrassé avec ferveur la vie religieuse : cet ermite s'appelait Pierre. Il avait visité le tombeau du Sauveur, il avait eu sa part des persécutions dirigées contre les pèlerins chréțiens, et le patriarche de la Palestine venait de lui confier la mission d'appeler les sollicitudes du pape et les secours de l'Europe sur les fidèles et sur les martyrs de la Terre-Sainte. C'était un homme de petite taille, d'apparence chétive, qui allait nu-pieds, couvert d'un méchant manteau, et chez qui aucun avantage extérieur n'attirait les regards. Lorsqu'il eut remis, à Rome, les lettres du patriarche au souverain pontife, il se mit à parcourir l'Italie et la France, sollicitant l'un après l'autre les princes et les grands, et les suppliant de laisser là leurs

querelles inutiles pour ne songer qu'à sauver le monde chrétien des dangers qui le menaçaient à l'Orient. Partout sa présence produisait un effet extraordinaire. Quand on le voyait, nu-pieds, le crucifix en mains, le corps ceint d'une grosse corde, oubliant ses propres souffrances pour ne songer qu'aux misères de Jérusalem, on s'arrêtait saisi d'admiration et de respect, et l'on croyait entendre l'envoyé de Dieu (1095). Cependant le pape Urbain, témoin des succès prodigieux qu'obtenaient les prédications de Pierre, reconnut que le moment était venu d'appeler l'Europe au salut de l'Asie. Pour satisfaire au vœu des peuples, il convoqua d'abord un concile à Plaisance et y appela les évêques d'Italie, de Bourgogne, de France, de Saxe, de Bavière, et de tous les royaumes chrétiens. Jamais on n'avait vu un concile aussi nombreux, et il fallut tenir les assemblées en pleine campagne. Ce ne fut point là néanmoins qu'on détermina la levée et le départ des milices chrétiennes. Quelques affaires graves y furent discutées : l'impératrice Berthe, femme de Henri IV, porta de justes plaintes contre son mari; on renouvela les condamnations portées contre l'hérésie de Béranger; on fulmina l'anathème contre l'antipape Clément III; on prit connaissance des suppliques d'Alexis Comnène, mais rien ne fut décidé pour la Palestine. Or un autre concile fut convoqué par le pape et se tint à Clermont en Auvergne, au mois de novembre de la même année. L'affluence y fut plus grande encore peut-être qu'à Plaisance; des princes, des prélats, des ambassadeurs de divers pays, des ecclésiastiques de tous les rangs, et une multitude innombrable de laïques y accoururent, et la ville se trouva tellement encombrée que « plusieurs, dit une vieille chronique, furent contraints de faire dresser leurs tentes et pavillons au milieu des champs et des prairies. »

Le premier acte du concile fut de renouveler la trêve de Dieu, menaçant de l'anathème tous ceux qui troublerait la tranquillité publique. Il s'occupa ensuite du sort des veuves, des orphelins, des marchands et des laboureurs, qu'il plaça sous la protection spéciale de l'Église; puis il lança l'excommunication contre Philippe I^{er}, roi de France, pour le punir du scandale qu'il avait donné au monde par son dernier mariage. Après ces premiers travaux, l'assemblée s'occupa enfin de l'importante affaire qui fixait l'attention générale, la cause des chrétiens d'Orient. La deuxième séance du concile se tint sur la place publique de Clermont. Le pape, entouré de ses cardinaux et d'un immense concours de peuple, monta sur un trône qu'on lui avait préparé. Pierre l'Ermite, portant le costume grossier de pèlerin, se plaça à son côté. Urbain l'engagea à parler le premier. Il retraça avec véhémence les souffrances des habitants et des pèlerins de la Palestine, et les profanations commises chaque jour par les musulmans. Il avait vu, disait-il, les offices divins interrompus par les infidèles, et souvent les ministres de Dieu traînés à la mort en sortant des églises. Son récit, entremêlé de soupirs et de larmes, excita tour à tour la pitié et la compassion de l'assemblée; il termina en adjurant tous ceux qui l'écoutaient de se dévouer au salut de la Terre-Sainte. En' parlant ainsi,

Pierre avait le visage abattu et consterné; sa voix était comme étouffée par les sanglots, et sa vive émotion se communiquait à toutes les âmes.

Urbain II prit à son tour la parole (1); il exposa avec une éloquence puissante le tableau de la Palestine et des populations chrétiennes opprimées et persécutées par la férocité des infidèles, et comme, Français lui-même, il s'adressait à des Français, dans leur propre langue, il excita le plus ardent enthousiasme en s'écriant : « Nation chérie de Dieu, c'est dans votre « courage que l'Église chrétienne a placé son espoir; « c'est parce que je connais votre piété et votre bravoure « que j'ai traversé les Alpes et que je suis venu apporter « la parole de Dieu dans ces contrées. Vous n'avez pas « oublié que la terre que vous habitez a été envahie « par les Sarrasins, et que la France aurait reçu les « lois de Mahomet sans les exploits de Charles Martel « et de Charlemagne. Rappelez sans cesse à votre es-« prit les dangers et la gloire de vos pères : conduits « par des héros dont le nom ne doit point mourir, « ils ont sauvé le monde d'un honteux esclavage. De

⁽¹⁾ Nous avons sous les yeux plusieurs historiens qui rapportent le discours d'Urbain; ils sont d'accord pour le fond des choses, et different pour quelques détails. Le moine Robert, qui assista au concile, dit: Hæc et id genus plurima ubi Papa Urbanus urbano sermone peroravit. Baldric ou Baudri s'exprime ainsi: His vel hujuscemodi aliis, etc. Tout porte à croire que le pape prononça son discours dans la langue du pays. Ce qui rend cette opinion plus vraisemblable, c'est qu'Urbain était Français, et que d'ailleurs il lui importait beaucoup d'être entendu des barons et des chevaliers, qui ne savaient pas le latin. S'il n'eût pas prononcé son discours dans la langue vulgaire, il n'aurait pas produit cet enthousiasme extraordinaire dont parle l'histoire contemporaine. (Histoire des Croisades, par M. Michaud.)

« plus nobles triomphes vous attendent sous la con-« duite du Dieu des armées : vous délivrerez l'Europe « et l'Asie; vous sauverez la cité de Jésus-Christ, cette « Jérusalem que s'était choisie le Seigneur et d'où la « loi nous est venue... Malheur à nous, mes enfants « et mes frères, qui avons vécu dans ces jours de cala-« mités! Sommes-nous donc venus dans ce siècle « réprouvé du Ciel pour voir la désolation de la ville « sainte et pour rester en paix lorsqu'elle est aux « mains de ses ennemis!... Pleurons tous ensemble « sur nos fautes qui ont armé la colère divine; pleu-« rons, mais que nos larmes ne soient point comme la « semence jetée sur le sable, et que la guerre sainte « s'allume au feu de notre repentir, que l'amour de « nos frères nous anime au combat et soit plus fort « que la mort! Guerriers qui m'écoutez, vous qui « cherchez sans cesse de vains prétextes de guerre, « réjouissez-vous! car voici une guerre légitime. Le « moment est venu de montrer si vous êtes animés d'un « vrai courage; le moment est venu d'expier tant de « violences commises au sein de la paix, tant de vic-« toires souillées par l'injustice. Tournez contre l'en-« nemi du nom chrétien les armes que vous employez « injustement les uns contre les autres. Vous qui fûtes « si souvent la terreur de vos concitoyens et qui ven-« dez pour un vil salaire vos bras aux fureurs d'au-« trui, armés du glaive des Machabées, allez défendre « la maison d'Israël, qui est la vigne du Seigneur des « armées; allez réprimer l'insolence des infidèles, qui « veulent se soumettre les royaumes et les empires, « et se proposent d'éteindre le nom chrétien. Il ne

« s'agit plus de venger les injures des hommes, mais « celles de la Divinité; il ne s'agit plus de l'attaque « d'une ville ou d'un château, mais de l'attaque des « lieux saints. Si vous triomphez, les bénédictions du « Ciel et les royaumes de l'Asie seront votre partage; « si vous succombez, vous aurez la gloire de mourir « aux mêmes lieux que Jésus-Christ, et Dieu n'oubliera « point qu'il vous aura vus dans sa milice sainte. « Cependant nous prenons sous la protection de l'É-« glise et des apôtres saint Pierre et saint Paul ceux « qui s'engageront à cette entreprise, et nous ordon-« nons que leurs biens soient dans une entière sûreté. « Que si quelqu'un est assez hardi pour les inquiéter. « il sera excommunié par l'évêque du lieu, jusqu'à la « satisfaction convenable; et les évêques et les prêtres « qui ne lui résisteront pas vigoureusement seront « suspendus de leurs fonctions jusqu'à ce qu'ils ob-« tiennent grâce du saint-siége.

« Soldats du Dieu vivant, qu'aucune lâche affection, « qu'aucun sentiment profane ne vous retienne dans « vos foyers! N'écoutez plus que les gémissements de « Sion; brisez tous les liens de la terre et ressouve- « nez-vous de ce qu'a dit le Seigneur : Celui qui aime « son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne « de moi; quiconque abandonnera sa maison, ou son « père, ou sa mère, ou sa femme, ou ses enfants, ou « son héritage pour mon nom, sera récompensé au « centuple et possédera la vie éternelle. »

A cette parole du souverain pontife, un moment d'enthousiasme qu'aucune langue humaine ne saurait d'écrire remua l'assemblée et les multitudes, et le

cri à jamais célèbre, Dieu le veut (Diex il volt)! prononcé par une voix, fut mille fois répété par toutes les bouches. Quand le silence se fut enfin rétabli, Urbain II, profondément ému et les yeux élevés vers le ciel, s'écria : « Que cette parole, Dieu le veut! soit « désormais votre cri de guerre et qu'elle annonce « partout la présence du Dieu des armées... Quicon-« que veut entreprendre ce pèlerinage héroïque doit « porter sur lui l'image de la croix : elle sera le signe « posé entre les nations pour réunir les enfants dis-« persés de la maison d'Israël. Portez-la sur vos épaules « ou sur votre poitrine; qu'elle brille sur vos armes et « sur vos étendards; elle deviendra pour vous le gage « de la victoire ou la palme du martyre; elle vous « rappellera sans cesse que Jésus-Christ est mort pour « vous et que vous devez mourir pour lui (1). » En terminant, le pape présenta une croix au peuple; le cardinal Grégoire, qui plus tard monta sur la chaire de saint Pierre sous le nom d'Innocent II, prononça une formule de confession; tous les assistants tombèrent à genoux en frappant leurs poitrines, et recurent l'absolution de leurs péchés. Quand ils se relevèrent, ils n'avaient plus qu'à s'organiser en armée

Le premier à qui le souverain pontife conféra le signe sacré fut Adhémar, évêque du Puy, qui se hâta d'en revêtir ses habits sacerdotaux. La plupart des membres de l'assemblée imitèrent son exemple; les uns placèrent sur leurs épaules une croix brodée en or ou en soie; les autres firent coudre sur leurs vête-

⁽¹⁾ Robert., monach. - Baron., ann. 1995.

ments deux morceaux d'étoffe rouge. Urbain eût voulu marcher à la tête de l'expédition, mais les troubles qui agitaient ses États l'empêchèrent d'accepter ce dangereux honneur; il se contenta de recommander aux fidèles dont le sexe, la profession, l'âge ou les infirmités retenaient le zèle, de contribuer par leurs prières, et surtout par leurs aumônes, au succès de l'entreprise. Il donna à Adhémar le titre et les pouvoirs de légat apostolique. Raymond, comte de Toulouse, qui avait déjà signalé sa haine pour l'islamisme en combattant les Sarrasins d'Espagne, n'avait pu assister au concile; mais il se fit excuser par des ambassadeurs, qui prirent la croix et qui s'engagèrent pour lui. Un grand nombre de princes féodaux imitèrent son exemple, et parmi eux on remarqua le comte de Vermandois, Hugues, frère de Philippe Ier; Robert Courte-Heuse, duc de Normandie; Robert, comte de Flandre; Rotrou II, comte du Perche; Etienne, comte de Chartres et de Blois, allié à la maison de France. Les croisés d'Italie eurent pour chef Bohémond, prince de Tarente et fils de Robert Guiscard; Tancrède, son neveu, s'arma comme lui pour la délivrance du saint sépulcre. L'empire d'Allemagne vit s'associer à ses généreux efforts Godefroi de Bouillon, duc de la basse Lorraine; ses frères Baudoin et Eustache le suivirent, et, à leur suite, quatre-vingt mille hommes de Germanie et des deux Lorraines. Aux noms que nous avons cités nous ajouterons ceux d'Hoard, comte de Die; de Raimbaud, comte d'Orange, et de Guillaume, comte de Forez. Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, Henri IV, empereur d'Allemagne, et Philippe I^{er}, roi de France, n'osèrent prendre la croix et se ranger avec les seigneurs et les peuples sous la bannière de la civilisation catholique. Ni l'un ni l'autre n'était digne de cet honneur; et les rois d'Angleterre et d'Allemagne, frappés tous deux des anathèmes de l'Église, subissaient la honte de l'inertie et de l'oubli.

Le pape avait fixé pour le départ la fête de l'Assomption de l'année suivante (1096); mais l'enthousiasme irréfléchi des multitudes ne pouvait s'accommoder de ces longs retards. Dès le commencement du printemps, tous ceux qui avaient pris la croix se mirent en marche pour se rendre dans les divers endroits où ils devaient se rassembler. Comme l'époque fixée pour le départ sous le commandement des chefs réguliers était encore éloignée, la multitude, impatiente et incapable de s'astreindre aux lois de la discipline, jeta les yeux sur celui à la voix duquel elle avait pris les armes. Plus de soixante mille personnes des deux sexes pressèrent par leurs instances Pierre l'Ermite de se mettre à leur tête et de les conduire immédiatement en Asie. Il n'était pas de la nature de Pierre de résister à l'enthousiasme : il se rendit à leurs prières; on le vit bientôt, monté sur sa mule, couvert d'un manteau de bure et des sandales aux pieds, guider son armée indisciplinée à travers l'Allemagne. Jugeant qu'il lui serait impossible de maintenir seul le bon ordre dans une troupe composée de tant d'éléments divers, il délégua une partie de son autorité à un soldat courageux, Gautier-sans-Argent, ainsi surnommé à cause de sa pauvreté. Gautier fut

chargé du commandement de l'avant-garde, dont on pourra se faire une idée en observant qu'on n'y comptait que huit cavaliers pour quinze mille piétons. Le nombre des croisés s'accrut encore à mesure qu'ils avancèrent, et bientôt l'armée ne compta pas moins de trois cent mille personnes, parmi lesquelles se voyaient non-seulement des femmes, mais encore des enfants et des vieillards, qui consultaient plus leur zèle que leurs forces.

Quoi qu'il en soit, le rendez-vous général était Constantinople; les contingents de l'armée chrétienne s'y rendirent par différents chemins : Raymond de Saint-Gilles, par l'Esclavonie; Godefroi de Bouillon, véritable chef et généralissime, suivait les routes de l'Allemagne; les Français de Provence et les Normands d'Italie s'embarquèrent à Brindes, avec Bohémond. Bientôt le mouvement qui jetait l'Europe chrétienne sur l'Asie effraya l'empereur d'Orient, qui avait imploré le secours des Occidentaux. Une tempête ayant jeté Hugues de France sur les côtes de la Grèce, Alexis Comnène le fit arrêter, comme faisant partie de la race des barbares située à l'occident jusqu'aux Colonnes d'Hercule, race qui, soulevée et réunie en masse, se faisait un passage vers l'Asie par la violence (1). Godefroi, arrivé à Philippopolis, réclama la liberté de Hugues, et, n'obtenant pas de réponse, fit ravager la Thrace pendant huit jours par son armée.

Moins heureux et moins disciplinés que les soldats de Godefroi de Bouillon, ceux qui, sous la conduite de

⁽¹⁾ Alexiade, livre X.

Gautier-sans-Avoir, formaient l'avant-garde du corps expéditionnaire de Pierre l'Ermite, entrèrent dans une immense solitude qui n'offrait aucune trace de culture et où leur marche était à chaque instant arrêtée par des marais et de vastes forêts. Ils furent bientôt assaillis par la faim, et, incapables de la supporter, ils se mirent à piller la Hongrie, que le roi leur avait permis de traverser. Arrivés en Bulgarie, ils demandèrent avec arrogance des provisions au gouverneur de Belgrade, qui les leur refusa. Ils se répandirent alors dans la campagne, enlevèrent les troupeaux, incendièrent les maisons, et égorgèrent même les femmes et les enfants. A la vue du danger qui les menaçait, les Bulgares coururent aux armes, fondirent sur leurs ennemis chargés de butin, et exercèrent contre eux une vengeance sanglante et implacable. Cent quarante pèlerins furent dévorés par les flammes dans une église où ils s'étaient réfugiés. Gautier, pour sortir de la situation critique où l'avait jeté l'indiscipline de ses soldats, pressa sa marche à travers les forêts et les déserts jusqu'à Nissa, dont le gouverneur lui accorda quelques provisions. Ils traversèrent ensuite Philippopolis et Andrinople, et, contenus par le souvenir de leurs fautes et de leurs pertes, ils arrivèrent sous les murs de Constantinople. L'empereur Alexis leur permit de camper dans les environs de sa capitale pour attendre l'arrivée de l'armée de Pierre l'Ermite. Or cette armée, qui déjà avait traversé la Bavière et l'Autriche, ne tarda pas à être plus mal traitée encore que son avant-garde : arrivée sur les terres de Hongrie, elle y commit des désordres qui

soulevèrent contre elle les populations du pays; elle essuya de sanglantes défaites, et se vit bientôt réduite à un effectif de trente mille hommes. Comme cette multitude entrait vaincue et fugitive dans les provinces grecques de la Thrace, l'empereur Alexis envoya jusqu'à elle des députés pour se plaindre des excès commis par les croisés et en même temps pour promettre pardon et clémence à ceux qui renonceraient à de pareils actes. Pierre l'Ermite pleura de joie en apprenant les bonnes dispositions d'Alexis, et ses compagnons le suivirent jusqu'à Constantinople.

« Il n'y avait pas longtemps que Pierre avait quitté les pays de l'Occident, dit le chroniqueur Albert d'Aix, lorsqu'un prêtre nommé Gottschalk, né Teuton et habitant des bords du Rhin, échauffé par les discours de l'Ermite et brûlant du désir d'entreprendre aussi le voyage de Jérusalem, entraîna, par ses paroles, un grand nombre d'hommes de diverses nations à suivre les mêmes voies. Il rassembla plus de quinze mille individus dans la Lorraine, la France orientale, la Bavière, le pays des Allemands, tant dans la classe des chevaliers que dans celle des gens de pied; et tous, avant ramassé une immense quantité d'argent et toutes les choses nécessaires au voyage, se mirent en route, et suivirent, dit-on, leur marche paisiblement jusque dans le royaume de Hongrie. Arrivés à la porte de Mersebourg et de la citadelle, et se présentant sous la protection du roi Coloman, ils y furent accueillis avec honneur. On leur accorda même la permission d'acheter toutes les choses nécessaires à la vie, et, en vertu des ordres du roi, on conclut un traité avec eux,

pour prévenir tout mouvement désordonné dans une si grande armée. Ils y demeurèrent pendant quelques jours et commencèrent à vagabonder. Les Bavarois et les Souabes, hommes impétueux, et d'autres insensés encore, se livrèrent sans mesure aux excès de la boisson et en vinrent bientôt à enfreindre les conditions du traité. D'abord, ils enlevèrent aux Hongrois du vin, des grains et les autres choses dont ils avaient besoin; puis ils allèrent prendre dans les champs des bœuss et des moutons pour les tuer; ils tuèrent aussi ceux qui voulurent leur résister ou reprendre sur eux leurs bestiaux, et ils commirent encore beaucoup d'autres crimes que je ne pourrais rapporter en détail, se conduisant en gens grossiers, insensés, indisciplinés et indomptables.

« Le roi, irrité de toutes ces infamies, dont le récit jeta le trouble dans sa maison, prescrivit à ses satellites de s'armer, fit un appel à toute la Hongrie pour aller venger ce crime abominable et tous les autres méfaits des étrangers, et voulut que l'on n'épargnât aucun des pèlerins, puisqu'ils avaient commis une action si horrible. Les hommes de l'armée de Gottschalk, instruits des ordres cruels donnés par le roi pour les faire périr, firent retentir dans toute les campagnes le signal de la guerre et se rassemblèrent dans les champs de Belgrade, auprès de l'oratoire de Saint-Martin. Aussitôt toutes les forces de la Hongrie furent sur pied pour aller disperser le peuple qui s'était réuni. Mais les Teutons, inquiets et forcés de défendre leurs vies, se disposèrent à résister vigoureusement avec leurs glaives, leurs lances et leurs

flèches, en sorte que les Hongrois n'osèrent les attaquer. Lorsqu'ils les virent aussi déterminés et qu'ils eurent reconnu l'impossibilité de les combattre sans s'exposer à des pertes incalculables, ils eurent recours à la ruse et leur adressèrent ces douces paroles : « Notre seigneur roi a reçu des plaintes sur les « offenses que vous avez commises dans son royaume; « mais il pense que vous n'en êtes pas tous coupables, « d'autant plus qu'il y a parmi vous beaucoup de « gens sensés et qui ne sont pas moins affligés de « cette violation du traité que le roi lui-même et les « siens. Si donc vous voulez donner satisfaction au « seigneur roi et apaiser les princes de la terre, il faut « et il est nécessaire que vous livriez toutes vos armes « entre les mains du seigneur roi, et que vous vous « montriez, selon notre avis, disposés à la paix. « Quand vous vous serez mis ainsi à la discrétion du « roi, avec tout l'argent que vous avez, vous calmerez « sa colère et vous trouverez grâce devant ses yeux. « Mais si vous vous conduisez autrement, pas un seul « d'entre vous ne pourra vivre devant sa face et de-« vant les siens, parce que vous avez fait dans son « royaume des choses trop honteuses et trop offen-« santes. » Gottschalk et tous les hommes sensés se confièrent de bonne foi à ceux qui leur tenaient ce langage, attendu que les Hongrois professaient le christianisme, et ils conseillèrent à leurs compagnons, en pleine assemblée, de donner satisfaction au roi, conformément à ces propositions, et de rendre leurs armes, afin de rétablir la paix et l'union avec les gens du pays. Tous, en effet, suivirent ce conseil, et tous

livrèrent entre les mains du délégué du roi leurs cuirasses, leurs casques, toutes leurs armes, tout l'argent destiné à pourvoir à leur subsistance jusqu'à Jérusalem, certains qu'ils obtiendraient par là les témoignages de la compassion et de l'humanité du roi. Les ministres et les chevaliers de ce prince transportèrent toutes les armes dans les appartements intérieurs du palais, et déposèrent dans le trésor royal l'argent et tous les objets de prix que cette nombreuse armée leur avait abandonnés. Après avoir ainsi mis toutes les armes à couvert, ils se montrèrent menteurs dans les promesses qu'ils avaient faites pour garantir au peuple la clémence du roi; et, s'élançant avec cruauté sur ces pèlerins désarmés et dépouillés, ils les attaquèrent et les mirent à mort de la manière la plus barbare, à tel point que, selon les rapports affirmés véritables par le petit nombre de ceux qui échappèrent avec peine à la mort après avoir assisté au carnage, toute la plaine de Belgrade était entièrement couverte de sang et des cadavres de tous ceux qui furent tués, et qu'il n'y en eut que bien peu qui purent se soustraire à ce martyre (1). »

Or, une nouvelle troupe, d'environ deux cent mille hommes, plus séditieuse, plus turbulente que celle de Gottschalk, partit à son tour des bords du Rhin et de la Moselle. On avait dit à ces malheureux que la croisade devait racheter tous les péchés, et, sous ce prétexte, ils se laissaient aller avec sécurité aux plus grands crimes. Animés d'un fanatique orgueil, ils

⁽¹⁾ Albert d'Aix, liv. Ier, trad. de M. Guizot.

croyaient être agréables à Dieu en égorgeant et en pillant les juifs établis en grand nombre dans l'empire d'Allemagne. Ces bandes de meurtriers ignorants et avares avaient pour chef le comte Émicon. «Ils arrivèrent à Mayence, dit la chronique, formant une immense multitude. Le comte Émicon, homme très-noble et très-puissant de ce pays, était dans cette ville avec une forte bande de Teutons, et attendait l'arrivée des pèlerins qui venaient déboucher de divers côtés sur la route royale. Les juifs qui habitaient à Mayence, ayant appris le massacre de leurs frères et comptant ne pouvoir échapper à tous les arrivants, se réfugièrent, dans l'espoir de se sauver, auprès de l'évêque Rothard, et déposèrent sous sa garde et confièrent à sa bonne foi leurs immenses trésors, se flattant que sa protection leur serait infiniment utile, attendu qu'il était évêque de la ville. Le pontife cacha soigneusement tout l'argent que les juifs lui remirent; il les reçut sur une terrasse très-spacieuse, pour les dérober à la vue du comte Émicon et de ceux qui le suivaient, afin de les conserver sains et saufs dans son habitation, le plus sûr asile qu'ils pussent trouver en ce moment. Mais Émicon et tous ceux de sa bande, ayant tenu conseil, allèrent, au lever du soleil, attaquer à coups de flèches et de lances les juifs enfermés dans ce lieu élevé et découvert. Ayant brisé les serrures et enfoncé les portes, ils les atteignirent et en tuèrent sept cents, qui cherchèrent vainement à se défendre contre des forces trop supérieures; les femmes furent également massacrées, et les jeunes enfants, quel que fût leur sexe, furent aussi passés au fil de

l'épée. » Tant d'excès soulevèrent enfin les populations et les princes, et les hordes d'Émicon furent détruites ou périrent misérablement dans les marais et dans les bois de la Germanie.

Pendant que les multitudes indisciplinées ou téméraires mouraient en route par le fer, les maladies ou la faim, la grande armée des croisés, forte de cent mille chevaliers et de six cent mille fantassins, continuait à entrer sur les terres de l'empereur d'Orient, par diverses routes et sous la conduite de différents chefs. Plus ils apparaissaient nombreux et forts, plus ils excitaient par leur présence les inquiétudes et les soupçons d'Alexis Comnène. Il importait de calmer ces défiances, et Godefroi de Bouillon fit connaître à l'empereur que les croisés lui feraient hommage de toutes leurs conquêtes d'Asie. Les chefs chrétiens ne se déterminèrent qu'à regret à souscrire à cette condition, mais elle était indispensable au succès de l'entreprise, et la plupart se résignèrent sans murmurer. Le mécontentement de ces hommes rudes se traduisait par des actes significatifs. Le jour où, entrés à Constantinople, tous les chefs durent prêter serment, Robert de Paris, un des comtes vraiment nobles, osa s'asseoir sur le trône à côté de l'empereur. Baudouin, frère de Godefroi, le prit par la main et lui dit : « Tu as prêté serment solennel de fidélité à l'em-« pereur, et tu oses t'asseoir à côté de lui. Ne sais-tu « pas que les empereurs romains n'admettent pas au « partage ceux qui leur sont soumis? Observe au « moins les usages du pays où nous sommes. — Vrai-« ment, répondit l'autre dans son langage, vovez

« donc ce rustre qui s'asseoit seul au milieu de tant « de capitaines debout. » L'empereur remarqua le mouvement de ses lèvres, et entendit qu'il avait murmuré quelque chose; il se le fit expliquer par un interprète, et, quand les comtes se furent retirés, il prit à part ce Latin orgueilleux et impudent, et lui demanda qui il était, de quel pays, de quelle origine. « Je suis Franc pur, dit le Latin, et issu des nobles. Je « ne sais qu'une chose : dans le pays d'où je viens, à « la rencontre de trois routes, il y a une église depuis « longtemps bâtie, où celui qui a l'envie de combattre « seul contre un autre en combat singulier vient de-« mander le secours de Dieu, en attendant son ennemi. « Moi, j'ai demeuré longtemps à ce lieu, cherchant « un adversaire, et personne n'a osé venir. » — « Eh « bien! reprit l'empereur, si vous avez cherché la guerre « sans la trouver, voilà le temps où les guerres ne « vous manqueront pas. » Alexis Comnène ne fut rassuré que lorsqu'il eut fait passer en Asie, sur des vaisseaux grecs, ces libérateurs si audacieux et ces vassaux si mal disposés à rendre hommage.

Depuis plusieurs mois (1097), ils y avaient été précédés par les débris des multitudes qu'avaient entraînées à leur suite Pierre l'Ermite, Gautier-sans-Avoir et les aventuriers allemands. Ces malheureux chrétiens, réduits à moins de trente mille hommes (de trois cent mille auxquels leur nombre s'était d'abord élevé), après s'être engagés dans un pays inconnu, dépourvus de vivres, mourant de faim et de soif, avaient été vaincus, accablés et tués par les armées turques, et des monceaux d'ossements pouvaient seuls indiquer

le lieu de leur défaite à ceux qui devaient les suivre. Pierre l'Ermite et quelques fidèles échappés au massacre survivaient encore et vinrent rejoindre la grande armée des croisés alors en marche sur Nicomédie. A la vue de ces malheureux, dont les uns étaient couverts de haillons, les autres nus, plusieurs blessés et mourant de faim, les chefs latins furent émus de compassion et s'empressèrent de soulager leurs souffrances. Après avoir honoré par des prières et des cantiques la mémoire de Gautier et de ses soldats, à l'endroit même où leurs cadavres gisaient encore sans sépulture, l'armée continua sa marche et arriva devant Nicée, dont elle entreprit le siége (juin 1097). — « Alors, pour la première fois, dit Guillaume de Tyr, les croisés qui avaient suivi leurs chefs à travers des pays et en des temps divers se virent réunis, et l'armée du Dieu vivant se trouva au complet. Depuis que chacun des pèlerins avait quitté sa maison et sa terre, les capitaines de tant de légions n'avaient pas encore conféré tous ensemble sur les affaires communes; ils firent donc une revue et un recensement général de leurs bataillons, et ils reconnurent qu'ils avaient avec eux cent mille cavaliers portant le haubert, et six cent mille personnes de pied des deux sexes. » L'Europe chrétienne, après plus de six cents ans, semblait demander une revanche aux successeurs d'Attila.

Nicée était la capitale du pays de Roum, sultanie qui s'étendait de l'Hellespont aux frontières de Syrie. Le sultan Kilidge-Arslan l'avait soigneusement fortifiée et avait appelé à sa défense les plus braves islamites. Un lac qui communiquait avec la mer touchait

la ville à l'occident; de larges fossés remplis d'eau l'environnaient en avant d'un double mur hérissé de trois cent soixante et dix tours. Le sultan, campé sur les montagnes voisines, pouvait compter dans la plaine l'armée des croisés, les hauberts des barons et des chevaliers, les écharpes des écuyers, les lances, les massues, les frondes, les poignards de miséricorde des simples guerriers. Les premiers assauts furent repoussés, mais une armée musulmane qui venait au secours fut mise en désordre, après toutefois un combat opiniâtre dans lequel périrent deux mille chrétiens. Le siége fut poussé plus vigoureusement, au milieu de la poix enflammée et de l'huile bouillante qui tombaient des murs par flots. On battait les murs par les machines, on avançait des tours mobiles d'où l'on pouvait voir tout ce qui se passait dans la ville; enfin on mina une forteresse qui s'écroula avec un épouvantable fracas. La femme du sultan voulut s'enfuir par le lac : elle fut prise. La ville allait se rendre aux croisés, quand on apercut les drapeaux d'Alexis Comnène flottant sur la ville. L'empereur, feignant de venir en aide aux croisés, avait envoyé un détachement et s'était adroitement mis en rapport avec les défenseurs de la place. Poussant plus loin la ruse, il avait fait craindre à ces derniers la vengeance des Latins, si bien que la ville, au lieu d'ouvrir ses portes aux croisés, avait consenti à se donner aux Grecs. Les croisés n'eurent pas même la consolation d'entrer dans la ville que leur courage avait subjuguée, et ils durent se contenter de quelque butin que leur abandonna Alexis Comnène.

37

Les chrétiens d'Occident, ainsi trompés par l'empereur leur allié et le suzerain de leurs futures conquêtes, continuèrent leur route vers le midi, suivis de près et sans relâche harcelés par des hordes turques. La faim, la soif, la chaleur accablante en faisaient succomber un grand nombre. En une seule halte cinq cents personnes moururent. « Les chiens de chasse des seigneurs, que l'on conduisait en laisse, dit le chroniqueur, expirèrent sur la route, et les faucons périrent sur le poing de ceux qui les portaient. Des femmes accouchèrent de douleur; elles restaient étendues sur la plaine, sans nul souci de leurs enfants nouveau-nés (1). » Par une imprudence que peut seule expliquer la difficulté de se procurer des vivres, les Latins marchaient en deux colonnes séparées et hors de portée de la vue l'une de l'autre. Le duc de Normandie, Trancrède et Bohémond, à la tête de la colonne de gauche, qui était la moins nombreuse, s'avançaient à travers une vallée appelée Gorgoni par les historiens latins et Ozellis par les Grecs. Quand ils ne furent plus qu'à quelques milles de Dorylée, dont le territoire les charma par sa fertilité et les invita au repos, un cri soudain leur annonça l'approche de l'ennemi descendant des montagnes voisines, en masses qui ne pouvaient se compter à cause des nuages de poussière soulevés par les pieds des chevaux. Bohémond, qui commandait en chef, forma ses troupes en ordre de bataille; en même temps, il fit parvenir à Godefroi de Bouillon un pressant message qui l'aver-

⁽¹⁾ Albert d'Aix, liv. III, ch. 2.

tissait des périls de l'armée. Le combat fut des plus opiniâtres. Les Turcs, à la faveur du premier moment de tumulte, pénétrèrent dans le camp des chrétiens et y massacrèrent les enfants, les femmes et les vieillards. Bohémond, ralliant à lui ses chevaliers, chassa les infidèles de cette position; mais bientôt le nombre des ennemis s'accrut dans une proportion inconcevable, et les croisés se virent enveloppés de toutes parts. Épuisés de chaleur et de fatigue, ils allaient succomber lorsque soudain on entendit des fanfares qui annonçaient l'approche de l'armée de Godefroi, et les collines d'alentour furent couronnées par les escadrons et les hommes d'élite dont Bohémond avait invoqué le secours. La bataille recommença plus terrible que jamais, et la déroute des musulmans fut complète.

Les Turcs n'échappèrent à la mort qu'en dérobant leur fuite à la faveur de la nuit; ils avaient perdu vingt mille hommes tués dans le combat, et leur camp, situé à deux lieues du champ de bataille, devint la proie des vainqueurs. Dès ce moment l'armée chrétienne ne se sépara plus, mais elle eut à lutter contre de plus terribles épreuves : elle traversa les campagnes dévastées et les villes désertes de l'Asie Mineure, où elle ne rencontra ni amis ni ennemis, et où elle fut accablée par des souffrances sans nombre. Comme elle avait perdu beaucoup de chevaux à la bataille de Dorylée, on fut obligé d'abandonner les bagages sur la route, ou de les charger sur des bœufs et des ânes. Lorsqu'on fut arrivé dans la campagne brûlante de l'Isaurie, on éprouva toutes les horreurs de la soif.

Les plus robustes soldats ne purent résister à ce fléau, et plus de cinq cents périrent dans un seul jour. On trouva enfin de l'eau, et, dans le délire qu'occasionna cette découverte, toute l'armée se précipita en désordre sur les traces des chiens. Trois cents des premiers pèlerins arrivés mirent tant d'avidité à se désaltérer qu'ils moururent immédiatement. Les souffrances des croisés ne cessèrent que lorsqu'ils arrivèrent devant Antiochette, capitale de la Pisidie, qui leur ouvrit ses portes. De son côté, Eaudouin parvint jusqu'à Tarse; puis, avec quelques chevaliers impétueux comme lui, il pénétra rapidement en Arménie, se fit ouvrir les portes de quelques villes et recut les clefs de la ville d'Édesse, dont la population chrétienne, le gouverneur et l'évêque marchant en tête, vinrent implorer sa protection. Vainqueur des Turcs et libérateur de la cité, Baudouin devint prince d'Édesse, et un seigneur né dans les Ardennes soumit à ses lois les deux rives de l'Euphrate et quelques régions de la Mésopotamie.

On touchait au mois d'octobre (1097). La grande armée chrétienne mit le siége devant Antioche. L'entreprise était grave et difficile. Les murs d'Antioche renfermaient quatre collines, et sur la plus haute s'élevait une formidable citadelle. « Cette place, dit un vieil auteur, donnait frayeur à ceux qui la regardaient, pour le nombre de ses amples et fortes tours, que l'on y comptait jusqu'à trois cent soixante. » De larges fossés, l'Oronte et des marais en protégeaient les abords. Les croisés se comptèrent, et déjà le nombre des hommes armés atteignait à peine celui de

cent mille. Les assiégés les trompèrent d'abord par une apparente inertie; bientôt ils se montrèrent, et surprirent, dans une sortie, quelques pèlerins dont leurs machines lancèrent les corps jusque dans le camp des croisés. On veilla avec plus de soin; mais déjà les vivres manquaient, les pluies détendaient les arcs, les orages renversaient les tentes, et il fallait lutter et combattre sans repos : l'armée chrétienne fut ébranlée par les souffrances. Les chevaliers, qui naguère se montraient si fiers de leur brillant costume, étaient alors sans vêtements, sans abri, et languissaient couchés à terre; d'autres erraient dans la campagne, arrachant des herbes sauvages qu'ils mangeaient crues, faute de feu pour les faire cuire. Des chiens morts, des insectes dégoûtants et les animaux les plus immondes servaient aussi à apaiser leur faim. Soixante mille chevaux appartenant à l'armée furent en quelques jours réduits à deux mille, et sur ce nombre deux cents à peine étaient en état de servir dans un jour de bataille. Que dire des extrémités sous le poids desquelles fléchirent tant de courages? Robert de Normandie et Guillaume, vicomte de Melun, reculèrent devant les épreuves et voulurent chercher un refuge dans la principauté de Baudouin! Pierre l'Ermite, lui-même, se montra faible au point de fuir, et il fallut le ramener de force dans le camp, où il eut à subir de justes reproches. Quant à Bohémond, il avait peine à ranimer « ces chrétiens pusillanimes, » et les prêtres ne pouvaient suffire aux funérailles.

A la fin ces calamités s'adoucirent, et avec le retour du printemps l'armée reçut des vivres et des FRANCE FÉODALE. - PHILIPPE 1er.

secours que lui apportait une flotte de navires pisans et génois. Une victoire glorieusement obtenue sur les bords de l'Oronte rendit aux chrétiens énergie et confiance, et les Turcs consentirent à leur accorder une trêve de courte durée. Bohémond la mit à profit pour lier des intelligences dans la ville et s'en assurer bientôt la conquête, et, lorsque ses manœuvres habiles eurent été mises en voie de succès, il demanda aux princes chrétiens de décider qu'Antioche deviendrait la propriété de celui d'entre eux qui y entrerait le premier. On consentit à regret et comme par surprise, et le lendemain la ville, ayant été livrée à Bohémond par la trahison d'un Arménien, vit flotter sur ses murs le drapeau rouge des Normands de Tarente (1089). La citadelle résistait encore, et, trois jours après, l'armée du sultan Barkiarok, formée des contingents de la Médie, du Khorazan et de la Babylonie, se présenta pour attaquer les chrétiens; à la suite arrivèrent les troupes d'Alep, de Damas, de la Perse, de la Palestine et de la Syrie, et les forces musulmanes s'élevèrent promptement à plus de trois cent mille hommes en état de combattre. Les croisés étaient donc à peine maîtres d'Antioche qu'à leur tour ils s'y voyaient assiégés. Au milieu des richesses innombrables qu'ils venaient de conquérir, ils ne tardèrent pas à éprouver de nouveau toutes les rigueurs de la disette. La misère fut si grande que les historiens contemporains déclarent qu'ils n'osent révéler les moyens auxquels on eut recours pour se procurer quelques aliments. La dyssenterie vint bientôt ajouter ses ravages à ceux de la famine. Ceux qui conservaient la vie malgré leurs souffrances avaient à peine la force de traîner leurs corps amaigris. Les chevaliers les plus braves étaient réduits à implorer la charité de ceux que le hasard mettait en possession de quelques provisions. La désertion, jointe, à la maladie, éclaircit en peu de temps les rangs de l'armée. Les uns cherchaient à gagner la campagne en se précipitant dans les fossés de la ville, les autres en escaladant les remparts à l'aide d'une corde; mais peu d'entre eux survivaient à leur déshonneur : ceux qu'épargnait la misère tombaient sous le fer des musulmans. L'empereur Alexis, qui s'avançait au secours d'Antioche, fut découragé en apprenant que la situation de ceux qu'il voulait défendre était sans ressources.

Tout à coup, un prêtre de Marseille, Barthélemy, vint raconter une vision. L'apôtre saint André lui avait dit : « Va dans l'église de mon frère Pierre, à Antioche; tu trouveras, près du maître-autel, en creusant la terre, le fer de la lance qui perça le flanc du Rédempteur. Ce fer, porté à la tête de l'armée, délivrera les chrétiens. » On fit des fouilles, on trouva le fer : la joie des chrétiens annonça leur victoire. Après une nuit de prières et de repentir, le jour de la fête de saint Pierre et de saint Paul, les portes s'ouvrirent et l'armée chrétienne sortit, partagée en douze divisions en l'honneur des douze apòtres : Raymond d'Agiles (1) portait la sainte lance. Le sultan, à cette nouvelle, se mit à rire et demanda ce que voulaient

⁽¹⁾ Et non Raymond de Saint-Gilles, comme l'ont dit par erreur plusieurs historiens. Le comte de Toulouse, sencore malade des suites d'une blessure, ne prit aucune part à la bataille d'Antioche.

ces chiens affamés; mais une grande bataille ne tarda pas à s'engager, et les chefs des croisés, Godefroi de Bouillon, Bohémond et Tancrède, après avoir multiplié les actes de dévouement et de courage, remportèrent sur leurs ennemis une victoire prodigieuse. Cent mille infidèles restèrent tués ou blessés sur le champ bataille, le camp du sultan tomba au pouvoir des chrétiens, et les débris de l'armée vaincue furent rejetés au delà de l'Euphrate.

Les armées musulmanes, leur chefs, les sultans et les émirs étaient frappés de terreur, et beaucoup d'infidèles, étonnés de la protection visible que Dieu avait accordée aux chrétiens, commençaient à abjurer le Koran et à ouvrir les yeux aux lumières de l'Évangile. Les croisés rétablirent le culte de Jésus-Christ dans les murs d'Antioche; ils rétablirent le patriarche dans ses fonctions, et abandonnèrent à Bohémond la souveraineté de la ville. Peu de temps après, désirant mettre à profit leur victoire, ils résolurent de se mettre en marche pour Jérusalem; mais les chaleurs accablantes de l'été et une formidable épidémie, qui dévora cinquante mille hommes de l'armée chrétienne, les contraignirent d'ajourner ce pieux dessein. Parmi les morts figurait l'évêque du Puy, le vénérable Adhémar, légat du pape. Il fut enterré au lieu même où l'on avait retrouvé la sainte lance. Sur ces entrefaites, on apprit que Jérusalem venait d'être enlevée aux Turcs par les Fatimites égyptiens; aucun retard n'était désormais possible, et l'armée chrétienne, réduite à quatre-vingt mille combattants, suivit la direction qui lui était tracée par ses inspirations et ses

devoirs. Sur le chemin, les croisés prirent Marra, entre Hamath et Alep, et forcèrent l'émir de Tripoli à payer le tribut. Ils s'avançaient le long des côtes, traversant les territoires de Tyr et de Sidon, et recevant des vivres que leur apportaient les navires pisans et génois (1). Bientôt ils parurent devant Ptolémaïs (Saint-Jean d'Acre); ils saluèrent les cimes d'Ephraïm, s'emparèrent de Lydda, et plantèrent l'étendard chrétien sur les murs de Bethléem. Il était alors minuit (10 juin 1099). Quelques heures plus tard, au lever du soleil, l'avant-garde s'arrêta sur les hauteurs d'Emmaüs, saisie d'admiration et de respect à la vue des murailles de Jérusalem, qui apparaissaient pour la première fois à leurs regards, et que l'armée tout entière salua du cri national : Dieu le veut! Dieu le veut!

Ce n'était plus la Jérusalem qui avait été le théâtre de la mort du Sauveur: détruite et démantelée par Titus, relevée par Adrien sous un autre nom (2), elle avait été profanée par l'idolâtrie et le paganisme. Constantin était venu à son tour, qui lui avait rendu son nom et y avait rappelé les fidèles; mais plus tard elle avait successivement appartenu aux Perses, aux Grecs et aux musulmans des diverses sectes, qui, maintenant, s'en disputaient la possession. Au temps

⁽¹⁾ Il n'est pas indigne de l'histoire de consigner ici que sur leur route ils découvrirent la canne à sucre, plante alors inconnue à l'Europe et qui était cultivée en Syrie. Vers la fin de la croisade, cette plante fut transportée en sicile et en Italie, et les Sarrazins l'introduisirent dans le royaume de Grenade.

⁽²⁾ Ælia.

des croisades, comme aujourd'hui, elle renfermait encore quatre collines, et entre autres le Golgotha, d'où est descendu le salut du monde et sur lequel s'élevait l'église de la Résurrection. A l'approche des croisés, le lieutenant du calife fatimite qui occupait la ville s'était entouré d'un désert pour les affamer; il avait comblé ou empoisonné les citernes, creusé des fossés, réparé les murs et les tours, et rassemblé une armée de quarante mille hommes. Sans se laisser intimider par ces dispositions et ces moyens de résistance, les chrétiens commencèrent immédiatement les travaux du siége.

Cette entreprise présentait d'immenses difficultés: on manquait de machines de guerre; la chaleur était accablante; les torrents étaient désséchés; la poussière ardente soulevée par le vent dévorait les hommes et les chevaux, et les pèlerins tombaient accablés sous tant de fléaux. Un premier assaut fut repoussé. Cependant les chefs des croisés ne perdirent pas courage. Ils découvrirent une grotte, ils se procurèrent des troncs d'arbres, ils firent construire des machines, bâtir des tours, et préparèrent tout en vue d'un nouvel effort. Bien différents, d'ailleurs, de ce qu'ils avaient été jusqu'alors, les chrétiens se disposaient au combat par le recueillement et la prière; il fut convenu qu'on ferait une procession autour de Jérusalem comme Josué autour de Jéricho. Après trois jours d'un jeûne rigoureux, ils sortirent tous en armes, pieds nus, la tête découverte, au son des trompettes, et précédés des images des saints; de la montagne des Oliviers ils contemplèrent les plaines de Jéricho,

les rivages de la mer Morte et du Jourdain, et la cité sainte à leurs pieds. « Voilà, leur dit le chapelain du duc de Normandie, l'héritage de Jésus-Christ foulé aux pieds par les impies; voilà le terme de vos travaux. » En cet instant on vit sur les murs des Sarrasins qui élevaient en l'air des croix et les accablaient d'outrages. Aussitôt Pierre l'Ermite : « Voilà Jésus-Christ qui expire sur le Calvaire; les infidèles l'ont crucifié une seconde fois. » Toute l'armée s'émut à cette voix, ainsi que sur la terre d'Europe quand Pierre agitait avec douleur son crucifix. Ils revinrent par le tombeau de David et la piscine de Siloë, en chantant ces paroles du prophète : « Ceux d'Occident craindront le Seigneur, et ceux d'Orient verront sa gloire. »

Le 14 juillet 1099, à la pointe du jour, les trompettes donnèrent aux chrétiens le signal d'un assaut général, et en quelques moments les hommes, les machines de guerre, les tours roulantes se trouvèrent rassemblés au pied des murailles; sur le lieu le plus élevé on voyait Godefroi et son frère Eustache encourageant l'armée chrétienne et lançant des traits contre l'ennemi. Près d'eux combattaient Raymond, Tancrède, les deux Robert, et tout ce que la croisade comptait encore d'héroïque et d'illustre. Sur tous les points les assiégés opposaient une résistance digne de l'attaque. Les flèches et les javelots, l'huile bouillante et le feu grégeois, quatorze machines de guerre repoussaient partout les soldats de Godefroi. Après douze heures de lutte sans résultat, la nuit vint séparer les combattants; mais le lendemain vendredi, au point

du jour, la bataille recommença plus terrible et plus sanglante que la veille. Elle durait depuis le matin; les croisés, décimés par l'ennemi, accablés de fatigue, commençaient à perdre courage et s'écriaient de nouveau que le Seigneur ne les jugeait pas dignes d'entrer dans la ville, lorsque, vers trois heures de l'après-midi, à l'heure même où mourut le Sauveur, un effort plus complet, plus héroïque, plus favorisé de Dieu, fut tenté, et Godefroi, lui troisième, pénétra dans la place; un moment après l'armée chrétienne l'avait suivi, et Jérusalem tombait au pouvoir des croisés. Les chrétiens, irrités des outrages que les Sarrasins prodiguaient à la croix, exaltés par le combat et les souffrances, se montrèrent à leur tour terribles et sans pitié. Tout fut massacré, sans distinction de sexe ou d'âge. Les assiégés qui échappaient aux soldats de Godefroy ou de Tancrède rencontraient bientôt les Provençaux et Raymond, qui ne leur faisaient aucun quartier : il n'y avait pas de refuge pour les vaincus; ils ne furent épargnés ni dans les palais, ni dans les tours, ni même dans les mosquées. Un grand nombre d'entre eux tentèrent de se défendre dans la mosquée d'Omar; les croisés y pénétrèrent, et répandirent tant de sang que, sous le portique et le parvis, il s'élevait jusqu'au poitrail de leurs chevaux. Tancrède et Raymond furent les seuls qui, dans cette funèbre circonstance, montrèrent des sentiments de clémence et de générosité : le premier, en recevant sous sa bannière troiscentsSarrasins qui avaient imploré sa protection et que ses efforts ne purent néanmoins sauver de la mort; le second, en accordant une capitulation et un saufconduit à la garnison de la citadelle, qui se rendit à lui. Cependant le pieux Godefroi, qui s'était abstenu du carnage, s'était rendu, pieds nus et sans armes, à l'église du Saint-Sépulcre. Cet exemple de piété rappela enfin les croisés à la miséricorde et le sang cessa de couler. Le tombeau de Jésus-Christ était délivré; Jérusalem était rendue à son véritable peuple, qui est le peuple chrétien. Pour compléter et organiser sa victoire, l'armée sainte proclama roi de Jérusalem Godefroi de Bouillon, son digne chef. Il fallut beaucoup de peine pour le faire consentir à accepter la couronne royale dans une ville où son Sauveur avait porté une couronne d'épines, et encore ne voulut-il consentir à régner que sous le titre de baron du Saint-Sépulcre.

Tandis que le nom de la France était entouré de gloire sur la terre d'Orient, Philippe Ier n'osait prendre part ni aux dangers ni aux triomphes de ses vassaux, et restait honteusement dans ses domaines, toujours revêtu du pouvoir royal, et toujours odieux à l'Église et à ses propre sujets. Le roi d'Angleterre, Guillaume le Roux, qui tenait la Normandie en gage et se flattait que Robert son frère ne viendrait jamais la redemander, imagina d'étendre les frontières de ce duché aux dépens de la France, et d'exiger de Philippe Ier la restitution de Pontoise, de Mantes et de toute la province du Vexin. « Tout le poids d'une guerre sanglante, dit la chronique, tomba alors sur les Francais; car leur roi Philippe, par sa paresse et sa corpulence, n'était guère propre aux combats, et son fils Louis étaitencore trop jeune pour porter les armes. Le

roi d'Angleterre, au contraire, était uniquement adonné au métier de la guerre et toujours entouré d'excellents chevaliers. » La plupart des seigneurs du Vexin étaient à la fois, et pour des fiefs différents, vassaux de France et de Normandie; un grand nombre d'entre eux abandonnèrent la cause du roi Philippe; mais quelques autres, mieux avisés et plus loyaux, prirent le parti de la France et tinrent tête aux Anglais (1097-1098). Guillaume le Roux ne fut guère plus heureux du côté du Maine; Hélie de la Flèche, comte de ce pays et vassal de Philippe ler, puis de Foulques le Réchin, ne craignit pas de défendre la province contre les entreprises du roi d'Angleterre. Dans cette lutte inégale, et bien que peu à peu dépouillé de la plupart de ses possessions, l'intrepride Hélie fit preuve de persévérance; il soutint une lutte opiniâtre contre Guillaume. La ville du Mans, durant cette guerre féodale, fut plus d'une fois prise et reprise, et les soldats du roi d'Angleterre la livrèrent aux flammes. Deux ans après, Guillaume le Roux, se trouvant à la chasse dans la forêt de Southampton, périt victime d'un accident, et sa mort délivra l'Angleterre et la Normandie d'un oppresseur rusé et cruel.

Depuis quelques années Berthe de Hollande, la femme légitime que Philippe 1^{er} avait répudiée, était morte et avait laissé Bertrade, sa rivale, associée au trône du roi de France, et, comme lui, frappée des anathèmes de l'Église. En 1098, Philippe 1^{er} fit couronner solennellement Bertrade par l'évêque de Troyes et l'évêque de Meaux, et il osa solliciter du nouveau pape Pascal II, successeur d'Urbain (1099), la con-

firmation de ce sacre et la levée de la double excommunication qui pesait sur les deux complices. Cette affaire fut examinée par les cardinaux Jean et Benoît, légats du pape, et à ce sujet un concile fut convoqué à Poitiers. Bien que menacés par le roi, par son vassal le comte de Poitiers et par quelques évêques indignes du sacerdoce et qui ne craignaient pas de se plaindre des justes sévérités de la cour de Rome, les deux représentants du souverain pontife renouvelèrent et prononcèrent la sentence d'excommunication contre le roi et Bertrade sa complice. Un grand tumulte s'éleva, et des gens apostés se livrèrent à des actes de violence contre les légats et les évêques demeurés fidèles à leur devoir (1100). Ainsi se termina le concile; et l'excommunication demeurant pleine et entière, Philippe se trouva en face d'un peuple délié envers lui de tous liens de fidélité, et dans un royaume où l'on datait quelquefois ainsi les actes publics : fait sous le règne du Christ, roi de France. Comme pour se soustraire aux fàcheux effets de cette situation, Philippe Ier, à l'exemple de ses prédécesseurs capétiens, associa au pouvoir royal son fils Louis, qui prit en main l'administration du royaume et qui signait ainsi les documents officiels : Louis, par la grâce de Dieu, désigné roi des Français. Cet expédient prévint beaucoup de désordre et empêcha, en quelque sorte, le royaume de se dissoudre.

Le roi Louis, quoique à peine âgé de dix-neuf ans, était doué de talents et d'énergie; et son humeur belliqueuse lui avait mérité, dans sa jeunesse, le surnom de *batailleur*, qui plus tard, ainsi que nous le verrons, fut remplacé par un autre, destiné à rappeler la forte corpulence du nouveau souverain. Dès les premiers temps de son gouvernement il fit vigoureusement la guerre à quelques grands vassaux rebelles ou usurpateurs, tels que Bouchard de Montmorency, Mathieu de Beaumont, Ébale de Roucy, Thomas de Marle, seigneur de Concy; humbert, seigneur de Saint-Sévère; Guy, comte de Rochefort; Hugues de Pomponne, et Thibault, comte de Champagne.

C'était le temps (1100-1106) où régnait en Angleterre Henri Ier, frère de Robert Courte-Heuse, duc de Normandie, alors en Palestine, et comme lui fils de Guillaume le Conquérant. Il est connu dans l'histoire sous le surnom de Beau-Clerc. Robert, son frère, étant revenu de la terre sainte, lui reprit la Normandie; mais il essaya en vain de lui enlever l'Angleterre : il fut vaincu et fait prisonnier à Tinchebray (1106). A la suite de ce désastre, la Normandie fut réunie au royaume d'Angleterre, qu'elle mit de nouveau en contact direct avec le royaume de France. Durant ces conflits et ces luttes, la prétendue reine Bertrade, complice de Philippe Ier, tendit des embûches au jeune roi Louis et chercha à le faire mourir par le poison. Ces manœuvres coupables furent déjouées, et le vieux roi Philippe Ier, au lieu de répudier Bertrade avec une juste horreur, mit tous ses soins à la réconcilier avec Louis. Ce prince pardonna ou feignit de pardonner, à la condition que le Vexin lui serait donné à titre de domaine ou d'apanage; condition qui laisse des incertitudes sur le véritable caractère du pouvoir et des droits dont Louis était investi comme associé à la couronne de son père.

Cependant le pape vint en France (1104), et Philippe Ier, craignant d'être traité comme l'empereur Henri IV, se détemina enfin à faire sa soumission et à implorer l'absolution du pontife. L'affaire fut examinée par un concile tenu à Beaugency, et de nombreuses difficultés s'élevèrent, qui appartiennent plutôt à l'histoire domestique des rois capétiens qu'à celle de leurs peuples. Un autre concile fut convoqué à Paris, le 2 décembre de l'année suivante (1095), et le roi Philippe s'y présenta dans l'attitude d'un pénitent, nu-pieds et humblement déterminé à se soumettre aux ordres de l'Église. Après avoir fait l'aveu de ses fautes et sollicité son pardon, le roi fut absous, ainsi que Bertrade; tout indique même que le mariage de cette princesse avec Foulques le Réchin fut déclaré nul et cassé selon les règles canoniques; il est certain, en effet, que depuis lors Bertrade fut traitée en reine légitime et honorée à ce titre, non-seulement par les seigneurs et les peuples, mais par Foulques le Réchin lui-même.

La France était pacifiée, du moins elle n'avait plus à gémir d'un scandale royal, et le gouvernement de Philippe I^{er}, comme sa vie, s'éteignait dans l'obscurité et l'indifférence. En Allemagne, la guerre impie que le rebelle Henri IV avait suscitée à l'Èglise touchait à sa fin, et, nonobstant les attentats et les violences de la force matérielle, la papauté, environnée du respect et de l'amour des peuples, ne fléchissait point devant les prétentions usurpatrices du pouvoir

qui est armé du glaive. Vers la fin de mars, en l'an 1102, le pape Pascal avait tenu à Rome un grand concile où l'on avait renouvelé et confirmé tous les anathèmes déjà portés contre les schismatiques et l'empereur Henri, leur complice, qui n'avait cessé de déchirer la tunique du Christ. La même année, Henri IV, étant à Mayence, avait proclamé roi des Romains son fils, également nommé Henri. Or, peu de mois après ce jeune prince se détermina à quitter le schime et à abjurer les révoltes dont son père s'était tant de fois rendu coupable contre Dieu et son vicaire. Ainsi, du vivant de Henri IV, l'autorité du saint-siége apostolique commençait à se rétablir au milieu des nations et des provinces qu'il avait tant de fois armées contre Rome, et le propre fils du tyran donnait le signal de ce retour à l'obéissance. Ce ne fut pas le seul châtiment qui pesa sur le contempteur de l'Église. Le nouveau roi des Romains, Henri V, soutenu par les princes de la Souabe, de la France orientale, de la Bavière, envahit la Saxe toujours prête à se soulever, fit tenir un concile à Nordhausen, y obtint de nouvelles condamnations contre la simonie, et, vengeur des évêques, chassa des siéges épiscopaux les créatures de son père. Bientôt Henri IV répondit par la guerre aux actes de son fils; l'Allemagne fut ravagée, et les deux princes campèrent en ennemis sur les bords du Rhin, jusqu'au moment où le jeune Henri, ayant rattaché à sa cause le duc de Bohême et le marquis d'Autriche, contraignit son père à prendre la fuite. Plus tard, le fils vainqueur eut une entrevue avec son père à Bingen, et l'exhorta à l'obéissance envers l'Église romaine. L'empereur demanda une diète, et elle fut indiquée à Mayence; mais, dans l'intervalle, il fut par une ruse enfermé au château de Beckelheim. Les légats du siége apostolique, survenant à la diète de Mayence (1106), publièrent l'anathème prononcé par les pontifes romains. L'empereur demandait à être entendu; les grands redoutèrent une sédition du peuple, se rendirent près de Henri IV, et par leurs discours et leur habileté le décidèrent à remettre à son fils les insignes de la royauté. Henri IV, détrôné, se retira dans le pays des Belges, et fut reçu à Cologne, non comme un exilé, mais comme un roi. De là il vint à Liége, et répondit aux démonstrations de respect qu'on lui prodiguait par le récit de ses infortunes. Il écrivit au roi de France. « Prince très-cher, « disait-il, et en qui je mets mon espoir, après Dieu, « ô le plus fidèle de tous mes amis, je vous ai « choisi entre tous pour vous raconter mes calamités « et mes misères, et je me prosternerais à vos pieds « si je pouvais le faire sans rabaisser la majesté de « l'empire. » Mais Henri V rassemblait ses forces et s'approchait de la Meuse, déclarant le duc de la basse Lorraine ennemi de l'Empire. Il avait tenté en vain un combat qui tourna contre lui, quand son père mourut à Liége (1106). Jusqu'à ce que l'excommunication eût été levée, le légat s'opposa à ce que le corps de l'empereur fût déposé dans un lieu consacré, et le maître de l'Allemagne et de l'Italie demeura cinq ans privé de sépulture.

Deux ans après la mort de cet homme, qui avait mérité d'être comparé à Julien l'Apostat, on vit s'éteindre, pacifiquement et sans bruit, Philippe I^{er} roi de France, le quatrième de la dynastie capétienne. Il mourut heureux d'être réconcilié avec son peuple et avec l'Église, mais laissant après lui le souvenir d'un roi sans vertus, esclave de ses passions et étranger à toutes les gloires de son règne (1108).

DYNASTIE CARLOVINGIENNE (Suite).

l'ag	es.
Louis le Pieux (le Débonnaire)	1
Avénement de Louis Ier	2
Commencement du règne	4
Saint Benoît d'Aniane	7
Règle de saint Benoît d'Aniane	9
L'empire et la papauté	11
Le pape sacre l'empereur	14
Étienne IV. — Pascal Ier	15
Pacte de confirmation	17
Règlements monastiques	18
Premier partage de l'Empire	21
Suite de cet acte de partage	23
Bernard. — Judith. — La Bretagne	24
Tendances séparatives des peuples	27
Portrait du Débonnaire d'après Thégan	28
Remords et réparations	3 t
Pénitence de l'empereur	32
Lothaire à Rome	36
Les empereurs carlovingiens et Rome	37
Incidents et guerres	38
Wala et les évêques	44
1 0	46
Soulèvements et révoltes	49
Le Débonnaire l'emporte un moment	51
TO COLOR SEE THE SEE T	5 3
Légitimité des plaintes	5 5
	57
Défection générale.	58
Addition to the state of the st	6 1
Humiliations de Louis	64

	i tempe or
Pénitence infligée au Débonnaire	65
Restauration de l'empereur	66
Considérations générales	68
Mesures de réparation	71
Dernières années du règne	73
Décadence de l'Empire	75
Mort de Louis le Pieux	77
Caractères du règne	7 9
Considérations générales	81
LES FILS ET LES PETITS-FILS DE LOUIS LE PIEUX :	
Lothaire. — Louis le Germanique. — Pepin II. — Charles	
le Chauve	84
Guerre entre les fils de Louis	85
Négociations	87
Les princes en appellent aux armes	89
Bataille de Fontenay	90
Chant du barde Angilbert	92
Suites de la bataille	94
La guerre continue	97
Entrevue de Strasbourg	99
Serments des frères et des seigneurs	100
Déchéance de Lothaire	103
Partage de Verdun	105
Noménoë et la Bretagne	107
Bernard de Septamanie	108
Invasions des Normands	110
Progrès du régime féodal	117
Première assemblée de Mersen	118
Nouvelle assemblée de Mersen	151
Nouvelles incursions des pirates	123
Misères de la France	125
Louis de Germanie et Charles	126
Assemblée d'Attigny	ib.
Lettre d'Hincmar et des évêques	128
Synode de Savonnières	133
Robert le Fort	135
Bretagne. — Aquitaine. — Lorraine	137
Lothaire II et Teutherghe	139

TABLE.	599
--------	-----

	Pages.
Mort terrible de Lothaire II	141
Incidents	142
Charles le Chauve empereur	144
Situation des États gallo-francs	147
Neustrie et Austrasie	148
Bourgogne, Bretagne et Aquitaine	151
Royaume de Provence	153
Progrès des institutions féodales	154
Hérédité des bénéfices	157
Assemblée de Kiersy-sur-Oise	159
Charte de concession	163
Mort de Charle le Chauve	165
Dynastie carlovingienne. — gouvernement féodal. — Succes-	
seurs de Charles le Chauve : Louis le Bègue (877-879),	167
Organisation sociale	168
Avénement de Louis le Bègue	172
Serment de Louis	175
Le pape se réfugie en France	177
Fin du Règne de Louis II	179
Louis III et Carloman (879-884)	181
Boson. — Louis III et Carloman	182
Nouvelles invasions des Normands	184
Charles le Gros, empereur (884-887)	186
Charles le Gros	187
Les Normands devant Paris	188
Siége de Paris	190
Fin du siége de Paris	195
Déchéance de Charles le Gros	198
Rois féodaux et rois carlovingiens — Eudes (888-898)	199
Avénement du roi Eudes	201
Agression des Normands	.202
Eudes et Charles III	204
Eudes et Arnolphe	206
Charles III, Dit le simple (898-923)	209
Heptarchie anglo-saxonne	211
Alfred le Grand	213
Henri l'Oiseleur. — L'Église	215
Les Normands en France	217
Hasting Rollon	218

	i agos.
Les Normands s'établissent en Neustrie	221
La Normandie sous Rollon	223
Révoltes féodales en France	224
Charles le Simple est détrôné	226
Robert Ier (922-923)	228
Avénement et mort de Robert I ^{er}	229
RAOUL OU RODOLPHE (923-936)	231
Rodolphe et les grands vassaux	232
Invasions des Hongrois	235
Guerres de Rodolphe	237
Rodolphe et Charles le Simple	239
Mort de Charles le Simple	241
Mort de Rodolphe	243
Situation du royaume	244
Louis d'Outre-Mer	246
Avénement de Louis d'Outre-Mer	247
Othon le Grand	250
France et Empire	251
Le roi et les grands vassaux	253
Hugues le Grand	255
Louis IV et Bernard le Danois	257
Les deux archevêques de Reims	259
Luttes féodales	261
Fin du règne de Louis IV	263
LOTHAIRE (954-986)	265
Avénement de Lothaire	266
Othon, - Lothaire Hugues Capet	268
France, Lorraine et Germanie	271
Italie et Allemagne	272
Incidents en France	275
Italie et Lorraine	277
Guerre contre l'empereur	279
Fin du règne de Lothaire	281
Louis, dit le painéant (986-987)	283
La France au déclin du dixième siècle	284
Organisation du pays	286
Grands fiefs	288
Règne et mort de Louis V	291
Déchéance des Carlovingiens	203

	rages.
Élection de Hugues Capet	294
QUATRIÈME PARTIE. DYNASTIE CAPÉTIENNE. — Gouvernement	
féodal. — Hugues Capet (987-996)	297
Avénement de Hugues Capet	298
Serment et sacre de Hugues Capet	301
Épreuves de l'Église	302
Allemagne. — Italie. — Espagne	304
Royaumes anglo-saxons	307
Règne de Hugues Capet	309
Tentative de Charles de Lorraine	311
Hugues et l'archevêque de Reims	312
Gerbert	315
Affaire de l'archevêque de Reims	319
Mort de Hugues Capet	321
Robert II (996-1031)	322
État de la France	324
La royauté au dixième siècle	327
Puissance de l'organisation féodale	328
Hiérarchie	330
Fiefs et arrière-fiefs	333
Hommage, Service militaire	335
Droits et devoirs du vassal	336
Haute, moyenne et basse justice	339
Pénalités féodales	341
Organisation féodale	343
Dépôts, péages, taxes fiscales	344
L'Église sous le régime féodal	346
Diversité des fiefs	348
Avénement et premier mariage de Robert	350
Robert et Berthe	853
Constance d'Aquitaine	355
L'an 1000	357
Sylvestre II	359
Charité du roi Robert	360
Piété de Robert	363
Les comtes de Bretagne.	356
Geoffroi de Rennes	367
Le duché de Bourgogne	368
Affaires de Germanie.	3~1
	0,1

	Pages.
Avénement de saint Henri	372
Conversion des Hongrois	375
Révolte du jeune Hugues	376
Les maisons de Champagne et d'Anjou	378
Manichéens d'Orléans	380
Leur procès et leur supplice	382
Persécutions contre les Juifs	385
Dure condition des serfs	387
Révoltes des serfs de Normandie	388
Symptômes d'affranchissement	391
Henri II. — Conrad le Salique	393
Luttes féodales en France	395
Mort de Robert	397
Henri Ier (1031-1060)	399
Les Normands au onzième siècle	400
Avénement de Henri I ^{er}	403
Guerres féodales	404
Fléaux et famine	406
Paix de Dieu	412
Trêve de Dieu	415
Bourgogne et Lorraine	417
Normandie	419
Anjou et Flandre	420
Poitou et Aquitaine	422
Les comtes de Toulouse	425
Luttes entre les races	426
Épreuves de l'Église	429
Papes et antipape	431
Incidents. — La Russie au onzième siècle	433
Guillaume le Bâtard	435
Hérésie de Bérenger	437
Mort de Henri I ^{er}	446
Philippe Ier (1060-1108). — Première période du règne	445
Régence	447
Allemagne et France impériale	449
Bas-Empire	451
Le Cid et l'Espagne	453
Les Normands en Italie	454
L'Angleterre avant la conquête	456

Pa	ges.
Édouard le Confesseur	458
Mort d'Édouard	460
Droits de Guillaume et d'Harold	462
Guillaume et Harold	464
Décadence religieuse de l'Angleterre	467
Intervention du pape	469
Hardrada. — Expédition du Bâtard	471
Bataille d'Hastings	473
Conquête de l'Angleterre	481
Incidents	483
Flandre et Normandie	484
Guillaume complète sa conquête	486
L'Église opprimée	489
Misères de la papauté	491
L'Église au onzième siècle	493
Le cardinal Hildebrand	494
La papauté et l'Empire	496
Décret sur l'élection des papes	497
Alexandre II	501
Avénement de Grégoire VII	503
Premiers actes de Grégoire VII	505
Grégoire VII et le roi de France	507
Lettre de Grégoire VII	510
Grégoire VII et le roi de France	513
Question des investitures	515
Symptômes d'émancipation municipale	516
Premières communes	519
Philippe et Guillaume	520
Mort du conquérant	523
Fiefs impériaux de l'Est et du Sud	527
Ducs de Bourgogne et de Bretagne	529
Le sacerdoce et l'Empire	531
Lettre de Henri IV	533
Henri excommunié	534
Dictatus papæ	537
La lutte recommence	539
Bataille de Molsen	541
Robert Guiscard vassal du pape	543
Affaires de France	545

	Pages.
Mort de Grégoire VII	548
Philippe et Bertrade	549
Agitation en Normandie	552
Situation de l'Orient	555
Les chrétiens de Syrie et de Palestine	557
Urbain II et Pierre l'Ermite	
Concile de Clermont	
Harangue du pape	
Commencement de croisades	564
Départ des croisés	567
Les croisés en Hongrie	569
Les croisés en Germanie	-572
Les croisés à Constantinople	574
Siége de Nicée	576
Bataille de Dorylée	579
Siége d'Antioche.	580
La sainte Lance	583
Siége de Jérusalem	585
Prise de Jérusalem	587
Incidents en France	589
Philippe excommunié	591
Mort de Henri IV d'Allemagne	5c3
Mort de Philippe I ^{et}	596
11	3111

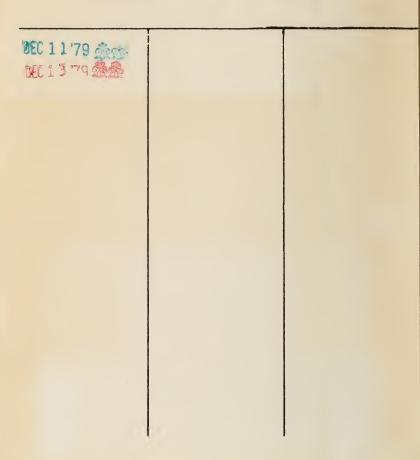
FIN DE LA TABLE:





La Bibliothèque Echéance

The Library Université d'Ottawa University of Ottawa Date Due





D C 38 • G 2 3 1 8 5 5 V 4 G A B D U R D 7 A M E D E E •

HISTOIRE DE FRANCE, DE

CE DC 0038

•G23 1855 V004

COO GABOURD, AME HISTOIRE D

ACC# 1326374

U D' / OF OTTAWA

COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C

333 04 05 03 09 07 6